3 1761 08309008 4

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

PARIS 1913

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

JX
3
R48
1913

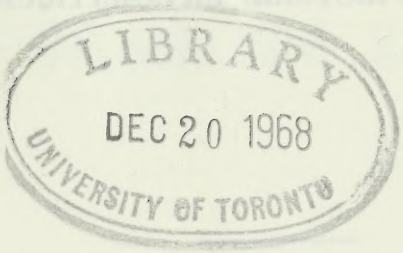

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président honoraire :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Président :	M. le marquis DE REVERSEAUX, ancien ambassadeur.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
	M. le baron DE BARANTE.
	M. le comte D'ANTIOCHE.
	M. le comte Paul DURRIEU.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut.
Trésorier :	M. Octave NOËL, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Directeur de la Revue :	M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANTIOCHE (comte D'), *vice-président de la Société.*

BAGUENAULT DE PUCHESSE (comte), correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue.*

BARANTE (baron DE), *vice-président de la Société.*

BARRAL-MONTFERRAT (marquis DE), *secrétaire de la Société.*

BEAUCAIRE (comte HORRIC DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

BOULAY DE LA MEURTHE (comte).

CONTENSON (baron Ludovic DE).

COURCEL (baron DE), *président honoraire.*

CROZIER (Philippe), ambassadeur de France à Vienne.

DELAVAUD (L.), ministre plénipotentiaire.

DURRIEU (comte Paul), membre de l'Institut, *vice-président de la Société.*

FAGNIEZ (Gustave), membre de l'Institut.

GREPPI (S. E. le comte G.), ancien ambassadeur, sénateur du royaume d'Italie.

HANOTAUX (G.), de l'Académie française.

HAUSSONVILLE (comte D'), de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

KERMAINGANT (P.-L. DE).

LAMY (Étienne), de l'Académie française.

LARDY, ministre de Suisse en France.

LAUDET (Fernand), directeur de la *Revue hebdomadaire.*

LAVOLLÉE (René), docteur ès lettres, ancien consul général de France.

LE MARCHAND (E.), ministre plénipotentiaire.

MISSAK-EFFENDI (S. E. H.).

MOÜY (comte DE), ancien ambassadeur.

MUNIR PACHA (S. E. SALIH), ancien ambassadeur de Turquie.

NOËL (Octave), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *trésorier de la Société.*

ORMESSON (comte D'), ancien ambassadeur.

PALLAIN (G.), gouverneur de la Banque de France.

PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.

RADOLIN (S. A. S. le prince DE), ancien ambassadeur d'Allemagne.

REVERSEAUX (marquis de), ancien ambassadeur, *président de la Société.*

ROTT (Édouard), *secrétaire de la Société.*

SÉGUR (marquis DE), de l'Académie française.

SEMALLÉ (comte de), secrétaire d'ambassade.

STUERS (chevalier DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.

TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État.

VOGÜÉ (marquis DE), de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

WALISZEWSKI (comte).

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef du bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ

Aldassy.
Beaufort (S. E. M. de).
Bocage (colonel Carlos du).
Crue de Stoutz (François de).
Gorrini (commandeur Giacomo).
Halot (Alexandre).
Jerningham K. C. M. C. (Sir Hubert).
Jetté (l'honorable Louis-A.).
Mac Swiney de Mashanaglass (marquis de).
Malvezzi de' Medici (comte Nerio).
Marcello (comte Andrea).
Missak-Effendi (S. E. H.).
Olivart (marquis d').
Peralta (Manuel de).
Planas-Suarez (Dr Simon).
Roxoroïz de Belford.
Schlitter (Dr Hanns).
Vesnitch (Mil. R.).
Villa-Urutia (S. E. Don Wenceslao de).
Weber (Dr Ottocar).
Whitheley (James-Gustavus).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(Les noms des membres qui ont racheté leur cotisation sont précédés d'un astérisque.

Abro (Tigrane-Bey d'), 18, avenue de Mac-Mahon, Paris.
Acebo (marquis d'), membre correspondant de la *Real Academia de la Historia*, à Madrid.
Adam (Léon), avocat à la Cour d'appel de Paris, 15, rue de Surène, Paris.
Adatci, conseiller de l'ambassade du Japon, 7, avenue Hoche, Paris.
Affaires étrangères de Belgique *(Bibliothèque du ministère des)*, 5, rue de Louvain, Bruxelles.
Affaires étrangères de Costa-Rica (ministère des), San José de Costa-Rica.
Affaires étrangères de France *(Bibliothèque du ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères de France *(le chef de la division des archives au ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères de France *(S. E. le ministre des)*, quai d'Orsay, Paris.
Affaires étrangères d'Italie *(S. E. le ministre des)*, Rome.
Affaires étrangères de Serbie (ministère des), à Belgrade.
Affaires étrangères de Turquie *(S. E. le ministre des)*, Constantinople.
Aldassy (L.), agrégé à l'Université de Buda-Pest, archiviste au Musée national, *correspondant de la Société*, Buda-Pest (Hongrie).
Aliotti (baron Charles), conseiller d'ambassade au ministère des Affaires étrangères, Rome (Italie).
Allizé, ministre de France à Munich (Bavière).

Aloisi (*le lieutenant de vaisseau*), premier secrétaire et attaché naval à l'ambassade d'Italie, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Amboix de Larbont (général d'), 11, avenue Hoche, Paris.

Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Pays-Bas).

Anthouard (baron d'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe, Paris.

Antioche (comte d'), *vice-président de la Société*, 25, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Apponyi (comte Alexandre), conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), à Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Argaez (S. E. le Dr Enrique de), ancien ministre des Affaires étrangères de Colombie à Bojota.

Argetoyanu, secrétaire de la légation de Roumanie, 12, rue de Longchamp, Paris.

Aristarchi-Bey, ministre de Turquie à La Haye.

Asbeck (baron d'), secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée, Paris.

Aubert (Hippolyte), archiviste-paléographe, ancien directeur de la bibliothèque de Genève, 21, boulevard Flandrin, Paris, et à La Tour-Crassier, par Nyon, canton de Vaud (Suisse).

Aubry-Vitet, 69, rue de Varenne, Paris.

Aulneau, 56, rue de Rennes, Paris.

Auzoux, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

Avricourt (comte Balny d'), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Avril (baron Louis d'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Perier, Paris.

Aynard (Édouard), membre de l'Institut, 50, boulevard de Courcelles, Paris; et 31, boulevard du Nord, Lyon (Rhône).

Azan (le capitaine), du 29e d'infanterie à Autun (Saône-et-Loire), rue des Cités.

Azevedo de Silva (comte d'), ministre plénipotentiaire de Portugal, 37, boulevard des Capucines, Paris.

Baguenault de Puchesse (comte), directeur de la *Revue*, *membre du Conseil*, 24, rue de Surène, Paris.

Bapst, ministre plénipotentiaire, 110, rue de l'Université, Paris.

Barante (baron de), *vice-président de la Société*, 22, rue du Général-Foy, Paris.

* Barbey (Frédéric), archiviste-paléographe, 20, rue de Tournon, Paris.

Barral-Montferrat (marquis de), *secrétaire de la Société*, 3, avenue de St-Cloud, Versailles (S.-et-O.).

Barré de Lancy, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales, 12, rue Boileau, Paris, et château de Saint-Martin, Pontoise (Seine-et-Oise).

Bastin (Eugène-Louis), consul de Belgique et de Luxembourg à Paris, 3, rue Hamelin, Paris.

Batiffol (Louis), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 33, avenue de Breteuil, Paris.

Beaucaire (comte Horric de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

Beaufort (S. E. M. de), *correspondant de la Société*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

Beaumont (marquis de), 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Béclard (Léon), secrétaire d'ambassade, 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Belges (S. M. le Roi des), palais royal, Bruxelles.

Belgique *(Bibliothèque royale de)*, Bruxelles.

Bellissen (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, 63, rue de Varenne, Paris.

* Bernon (baron J.-A. de), docteur en droit, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

Bertrand (P.), bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, 51, boulevard Arago, Paris.

Besançon *(Bibliothèque de l'Université de)*, Doubs.

Betela (Virgilio Rodriguez), avocat et député à Guatemala.

Bibliothèques. Cf. aux noms de *pays* ou de *villes* ou aux *mots typiques*.

Bildt (S. E. le baron), ministre de Suède en Italie, Palazzo Capranica, via Teatro Valle, Rome.

Biron de Courlande (prince), château de Gross Wartenberg, Silésie prussienne (Allemagne), et 62, rue de Varenne, Paris.

Bocage (colonel Carlos du), *correspondant de la Société*, 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne (Portugal).

Boislisle (Jean de), 7, rue Bayard, Paris.

Bojani (Ferdinand de), secrétaire honoraire de légation, 122, via Pozzetto, Rome.

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.

Bonde (baron Carl Carlson), château d'Ericsberg, par Katrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boppe (M. A.), ministre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, 66, boulevard de Courcelles, Paris.

Borel (Maurice), 15, avenue d'Antin, Paris, et La Tour-Sarrazine, chemin de Fabron, à Nice (Alpes-Maritimes).

Bosch (Ernesto), ministre des affaires étrangères de la République Argentine, Buenos-Ayres.

Bottaro-Costa (comte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles.

Boulay de la Meurthe (comte), *membre du Conseil*, 7, rue de Villersexel, Paris.

Boulinière (J. de la), ministre plénipotentiaire, président de la Commission de la Dette ottomane, à Constantinople (Turquie).

Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.

Bourget (baron du), 43, rue de Lille, Paris.

Bourguet (Alfred), avocat, Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire, 53, avenue Montaigne, Paris.

Boutry (Maurice), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Breslau *(Bibliothèque de l'Université royale de)*, 3, Neue Sandstrasse, Breslau (Silésie).

Breüil (comte du Hamel de), 118, rue du Bac, Paris.

Brin (baron), ministre plénipotentiaire, 4, rue Arsène-Houssaye, Paris.

Broglie (duc de), 29, rue de Châteaubriand, Paris.

Budapest *(Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia)* (Hongrie).

Budapest *(Bibliothèque de l'Université de)*, Ferencziektere, 5, sz. a. (Hongrie).

Bulgarie (S. M. le Roi de), Sofia.

Caix (vicomte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.

Cambon (Paul), ambassadeur de France en Angleterre, Albert Gate House, S. W., Londres.

Cartier de Marchienne (E. de), ministre de Belgique à Pékin (Chine).

Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise), et 87, avenue Malakoff, Paris.

Castellane (comte de), 27, rue de Constantine, Paris.

Castellane (comtesse Jean de), 1, rue Brignole, Paris.

Chambrun (comte Charles de), secrétaire d'ambassade, 121 *bis*, rue de Grenelle, Paris.

Charles-Roux (F.-J.), secrétaire de la légation de France au Caire, et 12, rue Pierre-Charron, Paris.

Charvériat, 1, rue du Regard, Paris.

Chateauneuf (Allard de), secrétaire d'ambassade, à Saint-Roman (Isère).

Chaumont-Quitry (marquis de), 13, boulevard des Invalides, Paris.

Cherif Pacha (S. E. le général), 115, rue de la Pompe, Paris.

Chevalley (Abel), sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Clapiers (marquis de), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Clauzel (baron), secrétaire de l'ambassade de France à Vienne (Autriche).

Clavery, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, 12, rue de Milan, Paris.

Clément-Simon (Louis-Frédéric), chargé d'affaires à Belgrade (Serbie).

Clercq (Jules de), consul général de France à Gênes (Italie).

Clermont-Ferrand *(Bibliothèque des Facultés de)* (Puy-de-Dôme).

Clermont-Tonnerre (duc de), 74, rue de Lauriston, Paris.

Collobiano (comte Louis de), ancien ambassadeur, sénateur du royaume, 3, piazza Pilotta, Rome.

Condé *(Bibliothèque du Musée)*, à Chantilly (Oise).

Contenson (baron L. de), *membre du Conseil*, 53, avenue Montaigne, Paris.

Conty, ministre de France à Pékin (Chine).

Coquelle (P.), à Meulan (Seine-et-Oise).

Cordier (H.), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales, 2, rue de Lille, Paris.

Cormenin (vicomte Roger de), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Cornudet (vicomte), 115, avenue Henri-Martin, Paris.

Corragioni d'Orelli (Ch.), conseiller de la légation de Siam, 5, rue Lapérouse, Paris.

Cossé-Brissac (comte Pierre de), ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Courcel (baron de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président honoraire de la Société*, 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Courcel (Robert de), Vigneux (Seine-et-Oise).

Courcel (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Cramer (Lucien), Taconnerie, à Genève (Suisse).

Crampon (Ernest), ancien consul général de France à la Havane, château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Crozier (Philippe), *membre du Conseil*, ambassadeur de France à Vienne (Autriche-Hongrie).

Crue de Stoutz (Francis de), *correspondant de la Société*, professeur à l'Université de Genève, 10, rue Mont-de-Sion, Genève (Suisse).

Daudet (Ernest), 34, rue Hamelin, Paris.

Decazes (duc), 19, rue de Constantine, Paris.

Decrais (Albert), ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 76, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Dedouvres (abbé), professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers, 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

Delavaud (Louis), *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, 85, rue La Boétie, Paris.

Delcassé (T.), ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

Députés *(Bibliothèque de la Chambre des)*, Palais-Bourbon, Paris.

Deschanel (Paul), de l'Académie française, député, 23, quai d'Orsay, Paris.

Descos, ministre plénipotentiaire, 22, rue Boissière, Paris.

Desjoyeaux (Claude), 108, rue du Bac, Paris.

Dollot (René), au Consulat général de France à Smyrne (Asie Mineure).

Doulcet (Jean), secrétaire d'ambassade, 90, rue de Grenelle, Paris.

Dresde *(Bibliothèque royale de)*, Frauenkirche, 12, Saxe (Allemagne).

Dresnay (vicomte du), secrétaire d'ambassade, au château de Dresneux, par Fégreac (Loire-Inférieure).

Dugas (Paul), 35, rue de la Faisanderie, Paris.

Dupuis, sous-directeur de l'École des Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Durrieu (comte Paul), de l'Institut, *vice-président de la Société*, 74, avenue Malakoff, Paris.

Dutreil (Maurice), député de la Mayenne, 87, avenue Kléber, Paris.

Ephrussi (Michel), 48, rue Lapérouse, Paris.

Escoffier (Maurice), 2, square de Luynes, Paris.

Espagne (S. M. le Roi d'), Madrid.

Espeuille-Vicence (comte d'), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Espitalier, 34, avenue Kléber, Paris.

États-Unis *(The department of State's library)* aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Etter (de), premier secrétaire de l'ambassade de Russie à Londres.

Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), 7, boulevard de Boulogne, Boulogne-sur-Seine.

Eydin (A.), 9, avenue de Picardie, Versailles (Seine-et-Oise).

Fagniez (Gustave), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Faria (vicomte de), consul de Portugal, Grand Hôtel Riche Mont, Genève (Suisse).

Fasciotti (vicomte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bucarest (Roumanie).

Favre-Bessonnet (Mme C.), 10, rue d'Astorg, Paris.

Fernandez-Guardia (Ricardo), ministre plénipotentiaire, 141, avenida central, San José (Costa-Rica).

Ferraz (Eugène de), directeur politique au ministère des Affaires étrangères, 2, Argensola, Madrid.

Feuillatre (Paul), archiviste de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, 56, rue de Passy, Paris.

Fialho (Alberto), ministre du Brésil, Rome (Italie).

Fitzmaurice (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts (Angleterre).

Flament, archiviste de l'Allier, Moulins.

Florian (comte de), ministre plénipotentiaire, 60, avenue Montaigne, Paris.

Flury-Vindry, Francheville-le-Haut (Rhône).

Fontarce (de), conseiller de la Légation de France à Bruxelles (Belgique).

Forbin (comte de), 10, avenue Percier, Paris.

Franassowitch (général), ancien ministre des Affaires étrangères à Belgrade (Serbie).

* Frondeville (marquis de), 13, rue Daru, Paris.

Funck-Brentano (Frantz), chef de

la Section des Manuscrits à l'Arsenal, professeur remplaçant au Collège de France, 5, rue des Moulins, Montfermeil (Seine-et-Oise).

GABRIAC (comte Alexandre DE), 5, square Latour-Maubourg, Paris.

GALLAVRESI (Giuseppe), 28, via del Monte Napoleone, Milan (Italie).

GALLINA (comte), ancien ambassadeur d'Italie en France, 149, via Torino, Rome (Italie).

GAVOTY (G.), 32, rue La Boétie, Paris.

GENNADIUS (J.), ancien ministre de Grèce, 14, de Vere Gardens, Kensington Palace, London. W.

GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France en Espagne.

GIERS (Alexandre DE), ambassadeur de Russie à Constantinople (Turquie).

GIERS (S. E. Nicolas DE), ambassadeur de Russie à Vienne (Autriche).

GOLUCHOWSKI DE GOLUCHOWO (comte AGÉNOR DE), ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne, IV, Brucknerstrasse, 8, Vienne.

GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE), 45, rue de Varenne, Paris.

GORRINI (commandeur Giacomo), *correspondant de la Société*, 35, via Ludovisi, Rome (Italie).

GOUT, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

GRANDIDIER (Alfred), membre de l'Institut, 74 *bis*, rue du Ranelagh, Paris.

GRENOBLE *(Bibliothèque universitaire de)*, Isère.

GREPPI (Emmanuel), membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria, 12, via S. Antonio, Milan (Italie).

GREPPI (comte G.), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, sénateur du royaume d'Italie, 12, via S. Antonio, Milan (Italie).

GUICHEN (comte DE), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle), et 1, avenue Marigny, Paris.

GUICHEN (vicomte Eugène DE), ancien premier secrétaire d'ambassade, 114, rue La Boétie, Paris.

GUILLAUME (baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, 20, rue de Berri, Paris.

GUTMANSTHAL-BENVENUTI (chevalier N. DE), secrétaire d'ambassade, Schloss Weixelstein, près Steinbrück (Carniole) Kräuss.

GYLDENSTOLPE (comte A. F.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède en France, 58, avenue Marceau, Paris.

HALOT (Alexandre), docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, 13, rue de Florence, Bruxelles (Belgique).

HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 15, rue d'Aumale, Paris.

HARCOURT (marquis D'), 11, rue de Constantine, Paris.

HARCOURT (vicomte D'), 9, rue de Constantine, Paris.

HAUSSONVILLE (comte D'), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, 5, rue de Constantine, Paris.

HEIMBURGER (Dr), professeur de science politique et de droit international, 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

HÉNIN (prince D'), sénateur, 20, rue Washington, Paris.

HINNISDAL (comte D'), 60, rue de Varenne, Paris.

HOMBERG (Octave), 18, place des États-Unis, Paris.

HUERTA (comte Carlos DE LA), conseiller de l'ambassade d'Espagne, 66, avenue d'Iéna, Paris.

Hussey-Walsh (V.), Esq., 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.), et 66, avenue d'Iéna, Paris.

* Hyde (James H.), 120, Broadury, New-York (États-Unis), et 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.

Hyrvoix de Landosle, 21, quai de Bourbon, Paris.

Institut de France *(Bibliothèque de l')*.

Isvolsky (S. E. M.), ambassadeur de Russie, 79, rue de Grenelle, Paris.

Itibere da Cunha, ministre du Brésil à Berlin (Allemagne).

Jakhelln, premier secrétaire de la légation de Norvège à Saint-Pétersbourg (Russie).

Jerningham K. C. M. G. (Sir Hubert), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Bruton street, Londres, W. (Angleterre).

Jessé-Curely (Gaston), attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise), et à Tanger (Maroc).

Jetté (Sir Louis-A.), *correspondant de la Société*, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Québec (Canada).

Jousselin (Fernand), 22, avenue Jules-Janin, Paris.

Kergorlay (comte R. de), ancien secrétaire d'ambassade, 48, avenue Marceau, Paris.

Kermaingant (P.-L. de), *membre du Conseil*, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Klercker (de), ministre de Suède à Bruxelles et à La Haye, 38, rue Joseph-II, Bruxelles.

Knight (Jean), 17, rue de l'Annonciation, Paris.

Koch, consul de Suisse, 1, Veerkade, Rotterdam (Pays-Bas).

Konopczynski (Ladislas), 7, Moniuszko, Varsovie (Pologne).

Kurino (S. E. le baron), ambassadeur du Japon, 7, avenue Hoche, Paris.

Laborde (marquis de), 51, rue François-Ier, Paris.

Labouret (Camille), conseiller d'ambassade, 2, rue du Cirque, Paris.

Labry (comte de), 21, avenue Kléber, Paris.

Lacaze (A.), ministre plénipotentiaire, 67, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Lacombe (comte de), ancien élève de l'École des Chartes, 30, rue Saint-Dominique, Paris.

Lacour-Gayet, membre de l'Institut, 46, rue Jacob, Paris.

Lafaurie (baron), 123, rue de Lille, Paris.

La Gorce (Pierre de), membre de l'Institut, 2, rue de Commaille, Paris.

La Haye *(Bibliothèque royale de)* (Pays-Bas).

Lahovary (Alexandre), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Roumanie en France, 104, avenue Malakoff, Paris.

Laigue (comte Louis de), ministre plénipotentiaire, 76, rue de la Pompe, Paris, et au Consulat général de France à Montréal (Canada).

La Mazelière (marquis de), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lamezan-Salins (comte Robert de), attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, 10, boulevard Flandrin, Paris.

Lamy (Étienne), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 3, place d'Iéna, Paris.

Lanzac De Laborie (Léon De), 96, rue de l'Université, Paris.

Lara (Carlos), secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Costa-Rica.

Lardy (S. E. M.), ministre de Suisse en France, *membre du Conseil*, 15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Lareta (S. E. M.), ministre de la République Argentine, 62, boulevard de Courcelles, Paris.

Lariboisière (comte de), sénateur d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, Paris.

La Rochefoucauld (comte Aymery de), 93, rue de l'Université. Paris.

Lasteyrie (marquis de), 40, avenue de la Bourdonnais, Paris, et Lagrange, par Courpalay (Seine-et-Marne).

Laudet (Fernand), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 4, rue de Luynes, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Laugel (Auguste), 12, rue d'Anjou, Paris.

Lauro Muller, ministre des Affaires étrangères à Rio de Janeiro (Brésil).

Lavollée (René), *membre du Conseil*, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Lavollée (Robert), archiviste-paléographe, 16, rue Christophe-Colomb, Paris.

Lefaivre (Paul), ministre plénipotentiaire de France à Mexico, et 23, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).

Le Glay (André), 16, rue de Lorraine, Monaco.

Leipzig *(Bibliothèque de l'Université de)* (Allemagne).

Leishman (the hon^ble John G. A.), 12, square du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le Marchand (Edgard), ministre plénipotentiaire, *membre du Conseil*, 93, rue Lauriston, Paris.

Le Myre de Villers, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

Leon y Castillo (S. E. M. de), marquis del Muni, ancien ambassadeur d'Espagne, Madrid.

Leroy (André), 7, rue de Lille, Paris.

Lesparre (duc de), 62, rue de Ponthieu, Paris.

Levé (lieutenant-colonel), 17, rue Cassette, Paris.

Levidis (Spiridion), directeur au ministère des Affaires étrangères, Athènes (Grèce).

Lhomel (comte G. de), 55, avenue Kléber, Paris.

Ligne (prince de), château de Belœil, Hainaut (Belgique), et 32, rue de Babylone, Paris.

Loreau, 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

Loth (abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou, presbytère de Saint-Maclou, 5, rue Eugène-Dutuit, Rouen (Seine-Inférieure).

Louis (Georges), ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Loynes (de), ministre plénipotentiaire, 106, rue de la Faisanderie, Paris, et 1, rue de la Maye, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lyon *(Bibliothèque de l'Université de)*, section des lettres, quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Mac Swiney de Mashanaglass (marquis), *correspondant de la Société*, ancien camérier secret de Sa Sainteté, 2, rue Guy-de-Maupassant, Paris.

Magalhaens de Azevedo (Carlos), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, 127, via Piemonte, Rome.

Maleville (comte Henri de), ministre de Monaco, 39, via Aureliana, Rome.

Malmstrom (C.-G.), ancien ministre, Ricks archivet, Stockholm (Suède).

Malvezzi de' Medici (comte Nerio), sénateur du royaume d'Italie, *correspondant de la Société*, Bologne (Italie).

Mandrot (Bernard de), ancien élève de l'École des Chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Marcello (comte Andrea), *correspondant de la Société*, Venise (Italie).

Marchena (comte Albert de), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

Marcovitch (Branimir), attaché à la légation de Serbie, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

Maurouard (Lucien), ministre plénipotentiaire, 39, avenue Mozart, Paris.

Mayor des Planches (S. E. le baron), ambassadeur d'Italie, à Monca-lieri (Italie).

Mehemet-Ali (S. A. le prince), le Caire (Égypte).

Melzi d'Eril (duc), 29, avenue Marigny, Paris.

Mertian (Paul), ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

Michels (baron de), ancien ambassadeur, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

Michiels (baron van Verduynen), secrétaire général de la Cour d'arbitrage à La Haye.

Mier (Sébastien de), ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, Neuilly (Seine).

Miltinberger (William F.), 70, United States Trust C° Connecticut avenue, Washington. U. S. A.

Miquel (H. de), chargé d'affaires d'Allemagne, à Constantinople.

Miron de l'Espinay (A.), docteur ès lettres, Blois (Loir-et-Cher).

Mirot (Léon), archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

Missak-Effendi (S. E. H.), *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, 2, avenue Marceau, Paris.

Mitilineu (Charles de), ministre de Roumanie, à la Haye (Pays-Bas), 120, avenue Victor-Hugo, Paris.

Mitis (baron Oscar de), archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

Molinari (marquis Francesco Maestri), premier secrétaire de légation en mission au ministère des Affaires étrangères à Rome.

Monclar (marquis de Ripert-), ministre plénipotentiaire, château d'Allemagne (Basses-Alpes).

Montagna (chevalier Jules-César), chargé d'affaires et consul général d'Italie, à Téhéran (Perse).

Montaigu (marquis de), député, 18, rue Martignac, Paris.

Monteil (lieutenant-colonel), 10, rue d'Aumale, Paris.

Montesquiou (baron Roger de), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.

Motono (S. E. M. le baron), ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg (Russie).

Moukbil Bey, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 33, rue Villejust, Paris.

Mouraview (Valérien), ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg (Russie).

Moustier (marquis de), député, 15, avenue de l'Alma, Paris.

Moüy (comte de), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 26, rue Nicolo, Paris.

Moÿ (comte de), ministre de Bavière à Stutigart, Wurtemberg.

Munir-Pacha (S. E. Salih), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur de Turquie en France, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.

Munir Bey Sureya (A.), premier secrétaire de l'ambassade Ottomane en Autriche, 38, Hengasse, Vienne.

Naby Bey, ministre de Turquie à Sofia (Bulgarie).

Nalèche (comte E. de), directeur des *Débats*, 2, rue de Chanaleilles, Paris.

Navenne (Ferdinand Henry de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.

Nedjib-Hadj-Bey, consul général, rue Glavani, Péra (Constantinople).

Nekludow, ministre de Russie, à Sofia (Bulgarie).

Nemes de Hidvég (comte Albert), ministre plénipotentiaire, au ministère des Affaires étrangères, à Vienne.

NERVO (baron Jean DE), 24, avenue Montaigne, Paris.

* NEUCHÂTEL (*Bibliothèque de la ville de*) (Suisse).

NEUFVILLE (baron Jean DE), 34, rue de la Faisanderie, Paris.

NIOAC (comte Albert DE), ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 4, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ancien ambassadeur, 166, faubourg Saint-Honoré, Paris, et à Florence (Italie).

NOAILLES (vicomte DE), 43, rue de l'Université, Paris.

NOBEL (Institut), Christiania (Norvège).

NOËL (Octave), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *trésorier de la Société*, 17, boulevard Flandrin, Paris.

OHANNES BEY COUYOUMGIAN, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères à Constantinople.

OLIVART (marquis D'), *correspondant de la Société*, assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, 12, calle Zurbano, Madrid (Espagne).

OLIVEIRA (Régis DE), ministre du Brésil à Londres.

OLIVEIRA LIMA (DE), ministre du Brésil en Belgique, 14, rue de Fleurus, Bruxelles.

OLIVEIRA MURINELLI (M. J. DE), secrétaire de la légation du Brésil, 47, rue de Lisbonne, Paris.

OLYNTHO DE NAGALHAÈS (S. E.), ministre du Brésil, 50, rue de Chaillot, Paris.

ORMESSON (comte D'), ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 7, rue Lamennais, Paris.

ORMESSON (comte André D'), secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, et 7, rue Lamennais, Paris.

OTTOMANE (ambassade impériale), 33, rue de Villejust, Paris.

OUROUSSOW (S. E. le prince Léon), conseiller d'État, au ministère des Affaires étrangères, Saint-Pétersbourg (Russie).

PACHECO E SILVA, secrétaire de la légation du Brésil, 8, rue Benjamin-Godard, Paris.

PA DA SENTA E COSTA (Jean DE), attaché de légation au ministère des Affaires étrangères de Portugal à Lisbonne.

PALITIS, professeur de Droit, 11, rue Stanislas, Paris.

* PALLAIN (Georges), *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France, 3, rue de La Vrillière, Paris.

PANGIRIS-BEY (Alexandre), ancien directeur de la Banque ottomane, Banque impériale, Constantinople.

PASSY (Louis), membre de l'Institut, député, 75, rue de Courcelles, Paris.

PATRIMONIO (comte Christian), 25, avenue Rapp, Paris.

* PAULA-MATHEUS (Francisco DE), Bogota (Colombie).

PERALTA (Manuel DE), *correspondant de la Société*, ministre de Costa-Rica, 57, avenue Henri-Martin, Paris.

PEREZ CABALLERO (S. E. M.), ambassadeur d'Espagne, 34, boulevard de Courcelles, Paris.

PERSAN (marquis DE), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

PETIN (Hector), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

PETIT (Maxime), conseiller-maître à la Cour des comptes, 70, rue d'Assas, Paris.

PHELPS (Harris), 7, rue de Presbourg, Paris.

PICCIONI, chef de la division des archives au ministère des Affaires étrangères, 1, rue de Bassano, Paris.

PICHON (Stephen), sénateur, 28, rue du Luxembourg, Paris.

PINGAUD (Léonce), correspondant de

l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, 17, rue Mégevaud, Besançon (Doubs).

Planas-Suarez (Dr Simon), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Nicaragua à Lisbonne, *correspondant de la Société*, Lisbonne (Portugal).

Plancy (de), ministre plénipotentiaire, 14, rue de Lincoln, Paris.

Plantet (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

Pourtalès (comte Jacques de), 7, rue François-Ier, Paris.

Pribram (Dr A.-F.), membre de l'Académie des sciences (Autriche), XIX/2 Armbrustergass, 16, Vienne (Autriche).

Raben-Leventzau (comte de), ancien ministre des Affaires étrangères de Danemark, Copenhague.

Radolin (S. A. S. le prince de), ancien ambassadeur, Jarotschin, province de Posen (Allemagne).

Radziwill (prince Dominique), château de Balice, station Zabierzow, Galicie (Autriche).

Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.

Raindre (Gaston), ancien ambassadeur, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Ramos Montero (Dionisio), ministre de l'Uruguay à Lisbonne (Portugal).

Reay (lord), ancien gouverneur de Bombay, membre de l'Institut, 6, Great Stanhope street, Londres.

Renault (Louis), membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, professeur à la Faculté de droit de Paris, 5, rue de Lille, Paris.

Reventlow (S. E. le comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark, 19, avenue d'Antin, Paris.

Reverseaux (marquis de), ancien ambassadeur, *président de la Société*, 14 *bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

Reynoso (de), membre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade d'Espagne, 34, avenue de Courcelles, Paris.

Rifaat-Pacha (S. E.), ambassadeur de Turquie, 33, rue de Villejust, Paris.

Riffault, ministre plénipotentiaire, 21, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.

Rigault (Abel), archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Rodriguez (Dr Salvador), ministre des Affaires étrangères du Salvador.

Rohan (duchesse de), 35, boulevard des Invalides, Paris.

Romanos (S. E. M.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce, 59, rue de Ponthieu, Paris.

Romieu (Joseph), secrétaire d'ambassade, 29, rue Octave-Feuillet, Paris.

Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 51, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Rott (Ed.), *secrétaire de la Société*, correspondant de l'Institut, 50, avenue du Trocadéro, Paris.

Rouff (Marcel), 8, avenue Kléber, Paris.

Roulleaux-Dugage (baron), député, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

Roumanie (*Bibliothèque de l'Académie roumaine*), Bucarest.

Roxoroïz de Belford (Antonio), *correspondant de la Société*, 105, avenue de Malakoff, Paris.

Ruyssenaers (L.), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage à

La Haye, 1, Amalia Straat, La Haye.

Ruspoli (Don Mario), prince de Poggio Suasa, conseiller de l'ambassade d'Italie, 2, avenue Montaigne, Paris.

Saint-Charles (Fleury de), docteur en droit, Saint-Étienne-La-Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Saint-Gilles (comte Hervé de), Givisiez, près Fribourg (Suisse).

Saint-Paul, conseiller d'État, 8, place des États-Unis, Paris.

Saint-Quentin (René de), 3e secrétaire à l'ambassade de France à Constantinople.

San Giuliano (marquis de), ministre des Affaires étrangères d'Italie, Rome.

Saporta (marquis de), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), et 43, rue de Lisbonne, Paris.

Sartiges (vicomte Louis de), château Dubarry, à Louveciennes (Seine-et-Oise).

Schlitter (Dr Hanns), *correspondant de la Société*, directeur des archives de la Cour, 44, Stahrenberggasse, Vienne (Autriche).

Schlumberger (Emmanuel), secrétaire d'ambassade, 49, rue La Boétie, Paris.

Schoen (S. E. M. le baron de), ambassadeur d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris.

Sciences politiques *(Bibliothèque de l'Ecole libre des)*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Ségur (marquis de), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 45, avenue d'Iéna, Paris.

Ségur (comte Louis de), 44, rue La Boétie, Paris.

Ségur-d'Aguesseau (comte de), ministre plénipotentiaire, 11, rue Montalivet, Paris.

Semallé (comte de), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Sénart (Em.), membre de l'Institut, 18, rue François-Ier, Paris.

Serkis-Bey (Charles), secrétaire de l'ambassade de Turquie à Londres.

Sevjick-Bey Davoud, secrétaire de l'ambassade de Turquie en France, 33, rue de Villejust, Paris.

Seynes de Larlenque (Henri de), ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, Paris.

Sgouridi (Nikolaki-Effendi), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères de Turquie, Constantinople.

Siccama (Jacques Hora), ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, 13, Bezuidenhout, La Haye.

Silvestri (Emile), 16, Corso Venezia, Milan (Italie).

Singer (Guillaume), directeur du *Neue Wiener Tagblatt*, I, Steyverhof, 3, Vienne (Autriche).

Skousés (Alexandre), ancien ministre des Affaires étrangères, Athènes (Grèce).

Sonnaz (comte Albert de Gerbaux de), sénateur du royaume d'Italie, 4, via San Francesco da Paolo, Turin (Italie).

Soragna (marquis Antoine de), 140, rue Manzoni, Milan (Italie).

Soubeyran (baron F. de), 105, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, délégué à la Commission du Danube, 30, avenue de Messine, Paris.

Stancioff (Dimitri), ministre de Bulgarie, 38, avenue Kléber, Paris.

Standish (Henry), 3, rue de Belloy, Paris.

Stchéglow (André), chambellan de S. M. le Tzar, Pavlovsk, près Saint-Pétersbourg, 7, Praleñskaya.

STRASBOURG *(Bibliothèque impériale de l'Université de)* (Alsace-Lorraine).

STUËRS (S. E. le chevalier DE), correspondant de l'Institut, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, 55, avenue Kléber, Paris.

STUMM (baron DE), ancien ambassadeur, Holshausen, Hesse (Allemagne).

STUTTGART *(Bibliothèque royale de)*, Wurtemberg (Allemagne).

SZECSEN (S. E. M. le comte DE), ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.

TAIGUY, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (major), 41, Lancaster Gate, Londres, W.

TANLAY (marquis DE), 34, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

TARDIEU (André), secrétaire honoraire d'ambassade, 26, avenue de Messine, Paris.

TAUSSERAT-RADEL, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

TCHARYKOW (S. E. M. Nicolas), ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie à Constantinople.

TEIL (baron Joseph DU), 2, quai de Billy, Paris.

TERNAUX-COMPANS, 25, rue Jean-Goujon, Paris.

TERVES (comte Léonce DE), 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

TEVFIK BEY DAVOUD, secrétaire de l'ambassade de Turquie à Vienne.

THÉOLOGIE PROTESTANTE *(Bibliothèque de)*, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue de Pomereu, Paris.

THUISY (marquis DE), 19, rue de Berri, Paris.

TILLET (marquis DU), 12, rue Pierre-Charron, Paris.

TITTONI (S. E. M. Tommaso), ambassadeur d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne).

TOUTAIN (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.

TRANCHANT (Charles), *membre du Conseil*, ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

TREMBLEY (Maurice), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, Paris.

TROPLONG (Édouard), ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.

TRUBERT, 8, rue Marguerin, Paris.

TURENNE D'AYNAC (marquis DE), ministre plénipotentiaire, 72, avenue Victor-Hugo, Paris.

UNION *(Bibliothèque du Cercle de l')*, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.

UNIVERSITÉ DE FRANCE *(Bibliothèque de l')*, à la Sorbonne, Paris.

UTRECHT *(Société d'histoire d')*, (Pays-Bas).

VALLERY-RADOT, 3, rue Saint-Dominique, Paris.

VAUGELAS (F. DE), château de Beauché, Vendœuvres (Indre).

VELLOSO REBELLO, 1er secrétaire de la légation du Brésil à Lisbonne, 3, rua da Emenda.

* VENDÔME (S. A. R. Mgr le duc DE), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.

VERGÉ (Charles), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 5, avenue de l'Alma, Paris.

VESNITCH (Mil. R.), *correspondant de la Société*, ministre de Serbie en France, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

VIGNON, secrétaire d'ambassade, 8, rue Freycinet, Paris.

VILLA-URUTIA (S. E. Don Wenceslao

DE), *correspondant de la Société*, ambassadeur d'Espagne à Londres, 1, Grosvenor Gardens, Londres, S. W.

VISCONTI-VENOSTA (marquis), sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, 6, via Luculle, Rome (Italie).

VISSIÈRE (Arnold), consul général de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 44, rue du Ranelagh, Paris.

VOGÜÉ (marquis DE), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

VOÏNOVITCH (comte Louis DE), ancien ministre de la Justice du Monténégro, 22, rue San Stefano, Sofia (Bulgarie).

WALISZEWSKI (comte), *membre du Conseil*, 17, rue de Longchamp, Paris.

WALLACE (Donald-Mackenzie), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, Londres (Angleterre).

WARD (comte), conseiller de la légation de Nicaragua en Portugal, 6, Morgate Street, Londres.

WEBER (Dr Ottocar), *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, Prague (Bohême).

WEDEL JARLSBERG (baron DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, Paris.

WEIL (commandant), 3, rue Rabelais, Paris.

WELDEREN-RENGERS (baron DE), ministre des Pays-Bas à Stockholm (Suède).

WENDEL (Mme Guy DE), Hayange (Alsace-Lorraine).

WHITE (Hon.-Henry), 2620, 16th street, Washington (États-Unis) D. C.

WHITE-LIBRARY *(The President of the)*, Cornell-University, Ithaca, New-York (États-Unis).

WHITHELEY (James-Gustavus), *correspondant de la Société*, 223, West Lanvale Street, Baltimore (Maryland).

WITTE (baron Jehan DE), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

WRANGEL (comte DE), ministre de Suède à Londres, 73, Portland Place, W.

YOURJEVITCH, attaché à l'ambassade de Russie en France, 34, rue Michel-Ange, Paris.

ZOLOTOVITZ (Dr Lubomir), 10, Oulitza-Slavianska (Bulgarie).

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Revue de Droit international et de Législation comparée, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, Castello Sforzesco, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel, Bâle, bibliothèque de l'Université.

Revue contemporaine, bimensuelle, Saint-Pétersbourg, 6, rue des Officiers.

Revue générale de Droit international public, Paris, 13, rue Soufflot.

LE MYSTÈRE D'AGADIR

A PROPOS DU LIVRE DE M. ANDRÉ TARDIEU

Est-il indispensable de consacrer une longue étude au livre de M. André Tardieu ? Serait-ce pour émettre une appréciation sur la valeur de cet ouvrage ? Mais quel éloge pourrait valoir l'annonce seule du livre : le nom de l'auteur suffit. On sait de quelle riche documentation il dispose ; avec quelle connaissance du passé il rattache les faits d'aujourd'hui à ceux d'hier ; avec quelle hauteur de vue il les place dans le tableau général de l'histoire ; avec quelle finesse il en distingue les origines et les conséquences ; avec quel art il sait les présenter et amener le lecteur aux conclusions auxquelles il est parvenu lui-même. Administrativement il n'a fait que passer dans la carrière ; mais du diplomate expérimenté il a quelques-unes des plus précieuses qualités, et il les a développées dans l'exercice de sa profession actuelle : les diplomates ne peuvent guère le faire dans les postes qu'ils occupent. Il a, du normalien qu'il a été, gardé cette culture générale, sans laquelle il n'est pas de diplomate, de politique ou d'écrivain digne de ce nom. Enfin, il n'écrit pas en dilettante, mais en homme qui, dans l'intérêt d'une bonne conduite de nos affaires, veut tirer une conclusion des récits qu'il fait.

L'historien ne serait qu'un amuseur, s'il n'écrivait pour prouver quelque chose ; il doit aimer qu'on dise de lui : *scribit ad probandum ;* à condition que sa thèse soit basée sur des faits scrupuleusement observés et présentés dans les termes qui conviennent à la dignité de l'histoire. C'est ce que personne ne contestera, alors même qu'on discuterait les assertions et les conclusions de M. Tardieu. Je me bornerai à résumer ici sa thèse en empruntant ses propres expressions.

*
* *

Pris en soi, comme suite à l'échec subi en 1905 par notre intervention directe dans l'empire chérifien, l'acte d'Algésiras représentait le moindre mal ; car il ne sacrifiait rien, réservait tout et donnait à la France le maximum qu'elle pût attendre d'une réalisation internationale des réformes. Mais la formule internationale impliquait une insoluble contradiction : en admettant notre intérêt spécial au maintien de la paix marocaine, elle nous désarmait pour la défense de cet intérêt ; elle nous astreignait à chercher d'irréalisables conciliations entre l'action particulière, conséquence logique de nos intérêts particuliers, et l'action collective, conséquence juridique de nos rapports collectifs : la démonstration navale de Tanger (décembre 1906), l'occupation d'Oudjda (avril 1907), l'occupation de Casablanca (juillet 1907) et celle de la Chaouïa étaient « antérieures au mandat que la France tenait de l'acte d'Algésiras ». Il fallait donc libérer le régime international de la seule opposition qui en fît contre la France une arme politique. Tel fut l'objet des négociations qui aboutirent à l'accord du 8 février 1909, signé par M. le baron de Schœn et M. Jules Cambon.

Par cet accord, destiné à « préciser la portée » de l'acte d'Algésiras et proclamant encore une fois que les bases du statut marocain étaient « l'intégrité », l'indépendance du gouvernement « et l'égalité économique », l'Allemagne et la France s'engageaient, la première (en ne préconisant que des intérêts économiques) à ne pas entraver les intérêts politiques particuliers de la France ; la seconde, à ne pas entraver « les intérêts commerciaux et industriels allemands » ; les deux gouvernements déclaraient qu'ils « chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise ».

Deux lettres explicatives affirmaient que les deux gouvernements tiendraient compte du fait que les intérêts économiques

de la France sont supérieurs à ceux de l'Allemagne et que la direction des grandes entreprises, surtout de celles qui ont un caractère politique, serait réservée à des Français.

Cet accord, marquant une transformation profonde des relations franco-allemandes, fut accueilli avec une vive satisfaction par tous ceux qui ont le souci du maintien de la paix entre les deux grandes nations intéressées : ce commentaire de l'acte de 1906 en modifiait le caractère. Mais, ajoute M. Tardieu, cet accord comportait l'abandon de quelques-uns des principes qui nous avaient dirigés; tout d'abord, aux yeux de l'Espagne, la renonciation à cette collaboration franco-espagnole, qui avait jusque-là motivé une entente avec Madrid avant chacun de nos actes ; d'autre part, l'abandon (qu'on le voulût ou non) du terrain international, la reconnaissance au profit de l'Allemagne d'une situation privilégiée, sinon en droit, du moins en fait. L'Allemagne devenait bénéficiaire d'une hypothèque superposée à l'hypothèque collective, et qui se précisait par l'engagement que nous prenions, vis-à-vis d'elle seule, de créer des associations d'intérêts entre les nationaux des deux pays; pour l'Europe et pour le Sultan, il était acquis que la France réservait à l'Allemagne un traitement d'exception. Ce qui dominerait à l'avenir notre politique marocaine, c'était, dans un tête-à-tête avec l'Allemagne, la mise en œuvre de l'accord de 1909 ; de son application tout dépendait. Appliqué sans succès, il nous laissait en face de l'Allemagne, en diminuant par son existence même la valeur des appuis que nous pouvions attendre soit de l'Espagne, soit de l'Europe.

Or, dans les deux pays, l'opinion n'entendait pas de même l'application de cet accord : en France, on lui attribuait surtout une signification morale, l'affirmation de la bonne volonté de l'Allemagne; on croyait qu'elle nous laisserait toute liberté dans des éventualités qui, dans notre esprit, restaient vagues, et l'on n'attachait que la valeur de clauses de style aux engagements où l'opinion allemande voyait, au contraire, avec une précision pratique, la promesse d'avantages positifs, certains

et considérables. Si l'Allemagne n'obtenait pas de larges satisfactions économiques, il était inévitable que, déçue, elle cherchât à limiter le sens et la portée de ces « intérêts politiques spéciaux » qu'elle nous avait reconnus sans les définir; pourrions-nous invoquer des engagements sous-entendus, toujours faciles à répudier? Ne nous dirait-on pas, tout au moins, que le développement de nos intérêts politiques était limité par « l'intégrité et l'indépendance du Maroc »? D'autre part, notre gouvernement et ses agents sont dans de moins bonnes conditions qu'on ne l'est en Allemagne pour prendre en mains la direction d'une politique d'affaires à l'étranger, et cela rendait bien délicate l'application de l'accord, qui obligeait les deux gouvernements à chercher à associer les intérêts, c'est-à-dire à former des groupements d'entreprises, à assister à leur fonctionnement et à écarter leurs rivaux.

Puisqu'il en était ainsi, il convenait, d'après M. Tardieu, de faire au plus tôt tout ce que l'accord nous permettait pour le développement de nos intérêts spéciaux, d'autant plus que nous n'étions peut-être pas assurés pour longtemps de la bonne grâce de l'Allemagne; de porter donc au maximum notre action indirecte dans l'empire du Maroc; de fortifier l'autorité du Sultan et, sous le masque chérifien, de donner le concours le plus résolu aux organismes dont nous étions les maîtres : mission militaire, police des ports, banque d'État, douanes; d'user aussi de tous les moyens d'action là où le droit ne nous en était pas contesté, sur les confins algéro-marocains et dans la Chaouïa.

Malheureusement, l'inertie bureaucratique, la rivalité de nos grands services publics, la crainte des débats parlementaires devaient entraver cette rapide utilisation de l'acte de 1909. En attendant, nous risquions de voir l'Allemagne, comme elle l'avait fait déjà, saisir de nouvelles occasions de satisfaire des ambitions, qui ont paru parfois contradictoires, et revenir à la recherche d'un profit ailleurs que dans l'application de l'acte de 1909. Faire les choses à temps, c'est ce dont l'administration française est peut-être le moins capable : on l'a vu en d'autres

phases de la question marocaine. C'est à cette condition que l'accord était bon, ayant pour objet d'assainir une lésion relativement récente et nettement localisée, « et considérant les manifestations locales d'un mal chronique ». Il ne fallait pas en exagérer l'importance, ni lui demander trop au point de vue général pas plus qu'au point de vue local : c'est ce que disait alors, prudemment, le ministre des Affaires étrangères dans les paroles citées par M. Tardieu. Le temps pouvait travailler pour nous, comme le chancelier de l'Empire allemand le suggérait à notre ambassadeur; dans une conversation que M. Pichon a rapportée au Sénat, il disait : « Nous nous sommes désintéressés politiquement du Maroc ; vous y aboutirez certainement aux fins que poursuit la politique française. Nous vous demandons seulement d'être patients. »

La collaboration économique franco-allemande, prévue par l'accord de 1909, a fait l'objet, du mois de mars au mois d'octobre, d'un échange de vues général. Les pourparlers qui eurent lieu à Berlin entre l'Office des Affaires étrangères et M. Guiot, ministre plénipotentiaire, l'un des diplomates français dont les qualités sont le plus justement appréciées, aboutirent à un aide-mémoire, que le gouvernement impérial demanda, le 2 juin, au gouvernement français d'examiner dans le plus bref délai; la réponse fut formulée le 14 octobre, retard qui — c'est la conclusion de M. Tardieu — révélait autre chose que de la négligence : il témoignait de l'embarras où notre gouvernement se trouvait en constatant que le gouvernement allemand lui demandait, en somme, d'établir, suivant l'expression de M. Paul Cambon, « une sorte de condominium économique au Maroc, » contrairement aux intérêts des nationaux des autres puissances et même des Français et des Allemands qui ne feraient pas partie du *consortium* privilégié. La note responsive du 14 octobre, rédigée avec beaucoup de soin, esquivait les difficultés ; elle affirmait en principe l'entente, mais, arrivée à la préciser, employait des formules vagues : « sans doute par la confiance que tout s'arrangerait et par goût de l'imprécision ». C'était « l'équivoque vou-

lue » sur la participation des tiers tout comme sur la renonciation au principe de l'adjudication posé par l'acte d'Algésiras.

Un essai d'application de la politique de collaboration fut fait en matière des mines, en prenant pour point de départ la constitution, qui avait eu lieu dès 1907, de l'Union des mines, groupe international en majorité franco-allemand. Ce groupe a trouvé en face de lui la maison Mannesmann, dont les prétentions rendirent plusieurs essais de conciliation infructueux, en 1909, 1910 et 1911. L'histoire de la campagne menée par les frères Mannesmann est particulièrement intéressante à plusieurs points de vue ; de l'exposé qu'il en fait, M. Tardieu conclut que le gouvernement impérial ne fut pas en situation de prendre vigoureusement parti contre eux.

Il attribue, par contre, au gouvernement français la principale responsabilité de l'échec de la Société des travaux publics appelée à devenir le type estampillé de la collaboration économique prévue, et qui fut constituée en février 1910, sur la base de 50 pour 100 aux capitaux français, 26 pour 100 aux capitaux allemands, etc. Elle formula, de février 1910 à mai 1911, de nombreuses propositions dont aucune n'aboutit : chacun de ces échecs a été expliqué par des causes particulières et différentes, mais qui ne suffisent pas à justifier le complet insuccès ; l'administration française a trouvé, en réalité, des difficultés d'application qui résultaient du principe même de l'accord et qu'on aurait donc dû prévoir. « Lorsqu'on veut un but, il faut en vouloir les moyens... On avait commencé par l'équivoque, on continuait par l'inaction. »

La question des chemins de fer devait, plus qu'aucune autre, mettre à l'épreuve l'accord franco-allemand de 1909 ; elle ne fut posée qu'au début de 1911, et sous la forme de la construction de lignes stratégiques : prudence qui permettait d'espérer qu'on tournerait l'obstacle. Les négociations menacèrent cependant bien vite d'aboutir à un *condominium* franco-allemand, qui rencontrait les plus sérieuses objections du gouvernement britannique et auquel le gouvernement français ne pouvait se montrer

favorable; les pourparlers traînèrent et furent, en fait, abandonnés en mai 1911.

C'était, dit M. Tardieu, « la faillite de la collaboration économique envisagée en 1909 ». C'est que sur cette politique pesait un désaccord initial d'interprétation : l'Allemagne entendait obtenir une association générale ; la France, qui n'avait cru promettre qu'une association limitée, semblait ignorer volontairement les points de désaccord et s'engager, par l'équivoque, dans la voie des déconvenues et de la rupture tardive. La responsabilité incombe-t-elle aux choses ou aux hommes ? L'accord de 1909, dans ses clauses économiques, était-il inapplicable ou a-t-il été mal appliqué ? M. Tardieu pose la question sans y répondre.

La collaboration politique franco-marocaine, prévue aussi par l'accord franco-allemand de 1909, éprouva, sous sa triple forme politique, financière et militaire, un échec aussi complet que la collaboration économique franco-allemande. Cette collaboration avec le Sultan comportait la définition immédiate de nos rapports avec lui ; l'emploi envers lui d'une méthode unissant la fermeté et la souplesse ; l'acceptation de responsabilités militaires et financières nettement définies dans un programme d'ensemble; enfin, un budget important. Bien plus modeste était le programme tracé à M. Regnault, partant pour Fez, programme qu'il remplit avec son succès habituel et qui aboutit en mars 1909 à deux accords réglant surtout des points de détail et accordant bien plus de satisfactions au Sultan qu'à nous : cela ne pouvait donner à Mouley-Hafid l'impression que notre force était accrue, puisque nous n'en faisions pas usage. Des incidents locaux, puis l'attitude de l'ambassade marocaine envoyée à Paris, montrèrent que le Sultan ne croyait pas assez à notre puissance ; la France était pour lui un banquier commode plutôt qu'un associé indispensable et redoutable. De longs efforts s'usèrent à arracher la signature de l'accord franco-marocain du 4 mars 1910, à la suite d'un ultimatum : treize mois pour obtenir des promesses. Comment les tiendrait un Sultan d'un caractère plein de surprises et qui croyait pouvoir abuser de notre patience ?

Sur le terrain de l'action directe, nous n'avions, ni avant ni après les accords de 1909 et de 1910, obtenu des résultats qui, heureux en eux-mêmes, eussent, du même coup, montré au Sultan ce que nous pouvions. Une œuvre admirable avait été accomplie par le corps expéditionnaire dans la Chaouïa; mais, progressivement réduit, ce corps n'a pu prévenir ni réprimer des agressions qui semblaient affirmer notre impuissance. Quant aux travaux supérieurs aux moyens locaux, aucun n'a été accompli. Dans la région frontière, le programme d'ensemble proposé en décembre 1908 par le général Lyautey est resté lettre morte, sauf les mesures qu'il a pu prendre lui-même.

Pour éviter une discussion parlementaire, le gouvernement n'a pas voulu envisager l'intervention de l'État dans la conclusion des emprunts de 1910 et de 1911, qui, souffrant de la raréfaction croissante des gages, ne devaient pas procurer des ressources suffisantes. Faut-il donc dire : le gouvernement a laissé ignorer à la France les conséquences nécessaires de notre action marocaine: il lui a permis de croire que la politique définie par l'acte d'Algésiras et par l'accord du 8 février 1909 ne comportait d'autres frais qu'un budget de dépenses de quelques centaines de mille francs ; il a ainsi diminué cette politique de son instrument nécessaire. Le résultat, c'est que les sommes qui n'ont pas été aventurées, avec chance de les récupérer dans des emprunts d'organisation, ont été englouties dans des expéditions de répression. M. Tardieu a-t-il raison de le croire ?

Quant à l'organisation de l'armée marocaine, il y eut du flottement, des hésitations, que M. Tardieu expose et explique; le commandant Mangin et ses collaborateurs utilisèrent toutes les occasions de conquérir la confiance du Sultan, mais ses demandes se heurtèrent à une résistance qui dura plusieurs mois et qui sembla, d'après le récit de M. Tardieu, due « aux objections formalistes » du ministère de la Guerre.

L'historien conclut : « L'erreur du gouvernement français a

été de croire que le temps travaillait pour lui. Or, le temps, comme le Ciel, n'aide que ceux qui s'aident. Il a obtenu le maximum de tranquillité par le minimum d'action : ces sortes de transactions se paient tôt ou tard. M. Ribot disait au Sénat, le 6 avril 1911, que la France, de 1909 à 1911, a insuffisamment *pratiqué* ses alliances et ses ententes ; elle a non moins insuffisamment pratiqué ses accords, notamment celui du 8 février 1909. Elle l'a considéré comme une fin de querelle, non comme un principe de réalisations. Elle n'en a rien tiré de concret. Elle l'a laissé inutilisé et, faute d'agir sur le terrain qu'il lui ouvrait, elle a été entraînée sur celui qu'il ne lui ouvrait pas. La politique de 1911 n'a été, en effet, que la conséquence de celle de 1909. C'est l'insuffisance de notre action qui en a déterminé l'extension. Les possibilités inemployées ont eu pour contre-partie les initiatives forcées. Nous avons dû faire trop pour avoir fait trop peu. »

Dans la deuxième partie de son livre, M. Tardieu fait l'histoire de l'échec congolais. Il constate que, trois mois après la conclusion de l'accord relatif au Maroc, les gouvernements français et allemand envisagèrent la possibilité de l'étendre à d'autres terrains, et il ajoute cette phrase, dont il faut peser tous les termes pour comprendre l'exposé qu'il fait de la politique suivie par l'Allemagne vis-à-vis de la France : « Plusieurs raisons expliquent cette extension. D'abord le désir légitime de montrer que la formule arrêtée le 8 février n'était pas seulement un expédient local, mais aussi un principe général d'action ; ensuite le souci d'éviter que des conflits survenant sur d'autres points du monde ne troublent le fonctionnement de l'accord; enfin, la situation créée au Congo par divers ordres de difficultés, les unes franco-allemandes, les autres franco-anglaises, dont l'évolution parallèle conduisait le gouvernement français à chercher la solution dans une transaction qui, longtemps impossible, trouvait désormais au Maroc un précédent commode. »

De 1899 à 1908, les Allemands du Cameroun avaient pu occuper le territoire de la colonie française voisine jusqu'à plus

de 100 kilomètres au sud de la frontière, sans que, du côté de la France, aucune mesure eût été prise : ni actes d'occupation, ni revendications diplomatiques. Ainsi s'étaient éveillées des convoitises qui se manifestèrent dès le mois de janvier 1905 ; car, à cette époque, le chargé d'affaires d'Allemagne à Tanger, causant avec son collègue français, lui fit entrevoir que des avantages territoriaux au Congo pourraient récompenser la réserve que montrerait l'Allemagne au Maroc. Cette pensée devait être reprise six ans plus tard.

Dans l'intervalle, pour résoudre les difficultés franco-allemandes et, en même temps, d'autres difficultés franco-anglaises dont M. Tardieu conte l'histoire instructive, et pour satisfaire aux réclamations formulées par la Compagnie Ngoko-Sangha sans rien demander aux gouvernants allemands, le gouvernement français avait consenti à étudier une collaboration économique des capitalistes français et allemands au Congo, à l'exemple de ce qui avait été décidé pour le Maroc, et de manière à obtenir aussi de la Compagnie française qui entrerait dans le *consortium* l'abandon de la procédure engagée par elle contre deux maisons anglaises. La négociation poursuivie officiellement aboutit, au début du mois de juin 1910, à un accord en vue de la création du *consortium* franco-allemand. Cet accord fut sanctionné le 15 décembre seulement par l'échange de deux lettres signées du ministre des Affaires étrangères et de l'ambassadeur d'Allemagne. Mais les circonstances parlementaires empêchèrent la constitution du *consortium* ; l'idée en fut abandonnée à la fin de mars 1910. Comme l'a dit en 1912 le rapporteur d'une commission du Sénat, s'appropriant l'avis émis le 13 mars 1911 dans une note écrite au nom du ministre des Affaires étrangères par M. Conty, sous-directeur des affaires politiques, il y avait à craindre que l'élément allemand du *consortium* fût assez puissant pour agiter l'opinion publique et qu'il pût résulter de l'échec des négociations un mécontentement si vif à l'égard de la France que le gouvernement de Berlin ne pût y demeurer indifférent. « Et de fait, d'une façon générale, on sembla en Allemagne

disposé à conclure de ces faits à l'impossibilité de mener à bien une association d'intérêts économiques avec la France. » Préoccupée de cette situation, l'ambassade d'Allemagne suggéra un nouvel accord qui montrât que le gouvernement n'était pas disposé à exclure toute entente d'affaires entre Français et Allemands. Telle est l'origine du voyage que fit à Berlin, au mois de mai 1911, M. Fondère, directeur des messageries fluviales du Congo, qui devait négocier, à titre privé, l'accord dont le ministre des Finances, M. Caillaux, lui avait signalé l'intérêt général. Les pourparlers engagés par M. Fondère avec M. Semler, le grand colonial allemand, que le gouvernement impérial lui avait désigné comme interlocuteur, aboutirent à un projet de contrat visant la construction d'un chemin de fer Congo-Cameroun. Le gouvernement français, qui avait eu envers ce projet « des alternatives de faveur et de défaveur », décida de repousser le projet, quitte à le reprendre sous une autre forme. C'était au début de juin. Encore une fois, un projet de collaboration économique franco-allemand échouait, chacun d'eux s'étant, d'ailleurs, présenté sous un aspect différent. La série de ces échecs devait créer en Allemagne un état d'esprit qui exerça sur sa politique extérieure une action décisive.

Telle fut la genèse de la crise de 1911, que M. Tardieu appelle une « liquidation » et qu'il caractérise en ces termes : « L'échec de la collaboration franco-marocaine rendait inévitable une intervention militaire de la France que l'accord de 1909 ne prévoyait pas explicitement, et l'échec de la collaboration franco-allemande suggérait à l'Allemagne le désir de s'affranchir de cet accord. La France se trouvait ainsi au confluent de deux séries de fautes, les unes qui lui imposaient une initiative pour laquelle elle avait besoin du bon vouloir de l'Allemagne, les autres qui lui interdisaient de compter sur ce bon vouloir : partie difficile à jouer et sans doute impossible à gagner. »

Au printemps de 1911, l'anarchie triomphait au Maroc ; et les événements annoncés depuis longtemps, et avec une précision croissante depuis le mois de janvier, par nos consuls

et par M. de Billy, chargé d'affaires, allaient se précipiter.

Le 18 avril, le Sultan menacé dans Fez invoquait notre aide ; la marche sur Fez fut décidée. « Le gouvernement français ne pouvait rester impassible, dit M. Tardieu ; mais ce gouvernement, pendant les deux mois que dura la campagne, ne cessa pas de rappeler au général en chef le caractère provisoire de la tâche qui lui était confiée. » Le 20 juin, ordre lui fut donné de commencer son mouvement de retraite.

« L'expédition de Fez, indispensable au point de vue marocain et conséquence des erreurs de deux ans, posait sous une forme nouvelle la question des relations franco-allemandes. Après avoir négligé d'exercer les droits qu'il tenait indiscutablement de l'accord de 1909, le gouvernement français était obligé de revendiquer ceux que cet accord ne lui assurait pas explicitement. De toute évidence, l'attitude de l'Allemagne se déterminerait par ses intérêts et par ses sentiments. »

La politique caractérisée par l'accord de 1909 avait été vivement attaquée par les coloniaux allemands, qui persistaient à convoiter un morceau du Maroc. « Combien plus le réclameraient-ils, en voyant, d'une part, l'inexistence des bénéfices d'affaires qu'on leur avait promis et, d'autre part, les troupes françaises à Fez ! » Quant au gouvernement impérial, du moment que les choses ne demeuraient pas en l'état, il pouvait saisir l'occasion d'amender le contrat antérieur qui ne lui avait pas donné satisfaction. Sans doute, notre gouvernement ne cessait de tenir au courant le gouvernement allemand de ce que nous faisions, en protestant de notre fidélité aux engagements pris : « excès de précaution, » que M. Tardieu est tenté de regretter un peu. Les représentants du gouvernement allemand écoutèrent nos représentants avec une courtoisie « nuancée de calme et de scepticisme ». Le chancelier exprima plusieurs fois la crainte que nous ne fussions forcés de rester à Fez, que l'acte d'Algésiras ne fût ainsi remis en question, ce qui rendrait à chacun sa liberté d'action. « Il n'a jamais approuvé l'expédition de Fez ; il n'a jamais protesté contre cette expédition ; il a

marqué seulement qu'elle devait à ses yeux poser des questions nouvelles, questions que l'ambassadeur de France se refusait, par son silence, à aborder et à discuter : car il craignait, par-dessus tout, de voir se dresser devant lui une demande allemande du partage marocain que certains indices rendaient vraisemblable. »

L'initiative prise par l'Espagne d'occuper Larache aggrava le mécontentement de l'Allemagne : n'était-ce pas le signal du partage ? Les journaux allemands réclamaient âprement la part de l'Empire. Pour échapper à une demande de « compensations », le gouvernement français tenta de ranimer les conversations économiques découlant de l'accord de 1909 (mai-juin), mais l'Allemagne garda un mutisme obstiné; de même à l'occasion d'un projet de règlement de certaines difficultés douanières; de même dans les pourparlers engagés entre les divers groupes intéressés dans les chemins de fer turcs. L'Allemagne se réservait de discuter sur de nouvelles données le problème marocain, puisque les circonstances lui en donnaient l'occasion.

Que voulait-elle ? Il nous était impossible de consentir à ce qu'elle prît un port du Maroc. Cette pensée inspira M. Jules Cambon dans les entretiens qu'il eut à Kissingen avec le chancelier : il sut poser, prudemment mais nettement, le principe de la fermeture du Maroc à l'Allemagne. Le 22 juin, il arrivait à Paris. Le lendemain, le ministère Monis était renversé. Le 1er juillet, l'ambassadeur d'Allemagne venait annoncer à M. de Selves, appelé à diriger la diplomatie française, que le *Panther* avait été envoyé à Agadir.

Sur les motifs de ce geste, M. Tardieu ne fait pas la lumière complète : il émet quatre hypothèses possibles, « qui, dit-il, ne modifient ni ce que l'on sait maintenant des origines de la crise, ni les conditions dans lesquelles le débat allait se poursuivre ».

Alors s'ouvrit une des négociations les plus obscures et peut-être les plus singulières qui aient jamais été. Très lente, embarrassée par des circonstances accessoires, par les interventions de personnalités sans mandat, par les variations brusques de

tels ou tels de ceux qui y participèrent, par les procédés déconcertants des négociateurs allemands. Le récit qu'en fait M. Tardieu en donne un récit qui est vraisemblablement exact, mais que les révélations ultérieures compléteront : le *Livre jaune* a déjà donné, à ce sujet, de nouvelles indications, qui ne modifient pas l'impression d'ensemble que laisse le livre de M. Tardieu.

Le contact fut lent à prendre : pourquoi ? C'est ce que M. Tardieu croit pouvoir expliquer en analysant avec autant de finesse que de sévérité les directions données alors à la diplomatie française. « Ce n'est point dans cette période de notre histoire que les diplomates de demain devront chercher des modèles : » elle est bien instructive, mais tristement instructive, et il faudrait l'étudier dans tous ses détails. « Depuis le premier jour, cette diplomatie suit les mouvements de l'adversaire, se laisse manœuvrer par lui, au lieu de le manœuvrer. » L'intervention de l'Angleterre se produisit heureusement, dans des conditions dignes du gouvernement d'un grand pays : elle eut pour résultat d'amener le gouvernement allemand à renouveler, sous une forme précise, l'assurance qu'il ne recherchait pas au Maroc d'avantages territoriaux (21-27 juillet). Mais la France, ne présentant aucune proposition nette en ce qui concernait le Maroc, n'avait, après deux mois de conversations, obtenu que des promesses verbales et vagues, dont il restait à savoir quelle serait la traduction écrite. Le gouvernement oscillait entre deux solutions : céder moins en recevant moins, ou céder plus en recevant plus ; il envisageait des solutions nombreuses et incohérentes, jugeant dangereux un jour ce qu'il avait jugé acceptable la veille. L'homme éminent qui portait en notre nom la parole à Berlin et qui, en d'autres occasions, a témoigné de si hautes qualités d'esprit, M. Jules Cambon, « s'est plaint, dit M. Tardieu, assez haut du rôle ingrat qu'on lui imposait pour que l'équité veuille qu'on enregistre ses plaintes. Est-il vrai, comme il l'a déclaré, qu'il ait dû soutenir la lutte, ayant derrière lui des gens qui n'eussent pas été fâchés de la lui voir perdre? C'est une

question qu'une enquête contradictoire pourrait seule trancher; et cette enquête le Sénat ne l'a point tentée. »

Quoi qu'il en soit, il ne pouvait y avoir de situation plus troublante et plus douloureuse que celle d'un négociateur se croyant en droit d'avoir de telles appréhensions. La lenteur des négociations et leur obscurité, la stérilité de tant d'efforts avaient après deux mois énervé les interlocuteurs et le public.

Du 18 au 30 août, le gouvernement français délibéra enfin, avec l'assistance de MM. Jules Cambon, Paul Cambon et Barrère, sur la direction future des négociations que M. de Selves avait seul dirigées jusque-là, et décida qu'il fallait établir un accord marocain avant de discuter le prix dont nous passerions cet accord : chiffrer la valeur de la marchandise tout d'abord. C'était de cette pensée que s'inspirait aussi M. Poincaré, président du conseil général de la Meuse, en disant : « Le pays tout entier n'a d'autres prétentions que de n'avoir rien à sacrifier de ses droits et de ne pas donner plus qu'il ne recevra. »

Le pays tout entier était debout, on le sait, pour encourager le gouvernement dans sa résistance. M. Jules Cambon partit le 30 août pour rejoindre Berlin, muni d'instructions nettes. Trois jours après, le président du Conseil lui écrivait : « Je serais désolé qu'il y eût rupture, mais vraiment je ne puis souscrire à des exigences grandissantes et excessives. »

La négociation, quand le terrain en fut défini, prit un cours régulier, en dépit de quelques incidents : ce qui ne veut pas dire qu'elle cessa d'être ardue. La plus grosse difficulté fut la détermination du régime économique du Maroc : le négociateur français devait craindre que, par un détour économique, l'Allemagne ne pût ressaisir une hypothèque politique, « un privilège, une situation de nature à nous compromettre au regard de l'Europe ». Sa résistance obtint les résultats indispensables ; l'accord marocain était complet le 14 octobre. On passa alors au Congo : les difficultés furent considérables, parce que, d'un côté, M. de Kiderlen réclamait les avantages que la première partie de la négociation lui avait permis d'espérer, et parce que l'opinion française se

montrait de plus en plus opposée à l'abandon de l'œuvre accomplie au Congo, au prix de tant de nobles efforts, par Brazza et ses successeurs. Elle craignait aussi de plus en plus que l'Allemagne ne gardât des arrière-pensées au Maroc : sa défiance allait même aussi loin que possible. Un état nouveau d'esprit introduisait dans le problème international un facteur inattendu et rendait singulièrement difficile la situation de l'ambassadeur. « C'est justice de reconnaître, dit M. Tardieu, que M. Jules Cambon, bien qu'il eût au début peu de confiance, joua et gagna avec un plein succès. » Il faut ajouter que des arguments résultant de la situation générale agirent sur le gouvernement impérial, que M. de Kiderlen en tint compte en envisageant certaines mesures à prendre en commun sur un autre terrain, que l'Empereur partageait ce sentiment et l'exprima dans une conversation avec un diplomate étranger, en se déclarant désireux d'une prompte entente avec la France. Une question inattendue, celle du droit de préemption de la France sur le Congo belge, fut soulevée au dernier moment, mais écartée. L'accord fut enfin conclu et aboutit au traité du 2 novembre.

« Il est incontestable, écrit M. Tardieu, que la seconde période des négociations avait été incomparablement supérieure à la première. Le mérite en revient au gouvernement et à notre ambassadeur, mais aussi au pays tout entier, dont la tenue unanime avait si heureusement accru l'autorité de ses mandataires. Que si, pour les initiés, il apparaissait qu'à Paris même des éléments subalternes, mais agissants avaient, à diverses reprises, tenté de contrecarrer l'accord, — la correspondance de notre ambassadeur à Berlin permit de l'établir, — ces intrigues n'avaient pas, dans l'ensemble, influencé la conclusion. L'histoire peut donc l'ignorer et, mis en face d'un texte, le juger en lui-même. »

C'est ce que fait M. Tardieu dans un dernier chapitre qui ne rentre pas absolument dans le cercle des études habituelles de notre Société, mais que doit lire tout homme soucieux des grands intérêts du pays et de la bonne direction de notre politique extérieure. Nous pouvons constater encore une fois que l'auteur,

servi par sa connaissance des précédents et des textes, s'inspire de la méthode historique pour établir le sens des événements, indiquer les erreurs qu'il croit avoir été commises et fixer le moment où une mauvaise route a été prise.

L'histoire nous apprend que dans la politique extérieure, plus qu'en tout autre terrain, toutes les erreurs se paient, quelquefois à longue échéance. Les hommes qui les paient n'en ont pas toujours la responsabilité initiale, et cela rend singulièrement difficile le partage des responsabilités. Le jugement qu'on doit porter sur tel ou tel homme, cela, en vérité, importe moins que la détermination des causes générales d'erreur qui ont pesé si souvent sur la politique extérieure et que M. Tardieu a indiquées avec sa netteté habituelle. L'expérience et la méthode, ce sont les qualités que l'on doit désirer chez les hommes qui ont l'honneur de représenter la France; si d'autres qualités leur sont indispensables, mais peuvent se trouver chez beaucoup d'hommes, celles-là ne se trouvent-elles pas surtout chez les hommes qui ont fait des questions extérieures l'objet de leurs études? Il ne peut paraître audacieux de dire ici que, pour pratiquer un métier avec succès, il vaut mieux l'avoir appris : l'expérience peut, il est vrai, être acquise par quelques hommes de grand talent plus rapidement que par d'autres, surtout s'ils ont une bonne méthode de travail et si leurs études antérieures et leur culture générale leur donnent déjà en partie quelques-unes des connaissances nécessaires, en les dispensant d'avoir tout à apprendre.

De son long et précis exposé, M. Tardieu tire une conclusion : c'est la nécessité de la clarté et de la précision dans les négociations et dans les textes. « Ce paraît être, dit-il, un usage constant de la diplomatie, quand elle définit la chose, d'éviter le mot propre qui le qualifie. » Je le trouve sévère de qualifier cet usage de constant : il y a eu, et il y a, des diplomates qui croient que les mots doivent être adéquats aux choses, comme le veut le génie de notre langue et de notre race; un langage obscur est généralement le résultat d'une pensée et d'une volonté

incertaines ; et que l'équivoque est le refuge des faibles. Dans la crise douloureuse de 1911, la France a heureusement rencontré quelques hommes qui, en dépit de difficultés inouïes, ont abouti à un accord que le Parlement et l'opinion ont pu honorablement accepter. Ni dans l'un ni dans l'autre pays, le traité n'a été bien accueilli : l'affaire mal engagée ne pouvait pas se terminer autrement. Une vieille querelle a été liquidée sans heurt : c'est beaucoup. Les relations franco-allemandes en ont heureusement bénéficié, sans que les rapports généraux des puissances européennes aient été modifiés. Le pays s'est montré digne, « par le réveil des forces morales, » d'être bien gouverné. Puissent ceux qui parlent en son nom prendre conscience des ressources admirables que la nation met à leur service !

Voilà les leçons que M. Tardieu trouve dans le récit des négociations marocaines. Me plaçant au point de vue spécial de cette *Revue,* je dirai qu'il se dégage de son livre une autre leçon : c'est que, si pour faire un métier il vaut mieux l'avoir appris, il vaut mieux aussi le connaître quand on veut en parler. L'histoire diplomatique est écrite dans de meilleures conditions par ceux qui ont manié les affaires que par ceux qui imaginent les faits et les personnages d'après une conception purement livresque. C'est la pensée qui a guidé les fondateurs de notre Société ; il n'aurait pas suffi à M. Tardieu d'avoir les qualités d'intelligence et de culture qu'il a, d'avoir de bonnes informations, de savoir ordonner les matériaux de son livre, s'il n'avait eu, en même temps, l'expérience qui permet de comprendre la psychologie des hommes et des peuples, et de discerner, sous le fatras des documents, des hommes vivants et agissants.

L. D.

LA DIPLOMATIE FLORENTINE

AU QUATORZIÈME SIÈCLE

D'APRÈS LES LETTRES DU CHANCELIER COLUCCIO SALUTATI

I

L'illustre fille de Rome (ainsi l'appelaient ses chroniqueurs et ses poètes) prenait très au sérieux ses prérogatives et, à défaut de l'Empire, se croyait appelée à ressusciter le glorieux langage de la Ville Éternelle.

Pendant la *captivité de Babylone,* ces prétentions s'irritèrent à mesure qu'augmentait en Italie le malaise d'un peuple également incapable de se régir et de se soumettre à une autorité étrangère, de créer aux papes une situation honorable et de supporter leur absence.

Le retour momentané d'Urbain V, l'énergie du cardinal Albornaz avaient paru remédier à l'anarchie et à la misère publique; sous le règne de Grégoire XI, que sainte Brigitte, puis sainte Catherine de Sienne suppliaient de quitter Avignon, le régime des Légats français souleva de nouveau les Romagnes, l'Ombrie, la Toscane, tandis que Bernabò Visconti, rebelle, excommunié, tyrannisait le Nord.

C'est à ce moment que Florence, la vieille cité guelfe, crut pouvoir s'imposer au Saint-Siège; elle avait de l'argent, elle solda des mercenaires; elle avait aussi de bonnes plumes, et l'opinion commençait à devenir une puissance.

Nous n'avons pas à raconter, après M. Perrens, l'histoire de la guerre des Huit-Saints[1]. Est-il vrai que le légat Guillaume

[1] C'étaient les princes chargés du département de la guerre.
Sur ces magistratures et l'état général de la République, bon résumé

Noëllet, cardinal de Saint-Ange, ait interdit l'exportation du blé durant la disette de 1375, qu'il ait lancé, de Bologne, le condottiere John Hawkwood (Acuto) contre la Toscane, qu'il ait menacé les libertés de Sienne et de Florence?

M. Gherardi l'exonère au moins du premier de ces reproches; en tout cas, l'exaspération du peuple fut grande, et la Signoria en profita pour édicter des mesures anticléricales, pour exciter à la révolte Città di Castello, Pérouse, Spolète, Toddi, Gabbio, Forli, jusqu'à Viterbe dans le Patrimoine et Ascoli dans la Marche d'Ancône.

Dante pleurait déjà la disparition de ce premier peuple, descendu de Fiesole « *ab antico* », et le brave Jacopo Nardi, du seizième siècle, défiait le second peuple, celui qui s'était élevé sur les ruines de la vieille aristocratie et tendait à substituer la plèbe des arts mineurs à la *grasse* bourgeoisie, « un agrégat confus et pernicieux... Si l'on retranche la tête et la queue, le milieu formerait une république parfaite, comme avec ce venimeux et mortifère animal (la vipère) on fabrique l'utile et précieux électuaire dit thériaque. » Plus loin, il n'hésite pas à blâmer les excès des Huit contre le clergé, le mépris de l'excommunication, les impôts injustes, et il voit dans la révolte des Ciampi, cette *Commune* du quatorzième siècle, un châtiment providentiel.

Je me propose d'analyser la correspondance du chancelier Coluccio Salutati, ce personnage considérable de l'humanisme, qui exerça trente années (de 1375 environ jusqu'à sa mort, en 1406) une sorte de dictature littéraire sur la Péninsule[1], et qui fut l'âme de la campagne à la fois militaire et diplomatique entreprise sous Grégoire XI, inopinément terminée par le

dans les *Istorie della Città di Firenze*, de Nardi (je suis la petite édition Le Monnier, 2 vol., 1888).

[1] L'*Epistolario*, publié par M. Novati dans les *Fonti per la Storia d'Italia* (4 vol., 1891-1911), renferme surtout les lettres privées, avec une documentation abondante; les lettres officielles figurent dans l'ancien recueil de Rigacci (2 vol., Florence, 1741-1742). Pour la jeunesse de Colucci, et l'ensemble de sa carrière, je renvoie le lecteur au premier volume de l'ouvrage que je vais publier sur la *Crise de l'Humanisme*

schisme. Une rhétorique ampoulée rend fatigante la lecture de ces pièces, mais, au point de vue de la psychologie et de l'histoire, elles présentent un certain intérêt; même, y trouve-t-on çà et là un goût d'actualité, car le génie national a peu changé, surtout vis-à-vis des *barbares*.

Dès le 5 novembre 1375, Coluccio remercie de ses bons offices un franciscain, Nicolas Casucchi da Gingenti (évêque de Cittanova d'Istria en 1376, archevêque de Palerme en 1383), et déclare fièrement que Florence défend sa liberté, qu'unie elle n'a besoin d'aucune ligue. Le Pape affame les Italiens, stipendie les mercenaires étrangers, et cela parce que la République veut rester neutre entre Milan et lui! On dit que l'élément plébéien s'agite? C'est le conseil des sages qui gouverne; il est unanime.

En réalité, on remuait ciel et terre pour enrôler des alliés : le 20 novembre, Acciajuoli, un Florentin établi à Naples, est invité par Coluccio à prouver son patriotisme en écartant les Bretons qui menacent Ascoli et Fermo; le 27, il insinue aux Génois que la République préférerait leur alliance à celle des Romains; le 3 décembre, il admoneste les Pérugins à grand renfort de réminiscences mythologiques; on doit épouser Phébus, c'est-à-dire la Sagesse, pour ne pas ressembler à Cassandre; après le bel exemple d'une rébellion heureuse, Pérouse va s'affaiblir; elle s'effraye des Bretons? Un vol de cigales serait plus à craindre, car leur chant monotone trouble le repos; du reste, Ridolfo da Varano va secourir la Marche, puis il se dirigera vers Pérouse. On est en présence d'un plan bien concerté; bientôt les auxiliaires étrangers seront inutiles; est-ce le moment d'encourager l'ennemi en criant à tous : la partie est perdue ! Un capitaine au service de Florence ira reprendre les places fortes de l'Ombrie. Coluccio invite à l'accueillir en ami.

Ridolfo da Varano avait remplacé en effet (juillet 1375), à la tête des troupes de la République, l'Allemand Conrad Vertingher, frère du comte Luzio de Landau; mais, jaloux d'Acuto, il passe au camp adverse. Les vicissitudes de ce condottière sont carac-

téristiques : elles illustrent l'aphorisme de Matteo Villani : « Si un Guelfe devient tyran, il faut qu'il devienne gibelin. » Sacchetti a vengé ses compatriotes en nous les racontant[1].

Capitaine en Orient, Ridolfo avait rapporté de Smyrne une madone de Saint-Luc, qui servait de palladium à sa compagnie, chassant la peste, apaisant tempêtes et tremblements de terre ; vainqueur des Visconti devant Bologne, des Malatesta de Rimini, de Ordelaffi de Forli, de Gentile de Fermo, il se reposait à Camerino en cultivant la plaine de la Rancia, couronnait de bastions les cimes voisines, « vedettes solitaires qui se dressent encore au crépuscule, pareilles à des crânes énormes éclairés de lueurs infernales, à travers la Marche verdoyante et rieuse ».

Malatesta réussit à le rendre suspect au légat Albornoz ; traîtreusement saisi par le marquis Jean d'Oleggio (un autre Visconti, chassé de Bologne), Ridolfo dut se libérer au prix de 40 000 florins et garda rancune à l'Espagnol ; il n'en donna pas moins sa fille unique au vieux Malatesta. C'est alors que Ridolfo dirigea les Florentins contre Pise, avec 2 500 chevaux et 500 fantassins; les commissaires prétendaient lui donner des conseils de stratégie, et le grand seigneur, sarcastique, répondait à ces marchands de laine : « Allez dans vos boutiques vendre du drap. »

Son frère Gentile était sénateur de Rome; Ridolfo crut donc opportun d'assister aux funérailles d'Urbain V; revenu d'Avignon, il résigna le bâton du commandement aux mains de Francesco Orsini del Monte; il l'avait repris en 1375, et son frère Venanzio l'assistait, tandis que Gentile et un quatrième Varano, Jean, restaient fidèles au Pape; les malins chuchotaient que cette famille s'entendait tout entière pour garder une issue du côté des vainqueurs.

[1] Cf. le récit animé de Mme Pigorini-Beri, « Banchetti politici nei secoli XIVe-XVe » (*Nuova Antologia*, du 16 novembre 1890).

Pour le siège de Bologne, fragment de Léonard Bruni dans la *Storia d'Italia* de M. Orsi (Venise, 1896, t. II, p. 71). S. Antonin raconte que le légat Robert de Genève fut blâmé d'avoir permis ces duels.

Au début, Ridolfo défendit vaillamment Bologne contre les Bretons, fatiguant l'ennemi par des feintes et des combats singuliers; un sien neveu, Gentile da Spoleto, pris dans une escarmouche, lui fut renvoyé sur parole; voici le dialogue répété par Sacchetti : « Que disent les Bretons? — Ils disent : Que fait votre capitaine de ne pas sortir? Nous l'attendons. — Qu'as-tu répondu? — Que vous sortiriez bientôt, parce que vous attendiez du renfort. — Tu as mal dit. Que Dieu te fasse mal! Quand tu iras payer ta rançon, réponds seulement : Pourquoi n'entrez-vous pas? » Et lorsqu'on essaya d'une surprise, il fit pendre les agresseurs, y compris cinq citoyens qui leur avaient ouvert une porte.

Ridolfo craignait-il l'excommunication lancée par Grégoire XI? céda-t-il aux instances de ses frères? En échange de sa soumission, il reçut le fief de Fabriano et quitta tranquillement la Ligue.

Furieux, les Florentins l'affichèrent sur toutes leurs portes et jusque dans le palais du podestat, la figure percée, mitre dérisoire en tête, pendu par les pieds, sans chausses, entouré de démons.

Ridolfo, narquois, se bornait à dire : « On fait le portrait des saints; je suis donc du nombre, » et loin de répondre aux réclamations des Huit, il fortifiait Fabriano, enlevée à la Ligue; la Seigneurie lui dépêcha une ambassade, qui reçut un accueil honorable et trouva le condottière couché, sous une épaisse couverture de laine, bien que ce fût midi, en plein été. Le faux malade se plaignait vivement des Huit, qu'il accusa de tyrannie et d'appel à l'étranger. On se mit à table, un grand feu de cheminée échauffait la salle, et Ridolfo expliqua à ses hôtes qu'il avait les jambes gelées depuis que les Florentins l'avaient représenté sans chausses. Ceux-ci sourirent d'un air plutôt gêné; lorsqu'on servit les viandes, la portion du seigneur étant tiède, il se servit à pleine cuillère; les convives voulant l'imiter, dès la première bouchée leur palais fut tellement écorché que l'un versa des larmes et l'autre, sanglotant, leva les yeux au pla-

fond. « Que regardes-tu? dit Rodolfo; et le Florentin : Je regarde ce toit si bien fait. Quel est l'artiste? — Il s'appelle maître Soffiaci (souffle dessus), ne le connais-tu point? Cet Allemand fut compris, et ils laissèrent refroidir. »

Le repas terminé, on passa dans un vaste salon, décoré de riches panoplies et d'une fresque murale assez difficile à décrire. On y voyait Messer Ridolfo dans une posture... rabelaisienne, et au-dessous de lui les Huit, le nez en l'air, avec ce texte explicatif :

Ridolfo son io da Camerino
Degno signor di terra
Che... agli Otto della guerra.

Les ambassadeurs partirent en hâte, et, tout en appréciant l'humorisme du procédé (*fu tenuto aver renduto pan per focaccia*), les Florentins lancèrent contre la Marche deux compagnies étrangères; on y vit, dit-on, pour la première fois en Italie, archers et *barbutes*.

II

Revenons en arrière avec les lettres de Coluccio.

Si les condottieri se dérobaient, les villes libres louvoyaient le plus possible. Les Regestes de Lucques, récemment édités par M. Fami [1], en offrent une preuve édifiante : échappée aux attaques de Florence, la petite république venait d'acheter (1369) 300 000 florins son autonomie à l'avare et besogneux Charles IV, mais Bernabò Visconti, soucieux de se frayer un passage vers la mer, aspirait au vicariat de Lucques; le légat, cardinal Guy de Montfort, s'y opposait; en 1372, l'Empereur lui-même dénonçait le tyran aux Anziani, qui, tout en promettant obéissance, traitaient sous main avec les agents milanais; leur

[1] Cf. *Arch. Stor. Ital.*, t. XXXVII (1905), p. 429-442 (article de M. Rodolico).

duplicité se découvrit, et le secrétaire apostolique Francesco Bruni, un ami de Coluccio, dut intervenir pour apaiser le Saint-Père.

Aussi la guerre des Huit-Saints obligea-t-elle les Anziani à une politique raffinée, que M. Rodolico traite heureusement de *furbesca pieghevolezza*. Ils n'hésitent point à proposer au Pape de se déclarer amis de Florence, afin d'être en mesure de le renseigner secrètement sur les menées de ses ennemis; l'Église doit protéger ses alliés *aliter quam verbis*, et c'est peu d'une ambassade pour calmer des esprits exaspérés, *mentes ferocissimè concitatas*.

Grégoire XI se contenta de féliciter Lucques d'avoir écarté les requêtes des Florentins; faute de secours effectifs, les Anziani nomment Acuto citoyen de Lucques, négocient avec les Huit et avec Milan; leur correspondance (janvier 1376) est en partie double; c'est au tour du Pape et de l'Empereur de récriner, sans rompre toutefois.

Pouvait-on attendre une attitude plus nette de Sienne, la vieille cité gibeline? Malgré le soin qu'avait pris Ambrogio Lorenzetti de retracer sur les murailles du Palais public les scènes suggestives du bon et du mauvais gouvernement, les *Monti*, ou comités dirigeants, se détestaient, se détruisaient à l'envi; en moins d'un siècle, on en compte cinq : les nobles, les Neuf, les Douze, les réformateurs et le peuple; la démagogie *Compagnia del Bruco* avait provoqué, en 1371, de sanglants désordres, suivis d'une répression cruelle, et l'on connaît l'admirable lettre où sainte Catherine raconte le supplice de ce jeune gentilhomme pérugin, Tuldo, que sa douceur victorieuse sut réconcilier avec la mort [1]. Les réformateurs, ennemis de la puissante maison de Salimbeni, avaient utilisé la médiation de Florence, et, le 24 décembre 1375, Coluccio les priait de ne pas envoyer d'ambassade à Avignon, tant que la Seigneurie n'aurait

[1] Pour le détail de ces événements, cf. *les Vies de S. Catherine* (particulièrement celle de Mme la comtesse de Flavigny) et du *Bienh. Raymond*, par le Rme Père Cormier (Rome, 1900). Sur « les Monti », article de Cesare Paoli, dans la *Nuova Antologia* (1er août 1891).

point de sauf-conduit pour la sienne; c'est au Chapitre général tenu en 1374 dans la chapelle des Espagnols (couvent de Sainte-Marie-Nouvelle), alors fraîchement décorée des mains d'Orcagna, que les Dominicains avaient reconnu la vocation exceptionnelle de l'humble vierge de Fontebranda; c'est par ses soins et grâce au zèle de son confesseur, le bienheureux Raymond de Capoue, que les sœurs ennemies auraient dû se rapprocher du Père commun; on sait trop que la mission des deux Saints auprès de Grégoire XI (mars-avril 1376) échoua, que l'orateur florentin Barbadori protesta en plein Consistoire contre l'excommunication, et qu'à son retour Catherine faillit être massacrée par une bande furieuse.

Les réformateurs songeaient surtout à se garantir des mercenaires bretons ou gascons; Raymond avait porté une lettre de sainte Catherine à Acuto, pour le rattacher à la cause du Saint-Siège; de leur côté, les Douze, exilés de Sienne, intriguaient à Pise avec le seigneur du lieu, Piero Gambacorti, et le prieur des Hospitaliers; celui-ci, secondé par les milices pontificales, enleva aux Siennois le port de la Talamone, qu'ils ne recouvrèrent qu'après la mort de Grégoire XI.

Coluccio s'ingénie à retenir ces alliés douteux; le 31 juillet 1377, il mande aux Salimbeni que leur patrie est disposée à les bien recevoir, sur la recommandation de Florence, et les exhorte à faire acte de bons citoyens. Plus tard, l'agent du Lombard Jean Galéas, afin d'éviter la coalition des deux républiques, supprimera le chef de cette famille.

Aux appels de sa voisine, la Seigneurie répond par l'envoi de cent lances, sous les ordres de l'Allemand Paer (6 août), et sollicite le payement des soldats; au mois de septembre, les Bretons menacent du côté de Grosseto; on propose de s'adresser à Acuto, on encourage les Siennois à se battre pour la justice et la liberté de la Toscane; plus tard (26 novembre) on apprend qu'Acuto est à Montepulciano; Sienne et Pérouse y trouveront leur intérêt, si elles savent manœuvrer. La cause des coalisés perd à vue d'œil, et c'est un Siennois, Piero de Tolomei, qui en détache le préfet

de Vico, auquel il offre une large compensation; ce même personnage agit à Rome « avec sa langue empoisonnée »; Coluccio écrit (1er janvier 1378) à ses proches de l'en dissuader, au nom de leur vieille amitié pour Florence; il avertit les réformateurs de ne pas négliger ces intrigues, car une petite pierre peut renverser un grand char.

Un franciscain remuant, Fra Gabriel da Volterra, d'abord gardien, puis inquisiteur et provincial, est à Sienne (février 1378); la Seigneurie redoute le miel de ses discours; elle conjure les magistrats d'éloigner ce loup de la bergerie, de faire la sourde oreille à ses périodes « arrondies », car ce langage de sirène recèle un venin pernicieux *in mucrone caudæ*, et, pour éviter la ruine, il faut chasser Gabriel, avec plusieurs de ses confrères venus de Florence.

Il était clair que la Ligue ne pouvait se passer de secours extérieurs; à qui les demander, puisque l'Empereur et la France soutenaient le Pape, et qu'on n'osait se jeter dans les bras de Bernabò?

Dès la fin de 1376, Coluccio priait la reine Jeanne de Naples et son cousin Charles de Daras d'associer leur action diplomatique auprès du Pape; l'archevêque de Coseaza et Matteo de Gesualdo en étaient chargés; le duc Otton de Brunswick, quatrième mari de Jeanne, intervint personnellement[1]; on le remercie, et, le 10 mars 1377, on l'invite à traiter avec les représentants du Saint-Siège, car Bernabò, sous prétexte d'un accès de goutte, refuse d'aller au Congrès de Sarzana; mais Florence entend maintenir ses troupes sur le territoire pontifical, soi-disant pour défendre la Ligue, et, le 31 mai 1377, elle compte sur l'éloquence des ambassadeurs napolitains pour que le Saint-Père accueille dans son sein les brebis... peu repentantes.

L'un d'eux va même à Florence au mois d'octobre; il est bien reçu, mais n'aboutit guère.

Somme toute, l'issue de l'entreprise dépend des sacrifices que

[1] Cf. les pièces d'archives publiées sur ce mariage par M. Oauerland (Rome, Loischer, 1905).

la Ligue s'imposera, de la fidélité problématique et des exigences trop certaines de la force armée. Nos marchands le comprennent, ils voudraient traiter au rabais, prodiguer les promesses et les phrases sonores, puis laisser au voisin le principal rôle au jour de l'échéance. Les compagnies italiennes commencent à se former; celle de S. Georges, sous Alberigo da Barbiano, est au service de Milan; celle de son frère Jean, à Bologne.

Ne pourrait-on pas en lever d'autres chez ces populations turbulentes des Marches et de l'Ombrie? Les féodaux supportent mal qu'Albornoz ait étouffé l'anarchie; un certain Ranuccio (Farnese?) reçoit du chancelier, le 7 décembre 1376, une exhortation engageante à secourir Fermo et Ascoli, deux places d'importance; la victoire de la Ligue lui vaudra la fin de son exil et des amis puissants.

Un certain Baffo de Massa, zélateur de la Ligue, est recommandé par Coluccio à ce même seigneur et aux gens d'Ascoli (9 février 1377); on doit supposer qu'il trahit leur confiance, puisque le chancelier répond par des excuses aux plaintes de Ranuccio (13 mars) et prescrit à Baffo de ne pas attaquer ce dernier.

Les Trinci dominent à Foligno, où ils joueront plus tard un rôle de Mécènes[1]; au lieu de seconder la Ligue, il menace Assise et provoque ainsi l'animosité des Pérugins; Coluccio (13 juin) lui adresse une belle page de rhétorique : les poissons voleront, les troupeaux nageront en pleine mer, lorsqu'on verra les barbares s'unir aux Italiens, qu'ils ne peuvent sans amertume laisser échapper à leur joug. Trinci fera bien d'envoyer des commissaires à Florence; s'il s'attirait la colère de la République, le seul aspect de l'étendard de la Liberté soulèverait contre lui les gens de Foligno. Le 3 octobre, nouveau déploiement d'érudition patriotique : alors que les autres peuples gémissaient sous la

[1] Cf. *Giorn. Stor. della Letter. Ital.* (t. I et II, articles de Mgr Faloci-Pulignani). — « Sur le massacre de Césène », P. Orsi, *op. cit.*, p. 72. Un anonyme composa là-dessus une sorte de tragédie, analysée par M. Cloetta dans son ouvrage sur le *Drame de la Renaissance*.

tyrannie, l'Italie était libre; sa gloire fut d'enfanter ce bien qu'elle méprise aujourd'hui. Le 16 décembre, félicitations parce qu'on a rappelé des compagnies de mercenaires, offre de médiation à Pérouse.

Les Malatesta représentaient à eux seuls un appoint considérable : Césène, Pesaro, Rimini dépendaient de cette famille, et la première de ces villes avait été horriblement saccagée par les Bretons, joints aux Anglais d'Acuto, à la suite d'un massacre où les habitants tuèrent 800 des leurs (fin de 1376); il était donc facile d'y exciter la haine de l'étranger; lorsque mourut Galéas Malatesta, Coluccio adresse à ses fils des condoléances hyperboliques : c'est l'honneur de l'Ausonie, le champion de l'Église, le conseiller, le chevalier fidèle, incomparable, qui vient de disparaître; dans la bonne et la mauvaise fortune, il était l'ami de Florence; l'espoir du Ciel où il règne doit consoler ses héritiers, qui n'imiteront sa vertu qu'à condition de rester amis et de fuir la fumée aveuglante des rivalités fraternelles.

Le 9 octobre 1377, répondant à Carlo Malatesta, qui plaidait la cause du Saint-Siège, le chancelier rédige une apologie des Huit-Saints; il déplore que l'excommunication, destinée à protéger la foi, tourne au scandale des fidèles; forte de son droit, Florence en appelle à Dieu contre ce Pasteur qui délaisse son troupeau; elle souhaite que le bras du méchant se dessèche, que ses yeux s'obscurcissent; enfin, l'on insinue que Malatesta, s'il persévère dans ses bons desseins, sera récompensé.

Et, le 26 octobre, Galéas Malatesta avait proposé la paix, au lendemain du sac de Césène, mais comment accepter les conditions du Saint-Siège? *Nec precio nec prece,* Grégoire ne s'est laissé fléchir; les gens des Antipodes seraient à peine excusables d'ignorer la situation, et Carlo la voit de ses yeux! Le Pape exige qu'il n'y ait plus de Ligue à l'avenir, que cent citoyens de Florence aillent implorer leur pardon, que cent autres acceptent une pénitence; on ne les choisirait point parmi les Curius et les Fabricius, mais parmi les Crassus et les Darius (entendez : parmi les *popolani grossi*). C'est exclure la paix. Sans doute, la victoire

est incertaine, et notre humaniste d'évoquer Annibal aux portes de Rome, Cyrus vaincu par Thamyris; mais l'Église veut écraser l'Italie; que Dieu soit juge! En tout cas, la servitude oisive ne vaut point l'orageuse liberté : Florence n'attaque pas celle de l'Église, elle revendique un droit naturel; le Pape voudrait changer les lois de la République? Il se peut qu'elles aient besoin de réformes, mais comment les opérer au milieu de ces troubles? Ici, l'avocat perdait volontairement la mémoire; le pacifique Grégoire XI n'avait jamais pris l'offensive, et c'était bien ses sujets que l'on soulevait contre lui; je n'en veux d'autre preuve que l'épître emflammée des Huit aux *banderesi* (chefs de quartier) de Rome, le 6 janvier 1376 : « Le Dieu juste a pitié de la malheureuse Italie, gémissant sous le joug d'un maudit esclavage. Il a réveillé les peuples et animé les opprimés à secouer la honteuse tyrannie des barbares. Partout l'Ausonie invoque la liberté, qu'elle achète à la pointe du glaive. Levez-vous, Romains, chef auguste de l'univers! Prenez sous votre protection les peuples, chassez l'abomination de la tyrannie, défendez la chère liberté, provoquez à la révolte quiconque est enchaîné par peur ou par terreur. Cette œuvre est digne de vous. Ne vous laissez pas abuser par les mielleuses adulations des prêtres. Ils voudraient vous persuader de rester obéissants à l'Église; ils vous font croire que le Pape et la Curie vont retourner en Italie; ils vous donnent à entendre que votre Cité en tirera toute sorte de biens. Ces flatteries tendent uniquement à obtenir que vous aidiez à rendre les Français maîtres de l'Italie... Est-ce qu'Urbain V n'avait pas donné les mêmes espérances? Est-ce qu'il n'a pas changé, par inconstance, par dégoût, par désir de rejoindre son pays? Ne vous laissez donc pas séduire au nectar de ces paroles; ne tolérez point que *votre* Italie, que le sang de vos ancêtres fit maîtresse du monde, soit asservie à des barbares étrangers. »

Les Huit reprochaient au Pape d'avoir supprimé l'autorité des *banderesi*, « frein des orgueilleux, refuge des faibles ». Ils prétendaient que le Saint-Père, en restituant à la Ville sa majesté antique, en couvrant d'or ses murailles, aurait simplement

rempli le devoir de sa charge. Et il osait la réduire en esclavage! Le moment était favorable pour secouer ce joug, et Florence offrait d'aider sa mère à reprendre son autorité sacrée. Mais la cruelle expérience d'un siècle n'était pas encore oubliée; les Romains ne bougèrent point : dès le 13 janvier 1377, ils faisaient à Grégoire XI une entrée triomphale; en vain, le 21 septembre suivant, la Seigneurie les qualifiait-elle de *magnifiques* et d'*uniques* pères de la patrie; leur *majesté* se voyait suppliée de conserver ce trésor menacé par les offres insidieuses d'un Pontife ennemi de l'Italie; après les rengaines d'usage sur la gloire immortelle des ancêtres, on offrait un secours de 3 000 lances. Rien n'y fit, car la Ligue était visiblement aux abois.

III

Réduite à ses propres forces, la coalition dépendait à la fois de sa solidité financière et de son attitude vis-à-vis des *condottieri*. D'après un état du 31 mai 1377, la quote-part était fixée de la sorte : Bologne versait 9 000 florins, Pérouse 4 000, Sienne 3 000, Arizzo 2 250, Forli 1 500, Urbin 1 340, Fermo 1 800, Gui d'Asciano 1 200, Ascoli, Città Castellana et Camerino 600.

Barthélemy de S. Severino, qui devait ramener sa cavalerie d'Ascoli à Florence, recevait 300 florins, Bertrand d'Imola 450, les capitaines milanais 25 000.

Désormais, et jusqu'à liquidation complète, ce sont des marchandages incessants, pour stimuler ceux-là et contenter ceux-ci. Le préfet de Vico, gouverneur de Viterbe, qui avait reçu, le 4 février, des condoléances au sujet de la mort de son frère, est pris à partie le 7 novembre, parce qu'ayant 400 lances venues de Toscane, il prêta l'oreille aux agents du Saint-Siège. C'était traiter en dehors de la Ligue, *exitu venefico*.

Dès le 10 mars, une circulaire de Coluccio notifiait aux confédérés que le Pape exigeait 500 000 florins du coup, puis 200

chaque année jusqu'en 1380, et l'abandon des sujets révoltés de l'État pontifical.

On les invitait donc à envoyer de nouveaux délégués à Florence, surtout à empêcher les Compagnies de gagner Rome. Pour ce, il fallait payer leur solde, et Pérouse congédiait ses hommes, à l'entrée du printemps ! On lui rappelle (21 février) que Bologne s'agite, que Robert de Genève réunit à Todi trois cents lances bretonnes. Avec Sienne, on s'entendrait au sujet de Cortone, où Azzo Ubaldini gouvernait depuis 1375 au nom du jeune Jean, fils de François Casali, mais Acuto semait la division ; Coluccio prie les réformateurs de confondre l'étranger et de faire prévaloir la vérité (17 mars).

A la même date (19 mars), Vico se plaignait de manquer d'effectifs ; malgré l'appoint fourni par la République, il gardait une neutralité suspecte, nuisible à l'unité d'action. Coluccio l'avertissait que la fortune échappe à qui dort sous d'épaisses couvertures.

Lorsque Aster Manfredi enlève Faenza aux Anglais d'Acuto, le marquis d'Este, guelfe par tradition, est invité à s'interposer (8 avril) entre la Ligue et les comtes de Barbiano, qui demandent la paix, tout en continuant les hostilités. Le 29 mai, après des condoléances sur la défaite que Nicolò d'Este venait de subir à Lugo, en Lombardie, on se plaint d'être demeuré sans réponse, on l'engage à lever le scandale, pour que la Seigneurie sache quelles règles prescrire à ses capitaines.

Bernabò, l'ennemi de Ferrare et du Pape, n'en était point pour cela très sûr; ses lieutenants, Giacotto et Roger Cane, sont priés de l'affermir dans sa fidélité à la Ligue et surtout de faire savoir la chose à Rome ; le 22 octobre, Roger est averti que Bernabò a eu tort de prendre à la lettre une proposition attribuée à Florence, de payer 100 000 florins au Saint-Siège ! Rien n'est conclu et, l'occasion naissant, l'entente sera respectée.

Le 18 décembre, circulaire pour convoquer, sur l'avis de Bernabò, les délégués de la Ligue à Florence, le 2 février sui-

vant; on tâchera de proroger et d'exalter cette « sainte association ».

Arezzo, jadis gibeline, a, depuis 1370, un évêque, Jean Albergotti, qui aspire à la pourpre ; Coluccio, jouant sur les mots, écrit (8 septembre) que ce *pasteur* veut *depascere* la liberté de ses ouailles ; il cite l'exemple classique de César en lutte avec le Sénat, promet des troupes, qui d'Arezzo gagneront Pérouse ; ayant appris l'exil du prélat, il blâme ses diocésains de lui avoir laissé la vie : une cité privée de justice tombe dans les chaos ; il aime trop les chrétiens pour les flatter, lorsque l'esclavage les menace.

Le 13 septembre, il revient à la charge : cette fois, Paul Orose lui fournit l'exemple des Grecs, qui, divisés, perdirent leur empire ; c'est à peine si en pleine paix Arezzo saurait se maintenir, et l'étranger envahit la Toscane ! Depuis 1337, la Seigneurie avait accordé aux comtes Tarlati di Pietramala les droits de citoyen et le privilège de maintenir entre eux tous quatre-vingt-dix *familiers* armés pour défendre leurs châteaux ; sur ce nombre, Florence en stipendiait trente-deux, tandis qu'elle gardait seulement à Arezzo deux cents cavaliers et deux cents fantassins étrangers à la ville.

Ces Tarlati, de vieille race guerrière, s'entendaient mal avec les bourgeois : Coluccio s'épuise à prêcher la concorde ; le 6 novembre, les échos deviennent plus alarmants, hélas ! le lion rugit aux portes, la tempête va sévir, et les vaisseaux se battent ! L'union seule peut sauver Arezzo entourée de forces supérieures.

Ce lion dévorant, c'est sans doute Acuto [1]. Abandonnés par Ridolfo da Camerino, les Florentins avaient réussi, d'accord avec Bernabò, à détacher du Pape le condottiere anglais, mais la soumission spontanée de Bologne avait amplement compensé

[1] Sur ce personnage, dont on peut voir le mausolée et le portrait équestre au dôme de Florence, cf. la monographie de MM. Temple-Leader et Marcotti (Florence, 1889); il y a une traduction anglaise, par Mrs. Leader Scott, bien illustrée.

cette défection; dès le 12 juillet 1377, sur la plainte des Bolonais, la Seigneurie engageait Acuto à gagner au plus vite la Romagne; on lui prodiguait les conseils d'une stratégie prudente autant que défiante; le 11 septembre, Coluccio lui interdit de prendre l'offensive : qu'il réprime au besoin l'élan de ses troupes; qu'une sotte témérité ne compromette pas la victoire; temporiser épargne et la sueur et le sang ; si l'ennemi menaçait Florence, il faudrait se replier aussitôt vers la Toscane.

Le 27, en réponse à un message d'Acuto, récapitulation des derniers événements : le Pape a des exigences inacceptables, et la Seigneurie ne veut pas abandonner la Ligue; une guerre heureuse est le seul moyen d'aboutir à la paix. Trois ambassades successives ont pris le chemin de Rome ; l'entourage du Pontife est désireux d'en finir ; on va consulter Bernabò.

Mais voici que le vicomte de Turenne, parent de Grégoire [1], débarque à Grosseto, et le comte Lando va délibérer à Pérouse avec Acuto (1er octobre) sur la marche des opérations; puis le trésorier Spinelli annonce à Florence que les Anglais veulent hiverner en Toscane ! Grand émoi de la Seigneurie : Coluccio essaye de piquer l'amour-propre du guerrier (16-17 novembre) ; les Bretons vont croire qu'il a peur, et que dira Bernabò ? Les Allemands viennent de quitter l'État pontifical, où Acuto trouvait d'excellents quartiers d'hiver. Ce langage n'est pas écouté, on cède à la nécessité, en stipulant que la Compagnie marchera en bon ordre et ménagera le territoire toscan.

Le 27, Jean de Vicomercato (un Lombard) est averti qu'Acuto jure de se bien conduire, et que Bernabò approuve la combinaison.

Hélas ! les mercenaires étaient des hôtes encombrants ; un certain Chocho (quelque nom saxon estropié par les scribes), qui avait servi Pise contre Florence en 1364, reçoit, dès le 8 février, les

[1] La maison de Beaufort avait ce titre dès 1350, par Guillaume, frère de Clément VI, qui épousa Aliénor de Comminges; cf. l'*Hist. de Languedoc* des Bénédictins, éd. Molinier, t. IX, p. 623, 955, 983. « Sur Hector, bâtard de Turenne, » cf. DE BARRAU, *Documents pour l'Hist. des familles nobles de Rouergue*, t. I, p. 356.

doléances de Coluccio : une cinquantaine de cavaliers viennent de saccager Corliano, parce qu'on a refusé de payer leur solde avec l'argent de Bernabò; le 21 janvier, Turenne approchait de Sienne, la Compagnie anglaise occupait Montepulciano; on pressait Acuto de rétablir l'ordre, et on suppliait les Siennois (25 février) de s'incommoder pour les loger, en vue d'une attaque imminente.

Le 4 mars, Acuto ayant écrit que Pérouse obtenait du Pape une amnistie et que sa Compagnie n'était point payée, Coluccio s'indigne : comment a-t-on osé traiter en dehors de Florence et de Milan ? C'est que le Pape a besoin de secours à Rome, où les *banderesi* ont découvert un complot des Savelli et du comte de Fondi.

La défection de Pérouse était facile à prévoir ; au cours de l'été précédent, la tension financière prenait un caractère fâcheux ; aux requêtes de la Commune ombrienne, on répliquait par des exigences d'argent; on prétendait même lui faire acquitter ce qu'un certain Andreotti réclamait aux gens d'Ascoti ; Florence déclarait ne pouvoir augmenter ses charges ; Coluccio priait le comte Luzio (6 août) de mépriser les murmures de la plèbe pérugine, et lui faisait espérer des renforts ; après la prise de Faenza, Paer et ses Allemands s'étaient repliés sur Sienne Le délégué de la Seigneurie, Vieri degli Adimari, devait ramener du Patrimoine 150 lances ; quant aux archers, ils occupaient Castiglione et Primalcore. Luzio étant fils de Bernabò, on attendait beaucoup de son honneur militaire ; il battit en effet Ridolfo da Varano et le poursuivit jusqu'à Tolentino ; on le félicite (1er octobre), mais les terribles Bretons se montrent à Terni, et Florence inquiète ordonne à Luzio de stationner entre Todi et Foligno, de s'entendre avec Acuto.

Le 4 décembre, on le presse au contraire de reprendre l'offensive, *pede fausto*, pour la justice et la liberté, en vue d'une paix glorieuse. Pérouse est toujours inerte : le 13 septembre, Coluccio lui transmet les plaintes d'Acuto, qui manque d'archers et même de guides ; il suffirait d'exhiber quelques sergents

d'armes, avec tambours et trompettes, faisant mine de recruter des archers, et l'ennemi s'effrayerait.

Les Pérugins n'ont-ils pas accompli de plus grands sacrifices? Or, la lutte n'a pas pour objet d'accroître leur territoire ou leur crédit, mais bien de sauver leur indépendance.

La Seigneurie dut se contenter d'une satisfaction platonique : Pérouse décréta que les citoyens de Florence exerceraient chez elle la fonction de podestat, même sans être chevaliers, et que les Huit de la Guerre auraient leurs portraits, en habit de gala, au Palais public; deux fois (6 novembre 1377 et 4 janvier 1378), Coluccio remercie avec effusion, promet toute sorte de bons offices, mais, au mois de février, les nobles conspirent avec les Raspanti pour livrer Pérouse au Saint-Siège; découverts, cinquante sont exilés, cinquante accablés d'amendes; cette rigueur paraît impolitique et, le 21 février, Salutati prêche la clémence, insinuant que les rebelles imiteraient plutôt Coriolan ou Marius que Scipion ou Camille; l'ennemi commun guette les discordes civiles ; la douceur peut seule affermir la cause populaire.

Le 26, il est plus pressant : que l'on paye une milice à cheval, capable de seconder au printemps les opérations d'Acuto. Deux des Huit, Thomas Strozzi et André Salviati, gagnent en effet Pérouse au mois de mars: la guerre prolongée devenait sauvage; au moment de conclure une trêve, les Pérugins avaient arraché à chacun des vingt-huit prisonniers de Foligno une dent, qui fut envoyée par dérision à leur commune, tandis qu'une bande venue d'Assise allait saccager le territoire de Foligno! Coluccio blâme ce procédé, prescrit de libérer les victimes et d'observer la trêve (18 mars). Il y revient le 30 avril, car les escarmouches sont incessantes, malgré l'effort des commissaires.

C'était sur Pérouse que Florence prétendait rejeter les mercenaires d'Acuto; la Toscane retentissait de leurs tristes exploits : le 16 mars, la Seigneurie s'étonne qu'ayant reçu l'arriéré de février, ils s'attardent en un pays épuisé, au lieu de secourir Pérouse.

Bernabò devait une certaine somme aux alliés; son lieutenant Azzo Visconti est donc invité (11 avril) à solder lui-même les Bretons d'Arezzo; mais voilà que Bernabò refuse de ratifier l'accord entre Acuto et Roger Cane; les Allemands réclament trois mois d'arriéré; Coluccio doit implorer (17 mai) les bons offices de l'Anglais et l'intercession de la reine Jeanne pour calmer la colère de Bernabò; celui-ci consent (7 août) à expédier la Compagnie du Pape Urbain, qui se brouille avec les cardinaux français; on s'efforce de la détourner vers les Romagnes, car la Toscane entière crie à la ruine et au scandale.

Le 2 juin, Coluccio expliquait aux Pérugins que Bernabò devait payer un tiers, les autres alliés le reste de la dépense; la Seigneurie s'était fort incommodée pour défendre ses voisins; elle attendait les fonds et promettait de rendre un compte exact.

Les Anglais n'avaient aucune hâte d'abandonner le jardin de l'Italie; un certain Cliston écrit de Bagnacavallo que son offre de réengagement est demeurée sans réponse; Coluccio lui mande (17 juillet) qu'ayant reçu quatre cents florins du trésorier Spinelli, il devait déjà être à Florence, qu'au reste un procédé pareil est indigne de la confiance que la Seigneurie lui témoigne. Roger Cane fait savoir que Fermo a conclu avec les Bretons une trêve de deux mois, et de quinze jours seulement avec Varano; la République permet de prolonger la seconde à l'égal de la première.

A Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, qui se plaint de la Compagnie, Coluccio assure (1er septembre) que les Ordelaffi n'y sont pour rien, qu'Acuto a reçu de vertes remontrances, que Roger Cane les a transmises; il exhorte néanmoins Guido à rendre le bien pour le mal et à ménager les Ordelaffi [1].

[1] Sur ce tyran de Forli et sa femme Marzia, l'héroïne du siège de Césène, qui finirent misérablement à Venise (1381), cf. la *Vità Italiana nel brecento* (Milan, 1893, p. 129 et suiv., conférence de M. Franchetti).
Sur Scatisse, *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 624, et *passim*.

IV

L'année 1378 avait heureusement marqué l'ouverture des négociations ; le 29 janvier, une circulaire avisait les confédérés que, sur les instances de l'ambassadeur florentin, Bernabò prêtait l'oreille au message du nonce, l'évêque d'Urbin, et qu'on attendait la réponse de Rome.

Le 5 janvier, Turenne recevait de la Seigneurie une lettre qui pouvait s'interpréter comme une avance : on louait ses desseins pacifiques, son crédit auprès du Saint-Père, on affirmait que la République, uniquement jalouse de sa liberté, sans ambition, sans cupidité, sans rancune, prouverait bientôt sa droiture, et que le vicomte s'honorerait en obtenant de la clémence apostolique la tranquillité de l'Italie.

Perino Grimaldi, un compagnon de Turenne, qui était citoyen de Florence pour avoir combattu Pise en 1362, se vit exhorter de la même façon, alors que, le 21 février suivant, Turenne était remercié de ses premières démarches : Dieu aplanirait les voies entre le père et ses fils ; mais l'affaire étant subtile, ardue, on souhaitait en connaître le progrès par un message oral, et si Turenne allait à Porto-Pisano, voisin de Sarzana, il pourrait s'y aboucher avec les agents florentins.

Piero Gambacarti, l'ami de sainte Catherine, était de son côté à Florence l'interprète de Grégoire XI, et la sainte elle-même, en dépit de son premier échec, consentait à y retourner, sur le désir du Pape et du Bienheureux Raymond, devenu prieur de la Minerve et très écouté à Rome.

On ne dédaignait pas les bons offices d'un tiers Français, Perotto Scatizza (Pierre Scatisse), jadis trésorier royal à Nîmes et agent du frère de Charles V, le duc de Berry, lorsque ce prince gouvernait le Languedoc. Perotto avait suivi Turenne et se trouvait sans doute au Congrès de Sarzana. Le 4 mars, Coluccio, informé par les commissaires florentins, lui écrivait qu'Israël ne

comptait pas de citoyen plus fidèle, et que la République lui serait éternellement obligée. Les trois cardinaux de la Grange, de Narbonne et de Pampelune allaient à Poggibonzi pour traiter ; si la chose souffrait difficulté, on utiliserait la médiation de Turenne et de Scatizza.

Le 27 mars mourait Grégoire XI. Dès le 14 avril, sa famille recevait les condoléances des Florentins ; le roi de France avait alors un ambassadeur en Toscane, et c'est pour la forme que Turenne est assuré des bonnes dispositions de la Seigneurie ; celle-ci se tournait vers le soleil levant, et, le 20 avril, Jean Sciarra et Simeotto Orsini, capitaines au service de la Ligue, recevaient ordre de suspendre les hostilités ; on n'oubliait pas que Prignano, pays d'origine d'Urbain VI, était voisin de Pise; aux cardinaux Orsini et Corsini (ce dernier, évêque de Florence), on insinuait que le Pape ferait bien d'imiter cet exemple ; à Todi et à Pérouse, la discorde civile rendait la trêve plus malaisée ; la Seigneurie promettait cependant d'y travailler.

Le roi Louis de Hongrie, « athlète de la foi, » est tenu au courant : on lui rappelle la dévotion des Guelfes à la maison d'Anjou, et l'on émet le vœu que son cousin Charles de Duras intervienne à Rome (6 mai). Du reste, l'évêque de Laon et les autres envoyés français iraient également, après une halte à Lucques et à Pise.

Louis avait exprimé ses regrets d'un incident survenu à Fedara, place de ses domaines, d'où l'on avait chassé certains marchands florentins. Le 23 décembre 1377, cette affaire avait provoqué une réclamation de Coluccio à ceux de Fano ; les doléances des victimes agaçaient les prieurs, et on espérait que Louis leur obtiendrait la restitution des draps confisqués.

L'excommunication tendait à jeter l'embargo sur toutes les denrées de même provenance ; aussi Coluccio se hâte, le 17 mai, de mander aux vicaires de l'Empire à Udine et Aquilée que l'absolution octroyée s'étendrait à ceux qui, traitant avec les rebelles, encouraient des censures analogues.

Le 14 mars, il avait prié Bernabò d'insister auprès du nonce

afin que l'instrument d'amnistie nommât le chevalier et les autres magistrats « suspects d'hérésie » ; c'était une condition *sine qua non.*

Le schisme naissant contribua plus que tout le reste à opérer une diversion ; spontanément, les deux partis réservèrent leurs coups à des ennemis imprévus.

Nous savons en quels termes Coluccio excitait les Arétins contre leur évêque ; or, le 11 mai, il les presse de se réconcilier avec les Tarlati, à écouter le médecin, car la maladie peut devenir mortelle ; il les met en garde contre les semeurs de zizanie ; le 20 août, on leur notifie que cinq exilés seulement demeureront exclus, et on cite les Tarlatti à plaider par commissaires, dans les huit jours, devant les arbitres siégeant à Florence. A l'évêque lui-même, on adressait des félicitations assez sèches (13 août), en l'exhortant à une vigilance incessante sur ses ouailles.

Le 28 juillet, un premier accord était conclu avec Urbain, qui n'exigeait plus de la Seigneurie que 25 000 florins; l'ambassade composée de plusieurs notables [1] et de deux docteurs, Barbadoni et Philippe dell' Antella, prenait aussi les intérêts de la Ligue : les rebelles de l'État pontifical seraient admis à y adhérer jusqu'au 28 août.

Aussitôt, le ton change vis-à-vis des mercenaires : les deux Lando (Luzio et Everardo) ayant demandé quelques éclaircissements sur les affaires milanaises, on les refuse tout net, et Everardo est convoqué avec sa bande à Florence, où le podestat de Prato doit le payer.

Les prieurs qui vont s'aboucher avec les Tarlati, prennent, chemin faisant, possession de la *rocca* de Fabriano ; le 9 juin, les garnisons de Sienne et de Pérouse étaient invitées à tourner leurs forces contre Ridolfo da Varano ; le 11, le capitaine de la *montagna Pistoiese* (Apennins de Toscane) reçoit l'ordre de rembourser à un hôtelier de la Sambuca 40 florins sur 48 que lui

[1] Liste dans Rigacci, *op. cit.*, p. 199. On y voit un Strozzi, un Bardi, un Altoviti, un Médicis.

avaient enlevés les gens d'Acuto, mais les prieurs entendent ne se porter garants que si la créance des Anglais est dûment liquidée. Ils y vont plus rondement avec les garnisaires du *contado*, qui ne seront soldés qu'à Florence ; s'ils laissent des dettes sur place, le podestat les réglera.

Les Ubaldini, gibelins opiniâtres, soulèvent Città di Castello ; Pérouse est appelée (28 septembre) à y rétablir l'ordre. Mais c'est à Rome qu'il faut jouer serré, car l'aigreur va croissant entre le Pape et les cardinaux français ; les Bretons et le comte de Fandi protègent l'élection de l'anti-pape Robert de Genève (20 septembre); aussi les prieurs exigent-ils que les gens d'Urbain cessent toute hostilité contre les Romagnes, que les bulles soient expédiées sans délai; l'agitation des Ciompi, effet de la guerre et du malaise économique, ne leur permet pas de répondre au désir du Pontife ; ils se résignent à envoyer du numéraire (mille florins) à Rome, mais insistent pour payer le reste à Florence ; ils essayent de réconcilier Pérouse et les Marches avec Urbain ; celui-ci s'inquiète d'un voyage de Barbadori à Naples, où la reine Jeanne fait mine de soutenir l'anti-pape ; on lui assure que c'est en vue de la paix, et que seul Bernabò retient en Lombardie les mercenaires qui pourraient s'opposer aux Bretons.

On parle de nouvelles promotions cardinalices ; les prieurs veulent être informés chaque jour ; ils n'ont que le 24 septembre, à deux heures, une dépêche de Rome du 16 ; ils répondent à six heures du soir, dénoncent les mauvaises langues qui sèment de faux bruits à Rome, alors que les Florentins donneraient leur sang pour le Saint-Siège. Le 25 au soir, ayant enfin reçu la réponse officielle d'Urbain, ils insistent pour que Folchi, l'un des envoyés, apporte immédiatement la bulle. Il arriva le 9 octobre ; le 6, à neuf heures du soir, dépêche qui rappelle deux de ses collègues, affirme la loyauté de la Seigneurie, réclame enfin (on y reviendra souvent) la révocation de ce Fra Gabriele dont les menées à Sienne inquiétaient.

Lorsqu'on est nanti de la précieuse bulle, reste à la répandre

à travers la chrétienté; le nonce pontifical, Jean de Sienne, sollicite un secours militaire; on le laisse espérer, dès que l'émeute des Ciompi sera entièrement apaisée, mais il ne faut pas moins de douze exemplaires du document libérateur; Pazzino Strozzi devra les réclamer jour et nuit (22 octobre). Cependant on négocie le change avantageux de 10 000 florins, on règle de menues affaires qui intéressent les Arts et la Badia (monastère bénédictin) de Florence; on ménage l'absolution des Pérugins.

La dernière dépêche, du 5 novembre, prescrit de laisser le soin des transactions inachevées aux marchands florentins qui résident à Rome; on commence à se défier de Galeotto Malatesta, qui fait demander par le cardinal de Pietramala le vicariat de Città di Castello; la Seigneurie entend que cette ville demeure sous le régime populaire et soumise au Saint-Siège.

Le 11 août, on avait notifié la paix aux Malatesta et à l'évêque d'Aquila, gouverneur de Césène; les gens d'Urbain n'en continuaient pas moins à guerroyer, et le comte de Montefeltro était prié de les contenir; les Malatesta ne voulaient point traiter avec lui; la Seigneurie détachait sa cause de la sienne, en même temps qu'elle sollicitait la mise en liberté d'un certain Thomas de Saint-Ange, fait prisonnier à Vado.

Florence avait payé cher cette demi-victoire, qu'elle n'eût point remportée sans la perturbation générale. La réaction oligarchique, aux prises avec la démagogie favorable aux Huit de la Guerre, ne triompha qu'en 1382, après trois ans de crise, et ce fut pour engendrer ensuite le principat des Médicis.

Dès le 16 septembre 1378, l'évêque de Voltena et l'augustin François d'Orvieto avaient pleins pouvoirs d'absoudre la cité guelfe; on en fit la solennité le 24 octobre. Coluccio reçut à part son absolution, le 26; il ne cessera plus de défendre les papes de Rome et s'emploiera même honorablement à éteindre le schisme, qui ne cessa qu'après sa mort (1406).

J. Martin.

LE COMTE DE FROULLAY

AMBASSADEUR A VENISE (1733-1743)

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE

Profitant d'un séjour relativement prolongé dans la merveilleuse Venise, nous avons, sur l'histoire anecdotique de la « Sérénissime », publié, ici même, d'après les manuscrits ou dossiers conservés respectivement à la bibliothèque *Marciana* et à l'*Archivio di Stato*, diverses études, au cours desquelles ont été évoquées tour à tour les figures des marchands-chevaliers du douzième et du treizième siècle [1], puis les diplomates raffinés de la Renaissance [2], et enfin les personnages dont la falote silhouette s'agitait en cet anormal dix-huitième siècle qui devait voir l'écroulement définitif et sans gloire de la millénaire République.

Si, pour cette dernière période, nous avons conté avec détail l'intrigue quelque peu scabreuse de notre ambassadeur, le comte de Froullay [3], avec une volage bénédictine, pauvre *traviata* plus à plaindre qu'à blâmer, nous n'avons pu mettre à profit, comme source d'informations, que les documents, d'ailleurs tous authentiques et indiscutables, qui existent dans les dépôts publics de la cité lagunaire.

Aussi écrivions-nous à cet égard [4] : « Ce que devint Froullay par la suite, c'est ce que nous nous réservons de faire connaître à notre retour en France, comme aussi d'étudier son « affaire »

[1] *Les doges Sébastien et Pierre Ziani* (*Revue* de 1906, nos 2 et 3).

[2] *Un soldat diplomate*. Voir la *Revue* de 1907, n° 4, et 1908, nos 1 et 2.

[3] *Le comte de Froullay*, 1909, n° 4, et 1910, nos 1, 2, 4. — Voir aussi, pour ce même dix-huitième siècle, *l'Europe et spécialement la France*, etc., 1911, n° 3.

[4] 1910, p. 444.

au point de vue adopté par notre office des Affaires étrangères ; car si les archives vénitiennes nous ont fourni en abondance des documents précis, précieux, la plupart inédits, il faut bien reconnaître que la question a été envisagée en regardant au travers de la seule lorgnette vénitienne. Il serait curieux maintenant de recourir à l'optique de Versailles, et c'est ce que nous nous proposons de faire quelque jour. »

Et nous étions d'autant plus anxieux d'aborder, en manière de contrôle, la « contre-partie », si l'on peut ainsi dire, de notre premier travail, que si celui-ci avait été établi, notamment, d'après des dépêches secrètes, mais incontestablement authentiques, des *Cai*[1] du Conseil des Dix à l'octogénaire Venier, ambassadeur de la République en France, comme encore d'après des brefs pontificaux et diverses autres pièces de non moindre « estime », force nous avait été, bien qu'avec profonde répugnance, de faire tout à la fois état des basses délations écrites par le propre majordome de Froullay, ce vil Laplaz, dont les inquisiteurs d'État soudoyaient le répugnant espionnage domestique en jetant de temps à autre à l'abject mouchard quelques poignées de ducats.

Si, dès notre retour à Paris, nous nous étions conséquemment mis en disposition de commencer les recherches, compulsoires et dépouillements nécessaires pour rassembler les notes devant servir de bases à notre nouvelle rédaction, des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont permis de commencer un labeur suivi qu'à la fin de 1911, et cela grâce à la courtoise obligeance de M. Piccioni, ministre plénipotentiaire placé à la tête du service des archives. Ce très distingué fonctionnaire nous a fait bénéficier des plus appréciables facilités, pour lesquelles nous lui adressons ici nos sincères remerciements, ainsi qu'à ses collaborateurs, notamment MM. de Fontarce, Tausserat, Espinas et Rigault.

[1] *Cai*, contraction de *Capi*, c'est-à-dire chefs, terme par lequel les Vénitiens désignaient les trois inquisiteurs d'État, dont le redoutable pouvoir était à peu près illimité.

Maintenant, sous peine de tomber en d'inévitables redites, nous supposerons que nos lecteurs se souviennent, au moins dans ses grandes lignes, du roman diplomatico-érotique dont furent les protagonistes l'ambassadeur Froullay et la nonain *Maria da Riva*, du couvent de San Lorenzo à Venise, laquelle, après maint transfert de cloître en cloître, par manière de correction, finit, en 1744, à Bologne, où elle était soi-disant prisonnière dans le monastère du *Mortaro*, par s'enfuir en compagnie du frère gardien, lequel lui aida à rejoindre un certain colonel Moroni, qu'elle avait trouvé le moyen d'épouser peu auparavant, mais dont l'autorité ecclésiastique l'avait séparée comme bigame, puisqu'elle était, pour la vie, l'épouse mystique de Jésus-Christ.

Après quoi, le silence se fait brusquement et l'on n'entend plus parler de l'amoureuse moinillonne, tandis que, on le verra en son temps, le roi Louis XV ayant, dès la fin de 1742, brusquement révoqué la mission de Froullay, celui-ci était rentré en France dans les premiers mois de 1743.

I

« Je suis de beaucoup plus grande maison qu'aucun de mes prédécesseurs. C'est de quoi la *Sérénissime* doit me tenir compte, car ma présence auprès d'elle comme ambassadeur constitue un insigne et exceptionnel honneur. »

Tel était le propos que tenait fréquemment Froullay, surtout lorsque les organes du Gouvernement ducal paraissaient le vouloir molester, soit par quelque ouverte récrimination, soit bien plutôt par une de ces manœuvres insidieuses, infiniment plus conformes à la tortueuse politique de la Sérénissime.

Mais en matière de noblesse, comme, du reste, chaque fois qu'il s'agit de questions où se trouve en jeu la vanité personnelle, les intéressés ne sauraient exiger d'être crus sur parole, d'autant que, la plupart du temps, ils se trompent de bonne foi

en répétant, sans chercher à les vérifier, des récits auxquels chaque génération s'est plu d'ajouter des détails non contrôlables et finissant par être tenus pour des précisions documentaires et des vérités indiscutables.

Il est cette fois facile de constater que la Maison de Froullay ou Froulay appartenait au premier rang de l'ordre privilégié, puisqu'elle était noble de « nom et d'armes » ou d'« origine chevaleresque ».

En effet, la filiation de Charles-François (ce sont les noms de notre ambassadeur) remonte sans interruption à Rolland, seigneur de Froullay-au-Maine vers 1140, tandis qu'au treizième siècle un Guillaume figurait au nombre des chevaliers ayant pris part, avec saint Louis, à la septième croisade.

D'autre part, issu au quatorzième degré de Rolland, Charles-François était proche parent de ce maréchal de Tessé, si brutalement malmené par Saint-Simon, mais qui ne s'en distingua pas moins de brillante façon pendant la guerre de Succession et fut lui aussi ambassadeur, tandis qu'un propre frère de ce même Charles-François fut bailli de l'Ordre de Malte et remplit également diverses charges diplomatiques en qualité de ministre public de la « Religion » auprès de diverses Cours.

De plus, la propre fille de l'ambassadeur à Venise, Renée-Charlotte de Froullay, mariée à Louis-Marie de Créquy, non seulement a écrit des « Lettres » fort intéressantes qui nous sont parvenues, mais a encore acquis une notoriété d'un genre particulier comme auteur supposé des « Mémoires », du reste amusants et curieux, qu'a composés, sous son nom, l'adroit et peu scrupuleux Courchamp, qui fut tôt éventé. Enfin, quoi qu'ayant quelques alliances relativement modestes, les Froullay peuvent se vanter à juste titre de celles contractées avec les Saulx-Tavannes, les Beaumanoir, les Colbert-Maulevrier, les Cossé-Brissac, etc.

Quant à Charles-François, il était fils de Philippe-Charles, comte de Froullay, enseigne des gendarmes de la garde du roi Louis XIV, lieutenant pour S. M. ès province du Maine et

comté de Laval, et de Marie-Anne de Mégaudain, fille d'un conseiller à la Cour des Aides et de Catherine de Langan-Boisfévrier.

La carrière militaire, voire civile de notre soldat, devenu diplomate sur le tard, voici ce qu'elle fut, d'après les états de ses services à nous communiqués par le Ministère de la Guerre, mais complétés, au moins sur deux points, à l'aide de données puisées dans le nobiliaire de La Chenaye-Desbois :

Charles-François, comte de Froullay, né au château de Monflaux (Maine), en 1673; major des dragons de Senneterre, 1693; mousquetaire de la Garde du Roi (deuxième compagnie), 1701; colonel d'un régiment d'infanterie de son nom[1], 21 mai 1702; prisonnier de guerre, 16 septembre 1706; échangé, décembre 1710; colonel du régiment Royal-Comtois (infanterie), 7 mars 1711; brigadier, 1er février 1719; ambassadeur à Venise, décembre 1732; maréchal de camp, 20 février 1734; lieutenant-général, 1er mars 1738; décédé, 27 février 1744.

Campagnes : Flandre, 1703 et 1704; siège de Hombourg, 1706; Flandre, 1711, 1712, 1713.

Il est tout d'abord avéré que, si notre « brigadier des armées du Roy » entra dans la diplomatie à cinquante-neuf ans, ce fut grâce à la faveur affectueuse en laquelle il était tenu par le Garde des Sceaux, ministre des Affaires étrangères, ce Chauvelin qui, nonobstant le malveillant sobriquet de *Grisenoire*[2], avait un plan arrêté de politique extérieure et disait notamment à son jeune ami d'Argenson : « Il a fallu tenter la guerre... Nous devenions trop misérables. »

Quant à Fleury, alors et depuis 1726 premier ministre, non seulement, à en croire Michelet, il ignorait les affaires de l'Europe, ne se donnait point souci de les apprendre, s'en remettant à Chauvelin des décisions importantes, mais sentant, au fond, son insuffisance, il avait eu soin, pour voiler celle-ci, d'écarter « du personnel diplomatique les gens

[1] Ce régiment était de nouvelle formation.
[2] Ce sobriquet provenait du nom d'une terre en Brie appelée *Grisenoy*.

habiles, à la fin de la Régence, et mis des sots à leur place ».

Et maintenant, si la situation respective des divers États européens demandait alors que le Roi eût des ministres publics auprès des puissances un peu considérables, fût-ce simplement par le souvenir de leur rôle dans le passé, il était acquis pour notre office des Affaires étrangères que « depuis un très grand nombre d'années la République de Venise a eu si peu d'influence dans les principales affaires de l'Europe que la résidence d'un ambassadeur du Roy auprès d'elle a esté plutôt la suite d'un usage flatteur pour elle et de l'intelligence, plus ancienne qu'intime et rarement interrompue, entre la Couronne de France et la République, que pour aucun objet important ».

Telle étant la pensée directrice du Cabinet de Versailles en ce qui concerne la « Dominante ». Froullay, gentilhomme accompli, de manières exquises et délicates à souhait, bien en Cour, soutenu par d'influentes relations, comme aussi par le dévouement toujours en éveil de son frère aîné Louis-Gabriel, bailli de l'Ordre de Malte, Froullay ayant d'anciens, de très honorables services dans l'armée, l'emporta sur ses compétiteurs. A parler franc, c'était un bon fonctionnaire, rien de plus, et un fonctionnaire sortant à peine de l'ordinaire. Son esprit ne se haussait guère au-dessus des questions de préséance, d'étiquette ou de cérémonial protocolaire, et ne concevait rien au delà d'une correspondance exclusivement limitée à des informations fournies au jour le jour, sans lien d'ensemble, sans idées générales et surtout sans jamais qu'aucune suggestion fût hasardée, sauf dans des questions personnelles n'ayant nul rapport avec les grandes affaires publiques s'agitant alors : telles l'élection du roi de Pologne, la mort de l'Empereur, l'entrée en scène de Marie-Thérèse et l'avènement de celui qui devait être le Grand Frédéric.

Ses lettres de créance, datées du 23 septembre 1733, sont conçues en termes plutôt neutres à l'égard de la République elle-même et rien moins que pompeuses en ce qui concerne les qualifications données à Froullay.

Tandis que, dans les passeports qu'il délivrait, il s'intitule « comte de Froullay et de Montflaux, baron de la Pellerine, des Closets, du Poulguin, seigneur de Marolles, Cargoet, La Roche-au-Denais, brigadier des armées du Roy, colonel de son régiment Royal-Comtois, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant du Roy au Gouvernement du Maine », dans ses lettres de créance il est simplement dénommé « comte de Froullay, nostre lieutenant au Gouvernement de nostre province du Maine et brigadier de nos armées ».

Voilà donc Froullay en route pour son poste, et *Grisenoire* s'empresse de lui mander de hâter son voyage; car les troupes du Roi étaient entrées en Italie de concert avec celles d'Espagne[1], grave circonstance qu'il convient de faire valoir auprès de la Sérénissime, comme ayant déterminé Sa Majesté d'ordonner à son envoyé de rejoindre Venise dans le plus bref délai possible.

A son tour, celui-ci annonce de Turin qu'avec une escorte fournie par le roi de Sardaigne, il ira de cette ville à Gênes, où il s'embarquera pour Livourne, et enfin de Livourne à destination, le trajet s'effectuera par terre. Puis, sous la date du 29 octobre, il ajoute : « Je parleray et j'agirai autant qu'il me sera possible dans un esprit de modestie et de douceur soutenu de fermeté, car je sens très vivement combien cette modération, appuyée de justice et de force, est capable de persuader... »

Quoi qu'il en soit, le mercredi 25 octobre, Froullay parvenait à destination. Selon le cérémonial établi, Le Blond, consul de France, tout à la fois qualifié secrétaire de l'ambassade et ayant été « chargé des affaires du Roy » en attendant l'entrée en charge de Froullay, fut, dès le lendemain 26, envoyé au collège pour notifier en forme cette arrivée.

Si, pendant quelque temps, la correspondance n'enregistre rien de saillant, la première question semblant avoir intéressé

[1] Il s'agit ici de la guerre dite de la succession de Pologne, guerre où nous nous alliâmes à l'Espagne contre l'Empereur et qui se termina en 1735 par le traité de Vienne, dans la conclusion duquel il fut fait bon marché de notre alliée, alors bien diminuée de puissance et de prestige.

réellement notre diplomate est purement de forme, car il s'agit de loges au théâtre, loges dont le changement a été demandé, puis obtenu, pour maintenir un droit des ambassadeurs, « qui en ont assez perdu ». Témoin les franchises fiscales donnant lieu à de fréquentes contestations. A ce propos, il écrit : « Peut-être cela provient-il de l'abus que l'on fait des *passeports*, » suivant que l'on appelait alors les laissez-passer de douane. « Pour moi, je marche la tête haute et ne crains pas de reproche. » Ainsi, dès le 5 janvier 1734, c'est-à-dire moins de trois mois après son entrée en charge, ce même diplomate que les rapports de l'espion à la solde du Conseil des Dix représente comme trafiquant de ses privilèges, faisant une contrebande éhontée, vendant le droit d'asile à toutes sortes de gens sans aveu, abusant de ses fournisseurs, reconnaît que, sans doute, il se commet des abus, mais déclare être personnellement au-dessus de tout soupçon. Certes, cette protestation ne laisse point que de surprendre un peu par ce qu'elle a d'inattendu, car c'est presque se rendre suspect que de se déclarer hors de l'atteinte d'une suspicion que personne ne formule.

Quant à Chauvelin, qui, d'après le curieux *Journal* de Barbier, se serait vendu à l'Espagne, il est surtout préoccupé de faire entrer dans son nouveau rôle notre diplomate improvisé, lui marquant pour cela en toute occasion la nécessité absolue d'être ou du moins de paraître en termes d'intime entente avec notre « allié » l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Fuenclara, personnage, du reste, aussi susceptible que hautain et quinteux. En suite de quoi, est formulée cette petite règle de conduite :

« Un grand point en fait d'affaires est de laisser parler, de laisser proposer et de ne pas faire soy-mesme des propositions ou proposer des expédients, qui, dès lors, deviennent suspects. Et surtout avec le Ministre d'une République on ne peut estre trop réservé. Tenez-vous donc toujours à écouter, à peu parler et à dire que vous rendrés compte. » (29 janvier 1734.)

De son côté, Froullay commence à demander des subsides pour ses dépenses extraordinaires s'élevant à 15 000 livres, « vu

la cherté énorme des denrées, plus forte dans le moment présent qu'à Paris, par le voisinage des armées ».

Peu après, viennent de Versailles des éloges et des approbations pour sa conduite à laquelle « je rends avec plaisir toute la justice qu'elle mérite », écrit le ministre le 2 mars, tandis qu'à son tour notre ambassadeur remercie avec effusion pour les faveurs que le Roi venait d'accorder à son fils Charles-Élisabeth, nommé colonel du régiment Royal-Comtois, au lieu et place de son père.

Entre temps les entretiens politiques s'ouvrent avec le « conférant » nommé par la République. Vu la gravité des circonstances, ce conférant n'est autre que le sénateur Tiepolo, gentilhomme de haut lignage, car il descend du célèbre conspirateur Baiamonte. Malheureusement, très goutteux et de santé chancelante, le conférant est sans cesse confiné à la chambre ou même retenu au lit, ce qui ne contribue pas à hâter la solution des pourparlers.

La correspondance nous conduit au 5 juin, date sous laquelle est fourni un bref compte rendu de la fête de la Cention *(sic)*. L'ambassadeur reçoit brillante et grande compagnie dans sa péote[1] si magnifique à tous égards que le Doge lui-même fait des « signes de compliments dans la fonction ». C'est pourquoi Son Excellence se complaît à déclarer « qu'il a le sentiment très fondé d'avoir fait honneur au caractère d'Ambassadeur d'un aussy grand Roy dans un pays où les festes extérieures sont en grande considération ».

De toutes les cérémonies publiques, fréquentes à Venise, il n'y en avait guère où les Vénitiens déployassent plus de faste et de pompe que celle de l'Ascension, la *Sensa*, en dialecte local. De cette fête magnifique autrefois, il ne reste plus aujourd'hui que la « parution », le jour même et pendant l'octave, des rois mages défilant, toutes les heures, devant la Vierge et l'enfant Jésus, sur la célèbre tour de l'horloge, *in Piazza San Marco*.

[1] On nomme ainsi une grande embarcation à fond plat, magnifiquement parée et pouvant recevoir de nombreux invités.

Cette grandiose solennité évoquait aux yeux des Vénitiens les plus glorieux souvenirs de leur histoire [1]. En effet, le jour de l'Ascension de l'an 997, le doge Pierre Orséolo II arma une puissante flotte qui cingla vers l'Istrie et la Dalmatie, dont les principales cités maritimes étaient alors terrorisées par les fréquentes incursions de peuplades barbares venues de l'intérieur. Les vaillants marins battirent ces brigands, les dispersèrent; et, après que le pays eut été définitivement délivré, Orséolo rentra en triomphateur dans Venise, où lui et ses vaisseaux furent accueillis avec les plus grandes démonstrations de joie et de reconnaissance.

Dans la suite, c'est-à-dire après qu'étant entrée dans la ligue lombarde, la République eut battu Barberousse à la Meloria, le pape Alexandre III, voulant marquer sa gratitude de ce que les Vénitiens avaient pris parti pour lui contre le « César » germanique, fit don au doge Sébastien Ziani [2] d'un anneau, avec lequel lui et ses successeurs célébrèrent pendant des siècles les épousailles symboliques de la République avec la mer.

Montant sur le *Bucentaure*, magnifique galère longue de 100 pieds, large de 21, composée de deux étages, ornée avec un luxe inouï, toute rutilante sous l'or et les pavois éclatants, et drapée d'étoffes précieuses, le doge accompagné du patriarche, de tous ses conseillers, du Sénat, de la noblesse, des ambassadeurs étrangers, suivi d'un peuple immense, sortait des lagunes aux accents des fanfares guerrières alternant avec les cantiques sacrés, tandis que tonnaient l'artillerie des vaisseaux et celle des forts.

Lorsque le splendide *Bucentaure* était parvenu à l'entrée de la mer libre, vers la plage fameuse du Lido, le patriarche bénissait cet anneau et versait tout à la fois dans les ondes une coupe pleine d'eau bénite. Alors, par un geste hiératique répété d'année

[1] Les renseignements qui suivent sont extraits d'une étude publiée dans une revue vénitienne, mais en français, par le vice-consul de France Gustave de Laigue, qui remplit assez longtemps ces fonctions à Venise.

[2] Voir notre étude intitulée : *Les doges Sébastien et Pierre Ziani*, dans notre *Revue* (1906, n°s 2 et 3).

en année jusqu'à 1797, « Monseigneur le Dus, » ainsi que le qualifie le vieux chroniqueur Martin Canal, jetait le bijou mystique dans les vagues et prononçait ces paroles latines sacramentelles : *Desponsamus te, mare, in signum veri et perpetui dominii.*

Après quoi, gardant la tête de très nombreuses galères, évocatrices de la bataille de la Meloria, car c'étaient ces vaisseaux-là qui avaient remporté la victoire, le flamboyant *Bucentaure* revenait avec une majestueuse lenteur déposer le chef de l'État et son gouvernement devant le prestigieux palais ducal, où il rentrait en grande solennité avec tout le cortège de sa brillante suite qu'il conviait à un somptueux festin d'apparat.

Aussi n'est-on point étonné que Froullay ait tenu à y faire belle figure, ce qui lui valut cette approbation de sa « Cour ».

« Je ne suis pas surpris que dans les dépenses attachées au caractère dont vous estes revestu, vous sachiez aussy bien choisir le tems que la maniere de les faire. Cependant je ne suis pas moins touché que vous des applaudissements que vous avoient déjà procurez celles occasionnées par la cérémonie de l'Ascension. » Après cette tirade laudative, vient une sage exhortation « à ne vous pas tant livrer au desir d'honorer votre poste que vous perdiez absolument de vue ce que l'état de votre fortune peut vous permettre », phrase surtout destinée à parer aux demandes d'allocations extraordinaires.

Ce déploiement de faste et d'apparat ne servait, toutefois, de rien pour amadouer le quinteux Fuenclara, celui-ci se dérobant aux politesses que Froullay lui voulait faire et ayant, entre autres, sous un quelconque prétexte, décliné l'invitation à un dîner d'étiquette, ce qui avait fort froissé Froullay.

Quelque ferme propos qu'il eût de se morigéner et de garder un sang-froid de commande, l'ancien colonel de Royal-Comtois, le chevalier de Saint-Louis, le brigadier des armées du roi à la veille d'être promu maréchal de camp, ne pouvait pourtant rester indifférent aux provocations de ce Fuenclara incapable de prendre sur lui et paraissant d'autant plus disposé à hausser sa

morgue, à céder aux mouvements impétueux d'un caractère rude et sans aménité, que, très certainement, pour peu perspicace fût-il, notre hidalgo avait compris sans trop de peine, si même il n'en avait été instruit par Madrid, que son collègue de France devait, encore qu'il en eût, rester confit en patience et accommoder par ordre toutes les incartades...

« Le 25 août, fête de Saint-Louis, » mande officiellement Froullay, quatre jours après cet anniversaire, « j'ay donné une grande feste suivant l'usage ordinaire... Au disner assistoient les Ministres étrangers. M. le Nonce et M. L'Ambassadeur y étoient avec plusieurs princesses, dames et seigneurs... » Après quoi, il continue en rendant compte des santés portées au Roi, à la Reine, à Chauvelin, au cardinal de Fleury, non sans distribution concomitante de quantité de rafraîchissements, comme aussi, la nuit venue, avec force illuminations, sans lesquelles il n'y avait pas de vrais divertissements à Venise. Puis il termine de la sorte : « Il y avoit sur la lagune plus de mille gondoles de nobles et dames vénitiennes, et il me revient qu'on a esté content de la feste qui a réuny tous les sujets de réjouissances que nous avons en cette campagne[1], ce qui me met en état de n'en pas donner d'icy à longtemps, à moins d'occasion bien considérable. »

Étant purement officielle, si cette correspondance ne laisse soupçonner aucun incident, elle est complétée par une longue lettre autographe, d'autant plus suggestive que jusqu'à la physionomie agitée, capricante de la grosse écriture, ordinairement très lisible, mais malaisément déchiffrable cette fois, montre un trouble et une agitation très marqués. Ne pouvant donner ici la transcription figurée de cette épître, nous allons, du moins, en présenter une copie rigoureusement fidèle :

Je vous dois, Monseigneur, conte *(sic)* de ce qui s'est passé entre l'Ambassadeur d'Espagne et moy. Je suis fasché d'y estre obligé. Je

[1] *Campagne* a ici le sens de guerre et il est, notamment, fait allusion à la victoire de Guastalla, gagnée par le maréchal de Coigny sur les Impériaux, le mardi 29 juin 1734, « jour de saint Pierre, » dit Barbier dans son *Journal*.

seray tout aussy court qu'il me sera possible en une narration si remplie d'incidents et de tracasseries et j'espère m'estre conduit de manière à ne pas mériter de reproches. Ce sont des faits.

Ce ministre est inquiet, fort hautain et pétulant. Il est amoureux de la marquise Gassadini [1], jeune folle qui a eu des avantures et a quitté son mary à Boulogne et demeure icy seule. Elle y a acouché : son mary est, dit-on, un impuissant.

Il [2] arriva seul en gondole icy avec elle disner le jour de saint Louis. M. Le Blond [le consul] qui vit cela, demanda au baron de Plaisance [3] qui elle étoit. Il luy respondit qu'on disoit qu'elle estoit servie de M. l'Ambassadeur d'Espagne. Le terme estre servie ne répond pas icy à nostre terme en France. Il n'est point malhonneste : les principales, les honnestes dames et mesme les devotes ne sont point scandalisées qu'on dise qu'un noble les sert. Un page de M. Fuenclara, mauvais sujet, par ses mérites homme de rien, fils d'un maistre à danser, interpréta, permettez-moi le terme, ce discours par le mot de p... et dit à un de mes pages, de la maison du Chastel en Bretagne, que mon gentilhomme lui avoit dit qu'on disoit que la Me Gassadini étoit la *p.* de M. l'Ambassadeur d'Espagne. Mon page dit qu'il ne savoit rien. L'autre le conta après diner à son maitre de retour chez lui et ajouta qu'il avoit repris mon gentilhomme de parler ainsy chose aussy fausse que le discours suposé et cela auraport de M. le Consul et d'un gentilhomme du nonce qui etoient les seuls présents, ne sont pas amis du baron de Plaisance et ont soutenu à l'Ambassadeur mesme le mensonge de son page. Le dîner se passe très bien. Je reconduis la dame le soir au concert. M. de Fuenclara qui revenoit avec la mesme dame seul, me prend à part devant tout le monde et, vis à vis mille gondoles de Vénitiens, fort agité, fort eschauffé et gesticulant beaucoup, me dit : « Monsieur l'Ambassadeur, j'ai une plainte à vous faire. Le baron de Plaisance que je ne puis nommer autrement que frippon car il a mal parlé de moy, a dit que la Me Gossadini étoit ma *p.* et je vous en demande justice. » Je lui respondis : « Mr si cela est vray, je vous la dois et vous la feray, je ne le puis croire et je vous prie de remettre à demain cette affaire. L'assemblée, le spectacle, la feste seroient troublés par cette agitation. Remettons, je vous prie. » Malgré cela,

[1] L'orthographe exacte est Gozzadini et non Gassadini.

[2] *Il*, c'est-à-dire Fuenclara.

[3] Ce baron de Plaisance était un Français ayant dû quitter notre pays à la suite d'un duel où il avait eu le malheur de tuer son adversaire et provocateur. M. de Froullay s'intéressait à ce compatriote et s'employait à obtenir qu'il fût autorisé à rentrer dans le royaume.

il appelle le consul de France qu'il voit : nous nous retirons pourtant un peu à l'écart et il dit fort brusquement au Consul : « Monsieur, n'est-il pas vray que vous avez fait une telle question et qu'on vous a fait une telle réponse? — Non, Monsieur, lui dit-il, Votre Excellence est mal informée. — On m'a dit telle chose, Monsieur, dit l'Ambassadeur, cela est sur. » Le Consul lui répéta plusieurs fois qu'on lui avoit imposé et que le gentilhomme du nonce étoit là qui soutint la mesme chose que M. Le Blond. Malgré cela, Mr de Fuenclara me dit *qu'il en vouloit justice et que si je ne lui faisois il ne mettroit jamais les pieds chez moi*. Je lui dis : Monsieur, ces termes sont trop forts : l'assemblée doit exiger que j'y retourne et demain je vous en parleray.

Je le quittay : il vint à l'assemblée; tout se passa bien. Je luy fis toutes sortes de politesses. Je conduisis encore sa dame. Le lendemain qui etoit hier, j'envoyai chercher le consul, le gentilhomme du nonce et leur parlay exigeant d'eux la plus exacte vérité avec promesse d'un parfait secret. Ils persistèrent dans leur mesme discours. J'envoyai chercher le secrétaire d'Ambassade d'Espagne et lui fis le récit du tout. C'est un homme sage et qui me dit qu'on lui en avoit parlé; que le page ne valoit rien et qu'il avoit inventé et le discours et la suite et imaginé avoir repris mon gentilhomme de son discours. Je luy[1] exposay le tout et les termes et je crois que je le persuaday du tort de l'Ambassadeur qui lui en avoit parlé et avoit ajouté qu'effectivement il ne mettroit pas le pied chez moy si je ne lui faisois justice. Je lui fis sentir les façons de M. Fuenclara, ses discours, son agitation en public, et lui remontray l'intérest de nos maitres, l'union, la considération et l'amitié que j'avois taché d'entretenir avec M. l'Ambassadeur et que je désirois conserver et n'oubliai point l'idée que j'avois de la vertu et du mérite de Mme Gossadini. J'ajoutay que je devois visite explicative à M. l'Ambassadeur : que j'irois le jour mesme et que je le priois de lui faire sentir doucement ce que j'avois à lui dire, connoissant sa vivacité et pouvant prétendre une justice de l'imposture de son page et de sa façon de me parler : il me promit d'agir et le fit.

J'allay le voir chez l'Ambassadeur. Mme Gossadini y étoit, le nonce y vint et autres personnes. Je luy parlay en particulier devant le secretaire et lui dis : M. l'Ambassadeur, M. Carpentero vous a dit nostre conversation et l'information que j'avois faite d'une affaire où vostre page vous a si fort imposé que j'aurois une grande satisfaction à prétendre si l'intérest de nos maistres ne me faisoit oublier cette

[1] L'orthographe de Froullay n'est point fixée. Témoin le mot *lui* qu'il écrit tantôt avec un *i* simple, tantôt avec un *i* long, tantôt avec l'*y* grec proprement dit.

affaire et si l'honneur d'une dame que je considère autant que vous ne s'y opposoit. Il me dit que c'estoit une affaire finie. Et pour couper court m'exposa les mesmes raisons que j'avois déduites le matin à M. Carpentero et voulut sortir. Je lui dis : M. l'Ambassadeur un moment, je conte *(sic)* l'affaire finie. Je ne vous repeteray point les raisons que j'ay dites ce matin de la dignité de nostre caractère, de l'intérest du service de nos maistres, de l'union et mesme de l'amitié que je désire avec vous, de mes sentiments pour Mme Gossadini. Mais je dois vous dire deux choses avant de vous quitter : l'une est que vous reconnaissez sans doute à présent l'imposture de vostre page, l'autre qu'il y avoit, suposant le fait aussi vrai qu'il est faux, des termes à employer plus mesurés que ceux dont vous vous estes servi. Il me pria que l'affaire fût finie, sans me dire autre chose et nous allames retrouver la compagnie. J'attends a présent sa visite comme marque qu'il y a eu justice ou plus tost qu'il n'était pas en droit de la demander. Il a envoyé icy ce matin me demander de mes nouvelles, mais elles étoient de ma part chez lui avant que son valet de pied fut chez moy. J'ay souffert, je l'avoue, Monseigneur, et j'attendray vos ordres sur ma conduite à l'avenir avec impatience. Si vous me permettez de ne plus souffrir, je le menerai fort durement. Dans sa vivacité, je sais qu'il se prévaut de ma douceur et de mes égards. Je me flatte, Monseigneur, de n'avoir point agi mal à propos et d'avoir parlé convenablement mais peut estre trop doucement. Le nonce et les gens de la feste instruits par le Consul et les gentilshommes m'ont trouvé très sage et me donnent de grandes louanges; mais il faut vostre approbation, ou j'ay mal fait.

J'oubliois de dire que, ce matin, conduisant dans ma salle Mme la princesse de Palestrine, je n'avois pu aller au devant de Me Gossadini qui venoit chez moi pour la première fois, je lui en fis des excuses bien fondées : elle les receut très poliment et l'Ambassadeur aussi et tout le reste du soir, je fis plus que je ne devois à son égard. Il faisoit chaud. L'Ambassadeur but un peu à dîner, mais rien de trop; il est sobre, il étoit le soir trop agité.

Je vois l'affaire finie, s'il ne lui reprend une fougue, car il est fougueux. Je sacrifie tout aux ordres que vous m'avez donnés pour le service du Roy et regrette le temps que le recit de cette avanture vous a pris. J'oublie beaucoup de traits : il est impossible de tout rendre dans une lettre. Il me paroit que l'on est content de moy dans cette affaire, et non de lui. Chacun, dit-il, veut faire sentir son tort. Je n'en parle point et n'en prie personne. Je dis que l'on a fort augmenté la chose : mais tout le monde la sait.

M. de Fuenclara n'a jamais servi. C'est un homme plus emporté que ferme. Je m'en suis bien aperçu dans nos deux contestations : mais on n'est pas sure *(sic)* de le quitter sans esclandre, quand sa vivacité le prend.

Si, à notre avis, nous avons eu entre les mains le véritable original de la lettre jetée de fougue sur le papier par Froullay sous l'empire d'une colère justement excitée par la provocante rodomontade de l'hidalgo qui n'avait « jamais servi », mais colère contenue, cependant, par l'obligation du bon accord imposé, il est une école de psychologie diplomatique (cette école, hâtons-nous de le dire, n'est pas française) dont les adeptes soutiendraient, sans nul doute, que Froullay a, de sang-froid, rédigé une minute, dont nous n'avons ici que la copie truquée avec soin pour donner le change en faisant croire à une émotion, laquelle n'était que feinte et destinée à pallier un mauvais cas.

Répudiant de toute notre conscience cette désolante interprétation et croyant sincèrement à la sincérité de l'émotion si naturelle ressentie et exprimée par un homme justement blessé en ses plus légitimes susceptibilités, nous trouvons, dans la réponse du ministre, que lui aussi a jugé comme nous. Et certes, quoiqu'en aient eu ses ennemis, ceux surtout qui le nommaient si volontiers *Grisenoire*, Chauvelin avait une connaissance approfondie autant de ses semblables que des secrets mobiles qui les faisaient agir. Témoin d'Argenson qui, après avoir été, sur ouï-dire, des plus sévères à son égard, change radicalement d'opinion dès qu'il lui est donné de l'approcher et de le pouvoir juger par lui-même [1]. Voici, du reste, cette réponse, expédiée le 10 septembre :

Quelqu'exact et circonstancié que soit, Monsieur, le détail dans lequel vous este entré avec moy sur ce qui vient de se passer entre vous et M. de Fuenclara, j'y répondray peu de chose. Outre qu'il ne paroist pas qu'il doive désormais en estre question, vous n'avez que

[1] « *Journal* du marquis d'Argenson » publié par la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 72 et suiv. ; et *passim* dans le reste de l'ouvrage.

des éloges à attendre sur toute la suite de la conduite que vous avez tenue. Elle a été telle que nous n'aurions pu en deviner icy d'autre de nostre part. Nous sentons, à la vérité, tout ce qu'il vous a fallu prendre sur vous ; mais c'est un sacrifice que vous avez fait non à l'Ambassadeur d'Espagne mais au Roy même dont vous scavez que le bien du service est intéressé à ce que ses Minisires paroissent toujours vivre dans un parfait concert avec ceux d'Espagne. Vostre zèle nous asseure que vous ne pouvez jamais perdre cette considération de vue. Mais vous devez aussi vous tenir pour certain que vous serez bien dédommagé de tout ce que vous y sacrifierez par la satisfaction que Sa Majesté ne scauroit manquer d'en avoir. C'est tout ce que vous aurez de moy là-dessus.

Si, par ces derniers mots, Chauvelin laisse clairement entendre qu'il ne faudra pas revenir sur l'incident, on ne peut se refuser à reconnaître que l'approbation de la « Cour ». selon le langage d'alors, est aussi flatteuse que complète et, en même temps, méritée. Voilà donc, dès la première difficulté, une note qui dissonne fort avec celles dont nous trouvons les répugnants échos dans les basses délations de Laplaz, qui, certainement, puisait ses informations aux sources les plus troubles.

Et comme, quelques jours après, le ministre, confirmant son approbation, écrit notamment : « Chaque circonstance de la conduite que vous avez tenue mérite trop d'éloges pour plaindre le tems que j'ay mis à en lire le détail. » Froullay répond par une nouvelle lettre de sa main, lettre pleine d'effusion, qu'il termine ainsi : « Mon respect pour vous et Madame la Garde des Sceaux, mon attachement et ma reconnaissance ne finiront qu'avec moy. »

Concurremment avec l'algarade de l'inénarrable Fuenclara, se traite la réclamation contre un capitaine et des archers mis, puis maintenus en prison pour avoir arrêté pendant deux heures une barque contenant du vin destiné à Froullay :

Leurs femmes étoient venues à l'entrée d'une église où je descendois en gondolle, se jetter à mes pieds en pleurs, pour demander l'élargissement de leurs maris qu'on leur refusoit. Je pris sur moi de faire dire par la même personne [qui déjà s'était entremise qu'étant

satisfait de la conduite du Gouvernement et de la promptitude avec laquelle les ordres du Sénat avoient été exécutés [en ce qui concernait la punition des coupables], je demandois l'élargissement et même le rétablissement dudit capitaine et desdits archers, ce qui a été exécuté le lendemain. Je m'étois flatté que vous ne désapprouveriez pas cette conduite, et je suis ravy d'en avoir bien jugé, puisque vous m'ordonnés de la tenir et j'étois d'autant plus incité à le faire que j'avois vu l'impression qu'avoit fait *(sic)* sur le peuple la façon dont j'avois reçu ces pauvres femmes qui attiroient la compassion de manière à ne pouvoir les refuser.

Nous voilà loin de la scène plus que grivoise où Froullay est représenté faisant le freluquet sous le balcon d'un couvent pour séduire un tendron, lequel n'est autre que la fille de la portière de ce couvent, jeune personne à la rescousse de qui arrive, non sans esclandre, sa mère, farouche dragon de vertu.

Ayant, d'intuition, deviné les intentions du ministre à l'égard de ces pauvres diables d'archers et de leur capitaine, il obtint, cette fois encore, un éloge sans restriction.

Puis, sur la suggestion de son frère, le bailli de Froullay, plus tard ambassadeur de la « Religion » à Paris, il entretient, le 6 novembre 1734, Chauvelin de son ancien régiment, ce Royal-Comtois où, s'il n'y a pas un sujet à éliminer parmi ceux qu'il y a placés comme officiers de divers grades, il en est néanmoins certains qui, pour braves gens soient-ils, « ne sont point propres à estre à la tête d'une pareille troupe, » affaire dont il s'occupe « dans l'unique intérêt du corps .. » à moins que ce ne soit pour mieux assurer, dans l'emploi de colonel, son fils Charles-Élisabeth qui l'avait obtenu dès le mois de mars 1734, ainsi qu'en témoigne la correspondance même que nous étudions, car l'on y trouve entre autres les grâces rendues au Roi, au cardinal Fleury et à Chauvelin, pour l'obtention de cette promotion, si essentiellement aristocratique, vu l'extrême jeunesse du titulaire.

De fait, pour diplomate qu'il soit devenu sur le tard, notre brigadier, promu maréchal de camp depuis le 20 février 1734, reste lié au service militaire et se détache d'autant moins des choses de l'armée, qu'à part la désignation de son propre fils

pour le remplacer à la tête du « Royal-Comtois », scandaleuses faveurs contre lesquelles s'élève entre autres d'Argenson dans ses *Mémoires*, il espère bien pour lui-même une nouvelle promotion, celle de lieutenant-général, qu'il recevra seulement le 1er mars 1738.

Mais comme on entreprend encore sur ses franchises, des sbires ayant arrêté un contrebandier sur sa *liste*, nouvelle réclamation dans le but de faire rendre ce prisonnier pour le principe, car il est bien éloigné de protéger pareils délinquants, auxquels on pourra imposer tel châtiment que l'on voudra.

Entre temps, Froullay affecte de se montrer avec son ami officiel Fuenclara. Ensemble ils vont en masque à des fêtes données par le patriarche. Puis, le 27 novembre 1734, ils assistent à la vêture de deux *gentilles donnes* vénitiennes. Peut-être la cérémonie eut-elle lieu à ce couvent de San Lorenzo, auquel appartenait la moinillonne *da Riva*, objet de la flamme de notre général-ambassadeur.

Cependant nous voilà au 14 janvier 1735, et l'affaire du contrebandier arrêté en violation de l'exterritorialité diplomatique n'est point résolue encore, lorsqu'en surgit une autre, un *fante* (sorte de recors) étant venu signifier intimation sur la *liste*. D'où nouvelle réclamation; mais, après des instructions plutôt ambiguës, Chauvelin finit par mander, le 25 février 1735 : « La vivacité que M. Tiepolo[1] a témoignée dans cette affaire nous fait juger que le mieux dans les circonstances présentes seroit qu'elle s'assoupist sans que l'on en put conclure que vous avez positivement renoncé à votre prétention. »

Aussi bien, cette attitude semblait suggérée au cabinet de

[1] Dans les circonstances graves, comme l'était alors l'état de guerre en Italie et précisément dans les États limitrophes de la République, celle-ci désignait des sénateurs qui, sous le titre de *conférents*, devaient servir d'intermédiaires entre le Gouvernement de la *Sérénissime* et les ambassadeurs. Issu de l'antique maison à laquelle appartenait le trop fameux Baiamonte, chef du complot qui faillit établir la tyrannie, ce Tiepolo était précisément le conférent attaché à Froullay : malheureusement ce personnage était sujet à de très fréquents accès de goutte, lesquels entravaient fort la marche des affaires.

Versailles par le fait qu'au rapport même de Froullay, il était impossible de n'avoir pas de discussions fréquentes avec les Vénitiens pour les franchises.

Puis c'est une plainte très vive portée à ce même Tiepolo contre le consul de la Sérénissime à Gênes, qui fait de la contrebande de guerre en faveur des Impériaux et partant au détriment des armées alliées franco-espagnoles ; aussi Froullay propose de demander son rappel.

Ayant cessé de vivre le 6 janvier 1735, le doge Ruzzini avait, dès le 17 du même mois, été remplacé par Louis Pisani qui resta en charge jusqu'à sa mort, survenue le 17 juin 1741. A l'occasion de cette élection, furent données les fêtes d'usage, ce qui procure à Froullay l'occasion d'interrompre ses correspondances d'affaires pour rédiger, à une date précise, un mémoire ou plus exactement un compte rendu, dont voici l'extrait :

A l'occasion de l'intronisation du Doge, il y a trois bals auxquels les ambassadeurs assistent en masque. Toute la noblesse vénitienne y danse, les hommes en robe rouge, grande perruque et sans chapeau ny bonnet et les dames qui, dans ces trois fêtes, ont permission de porter toutes leurs pierreries, dont il y a à Venise une très grande quantité, sont habillées en corps et manteau noir avec des parements et des jupes de couleurs en or et argent nuées et magnifiques, ce qui forme un fort beau spectacle, dans plusieurs appartements parfaitement illuminés et où l'on sert en abondance une prodigieuse quantité de rafraîchissements, le tout au dépens du Doge.

Les ambassadeurs, moyennant quelque argent, ont esté, pour la première fois et contre l'usage, conduits et reconduits, à tous les bals, par quatre gardes qui leurs *(sic)* faisoient faire place... et l'on en a usé de mesme, aux trois festes du Procurateur... où toutefois le luxe des femmes est moindre.

Après la première heure de bal, hommes et femmes se mettent en habits à la française qui sont aussy magnifiques que de mauvais goût...

Les gentilshommes présentent souvent aux dames des rafraîchissements chacun à celle qu'il est censé servir publiquement, et ces rafraîchissements sont portés dans tous les appartements par des officiers habillés en noir, le manteau de même, un rabat et une grande perruque...

Si nous avons cru opportun de donner les passages les plus caractéristiques de ce « mémoire », c'est non seulement parce qu'il eut l'exceptionnel honneur d'être lu au Roi, mais encore et bien plutôt parce que, selon nous, il interrompt agréablement par quelques détails teintés de couleur locale, chose singulièrement rare chez Froullay, la série de ses correspondances traitant toujours et exclusivement de questions de service.

Aussi bien, on l'a vu, si ce mémoire est précédé d'une communication annonçant la plainte contre le consul de la Sérénissime à Gênes, cette plainte forme la matière de toute une suite de dépêches, sans parler de divers incidents relatifs aux franchises (arrêt de vin destiné à l'ambassadeur, tentative de signification d'actes judiciaires sur la *liste*, etc.). Enfin, non sans avoir rechigné, exigé l'exhibition de pièces délivrées par le consul qui a nom Bettini, le Gouvernement s'est décidé à lui adresser une réprimande « qu'il ne voudra pas voir se renouveler, l'ait-il, ou non, méritée ». (28 mars 1735.)

Chauvelin écrit à son tour, le 11 juin 1735 :

Je suis toujours persuadé qu'à moins que nous n'ayons des faits même à accompagner de quelque sorte de preuve à alléguer contre le consul de Venise à Gênes, vous avez à vous en tenir à vos premières démarches contre luy. C'est à M. de Campredon[1] à le si bien épier qu'il puisse vous fournir les moyens de particulariser ce que vous n'avez cité qu'en général.

Et quelques jours plus tard, au sujet d'une nouvelle entreprise contre les privilèges et immunités diplomatiques, le ministre relève qu'à Venise surtout on doit être attentif à sauvegarder la dignité du caractère d'envoyé public, car « il semble qu'on s'y soit fait un système suivy de chercher à diminuer, plus qu'il est possible, les prérogatives dont les ambassadeurs jouissent ».

Pour sa part, après avoir relevé itérativement l'affluence des officiers de notre armée qui se viennent faire héberger par lui,

[1] Il était ministre du Roi près la République de Gênes, avec le titre d'envoyé extraordinaire.

ce dont il ne se plaint point, mais ce qui exige des suppléments sensibles de victuailles et de vins (16 juillet 1735), il traite dans une dépêche du 13 août (déchiffrement) la délicate question des *informateurs secrets*. « Je verray, mande-t-il à ce propos, à qui je pourray m'adresser. Le risque d'estre trahi et découvert est grand et me retiendra. Je connois *médecins et religieuses :* mais gens secrets et seurs sont difficiles à trouver et voudroient bien de l'argent et peut-être d'avance. » Et, dans une autre dépêche datée du 30 août, il ajoute sur ce délicat sujet : « Je connois une dame intrigante et spirituelle. Elle est en bonne compagnie. Mais je soupçonne sa discrétion. »

Il nous faut arrêter sur ces deux passages et les brièvement commenter.

Tenus, on le sait, en suspicion étroite par les Dix, voire par le Gouvernement entier, les ambassadeurs étaient contraints de se loger loin de la place Saint-Marc (Froullay habitait *Fondamenta Nuove*, en direction de Murano sur la lagune ouverte), et les nobles ne pouvaient pénétrer dans leur intérieur sous peine de mort, ce que note notre président de Brosses, dans sa lettre XIV à M. de Blancey. Aussi les représentants étrangers devaient-ils se rabattre sur des relations avec des individus de bourgeoisie, notamment les médecins, à qui leur profession ouvrait l'accès des demeures diplomatiques, sans que, pour ombrageuse fût-elle, la République y pût mettre obstacle, sauf, bien entendu, à les employer elle-même comme « indicateurs ».

Quant aux religieuses citées en même temps que ces médecins, c'est le cas de rappeler que si, de l'intrigue avec la *Monaca da Riva*, pourtant flagrante et avérée, nous n'avons relevé jusqu'ici aucune trace dans les documents français, c'est seulement le 10 décembre 1735, c'est-à-dire exactement quatre mois plus tard que les *Cai* signalèrent à Venier, le vieil ambassadeur vénitien auprès de Louis XV, la *honteuse énormité* de la conduite de Froullay, mais en lui prescrivant, par manière de conclusion, de la « jalousement garder par devers lui ».

Entre temps, Froullay, qui, plus tard, ne voudra point entendre

à quitter Venise, se laisse, lui aussi, envahir par cette manie ou frénésie de villégiature qui possédait alors toute l'Italie, et que Goldoni a dépeinte sur le vif dans sa comédie : *La smania per la villeggiatura*. Toujours est-il que notre diplomate a soin de faire ressortir combien grand est le sacrifice qu'il s'impose pour le « service du Roy » en n'allant point, après la Saint-Louis, passer quelques jours à la campagne pour « couper l'air de Venise », d'où il n'est pas sorti depuis son entrée en charge. Puis, le 27 août, il reprend le sujet des informateurs. « L'abbé de Pomponne avoit à lui une courtisane qu'on payoit bien et qui l'instruisoit... Mais nous ne sommes plus dans le cas, les nobles ne fréquentant plus ces courtisanes qu'en passant, parce que désormais ils voient librement les dames. »

A un autre point de vue, bien que nos armées eussent guerroyé en Italie avec celles d'Espagne, l'accord n'en était pas meilleur entre les ambassadeurs de S. M. T. C. et de S. M. C. à Venise. Même, se froissant personnellement de ce que le traité de Vienne avait été conclu avec l'Empereur en laissant son maître presque en marge, Fuenclara, avec une intempérance de langage vraiment castillane, tenait à tout venant des discours aussi malsonnants que déséquilibrés. Bien plus, non content d'excéder en paroles, « il a fait venir deux Braves de Boulogne, » mande Froullay le 26 novembre 1735. « Je vais faire venir deux soldats de mon régiment[1] qui n'attaqueront personne. Je ne suis pas certain qu'il ne me force à quelque extrémité avec lui et il est capable de me faire mettre l'épée à la main. Tant pire *(sic)* pour lui. Mais j'éviterai tant que je pourrai cette démarche si peu convenable à des ministres... »

Craignant quelque esclandre, Chauvelin de répartir, courrier par courrier (10 décembre 1735) :

Quand l'irritation de l'Espagne contre nous respondroit à celle que vous découvrez chez M. de Fuenclara en particulier, je doute

[1] Il s'agit, on le sait, du régiment *Royal-Comtois*, qui faisait partie de l'armée d'Italie et avait alors pour colonel le tout jeune Charles-Élisabeth de Froullay, qui avait remplacé son père.

qu'elle l'autorisat jamais à se ressentir contre vous en quelque manière que ce soit de chose pour laquelle sa Cour ne peut jamais avoir à s'adresser qu'au Roy même et je ne scaurois imaginer que la démarche d'avoir fait venir deux braves de Bologne doive vous inquietter ny qu'elle demande que vous preniez aucune sorte de précautions. Il n'est guère possible que, quelque affecté qu'il soit de ce qui se passe aujourd'hui, la teste luy ait tourné au point d'avoir oublié les conséquences de ce qui résulterait [de ce qu'il tenterait contre le respect dû à un ambassadeur du Roy, surtout dans le lieu où il en remplit les fonctions.

Saisissant, un peu plus tard, l'occasion d'une difficulté relative à l'entrée dans les théâtres des gens de livrée des ambassades, le ministre reprend :

Cette circonstance est encore une de celles où M. de Fuenclara devroit bien sentir combien il luy importe de subordonner sa vivacité naturelle et les mouvements impétueux qu'elle lui suggère ordinairement aux ressources que vous trouvez toujours dans votre prudence et dans votre sagesse... Rarement a-t-on à regretter la voie de la douceur lorsqu'on la sait ménager... Enfin, Monsieur, vous estes depuis longtemps instruit que le Roy sera toujours plus porté pour celle-ci. (31 décembre 1735.)

Aussi bien, ayant lieu de « croire qu'insensiblement M. de Fuenclara reviendra aux sentiments qu'il témoignoit auparavant, nous ne comptons pas moins sur ce que vous ferez, de vostre costé, pour le ramener, que sur les nouveaux ordres qu'il pourra avoir de sa Cour » (21 janvier 1736), dernière phrase qui insinue clairement que, tout en conseillant la patience et la conciliation, le Cabinet de Versailles s'est plaint à celui de Madrid des fougues de son représentant.

Et maintenant les affaires s'étant détendues avec la cessation de la guerre, Chauvelin écrit à ce propos, le 10 mars 1736, à Froullay :

Il est bien juste que vous vous ressentiez de la tranquillité que nous cherchons à procurer à toute l'Europe.

Cette tranquillité, elle n'est pourtant pas complète pour notre

ambassadeur, car si, sur les injonctions de sa Cour, Fuenclara se résigne à moins d'exubérance, le bouillant hidalgo s'en prend maintenant à l'ambassadeur de l'Empereur, le prince Pio, espèce de misanthrope ou mieux encore d'ours mal léché, fuyant les « compagnies » et se faisant presque toujours malade chaque fois qu'il y a cérémonie, réception, fête, gala, bal, festin. Le fait est que, transféré à Vienne avec son secrétaire Carpintero, que nous avons vu le modérer dans l'incident Gozzadini, Fuenclara cherche noise à son collègue « impérial » parce que celui-ci, sur les ordres reçus de Vienne, suspend la remise des passeports devant permettre à l'Espagnol de partir pour sa nouvelle résidence, passeports qui tarderont fort à être délivrés, car ils le seront alors seulement que le Roi de toutes les Espagnes se sera résigné à définitivement abandonner à son « bon frère » Parme, Plaisance et la Toscane.

Sur quoi, tandis que déjà Fleury fomente en secret la chute de Chauvelin, dont la forte individualité lui porte ombrage, celui-ci écrit, le 6 août :

Il vous suffira de sçavoir que vous estes fort approuvé dans le ménagement que vous observez à l'égard des deux ambassadeurs et la manière sage et réservée avec laquelle vous avez répondu. Je suis très persuadé que vous continuerez la mesme conduite.

Après quoi, sauf quelques minces questions d'étiquette ou autres de pareille insignifiance, 1736 se clôt dans une sorte d'inertie tant d'affaires que mondaine, inertie produite par la conclusion de la paix.

L'année 1737 s'ouvre à peu près dans les mêmes conditions; et n'ayant rien de plus saillant à mander, Froullay entretient successivement Chauvelin de la venue du prince milanais Melzi, père probablement de celui qui fut président de la république cisalpine, et du retour à Venise de Zeno, ambassadeur de la Sérénissime à Paris, lequel, ainsi que sa femme, prend, « selon l'usage, rendez-vous avec Froullay dans un parloir de religieuses, » puisque, comme on le sait, l'accès du palais de l'ambassade lui est interdit (janvier 1737).

Puis entre en scène un certain Tonca, nouvel envoyé de Prusse, qui ne fait guère sensation et se défend d'être chargé de recruter « des grands hommes pour le Roy son maitre ». Ce qui suggère à Froullay cette réflexion :

Les grands hommes dalmatiens ont esté envoyés à Sa Majesté prussienne non sans grand abus dans ce trafic. A 1 000 écus l'un, l'on en pourroit avoir pour nous de 6 pieds de nostre mesure, pieds déchaussés. Le nom du Roy ne paroîtroit point là-dedans. (29 janvier-2 février 1737.)

Mais voici la chute de Chauvelin, laquelle ne pouvait laisser de fort inquiéter Froullay, vu les relations personnelles existant entre eux, vu les faveurs dont il avait été l'objet, vu enfin celles qu'il attendait encore, notamment pour l'établissement de sa fille, qui fut la marquise de Créquy. Encore que le Garde des Sceaux soupçonnât depuis plus de trois mois le coup qui l'allait frapper, le Roi et le Cardinal s'appliquèrent, jusqu'au dernier moment, à lui faire prendre le change.

Le mardi 19 février, Louis XV partant pour la Muette et le cardinal pour sa maison d'Issy, à leur ordinaire, eurent soin de dire à Chauvelin de ne point manquer d'aller à Paris ce même jour pour donner audience, comme d'habitude, aux ambassadeurs. Fleury spécifia, de plus, que son collaborateur devrait venir le jeudi suivant à Issy pour travailler avec lui.

Mais dès le mercredi 20, à sept heures du matin, Maurepas se présenta chez Chauvelin, porteur d'une lettre de cachet de la main même du Roi. Le prince lui demandait, sans phrases, sa démission des charges de secrétaire d'État des Affaires Étrangères, de garde des Sceaux et de vice-chancelier. Après avoir demandé permission à M. de Maurepas, Chauvelin monta auprès de sa femme, la fit réveiller et lui dit ces seuls mots : « Madame, M. de Maurepas est en bas. » Préparée comme elle l'était à ce déboire, elle n'eut besoin d'aucune autre explication pour savoir de quoi il s'agissait, d'autant plus qu'à trois heures du matin était parvenue une lettre de la princesse de Carignan qui avertissait du coup.

Le ministre disgracié reçut l'ordre de se retirer à sa terre de Grosbois ; et tandis que le lieutenant de police Hérault lui remettait une longue lettre du cardinal Fleury, portant injonction, vu les circonstances, de n'y recevoir que sa famille, Maurepas sortait avec les hoquetons[1] et portait les sceaux à Issy, d'où ils furent renvoyés au chancelier d'Aguesseau à Versailles. Entre temps, à peine arrivé à Paris, Chauvelin montait dans son carrosse et se rendait directement à Grosbois, sous l'escorte de Chapelle de Jumilhac, officier des mousquetaires, qui, à peine sa mission accomplie, repartit sur-le-champ pour en rendre compte au Roi lui-même.

Dans leur *Journal*, Barbier et d'Argenson traitent sans indulgence le nouveau secrétaire d'État des Affaires Étrangères, Amelot de Chaillou, lequel, à la vérité, était craquelin, bègue et nul au point de vue de la politique extérieure. De fait, devenu par un aveugle intérêt personnel partisan du ministre tombé, dont il annonce inlassablement l'imminente rentrée en grâce, si d'Argenson fait du successeur un portrait peu flatteur, Barbier, plus impartial, ce semble, car il ne peut aspirer à devenir ministre des Affaires Étrangères, alors que d'Argenson le fut du 19 novembre 1744 au 3 janvier 1757, Barbier n'est guère plus tendre, puisqu'il écrit sous la date de février 1737 :

M. Amelot est un homme de petite mine, délicat, qui peut avoir de l'esprit, mais qui ne doit rien scavoir de son mestier. A la vérité, il est dit qu'il travaillera avec M. du Theil[2], qui est un premier commis des Affaires Étrangères, très habile homme, froid, qui, depuis longtemps, est à Vienne et qui a négocié toute l'affaire de la paix avec l'empereur de qui il a reçu de grandes marques de considération. M. du Theil travaillera même conjointement avec M. Amelot et avec le cardinal, en sorte qu'à proprement parler M. Amelot n'aura que le titre et c'est M. du Theil qui fera les affaires étrangères. Il y a apparence qu'on attendoit son retour, c'est-à-dire le cardinal, pour frapper

[1] On nommait ainsi les archers préposés à la garde du sceau royal et qui accompagnaient partout cet insigne de la souveraineté.

[2] Père de F.-J.-G. de la Porte du Theil, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

sur M. Chauvelin, car M. du Theil n'est arrivé de Vienne[1] que mardi dernier 19 [février 1737].

Et un peu plus tard courait la chanson que voici :

Amelot, pauvre perroquet,
Comme tout le monde sait,
Rend l'étranger tout stupéfait
De sa contenance
A son audience
Et des réponses qu'il fait.....

Comme bien on pense, ces fâcheux propos et ce méchant couplet n'empêchaient point Froullay de s'incliner fort bas devant le soleil levant et de se livrer par correspondance à force flagorneries, sans préjudice des démarches qu'il faisait faire de vive voix par son frère, le bailli de Malte. A Chauvelin, à l'ancien, au dévoué protecteur, fut-il adressé quelque expression de condoléances et de regrets? Est-il besoin de le dire, le silence du dossier ne prouve rien à l'encontre. D'abord, point n'était obligatoire d'y laisser trace de manifestations qui désormais n'avaient aucun caractère officiel. Et, ensuite, trop grand était le risque de prendre contact avec un « disgracié » pour ne pas entourer du plus strict mystère les témoignages de fidélité devant aller à lui. Laissons donc Froullay profiter des bénéfices du doute, d'autant, on le répète, que les risques étaient grands, car, ne trouvant pas assez rigoureux l'exil à Grosbois, terre à une vingtaine de kilomètres de Paris, la Cour ne tarda point à reléguer l'ex-garde des Sceaux à Bourges, où il resta nombre d'années.

Quoi qu'il en soit, si, en notifiant, dès le 26 février, sa nomination, Amelot use de termes très courtois, Froullay, dès le 26 mars, proteste auprès du Cardinal lui-même que le changement apporté par le Roi dans le ministère des Affaires Étrangères n'en apportera aucun aux principes sur lesquels il agissait et continuera d'agir. Puis il mande directement, le même jour, à son nouveau chef :

[1] Il est plusieurs fois question de Du Theil dans la correspondance de Froullay, qui lui écrivait souvent pour le service des affaires du roi à Vienne.

En fermant ma dépêche en réponse à la lettre que j'ai reçue de M. Chauvelin le 19 du mois dernier, on m'aporte celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 26 dudit mois, à laquelle je repondray l'ordinaire prochain. Je prends la liberté de vous adresser cette dépesche et de vous demander vos ordres auxquels je me conformeray le plus exactement qu'il me sera possible.

Je désire estre assez heureux, Monsieur, pour que vous n'ayez pas entièrement oublié les moments de ma vie que j'ai eu l'honneur de passer avec vous. Je suis charmé de celuy d'avoir à vous rendre compte des affaires dont vous me ferez la grâce de me confier le soin et je me réjouis très sincèrement du digne choix que le Roy a fait. Vous avez, Monsieur, à me remplacer un protecteur auprès de Son Éminence dans l'employ dont le Roy m'a honoré icy et dans lequel je vous supplie de me continuer. Je tâcheray de m'en rendre digne de plus en plus par mes services, et ma reconnoissance sera égale au respect que j'ay pour vous, Monsieur...

Voilà donc Chauvelin officiellement oublié par sa créature, et les obséquieuses protestations de dévouement vont, en hâte, à son remplaçant. Cette rapide évolution est humaine, elle est de tous les temps. Aussi, loin de provoquer aucune surprise et moins encore d'indignation, cette « salutation consulaire » ou de « clientèle », comme disaient les Latins, nous remet simplement en mémoire une vieille chanson, précisément du dix-huitième siècle, qui dit en son refrain très réaliste :

Saluons par-ci, saluons par-là
Et ce sera
Toujours com' ça.

Pour sa part, Amelot ne demeure pas en reste. Il répond en protestant de ses bonnes intentions, et Froullay, précisant les souvenirs évoqués le 26 mars, ajoute dès le 30, par billet autographe :

Permettez-moy... de vous faire souvenir, pour vous réjouir un moment, des ris que nous avons faits étant bien plus jeunes sur des vers que je n'ay jamais oubliés. Ils vous rappelleront, Monsieur, en ma faveur, la mémoire des momens que j'ai eu l'honneur de passer avec vous. C'est à présent, Monsieur, un ouvrage digne de vous que de soutenir les ambassadeurs, et la protection que vous leur devez

me fait espérer que vous aurez la bonté de vous intéresser pour mon avancement dans la promotion prochaine[1] à laquelle les bontez de M. le Cardinal et l'ancienneté de mes services me donnent lieu de me flatter de pouvoir avoir part.

Puis, sur un feuillet à part, voici les vers annoncés plus haut et qui, vraiment, méritent de passer à la postérité comme un extraordinaire monument des insanités que peut produire la veine poétique lorsqu'elle tombe dans l'aberration.

Droits et roides rochés, dont peu tendre est la cime,
De mon flamboyant cœur l'âpre état vous scavez,
Scavez aussi, durs bois, par cent hivers lavez
Qu'holocauste est mon cœur pour un front magnanime.

Ce quatrain ridicule, il serait vraiment curieux de savoir quel cerveau l'a pu élucubrer :

« Tel qu'un trop dur marteau martelant le bon sens, » ainsi que dit Boileau en parlant de Chapelain. Mais si Froullay nous a conservé ces vers étranges, il ne révèle point le nom de l'auteur, heureusement pour celui-ci et malheureusement pour notre curiosité.

Sitôt après pareil échange de protestations de dévouement, protestations traduites en ces phrases moelleusement arrondies, si caractéristiques de cette époque de suprême raffinement, Amelot termine ainsi une dépêche du 16 avril :

Je me souviens à merveille des vers dont vous m'envoyez la copie et d'en avoir bien ri avec vous...

Puis, revenant aux sujets officiels, il insère cette petite phrase :

L'Ambassadeur de Venise m'a dit que vous allez faire incessamment votre entrée. Son Éminence seroit bien aise de sçavoir pour quel tems vous vous y préparez.

Sous leur apparence insignifiante et anodine, ces quatre

[1] Il s'agit très certainement de grades militaires; car, arrivé à Venise avec celui de brigadier et commandant du régiment Royal-Comtois, il fut nommé maréchal de camp le 20 février 1734 et lieutenant général le 1er mars 1738.

lignes étaient pourtant insidieuses et allaient jeter le trouble dans la « mare stagnante » où barbotait paisiblement Froullay.

On le sait, dans l'ancien régime, les ministres étrangers étaient censés sortir de l'incognito et être véritablement accrédités auprès de la Cour qui les recevait, alors seulement que leur entrée publique et protocolaire avait eu lieu. Même, dans nos archives, on trouve divers comptes rendus minutieusement détaillés de ces cérémonies, notamment pour ce qui touche les diplomates vénitiens en mission auprès de nos Rois [1]. Mais à Venise même, on n'a point de peine à le concevoir, le cadre des splendides palais s'érigeant sur le grand canal donnait au cortège parcourant celui-ci, cortège formé d'innombrables péotes et gondoles d'apparat, une pittoresque splendeur et une magnificence inouïe : mise en scène unique, avec décor de féerie.

D'un autre côté, plus la millénaire République avait le secret sentiment de sa lente mais irrémédiable déchéance, plus elle tenait à ce que cet hommage extérieur lui fût rendu avec la fastueuse solennité donnant l'illusion de l'apothéose d'une force et d'une grandeur qui n'étaient déjà plus que la menteuse apparence, le reflet décevant de gloires, de puissances définitivement englouties dans les insondables abîmes d'un passé aboli sans retour.

Mais comme les frais étaient énormes, comme, tout à la fois, par une habitude assez invétérée dans la « ci-devant monarchie », notre Cour incitait plus volontiers les personnages en charge à se ruiner pour le « service du Roy » qu'elle n'était portée à les couvrir d'un or qui allait de préférence aux princes du sang légitimes ou « légitimés », aux piliers d'antichambre, aux traitants exploiteurs du peuple ou aux favorites et encore pas toujours (témoin, pendant les premiers temps, la pénurie de Mme de Mailly, pourtant « maîtresse déclarée »), Froullay avait tout doucement traîné en longueur et pensait bien, après plus de

[1] La première audience d'un ambassadeur telle qu'elle a lieu aujourd'hui ne peut donner aucune idée de ce qu'étaient ces « entrées » d'autrefois.

quatre ans de séjour, avoir esquivé le ruineux honneur de cette vaine fantasmagorie.

Il avait compté sans le vieil ambassadeur Venier, qui, obéissant très certainement aux suggestions de son Gouvernement, s'était empressé d'affirmer l'intention où était censé être son collègue français de s'imposer, de cœur léger, cette charge excessive. Aussitôt Froullay de protester en termes ne pouvant laisser place à aucune équivoque. De fait, le 10 mai, il s'empresse de mander ce qui suit :

J'ay cru devoir respondre de mon mieux et mesme en chiffres par une lettre séparée à l'article de celle dont vous m'avez honoré le 16 du mois dernier concernant le discours que M. Venier vous a tenu au sujet de mon entrée que j'allois faire incessamment.

Voici maintenant le déchiffrement de cette lettre autographe, laquelle, ne portant point de date, doit être regardée comme une annexe de celle qui précède :

L'Ambassadeur de Venise s'est cru en droit d'user du privilège de son pays (?). Il se peut faire qu'il ait eû ordre de solliciter mon entrée : mais il n'a pas été fondé à dire que j'allois la faire incessamment. Je n'y penseray que lorsque vous me l'aurez ordonné. Et alors une dépense aussy considérable demande du tems pour avoir de l'argent et mesme pour l'employer. La République veut que son ambassadeur fasse son entrée pour se maintenir dans un usage et une conservation d'honneur dont elle est en possession et qu'on luy a accordez presque semblables à ceux que l'on rend aux ambassadeurs des têtes couronnées. La France est au-dessus de cela et ses ambassadeurs même anciens à Rome et ailleurs n'en ont pas encore fait. Je vous suplie donc très humblement de vouloir bien ne me pas presser sur un article très onéreux et de faire sentir[1] à M. Venier la difficulté que j'aurois pour une dépense aussy considérable qui feroit plus d'honneur ailleurs qu'icy, si je venois à y estre employé. Cependant je me disposeray à obéir lorsque vous l'ordonnerez.

Malgré cette anicroche, la vie sociale allait son train habituel.

[1] On lit, au contraire, dans l'original « *de ne pas* faire sentir, etc. ». Nous avons supprimé ces trois mots, qui constituent un lapsus évident du déchiffreur.

Or, soit que Froullay fût distrait et préoccupé par la perspective onéreuse, et partant peu réjouissante, de l'honneur dont il était menacé, soit que réellement il n'eût pu mettre obstacle à cette rupture des règles de l'étiquette, le duc d'Albany, fils aîné du chevalier de Saint-Georges, prétendant à la couronne d'Angleterre, avait trouvé le moyen de s'imposer, sans y être le moins du monde invité, à la table de notre Ambassadeur. Après quoi, s'étant vu refuser poliment une place dans la gondole de celui-ci pour le « cours » à Murano, notre Stuart s'était faufilé dans celle du fils de Froullay, ce dameret qui, devenu après son père, colonel du Royal Comtois était, sous divers prétextes, plus souvent à Venise qu'à son régiment. Les deux jeunes gens furent donc vus ensemble par toute la ville qui se donnait rendez-vous à ce « cours » comme aujourd'hui sur la plage du Lido. Fort dépité de l'imprudence commise par son fils, Froullay fit dire incontinent à Lord Dumbar, gouverneur du prince anglais, qu'étant légère, cette *voiture*, expression toute vénitienne désignant les gondoles, n'était pas assez sûre pour tant de monde. Sur quoi, le duc d'Albany revint à Venise sans demander son reste. Ce départ forcé du lieu où se réunissaient toutes les personnes de qualité de la Venise d'alors n'empêcha point Froullay d'encourir des désagréments par suite d'agissements aussi risqués. Non seulement ceux-ci donnèrent lieu à un échange de correspondances diplomatiques, mais le Cabinet de Saint-James alla jusqu'à rompre, pendant quelque temps, les relations avec la Sérénissime pour témoigner son mécontentement de certaines prévenances marquées à ce duc d'Albany, que, protocolairement, l'État vénitien aurait dû complètement ignorer.

Quant à Froullay, il se vit presque blâmé pour une attitude en quelque manière imposée par des circonstances de force majeure et dont, conséquemment, il n'aurait dû être, à aucun point de vue, tenu pour responsable. Amelot ne lui en écrivit pas moins, à ce sujet, le 18 juin, dans les termes que voici :

Je vous avois marqué que vous deviez en tout vous conformer à l'égard du fils du chevalier de Saint-Georges à ce que feroit l'ambas-

sadeur de l'Empereur. Quoique vous n'ayez pas fait les mesmes démarches publiques que le nonce, il auroit encore esté plus prudent de vous tenir dans une plus grande reserve et il sera difficile de persuader à l'Angleterre que vous n'estiez point prévenu du disner qu'il est venu faire chez vous. Je ferai voir votre lettre à Mylord Waldegrave [1] afin qu'il puisse connoître comment les choses se sont passées et que vous avez évité, autant que vous l'avez cru possible, tout ce qui excédoit les démarches de politesse dont vous n'avez pas cru pouvoir vous dispenser.

Son Éminence souhaiteroit que vous luy marquassiez un peu plus précisément le tems que vous comptés faire vostre entrée.

Ainsi la semonce finit par un rappel exprès à cette fameuse entrée, sur laquelle le ministre insiste d'autant plus, qu'il est décidé à vaincre la répugnance, pourtant fort justifiée, de son collaborateur et subordonné.

Entre temps, la cérémonie de l'Ascension s'était célébrée avec un éclat exceptionnel, et c'est au cours de cette cérémonie qu'il avait été usé de courtoisies particulières à l'égard du duc d'Albany, lequel figurait dans le cortège incognito, si l'on veut, mais dans une somptueuse « galéasse » qui lui avait été réservée expressément, pour ne pas dire officiellement.

De loin, ces menus faits prirent une telle importance, qu'en marge d'une sienne dépêche chiffrée sur l'incident, Amelot notait de sa main :

Son Éminence auroit souhaité qu'il [Froullay] se fût tenu un peu plus réservé avec le fils du chevalier de Saint-Georges. Mais j'ay fait lecture à mylord Waldegrave des lettres dans lesquelles il rend compte de ce qui s'est passé, afin qu'il ne put point nous soupçonner de luy rien cacher et prévenir la mauvaise impression qu'on auroit pu luy donner. Je luy ai fait comprendre qu'il n'y avoit rien de prémédité dans le dîner où il s'est trouvé sans y être attendu [2].

[1] A peine est-il besoin de le préciser, ce Lord était ambassadeur de Sa Majesté britannique près notre Cour.

[2] Écrite au courant de la plume, cette phrase est singulièrement négligée, confuse même, le prénom *il* et *lui* s'appliquant pêle-mêle au duc d'Albany et à Froullay, et le lecteur étant obligé d'user de beaucoup d'attention pour en fixer l'attribution. Néanmoins nous n'avons pas cru pouvoir modifier cette rédaction.

Libellée le 8 juin, cette note devint le canevas d'une dépêche datée du 25 à l'adresse de Froullay.

Quoi qu'il en soit, étant donnés le manque d'enthousiasme montré pour la fameuse entrée et la peu grave irrégularité relative au fils du Prétendant, voici, pour la première fois, Froullay qui s'attire une réprimande. Bien légers à-coups, bien légères peccadilles sans doute, en comparaison de ce que nous a révélé l'*Archivio di Stato* de Venise. Mais, dans ces menus faits, on peut pourtant relever les premiers signes avant-coureurs de l'arrière-pensée où l'on commence d'être, à Versailles, de donner Venise à un autre.

Pour le moment, ce qui préoccupe le plus Froullay, c'est l'espèce de blâme que lui a valu le dîner escroqué, si j'ose dire, par le duc d'Albany, ainsi que les autres imbroglios relatifs à ce royal personnage.

Le feu roy, mande-t-il le 6 juillet 1737, avoit reconnu le chevalier de Saint-Georges... Je suis très fâché de n'avoir pas entièrement prévenu vos ordres, Monsieur, et j'ay cru, en ce cas, ne pouvoir mieux faire que d'expliquer au consul d'Angleterre, n'y ayant pas de Ministre icy, non seulement comme les choses s'estoient passées, mais encore les sentimens de la Cour et mes ordres reçus depuis à cet égard qui désapprouvoient le peu que j'avois fait.

Et, pour pallier plus efficacement encore l'effet produit. il prend un parti évidemment préférable à celui de chercher à excuser sa conduite en l'expliquant. Ce parti, c'est celui de montrer que, loin de se dérober en ce qui concerne son « entrée », il va s'exécuter. Aussi se complaît-il dans l'énumération détaillée de toutes les magnificences qu'il déploiera soit pour sa livrée, soit pour ses gondoles, qui « seront sculptées et dorées », soit pour son mobilier, car « on y est très magnifique icy », soit pour la remise en état de sa maison, qui a besoin d'être réparée [1].

[1] Quelque soin que, pendant notre séjour à Venise, nous nous soyons donné pour identifier le *Palais de France* dans le quartier de la *Madonna dell'Orto* et sur les *Fondamenta nuove*, où, sans doute possible, habitait

Puis, après avoir demandé des ordres spéciaux, en outre de ses instructions générales, pour le discours de circonstance à prononcer, il revient sur sa fameuse entrée et a soin de faire observer que, même sans perdre de temps, il lui faudra au moins quatre mois pour tout mettre en ordre, et seulement à condition qu'il ne surgisse pas de difficulté de la part de la République pour l'introduction des objets nécessaires à l'organisation et à l'éclat de la cérémonie.

Venant à la suite de son amende honorable pour la conduite par lui tenue à l'égard du duc d'Albany, cette marque de zèle et de bonne volonté produisit le résultat qu'il s'était flatté d'en obtenir. On estima, sans nul doute, à Versailles, qu'il ne fallait point décourager un agent qui, après s'être montré rien moins que disposé à souscrire aux vues très onéreuses de sa Cour, y acquiesçait tout à coup de la meilleure grâce du monde et annonçait des préparatifs sensationnels, ce qui équivalait à dire que, renonçant à tâcher de limiter les frais, il allait dépenser sans compter pour satisfaire la pointilleuse, la jalouse vanité des Vénitiens et, tout en même temps, donner des gages de soumission au « Roy son maistre » et davantage encore au cardinal de Fleury. Effectivement, et à en croire d'Argenson dans son *Journal*, l'octogénaire premier ministre était devenu d'autant plus impératif en ses injonctions et d'autant plus ombrageux aussi que, sans parler du poids de l'âge, lequel se faisait lourdement sentir encore qu'il n'en voulût point convenir et sût gaillardement larver ses déchéances physiques, voire intellectuelles, le vieillard se croyait miné par une cabale « chauveliniste ». De cette cabale le chef occulte et l'intermédiaire auprès du Roi aurait été le propre valet de chambre du monarque, le très habile et très prudent Bachelier, seul homme que le prince eût admis dans son commerce d'intimité quotidienne et de confiant abandon.

Le fait est que, le 30 juillet, Amelot écrit :

Froullay, nous n'avons point abouti ; aussi sommes-nous enclin à croire que la maison a été détruite.

Son Éminence est parfaitement entrée dans les raisons de votre conduite à l'égard du duc d'Albany. Quant aux discours d'entrée, il n'y a nulle raison de s'écarter des généralités prévues dans les instructions que vous avez emportées.

Avec cette dépêche s'en croise une du 27, où, sans perdre de temps, Froullay, tout à fait rassuré sur le blâme qu'il a encouru et avant même d'avoir reçu « l'amnistie » que l'on vient de lire, s'adresse directement à Son Éminence en solliciteur fort de ses droits et sûr d'en voir accueillir l'expression.

« Il y a, Monseigneur, trente-sept ans, mande-t-il de sa propre main à Fleury, que j'ay l'honneur de servir le Roy, dont trente-cinq passés comme colonel, brigadier ou maréchal de camp et ambassadeur de Sa Majesté, et je me suis trouvé à vingt sièges ou actions considérables sans jamais manquer un quart d'heure de service soit de guerre, la grande précédente, soit de paix, pendant la paix. Votre Éminence m'a fait la grâce de me marquer sa satisfaction de mes services et mesme de le dire au Roy ; je la supplie de vouloir bien s'en souvenir avec bonté en ma faveur à l'occasion. Il y a peu de lieutenants généraux qui datent leurs service d'aussy loin que je fais. » Maréchal de camp du 20 février 1734, Froullay, on l'a vu, ne fut promu au grade supérieur que le 1er mars 1738.

Si le quémandeur ne s'oublie point, ce n'est pas à dire que, pour cela, il néglige les intérêts du service, car, après être revenu à diverses reprises sur l'organisation de son entrée, il adresse, le 21 octobre, au ministre Amelot le rapport original en italien faisant connaître la punition infligée par la République pour réparation de l'insulte faite à l'écu de France placé sur la façade de notre consulat dans l'île de Zante.

Cette réparation, elle est tellement « exemplaire », pour ne pas dire cruellement barbare, que, surtout à notre époque d'humanitarisme, parfois exagéré, il a paru d'autant plus instructif de donner la traduction intégrale du document, que les épouvantables supplices desquels est donnée la relation ne provoquent aucune protestation, voire observation, de la part de

Froullay. Ce silence, il prouve surabondamment que de tels supplices étaient regardés comme n'ayant rien d'extraordinaire. Voici cette traduction :

Copie faite sur le dossier du procès expédié, selon les formes et avec l'autorité du très excellent Sénat, contre le capitaine Giuseppe Delapiera [1] et autres.

A Zante, le 16 septembre 1737.

Que le dit capitaine Delapier soit conduit avec le carcan sur le dos devant la maison du Consul de France Taulignan. Là, après lui avoir fait voir les armes de S. M. Très Chrétienne, lui sera, par le bourreau, enlevé ledit carcan, coupé la main droite et imprimé plusieurs marques de feu sur le buste. Ensuite il sera conduit, à l'heure habituelle, au lieu de justice et, par l'exécuteur d'icelle, il sera, sur une paire de hautes potences, pendu par la gorge jusqu'à ce que mort s'ensuive. Après quoi, la tête lui sera coupée puis sera réunie avec la main. Le tout dressé sur un pieu sera exposé en face de la maison consulaire. Et le cadavre du supplicié sera écartelé. Les membres ainsi coupés seront pendus ès lieux plus fréquentés de la ville, à la vue de tout un chacun.

Avant l'exécution de la susdite sentence, il devra être dégradé de sa qualité d'officier dans les formes accoutumées.

Et son fils, qui sert comme officier, devra, lui aussi, être dégradé de sa qualité d'officier et chassé du service public à raison du grave et honteux excès relaté au procès.

Ce n'est pas tout. Une autre pièce, faisant immédiatement suite à celle-ci, porte que le soldat Marusso, de la compagnie du sus-nommé capitaine Delapier, est condamné à ramer pendant dix ans sur les galères avec les fers aux pieds. Mais, dans le cas d'inaptitude physique, il sera renfermé à vie dans une prison privée de lumière, c'est-à-dire dans un de ces affreux cachots souterrains que l'on voit encore au palais ducal, au sortir de la salle du Conseil des Dix et dans la direction du légendaire Pont des Soupirs, cachots qui étaient qualifiés, en italien, de *orbi*, c'est-à-dire « aveugles » parce qu'il y régnait constamment une obscurité profonde, ceux que l'on y tenait

[1] On verra plus bas que ce nom a été estropié et italianisé.

prisonniers n'obtenant presque jamais la faveur d'y avoir de la lumière. Aussi y avait-il, dans ce terme de *orbi*, un jeu de mots sinistre, car l'on ne savait s'il se devait entendre de ces immondes cachots eux-mêmes, lesquels, aujourd'hui encore, inspirent l'épouvante au visiteur, ou des malheureux que l'on y jetait et qui, forcément, devenaient aveugles au bout d'un certain temps de détention.

Quant à Lapiera ou Lapier, de son vrai nom Lapierre, si tant est qu'il eut réellement commis le crime à lui imputé, — on verra tout à l'heure qu'un affreux doute planait sur ce point, — sa culpabilité était singulièrement aggravée par la circonstance que c'était un Français, au sujet duquel Froullay s'exprime ainsi, le 24 septembre 1737 :

Il est françois et, en cette qualité, je m'étois, il y a trois ans, employé pour lui procurer une compagnie dans ce service dans lequel il estoit capitaine réformé. Toutes ces circonstances aggravent encore son crime qui ne peut être trop puni.

Malgré la mièvre sensiblerie de l'époque, ces supplices étaient réputés si parfaitement conformes aux théories de juste châtiment et d'expiation méritée, théories alors soutenues par les juristes et non répudiées par l'Église elle-même, que, d'après une lettre du 5 novembre 1737 adressée par Amelot à Froullay, le vieil ambassadeur vénitien Venier ne manqua point de s'en targuer comme d'un titre exceptionnel auprès de notre Cour, tandis que celle-ci lui témoigna « notre satisfaction », de laquelle Froullay, pour sa part, était chargé de renouveler à Venise la vive expression.

Ce qui, dans tout ce lugubre drame de vindicte publique, semble le plus odieusement tragique, c'est que, malgré l'absence de certaine minute qui parait avoir été supprimée de propos délibéré, on éprouve un frisson d'horreur en lisant, dans une lettre de Froullay du 2 novembre 1737, qu'il se refuse à croire que la République ait, de toutes pièces, machiné l'attentat prêté au capitaine Delapierre, uniquement parce qu'elle avait des raisons de se débarrasser de ce Français, qui, peut-être, s'était exprimé

sans assez de ménagements sur ce pays, lequel, à entendre ses gouvernants, était le seul d'Europe où régnait alors une véritable liberté populaire. Mais, faisant abstraction des écrits émanés de plumes suspectes, il suffit, pour être édifié à cet égard, de lire les ouvrages de deux de nos diplomates du dix-septième siècle, Amelot de la Houssaye et le chevalier de Saint-Didier. S'ils sont sévères dans leurs appréciations, celles-ci se justifient par des faits incontestables établissant, entre autres, que la jeune noblesse jouissait de la liberté illimitée du dévergondage des mœurs et de l'insolence envers les étrangers, cette dernière s'étendant jusqu'à la plébaille, dont, de parti pris, l'on se gardait de réfréner les excès dans un but de laide politique, celui de mieux asservir cette ribaudaille et de s'en mieux assurer la basse et silencieuse assentation, comme aussi celle des jeunes nobles. Que les perturbateurs ne se mêlassent jamais de tenir le moindre propos sur les affaires de l'État, et ils étaient, pour le reste, certains de l'impunité la plus absolue. Si c'est là ce qu'il faut entendre par liberté, nous sommes les premiers à reconnaître qu'à Venise celle-ci existait comme en nulle autre capitale de l'Europe à pareille époque.

Aussi, Froullay n'était pas très convaincu et jouait, même à l'égard de son propre Ministre, le rôle diplomatique lorsque, le 2 novembre 1737, il affirmait ne point pouvoir croire à l'affreuse machination qui, cependant, s'était ébruitée. Il est vrai, cette affirmation était palliée par la phrase suivante, faisant allusion à la dépêche dont, ainsi qu'il a été dit déjà, la minute a été supprimée, vu son caractère trop... confidentiel :

Je regarde ce que contient le premier article des chiffres de votre lettre [du 8 octobre 1737] comme une leçon de la méfiance que je dois concevoir des discours des Vénitiens dont je n'ignore pas tous les détours... Je ne sais pas le motif qui les aurait fait agir contre le sieur de la Pierre, s'il n'eut pas été coupable.

Ce motif, nous le venons de dégager. Aussi bien on peut s'attendre à tout de gens qui, lorsque la chiourme des galères était insuffisante, n'hésitaient point à faire arrêter des inno-

cents, à instruire contre eux de graves accusations établies sur des témoignages subornés et à les faire condamner à la rame pour nombre d'années, voire même à vie. Il est vrai qu'en France, en ces mêmes temps, plus d'un honnête huguenot subit semblable sort par le seul fait de n'avoir pas voulu abjurer la R. P. R.

II

Au début de 1738, les sujets intéressants se faisant plutôt rares, Froullay va jusqu'à envoyer au Ministre, sous forme d'annexe à une dépêche datée du 3 janvier, la rustique gravure sur bois représentant un *homme-tronc*, Anglais de naissance, âgé de quarante-sept ans, marié, père de famille, et qui, malgré son infirmité, exécute mille tours de force ou d'adresse ayant émerveillé toutes les têtes couronnées de l'Europe !

Cela dit, et sans préjudice de nos conclusions finales, il n'est que temps, croyons-nous, d'appeler de nouveau l'attention sur ce point essentiel, que notre scrupuleux examen de toutes les pièces constituant le fonds « Venise » de 1733 à 1743, durée intégrale de la mission de Froullay, n'a pas révélé l'existence, fût-ce d'une allusion même indirecte, soit aux abusifs agissements de l'officier général diplomate dans l'exercice de sa charge, agissements à lui prêtés par les vils mouchards du Conseil des Dix, soit à la scandaleuse liaison avec la *Monaca da Riva*. Pourtant cette liaison ne fait pas doute, puisque, sans parler de mainte autre preuve, elle a fourni matière à plusieurs dépêches confidentielles des *Cai* à l'ambassadeur de la Sérénissime en France.

Même, l'une des dépêches en question indique en termes pleins de réticences, et pourtant fort clairs, que, tout en se gardant de faire à cet égard aucune suggestion proprement dite, si le trop galant français jugeait spontanément à propos de s'éloigner de Venise, l'on n'y verrait nul inconvénient et n'y mettrait, certes, point obstacle.

Or, précisément dans la communication qui nous a conservé le curieux souvenir de l'homme-tronc, personnage rien moins que protocolaire, à propos d'un escroc nommé Velasco que, sur injonction venue de Versailles, Froullay recherche en vain pour provoquer son arrestation, voici qu'on lit cette phrase :

Il n'y a sorte de moyen que je n'employe depuis trois jours pour le faire découvrir. Et je crains que, si quelque espion le révèle aux Inquisiteurs d'État, on ne luy fasse dire sous main que l'air de Venise ne luy est pas bon, *comme cela s'est déjà pratiqué* A MON ÉGARD [1] et celuy de mes prédécesseurs lorsqu'on a sceu qu'ils cherchoient quelqu'un parce que, sur toutes choses, on n'aime point à faire arrester personne dans Venise dont on vante continuellement l'azile et la liberté.

Si, pour un lecteur non averti, cette phrase ne saurait évoquer aucune arrière-pensée ; pour qui connaît la dépêche des *Cai* rappelée tout à l'heure, on peut parfaitement admettre que notre ambassadeur songe aux insinuations insuffisamment larvées dont il fut l'objet, mais a bien soin de les attribuer à des motifs tout autres que ceux ayant déterminé les Inquisiteurs [2] à lancer ce brulôt, lequel, comme on sait, demeura sans effet.

Tout aussitôt est repris le sujet favori de l'entrée, à propos de laquelle sont posées, examinées, puis résolues avec prudence et délicatesse, maintes questions sur le cérémonial, les usages, les prérogatives traditionnelles, les préséances et bien d'autres encore.

Mais, dans le même temps, voici qu'est annoncée Marie-Amélie, fille aînée de Frédéric III, électeur de Saxe, roi de Pologne, laquelle, venant de Dresde, doit s'arrêter à Venise, en route pour Naples où elle va, car elle est reine des Deux-Siciles par mariage et se rend, pour la première fois, dans son Royaume.

Comme il y aura réception solennelle, Froullay interroge son

[1] Bien entendu, cette phrase n'est point soulignée dans le texte original.

[2] A peine est-il besoin de le redire, ce sont ces mêmes magistrats que, plus haut, et à diverses reprises, nous avons désignés par le terme vénitien de *cai*, contraction dialectale de *capi*, voulant dire en italien *chefs*.

Ministre par billet autographe, afin de recevoir des instructions précises qui guideront ses moindres pas, de peur d'en faire de faux, comme pour la réception du duc d'Albany.

De son côté, dès le 18, Amelot répond en ces termes :

Il convient, monsieur, que vous alliez salüer la Reyne des Deux-Siciles, mais sans cérémonie, quand même vous seriez alors en public à Venise. Votre suite ne doit pas être nombreuse; au contraire, il faut qu'elle soit légère, mais un peu choisie. Soyez toujours habillé à la françoise et ne vous couvrez point devant cette princesse. Que toutes vos démarches et vos expressions marquent davantage un seigneur françois qui vient témoigner les sentiments du Roy et rendre ses respects personnels à une princesse du sang de Sa Majesté qu'elles feront un ambassadeur de France à Venise qui paroit devant une Reyne auprès de laquelle il n'a pas de fonctions.

Dans ces indications d'un tour si heureux, on a plaisir à retrouver, comme note dominante, non seulement la délicate courtoisie, l'exquise urbanité si éminemment caractéristiques de notre race du moins en ces temps-là, mais aussi et non moins la ferme, la constante volonté d'affirmer, en toute occasion, la gracieuse et incontestée suprématie de nos modes et de nos usages, ainsi qu'en témoigne l'ordre d'être *toujours habillé à la françoise* et de ne se point couvrir devant la Reine.

Enfin, après si longs préparatifs et si longue attente, l'entrée a lieu le dimanche 20 avril, et Froullay la notifie le 26 non seulement au Ministre, mais encore au Roi lui-même, après avoir, quelques jours avant, remercié de sa promotion au grade de lieutenant-général, que la Cour avait eu la délicate attention de faire coïncider avec cette cérémonie, ou mieux la précéder :

Puis, le 13 mai, notre diplomate écrit :

Je joins icy suivant vos ordres, monsieur, la relation détaillée de mon entrée... J'ay fait de mon mieux pour répondre à la dignité du caractère dont j'ay l'honneur d'être revêtu et j'ose dire que cette dépense considérable étoit nécessaire pour la gloire du Roy et pour l'honneur de la Nation dans un païs où, depuis longtemps, on ne faisoit pas grand compte de la magnificence françoise, pour en parler avec modestie.

Certes il eût été extrêmement intéressant de mettre sous les yeux du lecteur la « relation » dont parle Froullay, relation de laquelle il a originairement existé au moins deux copies, l'une destinée au Roi lui-même. Nous savons, en effet, que Louis XV avait fait témoigner le désir d'en prendre lui-même connaissance, et ce désir était un ordre. Néanmoins, malgré les plus scrupuleuses recherches, soit dans le volume de la correspondance ordinaire, soit dans celui consacré au *cérémonial*, il a été imposible de retrouver ce mémoire, que très probablement le Roi conserva puis fit circuler parmi ses intimes, ce qui finit par en amener la perte. En effet, on le sait, c'était alors la grande mode de donner dans les boudoirs et salons lecture de nouvelles fournies par des lettres constituant des espèces de gazettes mondaines plus savoureuses que celles imprimées, à raison précisément de leur publicité restreinte et partant de bonne compagnie.

Nous avons également fait des recherches dans les plus « officieux » des périodiques d'alors, c'est-à-dire le *Mercure de France* et la *Gazette*.

Ces dernières investigations n'ayant, non plus, donné aucun résultat, force nous est de passer sous silence cette entrée.

De cette mise en scène si soigneusement concertée d'avance, tout ce que nous savons, c'est qu'au cours de l'audience « dogale » ayant suivi celle pour la remise des « crédentiales », le Doge loua fort la « magnificence » toute française déployée par notre représentant, magnificence de laquelle Venise commençait à perdre le souvenir tant il y avait longtemps qu'elle n'en avait plus vu aucune manifestation en sorte que « de ce côté, la Nation n'estoit plus assez considérée ».

Mais, cette magnificence ayant coûté de gros sacrifices, la lettre de Froullay du 13 mai termine ainsi :

Le bailly de Froullay mon frère peut vous rendre comte *(sic)*, monsieur, de ma situation et de celle de ma famille, j'ay beaucoup de confiance dans votre équité et dans vos bontez qu'il m'a promises de votre part... Elles ne peuvent tirer à conséquence puisque, depuis

longtems les entrées publiques des ambassadeurs dans les cours étrangères sont rares.

Et Amelot de répondre dès le 27, c'est-à-dire, pour cette époque, courrier par courrier :

Comme vous paroissez vous estre remis à M. le bailly de Froullay de ce qui, dans l'occasion des dépenses où vous a jetté vostre entrée, peut estre entendu icy touchant vostre situation et celle de vostre famille, trouvés bon que jé me remette à lui pour ce que vous pouvés désirer de sçavoir de ma façon de penser et d'agir en ce qui vous intéresse. Je crois pouvoir vous assûrer, par avance, que le Roy vous donnera, dans cette occasion, des marques de la satisfaction qu'a eüe Sa Majesté de la manière dont s'est faite votre entrée.

Après quoi nous lisons un compte rendu très minutieux de l'audience accordée par la Reine des Deux-Siciles. C'est à Trévise où il avait une maison de plaisance, prétexte fort plausible pour n'avoir pas l'air de s'être déplacé tout exprès, ce qui eut été trop représentatif, que l'ambassadeur se rendit pour complimenter cette princesse au nom du Roi son maître.

A la suite de multiples et fastidieuses formalités préparatoires et d'une « antichambre » assez longue, le grand-maître de la maison royale vint enfin prévenir Froullay qu'ayant fini de souper, sa maîtresse était prête à le recevoir.

Quoique ayant demandé à être introduit « sans traitement », car, en sa qualité d'ambassadeur de France près la République de Venise, il ne pouvait prétendre aucun rang et ne se devait acquitter que d'une simple commission envers Sa Majesté sicilienne, celle-ci lui donna sa main à baiser « comme étant ambassadeur de famille ». Du compliment plein de fioritures qui lui fut fait en français, bien entendu, elle eut le bon goût de paraître satisfaite. Cependant elle y répondit si bas que, pour près d'elle qu'il fût, notre diplomate non seulement n'en saisit pas un traître mot, mais ne put même pas connaître quel fut l'idiome employé. Elle reçut debout, vêtue « en robe d'andrienne détroussée ». Si pareil laisser-aller s'explique par le fait que cette Cour était en voyage, il n'empêcha pas le bon père de présenter

son fils le jeune colonel de Royal-Comtois, qui continuait de séjourner sous le toit paternel et ne paraît point avoir été très assidu à son régiment. En effet, le 7 juin 1738, nous le trouvons à Trévise chez la Reine des Deux-Siciles, tandis que le 31 mai 1737, c'est-à-dire plus d'un an auparavant, il était installé au Palais paternel à Venise. Même, ce jour-là, il en sortit ayant dans sa « jolie voiture » le duc d'Albany, fils du chevalier de Saint-Georges. D'où le scandale protocolaire dont nous avons parlé à son heure. Il est vrai, durant ces douze mois, le brillant gentilhomme avait réalisé quelques fugues et paru à son corps en coup de vent...

Nous voici maintenant au 25 août, jour de la fête du Roi. Et comme, cette fois du moins, celle-ci fut célébrée dans des conditions particulières de faste, grâce probablement aux « reliefs », il a paru curieux de résumer ici la note sans date qui rend compte de cet événement mondain en même temps qu'officiel, note ayant semblé sortir de l'ordinaire.

Le 25 de ce mois (août 1738), jour de Saint-Louis dont S. M. T. C. porte le nom, le comte de Froullay, ambassadeur de France près la République, donna une grande fête en sa maison de campagne, qui est à deux lieues de Venise sur la route de Trévise et au bout des lagunes. Tous les seigneurs, toutes les dames de distinction y assistèrent ainsi que les ministres étrangers « à la réserve du prince Pio, ambassadeur de S. M. I. et R. Apostolique, lequel n'aime point à se trouver en pareilles fêtes et s'isole tant qu'il peut », ajoute notre représentant dans une lettre du 30 à laquelle était jointe la note que nous analysons.

On commença par une décharge de boîtes, qui furent tirées pendant qu'on jetait le pain et qu'on faisait couler le vin au peuple au bruit des trompettes et des tambours. Après quoi, l'on servit dans le jardin même quantité de rafraîchissements, non seulement pour la compagnie qui était invitée, mais encore pour un grand nombre de personnes qu'on avait laissées entrer pour voir la fête.

On fit ensuite jouer un fort beau feu d'artifice sur la terrasse du principal corps de logis, dont le feu se croisait avec celui qui partait d'un pavillon élevé au milieu du labyrinthe du parc. Ce feu d'artifice fut suivi d'une illumination superbe de gros flambeaux de cire blanche élevés sur des piédestaux entre les orangers et les statues dans tous les jardins, à la réserve d'un endroit particulier du bocage où existe un bosquet d'orangers que l'on avait garnis, de même que les palissades, d'une grande quantité d'oranges illuminées. Le grand salon, isolé de ce jardin, est entouré de huit autres tous fort éclairés et dans lesquels il y avait des tables de jeu. Ce grand salon était illuminé de cent bougies, et la balustrade qui règne en haut tout autour était remplie de cinquante instruments choisis et des meilleurs d'Italie formant un concert qui commença une heure avant le souper et dura pendant tout le repas. C'est dans ce salon qu'on avait dressé deux tables de trente couverts chacune, qui furent également servies avec autant de délicatesse que de profusion. La fête finit par une autre décharge de boîtes et un bal qui dura jusqu'au jour, et pendant lequel l'on servit continuellement à tout le monde et même aux masques qui, vers la fin, se présentèrent en foule, des rafraîchissements, dont on envoya aussi à tous les carrosses remplis de noblesse qui s'était rendue aux environs du palais pour voir la fête, de même qu'aux maisons en face et voisines de celles de l'ambassadeur, dont les carrosses et ceux de ses amis servirent pour amener et reconduire les ministres et les dames dans le trajet qu'il y a lieu de faire par terre. Non seulement les gentilshommes et les pages, mais aussi les principaux officiers et toute la maison de Son Excellence étaient magnifiquement vêtus.

L'année 1739 en laquelle nous entrons est relativement pauvre de sujets offrant quelque relief. Ainsi, seulement sous la date du 21 février, trouvons-nous une dépêche qu'il convient de mentionner; et encore est-ce uniquement parce qu'elle montre le serviteur du « roy » Louis XV absolument pareil à tous ses congénères de tous les temps et de tous les pays. En effet, moins d'un

an après avoir été promu lieutenant-général, Froullay récapitule une fois de plus ses titres aux faveurs du maître, se lamente sur la perte par lui subie quant aux revenus de sa charge de lieutenant de roy au Maine, sur le fait que son ambassade est plus mal rétribuée que les autres, sur ce qu'il a seulement 2 000 livres de pension gagées au Trésor royal, et conclut ses doléances en demandant l'ordre du Saint-Esprit... qu'il n'obtint pas. Peut-être eût-il été mieux inspiré en sollicitant une promotion dans celui de Saint-Louis, dont il n'était que chevalier. Cette supplique ne demeura pourtant point entièrement sans résultat car, le 28 mars, il remercie pour les nouvelles faveurs obtenues et conclut ainsi : « Je seray toujours prêt de sacrifier mes Biens, mon sang et celuy de mon fils... » qui, naturellement, était encore à Venise, mais allait assez fréquemment faire des apparitions au Royal-Comtois. D'où des frais, dont le père s'était plaint au cardinal Fleury lui-même... ajoutant toutefois que le jeune colonel était « assez heureux pour être destiné à aller servir Sa Majesté en Corse la prochaine campagne à la tête de son régiment ».

Mais, le 6 juin, voici les réclamations qui reprennent. « J'ay pris la liberté de vous suplier très humblement, » écrit-il de sa main au ministre, « de me faire payer l'argent et la gratification que le Roy a eu la bonté de m'accorder et ma demande estoit fondée sur les dépenses considérables et utiles icy pour l'honneur de la Nation qui en avoit besoin que m'ont couté mon entrée, ma commission auprès de la Reyne des Deux-Siciles, ma dernière fête de Saint-Louis et la manière dont j'ay toujours vécu icy depuis que j'ay l'honneur d'y estre employé pour le service de Sa Majesté. Je vous supplie de vous en faire informer par qui vous jugerez à propos. J'espère encore cette grâce et je vous la demande, Monsieur, très instamment. Si, cependant, Son Éminence ne juge pas juste de me l'accorder, je vous supplie de faire expédier l'ordonnance telle qu'il vous plaira, mes créanciers attendant depuis quinze mois au moins quelque à bon conte *(sic)* sur ce que je leur dois, les ayant remis toujours dans l'espérance de les mieux satisfaire. Je tâcheray de faire mieux à

l'avenir pour me rendre digne des grâces et des bontés de Sa Majesté. »

A ces instantes et après tout fort légitimes prières, Amelot répond, le 22 juin, par un acquiescement partiel, ainsi conçu : « ...Quoique le Roy soit toujours également satisfait de la manière dont vous le servez, Sa Majesté n'a pas jugé à propos de porter plus loin en cette occasion les marques du gré qu'elle vous sçait .. » Puis, le 27 du même mois, il ajoute : « J'auray toujours trop à cœur vostre satisfaction pour laisser jamais perdre aucune occasion qui se présentera d'y contribuer. »

Jusqu'où Sa Majesté porta réellement les effets sonnants de sa satisfaction, c'est ce que nous ne savons point; mais les éloges prodigués au quémandeur nous donnent lieu de penser que celui-ci fut déçu dans ses espoirs et resta définitivement obéré, comme la plupart de ses collègues d'alors et... d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons peu après (15 août) mention du passage à Venise, en route pour Florence et Rome, de notabilités françaises du monde des lettres. Ce sont La Curne, son frère Saint-Palais, auteur d'un ouvrage autrefois très goûté sur l'*Ancienne Chevalerie,* et le président de Brosses. De ce dernier, les *Lettres sur l'Italie* sont, aujourd'hui encore, lues avec intérêt, bien qu'engoué du style *rococo* de sa mignarde époque, il qualifie niaisement le Palais des Doges de « grand vilain bonhomme gothique ».

Amelot ayant relancé Froullay au sujet des frères La Curne, celui-ci réplique, le 5 septembre :

Mrs de La Curne sont partis d'icy pour Bologne, Florence, Rome et Naples. Il me suffisoit qu'ils se fussent renommez *(sic)* de vous, Monsieur, après m'avoir présenté leur passeport et quelque lettre de recommendation pour que je leur procurasse les services et les agréments qui peuvent dépendre icy d'un Ambassadeur qui ne commerce point avec la noblesse du Païs. Je leur ay donné même passeport et mêmes lettres pour les lieux où ils doivent s'arrêter et j'ay trouvé le moyen de les introduire dans les assemblées que tiennent icy les dames vénitiennes et ils m'ont paru fort contents de la réception qu'on leur a faite.

Si ces lignes ont semblé devoir être notées, c'est moins à cause des frères Lacurne, bien oubliés aujourd'hui, qu'en raison de ce que, sans se laisser aller à aucune récrimination, Froullay, lui aussi, après tant d'autres diplomates, confirme le pénible isolement dans lequel la soupçonneuse République forçait ceux-ci de vivre; jusque-là qu'il était interdit, sous peine de mort, aux patriciens de franchir le seuil du logis d'un ambassadeur.

Or, de Versailles, il fut suggéré à Froullay que le moment était venu de congédier son médecin. A quoi il répondit en chiffres, le 26 septembre, que tous ses collègues en ayant un, car il est absolument nécessaire, si Son Éminence ne jugeait point à propos de « passer cette dépense », il la continuerait de sa poche. Puis il en prit occasion pour renouveler, avec trop de raison, du reste, ses doléances financières et revenir sur ses états de service :

Cela m'incommodera fort, écrit-il, par les raisons suivantes que je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien peser non seulement pour cet article, mais pour me procurer les grâces du Roy. J'ay quarante ans de services, vingt-deux actions de guerre... Mon fils qui, malgré son éloignement, fait tous les ans régulièrement son service à son régiment, me coûte beaucoup. J'ay une famille nombreuse que j'entretiens et établis convenablement, quoique je ne sois pas riche.

J'ay perdu, par l'arrangement qui a été fait pour les régiments, la moitié de ce que j'avois achetté le mien et la moitié de ce que j'avois déboursé, argent comptant pour ma charge de Lieutenant de Roy au Maine. Je n'ay point eu d'action dans le tems du système[1] pendant lequel je n'ay ny vendu ny achetté et je me trouve avec une penssion dont je touche 1 775[2] livres par an dans une ambassade dont les appointements sont beaucoup plus petits que dans aucune autre et dans laquelle j'ay fait, depuis six ans, et, surtout à mon entrée, des frais considérables...

[1] Il s'agit des actions du Mississipi et du fameux système de Law, cet étrange financier qui, précisément, s'en fut mourir à Venise, où l'on voit aujourd'hui encore son tombeau.

[2] Cette pension était exactement de 2 000 livres *brut*. La perte de 25 livres représente évidemment les frais de banque et de change.

Le naïf serviteur continue assez longtemps encore sur le même ton, s'illusionnant, à coup sûr, quant au résultat final de son insistance.

Mais si l'Espagnol Fuenclara « n'avait jamais servi », ce qui, pour son collègue de France, expliquait trop ses écarts de caractère et son manque de souplesse, ce dernier, quelque ancien qu'il fût dans la pratique des cours, paraît, cette fois, avoir mis en oubli les enseignements de sa longue expérience.

Notre ambassadeur à Rome, le duc de Saint-Aignan, avait un fils, l'abbé de Beauvilliers, lequel, nonobstant ce titre « clérical », s'était enfui de Rome avec une « fille de condition et de vertu médiocres » qu'il épousa sur les confins de l'État ecclésiastique. Aussitôt, le père indigné lança ordre d'arrêter les deux fugitifs, qui avaient manifesté l'intention de se rendre à Venise. Froullay fut donc chargé de cette mission de police, ce qui, à juger par une sienne lettre du 12 septembre, ne lui souriait guère, étant donné que la tant vantée liberté vénitienne consistait surtout à faire évader, grâce à de discrets avis, les étrangers que la justice de leur pays recherchait pour un motif quelconque. Heureusement pour notre ambassadeur, le couple se fit prendre à Florence même.

Guère plus actif n'est 1740, car il faut aller jusqu'au 5 mars pour trouver la description d'une fête donnée en l'honneur du Prince Électoral[1], description que voici :

Les gentilshommes députés ont donné, le mardy gras, dans le théâtre, une fête magnifique au Prince Électoral de Saxe. Elle commença par un grand souper où ce prince étoit seul assis dans un fauteuil avec dix dames vénitiennes sur des pliants. Beaucoup de nobles Vénitiens et de seigneurs étrangers assistèrent debout à ce souper. Le prince de Beauvau ne s'y trouva point, et vint souper dans ma loge avec des dames et d'autres seigneurs. M. Contarini, le premier des députés, la serviette sur l'épaule, servit, debout, d'écuyer tranchant pour le prince et pour les dames. Après le souper, les quatre députés[2]

[1] Frédéric-Chrétien-Léopold, fils de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne. Né le 5 septembre 1721, il avait donc alors seulement dix-huit ans.

[2] Il faut entendre par cette qualification de « députés » les quatre gentils-

superbement vêtus et précédez de trente hallebardiers et de quelques officiers des troupes de la République, en habits uniformes neufs, conduisirent ce prince suivy de soixante dames fort parées, toutes menées par un étranger, dans le parterre de l'Opéra, dont on avoit fait la sâle du bal et où l'on avoit mis un seul fauteuil de velours cramoisy, chamaré d'or et plus élevé que les autres, pour le Prince Électoral : il ne le prit point et s'assit d'un autre côté dans un siège ordinaire, avec une peau d'ours sous ses pieds. L'illumination du Théâtre, du Parterre et des loges fut des plus brillantes et les rafraîchissements furent servis en grande abondance. Toutes les dames, avant de prendre leur place, passèrent en revuë devant ce Prince et lui firent leur révérence. Le spectacle fut fort beau...

La République s'ingénia encore de mille manières à rendre les plus éclatants honneurs et à combler de prévenances ce jeune homme de dix-huit ans, qui, par lui-même, n'avait rien de marquant et auquel l'avenir réservait une place plutôt effacée.

Aussi bien, après ce récit, on ne trouve guère que quelques détails sans beaucoup d'intérêt sur les intrigues des Anglais qui, en Corse, favorisaient contre nous l'aventurier Théodore, pseudo-roi de l'île, comme encore sur quelques mesquines questions d'étiquette, de préséance, de privilèges et d'immunités. Et ce serait tout sans une lettre du 20 août relative au « Roy de Prusse », lettre que les événements postérieurs et la rapide élévation des Honzelloren rendent, par contraste, pleine d'enseignements sur l'instabilité des fortunes humaines et sur celle des trônes eux-mêmes.

« Après bien des difficultés, mande Froullay, le Sénat a résolu de recevoir du Roy de Prusse la lettre de participation de son avènement à la couronne par le décès du Roy son père, sans que ce prince traite le Doge de frère, comme le faisoient ses prédécesseurs; et même, le feu Roy de Prusse l'avoit pratiqué ainsy lorsqu'il fut reconnu Roy[1]. Cette différence, qui

hommes que la République avait officiellement désignés pour faire un service d'honneur auprès du prince durant son séjour à Venise.

[1] Il est curieux de noter que l'*Almanach royal* de 1740 (p. 37) ne fait

n'est apparemment de ce que celuy-cy devient Roy héréditaire, est attribuée par le Sénat à l'estime particulière qu'il a des qualités et des vertus éminentes du nouveau Roy, qui sera traitté par le Sénat précisément comme le sont les rois de Naples et d'Angleterre, » les grands honneurs étant réservés uniquement alors à la France, à l'Allemagne et à l'Espagne.

Et, au même moment, la République avait comblé d'honneurs le fils de ce roi de Pologne, dont, quelques années plus tard, le royaume allait être morcelé entre Marie-Thérèse, le « Czar de Moscovie » et ce Frédéric de Prusse à qui alors les Vénitiens croyaient faire une insigne faveur en consentant à recevoir une notification de lui sans exiger que les formes adoptées par la Cour de Berlin fussent modifiées.

Pour 1740, il n'y aurait plus rien absolument à dire, si, au folio 91 du second volume, nous n'avions trouvé, d'une écriture plutôt fine, sur un feuillet volant de papier très mince et de petit format, la phrase espagnole que voici :

Un hombre sin amigos y sin dinero es como un pajaro sin alas [1].

Cette mélancolique pensée, qui l'a écrite? Si nous pouvons affirmer que ce n'est point Froullay, dont l'écriture massive et tourmentée nous est connue par maint autographe, notamment par celui, assez long, relatant l'incartade du fantasque et difficultueux Fuenclara, il ne semble pas non plus possible d'attribuer cette même pensée à ce dernier, car la main qui l'a tracée est une main légère, presque à coup sûr une main de femme. Alors, on songe involontairement à la *Monaca da Riva*. Très probablement, elle savait l'espagnol comme la plupart des personnes de qualité de son époque, où les langues du Nord, encore fort mal connues, passaient pour rudes et barbares.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'année 1741 est, elle

figurer encore à cette date que la rubrique générale : « Électeur de Brandebourg ».

[1] Ce qui veut dire : un homme sans amis et sans argent est comme un oiseau sans ailes.

aussi, peu riche en correspondances valant la peine d'être citées, car, avant le 22 juillet, on n'en trouve aucune qui soit dans ce cas. Et encore n'est-ce point à cause de l'intérêt direct que présente le sujet traité, mais en raison des conséquences fâcheuses autant qu'imprévues dont elle fut l'origine pour son auteur lui-même, un an environ après qu'elle avait été reçue à Paris.

J'eus une foiblesse assez considérable il y a aujourd'hui huit jours, écrit-il à cette date... je crois que je seray obligé, sans pouvoir vous en demander avant la permission, Monsieur, à cause de la saison qui presse, les eaux de Recoaro, qu'on assure souveraines pour mon mal, ne se prenant que dans la canicule, d'aller pendant trois semaines boire ces eaux sur les lieux dans l'État vénitien : mais je m'arrangeray de manière à pouvoir recevoir vos ordres comme si j'étois icy et à vous rendre à peu près le même compte de ce qui s'y passera.

Effectivement, Froullay se rendit aux thermes de Recoaro, station aujourd'hui encore très fréquentée, surtout par les Vénitiens et presque autant par les Triestins, qui y viennent prendre les eaux.

Parti fin juillet au plus tôt, le « malade » avait réintégré Venise dès le 28 août, car l'avant-veille il écrivait de Recoaro au Ministre :

Les eaux m'ont fait beaucoup de bien et je conte *(sic)*, dans deux jours, partir en bonne santé pour Venise.

Après quelques observations sur « la veüe actuelle des Vénitiens » qui « est de tâcher de se remettre en quelque considération quoique leur gouvernement, au dire de bons connoisseurs, soit fort affaibli par l'inexécution des ordres du Sénat et par le crédit que la jeunesse prend dans les conseils », observations prudemment chiffrées dans une dépêche du 7 octobre, Froullay termine l'année en rendant compte, le 10 novembre 1741, d'un sanglant outrage fait à un homme de sa livrée par des contrebandiers, qui le poursuivirent en barque, le couvrirent d'outrages et lui lancèrent même des pierres.

Alors qu'en la personne du capitaine Lapierre et de son fils

l'insulte à l'écu de France fut punie de façon terrible, le châtiment ne fut point, cette fois, moins sévère, si l'on tient compte qu'en somme cette insulte était moins grave, puisqu'elle avait été adressée non à l'emblème intangible de la France, mais à un simple serviteur, couvert, il est vrai, de la même inviolabilité que son maître en personne.

Le fait est que, pour quelques injures verbales et quelques pierres lancées sans causer de blessures, car le plaignant n'aurait point manqué d'articuler le fait dans son rapport, le *Supremo Tribunale,* c'est-à-dire celui des Inquisiteurs d'État, juridiction plus rigide et plus expéditive qu'aucune autre, rendit une sentence imprimée, publiée, affichée par toute la ville et condamnant, sur onze accusés, les trois plus coupables au supplice de l'estrapade, puis aux galères à vie. Trois encore se virent infliger cette même peine, et tous les autres furent bannis, sous peine de la vie, s'ils rompaient leur ban.

Informé de ces châtiments par lettre du 6 janvier 1742, le Ministre répond, le 23, que le Roy a effectivement jugé que la sentence constituait une réparation pleine et entière, réparation à l'obtention de laquelle n'était certainement pas étrangère la considération méritée que s'était acquise l'ambassadeur auprès des autorités comme de la société vénitiennes. Froullay répond à son tour, le 17 février : « J'attribue entièrement la satisfaction que l'on a donnée à ce qui est dû au caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu, sans y faire entrer la considération personnelle que j'aurois pu m'acquérir icy. » Après ce nouvel et flatteur témoignage venant s'ajouter à tant d'autres, celui qui en fut l'objet se crut et eut raison de se croire plus en faveur que jamais. Mais les quémandeurs de places trouvaient que notre homme accaparait un peu trop longtemps celle si en vue, si enviée aussi, de Venise la belle. Comme, pour lui succéder, il y avait amateur extrêmement bien en cour alors, les mérites qu'avait pu s'acquérir le titulaire cessèrent brusquement de compter, et la seule préoccupation de ses chefs, Fleury, Amelot en tête, fut de trouver un subterfuge pour faire quitter, sans

esclandre, à Froullay, le poste qu'il occupait depuis près de dix ans, à la satisfaction tant de fois expressément marquée du gouvernement du Roi et du « maître » lui-même.

Ce qu'il y a de plus invraisemblable, c'est que le propre frère de l'ambassadeur, le bailli de Froullay, lui pareillement ambassadeur, mais de la « Religion » et en France, ce bailli qui, tant auprès des ministres que du monarque, avait été si souvent le porte-parole autorisé autant qu'efficace de son frère, allait être l'instrument involontaire de sa brutale, de sa définitive disgrâce.

Ce n'est point que le représentant diplomatique de « l'Ordre » eût cessé d'être personne en vue et personne influente. A en croire d'Argenson, ses discours étaient fort écoutés. S'il fut de ceux dont les plaintes sur la famine en France firent le plus d'impression lorsqu'en 1739 il se rendit l'écho, à Versailles, des cris de détresse du Maine, sa province [1]; précisément à l'époque où nous sommes parvenu, il passait pour l'un des amants de cette « grosse commère bonne enfant » qu'était la comtesse de Toulouse [2]. Autre preuve du pouvoir dont disposait notre bailli, son frère le « Vénitien » écrivait, le 23 juin, au Ministre que le premier lui avait fait connaître toutes les obligations qu'il avait à ce même Ministre et l'avait chargé de l'en remercier.

Ne pouvant point prévoir la portée désastreuse qu'auraient des propos suggérés uniquement par l'affection fraternelle, le bailli, s'inspirant, à coup sûr, de lettres intimes et confidentielles, se répandit, sans nul doute, en doléances sur la santé de son frère et, peut-être davantage encore, en plaintes sur les dépenses considérables auxquelles il se livrait pour représenter dignement, de sorte que, fût-ce au point de vue du rétablissement de ses affaires gravement compromises, il avait urgent intérêt à venir en France.

Que réellement il eût été chargé d'intervenir par le bailli, ou

[1] *Journal* de D'ARGENSON, mai 1739.
[2] *Ibid.*, 10 novembre 1741.

que celui-ci se fût borné à vouloir rendre son frère plus intéressant en faisant ressortir les sacrifices de toute nature par lui faits au « service du Roy », le Ministre, qui ne cherchait qu'un prétexte pour évincer sans bruit le vieux serviteur de qui la succession tardait trop à s'ouvrir, se garda, pour ne le point effaroucher, de toucher la question de santé, mais lui écrivit, le 13 août 1742, en les termes cauteleusement insidieux que voici :

M. le bailly de Froullay m'ayant témoigné, monsieur, qu'il désirerait que vous pussiés venir faire un tour icy pour affaires qui vous intéressent, j'en ay rendu compte au Roy, et Sa Majesté m'ordonne de vous marquer qu'Elle vous en accorde la permission. Je vous conseille d'en profiter au plus tôt parce que, dans quelques mois, la situation des affaires pouroit y mettre obstacle et rendre votre présence à Venise plus nécessaire qu'elle ne l'est aujourd'huy.

S'il avait été imprudent en se plaignant de sa santé, voire du climat de son poste et plus encore, peut-être, en détendant son activité depuis la paix et ralentissant progressivement sa correspondance, alors que, par simple prudence, il eût dû faire effort d'ingéniosité pour la maintenir sur l'ancien pied, Froullay ne prit pourtant pas le change sur les véritables intentions du Cabinet à son égard.

Malgré le soin astucieux qu'avait eu Amelot de presser le départ en alléguant que les conjonctures, alors favorables, pouvaient y mettre plus tard obstacle, non seulement le destinataire ne fut pas un instant dupe de la sollicitude « spontanée » qui lui était marquée, mais sentant, au contraire, la nécessité de venir, coup pour coup, à la parade, dès le reçu de la missive ci-dessus, c'est-à-dire le 1er septembre, il rouvrait une dépêche close pour y insérer, d'urgence, ce *post-scriptum* que voici :

Je reçois celle (la lettre ci-dessus) que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 du mois dernier et je me dépêche de vous supplier de ne me point envoyer de congé ; si c'est pour mes affaires je n'en ai pas besoin : si c'est pour celle du Roy, il est aisé de m'envoyer un courrier extraordinaire que je payeray à mes fraix.

Jugeant avec raison insuffisante cette protestation par trop

concise, voire insuffisamment déférente en quelque mesure, parce que rédigée sous l'empire d'un mouvement brusque de surprise et d'émotion pénible, il ajoutait le 8, c'est-à-dire dès l'ordinaire suivant :

... Je vous supplie de tenir la main ferme [à ce que mande le *post-scriptum* du 1er]. Cependant j'auray l'honneur de vous dire que je me suis apperçu dans vôtre lettre que si j'acceptois le congé que le Roy veut bien m'accorder, Sa Majesté desiroit que je m'en servisse au plus tôt parce que la situation des affaires pourroit rendre dans trois mois ma presence plus nécessaire icy qu'a present.

Puisque je ne profite pas dudit congé que je ne souhaitois point et qu'on avoit demandé sans mon consentement, je desire bien vivement qu'arrive l'effet que Sa Majesté avoit prévu et qu'on voye icy des choses qui y exigeroient ma presence dans trois mois plus tôt qu'a present. Je feray mes efforts pour vous montrer et mon attention et ma vivacité, si je ne pouvois parvenir à vous convaincre de ma capacité et de ma suffisance.

S'il renouvelle en termes catégoriques le refus du congé que Versailles prétend lui imposer, si, tout à la fois, l'ensemble de sa lettre est quelque peu incohérent comme, du reste, celle même à laquelle il répond, Froullay termine par une protestation de dévouement attristé qui aurait dû toucher le « maître », ou du moins ceux qui agissaient en son nom. Le fait est que, sans se laisser un instant détourner de la réalisation du plan arrêté dans son esprit sur les suggestions de Fleury et plutôt sans résistance qu'avec injonction du Roi, Amelot reprend le 18 septembre l'air du départ, mais dans un autre ton et sur une autre corde, car il parle du *retour à Venise* pour mieux faire presser ce départ. Qu'on en juge :

Si, contrairement aux indications fournies par le bailly de Froullay, vos affaires n'exigent point votre présence icy, la fermentation actuelle des affaires d'Italie demande nécessairement que vous veniés passer quelque tems pour prendre de nouvelles instructions par rapport à la conjoncture présente. Ce que j'auroys à vous expliquer pour vous faire connoître les instructions du Roy ne peut se concerter qu'avec vous-même. Ainsy, comme les circonstances et la saison pressent également votre départ, Son Éminence vous prie de ne

pas différer de vous rendre icy au plus tôt afin que vous puissiez encore trouver les chemins faciles pour votre retour.

Le 13 août, la stagnation des affaires était jugée si complète que Froullay était engagé à en profiter pour partir sans retard. Un mois après, tout est changé, la « fermentation » étant extrême en Italie. Froullay affecte d'ignorer ce rappel, car le 29 septembre il pousse vers le ministre ce cri d'angoisse et d'humiliation :

Je n'ay point été encore honoré de vos ordres l'ordinaire dernier [1]. Permettez-moy de vous demander justice de cette disgrace que je n'ay point méritée et de vous dire que si cela arrive encore une troisième fois, je ne vous écriray plus, ne recevant aucun de vos ordres et croyant vous importuner en ne faisant autre chose que vous répéter que je suis...

Tandis que le pauvre homme prononce lui-même le mot de disgrâce, après quoi il s'essaye à faire la grosse voix, Amelot, loin de se relâcher de son attitude, l'accentue davantage encore. Car, le 16 octobre, après une phrase de politesse marquant que, s'il n'a plus donné d'instructions, c'est que, d'une part, il n'y avait point matière et que, d'autre part, il est accablé de travaux lui prenant tous ses loisirs, il termine par cette flèche du Parthe :

Au reste il n'y a pas d'apparence que ma lettre vous trouve à Venise dont je suppose que vous êtes parti en conséquence de celle que j'eus l'honneur de vous écrire le 18 du mois passé.

Si nette qu'elle soit, dans sa forme encore courtoise, cette mise en demeure, Froullay n'en tient pas plus de compte que du premier avis, celui du 13 août, renouvelé le 18 septembre. Entrant dans la dangereuse voie de la résistance à peine larvée, il s'exprime ainsi, le 13 octobre, par une dépêche qui se croise avec celle partie le 16 de Versailles :

Vous savez, monsieur, ce que j'ay eu l'honneur de vous dire il y a quelque tems sur mon voyage en France et même vous eûtes la

[1] C'est par cet « ordinaire » que, pourtant, était parvenue la dépêche ministérielle du 18 septembre, que Froullay affecte d'ignorer.

bonté, dans ce tems-là, de goûter mes raisons. Elles sont plus fortes que jamais. Ma santé, bonne assés pour rester icy, ne peut me permettre un voyage. Si de rester icy comme ambassadeur dépend du voyage, j'y resteray comme particulier, ne pouvant quitter un air si convenable à mon tempérament et que je respire depuis dix ans sans ombre de mal.

Puis, par une brusque palinodie, il essaie de reprendre son rôle officiel et termine en demandant l'envoi de courriers spéciaux qui apporteraient des dépêches chiffrées que lui seul déchiffrerait !

Malgré la rudesse des avis réitérés de la Cour, le vieux soldat-diplomate semble espérer encore contre tout espoir, car nul n'est bon juge dans sa propre cause. Ou bien, quoique édifié sur les desseins hostiles de ceux qui se sont irrévocablement résolus à faire vaquer le plus tôt possible son brillant emploi, il s'imagine pouvoir triompher du mauvais vouloir par une résistance pertinace. Quelle illusion inconcevable chez un homme qui, au cours de sa vie déjà longue, avait vu des chutes rapides et profondes ! Témoin, à n'en citer qu'une, celle de son propre protecteur et ami le garde des Sceaux Chauvelin, qui, après tant d'années, se morfondait dans l'exil à Bourges et devait ne jamais rentrer en grâce !

Mais, voyant que les moyens plus ou moins détournés se heurtaient à un parti pris, Fleury enjoignit au ministre des Affaires étrangères de ne plus garder aucun ménagement.

Le 27 octobre, un billet avise Froullay qu'incessamment l'introducteur des ambassadeurs lui communiquera des ordres concernant son audience de congé et, cinq jours après, le 1er octobre, part cette dépêche où le masque est définitivement jeté :

J'aurois desiré, monsieur, que le bien du service du Roy eut pu se concilier avec vos vues pour prolonger votre séjour à Venise. Mais je ne puis vous dissimuler que Sa Majesté ne les a pas approuvées et je ne puis trop vous exhorter à donner au Roy en cette occurrence les plus promptes marques de votre obéissance. C'est un conseil que je crois devoir à l'amitié dont vous m'honorés. Le sieur Givaudan est chargé de vous remettre les ordres de Sa Majesté et de

vous expliquer de bouche bien des choses, que je n'ay pas crû devoir mettre par écrit. Faites-moi la grâce d'être persuadé de la vérité des sentiments, etc...

Par une lettre du consul Le Blond à Amelot, nous savons que Givaudan était secrétaire d'ambassade de Malte, ce qui porte à croire que cet envoyé spécial avait été désigné avec l'assentiment ou plutôt sur la présentation du bailli de Froullay, qui, très certainement, savait devoir trouver en lui les qualités propres à concilier autant que possible l'exécution des ordres qu'il avait reçus avec les ménagements dus à la personnalité de Froullay, lequel, en somme, ne s'était rendu coupable d'aucun manquement et tombait, au contraire, sans transition, d'une faveur soutenue dans une défaveur que, seule, expliquait l'intrigue obscurément tramée par un nouveau favori de la coterie au pouvoir, favori qui n'était autre que l'insignifiant comte de Montégut, dont, au dire des Vénitiens eux-mêmes, pourtant très hostiles à Froullay, l'ambassade fit, par sa platitude, fâcheux contraste avec celle de son prédécesseur.

Entre temps, arrivé à franc étrier de Paris, Givaudan était porteur non seulement d'une dépêche, aussi du 1er novembre, prescrivant à Le Blond, nommé chargé d'affaires, de présenter au Sénat les lettres de recréance de Froullay pour le cas où l'état de sa santé ne lui permettrait pas de s'acquitter lui-même de ce devoir, mais encore de la copie, aussi destinée à Le Blond, pour qu'il n'en ignorât de la lettre par laquelle le Roi congédiait lui-même son représentant à Venise. Voici cette lettre, datée, comme les deux autres, du 1er novembre 1742 :

Monsieur le comte de Froullay, mes intentions vous étant déjà connues, ainsi que les raisons qui exigent votre retour en France, par rapport au bien de mon service, je compte qu'à la réception de ces derniers ordres, que je vous adresse, vous ne perdrez pas un moment pour vous y conformer. Ma volonté est donc que vous preniés sans délay congé de la République à l'effet de quoy je vous envoye des lettres de recreance qui vous sont nécessaires. Et si l'appareil d'une audience exigeoit un tems trop considérable, vous pourez prendre congé par écrit afin que rien ne retarde votre départ.

Pendant votre absence, le Sr Le Blond sera chargé des affaires qui intéressent mon service. Vous lui remettrez, avant que de partir, tous les papiers de l'Ambassade.

Sur ce, Monsieur le comte de Froullay, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

(Signé) Louis.

Tandis que, de la façon la plus claire et en des termes ne pouvant point prêter à la moindre équivoque, le Roi commande à Froullay de quitter Venise, il ajoute que « pendant son absence » le consul suppléera son chef, expression qui semble impliquer l'idée du retour. Mais c'est là ou une simple négligence de rédaction, ou plutôt un tour de phrase calculé à dessein pour pallier ce que l'ensemble du contexte a de peu amène. En effet, contrairement à l'habitude « administrative » presque constante de complimenter gracieusement et quelquefois avec exagération les fonctionnaires dont l'État se sépare définitivement, parce que ceux-ci ne se pourront ni se prévaloir ni se faire un titre de ces éloges *ad limina*, pas un mot ne vient atténuer ce que la notification royale a de définitif et partant de profondément pénible pour un homme qui, alors âgé exactement de soixante ans, en avait passé quarante-neuf sous le harnais. Vraiment, si nous n'avions eu, maintes fois, l'occasion de dire les approbations flatteuses venues de Versailles à l'adresse de l'ancien colonel de Royal-Comtois, on assurerait que celui-ci était un de ces mauvais employés duquel le Gouvernement avait hâte de se débarrasser à tout prix.

Comme il en était tout autrement, notre homme ne pouvait parvenir à « réaliser », ainsi que disent les Anglais, une mise au rancart si brutale, alors que, d'après toutes les vraisemblances, il devait rester indéfiniment en charge. Pour l'affermir dans sa conviction, les graves attaques dont il avait été l'objet de la part des trois *cai* lorsque l'intrigue avec la monillonne battait son plein, ces attaques n'ayant pas eu le moindre écho à Versailles et le silence s'étant fait à Venise même, surtout depuis la relégation, en un lointain couvent, de la tendre amante, notre trop

galant seigneur devait se croire désormais, et pour toujours, à l'abri des caprices de la Fortune, pour changeante soit-elle.

Entêté de ces idées, Froullay usait de divers subterfuges pour éluder les ordres du Roi, de sorte que le « courrier de Cabinet » Givaudan crut devoir, dès le 30 novembre, informer Amelot qu'un accord était intervenu entre lui et le Consul « Chargé des affaires » pour présenter au Sénat le duplicata des lettres de recréance. « Je supplie Votre Excellence, marquait-il en terminant, de ne pas douter de mon attention à rechercher tout ce qui peut engager M. le comte de Froullay à faire ce que le Roy exige de luy. »

Dès le lendemain 1er décembre, ce dernier ayant complètement perdu le sens de la réalité, ne craint pas d'écrire en substance ce qui suit : « Je me garderai de remettre au Sénat le mémoire qui m'a été adressé, vu le dérangement que cela causeroit à mes affaires particulières puisque ce mémoire ne parle pas du besoin que j'ai de sortir d'ici pour l'arrangement des dites affaires. Vous voyez donc, Monsieur, les contradictions que cela implique. »

Entre temps, si, depuis le 13 août, date de la lettre officielle lui accordant, d'office, un « congé » pour se rendre en France, Froullay, affectant de prendre le change, avait cru pouvoir non seulement faire la sourde oreille, mais adopter une attitude d'ouverte résistance; si, encore, dans la correspondance citée en dernier lieu, il relevait, avec amertume, chose dangereuse, les « contradictions » des ordres à lui impartis, cette attitude semblait faire prévoir que la lutte serait longue. Il n'en fut rien, car, dès les 7 et 8 décembre, Givaudan d'abord, puis ensuite Le Blond pouvaient annoncer que le « sacrifié » s'était résigné à obéir, engageant même sa parole de prendre congé du Sénat à bref délai.

Presque sans doute possible, ce fut moins la lettre du Roi, pour impérative fût-elle, que la manière de la lui faire tenir par exprès, qui impressionna Froullay.

Mais, comme il le fallait prévoir, cette santé qu'il affectait de

déclarer excellente, fut si profondément ébranlée par un coup tellement inattendu qu'avant d'avoir pris le service, ce qui, strictement, ne se devait produire qu'après la notification régulière du rappel, Le Blond annonçait, le 8 décembre, que, la mauvaise santé de son chef ne lui permettant plus d'agir lui-même, il avait assumé immédiatement la direction matérielle des affaires. Après quoi, il terminait ainsi :

Il seroit long et ennuyeux d'exposer tout ce qui a été représenté à ce ministre pour vaincre son obstination et le décider d'obéir aux ordres du Roy.

Ce qui réduisit le pauvre évincé à merci comme par enchantement, ce fut la venue soudaine et singulièrement menaçante du *missus dominicus*, quelque tempérament qu'il ait dû apporter à s'acquitter de son désagréable message.

Quoi qu'il en soit, Froullay fit bien de ne point pousser plus loin sa folle tentative de lutte, car, tandis que celui-ci cédait, le Ministre, non informé encore ou tenant peut-être à hausser quand même la voix pour décourager les velléités ultérieures de résistance et les retours offensifs possibles, mandait le 25 que l'audience de congé devait avoir lieu quatre jours et le départ quinze jours après la réception de sa dépêche; faute de quoi, M. Le Blond se chargerait directement des manifestations publiques imposées par le protocole. Puis Amelot terminait ainsi : « Je serois bien fâché qu'il fût dans le cas d'en venir à cette extrémité, car vous sentez bien que le Roy ne pourroit tolérer une pareille désobéissance de votre part. Je dois vous ajoûter (*sic*) que Sa Majesté ne vous regardant plus comme Ambassadeur, du jour qu'elle vous prescrit la remise de vos lettres de récréance, vos appointements cesseront de courir du mesme jour, » ces derniers mots depuis *du jour*, ajoutés en marge sur la minute, de la main même du ministre.

Mais ce n'est point tout. A la même date, Le Blond reçoit, par ordre exprès de Sa Majesté, copie de ces injonctions comminatoires, le tout avec cette admonestation finale :

Au cas où, dans le délai de quatre jours octroyé par le Roy, cet Ambassadeur ne se déterminerait pas, vous ne devriez plus hésiter à remplir ce qui vous a été cy-devant prescrit. Il eut même été plus à propos de ne vous pas prester comme vous avez fait à un nouveau délay.

Entre temps, une fois résigné au sacrifice, Froullay rédigeait, dès le 11 décembre, un mémoire fort développé où, comme l'on devait s'y attendre, il a soin d'informer le Doge et le Sénat que, dans sa bonté, Sa Majesté consent à le laisser s'éloigner de Venise pour régler des « affaires personnelles qu'une longue absence a rendues très importantes et très considérables. J'aurois volontiers sacrifié mes intérêts particuliers au bonheur d'être toujours auprès de Votre Sérénité et de Vos Excellences. Mais le dérangement de ma santé forme un nouveau et puissant motif qui m'impose la nécessité d'aller chercher en France des secours naturels que je ne puis trouver icy. » Puis, après une longue série de compliments, comme les savait tourner au dix-huitième siècle un homme de qualité, après l'expression de regrets lesquels n'étaient certes point simulés, car le pauvre homme n'allait sortir de Venise et de charge que contraint et forcé, il a soin d'accréditer expressément le consul afin d'affirmer une dernière fois sa qualité diplomatique, et le fait ainsi : « Sa Majesté ayant trouvé à propos de charger le Sr Le Blond de ses affaires pendant mon absence, Sa Majesté verra avec plaisir que la Sérénissime République le traitte avec les mêmes égards dont Elle est en coutume d'user envers ceux qui ont l'honneur de résider de sa part auprès d'Elle. »

Malgré les lettres de recréance qui devaient être explicites, Froullay affecte de parler de « son absence », ce qui implique l'idée d'un retour plus ou moins prochain, alors que de retour il n'était nullement question.

Aussi, dès le 15 décembre, les *pregadi* répondent ainsi, avec leur courtoisie habituelle de forme :

Le motif qui détermine la digne personne de Votre Seigneurie à s'éloigner... et cet éloignement même sont l'un et l'autre également

regrettables pour nous... Cependant, les indispositions desquelles vous souffrez ne vous permettant point de prendre personnellement congé en audience de nous... tandis que, comme nous l'apprenons, M. Le Blond, personne à nous bien agréable, doit demeurer ici : nous doutons point que vous voudrez authentiquer de vive voix à la Majesté du Roi... la sincère et affectueuse déférence avec laquelle nous sommes, etc.

Le jour même où cet accusé de réception mettait irrévocablement et notoirement fin à sa mission. Froullay ne pouvait se défendre d'épiloguer une dernière fois, de sorte qu'il se laissait aller à écrire :

Quoique les ordres du roy fussent susceptibles d'interprétation, j'ay cru, cependant, devoir donner à Sa Majesté des preuves de ma soumission... Je vous prie de croire, Monsieur, que ma plus grande passion sera toujours de luy obéir... Bien que l'état de ma santé m'empêche de voyager, j'ose vous assurer, Monsieur, que je feray les plus grands efforts et que, s'il le faut absolument, je sacrifieray cette vie que j'ay si souvent exposée au service du Roy pour me rendre à ses ordres, afin qu'il ne puisse m'être imputé le plus léger soupçon de désobéissance.

Sur quoi, au lieu de signer, comme d'habitude, d'une grosse écriture irrégulière mais toujours très ferme, sa plume crache pour la première fois, par l'effort qu'il fait pour affermir sa main et en maîtriser la nervosité trop explicable.

Cependant, le 22 décembre, il veut encore faire acte de correspondant officiel, sinon d'ambassadeur, et entretient sa Cour des discours hostiles que font, au Sénat, les membres de la famille Capello qui représentent, comme devant consommer la ruine de la République, l'établissement en l'Italie d'un « second prince de Bourbon », tandis que celui des Capello qui fut ambassadeur à Vienne, est si enflé du prétendu succès de sa mission, qu'il va jusqu'à se vanter d'avoir « touché le cœur » de Marie-Thérèse, laquelle n'était jusqu'alors qualifiée protocolairement que Reine de Hongrie.

Loin d'être apitoyé par ce désir, un peu puéril, il est vrai, de se survivre, Amelot mande à Froullay le 8, et sous même date à

Le Blond, que, les lettres de créance étant remises, le premier doit sentir combien peu convenable serait la prolongation de son séjour à Venise, où il n'est plus que *simple particulier*.

Enfin, le 15 janvier, à Froullay parvient l'accusé de réception que voici :

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 22 du mois dernier. Le Roy a été bien aise de voir le détail où vous estes entré sur ce qui se passoit alors de plus intéressant, où vous estes. Mais vous avez aisément jugé depuis que vous n'aviez ny ordre ny instructions à attendre en consequence de Sa Majesté, car Elle compte toujours que vous partirez le plus tôt possible...

En se renouvelant, ces venimeux coups d'épingle finissent par infliger d'inguérissables blessures. Le fait est que, au dire de Le Blond, la santé de l'*ex*-ambassadeur allait s'affaiblissant chaque jour. Aussi le chargé d'affaires attendait-il avec une impatience inquiète que la République eût fait remettre le présent « d'usage » pour travailler de concert avec Givaudan à fixer la date du départ, « étant fort à craindre que, s'il diffère trop, il ne soit plus en état d'entreprendre le voyage ».

A propos du présent, une difficulté s'éleva ; la République voulant en faire également un à Le Blond en qualité de secrétaire d'ambassade et Froullay revendiquant ce bénéfice pour ses secrétaires privés, Versailles donne raison à celui-ci, ce dont le consul-secrétaire chargé d'affaires se plaint assez vivement dans une longue dépêche, tandis que le premier se fait gourmander le 15 janvier pour avoir demandé des instructions qu'il doit d'autant moins attendre que « Sa Majesté persiste dans ce que je luy ay mandé, par son ordre, de ses intentions de retour ». Et qui plus est, ces amabilités sont consignées dans une correspondance à Le Blond, chargé de l'ingrate mission d'en informer celui qu'elles visent, et auquel Amelot n'écrit plus désormais.

Sur ces entrefaites, Le Blond annonce, le 12 janvier, que son ancien chef s'est rendu à ses instances jointes à celles de Givaudan, ce qu'il a fait « avec la complaisance qui luy est aussy

naturelle que la politesse... Voilà donc cette affaire en son état naturel et telle que Votre Excellence et M. son frère [le bailli de Froullay] la désiroient... Mais, vu l'état de sa santé, il sera obligé sans doute de différer jusqu'à fin février ou au commencement de mars. »

Quoique, le 19 janvier, Le Blond confirme ces assurances, on est si persuadé, à Versailles, de la possibilité d'une volte-face ou d'une nouvelle résistance au dernier moment que, le 30 janvier, est rédigé un mémoire plus comminatoire que jamais, car on y lit notamment ceci :

« Au cas que M. le comte de Froullay s'obstine à demeurer à Venise, le Sr Givaudan demandera au Doge et à la Sérénissime République les ordres nécessaires pour obliger M. le comte de Froullay à partir sans différer par la voye la plus commode et celle qui luy plaira davantage. Et en cas de resistance et de refus opiniâtre, il demandera les ordres du Sérénissime Doge pour contraindre, même par force, M. le comte de Froullay et ceux de sa maison qui pourront avoir le secret de l'ambassade.

A ce mémoire en est joint un de la « famille » qui, craignant sans doute pour elle-même les effets de pareille désobéissance, s'adresse collectivement à ce même Givaudan :

La famille qui connaît les sentiments et les lumières du Sr Givaudan n'a pas besoin de luy recommander d'employer tous les moyens de la représentation et l'exhortation des conseils et même de l'insinuation directe et indirecte pour persuader à M. le comte de Froullay que le devoir, l'intérêt, sa gloire, son honneur et celuy de sa famille doivent l'engager à revenir ; enfin d'épuiser toutes les voyes de la douceur et de la raison ; on fournit, à ce sujet, sur chaque article, des matériaux très détaillés, très instructifs et très touchants.

Sy l'état de M. le comte de Froullay n'exige pas indispensablement un party aussy extrême, si le service réel du Roy et la fortune totale de la famille n'y sont pas intéressés, Sa Majesté n'auroit-Elle pas la bonté de permettre qu'après avoir employé les menaces, on ne les mit pas en exécution et qu'on format un engagement de retraite douce et tranquille à Venise ? Si les choses ne pressent pas, le Sr Givaudan pourra écrire avant de mettre à exécution ces ordres rigoureux. Si l'exigence du cas le requiert, il les exécutera sans attendre de reponse.

Tandis que, collectivement, la famille adressait ce « mémoire » à Givaudan, le même jour le bailli, pour sa part, faisait passer au Ministre une note un peu différente, comme l'on en pourra juger par le contexte que voici :

L'ambassadeur de Malte prie instamment le ministre de faire parler avec autorité à la maison de M. Froullay en disant que s'ils n'obtempéraient pas aux ordres de M. *de* Givaudan pour le prompt départ de celui-ci, ils tomberont dans le cas de contrevenir aux ordres du Roy puisque les intentions de Sa Majesté leur sont connues.

Si l'on éprouve quelque difficulté à s'expliquer le zèle intempestif qui porte le bailli à s'immiscer, par une telle suggestion, dans une question de personnel où il n'a que voir, l'accord ne semble pas avoir été très complet entre la famille prise en bloc, par quoi il faut sans doute entendre un groupe de parents ayant à leur tête la marquise de Créquy, fille de l'ambassadeur, et ce même bailli. En effet, tandis que ce dernier insiste pour que l'on accentue les mesures de rigueur, les autres parents demandent respectueusement que ces mesures soient atténuées dans la mesure conciliable avec le « service du Roy », raison pour laquelle il est plausible de reconnaître là l'influence et l'inspiration de cette marquise, de qui le cœur filial avait dû cruellement souffrir en apprenant les indignes procédés dont le ministère avait usé contre son vieux père.

Ayant reçu de la République, le 26 janvier, le présent d'usage consistant en une chaîne d'or avec médaille, le tout valant environ 7 000 francs, et 2 880 livres en argent comptant, plus une certaine somme qu'il retire à Le Blond pour la répartir, avec l'approbation d'Amelot, entre ses secrétaires particuliers, Froullay, qui se résigne enfin à faire sérieusement ses préparatifs de départ, écrit à cet égard, le 13 février :

Je pars demain, jeudy 14 de ce mois, pour me rendre en France. Je tâcheray de faire toute la diligence possible pour donner des preuves de mon empressement à exécuter les ordres du Roy...

Si de cet empressement nous savons jusqu'à quel point il a

été peu spontané, — chose d'ailleurs fort naturelle en présence de la manière vraiment inouïe dont il avait été traité, — notre diplomate voulut, quoique tardivement, donner des gages de son loyalisme, c'est de quoi nous trouvons la preuve dans une lettre de Givaudan postérieure à la mise en route de ce « ministre », car elle est du 1er mars, et son auteur se plaît à y faire ressortir que ce même « ministre » s'est « de la meilleure grâce du monde, porté à tout ce qui pouvoit donner les plus grandes preuves de son obéissance aux ordres du Roy ».

Après avoir, d'après les archives de nos Affaires étrangères, suivi presque jour par jour Froullay pendant ses dix années de séjour à Venise et complété ou rectifié ainsi, de façon documentaire, le récit romanesque précédemment publié sur la foi du seul *Archivio di Stato,* il eût été souhaitable de pouvoir clôturer cette étude complémentaire en accompagnant, pour ainsi dire, notre « sujet » depuis sa sortie de la tant regrettée cité lagunaire jusqu'à l'audience qu'il espérait avoir du Roi, et en vue de laquelle il avait sollicité puis obtenu l'autorisation de garder par devers lui la réponse du Sénat à la notification de son rapport, enfin de remettre au Prince lui-même ce pli protocolaire.

Aussi bien, magnifiquement reliés en maroquin rouge aux armes de France, si les vingt volumes correspondant à la mission de Froullay sont pendant dix ans pleins de sa personnalité, dès que la faveur royale et courtisanesque se retire de lui, le silence se fait non moins que si, déjà, il était descendu dans la tombe.

Pour la dernière fois, Louis XV signe une pièce concernant notre vieil ambassadeur, et cette pièce est le brevet de sa pension dont l'original, soigneusement classé à sa date, est ainsi conçu :

Le Roy étant à Versailles, ayant égard aux bons et agréables services que le Sr comte de Froullay, lieutenant général des armées de Sa Majesté et cy-devant son ambassadeur auprès de la République de Venise luy a rendus et au feu Roy de glorieuse mémoire pendant l'espace de quarante deux ans et voulant Sa Majesté luy donner des

marques de la satisfaction qui luy en reste... accorde la somme de six mille livres de pension annuelle et viagère...

(Signé) Louis
et plus bas : Roullot.

Après ce brevet peu prodigue d'éloges, rien, plus rien absolument, et, le 17 février 1744, Froullay s'éteignait de consomption, faute d'avoir pu se résigner à la retraite. Il n'avait pas joui deux ans de sa modeste pension de 6 000 francs, laquelle, en ce temps-là, ne constituait même pas un droit, mais était octroyée à titre de faveur.

Et maintenant ce nous est un impérieux, mais consolant devoir de proclamer bien haut la réparation complète qui se dégage des documents conservés aux archives de nos Affaires étrangères.

Aussi bien, est-il besoin de le redire en terminant, nous l'avons entreprise, cette étude, dans le but unique de contrôler le copieux et laid dossier des archives de Venise. Et si, cela va de soi, nous avons commencé, sans pouvoir en préjuger les résultats, notre travail de contrôle, travail souvent fastidieux, nous nous félicitons de l'avoir poussé jusqu'au bout, puisqu'il réduit à néant les vilenies imputées à Froullay par les méprisables espions de la basse inquisition policière vénitienne.

De fait, si, par ses correspondances privées, nous avons pu pénétrer l'homme sous l'ambassadeur; si nous le voyons allier de façon délicatement heureuse le sentiment du point d'honneur, de la dignité de son rang avec la prudence du diplomate, nous constatons aussi que, subissant la mièvrerie d'une époque où, dans les arts, tout, d'une part, est, en peinture, accaparé par les Boucher, les Lancret, les Watteau, avec leurs paysages de convention, leurs bergères enrubannées, leurs autels élevés à la « nature » dans de véritables décors de théâtre; tandis que, d'autre part, en architecture, domine exclusivement le style tourmenté, tarabiscoté, en un mot le « rococo » qui conduit à proscrire et honnir le « gothique », devenu synonyme de barbare, Froullay ne vibre pas au spectacle unique, incomparable

de la prestigieuse Venise, qu'il ne semble même point voir. Et lorsque les événements lui fournissent l'occasion de marquer quelque enthousiasme sans enfreindre les règles de la rédaction « administrative », témoin la solennité sans pareille du « mariage de la mer », il ne vient sous sa plume qu'une protocolaire description des détails de la cérémonie. L'incomparable cadre où se déroule l'antique théorie, ce cadre n'existe pas pour lui. A son estime, les lagunes n'ont pas plus de valeur pittoresque qu'une route quelconque, sauf que, très probablement, il regrette d'être moins à l'aise dans une étroite gondole noire que dans quelque somptueux carrosse à huit ressorts, attelé d'une paire de chevaux fringants. Quant aux églises, aux palais, aux monuments, un homme de bonne compagnie n'en doit point parler, même si, au fond, il a l'intuition de leur merveilleuse beauté. « C'est presque toujours du « gothique », dit-on, « et cela ne se peut souffrir de la part d'une personne du bel air. »

A peine est-il besoin de le rappeler, elles étaient de deux sortes, les accusations portées contre Froullay. Les unes résultaient non seulement de la rumeur comme du scandale public, mais davantage encore de plusieurs dépêches officielles, quoique très confidentielles, des « Trois Inquisiteurs d'État » à l'ambassadeur de la « Sérénissime » à Versailles, lui révélant l'intrigue amoureuse du gentilhomme français avec la *Monaca da Riva*.

Incriminant surtout l'homme public et mettant à sa charge de véritables abus d'autorité, voire des actes de basse vénalité, les autres accusations avaient pour unique base les notes sans orthographe du mouchard stipendié par ces mêmes inquisiteurs, et qui était tout uniment le propre maître d'hôtel, l'homme de confiance de l'ambassadeur.

De ces deux ordres de griefs, il n'existe nulle trace aux Affaires étrangères de France, dont le fonds « Venise » a été scrupuleusement compulsé par nous, la plume à la main, pour la durée entière du séjour de Froullay dans la cité lagunaire (1733-1743).

Quant à l'érotique aventure avec la trop sensible nonain,

malgré le silence non moins absolu gardé par les nôtres, il nous est interdit de conclure, comme lorsqu'il s'agissait uniquement d'ignobles rapports de « quarts d'œil », à la non-existence des faits. Cette fois, outre le scandale dont Venise entière fut témoin, ils sont prouvés, sans discussion possible, par les dépêches officielles des trois *Cai*, dépêches dont la très fidèle traduction a été donnée dans notre précédente étude.

Mais, pourra-t-on dire, comment expliquer alors que rien n'ait transpiré de tout cela, fût-ce dans les papiers secrets de Chauvelin, d'Amelot, du cardinal de Fleury?

On s'en souvient, les dépêches des *Cai* étaient, il est vrai, non moins explicites qu'indignées : mais aussi elles étaient comme capitonnées, si j'ose dire, de phrases précautionneuses faisant appel à l'adresse, à la réserve, au tact de l'ambassadeur, qui, dans sa haute sagesse, trouverait, les Dix en étaient sûrs, le moyen de concilier l'accomplissement d'un devoir fort délicat avec la nécessité d'éviter un éclat dangereux.

Venier était très vieux : il était choyé, dorloté, bien en cour, évidemment difficile à émouvoir sur le chapitre des mœurs, soit en raison de celles fort relâchées de son propre pays, soit aussi de celles de cette société française au milieu de laquelle il voyait tranquillement s'écouler dans le calme et la joliesse les derniers jours d'une vie comblée d'honneurs et de succès.

Allait-il compromettre tout cela pour se faire le ridicule paladin d'une galante frocarde en mal d'amour badin avec un freluquet de *franciuto* [1]? L'occasion était trop belle d'échapper aux responsabilités, en n'attaquant pas un collègue qu'il savait alors en pleine faveur; car la brutale, la soudaine disgrâce n'éclata que vers la fin de 1742, et l'on était en 1736 [2].

Que fit donc notre retors Vénitien, rompu aux finesses et aux

[1] Terme intraduisible par lequel les Italiens nous désignent, non certes dans une intention flatteuse.

[2] Les dépêches des *cai* à Venier sont exactement du 1er février, des 2 et 14 mars 1736 et furent très probablement provoquées par la présence scandaleuse de la *Monaca* à la fête des Bragadin, le 21 janvier précédent. (Voir *Revue*, 1910, n° 1, p. 117, 126, 129 et 130.)

roueries de la plus fine et de la plus rouée des diplomaties de l'Italie d'alors? Il s'abstint, ou tout au plus fit-il des démarches tellement réticentes, tellement enveloppées qu'elles n'eurent aucune « suite » selon le terme consacré. Voilà, selon nous, pourquoi nos archives ne contiennent pas une seule pièce relative à l'intrigue « religieuse » de notre amateur de maîtresses par trop... sanctifiées.

Laissant à d'autres plus entreprenants les hautes recherches qui dégagent les fils ténus, complexes et mystérieux des vastes négociations conduites par ces grands hommes d'État dont l'œuvre a, de loin en loin, bouleversé ou transformé les empires, nous nous sommes pris et épris du désir de porter à nouveau nos recherches sur les faits et gestes de ceux qui, moins en vue et partant moins connus, tel Froullay, ont pourtant servi leur patrie avec distinction et dévouement, presque toujours pour l'honneur et le plus souvent en y détruisant leur fortune personnelle, également comme Froullay, et finissant la plupart du temps, aussi comme lui, par ne recueillir, comme récompense d'une longue vie consacrée au Roi et à la France, que disgrâce imméritée, injustice finale et mortelles amertumes.

Louis de Laigue.

MÉLANGES

LA MARQUISE DE NADAILLAC

DUCHESSE D'ESCARS ET SES MÉMOIRES [1]

Beaucoup de personnes ont connu, il y a peu d'années, dans la haute société parisienne, une femme distinguée par son esprit et sa bonne grâce, qui, sans luxe et sans apprêt, avait un salon où fréquentaient chaque jour les notabilités du grand monde, de la littérature, des arts, de la politique. Très liée avec M. Thiers, comme avec le maréchal de Mac-Mahon, elle avait tenu au début de la troisième République de grandes préfectures, où ses relations étrangères lui avaient fait une situation spéciale, alors que les Anglais venaient séjourner chez nous durant la saison hivernale, qu'ils passent maintenant au Caire ou en Italie.

Son mari, après ses années de carrière administrative, s'était adonné à l'étude de l'homme primitif, et, correspondant de l'Académie des sciences, il avait introduit en France les recherches préhistoriques américaines à ce moment fort à la mode, tout en étant très répandu dans les grands clubs ou le monde diplomatique. Ces habitudes, qui sont devenues rares dans notre démocratie niveleuse, avaient leur origine dans une sorte d'atavisme ; et on ne s'étonne pas de voir aujourd'hui leur fils, ancien officier supérieur, publier des Mémoires [1], qu'il a trouvés dans l'héritage de son aïeule la marquise de Nadaillac, devenue par un second mariage duchesse d'Escars.

Cette femme, dont les souvenirs écrits sans prétention littéraire dénotent une haute culture du cœur et de l'esprit, avait vécu sous la Révolution et l'Empire, et, très jeune encore, avait été témoin et victime d'événements qui méritaient d'être retracés. Non pas qu'on y trouve sur la domination jacobine ou sur l'émigration des détails très nouveaux ; mais d'un côté les menées de la cour de Prusse, de l'autre les pratiques policières du premier Empire, au temps de ses splendeurs, apparaissent sous un aspect de despotisme et de mesquine persécution que la gloire militaire avait fait un peu oublier.

Née en 1761, Rosalie de Raucher épousa, en juin 1784, Alexandre du Pouget, marquis de Nadaillac, capitaine au régiment de Royal-Champagne. Ses premières années de mariage se passèrent chez de grands-parents au château de la Ferrière en Touraine et un peu à Paris, où elle eut à peine

[1] *Mémoires de la duchesse d'Escars*, publiés par son arrière-petit-fils, le colonel marquis DE NADAILLAC. Paris, Émile-Paul, 1912, in-8°.

le temps de connaître la vie déjà troublée de l'ancienne noblesse au début de la Révolution. Dès 1791, elle quitta la France pour aller d'abord en Allemagne, puis en Angleterre, à Richmond, où elle mène une existence assez misérable et perd son mari le 7 janvier 1794, ayant tout juste les ressources nécessaires pour faire mettre une inscription sur la pierre tombale. Puis, l'année suivante, avec ses deux jeunes enfants, elle se rend à Berlin, où le roi de Prusse, qui l'avait connue à Coblentz, lui offre dans ses États une hospitalité dorée, qui menace d'être assez compromettante. Frédéric-Guillaume II était une sorte de sauvage, qui se piquait de bel esprit et de grandes manières, tout en ayant les mœurs les plus grossières. Il regarda comme une bonne aubaine d'accueillir royalement une jeune femme très jolie, que lui envoyait un pays qu'il admirait et redoutait, tout en en détestant la politique. Il se mit à accabler la marquise de Nadaillac de billets galants, bien que dénués d'orthographe, d'invitations aux dîners de la cour, aux représentations théâtrales, lui écrivant que « si on pouvait espérer la voir au concert de demain, ce serait une raison de plus pour lui d'y venir ». allant la trouver en simple particulier jusque chez elle, lui envoyant de l'argent sous une sorte d'anonymat très peu déguisé. La situation était délicate ; il fallait une singulière dextérité et une attitude très résolue pour ne point refuser insolemment de semblables faveurs, tout en faisant comprendre à un souverain débauché qu'on entendait bien se faire respecter. Le roi, après quelques tentatives infructueuses, se le tint pour dit et eut néanmoins la bonne grâce de ne pas cesser de s'intéresser à cette malheureuse Française dont il adoucissait l'exil. Il l'invita souvent à Potsdam, prenant grand plaisir à sa conversation et la mettant en rapport avec toutes les personnes qui fréquentaient sa cour. C'est ainsi qu'elle y rencontra le chevalier Borghèse, l'oncle du prince qui épousa, au grand scandale de toute l'aristocratie, « la sœur de Buonaparte, » lord Elgin, le prince Galitzin, le duc de Brunswick, un peu honteux d'avoir si promptement quitté la France sans même mettre en ligne sa belle armée après la canonnade de Valmy et qui n'en protestait pas moins contre le traité de Bâle. Cette maison royale de Prusse était à cette époque sans direction : très imbu de ses droits héréditaires, le roi aurait volontiers soutenu Louis XVI par les armes : il avait participé au partage de la Pologne ; mais son entourage favorisait les idées irréligieuses et révolutionnaires par un souvenir de Frédéric II et de Voltaire. Le prince Louis-Ferdinand accueillait toutes les nouvelles aspirations françaises, et le vieux prince Henri de Prusse entretenait dans son château de Rheinsberg un vrai foyer de démagogie. Mais la vie de désordre du roi, entouré de maîtresses et d'intrigants, lui enlevait tout crédit et finit même par le rendre très impopulaire à Berlin. La seule personne convenable qui restait près de lui était la marquise, qui lui demeurait attachée par la pitié et la reconnaissance. Au reste, il était là malade et se mourait dans l'isolement, abandonné par tous les siens. C'est dans ces singulières circonstances que Mme de Nadaillac assista à ses derniers moments. Lui mort, son fils, Frédéric-Guillaume IV, prit en aversion toutes les personnes qui avaient approché le feu roi. La situation de la marquise de Nadaillac devenait assez difficile : elle la dénoua très heureusement en épousant un Français attaché depuis quelque temps à la Prusse comme officier général, le comte d'Escars, qui l'appréciait vivement et lui avait déjà offert sa main. C'était en janvier 1798. Peu de temps après son mariage,

elle partit pour la France, très anxieuse de voir en quel état elle retrouverait son pays. Le Directoire touchait à sa fin ; mais il subsistait dans toute les provinces un reste de terreur, et les émigrés semblaient encore un danger, même pour ceux qui les recevaient. Après avoir revu ses parents, la jeune femme dut regagner l'étranger, et c'est à Vienne qu'elle vint retrouver M. d'Escars. Elle y apprit bientôt le coup d'État de Bonaparte et sa nomination de Premier Consul. Une mission, à laquelle elle ne s'attendait guère, lui fut aussitôt confiée. L'ambassadeur de Russie, le baron de Krudener, la chargea, de la part de son maître, d'une démarche près du Consul : il s'agissait de lui offrir l'alliance des grandes puissances du Nord, à condition qu'après avoir remis l'ordre en France, dans un délai de dix ans, il rétablirait les Bourbons sur le trône. Mme d'Escars accepta la mission avec quelque hésitation. Elle se rendit à Paris, obtint par Joséphine une audience de son mari. L'affaire manqua par suite de la machine infernale (les Jacobins, dit-elle, avaient seuls pu concevoir un aussi exécrable forfait) et par une autre catastrophe, — l'assassinat de l'empereur Paul Ier. Mais le ménage d'Escars y gagna, grâce à l'intervention du général Kellermann, sa radiation de la liste des émigrés. Après avoir essayé de retrouver les débris de sa fortune, Mme d'Escars s'établit à Tours avec sa famille. C'est là qu'elle apprit la mort du duc d'Enghien, ce qui ne la disposa pas à l'indulgence pour Bonaparte, devenu bientôt Empereur. Elle était à Paris quand arriva la nouvelle de la victoire d'Austerlitz et de la défaite de la troisième coalition. Il paraît qu'elle chiffonna publiquement dans son salon et jeta au feu le bulletin de l'armée, disant que c'étaient là les funérailles de l'Europe. Il ne manquait pas de délateurs dans la capitale, qui rapportèrent à la police de Napoléon les appréciations peu favorables de quelques dames de l'aristocratie parisienne. Aussitôt, il ordonna l'arrestation des suspectes. Mmes de Tourzel, de Charost, de Léon, étaient du nombre. Des inspecteurs de police se présentèrent à sept heures du matin chez Mme d'Escars, fouillant partout dans son appartement, sans rien trouver du reste, et lui signifiant qu'elle était condamnée à être reléguée aux îles Sainte-Marguerite. Il fallait partir immédiatement. Des démarches faites par des personnes amies ne purent obtenir du « monstre Fouché » qu'elle ne fût pas durant le voyage accompagnée par la gendarmerie. Le trajet fut long et pénible par Lyon, Valence, Aix et Cannes, sans parler des brutalités qu'on ne lui ménagea pas. Ce fut bien pire quand il lui fallut, dans la forteresse qui avait renfermé Fouquet, trouver pour compagnons de simples criminels. On continuait à s'intéresser à Paris au sort de cette malheureuse condamnée sans jugement ; et peu à peu l'Empereur accorda qu'elle serait reléguée à Nice, puis à Moulins. Il faut lire dans les Mémoires le récit mouvementé de ces voyages.

Enfin, en 1809, Mme d'Escars obtint, par l'entremise du duc de Feltre, l'autorisation de résider dans son château de la Ferrière de Touraine. Elle y avait trouvé comme voisine Mme de Staël, qu'à défaut d'autres sympathies la haine du régime impérial lui recommandait particulièrement. C'était le moment où l'illustre auteur de *Corinne* venait d'achever d'imprimer ses trois volumes sur l'Allemagne. Ils déplurent à Napoléon, parce que son nom n'y était point prononcé et qu'il n'y trouvait pas même une allusion à ses victoires. L'Empereur confisqua toute l'édition, fit briser les presses par sa police et exila l'auteur à Genève. Cette aventure, qui se pas-

sait tout près d'elle. ne réconcilia pas la fidèle royaliste avec « le tyran ». C'était le moment où elle rassemblait ses souvenirs dans la solitude de la campagne. Elle écrit dans ses Mémoires. à propos du mariage de Napoléon avec la fille de l'empereur d'Autriche : « C'est le 2 avril 1809 que s'est consommé l'ineffaçable déshonneur de cette maison. Marie-Louise est venue s'unir à un homme marié ; la fille du souverain le plus catholique de l'Europe s'est ainsi jouée d'un lien indissoluble. Elle occupe un nom encore tout rouge du sang de sa tante Marie-Antoinette, dont les assassins sont ses propres courtisans ! Son oncle Ferdinand VII est dans les fers, ainsi que toute la famille de sa grand'mère ! La reine de Naples, sa tante, est détrônée par le tyran qu'elle serre dans ses bras et qui a été l'assassin de son cousin, monseigneur le duc d'Enghien ! Marie-Louise ne peut faire un pas sans traverser la place Louis XV où sa famille a été égorgée... Entourée d'assassins et de prostituées, elle paraît insensible à tout ; pas un mot d'elle n'indique qu'elle ait une âme... »

Son appréciation malveillante sur la seconde femme de Napoléon était d'ailleurs justifiée et a trouvé même une éclatante confirmation dans les documents qui ont été publiés depuis sur Marie-Louise. Mais, quand il s'agit de Napoléon, c'est la passion seule qui la guide, et son esprit n'est accessible qu'à la haine et au mépris. Si ses souvenirs ne s'étaient arrêtés en 1811, nous l'aurions vue sans aucun doute se réjouir des désastres de la campagne de Russie et applaudir à Waterloo.

Il nous est facile de croire son petit-fils quand il raconte que Mme la duchesse d'Escars fut jusqu'au bout — et elle est morte douze ans après l'avènement de Louis-Philippe — ce qu'on appelle une *ultra*. Aussitôt le retour des Bourbons, M. d'Escars était devenu premier maître d'hôtel du roi ; il logeait aux Tuileries avec sa femme. Ses fonctions consistaient à faire selon les règles de la vieille étiquette les honneurs de la table royale, et aussi de recevoir chez lui. au nom du souverain, les étrangers de distinction et toute la haute société française. Il fallait avoir un état de maison considérable, tenir un salon ; toutes choses où le charme et l'esprit d'autrefois trouvaient facilement leur emploi. Louis XVIII, dès 1816, avait récompensé ses fidèles serviteurs du titre de duc et duchesse d'Escars, et ils vécurent ainsi quelques années, oubliant qu'il y avait eu une Révolution. La chute de Charles X vint le rappeler un peu brutalement. La pension accordée régulièrement à Mme d'Escars fut supprimée ; son fils, le marquis de Nadaillac, qui avait fait pourtant les guerres de l'Empire et était devenu maréchal de camp, et son gendre le marquis de Podenas, colonel de dragons, furent mis en réforme. La fin de sa vie se passa dans une quasi-solitude, au milieu de quelques amis qui fréquentaient le petit hôtel de la rue de Saussaies, où la vieille duchesse mourut à quatre-vingt-un ans, en 1842. Elle aurait eu le temps d'achever ses Mémoires. Faut-il le regretter ? Ils auraient été sans doute peu tendres pour Louis-Philippe et les d'Orléans, ces autres représentants de la Révolution qu'elle abhorrait ; mais ils auraient fait négliger les deux épisodes si caractéristiques qu'elle a si bien contés : son séjour à la Cour de Prusse jusqu'en 1798 et la persécution dont elle fut victime en 1806, au plus beau moment du règne mouvementé de Napoléon Ier.

B. P.

COMPTES RENDUS

Études sur l'année 1813. L'Intervention de l'Autriche, par le vicomte Jean D'USSEL. Paris, Plon, 1912, in-12.

L'ouvrage de M. le vicomte Jean d'Ussel nous met au courant de l'action diplomatique du cabinet de Vienne, de décembre 1812 à mai 1813, c'est-à-dire, pendant et après la campagne de Russie. Cette politique faite de tergiversations changea d'orientation selon que l'étoile de Napoléon grandissait ou diminuait. Il est impossible de donner une analyse des innombrables dépêches, des multiples conversations, des volumineux rapports, des traités publics ou secrets échangés entre les chancelleries internationales, ce serait faire un livre pour résumer un autre. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à la source même; mais nous constatons que l'auteur s'est attaché à l'exactitude rigoureuse des faits, et que son travail, basé sur des documents originaux et authentiques, répond admirablement à ce besoin de précision et de vérité qui dirige actuellement la critique historique.

E. T.

Les Fiançailles de Madame Royale, fille de Louis XVI, et la première année de son séjour à Vienne. Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8° de 112 pages.

M. le comte de Pimodan, qui a publié, l'année dernière, un volume tout à fait remarquable sur l'ambassadeur impérial Mercy-Argenteau, vient de donner un opuscule, dont il a trouvé la plupart des éléments dans les Archives de Vienne, sur Madame Royale et son mariage avec le duc d'Angoulême. Tout d'abord l'auteur rappelle comment s'est effectuée la sortie du Temple de la princesse en 1795, l'Autriche y ayant eu peu de part, ou plutôt n'ayant accepté que de mauvaise grâce l'échange avec quelques Français prisonniers en Allemagne. Le premier ministre, baron Thugut, écrivait au chef de cabinet de l'Empereur : « Je n'ai point d'opinion sur cette proposition inattendue de la Convention nationale... La princesse par elle-même ne serait donc qu'embarrassante. Qu'en ferait-on? La mettrait-on au chapitre de Prague? Proposerait-on à la reine de Naples, sa tante, de s'en charger?... Et puis, tous les Bourbons seraient aussi à la charge de Sa Majesté, et le tout ne laisserait pas que d'entraîner une certaine dépense... »

Rien d'étonnant si, comme on l'a dit plusieurs fois, un gouvernement qui n'avait pas d'idées plus généreuses, ait refusé en 1793 de sauver Marie-Antoinette pour quelques centaines de mille francs.

Quoi qu'il en soit, la cour de Vienne fut obligée de prendre la petite-fille de

Marie-Thérèse, qu'on lui amena le 9 janvier 1796, et la famille impériale la reçut avec beaucoup de courtoisie, mêlée d'une certaine défiance. Il fallait évidemment songer à son établissement, et il y avait à hésiter entre un prince français ou un parent allemand, l'archiduc Charles, par exemple. Mais le parti de la princesse était pris : elle voulait épouser son cousin le duc d'Angoulême. Les fiançailles déclarées, elle quitta l'Autriche pour rejoindre le futur Louis XVIII en Courlande.

Quelques lettres inédites intéressantes sont jointes à cet opuscule.

G. Baguenault de Puchesse.

Lettres du marquis de Saint-Maurice sur la Cour de Louis XIV, publiées par J. Lemoine, t. II. Paris, Calmann-Lévy, 1912, in-8°.

M. Lemoine n'a pas tardé à nous donner la seconde partie de la correspondance particulière de l'ambassadeur de Savoie avec son souverain. (Voir, pour le tome Ier, la *Revue* de 1911, t. XXV, p. 319.) Les lettres sont de 1671 à 1673, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la mission du marquis de Saint-Maurice. Elles ont le même caractère que les premières. C'est une sorte de journal de la Cour du grand Roi à l'apogée de sa gloire. Les petits événements dominent; et si l'auteur admire beaucoup Louis XIV, il est moins respectueux pour ceux qui l'entourent, dont il nous dévoile volontiers les faiblesses et les scandales. L'ambassadeur du Piémont semble, du reste, tout savoir. Il raconte la lutte sourde de La Vallière et de Montespan, de Colbert et de Louvois. Il expose les faiblesses peu avouables du duc d'Orléans, de la princesse de Condé et de Mme de Lionne. Il assiste à la mort de Lionne et à la nomination de son successeur Pomponne. Il pénètre les secrètes pensées de la reine Marie-Thérèse, aussi bien que celles de Mme de Montespan. Il suit le Roi dans sa campagne de 1672 « aux portes d'Utrecht » et l'année suivante au siège de Maëstricht. Il s'apitoye sur le sort de Lauzun, victime de la vengeance de la maîtresse royale, qu'il s'était permis d'appeler « grosse tripière ». Évidemment, il nous amuse, comme il amusait Charles-Emmanuel. Mais la chronique sans élévation est un peu monotone.

M. Lemoine a relevé l'intérêt par un commentaire discret et des notes bien présentées, en faisant suivre le tout d'une table très complète des personnages cités. C'est de la diplomatie anecdotique.

G. Baguenault de Puchesse

Retours sur la vie, par A. Chambolle. Paris, Plon, 1912, in-8°.

M. A. Chambolle, dont le nom est inconnu de la génération actuelle, s'est trouvé mêlé au monde politique de la fin de la Restauration, sous le gouvernement de Louis-Philippe et sous le régime républicain qui précéda l'avènement du second Empire. D'abord attaché au *Courrier Français*, il était rédacteur au *National* lorsqu'éclata la Révolution de 1830; il fut ensuite secrétaire de la présidence des députés de 1830 à 1831; de nouveau rédacteur au *National* jusqu'en 1833, puis au *Courrier Français*; rédacteur en chef du journal *le Siècle* de 1837 à 1849; fondateur et rédacteur en chef du

journal *l'Ordre*, de 1849 à 1851 ; député de la Vendée de 1838 à 1848; représentant du peuple pour le département de la Mayenne en 1848, et pour le département de la Seine de 1849 jusqu'au coup d'État ; il fut exilé par décret du 9 janvier 1852.

Le livre de M. Chambolle est une suite d'appréciations sur les hommes de son temps. Quelque intéressantes qu'elles soient, le narrateur n'a pu s'empêcher de transporter dans son récit ses habitudes de polémiste et de s'abandonner à des diatribes, dont la vivacité paraît incompatible avec le calme et la sérénité qu'on demande habituellement à un mémorialiste. La main qui stigmatisait certains actes de la politique de Louis-Philippe et de ses ministres tenait encore la plume en 1877, et burinait contre Napoléon III l'acte d'accusation le plus véhément qu'on puisse imaginer. Ces violences, on les comprend et on les tolère au moment de la fièvre quotidienne du journaliste; on est, par contre, disposé à s'en défier lorsque l'âge a permis aux passions de s'amortir et lorsque le temps a fait son œuvre d'apaisement.

L'indignation que causent des actes illégaux à l'homme épris de justice devrait, à notre avis, se produire dans toutes les circonstances où ces illégalités se commettent et quels qu'en soient les auteurs. Mais n'est-ce pas manquer à l'impartialité que de fulminer son indignation contre un pouvoir parce qu'on le déteste, et de la taire en faveur d'un autre gouvernement parce qu'on l'aime? Cette réflexion nous amène à trouver étonnant que M. Chambolle, si dur et si acerbe pour le coup d'État du 2 Décembre, n'ait pas trouvé un mot de blâme pour la révolution du 4 Septembre, qui brisait illégalement un gouvernement consacré par plusieurs plébiscites « Nous étions vaincus, dira-t-il, et l'Empire s'effondrait dans le désastre de Sedan! » On pourrait lui répondre que, si toutes les défaites qu'ont subies la France et les autres nations depuis cinq cents ans avaient entraîné la chute des gouvernements en fonctions, pas une des dynasties actuellement régnantes ne serait encore debout, pas même celle des Habsbourg, atteinte par les désastres de Wagram ou de Sadowa; pas même la dynastie des Hohenzollern, battue à Iéna et sur tant d'autres champs de bataille.

Une des grandes préoccupations de M. Chambolle est d'établir qu'il a toujours été, en politique, un honnête homme. Que son ombre se rassure : sa génération n'en a jamais douté et la postérité ne paraît pas s'intéresser à cette question. Tout au plus pourrait-elle lui chercher querelle sur le plaisir qu'il trouve à ridiculiser outre mesure les personnages qu'il n'apprécie pas. Nous allons en donner un exemple. Il s'agit de Charles X et des fameuses ordonnances qui entraînèrent sa chute. Le roi, après avoir signé son défi à la nation, était parti pour Rambouillet, où une chasse était organisée. Le lendemain, alors que l'émeute grondait et que le maréchal Marmont lui écrivait : « Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution; il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification; demain peut-être il ne sera plus temps, » le Roi ne prenait même pas la peine de répondre à ce message. Le 28 au soir, il faisait tranquillement sa partie de whist à Saint-Cloud et ne souffrait pas qu'on l'importunât par de fâcheux messages, même lorsque la canonnade ébranlait les carreaux de ses fenêtres. Il attend avec une imperturbable assurance un acte de soumission ou de repentir. D'où venait une telle infatuation? Et M. Chambolle écrit ironiquement que le Roi ne doutait pas du succès, attendu que *la Sainte Vierge était*

apparue la nuit à M. de Polignac et lui avait promis son assistance. Ne semble-t-il pas au lecteur que ce dernier trait dépasse la mesure permise et que M. Chambolle, en attribuant au Roi Charles des propos et des superstitions de vieille dévote, s'est complu en quelque sorte à piétiner sur un cadavre?...

L'auteur, qui, on vient de le voir, professe pour Charles X une sympathie bien mitigée, ne paraît pas aimer davantage Louis-Philippe, auquel il ne ménage en aucune circonstance les coups de patte. Quand il se fatigue de le critiquer, il passe à quelque personnage important l'arme de la satire. C'est ainsi qu'il raconte le peu de considération que Casimir Périer professait pour son Roi. Dans le tumulte qui accompagna la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, le 14 février 1831, une bande d'émeutiers jeta des pierres et de la boue à l'écusson fleurdelisé des princes d'Orléans, au Palais-Royal; le Roi, aussitôt, donna l'ordre de retirer ces fleurs de lys. Le lendemain, M. Chambolle s'étant présenté chez M. Casimir Périer, celui-ci l'aborda en lui disant : « Eh bien, vous avez vu ce qu'il a fait, *ce misérable?* » — « Qui entendez-vous désigner par cette rude apostrophe? » — « Lui, donc, lui! », et il raconta la disparition des fleurs de lys. Puis il ajouta : « On *lui* avait conseillé, à son avènement, de rompre franchement avec le passé, de ne dater que de 1830 et de retirer ses *vieilles armes* pour les soustraire à toute fausse interprétation et à toute insulte. Il s'est bien gardé d'y consentir; il y tient dix fois plus que Charles X; mais l'émeute vient à passer, *et il les jette dans le ruisseau, le sacré lâche!* »

Il est vrai que, de son côté, le Roi n'avait pas pour Casimir Périer tendresse de cœur. L'oraison funèbre qu'il en fit, en présence de MM. Dupin, Didot et Victor Cousin, n'indique pas des regrets bien profonds : « Périer est mort. Est-ce un bien? Est-ce un mal? L'avenir nous l'apprendra! » Et le Roi, le cœur léger, passa à un autre ordre d'idées.

M. Chambolle n'ayant pas eu dans le gouvernement un rôle prépondérant, il en résulte que ses *Mémoires* n'ont pas une autorité suffisante pour s'imposer aux recherches des historiens; ils n'en sont pas moins agréables à lire, car ils sont bourrés d'anecdotes; et c'est souvent par l'anecdote qu'on arrive à comprendre la pensée maîtresse des hommes d'État et les rouages compliqués de la politique.

Edouard TROPLONG.

La France morale et religieuse à la fin de la Restauration, par M. le vicomte DE GUICHEN. Paris, Émile-Paul, 1912, in-12.

C'est la seconde partie d'un travail justement apprécié. (Voir, pour le tome Ier, la *Revue*, t. XXV, p. 416.) Après le règne de Louis XVIII, voici celui de Charles X, et nous avons ainsi toute la politique religieuse de la Restauration sous les yeux. La conclusion qu'on tire de cette lecture, c'est que cette politique, assez sage d'abord, est devenue avec les *ultra* déplorable et qu'elle a été une des causes de la chute des Bourbons.

Il est vrai que l'opposition a exploité les fautes de Charles X et de son gouvernement avec une mauvaise foi et un acharnement incroyables. Mais pourquoi lui avoir donné prise, quand surtout on traitait ces questions délicates avec un pape comme Léon XII, aussi modéré, aussi conciliant, aussi politique que sera plus tard Léon XIII?

M. le vicomte de Guichen a passé en revue, dans huit chapitres, les principaux événements religieux du règne de Charles X : la loi du sacrilège, le sacre du roi, l'Église gallicane et l'ultramontanisme, les débuts de La Mennais, les jésuites et la Congrégation, les Ordonnances, qu'il faudrait appeler les mesures légales prises contre les jésuites et l'enseignement secondaire ecclésiastique, pour ne pas confondre le ministère Martignac avec les Ordonnances de 1830 et le ministère Polignac.

L'auteur résume très clairement toutes ces questions qui ont passionné une génération ; il ne dissimule pas les maladresses du clergé et l'incohérence du roi. Mais peut-être ses sources, qu'il indique brièvement, sont-elles trop prises d'un seul côté ? Il fait, par exemple, un portrait, juste au fond, du comte de Montlosier, sans cependant avoir cité l'ouvrage remarquable écrit par M. Bardoux sur ce personnage, dont l'influence fut si grande. Le livre de M. de Guichen est, d'ailleurs, plein d'enseignements, mais il laisse un sentiment de tristesse, car il constate au fond la faillite de la bonne cause et des honnêtes gens.

B.-P.

Le Maréchal de Guébriant, par M. le vicomte DE NOAILLES. Paris, Perrin, 1912, 1 vol. in-8°.

Après ses ouvrages sur le *Cardinal de la Valette* et *Bernard de Saxe-Weimar*, M. le vicomte de Noailles termine la série des « Épisodes de la guerre de Trente ans » par une histoire du maréchal de Guébriant, ce soldat bien français, dont la courte carrière (1602-1643) est aussi glorieuse qu'irréprochable. D'une très bonne noblesse de Bretagne, mais sans fortune, Jean-Baptiste Budes débute comme capitaine en Piémont ; Louis XIII récompense sa vaillance en lui donnant une compagnie de Gardes-françaises, à la tête de laquelle il se distingue à la défense de Guise en 1636 ; il est ensuite envoyé dans la Valteline au secours de Rohan avec le duc de Longueville ; il sert sous le duc de Saxe-Weimar au siège de Brisach et en Franche-Comté ; à la mort du duc, en 1639, il devient chef de l'armée d'Allemagne ; il sauve la situation un peu compromise pour la France après la mort de Banner et gagne en 1642 son bâton de maréchal ; puis, après une brillante victoire devant Rottweil, il meurt en accomplissant jusqu'au bout chrétiennement sa tâche, laissant le commandement à Turenne. Tout cela avec une simplicité digne des héros antiques, sans intrigue, sans jalousie, soutenu par le sentiment élevé de ses devoirs envers son roi et son pays. M. de Noailles n'a eu qu'à refaire la biographie esquissée autrefois par Le Laboureur, en l'appuyant et la complétant par toutes les pièces inédites qu'il a su découvrir dans nos grands dépôts publics, et en y mettant la même droiture d'esprit, la même hauteur de vues qui inspiraient la conduite du maréchal de Guébriant. C'est ainsi que, de nos jours, M. le duc d'Aumale, M. de Broglie, M. de Ségur, M. d'Haussonville ont renouvelé l'histoire et fondé une école qui fait singulièrement honneur aux lettres françaises.

Ajoutons que M. le vicomte de Noailles n'a négligé ni les portraits habilement reproduits, ni les cartes du théâtre des événements militaires, ni les pièces justificatives et les tables des personnages cités dans le récit.

Aux vertus publiques s'ajoutent, pour Guébriant, les mérites plus rares de la vie privée, l'intimité avec une compagne d'élite, qui ne se dément pas

un instant : ce qui a sans doute donné la pensée à l'auteur de continuer l'histoire de la maréchale (Renée de Vardes) pendant son veuvage, ajoutant à son livre le très curieux épisode du voyage de Mme de Guébriant en Pologne pour accompagner la malheureuse Marie de Gonzague, qui paya cher l'ambition d'avoir un trône. C'est une belle page d'histoire diplomatique qui méritait d'être signalée.

G. Baguenault de Puchesse.

Histoire des Arabes, par Ch. Huart. Tome Ier. Paris, librairie Paul Genthner, 1912, in-8°.

L'érudition française a produit peu de travaux complets sur l'histoire des Arabes. En dehors de Caussin de Perceval, dont le livre a paru en 1847 (réimprimé en 1902), et qui a pour titre : *Essai sur l'Histoire des Arabes*, nous ne croyons pas qu'aucun autre historien ait entrepris le récit des faits et gestes de la domination musulmane depuis Mahomet jusqu'à nos jours.

En s'inspirant de son devancier, et surtout des nombreux travaux des historiens allemands ou arabisants, M. Ch. Huart nous fait merveilleusement connaître le rôle que le Prophète et ses sectateurs ont joué dans l'humanité depuis l'apparition du Coran.

Il est certain que Mahomet a rendu à la civilisation orientale un service signalé, en affranchissant des liens du paganisme ses compatriotes d'Arabie, la Perse, l'Égypte, le nord de l'Afrique et présentement tout le continent noir. Il a remplacé le fétichisme par Jehovah, qu'il nomme Allah. Mais cependant c'est un fondateur de religion dont les agissements déroutent la compréhension des Occidentaux, habitués à voir dans les envoyés de Dieu des hommes vénérables, des êtres sanctifiés par la prière et la pénitence, pratiquant toutes les vertus dont l'énumération se trouve dans le Décalogue.

Mahomet a-t-il pratiqué ces vertus bibliques sans lesquelles nous ne saurions concevoir un vrai et saint prophète? C'est ce qu'il n'est pas possible d'affirmer lorsqu'on a lu les péripéties de sa prétendue mission divine. Sa conception religieuse était singulièrement imparfaite et son cadre de morale tronqué et écourté.

En 621, presque au commencement de la vie publique de Mahomet, eut lieu un événement fort simple en soi et cependant gros de conséquences pour l'humanité. Ce fut la fameuse prestation de serment que le Prophète imposa à ses adhérents et qui résumait toute sa doctrine. Voici les termes de ce serment : Croire à l'existence d'un seul Dieu; ne pas commettre d'adultère; ne pas mettre à mort les filles; ne pas proférer de mensonges et enfin ne pas désobéir au Prophète, c'est-à-dire le reconnaître comme maître absolu. Ce système prohibitif ne pouvait évidemment produire que de bons et utiles effets, et Mahomet l'a certainement emprunté aux civilisations juives ou chrétiennes qui s'infiltraient petit à petit dans les déserts de l'Arabie. Mais il n'a copié ces doctrines qu'en partie, et ses emprunts n'ont guère porté que sur l'abolition de coutumes barbares et de crimes spéciaux qu'il savait pouvoir obtenir des êtres à demi-sauvages auxquels il faisait la loi. Quant aux autres vices de l'humanité, il n'osa pas les prohiber, parce

qu'il sentit qu'à trop demander à la communauté musulmane il n'obtiendrait rien.

C'est ainsi que, loin de prêcher, comme l'avait fait Jésus, l'amour du prochain et la paix entre les hommes, Mahomet tolère les excès de la guerre : il la recommande même et en fait une loi à ses adeptes. C'est par la guerre et ses horreurs — si on n'a pu réussir par persuasion — qu'on doit amener les peuples à la connaissance du vrai Dieu. En vertu de ce principe, Mahomet passe les dix ou douze années de sa vie de prophète à guerroyer contre les tribus arabes du voisinage. Il ne fait pas métier de conquérant, mais il est, en somme, un véritable chef de brigands, car il va, soit avec quinze hommes, ou bien trente, quelquefois avec quelques centaines de combattants, détrousser les caravanes qui portent des marchandises aux grands marchés du littoral de la mer Rouge, et il se gorge de butin.

Mahomet n'a pas prohibé la vengeance. Lui-même n'était pas insensible aux jouissances barbares qu'elle produit. Après le combat de Bedr, il fait mettre à mort un poète parce que ce prisonnier a fait sur son compte des vers satiriques. Une autre fois il applaudit Omaïr-ben'Adi-el-Khatmi qui est allé traîtreusement assassiner une poétesse, laquelle dans ses vers avait tourné le Prophète en ridicule. On pourrait citer d'autres exemples qui prouvent combien il était sensible aux piqûres de la critique et quelle terrible vengeance il en tirait.

Mahomet avait des passions charnelles très développées et qui semblent peu compatibles avec la mission divine qu'il s'attribuait. Pour satisfaire ses penchants désordonnés, sans pour cela perdre quoi que ce soit du prestige qu'il exerçait sur les Musulmans, il avait imaginé une révélation d'Allah qui l'autorisait à prendre pour femmes celles qu'il voudrait. En vertu de cette autorisation, il demanda à son fils adoptif, Zéid, de lui céder sa femme, Zéineb, qu'il avait aperçue en négligé et dont la beauté l'avait frappé. Zéid s'empressa d'acquiescer au désir de son père et répudia sa femme pour la lui donner.

Mahomet avait bien défendu de mentir, mais il n'était pas l'ennemi des subterfuges. Pendant le siège de La Mecque, ayant à craindre la tribu juive des Banou-Goraïzha, il l'attaqua vivement et mit le siège devant leur ville; mais en même temps il négociait avec leur chef Saïd-ben-Mo'adh et le corrompait. Lorsque les Banou-Goraïzha furent sur le point de se rendre, Mahomet leur persuada de s'en remettre pour les conditions à la décision de Saïd. Ils acceptèrent, et Saïd prononça l'exécution de tous les mâles de la tribu et l'esclavage des femmes et des enfants. C'était la décision qu'en le corrompant Mahomet lui avait imposée.

L'assassinat politique ne répugnait pas à la conscience de cet « homme de Dieu ». Au début de l'an IV, le Prophète, ayant appris que le chef des Banou-Lihyân, Sofyân ben Khâlid, préparait une expédition contre lui, chargea Abdallah ben Onaïs d'assassiner traîtreusement son ennemi. Accueilli par celui-ci sans défiance et admis à dormir dans la tente du chef, Abdallah profita de la nuit pour lui couper la tête et s'échapper. Quelque temps après, Mahomet songea à employer le même moyen contre Abou-Sofyân ben Harb, le vrai maître de La Mecque; mais ses projets furent déjoués.

Mahomet ne fut pas insensible à l'appât des richesses. C'est lui qui établit la règle du *quint*, en exécution de laquelle le cinquième du produit des prises

de guerre devait lui être remis. Il était défendu, sous peine de mort, de distraire du butin la plus minime parcelle. La part de Dieu et du Prophète, c'est-à-dire le cinquième, était mise de côté, et Mahomet s'en emparait, le surplus étant distribué selon des règles établies. Mahomet fut accusé dans une circonstance de s'attribuer plus que sa part; ses soldats s'amassèrent en foule autour de lui, déchirèrent ses vêtements et lui enlevèrent son manteau des épaules. Pour les calmer, Mahomet se décida à imputer sur son quint de prises de larges libéralités à des intentions pieuses.

Par ces quelques exemples, on peut se rendre compte du relâchement de morale qui caractérisa l'homme. Si on le compare au divin prophète des chrétiens, à Jésus-Christ, il est facile de constater combien l'esprit de celui-ci est supérieur. L'enseignement de Jésus ne laisse aucun point de morale en oubli, tandis que Mahomet ne s'attache qu'à quelques préceptes. L'un proclame la nécessité d'aimer son prochain, alors que l'autre conseille de le combattre et de l'assassiner. D'un côté, on ordonne l'oubli des injures; de l'autre, on se livre aux joies de la vengeance. Ici la monogamie et la continence sont en honneur; là, on autorise la pluralité des femmes, on tolère le concubinat. Le Christ se complaît dans le désintéressement et la pauvreté; le prophète musulman s'entoure de richesses et se délecte dans l'avarice. Ce n'est pas ainsi que nous concevons les prophètes, et il faut évidemment avoir une âme d'oriental pour comprendre Mahomet et s'incliner devant sa prétendue sainteté.

Cependant, c'est peut-être lui qui, par des moyens indirects et non prévus, amènera au christianisme des peuples que l'austérité de notre religion et la sévérité de notre morale eussent écartés à jamais. Il était nécessaire qu'une étape fût établie entre l'animalité des Africains et la doctrine psychique du christianisme. Cette étape, c'est Mahomet qui l'a fondée en appelant à un Dieu unique les sectateurs du fétichisme et en adoucissant leurs mœurs par l'application de quelques préceptes de morale. Le temps fera son œuvre, fallût-il même de nombreux siècles; et la civilisation musulmane, après avoir élevé d'un degré la mentalité de tant de peuples sauvages, les versera à son tour dans une civilisation encore plus pure, encore plus policée, qui ne peut être que celle des occidentaux, c'est-à-dire des chrétiens.

Édouard TROPLONG.

La Vie politique dans les deux mondes, par MM. A. VIALATTE et M. CAUDEL. Cinquième année, octobre 1911. Paris, Alcan, in-8°.

Ce n'est pas une tâche facile que de présenter en un seul volume, de quelque dimension soit-il, l'activité politique de tous les pays du monde pendant une année! Mais nulle n'est plus utile, non seulement pour les historiens de l'avenir, mais pour tous ceux qui, spectateurs attentifs de l'incessant travail, désespèrent de résumer et de retenir la substance des dizaines de journaux et revues qu'ils parcourent. C'est ce résumé que les auteurs de *la Vie politique*, encouragés par le succès de leurs précédents efforts, continuent à nous présenter cette année, avec la méthode, la conscience et le soin du détail que nous signalions déjà l'an passé.

La politique française de 1911 peut être synthétisée, à l'intérieur par la

crise sociale provoquée par la grève des cheminots, qui, menaçant le pays dans ses forces vives, fut le point de départ d'un mouvement d'énergie et de reprise d'autorité de la part du gouvernement et des patrons en général; à l'extérieur par la crise plus grave issue de l'affaire marocaine, qui faillit déchaîner cette rupture diplomatique dont on se sentait menacé depuis si longtemps. M. Tardieu, dans la rubrique : « politique internationale. » a marqué les principales étapes de ces négociations dont le souvenir nous est encore si présent à l'esprit. MM. de Lavergne et Paul Henry ont tracé, des luttes politiques qui ont abouti à la reconstitution du ministère Briand et à la formation du ministère Monis, un tableau précis. En Angleterre, nous avons assisté à la suite et, l'on peut dire, à la fin du conflit constitutionnel qui depuis plusieurs années opposait l'une à l'autre la Chambre des lords et celle des Communes. Le triomphe de celle-ci fut complet; la vieille Chambre haute dut abdiquer elle-même ses pouvoirs politiques en ratifiant le « Parliament Bill », mais ne peut-on pas dès maintenant se demander avec M. Caudel « si les vainqueurs d'aujourd'hui seront assez habiles pour ménager à leur règne quelque durée à travers les principes affrontés, les passions soulevées et les embarras financiers ».

En Allemagne, la question d'Alsace-Lorraine passionna une fois de plus les esprits et a été l'objet des débats les plus violents au Reichtag. Ce fut au cours de la discussion dont le but était le vote de la constitution alsacienne, que le chancelier de Bethman-Hollweg déclara « défectueuse » la conception de Bismark relative à la terre d'empire, dont le développement, avouait-il ingénument, « s'est effectué aux dix-huitième et dix-neuvième siècles en dehors de l'Allemagne ». La situation de l'Alsace depuis l'octroi de cette constitution, qu'elle a combattue par la voix de plusieurs de ses orateurs, est-elle beaucoup meilleure? L'avenir le dira; en tout cas, elle ne changera sans doute pas l'opinion des Alsaciens-Lorrains : « Vous ferez ce que vous voudrez, s'écriait Weber, le député de Boulay; nous resterons ce que nous sommes. »

La vie politique, sociale, économique de chacun des États de l'ancien et du nouveau monde est ainsi l'objet, dans cette véritable encyclopédie annuelle, d'une étude particulière. M. Quentin-Bauchart pour l'Italie, Marchand pour l'Espagne, Chasles pour la Russie, Lagny pour les États balkaniques, René Henry pour le Luxembourg, Viallatte pour les États-Unis, Escoffier pour l'Amérique latine, Henry Page pour l'Égypte, ont cherché à mettre en valeur les faits principaux, analysé les tendances dominantes, caractérisé les phénomènes qui se dégagent de l'ensemble. Que ce soit dans les monarchies naguère absolutistes, telles la Russie, la Chine, ou l'empire ottoman, ou dans les républiques les plus démocratiques, on peut remarquer combien les questions économiques prennent d'importance et se mêlent aux préoccupations des militaires ou des diplomates. Les politiques personnelles des chefs d'État sont vouées à l'insuccès, si elles ne correspondent pas aux besoins immédiats de leurs peuples. La démocratie envahissante a bouleversé les alliances et modifié les traités; elle les modifiera plus encore par la suite, en même temps qu'elle rendra plus graves et plus rares les causes de conflit. Si l'année 1911 n'a pas vu éclater la lutte franco-allemande qu'on pouvait prévoir imminente dans le courant de l'été, elle ne s'est pas close sans que deux puissances européennes n'en vinssent aux mains hors d'Europe : la Turquie et l'Italie ; et il n'a pas dépendu de

l'une et de l'autre que cette guerre ne prît rapidement une extension qui aurait pu amener des conséquences graves pour les tiers.

Mais les grandes puissances se sont mises d'accord pour limiter à l'objet du litige, — la Tripolitaine, — le cadre des hostilités, et ce n'est pas un des moins curieux spectacles de cette année que cette intervention d'un nouveau genre, tendant non à la limitation des armements, mais à la limitation des terrains de lutte.

Pierre RAIN.

Souvenirs, par Ernest LAVISSE, de l'Académie française. Un volume in-12 de 289 pages, chez Calmann-Lévy.

Ces *Souvenirs* n'auraient qu'un rapport très lointain avec l'Histoire diplomatique, si M. Ernest Lavisse n'était historien et l'auteur de travaux considérables sur les origines de la Monarchie Prussienne et l'Allemagne Impériale En dernier lieu il a attaché son nom à une œuvre magistrale, *l'Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, entreprise et terminée avec la collaboration de savants et d'écrivains réputés pour leurs études spéciales sur certaines périodes de notre histoire nationale, tels que Luchaire sur les premiers Capétiens, MM. Langlois sur l'époque de saint Louis, Rébelliau sur les mouvements religieux du dix-septième siècle, Vidal de la Blache sur la géographie de la France, etc. Lui-même s'y était réservé le règne de Louis XIV qui absorbe le tome VIII, et l'on sait avec quelle hauteur de vues il a décrit ce long règne. Ses conclusions sont sévères pour le plus grand des Bourbons, car il n'hésite pas à déclarer que Louis XIV a usé la Monarchie française, et son chapitre de *la Cour dans la dernière partie du règne* restera comme un modèle de peinture historique.

M. Lavisse, après vingt années d'un labeur qui, dit-il, ne lui permit jamais un jour de repos, s'est plu par délassement à revivre sa première jeunesse en Picardie dans son bourg natal. Avec un grand charme teinté de mélancolie il raconte les modestes origines des parents dont il est issu et leur dit en termes émus sa profonde vénération. Ses récits des longs repas et des copieuses beuveries en usage à cette époque déjà lointaine et accompagnés des chansons dont s'égayaient nos pères sont piquants et savoureux. Devenu ensuite par ses succès précoces élève du collège de Laon, puis de l'institution Massin et du Lycée Charlemagne à Paris, le tableau qu'il dessine de sa vie universitaire est plus sombre et appellerait des considérations qui sortiraient de notre cadre.

M. Lavisse est monté à une haute situation dans l'Université et à l'Académie. Dans le monde savant, il est une figure de premier plan. L'étranger le compte parmi les personnalités les plus éminentes de notre France contemporaine, et son nom rend partout un écho sympathique. Les *Souvenirs* nous rapprochent de lui et nous offrent le plaisir de son esprit clair et aimable. Je ne sais quel écrivain ou moraliste a dit que, quand on aime les gens, on veut les voir. Sous le couvert de cette maxime d'une observation vraie, nous regrettons qu'il n'ait pas poussé plus loin ses mémoires. Mais nous avons sa promesse : « Je projette seulement, dit-il en terminant, de donner quelque jour mon témoignage sur les événements que j'ai vus de mes yeux et sur des personnes que j'ai observées pendant qu'elles faisaient l'histoire. » Que M. Lavisse poursuive au plus tôt la mise en œuvre de ce

dessein! Ses lecteurs accoutumés, ses amis n'ont pas oublié le récit si vivant qu'il fit naguère de sa mission à Berlin lorsqu'il y représenta l'Université de Paris, et ils attendent de lui des portraits qui resteront pour notre histoire contemporaine.

A. Pommier.

Rome au temps de Jules II et de Léon X, par M. E. Rodocanachi. Paris, Hachette, 1912, grand in-4°.

M. E. Rodocanachi, qui connaît si bien l'Italie, vient de publier un nouveau volume, luxueusement imprimé, accompagné de nombreuses et belles gravures, sur « la première Renaissance », celle qui suivit le pontificat si peu glorieux à tous égards d'Alexandre Borgia. Le moyen âge finissait: une « ville nouvelle », comme un monde nouveau, surgissait, sous l'impulsion de deux papes ambitieux, riches, amis du luxe et des plaisirs permis, artistes et lettrés surtout, et passionnés pour la prospérité de leur pays. Il y eut alors vingt années sans pareilles. « Rome devint le centre de la vie intellectuelle, artistique et politique de l'Italie; elle fut commerçante et lettrée comme Florence, riche et puissante comme Milan et Venise, gaie et policée comme Ferrare, féconde en plaisirs comme Naples. »

La cour pontificale fut à la tête de ce mouvement : elle sut attirer et retenir près d'elle tous ces hommes de génie, tous ces artistes, poètes, érudits, écrivains, que l'époque produisait en foule et qui, choyés, entourés d'estime, largement gratifiés, rendirent en compliments et en gloire tout ce que les prélats leur prodiguaient. On célébra les merveilles retrouvées des âges héroïques anciens; on produisit en sculpture, en peinture, en édifices somptueux, des œuvres admirables. Et en même temps, tandis que pour ses jouissances l'aristocratie dépensait sans compter, le commerce prospéra, les métiers et corporations s'organisèrent, les industries grandirent, les simples artisans s'enrichirent, et les banquiers, en aidant à la large circulation de l'argent, firent leur fortune et celle des autres.

Les rois de France, si attirés alors vers l'Italie, favorisèrent pour leur part ce mouvement, qui fut arrêté brusquement par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, quand ce dernier, tout catholique qu'il fut, permit à ses soldats de saccager Rome et de détruire brutalement en un jour presque toute l'œuvre de Jules II et de Léon X.

Pour avoir une idée de ce que fut pendant ce court espace de temps la grandeur de la cour pontificale, il suffit de feuilleter ce bel ouvrage, tout rempli de reproductions des œuvres d'art et des monuments qui sont encore aujourd'hui la grande attraction de l'Italie. Le choix en est aussi judicieux que varié, et le nombre si grand qu'on a renoncé à en donner la nomenclature.

Le texte, d'autre part, est un monument d'érudition, complété par un *appendice* rempli de pièces inédites. Mais il est difficile de dire en quelques mots tout ce que le livre renferme de détails sur la composition du Sacré Collège, le luxe des cardinaux et de l'entourage des papes la vie des gens de lettres et des artistes; les transformations de la ville, son administration civile et judiciaire; enfin, les fêtes religieuses, aussi bien que les réjouissances populaires, et la forme un peu païenne de l'existence de toute cette société si éloignée de la rude simplicité des premiers chrétiens. Un

dernier chapitre sur le pillage de Rome en 1525 et la mort du connétable de Bourbon achève le tableau très brillant que M. E. Rodocanachi s'était proposé de retracer, et qu'il a réussi à rendre aussi séduisant que vraiment instructif.

G. Baguenault de Puchesse.

La Révolution, par M. Louis Madelin. Un volume in-8°. Paris, Hachette, 1912.

Ce livre appartient à une collection d'ouvrages historiques publiés sous ce vocable commun : *l'Histoire de France racontée à tous*. Son auteur déclare modestement dans sa préface qu'il n'a voulu faire ni un manuel scolaire, ni une œuvre d'érudition, mais simplement « présenter à ses lecteurs le résumé de ce qui a depuis des années paru sur la Révolution, et les mettre en face des conclusions auxquelles ont abouti ses maîtres et ses confrères ». Il s'est beaucoup servi des mémoires privés, des publications officielles, telles que le *Recueil des actes du Comité de Salut public* et les *Procès-verbaux du Directoire*, et surtout des lettres privées pour lesquelles il avoue sa préférence, que nous partageons en raison de leur habituelle spontanéité.

L'historien conduit le lecteur depuis la convocation des États Généraux (27 décembre 1788), jusqu'à l'avènement de Bonaparte (18 brumaire an VIII-9 novembre 1799), soit un peu moins de onze années, pendant lesquelles se déroule la formidable épopée de la Révolution française ; et il a eu le talent de la condenser sans la sécheresse, ni l'aridité d'un sommaire, en un récit captivant et souvent angoissant.

Ses conclusions sont qu'à l'aube de la journée du 5 août 1789, la nation avait à peu près obtenu tout ce qu'elle avait demandé dans ses cahiers de doléances : *l'abolition du régime féodal, l'égalité devant l'impôt et la justice, et une meilleure organisation du pays*. Au fond, le peuple n'avait cure de ce qu'on est convenu d'appeler les *libertés politiques*, mais il voulait avant tout *délivrer la terre* des privilèges devenus odieux et insupportables. Ces réformes furent ainsi conquises en moins de trois mois, trop rapidement pour les politiques et les ambitieux qu'elles n'avaient pas portés au pouvoir ; et, les fautes des privilégiés aidant, les meneurs réussirent à persuader la masse de la nation que ces conquêtes n'étaient point assurées et que la Cour n'attendait qu'une occasion pour rétablir les droits féodaux, la dîme, la taille et tous les maux abolis.

La nuit du 4 août fut un affolement général, où se manifesta l'absence d'un gouvernement, dont le premier devoir était de prémunir l'Assemblée contre l'incohérence de ses effusions législatives qui produisirent un bouleversement général ; mais elle flottait sans guide « entre deux peurs. celle de la Cour et celle de la populace ». C'est ici qu'éclate la faiblesse d'un roi généreux et libéral, mais inférieur à sa tâche et à des événements écrasants, et qui ne sut jamais prendre un parti entre tous ses conseils.

Elle permit aux violents d'égarer les masses et, en excitant au désordre, de désorganiser l'ordre social. A partir de la prise de la Bastille, l'anarchie est complète et générale en France. Et que pouvait-on espérer de ministres qui laissaient faire? Les philosophes avaient énervé le pouvoir et

l'esprit public. M. Madelin rapporte la réponse de Necker à Bouillé, qui, dès janvier 1789, lui montrait l'approche des dangers pour la Monarchie. Necker ne les nie pas, mais pour les parer *compte sur les vertus des hommes*.

L'émigration des frères du Roi et d'une grande partie de la noblesse le laissa abandonné à lui-même, et lorsqu'enfin il veut résister, l'armée, la suprême ressource, ne lui est plus dévouée ; elle a subi la contagion révolutionnaire et s'est dissoute.

C'est alors que la Cour, pour refouler la Révolution, fait appel à la solidarité des couronnes et sollicite l'intervention de l'étranger, qui, de son côté, salue la Révolution et y voit une occasion inespérée de châtier « l'insolente nation ». Le roi, qui certainement n'aurait jamais consenti à céder le moindre de ses villages, a l'illusion de croire au désintéressement de l'Europe, que les insultes faites à la royauté n'avaient nullement offusquée, et qui ne demandait qu'à profiter de son affaiblissement momentané pour dépecer la France. Cette faute capitale compromet irrémédiablement Louis XVI, qui est perdu et condamné, « du jour où les armées allemandes paraissent à la frontière ». Un mouvement violent soulève le pays menacé dans son indépendance : la patrie est attaquée avec la Révolution. *Dès lors il parut que patriotisme était synonyme de civisme, et civisme de jacobinisme*. Tous ceux que la Révolution avait mécontentés se taisent, car ils eussent paru les agents de l'étranger. Bientôt, le roi est détrôné et tué, et les violents, exploitant l'idée du Salut public, organisent la dictature jacobine, qui s'imposera jusqu'à ce que paraisse l'homme que le pays attend et qui donnera à la France un gouvernement réparateur. Mais la Révolution n'est pas close au 18 Brumaire ; elle entre simplement dans une nouvelle phase. La Révolution, ses principes et ses conquêtes jusque-là mal défendus, sont acquis définitivement : Napoléon « les inscrira dans les Codes, les Traités, les Concordats ».

Telles sont les conclusions de cet ouvrage : l'Académie française en a reconnu la valeur, en lui attribuant le grand prix Gobert, qui, d'après les intentions de son fondateur, est destiné à récompenser le morceau le plus éloquent d'histoire de France. En le couronnant, elle s'est souvenue des travaux antérieurs de M. Louis Madelin, notamment sur Fouché, qui l'ont consacré historien ; elle a certainement reconnu aussi dans ce nouvel ouvrage les traits d'éloquence qui le désignaient à cette distinction, et ils y abondent. Si, pendant les multiples étapes de la Révolution française, les faits parlent d'eux-mêmes, M. Madelin, avec un art merveilleux des rapprochements, a su leur donner un relief impressionnant et parer ses récits de l'éclat d'une véritable exposition oratoire.

Pierre RAIN.

Rapport consulaire sur l'année 1911, par Gust.-H. MÜLLER, consul général de Roumanie à Rotterdam, 1912, in-4° avec planches.

Si la diplomatie est devenue souvent une discussion d'intérêts commerciaux, ses éléments se composent en grande partie de données statistiques. Mais les travaux de cette sorte n'ont de valeur qu'autant qu'ils soient clairement établis et, de plus, que les résultats exposés soient aussi récents que possible.

C'est le grand mérite des rapports annuels que présente le consul général

de Roumanie à Rotterdam, M. G.-H. Müller. Tous ses chiffres — et ils sont nombreux — relatifs au commerce et aux productions de 1911 sont établis et imprimés dans les six premiers mois de 1912, avec une courte nomenclature des événements de l'année.

On peut s'étonner au premier abord qu'il y ait tant de relations entre la Hollande et la Roumanie; mais ce sont des pays également prospères et dont le développement s'accroît chaque jour. La population de Rotterdam a passé de 107 929 habitants en 1860 à 436 015 en 1911, et pour cette seule dernière année l'excédent a été de 9 127; et le mouvement maritime aux mêmes dates a été, au lieu de 592 978 tonneaux de jauge, de 11 053 184. Par contre, la valeur de la production de blé de la Roumanie était en 1907 de 743 millions et a atteint, en 1911, 1 milliard 394 millions; et le pétrole roumain, qui avait fourni 270 000 tonnes en 1901, a donné, en 1911, 2 544 000 tonnes. Tous ces produits étant en grande partie destinés à l'exportation, on comprend que la richesse du pays s'accroisse. La Banque nationale de Roumanie et les sociétés de crédit ont participé naturellement en 1911 à cette prospérité.

Nous ne pouvons pour le détail que renvoyer à ce gros volume plein de tableaux et de chiffres, véritable modèle de ce qu'on peut réaliser en ce genre.

B. P.

Le « coup » d'Agadir. Origine et développement de la crise de 1911, par M. Albin, Paris, Alcan, 1912, in-12.

L'auteur de ce livre nous dit qu'il a « suivi de près, jour par jour, heure par heure, les événements dont il a entrepris le récit. Il a connu plusieurs des acteurs de ce drame angoissant, dont le dénouement doit être le protectorat de la France sur le Maroc. Il a longuement, patiemment rapproché leurs propos, leurs affirmations des faits connus, publics, des versions qui circulèrent dans ce qu'on appelle les milieux politiques. Il en a éliminé tout ce qui pouvait paraître inspiré par l'esprit de parti ou par des animosités personnelles. Il a cherché, autant qu'il était en son pouvoir, à dégager ce qui, au point de vue historique, pouvait conduire à des conclusions, suggérer des réflexions d'un ordre suffisamment général. S'il a été, parfois, obligé de se risquer sur le terrain brûlant des personnalités, il l'a fait toujours sans oublier que la plupart de ces personnalités avaient la charge d'intérêts sacrés, dont il est interdit de parler sans modération. Il croit sincèrement avoir atteint le but qu'il se proposait. »

Ce sont là des intentions louables. L'auteur s'est efforcé de les réaliser; il nous a apporté un résumé clair des événements de 1911, sans montrer peut-être toujours assez de défiance vis-à-vis de quelques informateurs. Il a ainsi trop facilement recueilli, ce me semble, certaines anecdotes d'une authenticité plus que douteuse; il évite, il est vrai, d'en affirmer l'authenticité; c'est déjà trop que de ne les avoir pas dédaignées, puisque, indirectement, elles agissent sur l'esprit du lecteur en altérant la couleur du tableau

Dans deux chapitres (II et III), « un regard sur le passé » et « d'Algésiras à Kissingen », l'auteur a fait un court exposé de l'histoire des relations de la

France avec l'Allemagne de 1871 à 1911. Cela a le défaut d'être trop systématique, comme tous les résumés ; je crois aussi que M. Hanotaux aurait au moins quelques réserves à faire sur les actes et les projets qui lui sont attribués, et que M. Delcassé contesterait aussi quelques anecdotes. L'exposé des origines de l'affaire marocaine est trop simplifié : si bref que voulut être l'auteur, ce n'est pas en quelques lignes qu'il pouvait indiquer quand, comment et pourquoi M. Delcassé « ouvrit la question marocaine », il aurait fallu caractériser l'œuvre de M. Révoil et montrer l'opposition des deux politiques que l'on recommandait ; chercher dans les faits accomplis alors l'origine des événements ultérieurs, développer enfin ce récit ou le supposer connu. Le récit ne commence à être suffisamment détaillé qu'en 1909 ; on remarquera comme l'auteur caractérise l'état d'esprit qui régna dans les milieux politiques et financiers après l'accord de février 1909, et ce qu'il dit de l'affaire de l'Ouenza. On ne trouvera peut-être pas tout à fait assez de clarté dans ce qu'il dit de la négociation du projet du chemin de fer Congo-Cameroun en mai 1911 ; on croirait presque qu'il a une opinion plus nette mais ne l'exprime pas.

C'est à l'histoire du ministère de M. de Selves qu'est consacrée la plus grande partie du livre. Nous lui emprunterons seulement un récit intéressant de l'entrevue qu'eurent M. de Selves et l'ambassadeur d'Allemagne le 1er juillet 1911.

« De la question marocaine, des rapports franco-allemands, il connaissait seulement ce qu'en peut apprendre un homme avisé et clairvoyant dans ce monde gouvernemental où la portée des événements s'apprécie avec exactitude, rapidement, parce que chacun y entend exposer et juger chaque chose précisément par celui qui la connaît le mieux. La décision du gouvernement allemand lui apparut donc avec netteté, immédiatement, comme un geste médité, destiné à souligner un changement d'attitude en vue de fins contraires aux intérêts français. Du cabinet où il s'installait à peine, il eut la vision rapide de tout le passé. Il ne laissa pourtant rien voir de son émotion : il écouta avec calme mais non sans froideur la communication qui lui était faite... M. de Schœn voulut entrer dans quelques explications, mais l'accueil que M. de Selves avait fait à la communication avait visiblement décontenancé l'ambassadeur. M. de Schœn abrégea les commentaires qu'il avait mission de présenter. Il s'arrêta, laissant inachevée l'expression de sa pensée et se retira. Ceux qui le virent sortir remarquèrent son attitude embarrassée.

« L'arrivée de M. de Selves au pouvoir n'avait étonné que les profanes. Il en fut personnellement moins surpris que tout le monde... Souple et perspicace comme un méridional, les qualités qu'il avait déployées dans la conduite des affaires municipales n'étaient-elles pas de celles qui s'emploient le plus utilement dans les grandes affaires internationales ? Il jouissait de la confiance et de l'amitié de M. Fallières, qui l'aurait volontiers vu prendre sa succession à l'Élysée. M. Pichon avait pensé, un moment, lui confier la délicate et périlleuse ambassade de Saint-Pétersbourg... Il apportait au nouveau ministère les qualités d'une personnalité nettement accusée et agissante et on pouvait être également convaincu qu'il aurait aussi, dans ses nouvelles fonctions, le sentiment profond et constant de la solidarité ministérielle.

« Il avait choisi, pour le seconder directement, un agent de carrière, déjà

au courant des grandes affaires politiques et connaissant l'opinion publique : M. Maurice Herbette. »

M. Albin n'est presque pas moins bienveillant dans le portrait qu'il trace, en racontant l'histoire de la formation du cabinet Caillaux, des autres membres de ce ministère, même du président du Conseil. Il semble cependant accueillir toutes les critiques qui, parties du cabinet de M. de Selves, furent dirigées contre M. Caillaux. Envers M. Jules Cambon, il est plus sévère peut-être encore, se bornant à quelques précautions oratoires avant de lui reprocher sévèrement d'avoir considéré comme redoutable un conflit entre l'Allemagne et la France ; et de prétendre résumer d'un mot l'attitude de notre ambassadeur à Berlin. « Il prit un parti : il admira l'Empereur, les ministres, le personnel gouvernemental, mais surtout il admira le colosse germain. » On comprend ce que cela veut dire ; mais le devoir des ambassadeurs et des ministres n'est-il pas de comprendre le caractère du pays où ils résident ? celui qui essaie de le faire a-t-il moins de patriotisme que celui qui partout où il passe est *persona grata*...

Nous devions faire ces réserves, d'autant plus que le ton du livre de M. Albin est généralement modéré et qu'il a voulu être impartial. Ses impressions auraient sans doute été modifiées s'il avait pu comparer les informations qu'il a recueillies aux textes publiés par le *Livre jaune*.

Ainsi qu'il nous le dit, il a considéré que c'était, « pour ceux qui ont vu de leurs yeux et entendu de leurs oreilles, une obligation d'apporter leur témoignage ». Il nous apporte ce témoignage. D'autres témoignages viendront après le sien, comme est déjà venu celui de M. Mermeix[1] qui a puisé à d'autres sources, comme sont venus les rapports des commissions parlementaires et le *Livre jaune*. Mais, pour avoir certaines indications, pour connaître les souvenirs et les impressions de tels ou tels hommes qui n'ont pas parlé et qui ne parleront pas sans doute, combien de temps faudra-t-il encore ? L'histoire de notre époque sera difficile à faire, ne fût-ce que pour le nombre même des personnages qui y sont mêlés et des intérêts qui se sont croisés ou heurtés.

L. D.

Mémoire de Marie-Caroline, reine de Naples, intitulé : *De la Révolution du royaume de Sicile par un témoin oculaire*, publié pour la première fois avec introduction, notes critiques et deux fac-similés, par R. M. Johnston, M. A. de l'Université de Cambridge, professeur adjoint à l'Université Haward. Un vol. in-8°. xxvii-340 pages. — Cambridge, Haward University, 1912.

On ne saurait trop remercier M. R. M. Johnston, l'auteur si justement estimé du *Napoleonic Empire in Southern Italy*, de n'avoir pas renoncé au projet qu'il avait conçu dès le jour de l'apparition de son beau travail et d'avoir eu à cœur de publier et de mettre ainsi à la portée de tous un manuscrit assurément fort intéressant, mais dont on fera bien toutefois

[1] Mermeix, *Chronique de l'an 1911, qui contient le récit des négociations officielles et des négociations secrètes à propos du Maroc et du Congo*. Paris, 1912. C'est dans ce livre que se trouve le récit le plus détaillé de la mission de M. Fondère à Berlin.

de n'admettre les récits, les affirmations et surtout les conclusions que sous toutes réserves et à condition de les contrôler sévèrement et minutieusement. On trouvera — nous ne saurions trop insister sur ce point essentiel — dans cette œuvre d' « un témoin oculaire » qui prétend être « bien instruit des faits et qui en a soigneusement recueilli les détails », dans cet exposé fort complet de « la Révolution du Royaume de Sicile », nombre de révélations fort curieuses, non seulement sur ce que dans son Introduction M. Johnston appelle avec raison « le duel politique entre la Reine et lord William Boutinck », mais surtout sur les négociations secrètes que Marie-Caroline, bien qu'elle les ait toujours niées, eut tant avec l'Empereur qu'avec le roi Joachim, depuis le traité de Schönbrunn (14 octobre 1809) jusque dans les premiers mois de 1812.

M. Johnston a, du reste, tenu à enrichir cette publication, déjà fort intéressante par elle-même, en la complétant encore à l'aide de notes faites avec le plus grand soin, et à rendre, grâce à des recherches qui ont dû lui coûter bien des efforts et bien du temps, un nouveau et très réel service à tous ceux qui s'adonnent sérieusement à l'étude de l'époque napoléonienne.

Sans vouloir en rien diminuer les mérites de l'auteur, il nous semble — et c'est là ce que nous essayerons de prouver — qu'il eût mieux fait de ne pas donner à son livre un titre que rien ne justifie : titre qui ne figure pas sur le *manuscrit* original, ainsi qu'il le reconnaît d'ailleurs lui-même, et de ne pas placer en tête de son ouvrage ces mots bien graves et par trop positifs : *Mémoire de Marie-Caroline, reine de Naples*. Enfin qu'il eût été prudent de sa part de ne pas aller jusqu'à déclarer, jusqu'à affirmer, comme il n'hésite pas de le faire (Introduction, p. XIV), que, « heureusement l'auteur n'est pas difficile à *deviner*, c'est la reine Marie-Caroline elle-même ».

Quant à nous, nous nous permettons au contraire de douter du bien-fondé de cette affirmation, de l'exactitude de cette découverte, pour plusieurs raisons, dont nous n'exposerons ici en quelques lignes que les principales.

Lors d'un séjour que nous venons de faire encore tout récemment à Naples, nous avons tenu tout d'abord à nous renseigner, auprès du Directeur et du *Vice Prefetto* de la *Biblioteca Nazionale*, sur l'origine et la provenance du document. La direction n'est pas plus avancée qu'au moment où M. Johnston lui posait la même question, et elle continue à être dans l'ignorance la plus complète sur la façon dont le Manuscrit est arrivé à la Bibliothèque. Tout ce qu'elle sait de façon positive, c'est que les deux volumes dont il se compose y sont entrés non pas avant 1880, mais avant 1886, époque à partir de laquelle on enregistre avec le plus grand soin tout ce qui a trait au prix d'achat ou à la venue à titre de don ou de legs de tout objet qui figure dans les collections de la *Nazionale*.

Nous n'avons naturellement pas manqué d'examiner à nouveau et avec la plus grande attention ce manuscrit, que nous avions déjà eu occasion de lire et de consulter, il y a plusieurs années. Il nous semble inutile d'insister sur les nombreuses erreurs qui subsistent dans le texte, erreurs que la Reine n'aurait assurément pas laissé passer, et dont nous ne signalerons ici que trois ou quatre des plus saillantes, parmi celles que nous avions déjà relevées dans le temps, telles par exemple que : *Welsley*, *Castelreagh Bintinck*, *Santa Teodora* et surtout *God saw the King*.

Sans vouloir essayer de suivre M. Johnston dans sa course à la recherche

de l'auteur probable du mémoire de Marie-Caroline, il importe de rappeler cependant qu'un simple coup d'œil suffit pour permettre de constater que l'on trouve dans ces deux volumes deux ou trois écritures différentes. Quoi qu'en ait dit M. Johnston et bien qu'à l'appui de son opinion, afin de prouver que les corrections et mots intercalés dans certaines parties du manuscrit sont de la main de la Reine, il ait cru devoir joindre à son livre deux fac-similés, il nous paraît impossible de nous ranger à son avis. D'abord parce que la plupart de ces corrections et de ces mots intercalés sont ou des grattages que Marie-Caroline n'aurait jamais pris la peine ou la patience de faire elle-même, avec des collages de bouts de papier sur des endroits qu'on avait troués en les grattant trop à fond. Pour notre part, nous nous refusons de croire que la Reine, avec le caractère que nous lui connaissons, eût jamais consenti à se livrer à une opération de ce genre.

Nous ajouterons encore qu'après avoir déchiffré, recopié et publié la volumineuse correspondance de Marie-Caroline avec Gallo de 1785 à 1806, nous n'hésitons pas à dire que ce serait tout au plus si, avec beaucoup de bonne volonté, on pourrait lui attribuer les quelques légères corrections qu'on relève aux pages 101, 163, 183 et 221 du tome Ier.

Quant au style même du mémoire, qu'on le compare aux lettres, celles-là bien et dûment authentiques dont nous venons de parler, on n'aura pas de peine à se convaincre qu'il ne ressemble en aucune façon à celui de Marie-Caroline.

Nous ne saurions pas davantage partager l'opinion émise par M. Johnston (note 2, p. 129) et admettre avec lui que Marie-Caroline avait préparé ce Mémoire pour le présenter au Congrès. La Reine savait fort bien que son intervention, en se produisant sous une forme aussi véhémente, n'aurait fait que nuire à la cause des siens, que compromettre encore plus sûrement sa propre situation déjà fort ébranlée, qu'augmenter sensiblement les difficultés de la tâche confiée au commandant Ruffo et au duc de Serra-Lepréola, les représentants officiels de la Sicile à Vienne.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot. Bien que ce Mémoire ne puisse être attribué à la Reine, bien qu'il soit, en réalité, un pamphlet politique presque exclusivement dirigé contre Boutinck, bien qu'il faille, comme nous l'avons dit, ne le consulter que sous bénéfice d'inventaire, sa publication n'en est pas moins une contribution fort utile à l'histoire des événements auxquels la famille royale et le gouvernement des Deux-Siciles ont été mêlés de 1806 à 1814.

WEIL.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18076.

ROHAN ET RICHELIEU

(1629-1638)

I

La paix d'Alais est une date capitale dans l'histoire des luttes confessionnelles en France. Elle clôt l'ère des rébellions huguenotes, dont la dernière et intempestive manifestation, au printemps de 1629, contraignit Louis XIII à suspendre sa marche victorieuse au delà des Alpes et à gagner en hâte le Vivarais. La soumission obtenue de Rohan était complète, absolue, sans conditions. La force de résistance du chef des protestants français semblait définitivement brisée. Par suite, celui-ci allait apporter désormais autant de zèle à conquérir la faveur du roi qu'il avait mis naguère d'énergie à résister à ses ordres. « Je mourrai à la peine, ou je rendrai quelque service signalé à Sa Majesté», écrivait-il à Richelieu le 16 juillet. Par malheur on ne l'entendait pas ainsi au Louvre. Le personnage qui, de connivence avec l'Escurial, était accusé d'avoir comploté la perte du cardinal, ne pouvait être autorisé à fixer sa résidence ni dans le royaume, ni dans les pays limitrophes.

Assuré de l'agrément de son vainqueur, le duc se décida à émigrer à Venise, avec le secret espoir d'entrer au service de la République. Rendu sur les rives de l'Adriatique, le 3 août 1629, il y fut certes reçu avec les honneurs réservés aux ambassadeurs des têtes couronnées, mais ne tarda pas à se convaincre que sa venue, loin de réjouir le Sénat, l'embarrassait. L'instabilité de son caractère éveillait des défiances, et ces défiances s'étaient accrues depuis que Richelieu avait communiqué aux repré-

sentants de la Seigneurie la copie du traité de mai 1629, où Rohan s'engageait à entretenir les hostilités en France aussi longtemps que l'exigerait le roi Catholique.

A la rigueur, le gendre de Sully eût pu s'installer à Venise et y vivre en simple particulier. Mais l'oisiveté répugnait à sa remuante activité. Avec l'appui d'Avaux [1], il revint à la charge en avril et en mai 1630.

A cette fois, ses démarches devaient être couronnées de succès. Le 11 juin, il entrait à la solde de la République et se portait aussitôt à Padoue, afin d'y rétablir la discipline parmi les mercenaires qui formaient le noyau des armées vénitiennes.

*
* *

Quelque impatient qu'il fût de mettre ses talents militaires à la disposition des alliés de son maître, Rohan comprit assez vite que le gouvernement de Saint-Marc, instruit par les expériences amères de Monçon et de Suse, entendait se soustraire dans l'avenir aux excitations belliqueuses venues de Paris et éviter de fournir aux généraux de l'Espagne le moindre prétexte d'assaillir à nouveau l'État de Terre-Ferme. Mais, d'autre part, les événements se précipitaient dans la région des Alpes, et leur contre-coup menaçait de troubler derechef la paix de la Haute-Italie. L'occupation de la Rhétie par les troupes impériales, accomplie dès les derniers jours de mai 1629, avait, à la vérité, pris fin au commencement de septembre 1631. Or, était-il certain que le traité de Cherasco dût être mieux observé que ne l'avait été celui de Ratisbonne? Y avait-il lieu de supposer que les Autrichiens et les Espagnols hésiteraient, l'occasion s'offrant, à se saisir à nouveau des passages grisons dont l'importance extrême tendait à s'affirmer chaque jour davantage? Les plénipotentiaires français en Piémont, Toiras et Servien, n'osaient prendre sur eux d'en répondre.

[1] Ambassadeur de France à Venise, 1627-1632.

A leur avis, la situation était des plus alarmantes. Puisque aussi bien les Conseils de Saint-Marc persistaient à observer une prudente réserve, il appartenait au roi Très-Chrétien de détourner des Ligues Grises le danger suspendu sur elles. Seule l'autorité d'un général éprouvé était capable d'assurer la défense des hautes vallées alpestres contre les ambitions territoriales des chefs des deux branches de la maison de Habsbourg. On le comprit à Paris. Le 2 septembre 1631, Louis XIII résolut de prévenir les desseins austro-espagnols à l'endroit de la Rhétie. Il fit plus : car, ce jour même, il prescrivit à ses représentants à Moncalieri d'obtenir de Rohan que celui-ci se portât sans retard dans la haute vallée du Rhin, afin de la mettre en état de résister à la fois à l'invasion tyrolienne et à l'invasion lombarde, toutes deux imminentes.

Cette décision n'allait cependant pas sans une importante réserve. Si le monarque français approuvait en somme le projet que lui soumettaient Toiras et Servien, il se refusait en revanche à en avouer officiellement l'exécution. Il était à craindre en effet que le pape ne se formalisât de ce qu'une entreprise aussi considérable que celle qui se préparait fût confiée à un hérétique. En s'en remettant à ses ambassadeurs extraordinaires en Piémont du soin d'arrêter en secret les détails de celle-ci, Louis XIII entendait se ménager une porte de sortie et conserver la faculté de jouer au besoin la surprise à l'égard du Vatican en déclarant que les Grisons seuls « avaient tout fait ».

En somme, il ne s'agissait là que d'une restriction de pure forme. Néanmoins l'acceptation de Rohan ne semblait rien moins que certaine. Ce dernier consentirait-il à quitter le service de Venise et « à perdre envers la République le mérite de l'assiduité qu'il lui rendait depuis quelques années » ? Ou bien encore cette charge, qui ne lui était proposée que par une voie détournée, ne serait-elle pas jugée par lui comme étant au dessous de sa qualité? Mais l'ancien chef des huguenots tenait à racheter sa conduite passée. L'offre inattendue que lui transmit Avaux le combla de joie. Il l'accepta avec empressement et ne perdit pas un

instant pour remercier le roi et le prier de lui adresser ses ordres.

Il restait, à la vérité, à se procurer le consentement des autorités de Saint-Marc. Servien le croyait assuré. Il se trompait. Le congé désiré par le duc lui fut refusé, sous le prétexte que la présence d'un « officier vénitien » parmi les Grisons pourrait être considérée à Milan et à Innsbruck comme un *casus belli*.

Très affecté de l'échec qu'essuyait sa requête, Rohan se répandit en récriminations et en menaces contre les auteurs de sa déconvenue et leur déclara tout net que leur erreur était profonde s'ils espéraient plier à leur caprice un homme dont l'exil, volontaire en somme, était appelé à prendre fin à brève échéance. Pour le coup, les préoccupations d'Avaux redoublèrent. Que les choses aboutissent à un éclat, et le duc allait être contraint de renoncer à faire de Venise sa résidence habituelle. Or cette éventualité eût été vue de très mauvais œil au Louvre. L'ambassadeur jugea donc indispensable d'intervenir d'autorité auprès de son protégé afin de l'empêcher de brûler ses vaisseaux. Mais il était déjà trop tard. Les Grisons appelaient auprès d'eux l'ancien chef des huguenots. Il n'en fallut pas davantage pour vaincre ses dernières hésitations. Déterminé à se passer de la permission qui lui était refusée, Rohan se rendit à Vérone sous le prétexte d'y visiter Candale, dont le départ pour la France, en vertu d'un congé régulier, semblait imminent. Il lui importait, en effet, de sortir de l'État de Terre-Ferme avant qu'une surveillance étroite eût été organisée autour de sa personne. Il y réussit sans difficulté. Le jeudi 4 décembre 1631, les deux ducs firent leur entrée dans Coire, où le fils aîné d'Épernon ne séjourna que quelques heures, tandis que Rohan, en revanche, arrêta ses dispositions pour y établir ses quartiers.

Le terrain était si bien préparé au siège du gouvernement des Trois Ligues, que tout marcha à souhait, sans le moindre accroc. Accueilli avec enthousiasme, le noble exilé fut, au cours d'une diète tenue sur les rives de la Plessur, le 11 décembre, élu d'acclamation chef de toutes les milices grisonnes. Mais la satis-

faction ressentie par Rohan du témoignage de confiance que lui décernaient les autorités de Coire devait être de courte durée. La promesse à lui faite par Toiras et Servien qu'il pourrait « disposer de tout dans la négociation comme dans la guerre » apparaissait fort chimérique. La situation à cet égard n'était plus entière. Le représentant officieux du roi Très-Chrétien à Coire, Du Landé de Siqueville, venait d'être promu au grade de maréchal de camp et de recevoir l'avis de sa nomination au poste d'ambassadeur ordinaire auprès des Trois Ligues. Quelques mois plus tôt, ce choix eût paru très naturel. En décembre, il n'en était plus ainsi. De deux choses l'une : ou bien Rohan avait réussi à dissiper les suspicions dont il se sentait l'objet à l'instant de son embarquement pour l'Italie, et alors il n'y avait pas lieu de lui imposer un lieutenant qui, soumis à ses ordres dans la hiérarchie militaire, se trouvait être en revanche le seul intermédiaire autorisé entre la cour et le gouvernement de Coire; ou bien rien n'était oublié de son passé et, dans ce cas, mieux eût valu certes le laisser à ses occupations en Terre-Ferme que de créer entre lui et Du Landé un conflit de préséance dont les conséquences désastreuses devaient contribuer pour une bonne part, durant les années qui suivirent, à précipiter l'effondrement de l'influence française en Rhétie.

* * *

Désormais, la fausseté de la situation de Rohan était manifeste. Elle éclatait au grand jour et ne surprit que ceux auxquels échappaient, de parti pris, les contradictions et les incohérences de la politique de Richelieu. Commandant supérieur des milices grisonnes, le duc désirait obtenir de Paris la confirmation officielle des instructions que Toiras et Servien lui avaient fait parvenir de Moncalieri. Or le principal ministre de Louis XIII n'était pas près de renoncer à ses regrettables atermoiements. Acquis, semblait-il, dès août et septembre 1631, à l'idée d'une diversion énergique dans la région des Alpes rhétiques, il ne

songeait déjà plus en janvier 1632 qu'à éviter toute occasion de troubler le repos de la Haute-Italie Estimant suffisants les progrès des armes protestantes en Allemagne, il redoutait que celles-ci ne continuassent à se rapprocher de l'Alsace. A la veille d'entamer avec Gustave-Adolphe des négociations délicates, il reculait à nouveau devant les conséquences possibles d'une rupture prématurée entre la France et la maison d'Autriche.

Avec la vigueur qu'il apportait à toutes ses entreprises, Rohan, à peine installé à Coire, s'était attaché, non sans succès d'ailleurs, à réveiller les espérances grisonnes, quelque peu affaiblies en suite de la longue occupation du pays par les forces impériales. Mal secondé par Du Landé, qui ne cessait de le desservir tant auprès du gouvernement de Paris que de celui des Trois Ligues, il était parvenu, malgré tout, à inspirer à ses hôtes la confiance en eux-mêmes qui devait leur permettre de repousser, le cas échéant, une agression subite de leurs voisins tyroliens et lombards. L'heure était donc propice, selon lui, à l'exécution d'un coup de main français sur la Valteline. Il répondait du succès, pourvu que le roi mît à sa disposition quelques-uns des régiments cantonnés en Bresse. Il demandait, en outre, à seule fin d'affermir son autorité morale, un brevet de « lieutenant général des armées de Sa Majesté ». Après bien des tergiversations, on le lui accorda, avec, en plus, le titre d'ambassadeur extraordinaire. En revanche, il lui fut prescrit de limiter son effort à la seule défense de la Rhétie cisalpine et de s'abstenir de toute action militaire au delà du Splügen et de la Bernina.

A dater de cette heure, les dernières illusions de Rohan s'envolent les unes après les autres. Jouet des caprices d'une diplomatie dont l'absence de principe directeur explique, sans les excuser, les nombreuses défaillances, l'ancien chef des huguenots reçoit durant treize mois, le plus souvent par l'entremise de Du Landé, qui le surveille, des ordres contradictoires qu'il exécute avec fidélité et exactitude, au risque de perdre la confiance que ses coreligionnaires d'Helvétie et de Rhétie ont mise en lui. L'appui que, sur le désir exprimé par le Père Joseph, il prête

aux capucins de la mission d'Engadine, tous gagnés cependant à la cause autrichienne, lui aliène de nombreuses sympathies parmi les alliés protestants de son maître et compromet à la fois le succès de son arbitrage dans les dissensions confessionnelles qui agitent le Corps helvétique et la conclusion d'un traité de neutralité entre la cour de Stockholm et les Confédérés suisses sous la médiation du roi Très-Chrétien. Ses relations avec le roi de Suède, dont il invoquait l'assistance afin d'écarter des Grisons un péril que Richelieu seul déclarait imaginaire, éveillent au Louvre des craintes injustifiées, puisque aussi bien il appert de la correspondance échangée entre ces deux personnages que si le vainqueur de Leipzig songeait à se rapprocher du lac de Constance, il ne formait aucun dessein sur la Valteline et encore moins sur la Lombardie.

Jusqu'à l'automne de 1632, le cardinal réussit, à la vérité, à dissimuler l'inquiétude que lui cause la continuité de la présence en Rhétie du chef de guerre que lui-même a désigné au choix des Grisons. Si, à sa suggestion, Toiras et Servien rassurent Mazarin, au prix d'un mensonge, et lui affirment que jamais leur maître ne chargera d'une mission de quelque importance « celuy qu'il avoit pour de bonnes raisons contraint à quitter la France », Feuquières, en revanche, attire l'attention de Gustave-Adolphe sur les services éminents que Rohan peut être appelé à rendre dans le poste de confiance qui lui a été assigné. Mais, en octobre, la situation change de face. Richelieu se trouve acculé à une impasse. Quelques-uns de ses conseillers, séduits par la hardiesse des conceptions stratégiques du général des milices grisonnes, préconisent l'occupation immédiate de la vallée de l'Adda par ce dernier, mais avec des précautions telles « pour la religion » que ni le pape, ni les princes catholiques de la Péninsule ne puissent s'en effaroucher. A les entendre, la crainte de voir coupées les communications entre Milan et Innsbruck ne pouvait manquer de contraindre Philippe IV à accéder à la paix de Cherasco. D'autre part, le nonce, soutenu par les nombreux adversaires que Rohan comptait à la cour, recommandait

un désarmement à tout le moins partiel en Rhétie, ne fût-ce qu'afin de fournir à l'Escurial la preuve éclatante qu'en se maintenant à Pignerol Louis XIII ne méditait pas de conquêtes dans la plaine du Pô. Ainsi qu'il était à prévoir, Richelieu adopta ce deuxième parti. Non content d'abandonner le dessein d'intéresser les Suisses à la protection de leurs alliés grisons, il prescrivit à l'ancien chef des huguenots de procéder sans retard au licenciement d'une partie des contingents des Trois Ligues entrés à la solde du roi. En vain ce dernier fut-il sollicité par un représentant du gouvernement de Coire de revenir sur sa décision. En vain Rohan tenta-t-il lui-même une suprême démarche auprès de son maître et du principal ministre de celui-ci. Force lui fut de se soumettre. Le cardinal le faisait prier au surplus « de ne tesmoigner à personne du desplaisir, de peur que cela alterast et la bonne volonté du roy et sa santé en lui causant par là quelque fascherie ». Dans le même temps, Charles Ier d'Angleterre s'offrait à lui procurer du service auprès de l'Électeur Palatin. Il refusa sans hésiter cette proposition gracieuse et, désireux d'obéir aux « indications » qui lui étaient adressées de Paris, regagna Venise le 11 janvier 1633.

*
* *

Cependant, en dépit des espérances conçues par Richelieu, la situation ne s'améliorait pas aux Ligues Grises. Les alarmes y devenaient de jour en jour plus vives. Tout le premier, Du Landé ne dissimulait pas ses inquiétudes. Incapable de se soustraire aux sollicitations qui lui venaient de Coire, Rohan reprit, dès février, le chemin de cette ville. Mais, au bout de quelques semaines déjà, convaincu que le péril n'était pas imminent, il se porta à Zurich (17 mars). Lui, si peu enclin jusque-là au découragement, commençait à se lasser de déjouer les continuelles intrigues auxquelles il se savait en butte. L'honnêteté scrupuleuse qu'il apportait à la gestion des intérêts matériels dont on lui confiait la garde ne le mettait pas à l'abri des soupçons les

plus injurieux. Ses ennemis ne cherchaient-ils pas à le perdre dans l'esprit du roi en lançant contre lui une accusation de péculat? De surcroît une lutte violente se poursuivait à cette heure, aux portes mêmes du cabinet de Richelieu, entre la fille de Sully, Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, et l'ennemi le plus acharné de son mari, le surintendant Bullion. La victoire demeura à ce dernier. A demi disgracié en janvier, le duc le fut complètement en mars 1633. On lui reprocha d'avoir, en regagnant Coire, enfreint les ordres du roi, fût-ce même par « excès d'affection à bien faire ». Louis XIII lui retira son brevet de lieutenant-général et ses patentes d'ambassadeur extraordinaire. On lui prescrivit, en outre, de se porter sans délai à Venise et d'y attendre les instructions de la cour. Mais cette dernière mortification lui fut épargnée. Il obtint, en effet, l'autorisation de prolonger son séjour à Zurich.

*
* *

Soudain un bruit, fréquemment démenti depuis quelques mois, prend de la consistance. Le Cardinal-Infant, frère de Philippe IV, s'apprête à gagner l'Italie pour, de là, passer en Flandre à la tête d'une imposante armée et débloquer au passage la garnison de Brisach. De fait, le prince espagnol entre à Milan le 24 mai. Déjà l'émoi est considérable au Louvre. La conquête de la Lorraine pourra-t-elle s'achever sans à-coup fâcheux? Tout aussitôt, comme par enchantement, la disgrâce de Rohan prend fin. Le roi se félicite de le savoir en Suisse, prêt à exécuter le projet hardi dont il est l'inspirateur. Mais, cette fois encore, l'espoir conçu par les partisans des solutions énergiques semble prématuré. Les instructions nouvelles adressées au duc reflètent un regrettable esprit d'indécision dans les Conseils de la Couronne. Découragé, Rohan songe à abandonner la partie et à accepter soit les offres anglaises, soit le généralat des troupes bernoises. Ce qui l'en détourne, c'est la crainte d'accroître les défiances dont il se sent l'objet. Et cependant aucun de ses actes

publics ne prête à ambiguïté. C'est avec une conscience extrême qu'il s'efforce de sauver les villes forestières du Rhin du sort dont les menace l'armée suédoise en Brisgau. S'il n'y parvient pas, du moins réussit-il à calmer les appréhensions helvétiques en obtenant du rhingrave Othon-Louis la promesse que le territoire des Ligues sera respecté par ses troupes. Rassuré de ce côté-là, il se hâte vers Coire, où l'appelle cette fois un ordre précis de son souverain (30 juillet 1633).

De la part de la cour, en revanche, les habiletés mesquines et les irrésolutions reprennent ou, pour mieux dire, continuent. Rohan est, à la vérité, remis en possession du brevet de lieutenant-général dont on l'avait dépossédé, mais non pas de la charge d'ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses et des Trois Ligues. Or, à son retour à Coire, il trouve les Grisons « merveilleusement altérés et sur le point de se perdre ». Tandis que le Père Joseph insiste assez maladroitement en faveur de la réintégration d'une mission de capucins dans l'Engadine protestante, les membres de la diète préconisent soit une entente avec les Suédois, soit, à défaut, un accommodement avec les Espagnols. L'heure est critique. Le 19 août, Louis XIII avait autorisé Rohan et Du Landé à se saisir de Bormio et de Riva di Chiavenna « en cas de nécessité ». Par suite, les représentants de la couronne à Coire s'apprêtaient à faire occuper ces deux places avant que l'ennemi ne tentât de s'en emparer. Leur erreur était profonde. Entre temps, les instructions royales avaient subi une importante retouche. Elles ne devaient être exécutées que dans le cas où l'armée lombarde, au lieu de prendre son chemin par Tirano vers l'Umbrail, chercherait à se saisir du Splügen. Lors donc que, le 22 août, le duc de Feria, gouverneur de Milan, pénétra dans la vallée de l'Adda à la tête de quelques milliers d'hommes, il ne rencontra pas d'obstacles. Mais Rohan veillait. A sa suggestion, Horn et ses Suédois faillirent surprendre Constance (7 septembre), grâce à la connivence du gouvernement de Zurich, qui ne s'opposa pas à ce qu'ils établissent leurs quartiers sur la rive thurgovienne de l'*Un-*

tersee. Cet échec, toutefois, ne découragea pas le lieutenant-général en Rhétie. Son but était atteint, encore que Richelieu refusât d'en convenir, et sa perspicacité trouvait en défaut celle du cardinal. A cette heure, en effet, une partie suprême semblait à la veille de s'engager dans la Haute-Italie. Si l'Escurial s'attachait avec une si grande énergie à conclure une trêve avec les Provinces-Unies, et la paix avec la Suède et la Saxe, c'était dans le désir avéré, ses forces une fois concentrées au nord de la Péninsule, d'expulser les Français de Pignerol et d'empêcher qu'ils ne prissent pied soit à Saluces, soit à Mantoue, dont le duc était sollicité par eux de consentir à l'échange de ses États contre la Bresse. Si le Louvre, malgré les adjurations de Horn, n'avait pas apporté d'entraves à la sortie des troupes castillanes de la Franche-Comté ; s'il s'était opposé à ce que Rohan mît obstacle à la marche de Feria vers Füssen ; s'il renonçait à envisager l'entrée des Espagnols dans la vallée de l'Adda comme une rupture formelle de la paix, c'était « pour bonnes considérations ». En d'autres termes, le roi Très-Chrétien, qui eût préféré « perdre dix batailles » que de restituer Pignerol, voyait sans regrets, quoiqu'il s'en défendît, ses adversaires lui laisser le champ libre sur le Pô et le Mincio.

Qu'un calcul machiavélique se mêlât à la satisfaction éprouvée par Richelieu en constatant que les forces du roi Catholique diminuaient en Lombardie et augmentaient en Souabe, la chose paraît indubitable. Affaiblir les Suédois ou, pour mieux dire, empêcher « ces alliés inquiétants » de la France de s'agrandir aux dépens de l'Empire et surtout de s'établir à demeure en Alsace rentrait dans les plans du principal ministre de Louis XIII. Combien cette politique était dangereuse, téméraire même, l'événement devait le prouver quelques mois plus tard. Mais, à cette heure-là, le cardinal hésitait d'autant moins à s'y engager qu'elle pouvait lui permettre de n'accorder son appui à Horn et à Bernard de Weimar qu'en échange de certaines compensations qui lui tenaient au cœur et dont la cession de Philippsbourg paraissait, à première vue, la plus importante.

Déjà, à cette époque, l'événement faillit déjouer la réussite de ce plan téméraire. En dépit des avis judicieux que lui prodiguait Rohan, Richelieu n'avait pas prévu que le passage de Feria s'opérerait avec autant de rapidité, ni que la capitale de la Lorraine retiendrait aussi longtemps l'armée française sous ses murs. Dès lors n'y avait-il pas lieu de redouter que les Espagnols ne vinssent à bout de leurs desseins ; que le gouverneur de Milan, sa jonction opérée avec les troupes impériales d'Aldringer, ne se renforçât, avant son arrivée à Brisach, des contingents que tentait de lui amener le duc Charles ; et que, par suite, le roi Très-Chrétien ne se vît contraint de lever le siège de Nancy ? Afin de prévenir ses ennemis, celui-ci se décida à acheminer des forces vers la Franche-Comté et, en particulier, vers Montbéliard, que Jules-Frédéric de Wurtemberg plaçait sous sa protection. Toutefois, comme ces mesures ne suffisaient pas à conjurer le danger, Feuquières et Miré reçurent l'ordre de négocier avec Oxenstierna un arrangement qui permît aux armées franco-suédoises d'arrêter la marche de leurs adversaires vers les villes forestières du Rhin. Or les désirs de Richelieu avaient été plus qu'exaucés. Avec ses seuls moyens, Horn, après avoir failli surprendre Constance, venait d'obliger Feria et Aldringer à n'avancer qu'avec circonspection dans la direction de cette ville. De ce répit inespéré de trois semaines, le cardinal s'était hâté de faire son profit. Grâce à sa diligence, le roi avait pu régler sa neutralité avec l'électeur de Cologne, prendre possession de Montbéliard, garantir sa frontière du côté de la Franche-Comté et achever la conquête de la Lorraine (traité de Charmes).

Le 19 août, on l'a dit, Louis XIII, à la veille d'investir Nancy, s'était préoccupé de fermer aux Espagnols l'accès de la Valteline. Le 8 septembre, alors que la chute de la capitale de la Lorraine paraissait imminente, il s'était empressé de revenir sur cette décision. De nouvelles instructions, transmises à Coire les 13 et 27 de ce mois, achèvent de ruiner les espérances de Rohan, lequel, heureux d'avoir apaisé les discordes provoquées en Suisse par le coup de main suédois sur

Constance, se préparait à franchir le Splügen à la tête de ses troupes vers le 20 octobre.

II

Depuis deux ans qu'il servait son maître avec le plus parfait désintéressement en Rhétie et en Suisse, Rohan avait subi de nombreuses mortifications. Ses négociations avec Gustave-Adolphe et les lieutenants de celui-ci désavouées; les avis de l'ambassadeur ordinaire préférés aux siens; son exil immérité à Venise en janvier 1633; sa réintégration incomplète dans les charges qu'il occupait avant sa disgrâce; le contrôle injurieux auquel continuait à être soumise sa gestion financière; la méconnaissance persistante des efforts tentés par lui pour assurer le rétablissement de la paix en Engadine constituaient autant de marques de suspicion à l'égard du général dont l'activité inlassable avait soustrait au joug autrichien les Grisons alliés de la France : autant d'injures gratuites envers le politique qui, faisant taire ses sympathies confessionnelles, s'était appliqué à soutenir les revendications des catholiques dans les lieux où ceux-ci se trouvaient en minorité, autant de vexations inutiles, enfin, à l'adresse de l'ancien rebelle du Languedoc, devenu entre temps le fidèle sujet d'un roi qui semblait cependant s'être donné à tâche de froisser en toutes occasions ses sentiments les plus intimes et les plus respectables.

Et cependant, tout en faisant assurer Richelieu qu'il « n'aurait jamais d'autre volonté que la sienne », Rohan hésitait à s'avouer vaincu. De nouvelles démarches de sa part provoquèrent de nouvelles instructions. Mais ces dernières, datées de Commercy, le 2 octobre, ne corrigeaient que dans une très faible mesure l'impression désastreuse produite par celles des 13 et 27 septembre. Sans renoncer absolument à la conquête de la Valteline, Louis XIII entendait ne l'entreprendre qu'à la condition, d'ailleurs irréalisable, que Venise et les cantons suisses lui

prêtassent leur appui à cet effet. En conséquence les pensées de Richelieu suivaient un autre cours. Au Louvre, on ne songeait plus guère à la Valteline. Tout l'intérêt de la politique capricieuse du cardinal se reportait vers l'Allemagne. Dans ses préoccupations, Philippsbourg primait derechef Pignerol. La fâcheuse illusion que la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons pouvait être acquise par les voies pacifiques reprenait vie. Les instructions adressées le 10 janvier 1634 aux représentants de la couronne à Coire devaient nécessairement se ressentir de cette nouvelle et lamentable défaillance. En fait, l'esprit d'irrésolution dont elles étaient empreintes égalait leur incohérence. Ne lui prescrivait-on pas d'attendre, pour occuper Tirano, Morbegno et Sondrio, que les Austro-Espagnols se fussent saisis simultanément des deux extrémités de la vallée et que lui-même se trouvât ainsi pris entre deux feux?

Au demeurant il y avait contradiction absolue entre les ordres transmis à Coire et les mesures décrétées par ailleurs pour entraver à l'avenir le va-et-vient des régiments autrichiens entre l'Allemagne et l'Italie. D'une part, en effet, on négociait avec le duc de Savoie, les cantons catholiques, la Sérénissime République pour fermer à l'Espagne le Pont-de-Grezin, les défilés du Gothard et les routes conduisant de Milan à Innsbruck par le Bergamasque. De l'autre, on laissait les passages de la vallée de l'Adda ouverts aux *tercios* lombards, avec le chimérique espoir qu'ils s'abstiendraient d'en user et que, par suite, Rohan n'aurait pas à intervenir pour les en empêcher. Oubliait-on donc, à Paris, que le Stelvio était désormais la seule voie « terrestre » par laquelle le roi Catholique pût renforcer les garnisons de ses possessions d'Italie?

*
* *

Ce fut dans ces entrefaites que se produisit le renouvellement de l'alliance qui liait à la Couronne Catholique six d'entre les cantons suisses de l'ancienne confession. Rohan n'avait omis

aucune occasion de signaler à Richelieu l'imminence d'une résolution bien propre à précipiter la ruine du prestige dont la France jouissait encore au sein des Ligues. L'avenir souriait une fois encore à Olivarès. A moins de s'exposer à rompre avec les cantons forestiers, le roi Très-Chrétien ne pouvait de longtemps songer à faire descendre une armée en Lombardie par la voie des Ligues. A moins de renoncer brusquement à la politique de concorde pratiquée à l'égard des Confédérés par ses prédécesseurs, il ne lui était pas davantage permis d'exécuter à cette heure ses projets de conquête dans la région de Dôle. En d'autres termes, grâce aux succès de la campagne diplomatique menée à Lucerne par l'ambassadeur d'Espagne, la domination de cette puissance se trouvait affermie à la fois au pied des Alpes et sur le versant occidental du Jura. C'en était fait désormais de la neutralité observée jusque-là par les Suisses de l'ancienne croyance dans la lutte que soutenait la maison d'Autriche contre ses adversaires allemands et suédois.

La surprise que cette nouvelle causa au Louvre fut profonde, et les sentiments d'amertume qu'elle y éveilla ne purent être dissimulés. Pris à partie par le Père Joseph, qui lui reprochait la froideur de ses relations avec les petits cantons catholiques, Rohan n'eut pas de peine à faire remonter à qui de droit les responsabilités dont on cherchait à l'accabler. Venise semblait de moins en moins disposée à coopérer à la défense de la Rhétie ou à la constitution d'une grande ligue italo-française. Les Grisons, en présence de l'incohérence des décisions arrêtées à leur égard au Louvre, menaçaient de se soulever. De promptes et immuables résolutions s'imposaient. Dès le commencement de mai, un courrier royal apportait au lieutenant-général l'ordre de regagner la cour, où Louis XIII désirait le consulter avant de se décider à hâter ou à ajourner l'entreprise de la Valteline.

En février 1631, tandis qu'il était encore au service de la Sérénissime République et que rien ne laissait prévoir son passage en Rhétie, Rohan considérait comme définitif l'exil auquel il avait dû se soumettre en suite du traité d'Alais. « J'ay dit un

adieu pour jamays à la France, écrivait-il à sa mère, et chose aucune ne m'y peut faire retourner. » Comme tant d'autres serments téméraires, celui-ci ne devait pas être tenu. En effet, le duc accueillit tout d'abord avec joie l'invitation qui lui était faite de se rendre à Paris. Désireux à la fois de confondre ses calomniateurs et de plaider à la Cour la cause des Grisons, il quitta Coire le 6 mai et, après avoir visité le camp suédois devant Ueberlingen, continua sa route, par Zurich et Soleure, vers le Jura. Mais, durant cette chevauchée, il avait été pris de certains doutes. Ne lui tendait-on pas un piège? En d'autres termes, était-il bien avéré que le roi l'appelât auprès de sa personne pour le consulter sur l'opportunité d'une action énergique dans la vallée de l'Adda? N'allait-on pas plutôt, à la suggestion de Condé, son plus mortel ennemi, se saisir de lui, dès son entrée en France, et l'enfermer à la Bastille, ainsi que la nouvelle s'en répandait déjà outre-Rhin? Les soupçons tardifs, mais tenaces, dont il se sentait envahi l'engagèrent à ne pas dépasser Neuchâtel. Sous le prétexte d'y soigner sa santé ébranlée, il s'arrêta dans cette ville et dépêcha tout aussitôt un courrier à la duchesse sa femme, dont l'intelligente initiative lui avait, depuis cinq ans et plus, évité maintes disgrâces.

A cette heure, les appréhensions et les incertitudes de Rohan semblaient en somme justifiées. Mais la conviction désormais acquise à Paris que la partie était définitivement perdue pour les adversaires de l'Espagne dans la Suisse catholique ne pouvait que lui être favorable. Presque aussitôt, un revirement très net se manifesta dans les dispositions du roi et de son principal ministre envers l'exilé qui hésitait à reparaître devant eux. La duchesse ayant averti son mari que tout danger était écarté, celui-ci recouvra la santé comme par enchantement, quitta Neuchâtel sans délai et, prenant sa route par la Franche-Comté et le duché de Bourgogne, atteignit le 2 juin Fontainebleau, où séjournait la Cour. L'accueil que lui réserva Louis XIII fut de nature à le rassurer. Par une faveur insigne, le cardinal le retint à dîner seul avec lui. Rien ne transpira des propos échangés dans ce

tête-à-tête. Il y a lieu de croire néanmoins que Richelieu ne s'ouvrit à son hôte ni des motifs du subit rappel de celui-ci, ni des projets formés par le roi au sujet de la Valteline.

*
* *

Quelque peine qu'eût pris Rohan de justifier, aux yeux de ses hôtes, l'intérêt du voyage qu'il se décidait à entreprendre, son départ ne fut pas pour calmer les angoisses des Grisons, ni pour ramener au roi Très-Chrétien les sympathies défaillantes des Trois Ligues. Se croyant définitivement abandonnées par le Louvre, celles-ci firent exposer leur situation critique aux chefs de l'*Union évangélique* allemande et nouèrent des relations très étroites avec ceux des armées suédoises. Or il n'était pas exact qu'on se désintéressât tout à fait à Paris des affaires de la Rhétie. Feuquières venait, en effet, de soumettre à l'approbation d'Oxenstierna, sans succès d'ailleurs, deux projets de traités relatifs, l'un à la conquête de la Valteline, l'autre « à la garde du Rhin ». La sollicitude témoignée par Louis XIII à ses alliés de la région du Splügen suivait les fluctuations de la fortune des protestants d'outre-Rhin. La nouvelle d'un succès suédois en Allemagne parvenait-elle à Richelieu que, presque aussitôt, un relâchement sensible se produisait dans la surveillance exercée sur les défilés alpestres au nom du Louvre, où l'on ne désirait pas que l'un des belligérants s'avantageât de façon définitive au détriment de l'autre. En revanche, dès qu'une disgrâce sérieuse atteignait les forces de l'*Union évangélique,* les autorités de Coire se voyaient priées d'apporter des entraves au passage clandestin des secours acheminés au delà des monts par le gouverneur de Milan. Assurément ce système de bascule offrait un réel danger. Il devait suffire d'une erreur dans les prévisions du cardinal pour que la cause des alliés de son maître dans l'Empire subît un désastreux échec. Or, cette erreur, le principal ministre ne sut pas l'éviter. Trompé par le précédent de Feria et convaincu que les armées combinées de Horn et de Weimar parviendraient aisément à tenir en respect celle du frère de Phi-

lippe IV dès son arrivée en Souabe, il se résolut à laisser cette dernière passer sans encombre dans le Tyrol. Les conséquences de cette méprise furent aussi funestes pour la France que pour les adversaires allemands et scandinaves de la maison de Habsbourg.

Aussi bien, dès le 26 juin 1634, l'armée du Cardinal-Infant, forte d'une douzaine de mille hommes, avait pénétré en Allemagne et suivi l'itinéraire tracé, dix mois auparavant, par celle de Feria. Le 17 juillet, le prince espagnol atteignait Innsbruck. Résolu, de prime abord, sur les conseils de Rohan, à marcher de Memmingen vers Bregenz, Horn se repliait vers le Danube afin de se rapprocher de Bernard de Saxe-Weimar. Mais la jonction de l'Infant avec le roi de Hongrie, survenue dans ces entrefaites, allait tout à la fois porter à la cause évangélique un coup fatal, entraîner l'écrasement des deux généraux protestants à Noerdlingen (6 septembre), bouleverser les plans de Richelieu et rendre désormais inévitable la participation immédiate de la France à la guerre de Trente Ans.

Lorsque, le 12 septembre, parvint à Paris la première nouvelle de l'irréparable désastre essuyé par l'armée protestante, Louis XIII et son principal ministre n'essayèrent pas de dissimuler leur consternation. A peine de perdre son rang de grande puissance, la France ne pouvait cette fois abandonner ses alliés. Elle leur imposa, il est vrai, ses conditions, mais consentit à les soutenir. L'activité déployée par Richelieu fut considérable. Les maréchaux de La Force et de Brézé s'apprêtèrent à franchir le Rhin et à secourir Heidelberg, tandis que Feuquières, jusque-là ambassadeur extraordinaire à Francfort, devenait à son tour chef d'armée. L'on se décida en outre à recourir aux qualités militaires reconnues du duc de Rohan. Le 9 octobre, au matin, celui-ci fut appelé de Paris à Chilly et y apprit, de la bouche du cardinal, que le roi le plaçait à la tête d'un corps de troupes important destiné à tenir en échec les forces de l'infant Ferdinand ou celles du duc de Lorraine, pour peu qu'elles formassent le dessein d'opérer une diversion vers l'Alsace.

En fait, dès le milieu de novembre, le duc s'achemine vers

Nancy, afin d'y prendre le commandement des troupes dont le roi lui confie la charge. Bientôt il installe son camp à Rambervillers et, de cette place, à la demande de Richelieu, s'abouche avec Bernard de Saxe-Weimar, alors à Mayence, et réussit à lui persuader de rejeter les avances de Ferdinand II et d'entamer en revanche avec le cardinal les négociations préparatoires de son entrée définitive au service de la Couronne Très-Chrétienne. Une courte et vigoureuse campagne en Alsace, où il se porta de Remiremont par la vallée de Bussang, le rend maître du Sundgau, d'Ensisheim et de Rouffach, et lui permet de prendre Mulhouse sous la protection du roi. Il bat à deux reprises Mercy et le duc Charles de Lorraine et se rapproche à petites journées de la frontière helvétique.

Cette marche vers Bâle n'éveille d'appréhensions ni en Suisse, ni en Franche-Comté, ni dans le Brisgau. Et cependant un coup de théâtre se prépare. Mais aucune indiscrétion n'a été commise. Le secret continue à être bien gardé. Dans les derniers jours de novembre 1634, Richelieu a compris enfin que la prompte occupation de la Valteline s'imposait à lui comme une nécessité. Tout l'incite à cette entreprise, trop longtemps retardée : les adjurations de Rohan et celles des alliés protestants du Louvre, l'état des affaires d'outre-Rhin et la crainte que l'Espagne ne prévienne la France dans l'occupation des vingt lieues de pays comprises entre l'Umbrail et le Lario.

A la cour, l'on avait successivement songé à se servir à cet effet des forces réunies en Piémont sous Toiras, ou de celles cantonnées dans le pays de Gex et les environs de Genève, auxquelles l'on eût donné comme chef le maréchal d'Estrées. A la réflexion toutefois, il parut préférable de profiter de ce que Rohan levait une armée en Lorraine pour charger l'ancien lieutenant-général en Rhétie de l'exécution d'un dessein dont il s'était montré jusqu'à cette heure le partisan le plus convaincu. Le 17 janvier 1635, de nouvelles instructions, confirmées derechef le 6 mars, avaient été rédigées à l'intention du commandant de l'armée royale en Alsace. Il était prescrit à celui-ci de s'autoriser

du précédent du marquis de Cœuvres, en novembre 1624, pour obtenir des cantons suisses le passage sur leurs terres du petit corps de troupes destiné à opérer au delà du Splügen.

Tout eût été pour le mieux si, au Louvre, on s'en était tenu là. Mais, peu soucieux d'assurer l'unité du commandement, Richelieu s'était arrêté à une idée malheureuse : celle de donner à ce corps de troupes deux chefs, l'un protestant, Rohan, l'autre catholique, Candale. D'ores et déjà, le premier était avisé que, aussitôt la Valteline conquise, il aurait à regagner l'Alsace, le roi se réservant de lui accorder dans l'une des armées d'Allemagne un emploi digne de ses talents.

Bien que froissé dans son for intérieur de cette décision, si contraire aux promesses qui lui avaient été faites, l'ancien général des milices grisonnes n'en laissa rien paraître. Candale, au reste, n'avait pas encore quitté Venise. Toujours est-il cependant que le temps pressait. Prélevant en conséquence parmi les troupes réunies aux portes de Bâle cinq mille fantassins et quatre cornettes de cavalerie, ainsi que quelques canons, Rohan se présenta seul, le 29 mars, devant les magistrats de la ville suisse, leur communiqua ses instructions et obtint sans difficulté leur acquiescement et celui des autres cantons protestants à ses plans. Puis, recourant au procédé dont avait jadis usé le marquis de Cœuvres, il attendit que ses troupes eussent atteint les terres des cantons catholiques pour solliciter de ceux-ci, pris au dépourvu, un passage qui ne lui fut accordé que très à contre-cœur. Le 12 avril déjà, il fit son entrée dans Coire, où les patriotes grisons le reçurent « comme l'ange Gabriel en personne ». Continuant presque aussitôt sa route par le Septimer, il parvint dès le 21 à Riva di Chiavenna, dont Du Landé s'était emparé sans coup férir le 26 du mois précédent, et y reçut la soumission pleine et entière des Valtelins. La nouvelle de ce succès, répandue à Paris peu après celle de la surprise de Trèves par un corps espagnol, y causa une joie profonde. Sans cesse retardée aussi longtemps qu'avait subsisté chez Richelieu l'espoir dans un revirement de fortune en faveur des Suédois, l'entreprise desti-

née à empêcher à l'avenir la jonction des forces des deux branches de la maison d'Autriche eût entraîné assurément des conséquences plus décisives pour le roi Très-Chrétien et ses alliés, si elle avait été exécutée deux ans auparavant, alors que les trente mille Espagnols et Italiens de Feria et du Cardinal-Infant n'avaient pas encore franchi les Alpes. Toutefois, si impuissante qu'elle dût être à ramener au gouvernement de Paris les sympathies de ses protégés grisons, elle allait du moins servir à mettre derechef en lumière les qualités militaires exceptionnelles de l'ancien chef des huguenots du Languedoc, à ajourner de vingt mois une nouvelle annexion déguisée de la Valteline à la Lombardie et à permettre au Louvre de tenter un suprême effort afin de grouper en une ligue défensive contre Milan tous les États libres de la Haute-Italie.

III

Le succès couronnait l'entreprise de Rohan. Ainsi qu'il l'écrivait à Richelieu, « toutes choses avoient réussy à souhait jusqu'à présent ». Mais sa tâche n'était pas terminée. Il lui restait à consolider les résultats acquis et à défendre, avec de faibles effectifs, les deux Rhéties contre une attaque infiniment probable des Austro-Espagnols. Ceux-ci, déconcertés tout d'abord grâce à la soudaineté de l'événement qui coupait les communications du Tyrol avec la Lombardie à l'heure où la rupture se trouvait consommée entre les gouvernements de Paris et de Madrid, ne tardèrent pas à reprendre contenance. Les signes avant-coureurs d'une énergique offensive autrichienne se manifestaient en divers lieux : aux Pays-Bas, dans le Palatinat, en Italie. L'impossibilité où se trouvaient les envahisseurs de la Valteline de pousser leur succès jusque dans le Cômasque et d'assurer leur subsistance sur les rives de l'Adda réveillait à la longue l'ardeur belliqueuse des maîtres de Milan. Philippe IV insistait auprès de Ferdinand II afin que ce prince l'aidât à chasser de la Rhétie d'outre-monts les forces étrangères qui s'y

étaient établies. A la demande du comte d'Oñate, ambassadeur de l'Escurial à Vienne, dix mille Autrichiens marchaient vers la frontière grisonne et cinq à six mille Espagnols se rapprochaient de Colico.

Sans nouvelles de Paris depuis plusieurs semaines, Rohan se crut abandonné par ceux-là de qui ses soldats et lui attendaient leur unique réconfort. Néanmoins son inlassable activité sut conjurer tous les périls. Campé à Traona, il apprend que six mille Impériaux, pénétrant le 6 juin dans le Val Monastère, mettaient cette contrée à feu et à sang. Il y dépêche Du Landé. Mais celui-ci, renonçant à couvrir les Bains de Bormio, lâche pied à la première attaque et se retire précipitamment dans la Haute-Engadine par la voie de la Bernina, sans prévenir son chef du revers qui l'atteint. Aussi bien le lieutenant-général feint une prudente retraite vers Chiavenna, parvient à relever le courage des Grisons, gagne le 23 juin la haute vallée de l'Inn, culbute l'ennemi à Livigno le 27, empêche, grâce à la rapidité de sa marche, la jonction des troupes espagnoles et autrichiennes qui lui sont opposées, réoccupe Tirano, défait à Mazzo, le 1er juillet, le général impérial Fernamont et, par la seule annonce de ses foudroyants succès, contraint les contingents lombards à se replier au delà de Colico. Vaincus par lui en cinq rencontres, les ennemis renoncent momentanément à la lutte. La Valteline est reconquise plus rapidement encore qu'elle n'avait été perdue.

A cette heure, le maintien de la domination espagnole en Lombardie paraît compromis. Mais, favorable à la France au delà des Alpes, la fortune des armes l'abandonne en Allemagne et aux Pays-Bas. Cela suffit pour que l'on se désintéresse à Paris du sort des troupes qui viennent de vaincre en Valteline. Celles-ci fondent à vue d'œil, minées par la famine et les fièvres paludéennes. « On ne combat pas la faim et la nécessité à coups d'épée », avoue mélancoliquement Rohan en voyant se fermer l'une après l'autre devant lui les routes militaires qui jusque-là avaient assuré ses communications avec le Jura. C'est l'instant que choisit Olivarès pour tenter de le débaucher du service du

roi Très-Chrétien. Il lui fait dépêcher Du Clausel, son ancien secrétaire, qualifié par Richelieu « un monstre de malice ». Mais cette démarche échoue piteusement. Il n'y a plus rien de commun entre le Rohan des guerres civiles et celui qui, dès 1629, assure le roi qu'il sera « son plus fidèle sujet ». Aussi bien le malheureux émissaire paye de sa vie l'imprudence de ceux qui avaient cru possible de rallier l'ancien rebelle du Languedoc au parti de la reine mère et de Gaston d'Orléans.

*
* *

Cependant les Autrichiens ne désarmaient pas. Plus que jamais ils songeaient à se frayer une route vers Milan par la Valteline. L'approche de la saison des neiges et le bruit que Rohan se préparait à occuper Bellinzona les engagèrent à hâter leur mouvement d'offensive. Le 24 octobre, Fernamont, débouchant subitement du Münsterthal (Val Monastère) avec six mille hommes, se saisit du Val Petino, mais tenta sans succès d'emporter Bormio, que défendait l'un des lieutenants du duc. Celui-ci, prévenu, gagna à marches forcées le haut Adda, assaillit à l'improviste les Allemands dans le Val di Fraele et leur infligea une sanglante défaite (31 octobre). Ce fut, de son aveu, « sa plus belle victoire ». Si Du Landé, exécutant à la lettre les instructions de son chef, fût arrivé quelques heures plus tôt sur le lieu du combat, l'armée entière de Fernamont eût été anéantie, « tant elle estoit bien enfermée ».

Mais Rohan ne s'en tint pas là. Apprenant la concentration des troupes espagnoles de Serbelloni autour de Morbegno, il les attaqua avec des forces inférieures, le 10 novembre, et les mit en déroute au bout de trois heures d'un combat acharné, livré jusque dans les rues de cette ville. « Sans la nuit et les montagnes », c'en était fait de la petite armée lombarde, laquelle perdit un millier d'hommes. N'eût été la crainte d'un retour offensif de Fernamont du côté de Bormio, le vainqueur se préparait à poursuivre les fuyards sur les rives du lac de Côme. Il préféra rebrousser vers Sondrio. Mais, en apprenant le revers

essuyé par leurs alliés, les Impériaux, loin d'interrompre leur mouvement de retraite, évacuèrent même le Tyrol.

A Paris, la joie que provoqua l'annonce de ces succès foudroyants fut des plus vives. Catholique, le duc eût sans doute obtenu la suprême distinction militaire qu'il ambitionnait. « Votre seule armée, lui écrivit Servien, a gagné des victoires, cependant que les autres plus grandes sont demeurées sans rien faire. » — « Conservez cette lettre, ajoutait le roi, pour une marque du ressentiment et du souvenir que j'en auray à jamais. »

Ses troupes ne devaient pas être oubliées. Trois de ses régiments furent « mis au drapeau blanc ». L'ancien chef des huguenots pouvait considérer avec quelque orgueil le chemin parcouru par lui depuis le jour où, exilé à Venise, il ne réussissait qu'avec peine à se procurer l'appui de son souverain auprès du gouvernement de la République. Sa réputation de grand capitaine était désormais solidement assise. Les plus hautes destinées semblaient lui être réservées. Et pourtant, à y bien regarder, l'ère des difficultés sérieuses et jusqu'à un certain point insurmontables ne faisait que de s'ouvrir pour lui.

La « peste », en effet, exerçait ses ravages en Valteline. Le ravitaillement des régiments français, suisses et grisons, logés sur les deux versants du Splügen et de la Bernina, devenait de plus en plus malaisé. Mais, ce qui inquiétait Rohan peut-être plus que toute autre chose, c'était les zizanies et les rivalités incessantes entre les officiers placés sous ses ordres.

La responsabilité de l'indiscipline qui régnait à l'état aigu dans l'armée de Valteline remontait à Richelieu. En procurant à l'ambassadeur ordinaire à Coire un brevet de maréchal de camp afin de le rendre plus apte à surveiller les actes et les démarches du lieutenant-général, le cardinal avait semé parmi les forces engagées au delà des Alpes rhétiques le germe d'incurables divisions.

A aucun moment, en effet, l'attitude de Du Landé ne s'était démentie à l'égard de celui auquel il reprochait de lui ravir le fruit de ses négociations en Rhétie. Rohan, de son côté, ne par-

donnait pas à son subordonné dans l'ordre militaire de le desservir sous main auprès du gouvernement des Trois Ligues. Entre ces deux hommes, des conflits violents étaient dès lors inévitables. Ils se produisirent au lendemain de l'ouverture des hostilités contre les Austro-Espagnols. L'occupation de Bormio par Fernamont, vers le milieu de juin, avait été, on l'a dit, singulièrement facilitée grâce à la retraite rapide des troupes chargées de couvrir cette place. Bien que cette retraite eût été prescrite par le maréchal de camp lui-même, celui-ci, auquel sa qualité d'ambassadeur conférait le privilège de correspondre directement avec la Cour par dessus la tête de son chef, cherchait à transformer en une action d'éclat ce qui n'avait été de sa part qu'une honteuse défaillance. Selon lui, les victoires remportées par le duc étaient « plutôt arrivées par bonheur que par raison de guerre ». Toutes les dispositions heureuses arrêtées au cours de cette campagne l'avaient été à sa suggestion. Lui seul en somme défendait dans les deux Rhéties les intérêts de la couronne, mis en danger par le manque d'habileté et « la malice » du lieutenant-général et de ses protégés, les Saint-André-Montbrun, les Canisy et les Montausier.

Les imputations diffamatoires répandues contre Rohan en France, en Suisse et aux Grisons par les soins de Du Landé et des officiers gagnés à sa cause étaient trop violentes pour qu'elles ne vinssent pas aux oreilles du vainqueur de Livigno et de Mazzo. En apprenant les calomnies dont il était l'objet, celui-ci ne put maîtriser son indignation. Il se décida à dévoiler au roi les actes incessants d'insubordination relevés à la charge de Du Landé et à demander son rappel, ainsi qu'un châtiment exemplaire pour ceux qui appuyaient sa rébellion. « Que luy ou moy se retire d'icy », écrivit-il au cardinal. « Tout délay ou ambiguïté en la response qu'on me donnera me servira de congé manifeste. »

La question était désormais nettement posée. Entre les services que l'on attendait encore du chef de l'armée de Valteline et ceux qu'avait rendus son adversaire, l'hésitation ne semblait guère possible. Mais le maréchal de camp n'était pas sans pro-

tecteurs à la cour, et ceux-ci s'apprêtaient à le défendre avec vigueur, quand la nouvelle se répandit au Louvre de la déroute des Impériaux dans le Val di Fraele et de la faute impardonnable qu'y avait commise le lieutenant de Rohan en n'exécutant pas, « par crainte ou par jalousie », les instructions de ce dernier. Cette fois, du moins, il était certain que le duc obtiendrait satisfaction. La duchesse, mandée par Richelieu, en reçut l'assurance formelle et la promesse que son mari ne serait remplacé par Candale à Tirano qu'au cas où lui-même aurait à faire campagne en Milanais. Mais Du Landé ne devait pas être sacrifié pour cela. Une missive flatteuse de Louis XIII l'avisa bientôt que ce prince lui attribuait définitivement un commandement en Provence sous le maréchal de Vitry et l'autorisait à se rendre auparavant à Paris, désireux d'entendre de sa bouche la relation des événements auxquels il avait été mêlé. Quelques jours plus tard, Rohan culbutait à Morbegno les Espagnols de Serbelloni. Pourquoi fallut-il que la valeur des témoignages de la bienveillance royale qui lui parvinrent à cette occasion fût diminuée à ses yeux par la constatation de l'injustifiable crédit dont son subordonné rebelle continuait à jouir auprès du souverain et de ses ministres?

*
* *

Les succès obtenus par Rohan sur les Austro-Espagnols, en octobre et en novembre, avaient fait, on l'a dit, une impression considérable à Paris. Le chef de l'armée de Valteline allait-il recevoir l'autorisation, sollicitée par lui depuis plusieurs mois, de tenter un coup de main sur Milan ou d'exécuter une diversion dans le Cômasque, pendant que Victor-Amédée de Savoie et Créqui se porteraient sur le *Naviglio Grande?* Cette question, fréquemment agitée au sein du Conseil royal, était demeurée irrésolue L'invasion du duché de Parme par les généraux du roi Catholique en précipita la solution. Au début du mois d'avril 1636, Rohan s'engagea résolument sur la route de Lecco. Mais, par suite d'un malentendu, les chefs de l'armée franco-piémon-

taise ne l'appuyèrent pas et il dut rebrousser assez promptement vers Morbegno. De graves difficultés l'y attendaient. Vaincus sur le terrain militaire, les Austro-Espagnols s'apprêtaient à prendre leur revanche sur le terrain diplomatique. A leur suggestion, les Grisons insistaient pour rentrer en possession de la vallée de l'Adda. Leurs doléances rencontraient, à dire vrai, un certain écho auprès du conquérant de celle-ci. Il semblait malaisé, en effet, que Louis XIII pût se dérober plus longtemps à l'exécution des promesses faites naguère en son nom aux diètes des Trois Ligues. Mais, à Paris, on entendait pratiquer en cette occurrence une politique de surenchère confessionnelle qui prévînt toutes revendications de la part de l'Espagne en faveur de ses clients valtelins. Il fut donc prescrit à Rohan de mettre derechef en présence des plénipotentiaires des Trois Ligues et des représentants de leurs sujets. Le traité signé à Chiavenna, le 7 février 1636, entre les deux parties fut négocié sous ses auspices. Plus néfaste sur certains points aux intérêts de la Rhétie que ne l'était celui de Monçon, il rencontra au sein des communes grisonnes une opposition formidable, dont le successeur de Du Landé, l'ambassadeur Lasnier, fut impuissant à triompher.

Rohan réussit néanmoins à sauver la situation en apportant quelques retouches aux articles arrêtés à Chiavenna et en obtenant des Trois Ligues qu'elles les ratifiassent dans leur diète de Thusis, le 11 avril. Il comptait sans le Père Joseph et le surintendant Bullion. Ceux-ci déclarèrent à l'envi que le traité ne ménageait pas suffisamment les intérêts du catholicisme. Sa révision s'imposait selon eux. Il y fut procédé à Paris, mais d'une main si lourde que Rohan se trouva acculé à une impasse. Harcelé par les Grisons qu'inquiétait son silence, il accepta néanmoins de se rendre à une diète assignée au 28 août à Poschiavo, sur le versant méridional de la Bernina. Il ne fut pas en son pouvoir de tenir cette promesse. Dès le 10, en effet, il ressentait les premières atteintes d'une « double fièvre tierce » qui le mit aux portes du tombeau. Au bout de peu de jours, son état s'aggrava à ce point que les médecins le jugèrent perdu. Déjà le

bruit de sa mort se répandait en Suisse et en Rhétie, ainsi qu'en Lombardie, où cette « bonne nouvelle » fut saluée par des feux de joie. Déjà l'on se préoccupait dans son entourage de faire à Venise l'achat de « plantes aromatiques » en vue de son embaumement. Tandis enfin que la consternation régnait parmi ceux dont ses succès militaires avaient provoqué l'enthousiasme et réveillé les espérances, l'audace des Espagnols croissait et leurs *tercios* se rapprochaient de la Valteline. Alors qu'on attendait son dernier soupir, le vainqueur de Livigno et du Val di Fraele « sortit de léthargie ». Combien, au cours des quelques mois qui le séparaient du trépas, ne dut-il pas regretter de n'avoir point succombé avant que la catastrophe qu'il redoutait et jugeait inévitable ne s'abattît sur lui ?

*
* *

Dès le mois de mai 1636, Rohan, découragé par l'incohérence croissante des instructions qui lui parvenaient de la cour, était agité des plus sombres pressentiments. « Je suis certain, écrivait-il à Sublet de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre, que, tout d'un coup, nos amys seront nos plus grands ennemys, et ceux que nous sommes venus secourir nous courront sus. » Or, ce cri d'alarme, si justifié qu'il fût, ne devait pas rencontrer d'écho au Louvre. Le péril suspendu sur la petite armée réunie dans la vallée de l'Adda ne venait plus de la Lombardie ni du Tyrol. Il venait uniquement des Trois Ligues, où déjà la révolution grondait. Jusqu'alors, certes, les mécontents avaient agi sans beaucoup de discipline. Il leur manquait un chef. Ils le trouvèrent dans la personne de Georges Jenatsch.

Ce n'est pas le lieu de retracer l'histoire de l'extraordinaire et romanesque carrière de cet ancien prédicant, dont la conversion au catholicisme, due à des raisons politiques, était chose accomplie à l'heure où Rohan, séduit par l'attitude pleine de déférence à son égard du colonel grison, continuait d'autant plus à couvrir celui-ci de sa protection qu'il le savait en butte à l'animosité de Du Landé, naguère son confident. Tour à tour attaché aux in-

térêts français, puis à ceux de Venise, Jenatsch s'était rallié en secret au parti espagnol. Une alliance rhéto-lombarde lui paraissait le seul remède efficace aux disgrâces qui, depuis près de vingt ans, s'abattaient sur sa patrie. Les intrigues entre Coire, Innsbruck et Milan étaient fort avancées quand un mal subit mit Rohan à deux doigts du trépas. Elles se développèrent encore grâce à la maladresse de l'ambassadeur Lasnier, lequel, au cours d'une conférence avec les officiers grisons qui lui réclamaient le payement de leurs soldes en souffrance, s'emporta jusqu'à les menacer « de leur passer sur le ventre ». Trompé par les assurances hypocrites de Jenatsch, dont il ignorait les brigues, le duc, à peine convalescent, se fit porter en litière de Sondrio à Coire, dans l'espoir que sa seule présence suffirait à ramener les mutins à la raison. Or il tombait dans un piège. A son arrivée dans la capitale de la Rhétie, le 11 octobre, il trouva les portes de la ville occupées par des détachements du régiment de Jenatsch. Qu'il s'en doutât ou non, à cette heure déjà sa liberté d'action cessait d'être entière.

En dépit de son habituelle sagacité, le lieutenant-général ne parvint pas tout d'abord à démêler l'écheveau compliqué des intrigues autrichiennes. Aveuglé par sa confiance en Jenatsch, il admit que la mission dépêchée par les Grisons en Tyrol, en décembre 1636, n'était à autre fin que de négocier l'abrogation de la convention néfaste arrachée par l'archiduc Léopold aux Trois Ligues, le 8 août 1629. En fait, le traité secret signé par cette mission à Innsbruck, le 17 janvier 1637, ne tendait à rien moins qu'à procurer la définitive expulsion des armes françaises des deux Rhéties.

Néanmoins, malgré l'indéniable inclination des Grisons à se rapprocher de l'Autriche, le péril signalé par Rohan pouvait encore être conjuré. Ce dernier avait, en effet, réussi à conclure avec les officiers grisons un arrangement financier qui leur donnait satisfaction. Richelieu le désavoua. D'autre part, rappelé à la cour à l'instante demande du lieutenant général et des chefs des Trois Ligues, Lasnier, dont la maladresse avait été si

préjudiciable aux intérêts français dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, osait bien prétendre que l'imminence d'une entente rhéto-tyrolienne n'était rien moins qu'établie et que, par suite, il ne semblait pas indispensable d'engager de nouvelles dépenses en Rhétie. Or les Grisons étaient arrivés à l'extrême limite de la patience. Au cours de la diète réunie à Coire le 10 mars, Rohan obtint à grand'peine qu'un répit de cinq semaines lui fût accordé, afin de lui permettre d'aviser le roi de la gravité de la situation. Il était malheureusement trop tard. Un soulèvement militaire éclata le 19 mars, ne laissant au duc d'autre ressource que celle de se jeter dans le Fort-du-Rhin, à proximité de la frontière suisse. Il y fut aussitôt cerné et contraint, dès le 26, de signer une capitulation désastreuse. Ramené à Coire comme otage, il dut se plier à toutes les exigences des révoltés et préparer, sous leur surveillance, l'évacuation des deux Rhéties par les forces dont il conservait la direction.

Quelques jours plus tard, un courrier apportait à Paris la nouvelle certaine des événements survenus à Coire le 19 mars et de l'investissement du Fort-du-Rhin. Au premier abord, la catastrophe fut jugée irrémédiable. Richelieu laissa même entendre que, depuis son arrivée aux affaires, soit depuis treize ans, aucune disgrâce à l'extérieur ne lui avait été aussi sensible que celle-là. Succédant de peu à la défection du duc de Parme, la levée de boucliers grisonne pouvait fournir à Victor-Amédée un prétexte de déserter à son tour la cause française, ainsi que l'en sollicitait instamment de Rome son frère, le cardinal Maurice. N'était-il pas à craindre, en outre, que les Suisses, prenant exemple sur leurs voisins de l'est, ne rompissent avec le Louvre, dont la dette envers eux augmentait chaque jour? Il n'y avait pas enfin jusqu'aux revers subis à cette heure par les armes suédoises en Allemagne qui n'accrussent la hardiesse des Austro-Espagnols dans la région de Splügen et ne compromissent par avance le succès de la retraite vers les bailliages orientaux d'Helvétie des quelques milliers d'hommes abandonnés sans ressources en Valteline.

Toujours est-il qu'une décision rapide s'imposait. Les expédients les plus divers furent agités. Rien n'était encore décidé, quand on reçut à Paris l'avis de la reddition du Fort-du-Rhin et de la capitulation néfaste imposée par Jenatsch à ses défenseurs. La colère et l'indignation du cardinal dépassèrent toute mesure. Sans se douter de la part prépondérante que lui-même avait prise à la préparation de cette catastrophe, il se rallia d'emblée à l'opinion du Père Joseph et à celle de Bullion, identiques en l'espèce, pour rejeter sur le lieutenant général à Coire la responsabilité des graves événements qui s'étaient déroulés aux portes de cette ville. Plus les fautes commises au Louvre en matière de politique étrangère semblaient lourdes et sans excuse, moins les ministres à qui elles étaient imputables consentaient à s'en reconnaître les auteurs.

Les adversaires de l'ancien chef des huguenots avaient résolu de le perdre, de façon définitive, dans l'esprit de son maître. Leur ténacité n'eut d'égale que leur mauvaise foi. Ses actes les plus louables furent invoqués contre lui et tournèrent à sa confusion. On lui fit grief d'avoir abandonné son armée, en septembre 1636, pour se rendre à Coire, « quoiqu'il se portast très bien » et de s'être oublié jusqu'à embrasser le parti des officiers grisons contre Lasnier, qui seul eût été capable de les amener à résipiscence. On qualifia de dilapidation l'emploi des sommes qu'il s'était chargé de leur distribuer. On lui reprocha de n'avoir pas démasqué les négociations engagées à Innsbruck, et de s'être laissé jouer par Jenatsch au lieu de se saisir de lui par surprise. On le critiqua de n'avoir pas regagné incontinent la Valteline dès qu'il eut connaissance de l'imminente conclusion d'un traité rhéto-tyrolien. On le blâma de s'être effrayé à tort de « l'imaginaire approche » de troupes austro-lombardes, de n'avoir pas exigé avec plus de décision l'ouverture des passages suisses à sa première réquisition, de s'être laissé investir dans le Fort-du-Rhin et, sans attendre les ordres de la cour, de l'avoir rendu au bout de six jours à des assiégeants qui ne possédaient pas une seule pièce d'artillerie.

On ne lui pardonna pas d'avoir signé une capitulation honteuse, alors qu'une bonne partie des Grisons se préparait à l'assister avec l'appui des Confédérés, et de ne s'être pas résolu à tenter une sortie désespérée vers Ragatz, « car il devait plustost mourir que de faire le dit traité ». Enfin, comme conclusion de ce réquisitoire passionné mais incohérent, ceux-là même qui accusaient Rohan d'avoir manqué d'initiative et perdu un temps précieux à solliciter les instructions du roi, se plaisaient à insinuer qu'il interprétait trop souvent à sa guise les volontés de ce dernier.

Néanmoins l'heure n'était point aux récriminations. Richelieu prit le parti de dissimuler son mécontentement. A sa suggestion, le roi chargea Jean d'Étampes-Valençay, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et Guébriant, alors simple maréchal de camp, de se rendre à Coire et de tenter l'impossible afin d'y conjurer une catastrophe que, dans l'entourage du roi, on se refusait à croire irrémédiable. Mais, arrêtés tout d'abord à la frontière de Mayenfeld, les deux envoyés français éprouvèrent de grandes difficultés à rejoindre Rohan. Force leur fut d'ailleurs de reconnaître que le mal était sans remède et, qu'à moins de compromettre le sort des troupes demeurées dans la vallée de l'Adda aux ordres du baron de Lecques ou de violer la parole donnée par le lieutenant général aux autorités des Trois Ligues, mieux valait, en somme, laisser les événements suivre leur cours.

Au surplus, la loyale et fidèle exécution du traité du 26 mars tenait à cœur à Rohan. Aussi, le 5 mai, en la compagnie d'Étampes et sous l'escorte de Jenatsch et des principaux magistrats du pays, prit-il le chemin de Sargans.

L'heure des adieux de Rohan à la Rhétie avait sonné. La scène qui se déroula à la frontière de Mayenfeld entre lui et les auteurs de la révolution grisonne ne manqua pas de grandeur. Malgré les griefs légitimes qu'ils nourrissaient contre le roi Très-Chrétien, griefs exaspérés par l'attitude hautaine de Lasnier, les patriotes des hautes vallées du Rhin et de l'Inn ne pouvaient oublier que l'homme dont ils provoquaient volontairement le départ avait

été pendant cinq ans le confident de leurs angoisses et de leurs espérances et le restaurateur de leur liberté au lendemain de l'occupation impériale. Ils l'assurèrent de l'infinie reconnaissance que lui conservait le pays tout entier, lui recommandèrent leurs intérêts et le prièrent de s'employer à apaiser le courroux de son maître envers eux. De son côté, le « bon duc » s'engagea à leur continuer, de loin comme de près, son bienveillant appui, mais ne cacha pas son appréhension que la maison d'Autriche ne le vengeât à bref délai de leur ingratitude en les asservissant de plus en plus à ses volontés. Seul, au milieu de l'émotion générale, Lecques demeura intraitable. Au moment de prendre congé de ses anciens compagnons d'armes, il se rapprocha précipitamment de Jenatsch, la menace à la bouche, et se fût livré sur sa personne aux pires extrémités, si son chef ne l'en avait empêché.

Par la voie de Zurich, de Berne et de Soleure, Rohan gagna Genève et Gex, où il procéda à la dislocation de ses troupes (18 juin). Puis il rebroussa vers Genève, dans le dessein d'y attendre les résolutions du roi. Répondant à un désir naguère exprimé par le conquérant de la vallée de l'Adda, Richelieu consentit tout d'abord à lui garantir un emploi honorable en Piémont, où il se fût rendu des bords du Léman et eût commandé l'armée royale de concert ou par alternance avec Créqui.

Déjà Rohan s'estimait délivré de tout sujet d'amertume. Dans la réalité, un douloureux calvaire s'ouvrait dès cette heure devant ses pas. Plus que jamais ses ennemis s'acharnaient à sa perte. Condé, le Père Joseph, Bullion, Du Landé, Lasnier redoublaient leurs efforts pour prévenir contre lui le souverain et son principal ministre. Ils y réussirent enfin. Louis XIII et Richelieu, qui, au commencement de mai encore, affirmaient à Marguerite de Béthune et à Prioleau, secrétaire du duc, leur entière confiance dans le caractère loyal de l'ancien chef des huguenots, changeaient peu à peu d'opinion et prêtaient à nouveau l'oreille aux accusations mensongères mais troublantes du capucin. Aux yeux de ce dernier, en effet, les défaillances du

trésor royal n'étaient certes pas étrangères à la gravité de la catastrophe grisonne. Mais elles ne suffisaient pas à l'expliquer. A l'entendre, tout faisait présumer qu'il y avait eu « collusion » entre les conjurés et le duc, et que celui-ci avait rêvé « de se tailler une principauté dans la Valteline ».

Si invraisemblables que fussent ces imputations, elles ne laissèrent pas Richelieu indifférent. Le projet d'utiliser en Piémont les talents militaires de Rohan fut abandonné, sous le prétexte, très contestable, que ses relations avec Victor-Amédée manquaient de cordialité depuis l'insuccès de la diversion tentée en Lombardie l'année précédente. En revanche, l'idée de se saisir de sa personne et de l'envoyer rejoindre à la Bastille Bassompierre, cet autre colonel général des Suisses, prit corps dans l'entourage du monarque français. Elle germait assurément, depuis quelques semaines déjà, dans l'esprit de Sublet de Noyers, voire dans celui du roi, lorsque tous deux invitaient le prisonnier de Jenatsch à se rendre à la cour, afin d'y donner son avis sur les difficultés pendantes entre celle-ci et les Trois Ligues. Bientôt même Étampes, trompant la confiance que le duc avait mise en lui, consentit à jouer un rôle actif dans la préparation du complot. Il s'agissait, en somme, d'attirer Rohan à la frontière de la Bresse et de la Franche-Comté, en lui promettant d'accueillir avec faveur l'une de ses dernières requêtes, soit de le placer à la tête d'une armée dont il eût partagé le commandement avec Henri de Longueville. Séduit par cette offre et par la perspective de servir aux côtés d'un homme qui était « son ami particulier », le lieutenant général se déclara prêt, dès le 28 juin, à obéir aux volontés du roi. Aussi bien, à cette heure, il formait le dessein « de dresser une embuscade » à Charles de Lorraine, sans se douter que ses ennemis lui en tendaient une à lui-même. Mais la duchesse veillait. Elle communiqua ses appréhensions à son mari, l'avisa que la situation qui lui serait faite équivalait à peine à celle d'un maréchal de camp et le conjura de demeurer à Genève, s'il ne voulait pas courir le risque d'être enlevé à Versoix et de subir le sort réservé naguère à Marillac.

Les pressentiments de Marguerite de Béthune n'avaient que trop de fondement. Le 29 juin, des instructions « secrétissimes » partaient de Crosne, où séjournait la cour, à l'adresse de Jean d'Étampes, appelé ce jour-là aux fonctions d'intendant de justice et finances de l'armée destinée à Rohan. Il lui était prescrit d'arrêter ce dernier « sans lui donner d'explications » et de le conduire incontinent à Paris. Des ordres semblables furent envoyés à Condé, « pour la hayne qu'il portoit au dict duc », à Guébriant, aux sieurs de Thianges, d'Arpajon et de Bertichères. Le cardinal insistait pour que le coup de main projeté contre la personne du conquérant de la Valteline fût exécuté de préférence avant, plutôt qu'après, sa jonction avec Longueville, de peur que ce prince, ignorant des préventions nourries contre l'ancien rebelle du Languedoc, ne lui communiquât les plans d'invasion de la Franche-Comté et que ceux-ci ne vinssent à la connaissance des autorités des cités évangéliques.

Néanmoins Rohan demeurait très perplexe et refusait de se laisser convaincre de la réalité du péril qui le menaçait. Le plus méprisable parmi ses adversaires, Condé, qu'il avait jadis combattu dans les Cévennes et dont il ne s'était pas fait faute de flageller les honteuses capitulations de conscience, se chargea de dissiper ses illusions en « éclatant contre luy ». Dans une lettre rendue publique, le gouverneur de Bourgogne affirma, en effet, son intention de s'opposer, au besoin par la force, à ce que celui qu'il poursuivait de sa rancune exerçât un commandement quelconque en Franche-Comté. L'époux de Marguerite de Béthune avait, dès lors, juste sujet de s'alarmer et de prétendre à l'obtention d'un sauf-conduit, que l'on n'eut garde de lui octroyer. Une indisposition, aussi peu sérieuse d'ailleurs que celle qui, en mai 1634, l'arrêta à Neuchâtel au cours de son voyage à Paris, lui donna prétexte de différer de semaine en semaine l'exécution des ordres qu'il venait de recevoir. Se jugeant en sécurité à Genève, où sa femme le rejoignit en juillet, il y occupa ses loisirs à la préparation de l'apologie de ses actes tant aux Ligues Grises que dans la vallée de l'Adda. A

la vérité, ses continuelles remises devaient lasser la patience du roi. Aussi, dès le milieu d'août, l'armée à la direction de laquelle il se voyait « traîtreusement » appelé, était-elle confiée de façon définitive à Guébriant, qui en avait assumé entre temps la charge provisoire.

IV

La retraite de l'ancien chef des huguenots du Languedoc au pied du Salève marque l'avant-dernière étape d'une carrière singulièrement agitée. Après avoir décliné à mainte reprise l'invitation qui lui était adressée de se rendre en Franche-Comté, où il eût été infailliblement arrêté, le duc, docile au conseil que lui donnait sa femme « de ne plus songer à aucun employ », s'était installé à demeure à Genève et y avait loué une maison « pour un an ». Mais son humeur inquiète s'accommodait mal de la surveillance dont les espions au service de Richelieu l'entouraient. Les Bernois lui offraient, avec un asile dans le pays de Vaud, la « généralité de leur armée ». Il eut le tort de ne point accepter d'emblée cette proposition. Environné d'embûches, Rohan se vit accusé d'entretenir des intelligences secrètes avec le bailli de Nyon et d'inciter ses coreligionnaires du Midi à se soulever à nouveau contre la souveraineté de leur commun maître. Bientôt il devint manifeste que Louis XIII et son principal ministre ne toléreraient pas davantage sa présence sur les rives du Léman. Le rappellerait-on impérativement à Paris? Lui accorderait-on la succession de Créqui à Turin? Lui confierait-on le soin de se porter vers le Gothard afin d'y couper la route aux Allemands descendant en Lombardie ou celui de réorganiser l'armée du duc de Mantoue? Ou bien, ainsi qu'il en avait exprimé souvent le désir, l'autoriserait-on à gagner Venise, sans toutefois le nantir des lettres de recommandation qui lui eussent permis de rentrer à la solde de la Sérénissime République? Ce fut à cette dernière résolution que s'arrêta le roi Très-Chrétien. Un gentilhomme de sa chambre, le sieur de Varennes, prit le 11 décembre le chemin de Genève, avec la mission de persuader au duc de se rendre

à Saint-Marc dans un délai de huit à dix jours, faute de quoi son expulsion immédiate serait sollicitée des Syndics et Conseils de la petite république. Il n'y eut cependant pas lieu de recourir à cette extrémité. Le vainqueur de Livigno et de Mazzo se déclara prêt à obéir, « pourveu qu'il eût la parolle de M. le cardinal contre les violences de M. le Prince ». Cette prétention, si légitime en soi, ayant été repoussée, Rohan se décida malgré tout, le 22 janvier, à se séparer de ses hôtes. Fortifié de l'espérance que son voyage « ne seroit point inutile au service de Sa Majesté », il sortit de la ville, « plus joyeusement » certes que son secrétaire Prioleau, arraché aux douceurs d'un hyménée contracté depuis deux semaines à peine. Mais aussi bien ses défiances quant à la nature des sentiments nourris par le principal ministre à son égard n'étaient que trop fondées. Tandis que, demeurée à Paris, la duchesse, trompée par de fallacieuses promesses, entrevoyait déjà la prochaine rentrée en faveur de son mari, Richelieu avisait Condé de l'état de ses négociations avec l'ancien rebelle du Languedoc et l'engageait à faire enlever ce dernier par un parti de cavalerie à Versoix. Ce dessein faillit d'ailleurs réussir. Il n'échoua que grâce à la diligence des amis bernois de l'exilé, qui le déterminèrent à passer par eau jusqu'à Coppet. Toutefois celui-ci ne laissa rien paraître des sentiments d'amertume que lui inspira une si manifeste duplicité, et ce fut avec une ironie tranquille que, feignant d'en ignorer l'inspirateur, il laissa le cardinal libre « d'ordonner du silence ou de l'eslat » de cet acte inavouable.

La découverte de l'embuscade préparée contre sa personne eut du moins pour Rohan cet avantage qu'elle lui permit de mesurer l'étendue des dangers à quoi l'exposait la ténacité d'ennemis acharnés à sa perte. Ce fut dans ces dispositions d'esprit, qu'après s'être arrêté quelque peu à Berne, il atteignit Zurich le 2 février. Son entourage jugea de suite que sa situation y serait très précaire. Cette appréhension n'était que trop justifiée. Ainsi qu'il l'écrivait à sa femme, le duc avait quitté Genève « le plus sain et le plus gaillard du monde ». Mais la

force de résistance qu'il avait conservée jusqu'à cette heure dans l'adversité commençait à l'abandonner. Les épreuves qui l'attendaient à Zurich achevèrent de la dissiper. En fait les nouvelles les plus attristantes lui furent communiquées dès son arrivée dans cette ville. Afin de le mieux circonvenir, Richelieu l'avait autorisé, sur sa demande, à voir à son passage à Coire les principaux chefs grisons et à entamer avec eux toutes négociations profitables aux intérêts français. C'était lui accorder un crédit dont ses adversaires à la cour l'estimaient indigne. Aussi cette mission officieuse, que les circonstances l'eussent d'ailleurs empêché d'accomplir, ne devait-elle pas lui être maintenue. A la réflexion, le cardinal, que tourmentait l'obsession de l'existence d'une entente occulte entre les huguenots du royaume et leurs coreligionnaires à l'étranger, revint sur sa décision et émit l'avis que, pour se rendre à Venise, l'ancien lieutenant général en Valteline usât d'une autre route que celle des Trois Ligues ou, du moins, traversât ce dernier pays sans s'y arrêter. Or ce vœu inconsidéré allait être exaucé sans retard, non par celui à qui on l'adressait, mais, à son défaut, par les Grisons eux-mêmes.

* * *

Avant de quitter Genève et de diriger ses pas vers la Suisse orientale, Rohan s'était prudemment assuré que le gouvernement de Coire ne mettrait pas obstacle à ce qu'il gagnât l'État de Terre-Ferme par le Splügen et Chiavenna. Grande fut donc sa surprise à la réception d'une missive où Jenatsch l'avisait qu'en suite de l'apparition de forces weimariennes sur la ligne du Rhin, les dispositions de la diète de Rhétie s'étaient modifiées et que mieux valait dès lors qu'il renonçât à poursuivre son voyage au delà de Sargans. Et cependant cet avertissement tardif ne contenait qu'une partie de la vérité. Ce que taisait le colonel, c'est qu'il n'avait pas réussi cette fois à dissuader certains de ses compagnons d'armes de tendre à leur ancien chef un guet-apens dont l'heureuse issue eût été largement payée par le gouverneur de Milan.

De quelque côté que le duc tournât ses regards, toutes les avenues aboutissant dans la Haute-Italie lui étaient désormais fermées. Les Suisses catholiques s'opposaient à ce qu'il franchît le Gothard, sinon sous l'escorte de gardes qui l'eussent infailliblement livré à Chiasso aux représentants de l'autorité lombarde. D'autre part, solliciter un sauf-conduit de la régence d'Innsbruck eût été contraire aux intentions du roi Très-Chrétien. A la vérité, sa réputation de grand capitaine avait fait naître chez la veuve de Victor-Amédée le désir de lui confier la réorganisation de son armée et la présidence du Conseil de guerre à Turin. Mais cette princesse se trouvait trop dans la dépendance du gouvernement de Paris pour que ce projet eût chance d'y être agréé.

Dans cette conjoncture difficile, Rohan s'arrêta au seul parti qui lui parût raisonnable : celui de s'établir à Zurich et d'y attendre les événements. Il comptait sans ses hôtes. Ceux-ci l'avisèrent presque aussitôt que sa présence dans leurs murs indisposait au plus haut point les Confédérés des petits cantons et le prièrent par suite de ne pas prolonger au delà de trois semaines son séjour sur les rives de la Limmat. Jamais certes l'ancien rebelle du Languedoc ne s'était senti acculé à une situation aussi critique. Ses confidents l'engageaient à rebrousser soit vers Berne, soit vers Genève, où on le savait « en bonne odeur ». Il s'y refusa. C'eût été en effet se rapprocher du Jura et réveiller les défiances du cardinal. Quant à chercher un asile dans l'intérieur du royaume, il ne devait pas y songer, surtout depuis la publication par Lecques de la relation très peu impartiale des incidents auxquels ce personnage avait été mêlé avant et après la capitulation du Fort-du-Rhin. A Paris, on l'a dit, aucune créance n'était accordée à l'exposé cependant si fidèle fait par le lieutenant général en Valteline des motifs qui l'avaient poussé à retirer les armes françaises des deux Rhéties et « à se quitter plus doucement » avec les Grisons que les Espagnols ne l'eussent souhaité. Non content de lui tenir rigueur « de la conduite qu'il avoit prise » au lendemain de sa sortie de Coire, Richelieu

prêtait l'oreille aux insinuations perfides d'un simple maréchal de camp et refusait sa porte à la duchesse désireuse de lui présenter la justification des actes de son mari. En agissant ainsi, il assumait, en pleine inconscience d'ailleurs, la responsabilité de la résolution désespérée à laquelle allait s'arrêter Rohan.

V

L'arrivée de Rohan à Zurich avait coïncidé, à quelques heures près, avec celle de Bernard de Saxe-Weimar devant Rheinfelden. Entre les deux ducs s'étaient noués les liens d'une amitié étroite, consacrée par l'admiration qu'inspiraient à chacun d'eux les actions d'éclat de l'autre. Peu s'en était fallu que le vainqueur de Ratisbonne ne devînt le gendre du vainqueur de Morbegno, ce qui eût fait de lui, au décès de son beau-père, le protecteur attitré des huguenots français. De plus, dès décembre 1634, ce dernier avait ébauché avec le prince saxon les pourparlers préliminaires de l'entente signée à Saint-Germain-en-Laye le 27 octobre suivant. On comprendra dès lors le douloureux émoi qu'éprouva l'ancien lieutenant de Gustave-Adolphe en apprenant les disgrâces imméritées du conquérant de la Valteline. Impatient de le voir, puisque aussi bien nul obstacle ne s'opposait désormais à leur rencontre, il lui proposa une conférence à Lenzbourg et s'y rendit sous un déguisement. L'invitation qu'il lui adressa de chercher un refuge dans son camp ayant été agréée, Rohan s'y rendit vers le milieu de février, décidé à combattre les Autrichiens, mais à n'accepter aucun emploi dans l'armée weimarienne, « quoy qu'à cinquante-huit ans il fust assez fascheux à une personne de sa condition d'aller volontaire ». Ainsi qu'il l'écrivait aux syndics de Genève, « lorsqu'on ne peult estre au gouvernail, il fault servir aux cordages, et il n'importe quelle qualité on soutient quand c'est pour une bonne cause ». Les Austro-Espagnols lui offrirent bientôt l'occasion qu'il souhaitait avec passion de « battailler pour faire passer une partie de sa mélancolie ». A la nouvelle de la chute de trois des

villes forestières, Jean de Werth, rejoint par le duc Savelli, qui lui était dépêché de Rome, avait hâté sa marche de Tubingue vers Rheinfelden, avec l'intention de jeter un secours dans cette place. Il y réussit au delà de ses espérances. Surpris, le 28 février, Bernard de Weimar opéra avec difficulté une retraite qui se fût transformée en désastre, si Rohan, ralliant à l'improviste un petit corps de cavalerie, n'avait arrêté l'élan des Impériaux, entre les mains desquels il faillit d'ailleurs demeurer prisonnier. Atteint de deux coups de feu, dont l'un à l'épaule et l'autre au pied, l'ancien général des troupes franco-grisonnes dut à regret se faire transporter à Laufenbourg, puis à l'abbaye de Kœnigsfelden, sur les terres de Berne. Mais les ennemis n'eurent pas le loisir de profiter de leur avantage. Quatre jours plus tard, le prince saxon, prenant à son tour l'offensive, les repoussait en désordre au delà de Rheinfelden, leur tuait quatre mille hommes et enlevait Jean de Werth et Savelli.

* *

La nouvelle de la victoire du 3 mars devait être la dernière joie de Rohan. En déclarant que les armes du roi ou, pour mieux dire, celles à sa solde s'étaient couvertes de lauriers ce jour-là, le glorieux blessé taisait une partie de la vérité. Sans la valeur déployée par lui durant la première bataille de Rheinfelden, il est permis de douter que les Weimariens se fussent trouvés en état de livrer la seconde. Richelieu, au surplus, ne dissimula pas sa satisfaction. La défaite des Impériaux sur le Rhin n'acheminait-elle pas à l'investissement de Brisach? Mais ce succès de sa politique ne suffit pas à calmer l'appréhension que lui inspirait la présence, dans le camp du vainqueur, de l'homme auquel il venait de faire tendre un guet-apens sur les rives du Léman. Tout d'abord le bruit s'était répandu à Paris qu'il ne s'agissait entre les deux ducs que d'une rencontre fortuite et sans lendemain. Quand l'on se fut convaincu qu'il n'en allait point ainsi, les ennemis de l'exilé donnèrent libre cours à son endroit à des insinuations aussi perfides qu'invraisemblables. A la veille de

quitter Zurich, l'ancien chef de l'armée de Valteline avait avisé le Louvre que, s'il se portait à Rheinfelden, c'était à seule fin « d'y attendre les commandements du Roy ». Dans le même temps, sa femme recevait la mission d'assurer le cardinal « qu'il estoit son serviteur autant qu'il l'avoit jamais esté ». Il semblait, par suite, que sa franchise et sa bonne foi fussent entières et dussent désarmer les sentiments de défiance que le principal ministre nourrissait envers lui. On ne l'accusa pas moins de conspirer avec le comte de Soissons et de chercher à remettre sur pied un projet d'union matrimoniale entre sa fille et Bernard de Saxe, alors que le roi souhaitait de marier celle-ci à un « papiste ».

Le récit de l'exploit accompli par Rohan, le 28 février, provoqua, il est vrai, une admiration unanime à la cour. Louis XIII ne put se dispenser de le complimenter et de se féliciter de ce que « ses blessures eussent été si favorables, qu'il ne le lui en resteroit que des marques d'honneur ». L'on s'attendait, en conséquence, à ce que sa conduite, louée en haut lieu, lui procurât la récompense dont il s'était montré digne. Le duc ne sollicitait en somme que le commandement des auxiliaires régnicoles de l'armée weimarienne, et cela sur la proposition même du chef de celle-ci. En outre, la régente Christine de Savoie insistait pour l'attirer à Turin. Or, dans ces entrefaites, la nouvelle de la mort de Créqui, tué le 17 mars près de Crema, était parvenue au Louvre. Ses officiers demandaient respectueusement au roi que ce prince désignât un successeur au défunt dans la personne de l'ancien lieutenant général en Valteline, considéré par eux comme le seul homme de guerre capable de les mener à la victoire. On leur dépêcha La Valette. Ce fut assez pour que l'exilé comprît que sa carrière militaire française était terminée. Tout en lui sachant gré de ses services passés, Louis XIII et Richelieu entendaient qu'à l'avenir il s'abstint « de paraître aux armées ». L'un et l'autre regrettaient certes « de l'avoir retiré de Genève », mais ne pouvaient se déjuger au point de l'y renvoyer. Lui-même s'en rendit si bien compte qu'il s'offrit spontanément à gagner Venise, pourvu que l'archiduchesse

d'Innsbruck et l'autorité lombarde consentissent à lui accorder les sauf-conduits nécessaires à cette fin Déjà l'on se préoccupait à Paris de satisfaire à ce vœu par le moyen du résident de Saint-Marc dans cette ville et de dissiper les craintes manifestées au « Collège » à la pensée que son entrée en Terre-Ferme indisposerait le gouverneur de Milan contre la Sérénissime République, lorsqu'une indisposition le contraignit de suspendre ses préparatifs de départ. En réalité, il avait trop présumé de ses forces. Ses blessures, jugées d'abord légères, s'étaient envenimées et devenaient purulentes. Éprouvant de la lassitude, il pria les autorités bernoises de tolérer la prolongation de sa demeure à Kœnigsfelden et, dans le même temps, « se remit entre les mains des chirurgiens ». Ceux-ci achevaient à peine d'extraire la balle logée dans son pied, que, frappé de congestion, il perdit connaissance et s'éteignit quelques heures plus tard, le mardi 13 avril, sans être revenu à soi.

Telle fut la fin de cet homme, dont la vie avait été un perpétuel combat. Caractère vraiment héroïque, toujours constant dans l'adversité; capitaine illustre, ignorant la défaite, il mourait accablé plus encore par la tristesse que par ses blessures. La méconnaissance persistante et voulue des services éminents et désintéressés rendus durant six années à son maître, l'hostilité croissante d'un ministre dont il avait vainement tenté de désarmer les rancunes et, par-dessus tout, les calomnies répandues contre lui par ceux-là mêmes qui lui devaient leur fortune avaient épuisé peu à peu sa constitution robuste. Ce fut, au reste, l'opinion de l'un des derniers confidents de sa pensée, de Bernard de Weimar, lorsque la nouvelle inattendue de son décès parvint au camp de ce prince à Neubourg, le 14 avril. La joie que ressentirent de sa disparition les Autrichiens et les Espagnols, qu'il avait fait mainte fois trembler de son vivant, se manifesta très bruyamment à Innsbruck, à Milan et à Madrid. Elle fut plus discrète au Louvre. Louis XIII daigna dépêcher à la duchesse l'un des gentilshommes de sa maison, porteur de ses condoléances. Richelieu la visita en personne, mais négligea de

lui offrir son appui quand il s'agit d'acquitter les dettes contractées aux Ligues par son mari pour le service de la couronne. A défaut des Zuricois, dont l'attitude à son égard manqua sinon de prudence, du moins de générosité, les Bernois tinrent à venger sa mémoire en accordant à sa dépouille des honneurs extraordinaires qui leur valurent des témoignages de la reconnaissance émue de sa fille, de sa veuve et de son frère. Ses armes avaient été, selon son désir, envoyées au gouvernement de Saint-Marc, auquel il les léguait. Son corps, embaumé par les soins de ses serviteurs, quitta l'abbaye de Kœnigsfelden sous l'escorte des résidents de Venise et d'Angleterre, d'une députation des cités évangéliques et des principaux chefs de l'armée weimarienne, « mais hors la présence d'aucun François ». A son passage à Berne et sur toute l'étendue du territoire de ce canton, le cercueil contenant les restes du conquérant de la Valteline recueillit les marques de la plus vive et sincère affliction. Salué à la frontière de Genève par des membres des Conseils de cette ville, accompagnés de « quatre compagnies bourgeoises » et de douze cavaliers, il fut, après une touchante homélie de Théodore Tronchin, l'ancien aumônier du duc, déposé le jeudi 27 mai sur des tréteaux dans l'une des chapelles de Saint-Pierre, en attendant sa « mise en terre », qui eut lieu le samedi 10 juillet. Prioleau avait exigé davantage et « supplié les pasteurs » d'organiser un service solennel dans la grande nef de la cathédrale. Mais cette requête ne devait pas être prise en considération. La crainte de déplaire au puissant monarque dont le défunt n'avait su regagner les bonnes grâces condamnait les autorités civiles et ecclésiastiques de la petite république à suivre une politique pleine de prudence. Partant, lorsque, en janvier 1642, Marguerite de Rohan sollicita la permission d'élever un mausolée à son père à l'endroit même où il reposait, son projet fut agréé certes, mais sous la réserve expresse que l'exécution s'en ferait « sans trop d'ostentation ».

Ed. Rott.

L'ORDRE AMÉRICAIN DE CINCINNATUS

EN FRANCE

On se fait difficilement une idée de l'engouement dont fut l'objet, chez nous, dans les quelques années qui précédèrent la Révolution, l'ordre américain de Cincinnatus, fondé par les officiers des États-Unis rentrant dans leur foyer après la conclusion de la paix avec l'Angleterre et la reconnaissance de l'indédance de leur pays. Le prestige et l'autorité que procura à Lafayette la mission d'admettre les candidats à cette décoration ne furent pas étrangers à l'influence qu'il exerça sur le mouvement émancipateur et au rôle qu'il joua à cette époque.

Les statuts primitifs de l'ordre admettaient comme membres les généraux et colonels de l'armée française qui avaient pris part à la guerre d'indépendance sous les ordres des comtes d'Estaing et de Rochambeau.

Le 30 octobre 1783, du quartier général de l'armée américaine, à Rocky Hill (New-Jersey), le général Washington, nommé président général de l'ordre, écrivait au marquis de Lafayette, à Paris :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie des statuts des Cincinnati, société formée par les officiers américains avant leur séparation et leur rentrée dans la vie privée.

Les principes de la société, le but dans lequel elle a été formée et les conditions nécessaires pour en devenir membre sont complètement indiqués dans ces statuts.

Si quelqu'officier étranger dûment qualifié par un service de trois ans dans notre armée désirait devenir membre de l'ordre, je prends la liberté de vous demander de leur faire signer les statuts et verser la somme nécessaire entre vos mains.

Toutes les lettres destinées aux membres primitifs de l'ordre désignés lors de la première assemblée générale aux États-Unis furent confiées au major à brevet L'Enfant, du corps du génie de l'armée américaine, par le général Washington, qui l'accrédita auprès d'eux dans les termes suivants :

Je certifie par la présente que M. L'Enfant, du corps des ingénieurs, au service des États-Unis, a acquis, par ses services pendant la guerre, le droit d'être reconnu comme membre de la Société des Cincinnati, et qu'ayant obtenu permission de rentrer en France pour ses affaires privées, il a accepté en même temps de se charger de quelques affaires intéressantes relatives à l'ordre de ladite société.

Donné de ma main le 16 octobre 1783.

George Washington,
Président général.

Dès le reçu de la lettre le concernant, le marquis de Lafayette s'empressa d'adresser la communication suivante à M. le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères et premier ministre du Roi :

Paris, 16 décembre 1783.

Monsieur le Comte,

Après avoir vu triompher la noble cause qui les avait réunis, les officiers américains déposèrent leurs armes pour reprendre leurs paisibles occupations, mais, au moment de se séparer, voulant donner témoignage de leur affection fraternelle, ils désirèrent perpétuer le souvenir de leur gratitude envers la France par un témoignage des obligations qu'ils lui avaient; c'est dans cet ordre d'idées, Monsieur le Comte, que la Société des Cincinnati fut créée.

Vous connaissez son règlement, et je me borne à remplir les instructions du général Washington, qui m'a envoyé le major L'Enfant.

Ce gentilhomme était chargé de préparer un dessin de l'insigne de l'ordre et de le faire exécuter.

Le général m'a commis pour recevoir les souscriptions et les adhésions et pour distribuer les marques distinctives à tous les officiers d'Europe qui ont rempli les conditions nécessaires dans l'armée des États-Unis.

Je vous prie donc, Monsieur le Comte, d'obtenir le consentement du

Roi pour ceux d'entre nous qui sommes Français et qui ont droit, d'après les règlements, à être admis dans l'ordre.

La société se flatte, Monsieur le Comte, que cette distinction sera acceptée par les généraux, amiraux et colonels des troupes françaises qui ont combattu de concert avec les Américains.

Toute l'armée américaine s'unit pour demander cette autorisation au Roi, et si, dans sa grande bonté, il daigne l'accorder, le prochain départ du paquebot *Washington* me donnera une prompte occasion de le faire connaître.

La société attache un grand intérêt, Monsieur le Comte, à ce que tout ce qui constitue ses intentions soit très clairement connu en Europe et en Amérique.

Le règlement sera publié dans les journaux étrangers et vous obligerez réellement la société en faisant insérer l'article ci-inclus dans la *Gazette de France,* après le premier article de Paris.

J'ai l'honneur d'être votre ami,

LAFAYETTE.

Les statuts, avec une lettre analogue, avaient été adressés au comte d'Estaing, qui répondit au général Washington dans les termes suivants :

Paris, 25 décembre 1783.

MONSIEUR,

Je vous demande la permission de céder au désir auquel je ne puis résister, d'offrir à Votre Excellence, dans une lettre privée, le plus sincère hommage de mon inaltérable attachement pour vous.

J'aurai le plus grand plaisir à porter les insignes d'une association dont vous êtes le Président général. Il appartient à un chef de votre mérite, qui donne en sa personne au monde l'exemple de tout ce qui est grand, de resserrer de plus en plus les liens qui unissent le soldat et le citoyen, qui rassemblent les vertus civiles et militaires et qui nous rappellent constamment les devoirs qu'ils nous imposent.

Votre portrait peut donc nous servir de médaille de Cincinnatus. Je voudrais qu'il représentât les traits de Votre Excellence. L'impression en serait plus forte que celle des inscriptions les plus profondes et les mieux étudiées.

Notre ami commun, le marquis de Lafayette, et moi, parlons souvent de vous; et pendant notre conversation nous jetons souvent les yeux sur votre portrait qui fait l'ornement principal de nos maisons respectives.

Nous nous répétons souvent l'un à l'autre que, parmi les hommes dont se vante l'Antiquité, aucun n'a accompli des actions aussi difficiles et importantes que celles que vous avez glorieusement menées à bien. Votre conduite fait le plus grand honneur à l'humanité, car c'est pour défendre sa cause que vous vous êtes transformé en conquérant et que vous n'aviez d'autre but en combattant, que d'assurer ses droits. Vous êtes, Monsieur, le seul héros auquel nous connaissions ce désintéressement.

Votre Excellence ne sera pas, j'espère, froissée de me voir exprimer ces mérites avec aussi peu de détours, puisque chaque membre de la Société a le droit d'ouvrir librement son cœur au Président.

Je ne puis manquer de dire quelque chose en faveur des braves officiers que j'ai commandés deux fois dans l'Amérique du Nord. Je suis entièrement satisfait, en songeant aux preuves qu'ils ont données de leur courage et de leur zèle, de penser que Votre Excellence et la Société trouveraient naturel de me voir mécontent s'ils n'eussent pas été aussi bien traités que leurs camarades de l'armée de terre qui vinrent en Amérique sous le commandement du comte de Rochambeau.

Il m'est impossible de vous dire combien je désirerais qu'on puisse leur faire admettre que, s'ils n'ont pas été spécialement désignés lors de la création de la Société des Cincinnati; ce fut l'effet d'une erreur et qu'ils sont considérés et regardés comme en faisant partie.

Je vous demande instamment de m'accorder cette faveur pour quatre officiers de marine appelés : le Bailly de Suffren, d'Albert de Rioos, le chevalier de Borda et l'aîné des neveux du chevalier du Rumain.

Les motifs qui me poussent paraîtront, j'espère, dignes de l'attention de Votre Excellence.

Même dans le cas où les commandants des vaisseaux de guerre ne seraient pas compris dans l'association et qu'on y admettrait uniquement les officiers généraux ayant servi sur vos côtes, je vous demanderai d'user de toute votre influence pour obtenir cet honneur spécial en faveur des quatre gentilshommes que je mentionne à Votre Excellence.

Je suis l'officier du plus haut rang de la marine française. A ce titre j'ai droit de représenter le corps tout entier et de désigner ceux qui ont rendu les plus grands services et pour lesquels cette marque de distinction est de la plus grande importance.

C'est moi qui ai conduit en Amérique la première flotte et les premières troupes qui y ont été envoyées.

J'ai pris sur moi, sans ordre de mon gouvernement, d'y ramener

toutes les troupes que j'ai pu réunir. Elles n'y sont pas restées inactives.

Je ne parle pas des blessures que j'ai reçues. Je regarde comme la plus grande récompense de mes peines, d'avoir été le seul général français qui ait versé son sang pour l'Amérique.

Les douleurs que je ressentirai, par suite, toute ma vie, se changeront en une sensation de bonheur, car elles me rappelleront constamment que j'ai fait pour ce pays tout ce qui était en mon pouvoir.

Ce fut notre arrivée à Savannah qui amena l'évacuation de Rhode Island. Si le comte de Grasse avait exécuté aussi bien que le marquis de Vaudreuil les ordres, que je leur avais donnés à tous deux, de se rendre avec leur division à la baie de Chesapeake, Charlestown n'aurait pas été attaquée.

Quand je fus rappelé pour prendre le commandement et que je fus chargé d'établir le plan de la campagne suivante, les affaires furent si bien combinées que la paix s'ensuivit immédiatement.

Je fus le premier à avoir le plaisir de l'annoncer aux Américains.

Le marquis de Lafayette, qui était le seul dans le secret, fera comprendre à Votre Excellence l'infinie importance de cette paix en ce qui concerne l'Amérique.

Je suis extrêmement désireux de le voir vous expliquer entièrement ses conséquences, car elles font grand honneur aux vues personnelles de Sa Majesté Espagnole.

Ce Prince a eu la gracieuseté de me confier ses troupes de terre et de mer, quand il m'a permis de les conduire en Amérique.

En réalité, c'était les envoyer servir sous les ordres de Votre Excellence.

Je vous prie de croire que ce n'est pas par amour-propre ou vanité que j'entre dans ces détails. Je prends la liberté de vous considérer dans toutes ces affaires comme mon avocat.

Il est donc naturel que je vous fournisse les arguments pour plaider et gagner ma cause.

Je ne puis assez vous dépeindre la façon digne dont le major L'Enfant s'est acquitté de la mission dont vous l'aviez chargé. Sa conduite lui a acquis un juste droit à mon estime et à mon amitié.

Avec la plus grande considération, respect et estime, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre plus obéissant et plus humble serviteur,

ESTAING.

Dans sa lettre au comte de Rochambeau, dont les termes étaient à peu près identiques à celles adressées aux autres des-

tinataires, le président général Washington s'exprimait ainsi :

« Les officiers de l'armée américaine, dans le but de perpétuer ces liens d'amitié qui ont été noués pendant un temps de danger et de détresses communes, et avec les intentions mentionnées dans les statuts, se sont réunis avant de se séparer, en une Société d'amis sous le nom de Cincinnati et m'ayant fait l'honneur de me nommer leur président général, c'est un agréable devoir pour moi de vous informer que la Société a l'honneur de vous considérer, ainsi que les généraux et colonels de l'armée que vous commandiez en Amérique, comme membres de l'ordre. »

De même que le marquis de Lafayette, qui était entré directement dans l'armée des États-Unis, s'adressa au ministre des Affaires étrangères, le comte de Rochambeau écrivit à son chef direct le maréchal Philippe-Henri, marquis de Ségur, ministre de la guerre :

Paris, 14 décembre 1783.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer une traduction de la lettre que j'ai reçue du général Washington et les statuts de la Société des Cincinnati.

Je l'ai traduite littéralement, toutefois de façon qu'elle fût intelligible pour Sa Majesté dont je vous demande de prendre les ordres pour ma gouverne.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte DE ROCHAMBEAU.

Le vice-amiral et lieutenant général comte d'Estaing écrivit en même temps et pour le même motif à M. le maréchal Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, ministre de la marine et des colonies.

Le jeudi 18 décembre au conseil du Roi, tenu à Versailles, ces communications furent lues et examinées et Sa Majesté autorisa tous les officiers y ayant droit d'après les statuts, soit de terre soit de mer, à accepter le titre de membre de l'ordre avec ses sta-

tuts; toutes les demandes d'admission devaient passer en dernier ressort par lui, dans les mêmes conditions que pour l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le marquis de Ségur adressa en conséquence la réponse suivante au lieutenant général comte de Rochambeau :

Versailles, 18 décembre 1783.

J'ai informé le Roi, Monsieur, du contenu de la lettre que Son Excellence le général Washington vous a écrite et de la proposition qu'au nom de l'armée américaine il vous fait, ainsi qu'aux officiers généraux et colonels qui ont servi en Amérique sous vos ordres, d'adhérer à l'association qui a été formée dernièrement sous le titre de Cincinnatus pour *conserver les noms* de ceux qui ont coopéré le plus activement à l'établissement de l'indépendance et pour *perpétuer* le souvenir de l'alliance de la France et des États-Unis.

Sa Majesté Très Chrétienne me charge de vous informer qu'elle consent à ce que vous acceptiez cette honorable invitation.

Elle désire aussi qu'en son nom vous assuriez le général Washington qu'elle verra toujours avec une extrême satisfaction tout ce qui pourra tendre à maintenir et resserrer les liens formés par la France et les États-Unis.

Les heureux et glorieux résultats de cette union en ont montré les avantages.

Vous pouvez donc, monsieur, informer les généraux et colonels qui ont servi dans l'armée que vous commandiez, que le Roi leur permet d'adhérer à l'association des Cincinnati.

Vous aurez la bonté de m'envoyer une copie de la liste des officiers qui doivent faire partie de cette association qui est aussi honorable par l'esprit de ses statuts que par les vertus et les talents du célèbre général qui a été choisi pour son président.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus entier attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le maréchal DE SÉGUR.

La réponse du maréchal de Castries, ministre de la Marine, au vice-amiral comte d'Estaing, fut la suivante :

Versailles, 19 décembre 1783.

J'ai reçu, monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les différents rapports sur lesquels vous demandez une

décision au sujet des officiers qui sont en instance pour être admis dans l'association de Cincinnatus. J'ai remis entre les mains de M. le maréchal de Ségur le dossier qui lui était destiné.

Nous sommes convenus d'adopter une procédure semblable dans les deux départements depuis que les intentions du Roi concernant l'ordre de Cincinnatus sont connues.

Les intentions de Sa Majesté sont de permettre à ses sujets de porter les insignes de l'ordre et d'autoriser l'association à fixer les conditions qui peuvent augmenter ou diminuer le nombre des membres.

(Le marquis excepte en même temps de cette association ceux des officiers qui sont actuellement en disgrâce.)

Il semble convenable, monsieur, puisque vous et le comte de Rochambeau avez été considérés par le général Washington comme les chefs de cette association en Europe, que vous vous mettiez d'accord tous les deux sur le règlement à adopter et que vous vous conformiez à l'esprit qui inspire cette institution.

Le maréchal de Ségur, et moi-même, acceptons, en vous répondant sous cette forme, les communications et rapports que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et dont vous avez sans doute conservé copie par devers vous.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le maréchal DE CASTRIES.

Le 23 décembre 1783 la *Gazette de France* annonçait officiellement la création de l'ordre et publiait un historique de sa fondation.

De son côté, le 15 avril suivant, le numéro du journal militaire consacrait douze pages à cette institution.

***

Le 26 décembre 1783 le comte de Rochambeau transmit au marquis de Ségur la liste qu'il lui avait demandée des officiers de l'armée auxiliaire qualifiés pour le titre de membres de l'ordre et désireux de l'obtenir, et celui-ci la soumit à Louis XVI et en obtint l'autorisation formelle pour eux.

Voici la réponse par laquelle le lieutenant général comte

de Grasse fit connaître au président général Washington son acceptation du titre de membre.

Paris, 29 décembre 1783.

MONSIEUR,

J'ai reçu du major L'Enfant la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en qualité de président général de la Société formée par les officiers américains sous le nom de Cincinnati.

Je suis flatté de l'honneur qui m'est fait en m'admettant comme membre de ladite Société et charmé qu'il ait plu à Sa Majesté de me permettre de porter cette décoration.

J'espère que vous me croirez entièrement quand je vous dirai que cet emblème tangible ne peut rien ajouter au profond attachement que j'éprouve pour les braves défenseurs de l'indépendance américaine, et cette association avec eux et nous-mêmes sera toujours pour moi une source de satisfactions sans bornes.

Je profiterai de toutes les occasions pour me rappeler l'agréable souvenir de ces jours passés en Amérique, mais, ce que je mets au-dessus de tout, c'est votre amitié personnelle qui ne s'est pas démentie depuis le premier moment qu'il m'a été donné d'en jouir.

Aussi bien pour la Société fraternelle dans laquelle vous avez bien voulu m'admettre que pour mettre le comble à des relations qui ont fait mes délices, je vous demande de vouloir bien envoyer la décoration à M. le chevalier de la Luzerne qui apprendra que je l'ai reçue...

Veuillez me continuer, je vous en prie, ces sentiments d'estime que vous aviez pour moi et que je m'efforcerai de mériter et en même temps veuillez être assuré, non seulement de l'amitié mais du plus sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, de Votre Excellence, le plus obéissant et très humble serviteur.

Le comte DE GRASSE.

Le marquis de Lafayette répondit à la communication que lui avait apportée le major L'Enfant par la lettre suivante :

Paris, 25 décembre 1783.

MONSIEUR,

Au reçu de la lettre de Votre Excellence, j'ai pris des mesures pour remplir les intentions de la Société dont j'ai l'honneur de faire partie.

Comme nos statuts donnaient lieu à différentes interprétations, j'ai écrit au comte de Vergennes une lettre dont ci-joint copie, et mon

récit parut dans le numéro de la *Gazette de la Cour*, que j'ai l'honneur de vous envoyer.

A un conseil du Roi il y a aujourd'hui huit jours, il a été décidé que le comte de Rochambeau, les généraux et colonels et les amiraux seraient autorisés à porter l'ordre et une lettre dans ce sens fut écrite par le maréchal de Ségur au comte de Rochambeau.

Comme pour nos Américains, j'examinerai les titres de chacun. Quand la question ne présentera aucun doute, je reconnaîtrai ou refuserai l'entrée dans l'ordre. Dans les cas douteux je prendrai l'avis d'une commission d'officiers américains membres de l'ordre.

Les Français ne peuvent porter dans ce service d'autre ordre que la Toison d'or.

Par suite de la distinction dont notre Société est l'objet et la preuve qu'elle fournit d'avoir pris une part active à la guerre, notre décoration est très désirée et très recherchée par tous ceux qui espèrent avoir quelque titre à l'obtenir. La nation a vu avec grand plaisir l'intérêt que notre Société a porté à l'alliance et on a attaché une grande importance à cette affiliation fraternelle. Elle suscite des objections comme c'est le cas pour tout ce qui est nouveau. Le côté héréditaire de l'institution est discuté, mais l'opinion générale est favorable à notre association fraternelle, et le nom du général Washington, comme Président général, est d'un grand poids en sa faveur.

Avec le plus haut et le plus affectionné respect, j'ai l'honneur d'être, mon général, votre obéissant et humble serviteur.

La Fayette.

Le même jour, 25 décembre, le major L'Enfant écrivit aussi au major baron de Steuben, qui avait été nommé président provisoire ; il lui disait :

C'est avec la plus grande satisfaction que je vous informe du succès des Cincinnati en France. On a surmonté toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer à l'admission de l'ordre en France où on a l'habitude de ne tolérer aucun ordre étranger. Sa Majesté, désirant donner aux Américains une preuve de l'amitié qu'elle souhaite continuer à entretenir avec eux, a autorisé en conseil les officiers à en porter les insignes avec ceux des autres ordres du royaume. Ici, en France, on est plus ambitieux d'obtenir l'ordre de Cincinnatus que la croix de Saint-Louis.

Le même jour le major L'Enfant, dans une communication

datée de Paris, adressée au général Washington d'après ses premières impressions, fait connaître le succès de sa mission et signale qu'il a remis aux comtes d'Estaing, de Rochambeau et de Grasse, ainsi qu'au marquis de Lafayette les lettres dont il avait été chargé pour eux. Il ajoute qu'il s'est présenté chez plusieurs officiers, sujets français résidant à Paris, « susceptibles, vu leurs services et leur grade, de faire partie de l'ordre des Cincinnati. »

« Il n'est pas moins flatteur pour moi, dit-il, d'être en mesure d'informer Votre Excellence du succès de ma mission et de lui faire connaître la haute estime dans laquelle la nation française tient en général l'armée américaine. pour avoir fait, à une partie glorieuse de notre armée, l'honneur d'une telle distinction.

« Un moment de conversation avec des officiers français vous ferait comprendre combien ils apprécient au fond de leur cœur ces sentiments de fraternité qui leur font. à eux aussi, prendre un si vif intérêt au bonheur de l'Amérique.

« On ne saurait considérer sous un jour trop favorable cette institution qu'ils regardent avec raison comme un monument érigé aux vertus républicaines, comme la base fondamentale d'une union cordiale entre les différents États, comme un nouveau lien qui assure la durée de cette amitié réciproque dont la France a donné la preuve, vis-à-vis de l'Amérique.

« L'autorisation que ce puissant monarque, Sa Majesté Très Chrétienne, vient de donner à ses sujets de porter dans son royaume les insignes de l'ordre de Cincinnatus, n'est pas seulement une grande marque de sa déférence, mais aussi une preuve indiscutable des sentiments de Sa Majesté à l'égard de l'Amérique. »

Les statuts comprenaient en termes explicites les officiers généraux et colonels de « l'armée auxiliaire », mais cet instrument ne précisait pas suffisamment si les officiers généraux et colonels de « l'armée coopérante », que commandait le comte d'Estaing dans Rhode-Island en 1778, et au siège de Savannah en 1779, ainsi que les commandants de la flotte qui croisait sur

les côtes d'Amérique, devaient également être compris parmi les officiers désignés.

Afin de faire cesser cette incertitude, le comte d'Estaing, après avoir écrit d'abord au ministre de la Marine, adressa le 25 décembre au général Washington une communication accompagnée de quatre rapports dans lesquels il proposait l'admission des officiers qui avaient servi sous ses ordres dans l'armée alliée, avec l'un des grades convenus, ou qui avaient commandé des escadres ou des navires de guerre sur les côtes d'Amérique pendant les années 1778 et 1779.

De son côté le comte de Barras qui avait commandé l'escadre française dans la baie de Newport en 1780-81 et avait rejoint le comte de Grasse dans la baie de Chesapeake, pour le siège de Yorktown, adressa la lettre suivante au Président général Washington en réponse à celle qui lui notifiait sa nomination dans l'ordre :

Paris, 23 janvier 1784.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ainsi que les statuts de la Société de Cincinnatus formée par l'armée américaine. Je suis très flatté de faire partie d'une société militaire dont les membres ont contribué d'une façon si glorieuse, sous les ordres de Votre Excellence, à fonder la liberté américaine, mais je suis profondément peiné de voir que tous les officiers généraux aussi bien que les capitaines des vaisseaux de guerre qui ont croisé et combattu sur les côtes de l'Amérique du Nord et particulièrement ceux qui ont servi sous mes ordres ne partagent pas avec moi l'honneur d'être admis dans la société.

Je ne vous rappellerai pas les services distingués rendus à l'Amérique par les officiers de marine sous les ordres du comte d'Estaing et de M. de Grasse.

Je me bornerai à ce qui regarde particulièrement l'escadre que je commandais.

Les fréquents et honorables combats qu'ils livrèrent sous les ordres de M. Destouches, les nombreuses croisières et les sanglantes batailles auxquelles les frégates prirent part pour la protection du commerce américain, la périlleuse réunion avec le comte de Grasse dans la baie de Chesapeake qui assura le succès de l'entreprise contre Yorktown,

constituent des titres qui donnent aux capitaines de cette escadre un droit à la distinction conférée aux colonels des troupes de terre avec lesquels ils coopéraient.

Étant cependant persuadé que, pour réparer cette omission, les membres de la Société de Cincinnatus n'ont besoin que de connaître les noms des officiers généraux et capitaines de vaisseau qui ont servi sur les côtes d'Amérique, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence une liste de ceux qui ont été employés sous mes ordres et je n'accepterai moi-même la décoration de la Société que si je puis considérer comme certain que je partagerai promptement cet honneur avec mes anciens compagnons d'armes.

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

BARRAS.

P. S. — M. le vicomte de la Bretonnière m'a communiqué la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, dans laquelle il met en avant les services qu'il a rendus aux États-Unis en convoyant des bateaux américains. Il demande à être compris dans la Société. Sa demande est bien fondée et c'est avec plaisir que j'appuie cet officier et prie de le comprendre avec les autres officiers inscrits dans ma proposition.

Le lieutenant général baron de Vioménil, dans une communication au président général Washington, datée de Paris du 24 janvier 1784, insiste particulièrement sur les droits du colonel baron d'Angély à faire partie de la Société.

*
* *

Le marquis de Lafayette, dans un rapport officiel adressé le 3 mars 1784 au président général Washington, signale le manque de précision des statuts relativement aux officiers généraux et colonels de l'armée alliée du comte d'Estaing et ajoute : « Cet oubli ne fut pas voulu, nous le savons bien. » En effet ces statuts originaux avaient inévitablement été préparés avec une grande hâte ; des modifications matérielles y avaient été apportées le 19 juin 1783 après qu'une partie considérable des troupes américaines eut quitté ses cantonnements de la rivière Hudson dans le même mois. Leur défaut cependant ne consistait qu'en

un manque de précision dans les termes et il appartenait à la Société générale d'y suppléer par une interprétation appropriée.

A la première réunion de la Société générale à Philadelphie, en mai 1784, où toutes les sociétés d'État, sauf celles de France, étaient représentées, le comité de l'ensemble de celles-ci, ayant étudié les statuts de la Société sur un rapport du lieutenant-colonel, l'honorable Nathaniel Ramsey, président, le 6 mars 1784, « décide à l'unanimité que divers points et sujets y contenus devaient être corrigés et amendés ».

Tout ce que l'assemblée générale entreprit pour corriger cet acte par des interprétations et déclarations convenables, afin que son sens véritable et sa signification ne fussent plus obscures, était dans les limites de ses pouvoirs, et ce qu'elle décida revêt le caractère obligatoire.

Dans cette mesure les « statuts corrigés », en ce qu'ils rendent simplement plus précis et plus certains ces termes trop vagues d'un article des statuts originaux, peuvent être simplement considérés comme une interprétation.

Cependant, quand l'assemblée générale dépassa les bornes d'une simple correction et essaya d'*altérer* les statuts en en omettant ou changeant les dispositions fondamentales et organiques, son action dans ces détails devait être vaine, à moins d'être ratifiée par toutes les sociétés d'État.

Ce qui précède correspond à la jurisprudence admise actuellement qui a eu pour objet de faire revivre la société des Cincinnati qui avait un peu sommeillé, jusqu'à ce que le réveil des idées militaires qui suivit la guerre de Sécession au commencement de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, l'eut fait sortir de l'oubli.

En effet la partie des statuts qui établissait le caractère héréditaire de l'ordre, ou société, avait soulevé une certaine émotion et provoqué une opposition qui prit un caractère très violent sous la plume d'un magistrat de la Caroline du Sud, nommé Adams Burke. Son pamphlet proteste contre la création d'une noblesse

héréditaire que cette institution pouvait faire prévoir, à ce que prétendait l'auteur.

Mirabeau, le futur orateur des États généraux et inspirateur de la Révolution, à l'affût de ce qui pouvait lui servir pour prendre position du côté de la barricade qu'il prévoyait judicieusement devoir triompher, s'inspira de ce pamphlet pour en écrire lui-même un traduit librement sur l'américain, et augmenté de l'expression de ses propres sentiments, nous dit-il.

Cette brochure, publiée à Londres en 1784, offre ceci de curieux que c'est le premier écrit qu'il ait signé, du moins il le dit dans sa préface que je me permets pour cela de signaler à M. Barthou, l'Hanoteau de cet autre Richelieu :

« Je n'ai jamais rien imprimé sous un nom que mon père a rendu difficile à porter. J'ai cru jusqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers essais d'un jeune homme encore et qui, plus qu'un autre, a besoin de maturité.

« J'aurais plus longtemps, et peut-être toujours fait de même; mais des circonstances très connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier désormais que des écrits avoués. On ne manquerait pas, si je négligeais cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui désormais ne portera pas mon nom me sera faussement attribué. »

Les quatre-vingts pages de la brochure en question ne sont qu'une diatribe contre la noblesse, contre le patriciat et tout ce qui est héréditaire.

Il n'était pas question de privilèges, puisque le titre de membre de l'ordre de Cincinnatus n'en comportait aucun ; mais le seul fait de constituer une corporation héréditaire méritait, à ses yeux, non seulement toutes les suspicions, mais toutes les réprobations. Tous les maux dont peut souffrir un pays sont engendrés, dit-il, par la noblesse héréditaire et surtout une noblesse de barbares née de services militaires.

On comprend la popularité que Mirabeau trouva dans ce

thème qui cadrait si bien avec les idées du jour, lesquelles devaient former un des ferments les plus actifs, sinon le plus actif, de la révolution qui éclata cinq ans après.

Les résultats de la campagne faite aux États-Unis par Adams Burke, l'inspirateur de Mirabeau, ne furent pas moins importants de l'autre côté de l'Océan qu'en France; seulement, comme il n'y avait là-bas aucune noblesse à détruire et à guillotiner, ils se bornèrent à empêcher de naître celle qui aurait pu provenir de la transmission héréditaire du titre de membre de la société des Cincinnati.

Avant l'assemblée générale de la Société qui devait avoir lieu le 3 mai 1784, Washington envoya une circulaire aux Cincinnati pour leur recommander de modifier leurs statuts en supprimant la partie relative à l'hérédité.

Les nouveaux statuts adoptés dans cette assemblée générale ne contiennent en effet pas cette clause.

Mirabeau a publié, à la suite de ses diatribes contre la création d'un ordre héréditaire, la circulaire de Washington avec les anciens statuts primitifs et ceux qui furent adoptés en mai 1784 dans lesquels est supprimé le paragraphe incriminé.

Mais, depuis, les États-Unis et la France avaient évolué chacun en sens opposé. Les premiers s'étaient rapprochés du traditionalisme de tout ce dont nous nous en sommes éloignés.

Ce fut ce sentiment qui engagea à ranimer la société des Cincinnati en évoquant pour cela ses premiers statuts de la rivière de l'Hudson et qui fit tenir comme pour ainsi dire non avenue la nouvelle rédaction de mai 1784.

On déniait à cette dernière son caractère absolu, ne la reconnaissant que comme complétant la première, mais en en laissant vivre tout ce qu'elle ne mentionnait pas, et notamment le caractère héréditaire.

*
* *

Le brigadier général marquis de la Rouërie, commandant le corps de volontaires américains de cavalerie, et qui, à cause de

son duel avec le comte de Dreux-Brézé qui lui valut d'être cassé de son grade aux gardes-françaises, servait sous le nom de « Armand », écrivit lui-même au général Washington ce qui suit :

Philadelphie, 14 mars 1784.

MONSIEUR,

J'ai reçu une lettre du major général Duportail datée de Paris du 24 décembre dernier, dans laquelle il me fait le rapport qui suit sur le succès qu'obtint en France l'ordre de la Société des Cincinnati :

L'ordre des Cincinnati a eu ici un grand succès jusqu'à présent. Le Roi a permis aux officiers français qui lui appartiennent d'en porter le ruban. Tout le monde veut l'avoir et ceux qui n'ont pas servi en Amérique le temps nécessaire s'efforcent de tourner leurs lettres de service et leurs congés de façon à pouvoir obtenir l'honneur de le porter. Je vous assure que cela a fait, et fait, plus de bruit ici qu'en Amérique. Les officiers de l'armée française sont très flattés de recevoir cette honorable distinction et le comte de Rochambeau en fait toute une affaire. Le marquis de Lafayette, qui est chargé par la Société d'y recevoir les officiers français qui ont servi en Amérique, reçoit tous les jours des requêtes à cet égard, émanant de personnes qui doivent parfaitement savoir qu'elles n'ont aucun droit à être admises.

La personnalité de Cincinnatus, si bien dessinée par les événements et représentée par celle de Votre Excellence, constitue le plus juste et le plus honorable appui de l'ordre. Je pense donc que les propos de mon ami vous seront agréables et mon cœur sera toujours gouverné par le désir de faire ou dire quelque chose d'agréable à Votre Excellence.

J'ai presque mené à bien l'affaire de la légion et des ingénieurs, ce qui me fait espérer de pouvoir aller bientôt présenter mes respects à Votre Excellence. Selon toutes probabilités, ce sera autour des derniers jours de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, de Votre Excellence, le plus obéissant et humble serviteur,

ARMAND.

C'est ce marquis de la Rouërie qui jouera plus tard un rôle marqué dans la chouannerie normande et mourra au château de Laguyomarais, à la veille de voir éclater la troisième conspiration qu'il avait préparée.

Le ministre plénipotentiaire de France auprès de la jeune République, le maréchal de camp chevalier de la Luzerne, abonde aussi dans le même sens que les généraux ou amiraux français et écrit ce qui suit au général Washington, pendant qu'il présidait la réunion de l'assemblée générale qui se tenait en mai 1784 à Philadelphie, où le général Washington était venu exprès de Mount-Vernon à cet effet :

Philadelphie, 6 mai 1784.

MONSIEUR,

Les comtes de Grasse et d'Estaing ont souhaité que je vous fasse savoir qu'ils avaient eu l'honneur d'obtenir la permission officielle, pour les officiers de la flotte du Roi qui justifieraient de leurs titres, d'entrer dans la Société des Cincinnati.

Ces Messieurs m'ont remis quelques *memoranda* faisant connaître les services distingués des officiers pour lesquels ils désirent obtenir cet honneur.

Je connais trop l'esprit de justice de Votre Excellence et celui des honorables délégués qui composent cette assemblée, pour croire qu'il soit nécessaire de joindre mes sollicitations aux leurs.

L'extrême empressement des officiers de marine français à faire partie de la Société des Cincinnati s'explique naturellement en considérant les principes d'honneur sur lesquels elle est fondée, et les vertus patriotiques et militaires qui distinguent si éminemment ceux qui la composent.

Les amiraux qui ont commandé les flottes sur les côtes de ce continent demandent que les capitaines de vaisseau qui ont été sous leurs ordres soient autorisés à porter la décoration aussi bien que les officiers de l'armée de terre du même grade.

Il y a aussi plusieurs capitaines de frégate qui, quoique n'ayant pas été employés dans les grandes escadres, ont cependant été extrêmement utiles dans la poursuite du but commun, soit par les missions qu'ils ont remplies, soit dans les combats qu'ils ont livrés sur les côtes d'Amérique. Ces officiers ayant, d'après les ordres du ministre, opéré de concert avec moi, il m'appartient de reconnaître leurs services.

Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence un mémorandum relatif à ce sujet et je vous prie d'être assez bon pour attirer sur lui l'attention des comités chargés d'étudier les différentes questions.

J'ai l'honneur de vous recommander le chevalier de Lameth.

Ses services vous sont bien connus; il a été grièvement blessé au siège d'Yorktown.

Sa Majesté s'est fait un plaisir de le récompenser en lui donnant le grade de colonel, mais, comme cette promotion n'a eu lieu que deux mois après le siège, il se trouverait exclu de la Société s'il n'était l'objet d'une dispense spéciale.

Non seulement ses blessures, mais aussi son zèle méritent une attention bienveillante et c'est sans crainte de refus que je livre cette requête à l'examen attentif de Votre Excellence et des délégués.

Je prends aussi la liberté de vous adresser un mémorandum concernant le sieur de Tarlé, intendant de l'armée, dont le cas présente des circonstances particulières et que je crois vraiment digne de quelque considération.

Je prie Votre Excellence de recevoir l'assurance des sentiments d'attachement et de respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier DE LA LUZERNE.

Le major L'Enfant qui, comme nous avons vu, jouissait de la confiance toute particulière du général Washington, puisque nous avons dit que c'est à lui qu'avait été confiée la mission de porter en France et d'y remettre aux titulaires leurs lettres de nomination, écrivit aussi de Philadephie, où il se trouvait le 10 mai 1784, au général Washington, pendant la session de l'assemblée générale de l'ordre, en lui disant :

Comme la lecture des nombreuses lettre de remercîments et les pétitions qui vous sont soumises actuellement peuvent vous donner une idée de la haute considération dont jouissent les Cincinnati en Europe, je vous demande la permission, au nom de tous mes compatriotes, de vous exprimer leur sincère et profonde gratitude.

Aucun témoignage d'amitié ne peut leur être plus cher que celui qu'ils ont reçu de la Société des Cincinnati.

Je suis spécialement chargé par eux de vous recommander les demandes qui vous ont été adressées. Les capitaines des vaisseaux de Sa Majesté, qui ont tous rang de colonels, sont, sans aucun doute, dignes de votre bienveillance par les nombreux services qu'ils ont rendus dans les différentes escadres de Messieurs d'Estaing, de Grasse, de Barras, de Vaudreuil et Destouches, et ils espèrent que vous voudrez bien prendre leurs demandes en considération.

Plusieurs capitaines de frégate qui sont désignés par le ministre de

France comme ayant rempli des missions particulières sur les côtes d'Amérique ont acquis des titres à être distingués de ceux du même grade qui n'ont pas rendu les mêmes services.

C'est afin de vous mettre à même d'atteindre le but que vous vous êtes proposé que les officiers généraux français ont recommandé ces Messieurs à votre illustre assemblée. C'est dans la même intention que les comtes d'Estaing et de Rochambeau ont recommandé à votre bienveillance les services spéciaux de quelques officiers de l'armée de terre qui, pour ces services et pour leurs blessures, ont été promus postérieurement à la guerre, au grade exigé par vos statuts.

Il est impossible de ne pas voir dans toute cette correspondance l'écho de l'empressement avec lequel on recherchait l'entrée dans la Société des Cincinnati et l'obtention de la décoration qui la constatait.

Nous allons voir maintenant ce qu'était cet ordre, comment il avait été fondé et pris naissance, quels en étaient les statuts. règlements, insignes, droit. Pour cela nous puiserons surtout dans l'ouvrage intitulé *Order of the Cincinnati in France*, par M. le colonel américain Asa Bird Gardiner, et dans les papiers inédits de M. Malmanche, commissaire de la Marine, chargé de recueillir des documents sur l'ordre, à la suite de la demande adressée au ministre de la marine en 1880 par le ministère des affaires étrangères à la requête de l'ambassade des États-Unis, sollicitée elle-même par M. Asa Bird Gardiner.

L'ordre de Cincinnatus fut fondé par les officiers américains et français réunis le 10 mai 1783 dans les cantonnements de l'Hudson (État de New-York). Le général Washington en fut le premier Président général.

Le général Washington, commandant en chef des troupes alliées, venait, dans un ordre du jour lu aux troupes assemblées sous les armes, d'annoncer la cessation des hostilités qui duraient depuis huit ans et la conclusion de la paix avec la Grande-Bretagne.

Une grande partie de l'armée américaine devait rentrer dans ses foyers en congé, et tout faisait prévoir que les corps français retourneraient dans leur pays.

C'est alors que les officiers des deux nations résolurent, pour perpétuer les liens d'amitié formés pendant la campagne, de fonder une société militaire ou ordre, analogue, fut-il dit alors, à celui de Marie-Thérèse d'Autriche.

Les statuts, adoptés dans la réunion du 10 mai 1783, tenue dans le temple construit sur l'Hudson pour le service religieux de l'armée, contenaient textuellement ce qui suit :

Il a plu au souverain maître de l'Univers, pour le règlement des affaires humaines, de soustraire les colonies de l'Amérique du Nord à la domination de la Grande-Bretagne, et, après un long conflit qui dura huit ans, de les constituer en États libres, indépendants et souverains, habiles à contracter des alliances fondées sur des avantages réciproques avec les Princes et les Puissances de la terre.

En conséquence, pour perpétuer aussi bien le souvenir de ce grand événement que celui de l'amitié formée au milieu des dangers courus en commun, et, en bien des cas, cimentée par le sang versé sur les mêmes champs de bataille, les officiers de l'armée américaine, par le présent acte et de la façon la plus formelle, s'associent et se réunissent en une *société d'amis* qui vivra aussi longtemps qu'eux-mêmes, ou que les aînés de leur postérité mâle ou, à défaut de celui-ci, l'aîné de la branche collatérale qui sera jugé digne de les représenter et de devenir membre de la société.

Les officiers de l'armée américaine, appartenant généralement à la classe civile des citoyens de la nation, professent une grande admiration pour le caractère de l'illustre Romain *Lucius Quintus Cincinnatus*, et, décidés à suivre son exemple en retournant dans leurs foyers, pensent qu'il est à propos de s'intituler eux-mêmes la *Société des Cincinnati*.

Les principes suivants sont proclamés comme formant la base fondamentale de la Société des Cincinnati.

Un soin incessant de conserver intacts les droits éminents et les libertés de la personne humaine pour lesquels ils ont combattu et donné leur vie et sans lesquels l'existence pour des êtres raisonnables serait une malédiction au lieu d'être une bénédiction.

Une volonté inébranlable d'établir et de maintenir l'union et l'honneur national essentiellement nécessaires au bonheur et à la dignité de l'Empire américain.

La conservation des liens de camaraderie cordiale entre les officiers. Cet esprit inspirera en toute circonstance des sentiments fraternels et s'étendra particulièrement et pratiquement aux actes de bienfaisance

que les ressources de la Société permettront d'accomplir à l'égard des officiers et des membres de leurs familles, qui se trouveraient malgré eux dans la nécessité d'y recourir.

On décida, en outre, que les membres de l'ordre formeraient une société à part ou section dans chaque État, et s'y réuniraient chaque année, le 4 juillet, jour de la déclaration d'indépendance, en une assemblée qui aurait pour objet de rappeler les principes fondamentaux de l'ordre et d'adopter les meilleures mesures pour assurer leur application.

Les membres français devaient former une société ou section placée sous le patronage immédiat de S. M. Louis XVI.

La société générale, représentant l'ensemble des sociétés d'États ou sections, se composait d'un bureau comprenant le président général, un vice-président général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général, un trésorier général adjoint et cinq délégués de chaque société d'État. Ils devaient se réunir tous les trois ans, et plus souvent si c'était nécessaire.

Le bureau des sociétés d'État avait la même composition. Celles-ci devaient se tenir en communication constante avec la société générale.

En dehors des officiers américains, le titre de membre fondateur fut décerné à tous les officiers français qui avaient servi dans l'armée dite coopérante commandée par le comte d'Estaing, ou dans l'armée auxiliaire commandée par le comte de Rochambeau et qui avaient, ou reçurent en récompense des services rendus à cette époque, le grade de colonel ou un grade supérieur, ou qui avaient commandé soit une flotte française, soit un navire de guerre sur les côtes d'Amérique.

Le titre de membre fondateur fut étendu à ces officiers français « parce que la Société, comme il est déclaré dans ses statuts, était profondément convaincue de l'assistance généreuse que l'Amérique avait reçue de la France, et désireuse de *perpétuer* l'amitié qui s'était formée et avait si heureusement subsisté entre les officiers des deux armées alliées pendant toute la durée de la guerre. »

Enfin on autorisa la nomination de membres honoraires à vie choisis parmi les hommes éminents recommandés par leur talent et leur patriotisme et dont les idées concorderaient avec les principes de l'ordre; mais leur nombre fut limité au cinquième des membres fondateurs ou héréditaires.

Dans le but de réunir les sommes nécessaires à l'accomplissement des intentions bienfaisantes de l'ordre, chaque membre fondateur devait verser entre les mains du trésorier de la Société de son État un mois de solde.

Les statuts prescrivaient également l'adoption d'un insigne en or représentant l'aigle américain un peu aplati, les ailes déployées, portant sur le poitrail un écusson sur lequel apparaissait la figure de Cincinnatus auquel trois sénateurs romains présentent une épée et d'autres attributs militaires, le tout dans un champ cultivé à l'arrière-plan duquel se trouve sa femme à la porte de l'habitation; près de là, une charrue et autres instruments de culture; en exergue, autour, est inscrit : *Omnia reliquit servare Rempublicam.* Au revers, sur le dos de l'aigle, un autre médaillon représente un soleil levant sur une ville, les portes ouvertes et dans le port de laquelle entrent des vaisseaux. La Renommée couronne Cincinnatus d'une guirlande où sont inscrits les mots : *Virtutis præmium ;* en dessous, des mains jointes tiennent un cœur avec les mots : *Esto perpetua.* Autour du tout, en exergue : *Societas Cincinnatorum instituta* A. D. 1783. L'ensemble se suspend à un ruban bleu, bordé de blanc, en souvenir des couleurs américaines et françaises.

Par les soins des comtes d'Estaing et de Rochambeau et du marquis de Lafayette, cette institution fut officiellement approuvée par Louis XVI suivant ordonnance rendue en conseil, à Versailles, le 18 décembre 1783.

***

Une assemblée générale tenue le 7 janvier 1784, en l'hôtel du comte de Rochambeau, rue du Cherche-Midi, à Paris, organisa

provisoirement la section française sur le même pied que celles créées dans chaque État en Amérique, c'est-à-dire qu'elle comprenait les officiers de terre et de mer réunissant les conditions requises et admis par le Roi sur la proposition des ministres respectifs. Il fut décidé, dans cette réunion, qu'une somme de 60 000 livres, dont 42 000 souscrites séance tenante et 18 000 quelques jours après, serait envoyée à la Société générale aux États-Unis.

Étaient présents à cette assemblée préliminaire :

Son Excellence le lieutenant général comte de Rochambeau, chevalier du Saint-Esprit et grand-croix de Saint-Louis;

Le lieutenant général baron de Vioménil;

Le chevalier de Chastellux;

Le comte de Vioménil;

Le marquis de Saint-Simon;

Le marquis de Choisy;

Le comte de Custines;

Le duc de Lauzun;

Le duc de Laval;

Le comte d'Autichamp;

Le marquis de Rostaing;

Le chevalier d'Aboville;

Le chevalier de la Valette;

Le comte de Saint-Maime;

Le vicomte de Poudenx;

Le vicomte d'Arrot;

Le vicomte de Rochambeau;

Le vicomte de Noailles;

Le comte de Charlus;

Le comte Robert Dillon;

Le comte de Ségur;

Le prince de Broglie;

Le comte de Vauban;

Le comte de Damas;

Le marquis de Champcenetz.

A cette réunion il fut donné connaissance et lecture de l'autorisation du Roi que l'on fit suivre de la communication du président général Washington en date du 29 octobre 1783 et des statuts qu'il avait envoyés en même temps.

A la suite de cette réunion, le comte de Rochambeau écrivit aussitôt au président général Washington et avant que la souscription ne fût terminée, dans les termes suivants :

Paris, 7 janvier 1784.

MONSIEUR,

J'ai lu aujourd'hui aux généraux et colonels qui ont servi sous mes ordres en Amérique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. En ce qui concerne l'autorisation de Sa Majesté d'entrer dans la Société en formation ici sous le nom de Cincinnati, Sa Majesté y a consenti très volontiers et n'y a posé aucune condition, comme vous verrez d'après le texte que je vous envoie.

Notre but étant de perpétuer l'union que l'alliance de Sa Majesté a créée entre nos deux nations et de secourir en cas de besoin les officiers de l'armée américaine qui ont souffert de la guerre que nous avons faite en commun, j'espère que nous souscrirons une somme digne de ce Royaume et de l'objet auquel elle est destinée.

Je suis, cher Monsieur, de Votre Excellence, le plus obéissant serviteur.

Le comte DE ROCHAMBEAU.

Une seconde lettre du comte de Rochambeau, datée du 19 janvier 1784, faisait connaître à la Société générale le résultat de la souscription. Elle fut lue à la première assemblée générale à Philadelphie, le 6 mai 1784, et il y fut décidé que la contribution annoncée serait refusée poliment et les fonds placés dans la caisse de la Société française. Cette mesure fut prise avant qu'aucune modification aux statuts ait été formulée ni même présentée, et elle constituait une reconnaissance formelle de la Société française.

Le comte de Rochambeau écrivit, le 26 juillet 1784, de Calais, où il se trouvait momentanément, à M. le maréchal de Ségur, pour lui faire connaître la réponse de la Société générale de l'ordre.

Dès le jour où le principe de cette souscription avait été voté, c'est-à-dire le 7 janvier 1784, le comte de Rochambeau avait écrit au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, pour lui rendre compte de cette souscription volontaire consentie à l'unanimité et demander l'approbation du Roi.

Louis XVI prenait tant d'intérêt à toute cette affaire qu'il fit connaître immédiatement son consentement de façon qu'il pût être communiqué au comte de Rochambeau en échappant aux retards ordinaires d'une transmission par les voies officielles.

Nous avons vu, du reste, que les Américains déclinèrent ces offres.

Après le vote de la souscription, les membres présents à la réunion préparatoire du 7 janvier s'ajournèrent au 16 du même mois.

A la date fixée, la réunion eut lieu au même endroit pour prendre officiellement les insignes de l'ordre de Cincinnatus.

Le même jour, les officiers français qui avaient servi aux États-Unis avec une commission du Congrès et étaient entrés dans les rangs des troupes américaines, se trouvant à Paris, s'assemblèrent dans l'hôtel du marquis de Lafayette, rue Bourbon (actuellement rue de Lille).

Après avoir refusé de prendre en considération quelques demandes émanant d'autres officiers français ayant bien servi en Amérique, mais ne remplissant pas les conditions, ils se rendirent en corps à l'hôtel du comte de Rochambeau, pour se réunir aux autres Cincinnati français qui y étaient en session.

Se trouvèrent présents, dans l'hôtel du major général marquis de Lafayette, outre lui-même :

Le chevalier Duportail ;

Le brigadier général à brevet de Launoy ;

Le colonel Cambray ;

Le colonel Gouvion ;

Le lieutenant-colonel Fleury ;

Le lieutenant-colonel Villefranche ;

Le lieutenant-colonel Mauduit du Plessis;
Le lieutenant-colonel Dubuisson;
Le lieutenant-colonel Tousard;
Le major Pontgibaud;
Le major Capitaine;
Le major Rochefontaine;
Le major L'Enfant;
Le capitaine La Colombe;
Le lieutenant baron de Kalb, fils aîné du major général baron de Kalb, décédé.

A cette réunion, à laquelle prirent part plusieurs officiers de marine, on étudia les avantages que procurerait l'entretien d'une correspondance régulière avec les frères américains et tous les assistants furent d'avis que l'assemblée devait avoir *de droit* un président et former une Société d'État semblable à celle des troupes respectives des armées américaines.

Le major L'Enfant fut chargé d'informer le président général Washington de cette décision, des vues des Cincinnati français à cet égard, et de solliciter l'opinion autorisée de l'assemblée générale sur ce point.

L'assemblée demanda aussi qu'une délégation de trois de ses membres fût admise à siéger avec la Société générale à l'assemblée générale qui devait avoir lieu en mai 1784, et ils autorisèrent et prièrent même le général Washington de choisir lui-même ces délégués parmi les membres français se trouvant encore aux États-Unis.

Mais ce procédé consistant à choisir les délégués, quoique peut-être conforme à la lettre des statuts, n'était pas une méthode conforme avec leur esprit. On voit encore là un trait caractéristique des mœurs libres américaines et celles, inhabiles au Self government, des Français. En tout cas, le général Washington ne voulut pas prendre sur lui de désigner ces délégués. Mais il est bien certain que, si la Société française avait désignée elle-même des délégués, et que ceux-ci se fussent présentés à l'assemblée générale, il n'y a aucune raison de douter qu'ils n'eus-

sent été admis à y siéger. C'est ce qui ressort implicitement de la réponse adressée au marquis de la Rouërie à ce moment à Philadelphie, dans laquelle il était dit : « Comme il n'y avait aucune délégation de France, il s'ensuivait qu'aucune représentation particulière ne pouvait en être admise à l'assemblée générale. »

La réunion s'ajourna ensuite jusqu'au 10 mars 1784.

Après avoir réglé ces affaires les Cincinnati réunis chez le comte de Rochambeau furent, d'après le compte rendu officiel, élégamment traités par lui, et les toasts d'usage convenablement appropriés furent fort applaudis.

*
* *

Le 19 janvier, après cette réunion, le comte de Rochambeau adressa la lettre suivante au président général Washington :

Paris, 19 janvier 1784.

Cher Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence, datée du 29 octobre dernier, des mains du major L'Enfant.

Je ne puis mieux reconnaître l'honneur que voulez bien me faire ainsi qu'aux généraux et colonels de l'armée française auxiliaire qui ont servi en Amérique qu'en vous envoyant ci-joint :

1° La réponse du maréchal de Ségur, ministre de la Guerre, nous donnant l'autorisation de notre souverain d'entrer dans cette respectable association;

2° La liste des généraux, brigadiers et colonels que j'y ai admis, me conformant littéralement aux pouvoirs qui m'étaient donnés par l'Assemblée générale;

3° Une liste des demandes que l'on m'a prié de mettre sous vos yeux et qui me paraissent plus ou moins admissibles, ainsi que j'en ai fait l'observation sur chaque dossier et pour lesquelles je demande des explications plus détaillées à l'assemblée générale;

4° Une liste des sommes qui ont été volontairement et à l'unanimité souscrites pour contribuer aux vues bienfaisantes de l'institution et mises à la disposition de la Société générale.

C'est maintenant un devoir pour moi d'assurer Votre Excellence, en mon nom et en celui de tous les Cincinnati de l'armée que je commandais, que cet ordre peut perpétuer mais ne peut en rien augmenter les tendres sentiments de fraternité et d'amitié que nous ressentons pour nos frères de votre armée et pour leur illustre chef que nous chérirons et respecterons jusqu'à notre dernier soupir.

C'est en professant ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, pour toute ma vie le plus obéissant et le plus humble serviteur.

Le comte de Rochambeau.

Ainsi, au début des démarches qui amenèrent promptement la concentration des différents groupes en une grande Société générale, il y avait eu seulement des réunions des officiers américains qui avaient servi avec le major général marquis de Lafayette ou sous ses ordres, ainsi que des officiers de l'armée auxiliaire qui avaient servi sous les ordres du comte de Rochambeau.

Nous avons vu que le marquis de Lafayette faisait appel au concours d'un bureau d'officiers américains, dont les titres étaient reconnus, pour déterminer si certains gentilshommes français, qui réclamaient le titre de membres en raison de leurs services comme officiers de l'armée américaine, y avaient réellement droit. Cela tenait à ce qu'il avait été, deux fois pendant la guerre, absent des États-Unis avec congé régulier, durant de longues périodes, et qu'il n'était pas suffisamment au courant du bien fondé de ces prétentions.

Le comte de Rochambeau n'avait, lui, aucune raison de s'adresser à un bureau semblable pour déterminer si quelque officier de l'armée auxiliaire avait droit au titre de membre, pas davantage que l'officier le plus élevé en grade dans chacun des États quand il autorisait un officier de l'armée américaine à adhérer aux statuts.

Le brigadier général marquis de la Rouërie, commandant le corps de cavalerie de l'armée américaine, n'avait jamais servi avec Lafayette et il n'y avait aucun lien militaire entre eux; le

premier était de fait le plus ancien officier de l'armée française, par suite il trancha du droit d'admissibilité de tel ou tel de ses officiers en tant que sujet français, indépendamment des demandes instruites par Lafayette.

L'ordre fut définitivement constitué par une seconde assemblée générale tenue au même endroit le 4 juillet suivant.

*
* *

Au commencement de 1784, les officiers de marine français, membres de l'ordre, firent fabriquer, par souscription, un bijou tel qu'il est décrit plus haut et orné de diamants, pour être offert au général Washington, président général, par le comte d'Estaing servant alors dans la marine et, en même temps, lieutenant général dans l'armée de terre.

L'envoi fut accompagné de la lettre suivante :

Paris, 26 février 1784.

Monsieur,

C'est au nom de toute la marine française que je me permets de prier Votre Excellence d'accepter un aigle américain représenté plutôt qu'embelli par un artiste français.

La liberté (dont il est un heureux et auguste symbole) a surgi d'elle-même, soutenue par la sagesse, les talents et le désintéressement, aidée par la vertu de tous et par le général Washington en particulier. Les obstacles n'ont fait qu'accroître sa puissance.

Les efforts d'une armée patriote furent irrésistibles lorsqu'ils furent secondés par les troupes du Roi qui se montrèrent, par leur discipline et leur conduite, dignes du choix de Sa Majesté. Aidées de sa marine, elles firent tout ce qui était en leur pouvoir.

Il m'appartenait, en tant que réunissant les titres de soldat et de marin et comme ayant ressenti pour vous les sentiments de la plus profonde admiration et du plus grand attachement, de vous supplier de vouloir bien accepter un hommage dont l'importance consiste seulement en ce qu'il s'adresse à votre cœur.

Comme ayant eu le bonheur d'être le premier de ceux que le Roi envoya en Amérique et le dernier désigné pour commander les forces de deux grands monarques, ayant acquis, par suite, l'heureuse préro-

gative d'être autorisé à exprimer, quoique imparfaitement, les sentiments de ses camarades des armées de terre et de mer,

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur,

De Votre Excellence, le très obéissant et très humble serviteur.

ESTAING.

Le général Washington reçut cet envoi à Philadelphie pendant une session de l'assemblée générale des Cincinnati à laquelle il prenait part et il en accusa réception le 15 mai 1784.

Depuis cette époque, il porta cette décoration chaque fois qu'il eut occasion de se parer des insignes de l'ordre.

A sa mort, sa veuve remit le bijou envoyé par les officiers de marine français à son successeur à la présidence générale de l'ordre, par lequel il fut transmis de même et l'assemblée générale de la Société tenue le 8 août 1811 décida que cet insigne en diamants serait à l'avenir considéré comme appartenant à la charge de président général.

Depuis lors, il a toujours figuré sur la poitrine des présidents généraux dans les circonstances le comportant et est considéré comme un souvenir de la grande alliance qui exista entre la France et l'Amérique ainsi que de l'union parfaite qui régnait entre Cincinnati français et américains.

Lors de l'assemblée du 10 mai 1783 des officiers de l'armée américaine présents sur l'Hudson, il fut décidé que :

La Société, ayant le profond sentiment de la généreuse assistance que ce pays avait reçue de la France, et désireuse de perpétuer les liens d'amitié qui avaient été formés et avaient si heureusement subsisté entre les officiers des forces alliées pendant toute la durée de la guerre, chargeait le Président général de transmettre, aussitôt que possible, l'emblème de la Société à chacune des personnalités désignées ci-après, savoir :

Son Excellence le chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire;

Son Excellence le sieur Gérard, dernier ministre plénipotentiaire;

Leurs Excellences le comte d'Estaing, le comte de Grasse, le comte de Barras, le chevalier des Touches ;

Les amiraux et commandants de la marine;

Son Excellence le comte de Rochambeau, commandant en chef, et

les généraux et colonels de son armée, et de les informer en même temps que la Société a l'honneur de les considérer comme membres.

A cette réunion du 10 mai 1783, le major général Frédérick-William-Auguste-Henry-Ferdinand, baron de Steuben, inspecteur général de l'armée américaine, chevalier de l'ordre de la Fidélité, avait rempli les fonctions de président *pro tempore*. Il écrivit en conséquence à Son Excellence le maréchal de camp chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis, pour lui faire connaître sa nomination dans l'ordre et en reçut la réponse suivante :

Philadelphie, 3 juin 1783.

Monsieur,

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance les statuts de l'honorable ordre que les officiers de l'armée américaine ont fondé.

Si le courage, la patience et toutes les vertus dont cette brave armée a si souvent donné la preuve dans le cours de cette guerre, pouvaient jamais être oubliés, cette institution les rappellerait.

Je crois pouvoir vous assurer, Monsieur, que tous les officiers de mon pays que vous avez bien voulu admettre dans votre Société en seront infiniment honorés. Je vous prie d'être entièrement persuadé que, pour ma part, j'apprécie très hautement l'honneur que les officiers de l'armée m'ont fait en daignant penser à moi dans cette circonstance.

Je compte offrir mes respects à Son Excellence le général Washington aussitôt que le traité définitif aura été signé, et j'aurai l'honneur de l'assurer personnellement de ma respectueuse gratitude.

Je profite moi-même avec grand empressement de cette occasion pour vous exprimer les sentiments du plus parfait et plus respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier de La Luzerne.

Le 29 octobre 1783.

De son quartier général à Rocky Hill (N.-J.), le président général Washington écrivit à chacune des personnes ci-dessus désignées, excepté le chevalier de La Luzerne, déjà prévenu par le baron de Steuben, pour les informer de leur admission dans l'ordre et leur adresser une copie des statuts.

Sa lettre, adressée, le 30 octobre 1783, au marquis de Lafayette, s'exprime ainsi :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie des statuts des Cincinnati, société formée par les officiers américains avant leur séparation et leur rentrée dans la vie privée.

Les principes de la société, le but dans lequel elle a été formée et les conditions nécessaires pour en devenir membre, sont complètement indiqués dans les statuts.

Si quelqu'officier étranger, dûment qualifié par un service de trois ans dans notre armée, désirait devenir membre de l'ordre, je prends la liberté de vous demander de leur faire signer leur adhésion aux statuts et verser la somme nécessaire entre vos mains.

Comme on l'a vu plus haut, cette lettre avait été apportée en France par le major L'Enfant.

Baron de Contenson.

(A suivre.)

LA SECONDE MISSION

DE

TOUSSAINT DE FORBIN

EN POLOGNE

(1680-1681)

I

C'était, on peut le croire, sans esprit de retour que Toussaint de Forbin avait quitté la Pologne au mois de juillet 1677[1]. Il espérait bien alors ne plus attendre longtemps son chapeau de cardinal, et sa nouvelle dignité lui eût sans doute fait juger trop médiocre le poste qu'il venait d'occuper trois ans. Ses espérances avaient été trompées, et si sa promotion à l'évêché de Beauvais, dans les conditions les plus flatteuses pour son amour-propre[2], apportait à sa déception un sérieux adoucissement, elle

[1] Voir, dans la *Revue*, nos articles sur la première mission de Toussaint de Forbin en Pologne (octobre 1909, octobre 1911, janvier et avril 1912). — Nous avons, comme précédemment, utilisé surtout les archives des Affaires étrangères (Pologne, tomes 69, 70, 71, et Supplément, tome 3), les copies de la Bibliothèque nationale (nouv. acq. franç., n° 21102), nos archives personnelles, etc.

[2] Il avait été désigné par le Roi sans l'avoir demandé. « Ce bénéfice, si considérable par sa pairie, sa proximité de la Cour et par son revenu, fut demandé par quelques Cardinaux et par plusieurs Évêques de distinction... Sa Majesté, ayant rejeté tous ceux qui demandaient cet évêché et ayant examiné deux fois la liste des autres Évêques, à ce que le Père de la Chaise me dit, le Roi lui déclara qu'il avait jeté les yeux sur moi pour remplir cet important évêché, mais comme ni moi ni personne ne lui en avait fait aucune ouverture, il ne savait pas si je l'accepterais, qu'il fallait en parler à M. le chevalier de Forbin, étant mon parent, et avec qui je vivais d'une

n'en laissait pas moins subsister son ardente ambition de la pourpre. Un nouveau voyage en Pologne n'aurait-il pas pour effet de rendre plus vives les instances de Sobieski auprès du Saint-Siège et d'amener enfin le résultat convoité ?

D'autre part, Béthune, resté seul en Pologne, n'avait pas réussi à donner aux affaires le tour favorable qu'il avait fait espérer. L'alliance franco-polonaise paraissait s'affaiblir de jour en jour, et la conduite de Jean III ne répondait plus du tout aux assurances qu'il avait si souvent données « d'une affection inviolable » pour nos intérêts. Cet insuccès devait rappeler à Louis XIV la manière brillante dont Toussaint de Forbin l'avait une fois déjà servi en Pologne. Pourquoi ne pas utiliser de nouveau ses talents à Varsovie? — L'intérêt du Roi et celui du futur cardinal se trouvaient concorder, et l'évêque de Beauvais ne tarda pas à être désigné pour retourner auprès de Sobieski ; Sa Majesté, disaient les instructions de Louis XIV, « étant persuadée que comme il a déjà donné à Sa Majesté des preuves très satisfaisantes de son zèle et de sa capacité dans l'élection dudit roi, il n'y a personne aussi qui puisse mieux que lui raffermir les liaisons de bonne correspondance qu'il a lui-même formées, ni mieux faire connaître au roi et à la reine de Pologne l'intérêt qu'ils ont de se conserver l'amitié de Sa Majesté ».

La première pensée de Louis XIV avait été de laisser Forbin-Janson finir tranquillement ses tournées pastorales avant de quitter la France, et trois mois de négociations lui avaient paru devoir suffire ensuite à son ambassadeur pour remplir la mission qu'il lui destinait, — sans quoi il ne se serait pas résolu « à tirer ledit sieur évêque de Beauvais de l'application qu'il donnait à son évêché pour l'envoyer en Pologne ». Avec lui, après lui, et sans doute même avant lui, le marquis de Vitry [1] serait ambas-

étroite amitié, et qu'il pourrait savoir mes sentiments. » Le chevalier se porta garant de l'acceptation de son cousin. (*Mémoires du cardinal de Forbin-Janson*, page 37; voir aussi, page 38, sa conversation avec le Roi, quand il alla le remercier de sa nomination.)

[1] Nicolas-Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, second fils de Nicolas,

sadeur de France auprès de Jean III. C'était la répétition de ce qui s'était passé quelques années plus tôt, lorsque Forbin et Béthune avaient ensemble rempli ces mêmes fonctions, et l'on se rappelle que les résultats de ce dualisme n'avaient pas été heureux [1]. Cette fois, les inconvénients en seraient sans doute atténués, sinon supprimés complètement, la mission de l'évêque devant être très brève, et Vitry nettement subordonné à son collègue : s'il arrivait le premier à son poste, il chercherait à se rendre compte des dispositions des souverains et des principaux seigneurs polonais, mais sans pousser les négociations. « Il est bon que ledit sieur marquis de Vitry s'en tienne aux termes généraux pour ne point entrer en matière que conjointement avec ledit sieur évêque de Beauvais, qui, par la parfaite connaissance qu'il a de cette cour, saura bien prendre les voies les plus convenables pour ramener l'esprit du roi et de la reine de Pologne à ce que Sa Majesté peut désirer d'eux, autant pour leurs véritables intérêts que pour les siens propres. »

A la réflexion, le Roi jugea qu'il valait mieux ne pas laisser Forbin-Janson trop s'attarder dans son diocèse. En allant en Flandre, il avait passé à Beauvais avec la Reine. « Ils logèrent à l'évêché, écrit Toussaint dans ses *Mémoires* [2], et j'eus l'honneur de les recevoir le lendemain à mon église où ils entendirent la messe. Sa Majesté me fit l'honneur de m'informer elle-même des principaux motifs de cette seconde ambassade, et m'ordonna de me préparer à partir à son retour de Flandre, et que je recevrais pour lors mes instructions de M. de Pomponne, secrétaire d'État [3]. Sa Majesté ne fut pas longtemps à son voyage et, à son retour, je reçus ses instructions et les avis particuliers de

duc de Vitry, maréchal de France, et de Lucrèce-Marie Bouhier ; il avait épousé Marie Brulart du Boulay (1662) et mourut en 1685.

[1] Voir la *Revue* d'avril 1912, pages 177 et suivantes.

[2] Ces mémoires, dictés par le cardinal en 1711, sont à la Bib. nat. (N. a. f., 21, 112).

[3] Il y a là une erreur de dictée ou de copie : c'est Colbert de Croissy qui est alors chargé des Affaires étrangères, c'est lui qui contresigne les instructions et les dépêches du Roi. Pomponne, disgracié en 1679, ne revint au ministère qu'en 1691.

M. de Pomponne, je pris congé de Sa Majesté. Je partis en poste pour Metz, où je m'embarquai sur la Moselle. »

Cette hâte plut en haut lieu. « Le Roi a été bien aise, Monsieur, d'apprendre par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la diligence avec laquelle vous vous êtes disposé à aller exécuter ses ordres, et Sa Majesté m'avait déjà demandé si j'avais des nouvelles de votre départ[1]. » En récompense, sans doute, le secrétaire d'État ajoute quelques mots aimables sur ce chapeau de cardinal qui fait toujours l'objet des ardents désirs de l'évêque. « Le courrier Mancini ne nous a rien apporté qui vous regarde; grande joie à Rome de la lettre que le Roi a écrite au Pape, mais nulle apparence de promotion. J'espère néanmoins que M. le cardinal d'Estrées nous fera obtenir satisfaction, et vous jugez bien, Monsieur, que la vôtre fera une bonne partie de celle du Roi ; il est bon maître, et vous le servez bien... »

Chemin faisant, Toussaint de Forbin devait négocier avec quelques princes allemands ; il était parti de Paris le 24 juillet, et par Metz et Vesel, il gagna Munster le 6 août. L'évêque de cette ville était à Cœsfeld, petite ville à six lieues de là, où l'ambassadeur se rendit le lendemain. « Le prince envoya ses carrosses et sa garde au-devant de moi, fit tirer tout son canon, me logea et me donna à souper. » Les conférences qui suivirent cet accueil furent aussi satisfaisantes que l'accueil lui-même. Le prince fit paraître « tous les sentiments de reconnaissance, d'attachement et de vénération » désirables envers le Roi ; il avait quelque temps auparavant reçu la visite du margrave Hermann de Bade[2], envoyé par l'Empereur « pour l'amener à se tenir armé, afin de s'unir avec Sa Majesté et tous les princes de l'empire pour empêcher les entreprises de Votre Majesté. » A

[1] Colbert de Croissy à l'évêque de Beauvais, 26 juillet 1680.

[2] Hermann de Bade, fils du margrave Guillaume et de Catherine-Ursule de Hohenzollern, sa première femme, né en 1628, d'abord chanoine de Cologne et de Paderborn, puis maréchal de camp général des armées de l'Empereur, mort en 1691.

ces ouvertures, il avait répondu « qu'il louait le zèle de l'Empereur, mais qu'il ne s'apercevait en rien que Votre Majesté voulût troubler la tranquillité de l'empire ; » au reste « lui seul avait plus de troupes que les Électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, et le Palatin du Rhin ensemble ». Mais il donnait de mauvaises nouvelles du Brandebourg. L'Électeur, il est vrai, « n'a pris aucun engagement, » mais « il flatte l'Empereur, » et « il est fort adouci sur les plaintes qu'il en faisait ». L'Empereur, de son côté, espérait « d'avoir les Suisses en cas de rupture ». Le prince-évêque avait aussi parlé des jugements de la chambre de Metz [1] et des plaintes qu'on en faisait en Allemagne. Mais Toussaint de Forbin se déclara sans instructions et sans « connaissance fort particulière » sur ce point; il eut soin d'ajouter « que les décrets de la chambre de Metz étaient dans l'ordre ordinaire de la justice en exécution de la paix de Munster, qu'il était public que Votre Majesté ne faisait qu'user de son droit pour maintenir sa souveraineté dans des lieux qui lui appartenaient légitimement et qu'elle faisait rendre à l'Église ce qu'on lui avait usurpé ». Le prince fut satisfait de ces explications. « Il m'a témoigné de la joie d'être éclairci de ce détail dont on lui avait voulu donner d'autres impressions. Il m'a encore parlé sur la régale. Je lui ai expliqué ce qui est des droits de Votre Majesté sur cela, et tout ce qu'elle a fait de grand pour la religion, dont il m'a paru être enchanté. »

L'ambassadeur devait l'être aussi de son succès, et la réception de l'évêque de Munster compensait pour lui celle de l'Electeur de Cologne. Celui-ci menait « une vie si retirée », — et consacrée d'ailleurs « à des amusements peu conformes à son état », — qu'il n'avait même pas voulu recevoir notre voyageur, et qu'il ne recevrait probablement pas Hermann de Bade. Le

[1] Après la paix de Nimègue, le parlement de Besançon, le conseil supérieur de Brisach et le parlement de Metz avaient été chargés d'interpréter certains termes vagues des traités conclus depuis la paix de Westphalie (telle ville *et ses dépendances*). Une chambre spéciale pour les réunions avait été créée à Metz ; elle prononça notamment la réunion de Sarrebourg, de Sarrelouis, de Pont-à-Mousson et du duché des Deux-Ponts.

prince Guillaume de Furstenberg tâchait de rétablir dans le chapitre un peu de discipline ecclésiastique. Il y avait fort à faire. « La simonie... est ordinaire, » les chanoines « sont dans leur résidence avec l'épée, la cravate et des habits tout à fait séculiers, ... plusieurs ont des régiments et des compagnies où ils servent. »

A Hanovre, nouvelle déception. Les instructions royales y prévoyaient un séjour de huit ou dix jours, pendant lequel l'ambassadeur emploierait « tous ses soins et toute son adresse » à « engager l'évêque d'Osnabruck[1] dans les intérêts » de la France. Le prince-évêque observait en effet la plus grande réserve ; il n'avait fait aucune réponse aux propositions d'alliance que lui avait portées notre envoyé, le marquis d'Arcy[2], et, « sous des prétextes honnêtes et respectueux, » il avait décliné l'entremise du Roi dans ses contestations avec le duc de Zell, son frère. Comment cela se faisait-il ? « Sa Majesté ne peut croire que le sieur marquis d'Arcy se soit bien acquitté des ordres qu'elle lui avait donnés. » Toussaint de Forbin devait le dire au prince-évêque, en lui vantant les avantages de l'alliance française. « Un prince aussi éclairé que lui, et qui sait si bien connaître quel est son véritable intérêt, » ne pourrait hésiter longtemps. Suivant les circonstances, l'ambassadeur était autorisé à signer avec lui un traité complet, ou à en « régler » quelques articles ; à tout le moins, le Roi connaissait assez son « habileté » et sa « pénétration » « pour ne pas douter que dans le peu de temps qu'il demeurera auprès dudit sieur évêque d'Osnabruck, il ne sache découvrir les véritables intentions de ce prince et tout ce qu'on en doit attendre ». L'ambassadeur laisserait en ce cas au marquis d'Arcy des instructions sur la conduite qu'il aurait à tenir.

[1] Ernest-Auguste de Brunswick, né en 1629, fils du duc Georges et d'Anne-Eléonore de Hesse-Darmstadt ; il épousa, en 1658, Sophie de Bavière et mourut en 1698. — Les princes d'Osnabruck étaient alternativement catholiques et protestants.

[2] René Martel, marquis d'Arcy, second fils de François, seigneur de Fontaines, et de Jeanne de Clère ; chevalier des ordres du Roi en 1688, mort en 1694.

La réalité ne répondit nullement aux projets de la cour de Versailles. M. de Beauvais arriva le soir fort tard à Hanovre, pour apprendre que le prince en partait le lendemain à quatre heures du matin. Le duc de Zell partait également. Des difficultés d'étiquette se présentaient d'ailleurs sur la manière dont ils recevraient l'ambassadeur. Celui-ci prit donc son parti. « Ne pouvant, écrivit-il au Roi, ni ne devant prendre aucun tempérament pour soutenir le caractère dont Votre Majesté m'honore, j'ai cru qu'il était plus à propos de ne point compromettre Votre Majesté. » Il fit dire au prince par le marquis d'Arcy qu'il était venu à Hanovre sur l'ordre de Louis XIV, pour lui donner « des marques de son estime et de sa considération, » qu'il était, par ses instructions, « pressé de se rendre en Pologne, » et qu'il regrettait de ne pouvoir attendre le retour du prince; puis il s'excusa auprès du Roi. « Je suis très mortifié de n'avoir pu même commencer aucune négociation, mais quand on a les mains et la langue liées, il suffit de témoigner à Votre Majesté un extrême chagrin... Je me flattais avec fondement que si on eût [pu] entrer en négociation, flatter sa vanité qui est grande, dissiper son chagrin et lui faire bien envisager l'intérêt que lui et toute sa maison ont d'être liés avec Votre Majesté, et avoir eu du temps pour pénétrer ses difficultés et les surmonter, ...je veux croire, Sire, qu'on aurait pu le réduire... J'ai dit à Monsieur d'Arcy toutes mes vues et la manière dont je prétendais m'y prendre pour tâcher d'y réussir... La négociation n'en sera pas si difficile, puisque ce prince n'a pris aucune liaison avec personne... Je suis pourtant au désespoir, Sire, qu'on ne m'a *(sic)* pas voulu laisser la liberté d'agir pour pouvoir mieux témoigner mon zèle à Votre Majesté. »

A Berlin, les questions d'étiquette empêchèrent encore l'évêque de négocier; mais l'Électeur et lui échangèrent indirectement force politesses. Le Roi s'attendait sans doute à ce résultat, car il se borne à l'enregistrer sans commentaires. Sur l'aventure de Hanovre, il est au contraire particulièrement amer et menaçant. « Cela me fait bien voir,

écrit-il [1], que ce prince n'est pas encore disposé à entrer dans aucune négociation d'alliance avec moi. Ainsi il n'y a plus rien dorénavant à ménager avec lui jusques à ce qu'il ait pris d'autres sentiments et qu'il se soit expliqué bien clairement. »

II

Le 1er septembre, Toussaint de Forbin arrivait bon premier à Varsovie. Vitry était encore bien loin et ne devait le rejoindre que six semaines plus tard. Béthune, lui, était prêt à partir, mais il laissait sa femme en Pologne, — pour y intriguer probablement. « Il conserve ici tout son équipage, disait l'évêque, et par le langage de ses proches confidents, il paraît qu'il a quelque espérance de retourner bientôt. » Mari et femme assuraient à l'envie que Marie-Casimire était « fort aliénée » des intérêts du Roi et que bientôt elle « devait prendre des mesures avec la maison d'Autriche ». Forbin leur riposta durement que « leur intérêt essentiel » était que Louis XIV fût satisfait de la reine de Pologne, puis il se prépara à rejoindre la cour. A Jawarow, où il parvint le 14 septembre, on lui apprit que les souverains étaient partis pour un voyage de trois semaines dans leurs terres. Il ne se résigna pas à les attendre si longtemps, poursuivit sa route et les rejoignit le lendemain près de Jeroslaw.

Ce soir-là, on n'entra pas en matière. D'un commun accord, les questions sérieuses furent ajournées, et l'ambassadeur ne manqua pas, sans doute, d'user de ce répit pour se pénétrer davantage encore des instructions qu'il avait reçues. « Le seul avantage que Sa Majesté puisse tirer à présent de la bonne correspondance dudit roi de Pologne est qu'il donne toutes les facilités nécessaires pour pouvoir secourir les mécontents de Hongrie, tant que l'Empereur s'efforcera d'exciter de nou-

[1] Le Roi à T. de Forbin, 30 août 1680.

veaux troubles dans l'empire et de former des ligues contre Sa Majesté. » Le but de la négociation était donc nettement indiqué ; la question était de l'atteindre. A Versailles, on croyait Sobieski bien disposé ; l'assistance qu'il avait reçue de la France lors de son élection, les grâces accordées depuis à lui-même ou à ses protégés, paraissaient lui en faire un devoir. Il avait peut-être quelques réclamations à faire valoir, mais elles étaient toutes d'ordre pécuniaire. « Il sera facile de les faire cesser si Sa Majesté trouvant assez de sûreté et d'avantages pour son service dans un renouvellement d'alliance avec le roi, veut bien, sans entrer dans la discussion de toutes ses demandes fort mal fondées, faire présent aux dits roi et reine de sommes assez raisonnables pour leur marquer l'estime que Sa Majesté continue de faire de leur bonne correspondance. »

Mais il s'agissait surtout de conquérir Marie-Casimire, dont l'influence était toute-puissante sur son mari et dont on redoutait l'hostilité à la politique française. Son principal grief était le refus de Louis XIV de créer duc et pair le marquis d'Arquien, son père. « Sa Majesté ne peut se résoudre d'accorder cette grâce à un sujet qu'elle n'en juge pas digne ; plus le refus en est juste, plus cette princesse le trouve injurieux à sa maison, et s'efforce avec assez de succès d'attirer dans son ressentiment le roi son mari... Elle se vantera des prétendues offres qu'elle dit lui être faites de la part de l'Empereur, de marier l'archiduchesse avec le fils du roi de Pologne, de contribuer tout ce qui dépendra de lui pour assurer la couronne à ce prince, de donner des terres dans la Silésie et la qualité de prince de l'empire au marquis d'Arquien, et d'autres semblables promesses, dont la maison d'Autriche n'a jamais été avare quand elle a eu du temps devant elle pour en éluder l'exécution. »

Car « l'exécution » n'aurait jamais lieu ; l'Empereur négociait précisément alors le mariage de l'archiduchesse avec l'Électeur de Bavière ; il ne renoncerait certainement pas à la candidature au trône de Pologne de son beau-frère, le duc de Lorraine ;

rien n'empêcherait d'ailleurs Louis XIV de soutenir, s'il le jugeait à propos, « celle d'un prince entièrement dans ses intérêts ». Quant au marquis d'Arquien, aussitôt Sobieski mort, la reine verrait « son père exposé au mépris et à la risée du conseil de Vienne ». Devait-elle, pour « un titre chimérique », priver ses enfants de l'appui du roi de France?

De la réalité des bonnes dispositions de Louis XIV, l'ambassadeur pourrait donner à Marie-Casimire une preuve bien convaincante. « Dans le temps même que l'intérêt imaginaire du marquis d'Arquien lui fait abandonner celui de ses enfants, et la porte à donner au Roi toute sorte de sujets de mécontentement, » Louis XIV, dans le traité secret conclu par lui avec l'Électeur de Brandebourg, avait exigé que celui-ci s'engageât à concourir à tout ce qui pourrait être à l'avantage de Jean III. Bien plus, « si le cas de sa mort arrivait avant qu'il eût pu faire élire le prince son fils pour son successeur, » l'Électeur s'engageait à employer « conjointement avec Sa Majesté tous ses soins et tout le crédit qu'il a par ses amis en Pologne pour procurer l'élection de ce prince ».

Le lendemain de l'arrivée de Forbin-Janson, le roi étant à la chasse, ce fut avec la reine que l'ambassadeur commença à s'entretenir. Il essuya de sa part « un grand détail de plaintes » sur la conduite que Louis XIV avait tenue. Marie-Casimire rappela tout ce qu'elle et son mari avaient fait pour le service du Roi avant ou depuis leur accession au trône. Cela ne lui avait attiré, disait-elle, que « toutes sortes de marques de mépris ».

L'évêque ne répondit pas directement aux plaintes de la souveraine. « Je tâchai, autant que je pus, d'adoucir son esprit, de lui faire connaître qu'il y avait eu bien du malentendu par le passé, et qu'enfin Votre Majesté m'envoyait vers elle pour travailler à dissiper tous ces nuages et rétablir la bonne intelligence, et sans entrer plus avant en matière, de crainte de la rebuter, je m'insinuai par les obligations que je lui ai, par des

témoignages d'un grand respect et d'un attachement particulier. » Cette tactique, que l'ambassadeur suivit aussi à l'égard de Sobieski, eut un plein succès. « J'ai rétabli entièrement, écrivait-il quelques jours plus tard, mon ancienne confiance auprès de ce prince et de la reine de Pologne, qui témoignent à tout le monde la joie qu'ils ont de me revoir, et ils ont entièrement quitté cet air froid qu'ils avaient affecté les premiers jours de mon arrivée, pour faire plaisir à Mme la marquise de Béthune». Cette transformation se marquait par des faits sensibles. Sobieski passait une grande partie de ses journées à chasser ; un matin cependant, M. de Beauvais avait réussi à le joindre, et, après quelques politesses échangées, le roi reprenait ses plaintes habituelles sur les « mépris » de Louis XIV. Toussaint de Forbin voulut répondre, il n'en eut pas le loisir. « Le temps pour la chasse me presse, interrompit le roi ; vous prendrez la peine de voir la reine avec qui vous vous entretiendrez plus au long ; nous parlerons ensemble une autre fois. » Dès le lendemain de cet incident, qui n'avait, certes, rien d'agréable, la volte-face était complète. « Au retour de la chasse. » nous dit l'évêque, le roi et la reine me dirent « que comme la beauté de la saison et celle de ce lieu les obligent d'y aller chaque jour, ils souhaitent que je me mette dans leur carrosse. pour parler à fond et à loisir de toutes choses. »

Il va sans dire que Forbin-Janson se hâta de profiter de l'invitation, et cela lui valut le récit de tous les incidents qui s'étaient produits pendant l'ambassade du marquis de Béthune, récit fait cette fois par le roi de Pologne. « Il prétend n'avoir pas hésité un moment de se porter à tout ce qui peut regarder les intérêts et le service de Votre Majesté et il m'a paru par ses discours qu'il était persuadé que M. de Béthune a déguisé la vérité à Votre Majesté, et a contribué par des vues et des intérêts particuliers à brouiller toutes choses. » Sobieski assurait avoir indiqué au marquis la marche à suivre, lui avoir donné des officiers soi-disant licenciés, lui avoir même permis de rassembler dans ses propres terres les troupes qu'il levait pour agir en

Hongrie. Puis Béthune avait brusquement cessé de rien confier à son royal beau-frère, il lui avait laissé ignorer qu'il débauchait les Cosaques de la République, il l'avait même nié formellement, lorsque le roi, sur la plainte du Grand Général et de plusieurs seigneurs polonais, l'avait interrogé à ce sujet, en lui proposant, si le fait était vrai, de lui faire gagner du temps par une réponse évasive à ces réclamations. Confiant dans le démenti du marquis, Sobieski avait traité ces prétendues levées de la France de pures « visions » et permis de disperser ces rassemblements, s'ils existaient réellement, — après quoi il avait été obligé d'intervenir en sous-main pour éviter de trop graves difficultés. De plus ces troupes, polonaises d'apparence, mais en réalité au service de la France, avaient été payées avec de l'argent dû au roi, qui naturellement en réclamait le remboursement. — A ces doléances, Marie-Casimire, par les variations de son attitude, ajoutait un élément un peu déconcertant. Tantôt elle ne paraissait pas se soucier de son beau-frère, et tantôt elle prenait avec une extrême vivacité ses intérêts et ceux de Mme de Béthune, cela par simple caprice. L'ambassadeur la jugeait sévèrement. « J'ose dire à Votre Majesté qu'il me paraît que depuis mon départ l'élévation de la reine de Pologne l'a beaucoup empirée [1]. Le peu de gens forts qu'il y a dans ce royaume, que la crainte qu'ils ont pour le roi de Pologne rend bas, la flatterie continuelle de ceux qui sont autour d'elle pour en obtenir des grâces, et la considération, j'ose même dire la déférence entière, que le roi de Pologne a pour elle et le peu de conduite de toute sa famille la font agir de cette manière aigre et pleine de hauteur, sans faire les réflexions qu'elle doit sur l'avenir, les intérêts de ses enfants et de sa personne particulière. » Ceci s'appliquait surtout à ce qu'on pourrait appeler la « question d'Arquien ». Par orgueil et par affection, la reine souffrait de voir la situation de son père rester invariable. « J'ai peine à croire, écrivait Forbin-Janson, qu'aucun intérêt puisse la lier entière-

[1] Mot douteux. — T. de Forbin au Roi, 18 septembre 1680. (Aff. Étr., Pologne, t. 69, f° 60.

ment à Votre Majesté, si Votre Majesté ne trouve quelque expédient pour lui donner sur cela quelque satisfaction. »

L'évêque, cependant, n'avait pas encore vraiment commencé à négocier, et l'on approuvait fort sa conduite à Versailles. « Le retardement affecté que le roi de Pologne apporta à écouter vos propositions demandait autant de réserve que vous avez témoigné à lui en faire, » écrivait le Roi. Il fallut bien enfin se décider à parler. « Ce fut, dit l'ambassadeur, dans la calèche du roi de Pologne que j'eus cette conférence avec lui et la reine sa femme, au retour de la chasse. » Mais la communication de l'article secret du traité conclu entre la France et le Brandebourg, article par lequel l'Électeur s'engageait à favoriser l'élection du fils de Jean III au trône de Pologne, ne produisit pas tout l'effet espéré. Sobieski remercia, mais sans grand enthousiasme, semble-t-il. Il trouvait peut-être qu'on parlait beaucoup de sa mort dans ce document ; peut-être aussi jugeait-il tout simplement que l'entreprise était inexécutable. « Il m'a dit, écrit Forbin-Janson, qu'il se détruirait et perdrait pour toujours toute espérance pour son fils, s'il travaillait à présent pour avoir cette succession ; qu'il avait été obligé d'en faire une déclaration publique à la dernière convocation à Varsovie, pour ôter les impressions fâcheuses qu'on avait voulu donner ; que cependant, s'il rencontrait dans la suite quelque conjoncture favorable qu'il ne peut prévoir, il aurait recours à la protection de Votre Majesté, et qu'il espérait qu'après lui elle la donnerait à son fils et à sa famille. »

Quelques jours plus tard, l'arrivée imminente du résident de l'Empereur forçait l'ambassadeur à aborder la « question d'Arquien ». C'est à la reine qu'il s'adressa d'abord. Comment pouvait-elle songer à perdre « l'amitié du plus grand et du plus puissant roi du monde, et dont l'inimitié ne pourrait qu'être funeste à elle et à sa famille ? » Et cela pour des « dons en fumée, » pour des « promesses trompeuses et éloignées qu'on lui fait du mariage de son fils avec la fille de l'Empereur, » pour « une chimère et pour un vain titre dont l'Empereur la flattait »,

titre qui ne donnerait à son père « aucune distinction en aucun lieu du monde ». — « D'ailleurs, continuait l'évêque, j'étais obligé de lui dire que M. le marquis d'Arquien, son père, étant sujet de Votre Majesté, il ne devait ni ne pouvait accepter aucun titre ni établissement d'aucun prince étranger, et moins de l'Empereur qui est ennemi de Votre Majesté, sans son approbation et sans son consentement; que pour être père d'une grande reine, il ne laissait pas d'être toujours sujet de Votre Majesté et soumis à ses lois ; qu'il avait le cœur trop bien tourné et qu'il était trop sage pour se laisser entraîner à l'amitié qu'elle avait pour lui et à manquer à un devoir si essentiel... Je la vis en même temps fort troublée et agitée de toutes ces raisons. Elle me dit qu'elle était bien malheureuse; que, n'ayant rien négligé pour donner des marques à Votre Majesté de son attachement dans toutes [les] occasions, elle ne pouvait obtenir une distinction pour M. son père, qu'elle et son mari la demandaient depuis six ans avec toutes les instances possibles sans pouvoir l'obtenir,... qu'aujourd'hui Votre Majesté ne se contentait pas de ne rien faire, mais qu'elle trouvait mauvais que l'Empereur voulût tirer sa famille de la poussière où elle était ; qu'elle ne ferait jamais rien qu'elle crût devoir obliger Votre Majesté de lui ôter son amitié; que pour ce qui la regarde et sa famille, qu'elle a pris son parti de l'abandonner à la Providence, qu'elle n'a pas lieu d'espérer que Votre Majesté songe à elle dans la suite par ce qu'elle vient d'éprouver dans le passé, que si elle a à rejeter les offres avantageuses de l'Empereur, ce sera, et parce que son cœur est toujours français, et parce qu'elle connaît que M. son père est le plus fidèle et le plus soumis sujet que Votre Majesté aura jamais, et que si elle pouvait entendre tout ce qu'il lui a dit dans les temps et dans le sujet présent, qu'elle est assurée que Votre Majesté perdrait sans peine les impressions qu'on a voulu lui donner contre lui, et qu'elle serait portée à lui accorder ses grâces, qu'elle ne pouvait plus les demander en vain, et qu'enfin elle verrait ce qu'elle aurait à faire de mieux sans s'expliquer davantage. »

Une visite à M. d'Arquien s'imposait ensuite ; Forbin-Janson trouva en lui, non sans surprise peut-être, les sentiments les plus raisonnables et les plus désintéressés. « Je dois dire à Votre Majesté que je l'ai vu pénétré de douleur des impressions qu'il assure qu'on a données de lui à Votre Majesté. Il dit qu'il s'est examiné plusieurs fois et qu'il ne trouve rien en sa conduite qu'une fidélité et un attachement inviolable à la personne et au service de Votre Majesté ; que le roi et la reine de Pologne l'ayant obligé de venir en ce pays-ci avec l'agrément de Votre Majesté, il peut jurer devant Dieu qu'il a toujours fait auprès d'elle *(sic)* son devoir en toutes rencontres pour tout ce qui peut regarder le service et la satisfaction de Votre Majesté, quoiqu'on lui ait voulu dire qu'on avait écrit que c'était lui qui aigrissait l'esprit de la reine sa fille ; que pour le surplus il n'avait garde de rien prétendre, qu'il savait que la reine de Pologne avait sollicité plusieurs fois Votre Majesté pour son élévation dans la vue de leur propre gloire, par l'honneur qu'il avait de leur appartenir de si près, et que l'Empereur avait fait des pas sur cela, dans lesquels il n'entrait point, et que Votre Majesté trouverait toujours en lui les sentiments d'obéissance d'un véritable sujet. » L'ambassadeur croyait d'Arquien de bonne foi, ses actes paraissant d'accord avec ses paroles, mais le pauvre homme manquait un peu d'autorité. « Il me semble qu'il travaille à adoucir les choses autant qu'il le peut, mais il est aussi certain que, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la tendresse que la reine de Pologne a pour lui, elle n'a pas grande créance à ses lumières... »

Restait à voir Sobieski, et, les voies ainsi préparées, M. de Beauvais s'y disposait. « J'ai demandé une audience particulière au roi de Pologne pour lui parler sur les subsides et pour pénétrer à fond ses sentiments. Il m'a remis à demain, s'il ne va pas à la chasse. » Ce *si* agaçait l'évêque, qui se laissait aller à quelques critiques contre ce qu'il faut bien, à défaut d'autre terme, appeler le gouvernement (!) polonais. « Il n'y a en cette cour aucune règle, aucun ministre ; il n'y a nul secret ; la reine de

Pologne est obsédée par une fausse gloire et par la tendresse démesurée qu'elle a pour son père, Mme de Béthune est toujours auprès d'elle, et son esprit [1] est toujours plus inquiet et plein de nouvelles inventions ; le roi de Pologne apprend de beaucoup d'endroits des mesures qu'il dit que M. de Béthune prenait contre lui... Enfin, ce n'est pas sans peine que ces sortes d'esprits peuvent se bien ménager, et je puis assurer Votre Majesté que je ne néglige rien au monde pour les remettre dans la situation où je les avais laissés. »

III

Sur ces entrefaites, Vitry arriva, et les deux ambassadeurs réunis décidèrent de « prendre un dernier éclaircissement de Leurs Majestés Polonaises ». Ils rédigèrent ensuite un long mémoire pour rendre compte de cette conférence, exposer la situation, les dispositions des souverains, les obstacles qui s'opposaient au succès de la négociation [2]. — Le roi de Pologne avait reçu de la diète de Grodno le pouvoir de conclure la ligue défensive proposée par l'Empereur contre les Turcs, mais il avait toujours ajourné sa décision, témoignant ainsi une fois de plus ses sentiments d'amitié envers la France, à qui cette ligue portait ombrage. De même, aux offres faites par l'Empereur d'un titre de prince pour le marquis d'Arquien, il n'avait encore répondu « que par des paroles honnêtes, sans prendre d'engagement ». Sur ce sujet brûlant, nos deux diplomates avaient cherché à se dérober ; ils n'avaient point d'ordres sur ce point et ne pouvaient donner « la moindre lueur d'espérance », — et ils avaient abordé la question d'argent, — mais ni Jean III ni Marie-Casimire n'étaient d'humeur à se laisser distraire. « Le roi et la reine de Pologne nous répondirent tous deux que pour l'intérêt pécuniaire Votre Majesté le réglerait comme elle vou-

[1] Le texte porte : et dont l'esprit...
[2] 8 novembre 1680.

drait, mais que si elle voulait leur accorder la très humble prière qu'ils lui font depuis si longtemps pour M. d'Arquien, elle pourrait disposer d'eux en toutes choses, et qu'elle devait croire que si dans leur chagrin et dans le temps qu'ils se sont vus méprisés, ils n'ont point abandonné le service de Votre Majesté, ce *(sic)* qu'ils ne feraient point lorsqu'ils se verraient honorés d'une faveur qu'ils souhaitaient avec tant de passion et de raison, et la reine de Pologne prenant la parole nous dit : « Nous ne « prétendions point tromper le Roi. Il est juste que nous vous « disions que Sa Majesté nous nécessite à recevoir des grâces de « l'Empereur, qui nous les offre sans conditions, et qui ne nous « engageront *(sic)* jamais à rien entreprendre contre les intérêts « de Sa Majesté. »

Malgré le correctif apporté par ces derniers mots, la déclaration de la reine était grave ; son influence était toute-puissante sur Sobieski et le seul moyen de se la concilier était évidemment de lui donner ce duché-pairie qu'elle désirait avec tant d'ardeur. « Son entêtement et sa vanité » étaient « extraordinaires là-dessus ». S'il lui accordait cette faveur, Louis XIV obtiendrait d'elle et de son mari « tous les engagements qui peuvent les lier pour toujours dans ses intérêts ; » s'il la refusait, il pourrait tout au plus espérer qu'on ne ferait rien contre lui. « Une pension de douze mille écus ou quarante mille livres pour la reine de Pologne la comblerait de grâce si elle peut obtenir celle pour M. d'Arquien... Avec cela Votre Majesté fera d'eux tout ce qu'elle voudra. Si au contraire Votre Majesté ne veut en aucune manière faire duc M. d'Arquien, ni trouver le moyen de lui donner quelque élévation,... nous sommes aussi persuadés que ce serait de l'argent mal employé. » Il vaudrait mieux, dans ce cas, distribuer à propos quarante ou cinquante mille livres dans les Diètes, ce qui suffirait à empêcher toute délibération préjudiciable à la France.

A cet exposé était joint un long réquisitoire contre Béthune, que les ambassadeurs rendaient en partie responsable de la situation présente. Le marquis avait eu — on l'en soupçonnait

du moins — la « folle vision » de succéder à son beau-frère. C'était pour cela sans doute qu'il avait cherché à brouiller le roi de Pologne avec la reine et celle-ci avec Louis XIV; pour cela encore qu'il avait « travaillé à mettre la confusion partout, et dans l'esprit de Leurs Majestés Polonaises, et dans le dedans du royaume, par les liaisons qu'il y avait prises et par l'argent qu'il y a répandu,... qu'il avait affecté de la popularité en conviant et buvant avec mille personnes ». C'était sa faute et celle des Suédois si les diversions préparées en Hongrie et en Prusse n'avaient pas donné les résultats qu'on en attendait. Bref, « de la manière dont nous avons trouvé toutes choses, il est certain que Leurs Majestés Polonaises avaient pris leur parti (quoi qu'elles puissent dire), de prendre des liaisons et des attachements avec la maison d'Autriche... Ils connaissent bien aujourd'hui que M. de Béthune, bien loin de les en empêcher, les y précipitait par une conduite affectée, et qu'il voulait par là leur ôter l'amitié et la protection de Votre Majesté en cas de quelque accident. » Le comble, c'est que le marquis, « dans le chagrin qu'il a eu d'être rappelé, » a excité la défiance des souverains contre M. de Beauvais, et celui-ci a dû tout d'abord « rappeler l'ancienne confiance ». — « Durant six semaines, je ne les ai pas quittés d'un moment, je me suis insinué auprès d'eux dans la familiarité qu'ils m'avaient donnée autrefois, j'ai pénétré par des gens qui sont auprès d'eux, avec qui j'avais liaison, une partie de leurs plaintes... Enfin, nous avons pénétré jusques au fond de leur cœur. »

Malheureusement, si Béthune est parti, sa femme est restée, et sa seule présence constitue un obstacle et un danger. Elle reçoit les lettres que son mari lui écrit de France et les porte à la reine ; les deux sœurs en parlent longtemps ensemble. « C'est après ces sortes de conférences que nous trouvons la reine de Pologne changée du blanc au noir... C'eût été un grand bien pour le succès des intentions de Votre Majesté que Mme de Béthune eût suivi M. son mari, » gémissent les ambassadeurs, — mais l'on ne sait trop, avec les caprices de Marie-Casimire,

si l'on peut sans inconvénient faire déguerpir sa sœur. Plusieurs fois, de Versailles, on a engagé la marquise à revenir, mais elle n'a pas tenu compte de ces avis. Un ordre formel lui est enfin expédié, dont on envoie un duplicata à l'évêque, avec ordre de le « remettre entre les mains de ladite dame, en sorte qu'elle ne puisse pas ignorer la volonté de Sa Majesté ». Mais l'ambassadeur n'ose pas le faire avant d'en avoir parlé aux souverains polonais, qui lui demandent d'attendre quelques jours. Le délai expiré, Forbin et Vitry remettent l'ordre du Roi à la destinataire, et celle-ci déclare qu'elle y obéira « sans peine ». Mais ce n'est là qu'une vaine démonstration. « Nous avons appris que Mme de Béthune s'était jetée aux pieds du roi et de la reine de Pologne, fondante *(sic)* en larmes, en leur disant qu'ils eussent pitié d'elle, qu'ils ne la regardassent pas par l'honneur qu'elle a de leur appartenir de si près, mais comme une malheureuse étrangère que Votre Majesté rappelait en France peut-être pour la mettre à la Bastille, elle et son mari. » Les souverains sont « si fort touchés » qu'ils demandent un nouveau sursis : la saison est « si rude », le ménage Béthune a tant de dettes ! Le marquis a laissé sa femme en Pologne « comme en otage à ses créanciers ». C'est d'ailleurs faire injure à Leurs Majestés que de rappeler si brusquement leur sœur et belle-sœur. — Ce sont là de bonnes raisons; et il y en a de meilleures pour nos deux diplomates : leurs négociations sont en suspens, et la décision de la Diète au sujet de l'alliance autrichienne aussi ; brusquer les choses pourrait tout gâter. Ils se laissent donc toucher et prennent sur eux d'accorder le sursis demandé, — mais l'ordinaire suivant, le roi et la reine ont changé d'attitude. « La reine de Pologne voudrait bien ne nous avoir pas obligés d'écrire de sa part à Votre Majesté... Il est certain que Mme de Béthune les fatigue furieusement. » — Les ambassadeurs sont fatigués, eux aussi, de ces perpétuelles tergiversations. « En vérité, s'écrient-ils, on est à plaindre lorsqu'on est obligé de négocier avec des personnes qui n'ont rien de fixe dans l'esprit et qui changent à tous moments par leur caprice. »

Il fallait maintenant attendre la réponse du Roi. Le séjour de l'évêque de Beauvais en Pologne allait donc se trouver prolongé. « Je vois, disait-il à Croissy, dans l'état présent des affaires, qu'il est d'une nécessité absolue que je voie la fin de la Diète. » Ce n'était pourtant pas l'envie de rentrer en France qui lui manquait, et il l'avait laissé voir, — presque trop. « Je souhaite, lui écrivait presque au même moment le chevalier de Forbin [1], que le Seigneur... vous ôte l'impatience que vous faites paraître pour votre retour, car elle me semble contraire aux intérêts du Roi et aux vôtres particuliers... Je vous supplie de changer le style de vos lettres sur le chapitre du retour, car vous donneriez une grande prise à vos envieux si vous persévériez dans le dessein de vous en revenir avant que les affaires du Roi fussent consommées et établies d'une manière à ne vous laisser aucun scrupule pour faire la nique aux plus médisants. Il me paraît par ce que j'entends dire dans le monde que l'on est fort content de votre conduite... Si vous partiez un moment trop tôt, vous perdriez dans cet instant tout le fruit de vos travaux. » Quand il reçut cette lettre, Toussaint de Forbin était à Varsovie, dans la maison qu'il avait fait retenir à l'avance, avec son « équipage » au complet et « toutes les provisions nécessaires pour paraître avec éclat et y faire grande chère ». — « Vous m'obligerez, Monsieur, sensiblement, avait-il écrit à Croissy, d'assurer Sa Majesté que je n'épargnerai ni soin, ni dépense, afin qu'elle soit en repos du côté de ce pays, de quelque manière que les affaires tournent. J'ai été huit ou dix jours assez incommodé ; je n'ai pas laissé de me faire porter à la Cour lorsqu'il a été nécessaire. Me voilà, grâces à Dieu, remis, et en état de partir après-demain avec Leurs Majestés Polonaises pour aller à la Diète à Varsovie. »

Quelques jours après leur arrivée en cette ville, les ambassadeurs apprenaient la décision du Roi. L'obstination des souverains polonais avait porté ses fruits ; Louis XIV répondait à leurs

[1] 13 décembre 1680 (Archives du comte de Forbin).

demandes par un acquiescement général : cinquante mille écus pour le roi ; douze mille écus de pension pour la reine, et enfin... le duché ! Mais cette concession lui coûtait. « Il aurait été à souhaiter, disait-il, que tout ce que vous lui avez représenté de la juste répugnance que j'ai à accorder au marquis d'Arquien une dignité qu'il a si peu méritée, l'eût disposée [la reine] à ne m'en plus solliciter qu'en faveur d'un des princes ses enfants, pour qui je l'avais destinée. Mais plus j'ai de peine à accorder ces grâces à ceux qui ne m'y ont jamais obligé par aucun service ni par leur conduite, et plus je me fais de joie de témoigner en ce *(sic)* rencontre au roi de Pologne combien la considération que j'ai pour lui supplée au défaut du sujet qu'il me propose. » Les ambassadeurs devraient donc « bien examiner » tout ce que Sobieski était « en pouvoir de promettre et exécuter, » et s'ils réussissaient à « l'y obliger le plus fortement et le plus étroitement » possible par un traité, M. d'Arquien deviendrait duc, — mais on espérait qu'il ne serait qu'un duc et pair honoraire. « Vous jugez bien que les assurances qu'on vous donne qu'il ne reviendra jamais dans mon royaume pour y tenir le rang de duc, entrent fort dans les raisons qui me portent à accorder au roi et à la reine de Pologne cette satisfaction. » Il faudrait donc tâcher d'éviter le retour en France de l'infortuné d'Arquien ; au besoin, si sa fille insistait, on lui répondrait qu'il serait reçu au Parlement quand le Roi aurait l'occasion d'en faire passer d'autres.

Cette fois, Forbin et Vitry se crurent certains du succès. La déception qu'ils éprouvèrent n'en fut sans doute que plus amère. Après avoir communiqué à Sobieski les offres pécuniaires de Louis XIV et la promesse du duché, ils voulurent entrer dans le détail du traité à intervenir[1]. « Le roi de Pologne nous a témoigné d'être bien obligé à Votre Majesté des sentiments favorables qu'elle avait pour eux, et de tout ce qu'elle voulait faire pour eux ; que pour ce qui est du détail d'un traité, comme il

[1] Les ambassadeurs au Roi, 17 janvier 1681.

s'agissait d'affaires importantes, il fallait qu'il y fît réflexion auparavant que de s'y déterminer. »

« Surpris et scandalisés » de « la manière peu honnête et peu reconnaissante » dont étaient reçues les grâces du Roi, les ambassadeurs ne purent attribuer cet accueil qu'à la non-vérification immédiate du brevet de M. d'Arquien. Sobieski, en effet, en ajourna l'acceptation jusqu'au moment où Louis XIV serait disposé à le faire enregistrer. Les deux diplomates ne crurent pas devoir insister, ni auprès de lui, ni surtout auprès de Marie-Casimire. « Comme l'esprit de la reine de Pologne est plein d'orgueil et d'opiniâtreté, écrivirent-ils au Roi, et qu'elle se fait le plus souvent un point d'honneur de ne point revenir des résolutions qu'elle a prises, nous nous sommes contentés de la prier d'y faire encore de solides réflexions auparavant que de s'y déterminer entièrement. » Mais leur échec leur restait d'autant plus sur le cœur qu'ils recevaient de Versailles des reproches à demi voilés sur la manière dont ils avaient conduit la négociation. Comment, avant de « s'expliquer si clairement sur tous les avantages » consentis par Louis XIV, n'avaient-ils pas formulé ceux qu'il exigeait en retour; l'accord étant ainsi établi d'avance, ils n'auraient eu qu'à le signer, dès qu'ils en auraient reçu le pouvoir du Roi.— Hélas ! répondaient-ils, « nous l'avions projeté de la sorte, mais Leurs Majestés Polonaises nous ayant protesté que la déclaration du duché était un préalable à toutes sortes de traités, à quoi ils ne pouvaient entrer sans cette satisfaction, nous avons été nécessités de le lui *(sic)* déclarer, et en même temps de faire connaître au roi de Pologne l'avantage pécuniaire qui le regardait et dont il est plus touché que de tout le reste, s'ils voulaient convenir des conditions d'un traité. De la manière qu'ils sont tournés et qu'ils se sont expliqués à nous que moyennant cela Votre Majesté serait contente d'eux, nous n'avons pu agir autrement pour pouvoir connaître leur dernière résolution; autrement ils nous auraient laissés des années entières sans s'expliquer de rien. Leur manière d'agir est toute particulière et il faut négocier ici différemment de tous les endroits du monde ».

IV

Par l'ajournement du traité, l'attention des ambassadeurs se trouvait reportée tout entière sur les questions qui s'agitaient à la Diète. Au point de vue français, il y en avait deux principales : le mariage du prince Louis de Brandebourg et les projets d'alliance de la Pologne.

Depuis longtemps déjà l'on savait que l'électeur Frédéric-Guillaume voulait faire épouser au prince Louis, son fils, la jeune princesse Radziwill, orpheline et fort riche. A ce projet, le roi de Pologne et tous les hommes politiques du pays étaient nettement hostiles. « Ils n'ont garde de permettre que M. l'Électeur, qui est si puissant en Prusse, ait des biens si considérables dans la Samogitie et dans la Lithuanie qui en sont si près. » C'était d'autant plus raisonnable que ces biens comprenaient « trois forteresses assez considérables, par lesquelles il pourrait avec des troupes se rendre maître de tout ce pays-là ».

Frédéric-Guillaume, prévoyant de l'opposition à ses desseins, résolut de placer les Polonais en face du fait accompli. Il était alors en bons termes avec la France, dont les ambassadeurs avaient ordre de lui prêter éventuellement leur concours; il y recourut sans scrupule. C'est à Toussaint de Forbin qu'il envoya, en le priant de la transmettre, la lettre par laquelle il annonçait à Sobieski ce projet d'union; mais cette lettre, datée de la fin d'octobre, on ne la remettait à l'ambassadeur qu'au début de janvier, de manière que le roi de Pologne ne pût apprendre officiellement le mariage que le jour même de la célébration. L'Électeur écrivait en même temps à l'évêque : « La confiance que je prends en votre amitié et la connaissance que vous avez de l'étroite union et correspondance qui est entre le Roi Très Chrétien et moi, me fait espérer que Votre Excellence agira en cette occasion avec la prudence qui lui est si particulière et avec toute l'affection que je me promets d'elle, et sur-

tout que vous ferez connaître en temps et lieu commode que le Roi Très Chrétien prend part dans cette affaire, et que vous empêcherez par des moyens convenables qu'on ne prenne ni à la Cour ni à la Diète prochaine de résolutions préjudiciables aux intérêts de mes enfants... Il importe à Sa Majesté Très Chrétienne que je sois bien avec la Pologne pour avoir les mains libres et pour satisfaire avec moins d'empêchement aux obligations qui sont entre nous. »

Le cas était embarrassant. Que la lettre de l'Électeur parvînt si tard au roi de Pologne, c'était un manque d'égards dont il serait certainement froissé; qu'elle lui fût remise par un ambassadeur de France, cela semblerait indiquer que la France et le Brandebourg avaient agi de concert dans cette affaire; c'était conforme aux désirs de Frédéric-Guillaume, mais ce n'était guère favorable à la conclusion de notre alliance avec la Pologne. — D'autre part, ne pas rendre la lettre pouvait « rompre les mesures » prises par Louis XIV avec l'Électeur. Faute d'instructions sur ce point, le pauvre Forbin-Janson était fort perplexe; il se décida enfin, après mûre réflexion, à remettre la malencontreuse épître. Mais Vitry et lui redoutaient fort les conséquences possibles de ce mariage. « Cela est seul capable *(sic)* de rompre la Diète et d'attirer du désordre en Lithuanie sur la prise de possession de ces biens-là... Suivant les lois de Lithuanie, où les biens de cette princesse sont situés, elle ne peut se marier dans sa minorité sans le consentement de ses tuteurs sous peine de perdre tous ses biens... Le roi de Pologne, suivant les lois, en qualité de roi, est le premier tuteur, et... ni lui ni les autres tuteurs nommés par le testament du père n'ayant point *(sic)* donné leur consentement à ce mariage, cette princesse sera privée selon leurs lois de tous ses biens. »

Ces fâcheux pronostics ne se réalisèrent pas. La Diète se passa sans encombre. Cela fait croire, disaient les ambassadeurs, « que cette affaire se passera avec ménagement et que le roi de Pologne pourra se contenter d'en tirer des avantages particuliers, ce qu'à la vérité il envisage principalement... Il y a

apparence que tout ira en fumée et se convertira en négociations qui n'empêcheront pas M. l'Électeur de se mettre en possession des grands biens de cette princesse. » — L'évêque se rasséréna tout à fait lorsqu'il sut que sa conduite s'était trouvée conforme aux intentions du Roi.

Ni lui ni son collègue n'en avaient encore fini avec cette affaire. Hoverbeck, l'ambassadeur de Brandebourg, arrivait alors à la cour. « Il a parlé, dans sa première audience, au roi de Pologne d'une manière si extraordinaire, en voulant insinuer que son maître n'avait rien fait dans le mariage du prince son fils avec la princesse de Radziwill que de concert avec Votre Majesté, dont l'assistance ne lui manquerait pas, que le roi de Pologne et les sénateurs qui étaient présents à cette audience en ont été fort surpris, et Sa Majesté Polonaise a cru que Votre Majesté l'amusait sous prétexte d'un traité d'alliance, et qu'elle avait pris des mesures avec M. l'Électeur de Brandebourg contre ses intérêts... Cette impression a été si vive... qu'il nous faudra du temps pour la dissiper. » — Naturellement, Vitry et Forbin protestent, ils écrivent à Rébenac [1], notre représentant à Berlin, se fâchent avec Hoverbeck, s'expliquent de leur mieux avec les Polonais : le Roi, disent-ils, n'entrera dans cette affaire, s'il y entre, qu'en médiateur, « pour concilier ses amis et alliés ». Hoverbeck ergote sur les paroles qu'on lui prête, et qui, prétend-il, ne sont pas celles qu'il a prononcées. Au fond, ses explications n'expliquent rien, et nos ambassadeurs ne peuvent obtenir qu'il change de ton. « Nous avons connu, finissent-ils par dire, que la politique de ce ministre et de son maître sans doute est de ne point envisager en cette occasion l'intérêt de Votre Majesté, mais de vouloir insinuer au roi de Pologne et à la Diète qu'ils en seront appuyés, afin qu'ils soient plus circonspects dans les résolutions qu'ils pourraient prendre contre lui. » C'était bien la politique esquissée dans la lettre de l'Électeur à Toussaint de Forbin.

[1] François de Pas, comte de Rébenac, fils de M. de Feuquières. (Conf. Delavaud, *op. cit.*, p. 29.)

Hoverbeck rendait d'ailleurs aux deux ambassadeurs d'aussi mauvais services à Berlin qu'à Varsovie. « La première démarche qu'il a faite, du jour même de son arrivée, a été de donner à M. l'Électeur le plus qu'il a pu de méfiance sur la sincérité du Roi dans ses offices, écrivait Rébenac... Son dernier rapport a été contraire au vôtre dans les choses essentielles. » De là des plaintes réciproques de Frédéric-Guillaume et de Rébenac, suivies d'explications qui justifiaient Forbin et Vitry, — jusqu'au rapport suivant!

Cependant l'Électeur aurait bien voulu apaiser à bon compte l'irritation de Sobieski. Il ne voulait, suivant Hoverbeck, « entrer en aucun engagement avec la République », mais il souhaitait « contenter le roi de Pologne », et demandait pour cela l'intervention des représentants de la France; ceux-ci s'informent alors des offres qu'ils pourront faire ; Hoverbeck ne se déconcerte pas pour si peu. « Il nous a déclaré de bonne foi qu'il n'avait ni pouvoir, ni argent, ni instructions [1]. » C'était peu, pour entamer une négociation! Heureusement, ce n'était pas le dernier mot de Frédéric-Guillaume. « M. l'Électeur, disait Rébenac [2], après avoir bien fait le difficile, est enfin venu au fait, et il a déjà donné ordre d'offrir au roi de Pologne son amitié, son engagement pour l'élection du prince, son fils, et un petit régal de quarante mille écus argent comptant. Si on avait d'abord pris le bon parti, comme vous l'aviez assez fait entendre, on serait à l'heure qu'il est hors d'intrigue... S'il est question d'épingles pour la reine de Pologne, vous pouvez bien juger que je ferai mon devoir de la bonne manière. »

Le mécontentement des souverains polonais était, en attendant, très vif: ils comptaient prendre contre l'Électeur « toutes les précautions qu'ils pourraient dans la conjoncture présente des affaires, en attendant qu'ils pussent se mettre en état de le chasser de Pologne, et de Prusse s'ils pouvaient... Mais, — et

[1] Les ambassadeurs au Roi, 28 février 1681.
[2] Rébenac aux ambassadeurs, 27 février 1681.

ceci rassurait les ambassadeurs, — de la manière que ce pays-ci est tourné, il y a de l'apparence que M. l'Électeur ne verra pas de longtemps les effets de ses *(sic)* ressentiments.

La division est, en effet, toujours aussi grande entre les divers partis polonais. Celui de la Cour est plutôt disposé à « avoir affaire » contre le Brandebourg, ce que la Grande Pologne et la Prusse ne veulent à aucun prix. La guerre contre les Turcs réunit de nombreux partisans, et la France se trouve amenée à pousser à celle-ci pour tâcher d'éviter l'autre. Encore faut-il distinguer, car deux alliances s'offrent à la Pologne contre « l'ennemi commun de la chrétienté »; l'une, défensive, avec l'Empereur, qui aurait ainsi ses coudées franches sur le Rhin; nos ambassadeurs n'en veulent pas et se plaignent au Nonce, Mgr Pallavicini, de ce qu'il appuie ce projet de tout son pouvoir. Cette ligue, lui disent-ils, n'a pour but que de rompre « la bonne intelligence qui a toujours été entre la France et ce royaume ». Le Nonce, « assez troublé et confus de cette déclaration », n'y répond que par des phrases vagues et polies qui ne donnent pas le change à ses interlocuteurs : « Nous connaissons qu'il ne se désistera pas d'agir, par les ordres qu'il en a sans doute de Rome, et pour suivre l'inclination qu'ont presque tous les Italiens de favoriser la maison d'Autriche. » De Sobieski non plus, Forbin et Vitry ne peuvent obtenir de paroles décisives. Il leur faut donc créer dans la Diète un parti capable de s'opposer à la fois à toute alliance avec l'Empereur et à toute mesure contre le Brandebourg. C'est chose moins facile qu'ils ne l'ont cru d'abord. Ils ont bien cherché à se faire des alliés, et obtenu des manières d'engagements. Mais il n'y a « guère de fondement à faire à la plupart des promesses des gens de ce pays-ci! » Au dernier moment, les opposants paraissent vouloir se dérober. « Monsieur l'évêque de Cracovie est malade et peut-être ne sera-t-il pas en état d'agir. M. le Grand Chancelier a changé de conduite depuis l'arrivée du sieur de Louvigny, que M. de Béthune a envoyé ici pour quérir Madame sa femme... Cependant il proteste toujours

qu'il fera tous ses efforts pour empêcher cette ligue, mais il fait beaucoup plus de difficultés... »

L'autre alliance dont on parle et que les ambassadeurs accepteraient à la rigueur, comme un pis aller, est celle des Moscovites. « Ils se chargent d'arrêter les Tartares avec une puissante armée et ne demandent que trois mille Polonais avec eux, de bailler quinze mille hommes de bonne infanterie avec du canon pour servir dans l'armée polonaise, et de tenir un grand corps de cinquante mille hommes sous Kiovie pour joindre à l'armée polonaise suivant le besoin ou les occasions. » Ces offres séduisent la Diète au premier abord; mais peut-on compter sur la bonne foi des Moscovites? Ne veulent-ils pas simplement « jeter la guerre en Pologne pour s'en délivrer? » Cette crainte « pourrait bien faire échouer tout ce projet... » — Peu à peu il prend corps, cependant; les généraux l'acceptent; les assemblées particulières des députés des provinces aussi. Sobieski ne l'approuve pas, croit-on, mais sentant peut-être « que le torrent l'emportait », il semble l'accepter lui aussi. « Le roi de Pologne, à force de faire le fin et de ne vouloir point s'expliquer, se trouvera engagé malgré lui à cette guerre », en dépit « de la paresse qui lui est naturelle, de l'agrément extraordinaire qu'il a dans le repos et dans l'amas d'argent qu'il fait. » Seuls, les ambassadeurs de France passaient pour y être hostiles. « Même on l'avait voulu persuader à M. Pallavicini, nonce du Pape... Nous sommes persuadés que nous l'avons convaincu du contraire. Il nous a promis d'en écrire à Rome d'une manière [telle] qu'il espère que le Pape en deviendra plus facile à satisfaire Votre Majesté dans les négociations de M. le cardinal d'Estrées... » — L'une de celles-ci, M. de Beauvais s'en était souvenu en temps opportun, concernait certain chapeau de cardinal qui lui tenait fort au cœur!

Le 27 mars, la ligue offensive avec les Moscovites et la guerre contre les Turcs étaient votées par la Diète « sans contradiction de personne ». Cette décision paraissait absurde à nos deux diplomates. « On écrit de tous côtés, disaient-ils, que les Mosco-

vites ont traité leur paix avec la Porte, que le Grand Seigneur doit porter ses armes en Hongrie et qu'il fait pour cela tous ses préparatifs du côté de Belgrade, que la campagne sera finie auparavant qu'ils [les Polonais] puissent être en état de lever une armée, et qu'ainsi le Turc tombera sur eux auparavant qu'ils puissent être en défense, que la levée des deniers est aussi incertaine comme le mauvais usage que les généraux et les officiers en feront est inévitable; cependant sans réflexion ils se portent tous à cette guerre avec tant d'ardeur, qu'il n'aurait pas été au pouvoir du roi de Pologne de l'empêcher. »

Sobieski connaissait ses compatriotes; il avait paru céder au mouvement d'opinion qui les entraînait, mais sans cesser d'escompter un revirement d'opinion prochain dans la Diète. « L'on s'aperçoit clairement que le roi de Pologne la traîne pour faire échouer le dessein de la guerre », écrivaient quelques jours plus tard Forbin-Janson et Vitry. Sobieski aurait bien voulu ne pas supporter la responsabilité de cet échec; il essaya de l'attribuer aux intrigues de nos ambassadeurs. Devant leur protestation formelle, il dut battre en retraite. Tout paravent lui devenait d'ailleurs bientôt inutile, l'alliance moscovite tombant d'elle-même par le refus des ambassadeurs du Tsar de traiter sur les bases qui avaient été convenues.

Toussaint de Forbin regrettait ce dénouement : alliance offensive avec les Moscovites ou alliance défensive avec l'Empereur, c'était à ses yeux un dilemme dont le premier terme lui paraissait encore préférable au second. Louis XIV les jugeait tous deux déplorables. « L'Empereur, disait-il, y trouvera également ses avantages. » Dans le premier cas, les forces ottomanes se tourneront vers l'est, les mécontents hongrois se laisseront pacifier « par le peu d'espérance qui leur restera de pouvoir être assistés », et les troupes impériales pourront s'employer « à un renouvellement de guerre dans l'Empire ». Quant à la seconde combinaison, les ambassadeurs en savaient tous les inconvénients; mais une ligue offensive paraissait au Roi très souhai-

table. « Si l'Empereur y entrait de bonne foi, elle l'obligerait à joindre un corps de troupes assez considérable à celles des Moscovites et des Polonais, et pourrait même porter le Grand Seigneur à attaquer plutôt la Hongrie qu'aucun autre État. » L'important était toujours d'empêcher ou d'entraver l'action impériale sur le Rhin, et c'était dans cette vue que les ambassadeurs devaient empêcher toute alliance qui pourrait la favoriser, — et s'assurer d'autre part « un passage libre » pour les secours que Louis XIV donnerait aux mécontents hongrois.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les nouvelles et les pronostics variaient à chaque courrier. M. Akakia, notre représentant auprès des Hongrois et du prince de Transylvanie, manquait un peu de confiance. De prétendus amis de notre pays, écrivait-il, décourageaient les mécontents en tâchant de leur « faire perdre... toute espérance d'un secours de la France ». Teleki, le principal ministre du prince de Transylvanie, avait « trop de différentes vues et trop d'intrigues à Vienne », pour que l'on ne dût pas se défier de lui. Quant aux mécontents eux-mêmes, « soit leur misère durant un exil de onze années et l'impatience de retourner chez soi, soit la corruption de quelques-uns des principaux », ne les pousseraient-elles pas à « s'accommoder? » Tekeli, leur chef, s'efforcerait « de faire subsister ses troupes jusques au printemps », mais il ne pourrait guère faire davantage « sans une assurance bien solide de quelque forte assistance ». Les espérances suscitées par l'arrivée d'Akakia avaient fait suspendre les négociations avec l'Empereur, mais sa présence paraissait désormais « assez inutile au service de Sa Majesté, à moins qu'il lui importe de nourrir les espérances des Hongrois et de faire craindre à l'Empereur les suites de ma mission, dont il a fait paraître de l'inquiétude ».

C'était, en effet, l'intention du Roi, et le successeur d'Akakia, M. du Vernay-Boucaut, devait apporter des subsides aux mécontents; Sobieski avait promis de faciliter son passage en Transylvanie, et si nos ambassadeurs se montraient si coulants à propos du départ de Mme de Béthune, s'ils cherchaient à gagner du

temps « avant d'ôter toute espérance au roi et à la reine de Pologne » au sujet du duché de M. d'Arquien, c'était pour éviter qu'il ne révoquât sa promesse. Toute leur patience fut inutile; le roi ne tarda pas à ajourner jusqu'à la fin de la Diète l'octroi des « sûretés » nécessaires. Vers ce moment, un envoyé de la Porte était arrivé en Transylvanie, et Akakia recommandait aussi de différer tout envoi d'argent. « La dépense en serait inutile sur le pied que sont les affaires, dont la fin ou la durée roule uniquement sur la résolution de la Porte et sur la part qu'elle y voudra prendre. » Les ambassadeurs étaient assez embarrassés, car Louis XIV paraissait attacher une grande importance à l'arrivée en Transylvanie de son nouvel envoyé et de ses subsides. Mais comment passer outre à l'avis d'Akakia, présent sur les lieux, et au refus du roi de Pologne d'assurer le passage de M. du Vernay? Ils allaient s'y décider enfin, Akakia les ayant engagés un peu plus tard à l'envoyer, mais sans argent, quand ils apprirent qu'il avait une fois de plus changé d'avis, et qu'il se désolait à l'annonce de l'arrivée prochaine de son successeur. « Nous aurions éludé par notre éloignement les instances trop fortes qui nous seront faites à son arrivée de déclarer les intentions de Sa Majesté, gémissait-il!... On nous pressera de dire quels sont les moyens qu'elle a assuré avoir fait remettre en Pologne pour le soutien des affaires des mécontents, et cette Cour voudra en avoir la disposition entière. » Or, il ne fallait ni « lui laisser voir le fond de la caisse », ni lui en confier le contenu; il n'y avait que des « fausses mesures » à prendre avec elle « pour le soutien et la durée des affaires des mécontents ». Il vaudrait encore mieux traiter directement avec Tekeli, leur chef; ce serait plus sûr et au moins aussi facile.

Parmi ces tergiversations le temps s'écoulait. M. du Vernay restait en Pologne, et la Diète durait toujours, au grand étonnement de tout le monde. « Est-il possible, s'exclamait Rébenac, que MM. les Nonces trouvent encore crédit au cabaret? Et par quel renversement de coutume ne s'en vont-ils pas quand ils n'ont plus d'argent? » Enfin, dans la nuit du 26 au 27 mai, un

obscur nonce de Lithuanie sortait brusquement de la Diète et la rompait définitivement. Si l'on considérait le bien du pays, c'était déplorable, puisque aucune décision n'avait été prise pour le mettre en état de combattre; mais beaucoup d'autres intérêts se trouvaient satisfaits par ce dénouement. « Le roi de Pologne qui, dans le fond,... ne souhaitait point la guerre, se consolera facilement de la rupture de la Diète, pour en rejeter l'iniquité sur autrui. » L'Électeur de Brandebourg, qui craignait toujours qu'on ne reparlât du mariage de son fils, se trouvait du coup rassuré; on avait déjà obtenu de Sobieski la déclaration « qu'il n'avait aucun démêlé particulier » avec Frédéric-Guillaume, « que toutes les plaintes qu'on en faisait regardaient seulement l'État, et qu'ainsi il n'aurait garde de rien entreprendre sans les ordres et la détermination de la République; » maintenant, « ce royaume étant désarmé, M. l'Électeur pourra être dans une plus grande quiétude, et le roi de Pologne sera sans doute plus traitable pour prendre des mesures avec lui ».

Les intérêts français se trouvaient également satisfaits par la rupture de la Diète qui rendait la direction des affaires au roi et à son conseil; dans celui-ci, l'on ne parlait plus de ligue défensive avec l'Empereur, et, le cas échéant, les partisans de la France avaient promis de « s'y opposer fortement ». Un second résultat suivait de près le premier. « Le roi de Pologne nous donna hier ses passeports, sans tenir de conseil pour cela, tant pour faire passer M. du Vernay que pour le retour de M. Akakia. » — Du Vernay allait donc partir! Et pour l'avenir, on disposait d' « une voie sûre pour faire passer en Transylvanie et des lettres et de l'argent... indépendamment du roi de Pologne ». C'était le palatin de Russie qui offrait le passage « par des terres qui sont à lui du côté de Valachie ». Hongrois et Transylvains consentaient même à venir chercher les subsides français à Varsovie ou à Léopol. — Les choses se trouvaient ainsi bien simplifiées, et le roi de Pologne infiniment « moins nécessaire ».

Cette solution de la question hongroise combla d'aise le Roi. « Comme c'est le principal fruit que je me suis toujours promis

de la conclusion d'un traité d'alliance avec le roi de Pologne, écrivit-il à Forbin et à Vitry, j'aurai dorénavant moins d'inquiétude du succès de votre négociation. » Il le désirait cependant, et les ambassadeurs y consacraient tous leurs efforts, mais les négociations avec Marie-Casimire n'étaient pas toujours faciles. « Il y a si peu de solidité et de bonne foi dans la reine de Pologne, disaient-ils, qu'après nous avoir témoigné la semaine dernière un désir extrême de conserver les bonnes grâces de Votre Majesté et d'entrer dans la discussion du traité, nous avons eu une longue conférence avec le roi son mari, où elle était; elle s'est emportée dans toutes ses anciennes plaintes.. » Malgré cela, les conférences se poursuivirent. Dans un nouvel entretien, Sobieski protesta de son amitié pour la France et de son éloignement pour la maison d'Autriche, mais, ne voulant pas tromper le Roi, « il ne voulait point aussi s'engager qu'à ce qu'il pouvait faire ». — « Étant ensuite entré dans tout le détail, il est convenu de tous les articles. » Seulement, « aux deux principaux points, qui font toute l'âme du traité », Jean III faisait quelques objections. Ne pas faire de ligue avec l'Empereur sans la participation de Louis XIV? — Mais il peut y être forcé, si les Turcs l'attaquent, « tout l'arrière-ban étant à cheval » ou dans une Diète générale. — Laisser passer les secours de la France aux Hongrois? — « Il n'était pas à son pouvoir sans se perdre de permettre aucune levée ni passage de troupes. » Puis, si les Turcs intervenaient en faveur des mécontents, il ne pourrait « en conscience ni sans s'attirer un soulèvement général contre lui en ce pays, les assister en aucune manière ». — Laisserait-il au moins, si les Turcs n'agissaient point, passer les lettres et l'argent de France? — Sobieski allait dire oui, quand la reine fit « ses derniers efforts pour l'en détourner », et réussit à obtenir un ajournement.

Les réserves du roi de Pologne étaient assez raisonnables et, s'il était de bonne foi, pouvaient être acceptées[1]. Mais les ambassa-

[1] Louis XIV les accepta effectivement par sa dépêche du 21 août 1681.

deurs avaient l'ordre formel « de ne rien promettre et de ne rien signer » s'ils n'obtenaient l'insertion pure et simple de ces deux articles dans le traité. Ils le dirent au roi qui en parut « fort embarrassé ». Quelques jours plus tard, en « une audience secrète et particulière, dans un cabinet de son jardin », hors la présence de Marie-Casimire, Sobieski renouvela ses protestations habituelles, mais en y ajoutant quelques confidences. « Il ne pouvait nous cacher qu'il était obsédé continuellement de la reine sa femme sur le sujet de M. le marquis d'Arquien,... depuis longtemps elle ne cessait de le tourmenter... Il espérait que Votre Majesté aurait quelque considération de l'état où il se trouve, en lui voulant procurer quelque repos domestique pour cela. » Il promit enfin de laisser passer lettres et subsides, mais en demandant qu'on lui gardât le secret. « Il souhaitait que nous ne disions rien de cela à personne ni à la reine sa femme,... hors de cela, il ne pouvait avoir la paix dans sa maison. »

Ces déclarations étaient satisfaisantes en ce qui concernait les mécontents hongrois. Avec le Brandebourg, toute difficulté sérieuse paraissait aussi écartée; le roi de Pologne s'engageait à accorder sa protection au prince Louis « pour la jouissance des biens de sa femme »; quant à la succession au trône, il se contenterait que l'arrangement à intervenir entre l'Électeur et lui fût garanti par Louis XIV. Un seul point restait en litige, celui du « régal » que Frédéric-Guillaume offrirait à Jean III. « Le roi de Pologne souhaite que M. l'Électeur lui donne cinquante mille écus, et lui n'en voudrait donner que quarante. » On espérait que ce marchandage se terminerait heureusement.

Toussaint de Forbin pouvait donc considérer sa mission comme terminée et profiter de l'autorisation depuis longtemps donnée par le Roi de regagner la France. Le 29 juillet, il était sur le chemin du retour, à trois lieues de Varsovie; c'est là qu'il signait avec le marquis de Vitry leur dernière dépêche commune. « Je prendrai, avait-il dit,... la route de la haute Allemagne, parce que celle de Leipzig et de la Saxe, qui est la plus courte, est encore suspecte de peste, et que ma santé étant

encore assez faible, je trouverai plus de commodités par Vienne et par Ratisbonne. » La maladie — une fièvre tierce dont il avait eu déjà de nombreux accès — le reprit en route, et ne fut pas sans donner à ses amis une certaine inquiétude. « Au nom de Dieu, Monsieur, lui écrivait Morsztyn [1], conservez-vous, et croyez monsieur l'abbé de Pontcarré, qu'il faut vivre pour être cardinal, et qu'il se faut donner du repos pour vivre. » Le 27 septembre, M. de Beauvais put enfin quitter Ratisbonne; à la fin d'octobre il rejoignait la Cour à Strasbourg, mais sa fatigue était encore trop grande pour demeurer à la suite du Roi. Il demanda donc la permission de revenir à Paris à petites journées, il y arriva enfin « avec assez de santé » le 9 novembre 1681.

V

Une désagréable surprise attendait l'évêque lors de son retour à Paris. Quand il avait quitté la Pologne, il était en excellents termes avec les souverains polonais. Ces bons rapports avaient continué; le 27 août, la reine lui écrivait encore pour lui recommander quelques menues affaires; c'était « une douzaine de bouteilles de cet excellent vin muscat » qu'il s'agissait de trouver, des bijoux à faire arranger, etc. « Voilà tout ce que je vous dirai pour le présent, terminait-elle, espérant par la première poste me porter mieux pour vous entretenir plus au long. Je me contenterai de vous assurer que vous n'aurez jamais de meilleure amie que Marie-Casimire, reine. »

Hélas! La première poste allait apporter à M. de Beauvais une épître d'un ton bien différent, et c'était encore Mme de Béthune qui lui valait cet ennui! Voici ce que disait la reine :

« Je viens de recevoir des lettres de Paris, Monsieur, qui me disent une nouvelle que je ne puis croire, qui est une disgrâce de ma sœur, que l'on dit avoir eu ordre du Roi de ne pas approcher de la Cour de dix lieues, ce qui faisait qu'elle ne pouvait

[1] 10 octobre 1681.

venir à Paris ni faire les choses que je lui mandais qui m'étaient de conséquence... On dit encore que le fondement de sa disgrâce était que les ambassadeurs, qui étaient vous et M. de Vitry, avez mandé au Roi beaucoup de choses contre elle... Le roi de France a trop de considération pour nous, et quand ma sœur l'aurait mérité, je suis sûre qu'étant ce qu'elle nous est il ne la traiterait pas ainsi à notre considération... Ainsi si ce malheur lui était arrivé et à nous cet affront, j'avoue que nous ne le pourrions attribuer qu'à vos mauvais offices... Vous pouvez croire tout ce que cela nous inspire contre vous, mais je ne veux point croire cela... Si elle l'était [disgraciée], je n'en pourrais accuser d'autre que vous, mais ça ne peut être et je m'assure que, l'ordinaire qui vient, je recevrai de ses lettres de la Cour, où elle me mandera la bonne réception qu'elle aura eue... Adieu, mon cher monsieur, je ne veux point croire que vous ayez rien fait qui pût me faire changer les sentiments d'amitié que j'ai pour vous, et qui pût me faire cesser de l'être *(sic)*, car j'en aurais du déplaisir. »

C'était bien plutôt à l'obstination de la marquise à rester en Pologne malgré les ordres réitérés qu'elle avait reçus, qu'il aurait fallu attribuer sa disgrâce. Le Roi avait fini par en être profondément irrité. Dès le mois de février, il avait écrit aux ambassadeurs : « J'ai déjà fait connaître au marquis de Béthune qu'il me répondra du retardement que sa femme peut apporter à l'exécution de mes ordres. » Or, de retard en retard, la marquise n'était partie que le 28 mai! Son exil de la Cour était une punition bien légère de sa désobéissance; il n'en provoquait pas moins chez Marie-Casimire « un bruit et une rage épouvantables[1] ». Dans son irritation, elle pressait tous les jours Sobieski de cesser ses instances à Rome en faveur de la promotion de l'évêque au cardinalat. « Ce prince, écrivait Vitry[2], ne s'est pas encore relâché. Il est néanmoins à craindre que la reine sa femme, qui a un pouvoir absolu sur son esprit, ne l'emporte enfin sur l'estime et la considération qu'il a toujours eues jus-

[1] Morsztyn à l'évêque de Beauvais, 10 octobre 1681.
[2] Vitry au Roi, 16 octobre 1681.

ques ici pour M. l'évêque de Beauvais. » Du coup, Louis XIV se fâchait. « J'ai trop bonne opinion du roi de Pologne pour croire qu'il rétracte ainsi sans raison la grâce qu'il a faite avec tant de justice, et il est bon que la reine sa femme se désabuse de l'opinion qu'elle a de pouvoir obtenir de moi par de semblables manières ce qu'elle désire [1]. »

Pendant ce temps, le pauvre Forbin-Janson, fort inquiet pour ses intérêts, multipliait lettres et démarches pour arranger les choses. C'était, expliquait-il [2], Béthune lui-même qui avait provoqué la disgrâce de sa femme. « Les amis de M. de Béthune, pour l'excuser en toutes choses, ont travaillé avec application à jeter la faute de tout sur elle. » Un jour, Mme de Vitry avait dit incidemment au marquis qu'elle ne songeait pas à aller en Pologne. « Plût à Dieu que ma femme en eût fait de même, s'était écrié celui-ci! Je serais encore dans mon emploi avec honneur. » — On finissait par savoir tout cela à Varsovie, et la reine avouait un jour à Vitry « qu'elle avait depuis longtemps cette pensée ». Les lettres de l'évêque aidant, la paix ne tarda pas à se faire entre Marie-Casimire et lui. « Elle m'a écrit, du 13 février, une lettre la plus obligeante du monde, dit Forbin-Janson [3], par laquelle elle m'a témoigné positivement d'être détrompée que j'aie [en] rien contribué au chagrin qu'elle a eu sur le sujet de Madame sa sœur, et qu'elle sait à présent d'où cela est venu, et il n'est pas difficile à le deviner. »

L'orage un instant redouté se dissipait donc, et M. de Beauvais pouvait vaquer en paix aux soins de son diocèse. S'il n'était pas encore coiffé du chapeau cardinalice, il avait au moins de bonnes raisons d'espérer dans l'avenir. « Le Roi, avait-il écrit à Vitry [4], m'a fait l'honneur de me dire sur tous ces bruits... que j'eusse l'esprit en repos, que mon affaire était la sienne et qu'il ne l'abandonnerait point jusqu'à ce qu'elle fût conclue. Je suis

[1] Louis XIV à Vitry, 20 novembre 1681.
[2] L'évêque de Beauvais à Vitry, 14 novembre 1681.
[3] *Ibid.*, 19 mars 1682.
[4] *Ibid.*, 4 décembre 1681.

comblé des bontés qu'il me témoigne, et pourvu que le roi de Pologne me continue aussi celle qu'il m'a accordée depuis tant de temps, je ne doute pas que par lui et par la puissante protection du Roi, mon affaire ne se consomme avec les autres. »

L'évêque était donc satisfait; il avait, cette fois encore, mis sur pied un semblant d'arrangement entre les deux pays. Quelle en était la solidité? — L'avenir, hélas! devait bientôt prouver qu'elle était nulle. Moins de deux ans après le départ de l'ambassadeur, un traité d'alliance offensive et défensive unissait la Pologne à l'Autriche; Vitry, insulté dans les rues de Varsovie, regagnait la France; le 12 septembre 1683, Sobieski écrasait devant Vienne l'armée de Kara-Mustapha. L'alliance française avait vécu !

Aurait-on pu faire mieux? Faut-il chercher dans les difficultés apportées par Louis XIV à conférer le titre de duc à M. d'Arquien, dans la modicité des subsides qu'il consentait à accorder, les véritables raisons pour lesquelles la France ne tira pas mieux parti des dispositions favorables de la Pologne à son égard, et pour lesquelles Sobieski se résigna à oublier ses ressentiments contre les adversaires de jadis, le prince Charles, la reine Eléonore, la maison d'Autriche? Nous ne le pensons pas. Raisonner ainsi, ce serait, croyons-nous, « méconnaître l'homme et la race entière des gentilshommes dont il tenait, êtres complexes, aux pieds enfoncés dans la fange, aux fronts altiers et susceptibles de toucher les plus hauts sommets, dans un élan subit, impossible à prévoir, d'héroïsme et de foi. Sobieski sut ce qui l'attendait sous les murs de Vienne : un allié ingrat, qui ne saurait même pas dire « merci » à son sauveur; des dédains pour sa personne et nulle espérance d'avenir pour sa famille; mais il sut aussi que son devoir l'appelait là-bas, le cri de son sang, la plainte des guerriers couchés dans les tumulus d'Ukraine, la voix de Dieu [1] ! »

Comte de Forbin.

[1] K. Walizewski, *Marysienka*, p. 299-300. — Paris, Plon, 1898.

LOUIS XVII EST-IL MORT AU TEMPLE?[1]

Est-ce bien le Dauphin de France, Louis XVII, l'Enfant-Roi, le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui est mort au Temple le 20 prairial an III de la République, à l'âge de dix ans et deux mois? Telle est la question qui se pose encore, je ne dis pas devant l'histoire, mais devant la légende.

L'histoire de ce petit martyr, sauvé par ses bourreaux eux-mêmes gagnés à prix d'argent, et caché à tous pendant de longues années, offre quelque chose de mystérieux, de dramatique, qui plaît aux imaginations plus éprises de merveilleux que de réalité; elle permet aussi aux intrigants de haut et de bas vol de déployer leurs facultés de mystification et de faire des dupes.

Malgré tout ce qui a été dit, écrit ou jugé, la légende survit et trouve de naïfs défenseurs. N'a-t-on pas vu l'an dernier le Sénat, qui a si peu de temps à consacrer à faire des bonnes lois, perdre deux séances à discuter cette vieille question soulevée il y a quatre-vingts ans, de l'origine soi-disant royale de l'horloger prussien Naundorff, condamné en 1824 à Brandebourg comme faux monnayeur!

De tous les cinq faux dauphins, Hervagault, Bruneau, Philippeau, Richemont, Naundorff est celui dont les prétentions furent le plus accréditées. Il surgit le dernier et profita de l'expérience des autres. Ses metteurs en scène, dont quelques-uns s'étaient déjà exercés à produire ses prédécesseurs, furent plus adroits et surtout étayèrent leur intrigue avec des pièces fausses assez habilement fabriquées. Les passions politiques, si vives en

[1] *Études sur la question de Louis XVII. Autour du Temple,* par Gustave Bord. Trois volumes in-8°, Paris, 1912, librairie Emile Paul.

France, ont aussi leur large part dans la perpétuité de cette légende : quelle joie pour tous les amateurs de discorde de produire une descendance de Louis XVI et de créer ainsi une nouvelle légitimité! N'a-t-on pas inventé, ces dernières années, les « Blancs d'Espagne », en répudiant la parole de Louis XIV et le traité d'Utrecht!

M. Gustave Bord a donné un nouveau coup mortel à cette fable par son important ouvrage d'une logique inattaquable, plein de faits et de preuves. Il ne s'en prend pas à tel ou tel faux Louis XVII, il prétend démontrer clairement que l'Enfant-Roi n'est jamais sorti du Temple et qu'il y est bien mort; la conclusion qui découlera naturellement de ces prémices, c'est que tous ceux qui ont prétendu être Louis XVII n'étaient que des faussaires.

Toute personne sans parti pris et de bonne foi, qui n'aura pas peur d'affronter la lecture de trois volumes in-8°, dont un de pièces à l'appui, deviendra convaincue que la vérité historique est celle-ci : Louis XVII est mort au Temple le 20 prairial an III.

L'auteur débute en montrant le désintéressement des souverains de l'Europe pour tout ce qui concernait le salut de la famille royale. Le faible Charles IV d'Espagne fut seul animé du désir de sauver le chef de la Maison de Bourbon; ses efforts furent vains. L'Italie, divisée en plusieurs États, était impuissante, et le Pape donna à peine quelque peu de pitié chrétienne au faible Roi qui avait signé la constitution civile du clergé. L'Angleterre fut hospitalière aux princes français et aux émigrés; elle accorda, non sans une arrière-pensée, des armes et des subsides à la Vendée : il ne lui déplaisait pas que la guerre civile affaiblît cette France, qui avait si chaleureusement secouru Washington.

La préoccupation principale des puissances continentales était le dépècement de cette malheureuse Pologne. Leur effort en faveur du Roi, mal combiné, s'arrêta à Valmy; leur convoitise comptait sur l'état de déchirement intérieur du royaume

pour s'emparer facilement de quelques riches provinces; elle fut déçue.

Le duc d'Escars nous a montré, dans ses mémoires, l'empereur François II allant au bal chez le prince Colloredo, le soir même du jour où une lettre du prince de Condé lui annonçait la mort de son oncle Louis XVI. L'Autriche ne fit rien pour sauver même la reine Marie-Antoinette, une archiduchesse, dont Thugut considéra l'exécution seulement comme « un événement affligeant ». Si, après la mort de Louis XVII, ce même ministre consentit, après des hésitations, à échanger les représentants livrés par Dumouriez contre l'infortunée fille du roi, c'est avec la secrète pensée de lui faire épouser un archiduc et d'asseoir ce dernier sur le trône de France rétabli.

Ce que les puissances étrangères ne voulurent pas faire, des hommes de cœur le tentèrent. Le marquis de Favras projette d'enlever le Roi et sa famille et de les conduire à Rouen ou à Péronne; il paye de sa tête son zèle royaliste. Les Lézardière ne cessent, de 1790 à 1793, d'organiser une levée de boucliers royalistes, plusieurs d'entre eux y trouvent la mort. Le baron de Batz tente avec une audace inouïe, l'épée à la main, de fomenter un mouvement populaire dans la rue le 21 janvier, au passage de la charrette funèbre menant le Roi à l'échafaud. Plus tard il fut sur le point de réussir à sauver la Reine et ses enfants, quand le complot fut éventé. Plus heureux que beaucoup d'autres, il sut se soustraire à la guillotine.

Le comte de Fersen, dans son amoureux dévouement pour Marie-Antoinette, prépara la malheureuse fuite qui devait se terminer si fatalement à Varennes. Il ne cessa de s'occuper de la Reine; mais elle morte, il ne tenta plus rien, étant lui-même en butte aux persécutions du duc de Sudermanie, régent du royaume de Suède.

Le maréchal de camp Reynier de Jarjayes, directeur du département de la Guerre, sut correspondre avec la Reine et préparer son évasion en achetant de ses deniers les commissaires Touton et Le Piltre, chargés de la garde des prisonniers du Temple;

il fallait abandonner ses enfants, Marie-Antoinette refusa.

Le chevalier Gonsse de Rougeville parvint jusqu'à la Reine et lui remit un billet caché dans un œillet où il lui proposait de l'argent destiné à gagner ses gardiens et lui annonçait pour le vendredi suivant une seconde visite. Le gendarme Gilbert le dénonça et il dut fuir en toute hâte afin de sauver sa vie.

La pauvre vieille bossue Fournier paya de sa tête un soi-disant complot de petites gens qui servit de prétexte pour séparer Louis XVII de sa mère et le confier à l'affreux savetier sans-culotte Simon.

A tous ces dévouements individuels, il faut ajouter cette levée si courageuse des Vendéens, Bretons et Normands, combattant pour leur Roi et leur Dieu avec les Charette, Stofflet et Frotté. L'absence de tout prince de la maison de France coordonnant leurs efforts par une direction supérieure unique, rendit leur dévouement, leurs souffrances, leur mort inutiles.

M. Gustave Bord, qui est un chercheur et un savant consciencieux, veut faire la lumière éclatante sur cette éternelle question de Louis XVII. Aussi indique-t-il avec soin toutes les sources auxquelles il a puisé, sans crainte qu'on vienne vérifier ses textes. Un volume spécial contient les pièces de toute nature sur lesquelles il s'est appuyé. Dans une annexe in-quarto figurent, en fac-similé, douze lettres et procès-verbaux de l'écriture des personnages qui ont joué un rôle dans cette lugubre tragédie.

Personne n'a encore réuni une documentation aussi complète, dont voici les provenances principales :

En Angleterre : les trois volumes des papiers de lord Grenville, puis les *Chatam's papers* du *Public Record Office,* contenant plusieurs lettre de Mme Atkyns à William Pitt.

En Prusse : les six dossiers des archives secrètes concernant l'affaire Naundorff dans la province de Brandebourg ; les archives de divers ministères de la présidence de la police : les registres de l'état civil de plusieurs villes.

En France : nos archives nationales, celles des ministères et de nos bibliothèques ; les documents réunis par le naundorffiste

Albouys et légués par celui-ci à la bibliothèque de Cahors ; enfin et surtout les neuf cent quatre-vingt-dix-sept pièces non encore connues des papiers de Mme Atkyns, découvertes chez Me Josset, notaire, sous la rubrique « succession Atkyns ».

Ce dossier, d'une importance et d'une valeur incontestables, a des lacunes : certaines pièces ont été soustraites; l'auteur a su. néanmoins, en tirer d'excellents arguments et un faisceau de preuves irréfutables contre tous ces hommes de mauvaise foi qui veulent dénaturer l'histoire de France au profit de leurs basses intrigues.

Les chapitres consacrés à Mme Atkyns sont sans contredit les plus intéressants de son œuvre. Cette soi-disant héroïne, que la légende avait placée sur un piédestal, nous est montrée sous son vrai jour.

Fille naturelle d'un juge de paix de Westmeath, du nom de Thomas Walpole (nullement parent des Lord Walpole), et de sa maîtresse Élisabeth Graham, Charlotte Walpole fut une jolie actrice, possédant une voix agréable. Après quelques succès à Dublin, elle vint jouer à Drury Lane pendant les années 1777-78 et 79; y fut-elle très applaudie ? Nous ne le savons pas; en tout cas, elle y trouva en 1779 un mari sous la forme d'un gentleman farmer du Norfolk, mister Edward Atkyns, qui s'amouracha de ses beaux yeux. Que devint le jeune couple pendant les années suivantes ? J'espère qu'on put leur appliquer ce proverbe : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. Il paraît pourtant que le doit et l'avoir ne s'alignaient pas dans le ménage et que l'obligation de se séparer de créanciers trop pressants lui fit passer la Manche et se retirer à Lille. Tous deux y étaient en 1784 et y connurent Mlle de Sombreuil, l'énergique fille du gouverneur de la ville, qui devait plus tard sauver son père de la mort en buvant un verre plein de sang humain.

Mme Atkyns revint en Angleterre vers 1792 : n'ayant plus la scène de Londres pour y jouer un rôle et se faire valoir, elle se lança dans l'intrigue, écrivit lettres sur lettres à William Pitt, alors premier ministre, pour lui demander audience. Elle avait

de grandes révélations à faire à lui seul. Le ministre fit la sourde oreille et finit une seule fois par charger un de ses secrétaires de la recevoir.

En 1795, les demandes d'audience recommencent et aussi les demandes d'argent : elle veut entretenir le ministre lui-même, car, écrit-elle, « l'affaire est tellement importante qu'elle craint d'être trahie par son souffle même. Elle a juré au Temple aux pieds de Marie-Antoinette, qui l'honorait d'une confiance sans limites, de ne jamais abandonner l'idée de servir ses enfants. Il n'y a pas une circonstance de l'évasion du Petit-Aigle qui ne lui soit connue. »

Détail curieux : elle indique chaque fois un domicile nouveau mystérieux, un faux nom ou un intermédiaire au moyen duquel le ministre devra lui faire parvenir sa réponse.

Si l'on en croit un récit de la comtesse de Mac-Namara, Mme Atkyns aurait habité Versailles avant la Révolution ; elle serait parvenue par sa beauté, sa belle voix et sa grâce accomplie, à se faire introduire par les Polignac dans leur petit cercle intime que Marie-Antoinette honorait assidûment de sa présence.

Nulle part on ne trouve confirmation de cette intimité un peu étonnante dont les naundorffistes font grand état; pourtant que de mémoires parus depuis ce temps sur tout ce qui touche au dix-huitième siècle et en particulier à la cour de Louis XVI !

Mme Atkyns, en adressant le 23 octobre 1797 à Louis XVIII une lettre dans laquelle elle l'appelle Sire et Majesté, ne parle nullement de cette intimité dont elle n'aurait pas manqué de se parer, si elle avait été vraie. Voici ce qu'elle écrit en mauvais français : « Un hasard, Sire, me fait l'honneur d'approcher le Roi et la Reine dans le mois de juin 1791... Leurs Majestés furent si convaincu de nos principes qu'ils ont daignent de compter sur moi... » et plus loin, dans la même lettre : « J'aurais sacrifié ma vie mille fois pour la Reine s'il est possible. Tout ce qu'il m'a coûté pendant la vie de Louis XVII est encore une preuve de mon dévouement... Voilà, Sire, le caractère d'une

femme qui espère de rendre le père de France à ses enfants et ses enfants à lui. »

Louis XVIII, qui avait entendu parler de l'entrevue de Mme Atkyns avec la Reine prisonnière, pria l'abbé Edgeworth de lui en raconter le détail, et voici son récit, tel que le rapporte M. Bord : « Pendant qu'il était à Londres, Mme de La Trémoïlle lui dit qu'une Mme Atkyns, son amie intime, désirait faire connaissance avec lui. Il s'y prêta volontiers et cette dame lui raconta qu'elle se trouvait à Londres avec plusieurs dames françaises; une d'elles, qu'elle ne nomma pas, dit qu'elle donnerait tout au monde pour faire tenir un billet à la Reine dans la Conciergerie; qu'elle, Mme Atkins, lui demanda vingt-quatre heures de réflexion, qu'au bout de ce temps, elle accepta la commission, prit le billet et arriva à Paris où elle alla trouver Hébert qui lui avait eu des obligations pendant le séjour qu'elle avait fait en France et qu'avec une grosse somme, elle le détermina à la faire entrer pour un instant à la Conciergerie ; que la frayeur qu'il lui prit en passant les guichets fut si grande que ce fut à peine si elle put distinguer la figure de la Reine qui, effrayée de son côté, refusa d'abord de prendre le billet, mais s'y détermina enfin et le lut en tremblant ; qu'au moment où elle allait répondre, Hébert cria : Le temps est fini, et qu'elle fut obligée de sortir. »

Il serait bien étonnant que si Mme Atkyns eût été du cercle intime des Polignac et de la Reine à Versailles, celle-ci ne l'eût pas reconnue et hésitat de prendre le billet qu'elle lui présentait.

Plus tard, en 1801, à l'époque où la police du Consulat faisait publier par des écrivains à sa solde des libelles tels que *le Cimetière de la Madeleine* et autres contre les Bourbons, Mme Atkyns raconta à Mme de Verrières, chez laquelle elle demeurait, qu'elle avait sauvé le Dauphin, mais qu'un pouvoir supérieur au sien s'était emparé de l'enfant.

Avec Pitt, elle était plus modeste, elle connaissait seulement les détails de l'évasion du Petit Aigle ; avec Louis XVIII, le Petit Aigle est mort. Ces variantes montrent le cas qu'il faut faire de ces témoignages.

Ce qui est seulement probable (car on n'a pas d'autre preuve que les affirmations de cette jolie femme), c'est qu'en juin 1791, à l'époque de la fuite de Varennes, Mme Atkyns dut au hasard d'approcher le Roi et la Reine et peut-être de leur affirmer un respectueux dévouement. Les souverains auraient répondu une parole polie; en 1793, cette dame put pénétrer quelques instants dans la prison de la Reine et lui remettre un billet, mais ne lui parla pas.

Pour juger complètement la valeur et l'état d'esprit de cette pauvre femme, qui mêle à sa passion de l'intrigue une si ineffable dose de naïveté, il faut lire le projet de complot entièrement écrit de sa main : c'est un vrai conte bleu. Il commence ainsi : « Un général républicain s'engagera à culbuter le gouvernement à Paris, de faire Bonaparte prisonnier »... etc.: en vertu d'un contrat passé à l'avance avec Louis XVIII, ce général touchera une somme d'argent et sera nommé maréchal de France... Les proclamations que devrait afficher ce général vainqueur sont à l'avance rédigées par elle-même. Bien entendu, c'est elle encore qui serait chargée de négocier à Paris au nom du roi Louis XVIII, de trouver le général, etc...

Il n'est nullement question de Louis XVII dans ce projet excentrique.

Quelles que soient toutes ces contradictions, dues à une cervelle mal équilibrée qui veut jouer un grand rôle, il est certain que Mme Atkyns a dépensé des sommes importantes, sans doute une centaine de mille francs, pour tenter de sauver la Reine et ses enfants. Elle a prétendu que ces sommes avec les intérêts montaient à 2 millions et demi qu'elle a réclamés pendant la Restauration. Ces chiffres sont notoirement faux par la simple raison que jusqu'en 1804, époque de la mort de son fils dont elle hérita, Mme Atkyns n'avait qu'une modeste pension de veuve.

Mais, ce qui est certain, c'est que la pauvre femme fut exploitée sans aucune pudeur par une bande d'aigrefins, véritables chevaliers d'industrie.

Peltier fut le premier de ceux-là; un hasard le mit en rapport avec Mme Atkyns ; c'était un Nantais, un vainqueur de la Bastille, le rédacteur en chef du journal *les Actes des Apôtres*, en réalité un faiseur et un libertin. Il fit valoir à cette pauvre exaltée la gloire de sauver Louis XVI et sa famille, lui vanta ses belles connaissances pour se donner du crédit auprès d'elle et lui mieux soutirer de l'argent. Il fut l'organisateur et l'inspirateur de la bande. Notons que ce directeur de l'intrigue annoncera dans son journal *l'Ambigu* que Louis XVII a succombé au Temple aux mauvais traitements de ses geôliers; il devait être bien renseigné.

Cormier, présenté par Peltier, était un avocat de Rennes, actif, intelligent et dénué de scrupules ; à lui le rôle de metteur en scène de cette grande duperie. Il inventera un complot pour délivrer Louis XVII, trouvera mille raisons fantaisistes pour expliquer les retards d'exécution. Il ne cesse de réclamer de l'argent tantôt pour frais de voyage, tantôt pour gagner quelque geôlier ou conventionnel, tantôt pour se procurer le plan du Temple, etc. ; chassé d'Angleterre, il se réfugie à La Haye, d'où il écrit à la faible femme les contes les plus absurdes, les explications les plus louches, jusqu'à ce qu'à bout de mensonges, il est forcé de lui avouer que Louis XVII est mort au Temple et qu'il a été indignement trompé par ses émissaires. Les deux principaux aigrefins ont donc reconnu la mort de l'Enfant-Roi au Temple.

Le principal acolyte secondaire fut Aloys Auerweck, dit Petit-Louis, gentilhomme hongrois, homme de lettres ; il remplit le rôle de courrier. C'est lui qui se rendra à Paris, bien entendu aux frais de Mme Atkyns. Il est, soi-disant, en relations avec de Sèze et doit, avec ce concours, faire évader le Roi, le 16 janvier 1793. Santerre aurait été acheté deux millions ! Les deux autres comparses sont le comte Jean Butler, ex-capitaine de dragons, futur agent de la police secrète de Fouché, et Rosalie Butler. Le capitaine est l'agent de transmission ; la femme, qui réside à Paris, sert d'intermédiaire.

Le comte Louis de Frotté a connu Mme Atkyns et en a reçu des subsides; il serait même devenu quelque peu amoureux de la séduisante femme; mais la bande de malandrins éloigne cet honnête homme et le tient à l'écart. Sa correspondance avec Mme Atkyns ne laisse aucun doute sur la triste fin du Dauphin. Le 16 mars 1795, il lui rend compte des négociations entamées par Charette et les autres chefs des chouans avec les conventionnels à La Mabilais. Lui, Frotté, a demandé à l'un d'eux d'être enfermé après la paix dans le Temple pour servir le fils de ses rois. Celui-ci (et Frotté note qu'il n'a pas voté la mort du Roi) lui répond le lendemain : « Je dois vous dire la vérité parce que je crois pouvoir compter sur votre discrétion, votre sacrifice serait inutile, vous en seriez la première victime. Vous ne pourriez, en aucun cas, servir à rien au fils de Louis XVI. Sous Robespierre on a tellement dénaturé le physique et le moral de cet enfant que l'un est entièrement abruti et l'autre ne lui permet plus de vivre. Vous ne vous faites pas d'idée de l'appauvrissement et de l'abrutissement de cette petite créature », et Frotté ajoute plus loin dans sa lettre : « Vous voyez, mon amie, comme on vous a trompée depuis longtemps et combien le Grand homme (sans doute Cormier) a trompé Pitt. »

Le 28 décembre 1785, autre lettre de Frotté à Mme Atkyns, trouvée dans le minutier de Me Josset : « J'ai la douleur de voir que nous avions été trompés de la manière la plus détaillée. J'ai encore été un mois dans l'erreur, mais enfin j'ai été à la source. Je n'ai pu voir le malheureux infortuné qui était né pour nous gouverner. Il n'a point été sauvé ! les monstres doublement régicides, après l'avoir laissé longtemps languir, l'ont fait périr dans sa prison, d'où il n'a pas sorti. Jugez, mon amie, combien nous avons été abusés tous. »

L'affirmation formelle d'un royaliste au caractère aussi loyal ne peut être mise en doute. Le sieur Antoine Morel publia, en 1832, les soi-disant révélations de sa défunte mère. Elle lui aurait déclaré, le 30 septembre 1797, avoir contribué d'une façon

médiate à l'évasion de Louis XVII par ses rapports avec Frotté qui avait reçu à cet effet des fonds de Mme Atkyns. Le comte de La Marck, envoyé secret de l'Autriche, lui aurait montré le procès-verbal de l'évasion en lui faisant ses adieux. En 1851, ce même Morel écrivit à Jules Favre, défenseur de Naundorff, que Frotté avait sauvé le Dauphin et qu'il l'aurait remis à Charette auprès duquel il ne serait resté que peu de temps, son incognito n'ayant pas été respecté.

La lettre de Frotté, découverte dans le minutier de Me Josset, ruine cette histoire qui n'est qu'une réminiscence avec variantes des racontars de Regnault-Warin dans *le Cimetière de la Madeleine ou les prisonniers du Temple*. Que d'improbabilités dans cette histoire! Les Vendéens se battent pour le Roi et il est au milieu d'eux incognito! et le jour où cet incognito est dévoilé ils le laissent partir et cette fois sa trace est perdue!

Antoine Morel, l'auteur de cette fable, qui se donnait pour comte de Saint-Didier, protestant, fils d'un Prussien, courtier d'assurances, était adroit et intelligent. Son extérieur et ses bonnes façons le faisaient bien venir au premier abord. Il avait aidé de ses conseils Mme Atkyns sous la Restauration, quand celle-ci réclamait au roi et à la duchesse d'Angoulême des sommes énormes soi-disant dépensées par elle. Il joua le rôle principal dans la machination du Prussien Naundorff et devint son représentant officiel à Paris. Criblé de dettes, il mourut insolvable en 1855.

Un avocat besogneux et peu scrupuleux, du nom de Bourbon-Leblanc, le seconda habilement; fils de père inconnu, il avait tenté jadis de se faire passer pour enfant naturel du comte d'Artois. Après avoir été partisan du faux dauphin Mathurin Bruneau en 1817 et écrit en sa faveur ses fameux *Pourquoi*, Bourbon-Leblanc publia, en 1836, avec l'aide de Morel, de Modeste Gruau dit La Barre, de Marco dit Saint-Hilaire, un volume de pièces apocryphes, dans lequel, au milieu de fausses lettres de Louis XVIII, de Charles X, du roi d'Angleterre, du

duc de Richelieu et de bien d'autres, il plaça trois lettres du nommé Laurent.

Ce Laurent, d'origine créole, un jacobin exalté, directeur du jury devant le tribunal révolutionnaire, réputé pour ses opinions les plus violentes, Bourbon-Leblanc l'avait connu quand ils étaient tous deux employés à la police. Ce misérable fut chargé seul de la surveillance de Louis XVII pendant les trois mois qui suivirent le 9 Thermidor, et jusqu'à son arrestation comme terroriste ami de Robespierre. Dans ses lettres à un général, que l'on suppose être le général Botot, Laurent raconte qu'il substitua un enfant muet à l'Enfant-Roi, et qu'il fit évader ce dernier. Ces lettres, dont personne n'a jamais vu les originaux et qui ont été plusieurs fois « améliorées » depuis leur première apparition, sont certainement l'œuvre d'un mystificateur. M. Bord le démontre d'une façon péremptoire; il faut lire dans son ouvrage le chapitre tout entier qu'il consacre à Laurent : il est d'une logique impitoyable.

Que de complices auraient été nécessaires pour trouver un enfant muet, ayant l'apparence de Louis XVII, dont les parents seraient consentants, acceptant lui-même une sévère captivité pour jouer le rôle de fils de Louis XVI ! Que d'autres complaisances pour faire sortir ce pauvre être malingre du Temple si sévèrement gardé ! Il est stupéfiant qu'aucun de ces complices n'ait jamais parlé pendant quarante ans et qu'on soit réduit, pour connaître cette substitution, aux seules lettres du terroriste Laurent, lettres qui n'ont ni la tournure ni l'orthographe des lettres authentiques de ce jacobin.

Et les royalistes, qui auraient payé ces complices avec leurs deniers, risqué dix fois leur tête, seraient demeurés ignorés de tous et auraient si bien dissimulé leur Roi devenu libre et sauvé par eux, que sa trace en fut à jamais perdue ! Alors, pourquoi l'auraient-ils sauvé ?

Malgré tout, les naundorffistes continuent à faire de la déclaration de Morel et des lettres de Laurent leurs arguments les plus notoires.

Le chapitre le plus poignant à lire est celui qui traite de l'existence dans la prison du Temple de ce pauvre enfant de Louis XVI, arraché à sa mère, livré à cet abominable Simon, puis après lui, à pire encore ! Quel lugubre drame ! Quelle horrible férocité ! Non seulement la Convention a fait périr cet enfant, mais avant elle a souillé cet être sans défense. Ses interrogatoires, qui sont reproduits en fac-similé et qu'il signe d'une mauvaise écriture Louis-Charles Capet, sont monstrueux et écœurants ! Il accuse sa mère et sa sainte tante Madame Élisabeth d'impures et révoltantes infamies.

L'agent de lord Granville écrit à son gouvernement le 13 novembre 1793 : « Après avoir appris au Roi toutes les impuretés imaginables, Hébert lui apprend maintenant toutes sortes de blasphèmes. Sa santé cependant s'affaiblit chaque jour : il a un dévoiement presque continuel. »

Le 12 février 1794, le même agent écrit encore : « Simon le cordonnier, qui n'est plus au Temple, prétend que l'on a donné au Roi le goût des liqueurs fortes ; il ne doute pas qu'il ne soit infecté d'un mal vénérien, quoique depuis la mort de la Reine, on ne lui ait plus présenté de prostituées. »

Il eût été, je ne dis pas moins cruel, mais moins odieux, de faire monter sur l'échafaud cet enfant. Les barbares torturent leurs victimes, mais ne les déshonorent pas. Si parfois les empereurs romains faisaient violer par leurs bourreaux les vierges chrétiennes, du moins s'ils souillaient des corps, les âmes restaient vierges. On ne connaît pas dans l'histoire une ignominie pareille à celle que commirent là les Robespierre, Hébert et autres monstres qui dominèrent par la terreur cette pauvre France aveulie.

Le 23 décembre 1794, un mouvement se dessinant vers la paix extérieure et peut-être vers un retour à la monarchie, un membre de la Convention demanda sans succès « à faire sortir de France le dernier rejeton de la race de Capet ».

Le 25 janvier 1795, les commissaires du Temple signalaient inutilement au Comité de salut public que les jours du prison-

nier étaient en danger; le 14 floréal (3 mai), nouvel avis des mêmes commissaires : le Comité se décida enfin à envoyer le premier médecin de l'hospice de l'Humanité, Desault, visiter le pauvre petit Roi ; à la mort de Desault survenue subitement le 13 prairial, le Comité désigna le 17 le chirurgien en chef de ce même hospice, Pelletan ; celui-ci trouva le malade dans un état si fâcheux qu'il demanda qu'on lui adjoignît le médecin Dumangin. Le pauvre être était plongé dans le marasme, la face terreuse, voûté, chancelant; toutes ses articulations affreusement tuméfiées le faisaient beaucoup souffrir.

Le 20 prairial, à 3 heures de l'après-midi, le malade eut une crise et passa.

Afin qu'il ne restât aucun doute sur la mort de Louis XVII, des procès-verbaux constatant la reconnaissance de l'identité du mort furent rédigés et signés par ses gardiens, par le commissaire civil Bartot, par divers officiers de la force armée. L'autopsie fut pratiquée par les quatre médecins ou chirurgiens : Pelletan, Dumangin, Lassus, Jeauroy.

Le 22 prairial, le corps fut porté au cimetière Sainte-Marguerite et déposé probablement dans la fosse commune.

Telle fut la fin de cet enfant destiné à régner sur la France, dont la naissance avait été acclamée par toute la nation. En lui s'éteignait la monarchie très chrétienne et « une dynastie, la plus grande qui fût sur la terre, la race royale la plus ancienne et la plus puissante ». Aucune mort ne fut plus digne de pitié!

Personne alors ne douta que l'enfant mort au Temple ne fût le fils du roi Louis XVI. Thugut, le ministre de François II, si hostile aux Bourbons et à la France, crut politique d'émettre des doutes sur cet événement, afin, explique-t-il, de n'avoir pas à reconnaître comme roi, Monsieur, frère de Louis XVI, qui n'avait jusqu'à ce jour porté que le titre de Régent.

M. Bord, qui connaît son sujet dans les moindres détails et qui a déjà beaucoup écrit sur la Révolution française, a prouvé avec surabondance que Louis XVII était bien mort au Temple. Il a discuté avec une logique impeccable et une grande force de

raisonnement toutes les pièces qui ont été produites en faveur des faux Louis XVII et les a réduites à néant. Sa découverte dans le minutier de Me Josset lui a fourni des armes nouvelles pour clouer au pilori les faussaires et tuer la légende par l'histoire.

Félicitons-le donc de son œuvre si savante. Peut-être gagnerait-elle à être parfois un peu moins touffue, sans perdre pour cela de sa haute valeur historique.

Colonel marquis DE NADAILLAC.

NICOLAS BRULART DE SILLERY

AMBASSADEUR EN SUISSE

ET LES

AFFAIRES DU COMTÉ DE NEUFCHATEL

(1587-1592)

Il serait possible de reconstituer l'histoire de l'ambassade en Suisse du futur chancelier de Henri IV et de Louis XIII, dès l'année 1587, à l'aide d'un recueil authentique de ses lettres conservé à la Bibliothèque Mazarine [1]. Fils aîné de Pierre Brûlart, seigneur de Berny, et de Marie Cauchon, dame de Sillery, Nicolas Brûlart, seigneur de Sillery, de Puisieux et de Berny, nommé conseiller au Parlement en 1573, avait été créé maître des requêtes par Henri III et envoyé en ambassade près des Cantons. Continué dans cette charge par Henri IV [2], il retourna une seconde fois en Suisse, après son ambassade de Rome de 1599. Nous nous bornerons à deux épisodes de sa légation à Soleure, mais sans insister sur les dépêches imprimées ou inédites que l'on pourrait retrouver de lui [3] sur les affaires générales.

Le premier « épisode » est, de sa nature, assez restreint et ne

[1] Manuscrit 2081. Au même recueil sont les documents relatifs à la mission de Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais, en 1562 et 1563.

[2] Cf. *Lettres missives de Henri IV* (Berger de Xivrey), t. III, p. 12, lettre du 8 août 1589.

[3] Les lettres de Henri IV à lui adressées, nombreuses dans le tome 262 des Portefeuilles Godefroy, ont été publiées par le prince Augustin Galitzin, *Lettres inédites de Henri IV*, Paris, Techener, 1860.

comporte guère d'explications. Le seul document qui l'intéresse, car on peut compter à peine la lettre privée où est signalé le nom de La Verrière, consiste dans le texte des instructions remises à ce personnage lorsqu'il fut envoyé près de Sillery pour hâter une levée de troupes suisses. Ce voyage a dû avoir pour date la fin de l'année 1594.

Par contre, de nombreuses explications seraient réclamées pour la seconde partie de cette étude, savoir les traces de l'intervention de Sillery dans les affaires du duché de Neufchâtel, de l'année 1591 à l'année 1595. Il y faudrait toute une introduction historique dont la place est par malheur mesurée par la longueur et la quantité des documents à publier *in extenso*.

La maison de Longueville possédant à l'époque qui nous occupe le comté de Neufchâtel, auquel s'adjoignit la seigneurie de Valangin, avait à régler dans ses domaines bon nombre de questions pendantes, assez délicates, parmi lesquelles l'acquisition de Valangin, l'extinction de dettes anciennes contractées envers le duc de Wurtemberg, des conflits de juridiction avec les Quatre-Ministraux de Neufchâtel, et, après la mort du gouverneur, Pierre Vallier, au mois d'avril 1594, la nomination de son successeur. Aussi bien, tous ceux qu'intéresserait spécialement l'histoire de Neufchâtel trouveront l'essentiel des événements de cette période dans l'ouvrage de Frédéric de Chambrier[1] qui, sur ce point, n'a guère vieilli, bien que nos documents le complètent fort, ses sources ayant été exclusivement locales. Son chapitre XVI, au tome premier, intitulé : *Henri Ier et Henri II d'Orléans; régence de Marie de Bourbon*, est un exposé clair et abondant de la situation du domaine de Neufchâtel depuis la mort de Léonor de Bourbon qui, en 1575, à trentre-trois ans laissait à sa veuve, Marie, la tutelle de ses deux fils et de quatre filles, jusqu'à la fin de cette très féconde régence (1601).

La veuve de Léonor de Bourbon, qui, par bonheur, était une

[1] *Histoire de Neufchâtel et de Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*. Neufchâtel, 1840, deux vol. in-8° de IV-432 et 522 pp. (B. N. M. 24802, 24803.)

femme énergique et d'un grand talent, commençait d'exercer sa régence « au plus fort des affaires de Valangin ». La question s'était ouverte à la mort de René de Challant, maréchal de Savoie [1], qui avait laissé deux filles. L'aînée, pour avoir fui la maison paternelle avec un séducteur, avait été déshéritée par son père, mais ayant épousé le comte de Torniel, elle était rentrée en grâce et son mari devenait l'un des prétendants à la seigneurie. Le second, fort appuyé par les habitants, était le comte d'Avy, mari de la fille cadette. Ce ne fut point sans difficulté que Marie de Bourbon put mener à bonne fin l'acquisition de ce domaine. Elle n'y parvint qu'en payant à la ville de Berne les dettes contractées par le comte de Torniel, celle-ci menaçant de saisir à son profit la terre que l'un des compétiteurs occupait, au mépris de la sentence arbitrale des quatre cantons alliés qui, le 11 août 1576, l'avait adjugée à Marie de Bourbon et à ses fils [2].

Voici comment Chambrier raconte la réussite de cette entreprise et expose les résultats économiques de la crise subie par la seigneurie.

« Les serviteurs de la princesse lui conseillèrent alors de se mettre à la place des Bernois en se chargeant de toutes les dettes. Une négociation s'ouvrit et Marie de Bourbon, aidée de l'ambassadeur de France, Hautefort, de l'avoyer Heydt, de Fribourg, et surtout de l'avoyer de Mullinen, *son ami confident*, c'est ainsi qu'elle l'appelait, obtint de Berne la cession de tous ses droits sur Valangin, à condition de se charger des dettes de la maison de Challant, de remettre la seigneurie à celle des deux sœurs qui pourrait la racheter, de donner en cas de vente la préférence aux Bernois, et de maintenir les combourgeoisies et les franchises des sujets. Le traité fut signé à Berne le 19 février 1579. Aussitôt après, les ambassadeurs bernois se rendirent

[1] Il avait été prisonnier des Espagnols à Pavie en 1525 et des Français à Verceil en 1553 et sa rançon avait obéré son domaine. Il était mort en 1563. Cf. *op. cit.*, p. 334-337.

[2] *Ibid.*, p. 343.

à Valangin et en firent la remise, le 5 mars, au gouverneur de Diesbach, après en avoir eux-mêmes été mis en possession en vertu de leur hypothèque[1].

« Les landammans de Schwytz et d'Ury, s'étant rendus à Valangin, firent prêter à la princesse (de Longueville) [2], le 7 décembre 1584, le serment de fidélité que les habitants lui refusaient depuis cinq ans.

« Peu de jours après (15 décembre 1584), Pierre Vallier, châtelain du Landeron, fut installé comme gouverneur du pays à la place de Diesbach, mort en 1582.

« La crise par laquelle Valangin venait de passer eut deux grands résultats : la ruine du domaine public et l'affranchissement de la population. Dans ses embarras d'argent, René de Challant avait trouvé un grand nombre de taillables du Val-de-Ruz disposés à acheter leur liberté par le sacrifice du quart de leurs biens; dix écus d'or pour les pauvres, cent pour les riches, en moyenne trente ou quarante. Mais, après lui, ils traitèrent à meilleur marché avec le comte et la comtesse d'Avy, qui, prodiguant tout pour soutenir leur occupation violente, affranchirent la presque totalité des gens de condition de la seigneurie, pour dix mille écus d'or, vendirent la bourgeoisie de Valangin à un grand nombre de familles, donnèrent le droit de chasser à tous leurs sujets, en ne se réservant que la caille et la perdrix, et aliénèrent à vil prix leurs domaines et leurs plus belles forêts [3].

« Obligée de trouver de l'argent pour payer Berne, Marie de Bourbon, de son côté, vendit pour quatre mille cinq cents écus d'or, aux trois villages d'Auvernier, Corcelles et Cormondèche, les deux tiers de la dîme de leurs districts... [4] »

A ces détails sur l'acquisition de Valangin il est bon de joindre

[1] *Op. cit.*, p. 345. Il faut lire (p. 346 et 347) les tentatives de résistance de la comtesse douairière et ses efforts pour rétablir le jeune comte René. Elle se soumit à la sentence arbitrale des neuf cantons assemblés à Baden.

[2] Lire plus clairement : firent prêter aux habitants le serment de fidélité à la princesse de Longueville.

[3] Chambrier p. 345.

[4] *Ibid.*, p. 346.

ici l'exposé des négociations qui aboutirent à la signature de l'acte auquel Grangier de Liverdis donna son nom en 1585. Ce prédécesseur de Sillery, à qui la maison de Longueville dut aussi des services importants, nous sera mieux connu d'ailleurs par une de ses lettres autographes, adressée à son successeur, de Liverdis, le 20 août 1594 et conservée dans la collection Godefroy; on y verra la part qu'il avait eue à l'élection de Pierre Vallier comme gouverneur et l'intérêt qu'il prenait au succès des affaires qu'il avait jadis traitées.

« ... Jamais, depuis l'avènement de la maison de Longueville, le gouvernement n'avait été aussi fort et l'administration aussi prospère. L'acquisition de Valangin, la transaction avec Baden [1], le paiement des dettes de l'État, le rachat des domaines engagés, la conduite ferme de Marie de Bourbon, tout se réunissait pour lui donner autant de relief auprès des Suisses que d'autorité sur ses sujets. Le Conseil privé en était dans la joie, et les Quatre-Ministraux dans l'étonnement; leur ton était tout changé et radouci [2]. La princesse saisit habilement ce moment favorable pour régler avec eux les limites si souvent contestées et si mal définies de leur autorité, et l'ambassadeur de France aux Ligues grises, Grangier de Liverdis, réussit à conclure cette transaction, célèbre chez nous, à laquelle il a donné son nom.

En conformité et en explication des chartes et prononciations de 1451, 1454, 1475, 1551, il fut dit et accordé que, sans le consentement du souverain, les bourgeois de Neufchâtel ne pourraient aller en guerre ou prendre part à aucune levée, celles pour le service du roi de France exceptées, ni le conseil de ville recevoir ou chasser des étrangers, les imposer, casser des justiciers, mettre qui que ce soit dans leur javiole, dont ils avaient fait une prison correctionnelle et arbitraire, ni relâcher ceux

[1] Par la médiation des Bernois, le 10 mai 1581, Marie de Bourbon cédait ses droits sur Rothelin au margrave Charles, compétiteur de l'archiduc Ferdinand, pour une somme de 223 000 florins. *Ibid.*, p. 347.

[2] Lettres du Conseil des 3 octobre 1581 et 10 avril 1582.

qu'ils y avaient enfermés. Les vassaux, les conseillers privés et les trois principaux officiers, le procureur général, le receveur et le secrétaire d'Etat ne devaient point, quoique bourgeois, être soumis à des griefs pour leurs fiefs ni pour leurs propriétés hors de la banlieue municipale, ni inscrits dans les rôles militaires de la ville, non plus que les bourgeois domiciliés au Vautravers. Enfin, on accordait aux Quatre-Ministraux le droit d'être entendus en conseil d'État, lorsqu'on fixerait annuellement, à la Saint-Martin, le prix de la vente du vin, alors fort important, parce qu'il était d'usage qu'on payât en vin au taux de la taxe les menues dettes de l'année et les objets achetés pour les besoins des familles.

Cet accord, dressé le 11 février 1585 sous la forme de moyens et expédients proposés par Liverdis, fut ratifié par Marie de Bourbon, et l'acte remis ensuite aux conseils de la ville, qui prirent l'engagement de s'y conformer, eux et leurs successeurs[1]. »

La question des dettes contractées à l'égard du duc de Montbéliard, pour mettre fin à ses prétentions sur Valengin et assurer l'indépendance du comté de Neufchâtel, a été brièvement traitée par le même historien. Il suffira de lui emprunter cette page[2] :

« Marie de Bourbon eut à souffrir beaucoup pour la cause royale; prisonnière des ligueurs avec ses filles, elle fut retenue plus de trois ans à Amiens dans une dure captivité, pendant laquelle le comte de Montbéliard voulut se saisir de Valengin, en faisant usage des droits de retrait réservés aux deux filles du comte de Challans, et qu'il avait achetés. Mais arrêté par l'intervention du roi de France et des cantons alliés (on avait envoyé une bosse de vin clairet à l'avoyer de Graffenried pour le bien disposer), il consentit enfin, en 1592, à vendre ces mêmes droits à Marie de Bourbon pour soixante mille écus d'or, somme à peu près égale à celle qu'on avait déjà payée pour éteindre les dettes

[1] Chambrier, p. 548.

[2] Les autres renseignements tirés de cette histoire seront utilisés dans les notes annexées aux documents

hypothéquées sur la seigneurie. Cette transaction, qui suivit de près la délivrance de la princesse, consomma la réunion du plus important des fiefs de l'Etat[1]. »

On nous saura gré, pour éclairer d'avance la série des lettres reçues ou écrites par Sillery, de transcrire au long la relation, d'ailleurs bien informée, que l'historien de Neufchâtel a donné des incidents postérieurs à la mort de Pierre Vallier et à l'installation de son fils en sa place. Celle-ci ne put aboutir qu'après l'ambassade de Sillery. Mais son habileté avait préparé le succès.

« La pacification de la France, en 1594, semblait assurer le retour de la tranquillité publique à Neufchâtel, lorsqu'il y survint des dissensions intestines qui devaient la troubler pour longtemps. Le gouverneur Pierre Vallier étant mort au mois d'avril 1594, la princesse nomma son fils pour lui succéder. Mais cette fois, les Quatre-Ministraux se montrèrent résolus à ne point souffrir un nouveau gouverneur catholique, encouragés par Balthazard de Cressier, qui leur garantit le succès s'ils persistaient. Et comme ils étaient informés que le prince Henri Ier avait été piqué de cette nomination, faite sans son avis, ils lui écrivirent une longue lettre, mélange singulier de flatteries captieuses et de la plus franche audace. S'adressant d'abord à l'amour-propre du prince, ils recouraient à lui, disaient-ils, comme à leur unique et souverain seigneur, parvenu par la bonté de Dieu à sa majorité, et ils finissaient en lui jurant, par Dieu et par les anges, qu'ils ne recevraient jamais Vallier. Outre plusieurs raisons qu'ils ne pouvaient honnêtement écrire, ce furent leurs expressions, ils disaient que Vallier était jeune, sans expérience, et ils témoignaient de grandes appréhensions au sujet de sa religion, alléguant que ses deux prédécesseurs avaient les premiers introduit dans l'État des officiers catholiques en faisant nommer l'un, Claude de Constable, à Valangin, et l'autre, son fils François, au Vautravers.

[1] Chambrier, p. 549.

« Mais ce n'était pas, en réalité, de la religion qu'il s'agissait : la ville avait le sentiment de sa force, elle regrettait vivement le pouvoir dont elle avait joui durant la ferme [1] ; et afin d'agir avec vigueur et sans contrôle, elle venait, malgré l'opposition du maire, d'instituer, sous le nom de *Conseil des dix,* un conseil secret composé des Quatre-Ministraux, du banneret, du secrétaire du conseil, des deux chefs des clefs et de deux autres des quarante hommes [2]. Durant les derniers temps, elle avait pris, à l'égard du souverain, l'habitude de l'indépendance, et à l'égard de ses officiers celle d'un ton haut et d'une sorte de supériorité. Souvent les Quatre-Ministraux avaient forcé la main au gouvernement, et à l'occasion du serment du banneret, qui leur déplaisait depuis longtemps parce qu'il n'assujettissait pas cet officier à leur autorité, ils avaient mandé dans leur sein quelques conseillers d'État : « Messieurs étant souvenant, leur dirent-ils, que « nos ancêtres avaient accoutumé parler de vive voix à nos « bourgeois étant du conseil de Messeigneurs nos princes, « quand il avenait que la seigneurie passait des articles au désa- « vantage de nos franchises. »

« A les entendre, c'était eux qui avaient moyenné que le comté tombât à Léonor. Ils avaient prêté de l'argent à Jacquelin de Rohan, envoyé des ambassadeurs en Flandre, auprès du jeune prince, pour le consoler dans sa captivité et lui porter des deniers. Enfin, ils rappelaient leurs services au sujet de l'acquisition de Colombier, de celle de Valengin et de l'accommodement des affaires de Rothelin, A tous ces titres que le procureur général, Isaïe Hory, se chargea d'aller faire valoir auprès de Madame, il leur semblait qu'on ne pouvait leur refuser l'octroi de la ferme du comté.

« En demandant, à cette heure, un protestant pour la place de gouverneur, les Quatre-Ministraux espéraient qu'ils auraient dans ce chef un appui, s'il était Bernois, et un ami dévoué, s'il

[1] Le bail de la ferme générale avait pris fin en 1568. Cf. CHAMBRIER, p. 331.

[2] Arrêts de 1591, 1595.

était Neufchâtelois. Berne aussi, qui avait ses vues, fomentait leur opposition, tout en paraissant ne s'occuper que des intérêts de la religion.

« Un événement tragique termina pour lors la vie de Henri Ier, on ne peut dire son règne. Mortellement blessé à Dourlens *(sic)*, dans une salve de mousqueterie, ce jeune prince alla expirer à Amiens[1] où, deux jours avant sa fin, Catherine de Gonzague le rendit père d'un fils, appelé depuis Henri II. Cette mort, attribuée par les uns au duc d'Epernon, par d'autres à Gabrielle d'Estrées, et qui ne fut peut-être qu'un accident malheureux, n'apporta aucun changement dans le pays, que Marie de Bourbon continua de gouverner avec l'autorité d'une souveraine. Catherine de Gonzague entreprit en vain de lutter contre elle. Quoique forte de l'appui du roi, qui lui avait conféré la garde-noble de son fils, et qui écrivait à Vallier pour lui demander de la faire reconnaître à Neufchâtel comme régente, elle dut céder à l'ascendant de sa belle-mère.

« Plus que jamais, l'État avait besoin d'une bonne tête, et Marie fit preuve de sagesse en confiant la direction des affaires à Silleri, ambassadeur de France en Suisse, qui fit entendre raison aux Quatre-Ministraux sur divers objets, et qui, lassé de leur obstination sur le point essentiel, conçut un plan habile pour les réduire en les isolant[2]. »

[1] Voir plus bas, lettre 34.

[2] Chambrier, p. 553 et suiv. En diplomate consommé, Sillery sut tirer parti des dissensions intestines du gouvernement de Neufchâtel et des fautes politiques des Quatre-Ministraux. La tyrannie qu'ils exerçaient à l'égard des bourgeois non domiciliés dans la ville permit à l'ambassadeur de France de se créer de puissants appuis.

« Les bourgeois, établis en grand nombre à la Côte et dans la chatelainie de Thielle, et désignés, à cause de cela, sous le nom de forains, étaient mécontents des Quatre-Ministraux. Exclus des Conseils de la ville, privés de la participation aux biens du chapitre, à l'ordinaire du sel, aux forêts et aux pâturages communs, du droit de vendre leur vin dans la ville, obligés de payer, de leurs propres deniers, ceux des leurs qui allaient à la guerre, tandis que les bourgeois internes étaient soldés de la bourse commune, commandés avec hauteur et rudesse, châtiés et emprisonnés arbitrairement dans la javiole, ils se plaignaient d'être soumis à une condition plus dure que les taillables et les main-mortables du comté. Leurs griefs étaient an-

Ce succès de Sillery couronna sa carrière d'ambassadeur en Suisse, et s'il dut laisser à Bierville, son successeur, le règlement complet de ces négociations, il n'en avait pas moins mérité les protestations de reconnaissance que la régente lui prodigua dans ses lettres.

Au reste, les lettres que lui adressèrent Marie de Bourbon ou ses conseillers et officiers, Pierre Vallier tout d'abord, puis Chambrier et Hory, sont les meilleurs témoignages de son action diplomatique.

Le premier épisode nous représente Sillery seulement dans son rôle de député près des Ligues grises, chargé spécialement de recruter les levées et de ménager les paiements. C'est à ce titre que La Verrière lui était envoyé avec les instructions du roi Henri IV.

I. — La mission de La Verrière en Suisse (fin de 1594).

Le texte inédit d'instructions remises au sieur de La Verrière [1], envoyé à Soleure pour activer le paiement des pensions et préparer une nouvelle levée que le duc de Retz devait conduire en France, a été transcrit et conservé par Louis Tronson, secrétaire de Louis XIII. Son manuscrit, aujourd'hui à la Biblio-

ciens : en 1538, un jugement arbitral de George de Rive les avait condamnés sur tous les points. En 1563, ils avaient de nouveau présenté leurs griefs à Léonor, et en avaient dressé un convenant d'après lequel ils devaient choisir six arbitres parmi les internes, et ceux-ci six parmi les externes, et ces douze juges prononcer souverainement. Néanmoins, ils n'avaient alors, ni depuis, obtenu aucune satisfaction, et ce fut sans peine que Silleri et Bierville, qui vint prendre sa place au mois de septembre 1595, les détachèrent des Quatre-Ministraux, eux et toutes les communes du pays. Leurs habitants ayant été expressément convoqués dans chaque district, Bierville leur fit demander si quelqu'un d'eux s'opposait au choix de la princesse. Tous protestèrent de leur obéissance et de leur respect, en disant que les princes étaient ordonnés de Dieu pour conduire les affaires publiques de ce monde. »

[1] Peut-être le Séguier La Verrière dont j'ai cité plusieurs lettres au marquis de Nérestang dans *Louis XIII et Richelieu*, in-8° de 450 pages. Paris, H. Leclerc, 1911, p. 149-152 et 349.

thèque Mazarine (n° 2087) après avoir appartenu à celle du séminaire Saint-Sulpice, contient une série d'instructions diplomatiques des plus intéressantes pour l'histoire [1].

L'explication de la mission de La Verrière n'est point datée, mais il n'est pas douteux qu'elle appartienne ou aux derniers mois de l'année 1594 ou au début de l'année suivante.

Cette date se déduit de la curieuse requête qu'on va lire. La signataire est obscure et inconnue et l'affaire privée dont traite son placet n'a qu'un objet des plus restreints. Sa lettre, cependant, est loin d'être sans intérêt et marque fort nettement quelle place avait su se faire Sillery dans cette ambassade.

A travers les formules polies et politiques qu'un solliciteur prodigue volontiers, on sent cependant un accent de confiance et de déférence qui révèle la réputation de notre ambassadeur.

Le style de cette supplique, écrite de Genève, a aussi sa saveur propre.

1. *Madame de Conquest à Sillery* [2].

A Genève, le 4 may 1595.

MONSIEUR,

Combien que je n'ay ceste honneur d'estre congneue de vous je ne laisse de prandre la hardiesse de vous écrire me confiant en vostre bonté et droiture qui vous a aquis excelante reputation non seullemant en votre patrie mais ès lieux les plus lointains et specialement en ces quartiers ou estes employé pour sa magesté. Pour mon particulier je me sens votre obligée pour les bons offices que je sçay que vous avés faict à Madame Darenco ma mère quand elle demeuroit à Basle. Cela m'a de tant plus encouragée vous envoyer la presante par homme expres pour vous faire entandre que me suis acheminée de Basle en ceste ville de Geneve pour un afaire qui m'est de tres grande

[1] J'en ai cité déjà plusieurs pièces dans *Documents d'histoire*, 1910, p. 40-46 et 187-195.

[2] Pour abréger les développements et ne pas avoir à relier les lettres ou documents par un commentaire superflu qui ne ferait que redire d'avance ou après coup ce qu'ils contiennent, il a semblé suffisant de les *intituler* et *numéroter*. Ce procédé aura l'avantage de faciliter les références et de permettre de renvoyer brièvement aux lettres en les désignant par leur chiffre.

importance et pareillement à mes petis enfans. Je croy, Monsieur, que avés peu sçavoir que le dernier voyage que Monsieur de La Verriere a faict en ces q[uar]tiers pour les afaires de Sa Majesté il vint à Basle où là nous passames un contrat de une terre que luy ay vandue assise au bailliage de Sans, laquelle il acheta de moy à la charge de la faire decreter. Depuis quatre mois le s^r de La Verriere m'a ecrit que la damoyselle de Martinville seroit oposée aux criés de ladite terre ce qui m'a faict acheminer en ceste ville. Je l'ay faict apeler par devant le Lieutenant à ce qu'elle eust à declarer si elle pretandait aucun droit sur mon bien et sur celuy de mes petis enfans. Pour sa reponce elle se qualifie veufve de mon filz, alegue litigence, requier que la cause soit ranvoyée en France. Me sentant offencée de ce qu'elle se dit veufve de mon filz, je presente requeste aux seigneurs de ceste cité à ce qui leur plaise cognoistre l'équité de ma cause et pour la debouter de son pretandu titre de veufve, j'offre leur produire tesmoings tant en ceste ville que es environs d'icelle qui tesmoigneront qu'elle est incestueuse. Pendant ceste preuve j'auray ceste ville pour prison, requerant aussi que ma partie soit arrestée. Or, Monsieur, j'ay esté advertie que en faveur de maditte partie l'on a presanté de votre part une lettre aux Seigneurs de cette ville tandant à ce qu'ils se deportent de toute cognoissance de ceste afaire. Ne pouvant me persuader que voulussiez empescher que moy povre veufve et mes povres orphelins puissions faire ouir les tesmoins qui ne peuvent estre transmarchez en France, et interpose le Magistrat sous la domination duquel ma partie habitte fuiant la justice de France, je vous supplie me donner audience comme à elle puisque estes amateur et conservateur de justice et, s'il vous plaist cognoistre l'estat de cest afaire, je vous envoiré emple recit de tout, reputant à tres grand honneur et faveur si votre prudence daigne jetter l'œil dessus. Mais j'ay craint ce faire jusques à ce qu'il vous plaise me signifier vostre bonne volompté, à laquelle je me rangeray franchemant pour l'assurance que j'ay en vostre sagesse et prudhommie. Sur ce je vous baise tres humblemant les mains. Je supplie Dieu, Monsieur, vous donner tresheureuse et longue vie.

De Geneve, ce 4 may 1595.

Vostre treshumble et obeissante,

M DE CONQUEST[1].

[1] Godefroy, 262; fol. 208. A Monsieur | Monsieur de Sillery | Ambassadeur de France vers les | Seigneurs des Ligues (fol. 209 v°).

A défaut de la solution de cette affaire, de nature toute privée, la lettre nous aide à conclure que La Verrière, qui « depuis quatre mois a écrit », avait dû faire son voyage en Suisse sur la fin de l'année précédente. Lisons les instructions qui lui avaient été confiées.

2. Instruction au sieur de la Verriere s'en allant en Suisse.

Instruction au sieur de la Verriere Conseiller du Roy en son conseil d'Estat et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, estant presentement envoyé à sa Majesté en Suisse, de ce qu'il aura à faire et de la façon qu'il aura à ce conduire en la charge qu'il luy a donné pour son service.

Premièrement, se transportera à Souleure en la plus grande dilligence qu'il pourra et s'y estant rendu s'adressera au s^r de Sillery, Ambassadeur ordin^re de sa Majesté audict pays, pour sçavoir de luy sy ce qui a esté promis à sa dicte Majesté au nom d'aucuns ses amis ainsy que ledict sieur de la Verriere est bien informé, sera arrivé audict lieu, et par qui la conduite en aura estéé *(sic)* faicte, mesme s'il y aura la quelqvn *(sic)* venu expres qui ait la charge, ou en quelles mains il aura esté.

Cela entendu il s'adressera à celuy qui en sera saisy, s'informera de la somme qui s'y trouvera portée et sy ce n'est toute celle qui en est espéréé quelle (*sic*) ordre aura esté donné pour faire venir le surplus et dedans quel temps, quelle despesche et charge luy aura esté baillée tant pour la distribution qui doist estre faicte par dela que pour la dellivrance du surplus ; sur ce luy fera entendre que Sa Majesté, ayant entendu que sesdictz amis desiroient qu'il se servit de luy en cette affaire, l'a envoyé expres et luy [a] baillé pouvoir bien ample pour faire recevoir lesdictz deniers par les quictances du tresorier de l'Espargne, et en passer tous contracts d'obligations et asseurance de la part de Sa Majesté, ce qu'il luy dira qu'il est prest de faire en la meilleure forme que faire ce peult suivant son dict pouvoir, lequel il luy monstrera et promettera aussy fournir la ratification de Sa Majesté des contrats des obligations qu'il aura faict au nom d'Icelle.

Estant d'accord de ladicte forme et de l'asseurance desdicts derniers, ledict sieur de la Verriere les fera recepvoir par les commis dudict Tresorier de l'Espargne qui est envoyé avec luy pour en avoir le maniement; et fera neantmoins mettre dans des coffres bons et forts

ayant chacun deux clefs, dont l'une demeurera entre les mains dudict commis et l'autre entre les mains dudict sieur de la Verriere, affin que rien ne puisse estre tiré que par son advis et consentement et pour l'effect seul auquel ilz sont destinez.

Entendant Sa Majesté que tout soit faict avec l'advis, conseil et assistance du sieur de Sillery, auquel ce sieur de la Verriere dira que l'intention de sadicte Majesté est que la nouvelle levéé de dix Enseignes et les cours pour les deux Regimens qui sont desja par deça puisse estre sur la frontiere, presisement dans ce quinziesme jour du mois d'octobre, affin qu'il regarde de quelle façon les choses debvront être conduicte *(sic)* pour les rendre prestes et assuréés de sorte qu'il n'y ayt faulte ny retardement.

Et d'aultant qu'il y doibt avoir une bonne somme de deniers à recepvoir, tant sur les censces de Solleure que sur les autres debtes, pour faciliter et maintenir les affaires de Sa Majesté audict pays, elle remect à la discretion dudict sieur de Sillery de faire faire ladicte distribution et departement à telle personne et ainsy qu'il jugera estre pour le mieux, et s'il n'y a aucuns commis et blanc du tresorier des Ligues pour recepvoir et paier lesdicts deniers, qui est du faict de sa charge, ledict commis de l'espargne ne laissera de les fournir par les ordonnances et estatz signé *(sic)* dudict sieur de Sillery et quictances des particuliers, qui sont neanmoings conceues soubz le nom dudict Tresorier des Ligues, lequel les prendra par apres pour argent comtant et les baillera sa quittance *(sic)* audit Tresorier de l'Espagne de la somme de laquelle monteront lesdictz payement, pour garder l'ordre estably aux finances de Sa Majesté et fera aussy fournir ce qu'il faudra pour l'advance et frais de ladicte nouvelle creue levéé et pour les creues des autres.

Toutesfoys ledict sieur de la Verriere advertira ledict sieur de Sillery s'il sera bon de faire dellivrer lesd. deniers incontinant qu'ilz auront estez receuz, ou bien attendre le temps que la levéé debvra partir, de peur que, s'il y avoit interval de quelques jours, de l'un à l'autre, la souvenance et le gré de ladicte distribution fussent passez et qu'il intervint quelque difficultez lors qu'on voudroit faire marcher Icelle levée, de la laisser partir, sy on ne leur donnoit encores d'autres deniers sur lesdictes debtes, se *(sic)* qui est remis à sa prudence, comme la conduicte de tout le surplus qui concerne cette affaire, s'asseurant Sa Majesté qu'il y proceddera avec telles circonspections que tout se passera à son gré et contentement.

Sy pour le faict de ladicte levéé ou autres affaires de dela, ledict Sr de Sillery trouve qu'il soit besoin que ledict Sr de la Verriere s'em-

ploye envers les Cantons ou aucuns d'eux, Sa Majesté se remect à eux d'en user ainsy qu'ilz cognoissent estre necessaire et audict sieur de Sillery de donner en cela telle instruction qu'il jugera estre à propos de ce faire et faire servir ou nom (*sic*) les lettres qui luy sont baillées à sa creance.

L'intention de Sa Majesté est que ledict sieur duc de Retz ait la principalle conduicte desdicts Suisses pour les luy emmener, luy ayant à cette fin faict despescher un pouvoir pour y commander que ledict sieur de la Verriere portera quant et soy *(avec soi)* pour la luy dellivrer avec les autres despesches concernant ladicte conduicte, aussy tost qu'il sera arrivé en Suisse. Mais il luy fera cependant tenir la lettre que Sa Majesté lui escript par laquelle elle luy faict entendre sa volonté et le temps dans lequel elle entend avoir lesdicts Suisses et la luy envoyera par homme expres, incontinant après son arrivée audict Soleure et qu'il aura conferé du tout avec ledict sieur de Sillery, escripvant aussy de soy mesme audict sieur de Retz à ce qu'il use de telle dilligence de se rendre audict pays qu'à son occasion les choses ne soient retardées, s'en estant Sa Majesté voulu reposer sur luy pour l'asseurance qu'il luy a donné par ses lettres de faire tout le debvoir qui est requis pour le bien de son service, et pour obvier aux inconveniens que la perte des premiers lettres (sy elle advenoit) y pourroit apporter, ledict sieur de la Verriere luy en fera bien tost après l'envoi d'icelles avec une bien expresse recharche *(sic)* et continuera à toutes occasions de solliciter sa venue.

Deslors que ledict sieur de Retz sera arrivé en Suisse, ledict sieur de la Verriere luy baillera ledict pouvoir, ensemble les lettres que Sa Majesté escript à ses lieutenans generaux des provinces et aux seigneurs particuliers qui ont charge de gens de cheval, affin d'assister le passage et conduicte desdictes forces, et pour ce, adviseront ensemble avec ledict sieur de Sillery de mettre et tenir touttes choses tellement en estat qu'il ne s'y perde aucun temps et qu'ilz puissent estre en Bourgongne dans le terme susdict assignant le lieu de la monstre à Sainct Jean de Laune, ou ès environ, pour delà passer le droict et seur chemin et venir trouver Sa Majesté, selon les advis que de jours en jours ils pourront avoir de sa part.

Voulant aussy Sa Majesté qu'incontinant après que le sieur de la Verriere sera à Soulleure et aura entendu en quelz termes seront toutes choses, touchant l'affaire susdict, il le luy face bien particulierement entendre, comme fera aussy ledict sieur de Sillery affin que selon cela elle puisse d'autant mieux régler le surplus de ses affaires.

Sy pour maladye ou autres empeschemens, ledict sieur Duc de Retz

ne se pouvoit rendre audict pays assé tost pour faire ladicte conduicte au temps susdict, ledict sieur de la Verriere ne laissera en ce cas de la faire acheminer et donner tout l'ordre qu'il pourra tant avec lesdits lieutenans generaulx et seigneurs particuliers que pour toutes autres choses qui concernent ladicte conduicte, advertissant neantmoins incontinent sadicte Majesté de tout pour y pourveoir d'un autre chef au lieu dudict seigneur de Retz, et de plus grande force sy besoin est ou autrement luy ordonner ce qu'il verra bon estre, se conduisant en tout ainsy que les occasions le requereront, et selon la confiance que Sa Majesté a de sa prudence et de son affection au bien de son dict service.

Pourra aussy, après son arrivée à Soleure et avoir sçeu ce qui a esté apporté, donner advis au lieu et personnage qu'il sçait de sa venue, et de l'estat auquel il aura trouvé les choses et solliciter l'accomplissement de ce qui restoit à parfournir[1].

Au voyage de La Verrière peuvent être rattachées deux lettres, écrites de Neufchâtel et concernant plus directement les questions d'argent et de solde que les conflits relatifs à la principauté. L'une et l'autre sont adressées à Sillery ; la première, du 14 février 1590, par le commissaire des Guerres, de Maunoy, et regarde le colonel Galati[2] ; l'autre est une requête d'un Neufchâtelois, Simon Balanche, un de ceux qui avaient servi Henri IV, après avoir aidé les Bernois dans la guerre de Savoie[3].

[1] Bibliothèque Mazarine. Ms. 2087, fol. 152 v° à 156 r°.

[2] Sur Gaspard Galati, mort le 2 juillet 1619, voir *Documents d'histoire*, 1911, p. 515. et mes *Cinq cents lettres de Louis XIII*, p. 25, et *Documents d'histoire*, 1911, p. 515.

[3] On lit dans l'ouvrage de Chambrier : « En 1589, Jean Merveilleux conduisit 300 hommes aux Bernois dans la guerre de Savoie et la même année Henri IV étant monté sur le trône de France, les Neufchâtelois purent donner un libre essor à leurs sentiments pour ce prince, dont la cause était devenue celle de leur souverain, et qui disait qu'une compagnie neufchâteloise lui en valait trois autres. » Chambrier énumère : « Le colonel Pierre Guy, Jean-Jacques Tribolet, Simon Balanche, Ostervald et beaucoup d'autres », et à propos du mot d'Henri IV à la louange des Neufchâtelois, ajoute la note ci-dessous sur la composition des compagnies : « La troupe était composée du capitaine, de son lieutenant, du banneret, de son lieutenant, du Forfener, quatre trabans, deux tambourins. un fifre, ces derniers aux couleurs de Madame, comme l'enseigne. La solde était de 20 # par mois pour les soldats, 30 pour les tambourins, 75 pour le lieutenant et le banneret, 400 pour le capitaine, autant pour son train. 1 250 pour son équipage » (p. 351, n° 1).

3. *De Maunoy à Sillery.*

MONSEIGNEUR,

Estant arrivé en ce lieu des le jour d'hier à neuf heures du matin je présenté voz lettres tant à monsieur le Collonnel Gallaty que monsieur le gouverneur de ceste ville, lequel, pour ce que c'estoit le jour de la foire où il y avoit plusieurs affaires remit à negocier avec mess^{rs} les collonel et capp[itai]^{nes} à cejourd'huy matin qu'ilz se sont assemblez pour adviser à leurs affaires. Led. s^{r} gouverneur, assisté du conseil de Madame de Longueville, aprez avoir faict entendre aud. s^{r} collonnel et à ses cappitaines qu'il leur estoit impossible de leur fournir les douze mille escuz qui leur estoient ordonnez par monsieur Tourtier, receveur general de Madame, leur ont offert de leur payer presentement sur ladicte somme mille escuz contant, à Pasques prochaines, troys mille escuz et à la St Jehan ensuyvant six mille escuz avec les rentes desd. sommes selon le cours du pays, et pour le regard des deux mille escuz faisant l'entier payement desd. douze mille escuz qu'ils doibvent fournir, ilz ont offert les payer aux deux cappitaines de Fribourg, mess^{rs} Perroman et Alex à qui ilz doibvent appartenir pour leur portion de lad. somme ainsi qu'ils advisent avec eulx et ils ont offert de tout ce que dessus bailler bonnes cautions et au default de voulloir accepter ses conditions ont protesté contre led. s^{r} Collonnel et ses capp^{nes} que mad. dame de Longueville et Messeigneurs ses enffens ne seront tenuz d'aulcuns despens, dommaiges et interetz ne du sejour par eulx faict en ceste ville. A quoy led. s^{r} Collonnel et capp^{nes} ont faict responce qu'ilz ne se voulloient aulcunement departir des articles et contraict faict avec sa Ma^{te} et qu'ilz n'avoient riens à demander à Messieurs les Gouverneurs et officiers de Madame de Longueville ains au comis du tresorier general de co[mmiss]^{re} des guerres Monsr du Tremblay qui avoit esté envoyé avec eulx pour leur fournir lad. somme en ce lieu, qui est celluy à qui ilz ont affaire. Led. commis surce a faict les protestations contre led. s^{r} Gouverneur et officiers à ce necessaires vous assurant que pour mon regard j'ay supplyé l'un et l'aultre party en particullier de s'accommoder et de considerer le malheur du temps. A quoy je n'ay rien pu gangner ayant grand peur qu'ils donneront bien de la peyne pour les veoir tous d'une part et d'aultre bien entiers en leurs oppinions.

Attendant que j'aye ce bien de recevoir voz commandemens, je priray Dieu,

Monseigneur, qu'il vous treuve en santé et qu'il vous donne tres-longue et tresheureuse vye.

De Neufchastel ce XIIIe jour de febvrier 1590.

Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

De Maunoy,

Com^rs des guerres [1].

4. *Simon Ballanche à Sillery.*

Monsieur,

Avant mon despart j'ay bien voulu vous faire ce mot pour vous suplier de me tenir toujours au nombre de voz serviteurs tel que je desire de demeurer toute ma vye et vous suplier de delivrer au porteur qu'en mon absence j'ay choisi pour negosier mes affaires ma part des mille escus promis à mon compagnon et à moy aussy tost que serions par deça, vous asseurant, monsieur, que sy led. porteur ne m'eust assisté j'estois contraint d'absenter pour la crainte de mes soldats auxquels d'abondant que leur a promis retourné qu'il seroit devers vos seigneuries de leur donner tousjours quelque peu pour les entretenir et si a davantage que voyant moyen de fayre mon voyage suyvant que vos seigneuries me feroyent servir argent pour iceluy j'ay esté contraint d'emprunter pour iceluy pour achepter ung cheval dont il a respondu et quelques petites aultres despences qui montent environ deux cens escus soubz promesse que je luy ay faite que voz seigneuries ne fauldroyent de luy delivrer ma part desd. mil escuz, ce que je suplie voz seigneuries vouloir fayre. Aultrement je serois accusé de sa ruyne et me fascheroit que m'ayant secouru en mes tresurgentes necesités, il en deust recepvoir interest, me confiant, Monsieur, que m'assisterés, je prieray Dieu apres avoir presenté mes bien humbles recommandations à voz services que à vous.

Monsieur, doint en santé tresheureuse vie et longue vie,

A Neufchastel ce 28 de décembre 1591.

Votre treshumble et affectionné serviteur à jamais.

Simon Ballanche [2].

Godot porteur de la lettre [3].

[1] Godefroy, 262, fol. 9. L. a. s. A Monseigneur | Monseigneur de Sillery | cons^er du Roy en son conseil | d'estat et ambassadeur | pour sa Ma^té en Suisse (fol. 10 v°).

[2] Godefroy 262, fol. 37. L. a s. A Monseigneur | Monsieur (*sic*) de Sillery | ambassadeur pour la | Royalle Majesté de France | aux Suisses à Solleure | a Solleure (fol. 38 v°).

[3] Ces mots sont ajoutés par Ballanche.

Sans épuiser la matière, ni signaler toutes les lettres relatives aux Suisses contenues dans ce recueil, j'ajouterai ici la citation d'une dernière lettre, écrite d'Auxonne. Bien qu'elle ne s'adresse pas à Sillery, elle touche à la question des dettes et de l'argent à fournir. Le destinataire est « Monsieur d'Orgères » et le lieu où il était « Landeron », une des dépendances de Neufchâtel, rattache les nouvelles qu'elle contient à la mission de Sillery. Le signataire de la lettre, Delacroix, nous est inconnu, mais il est probable que d'Orgères n'allait à Landeron que pour recouvrer des créances et parvenir à solder les troupes sans cesse levées en Suisse [1].

5. *Delacroix à D'Orgères* [2].

MONSIEUR,

Celles qu'il vous a pleu m'écrire m'ont beaucoup resjouy, pour avoir esté rendu certain de très bonne disposition. Peu après l'arrivée de ce porteur en cette ville je le fis aller à Dijon et par luy mesme écrivis à Monsieur le Premier président sur le sujet de son voyage. Il vous porte sa responce conforme à son désir, pour l'exécution de laquelle j'ay prié Monsieur Desbarres qui est déjà demeurant icy de satisfaire la prière que luy m'a faite monsieur le premier président, ce qu'il a fait incontinant, et à cette occasion écrit à deux personnes qui luy sont redevables, une demourant à Neufchâtel et l'aultre à Orbe, de vous fournir sur ce qu'ilz lui doyvent les deux cens trente escus qu'avez demandez. Il s'asseure qu'ils ne fauldront d'y satisfaire. Car ils les tient et repute pour gens de bien et de moiens, et neantmoins

[1] J'ai cité ailleurs la lettre du nonce Bentrogglio se rendant à Bruxelles et donnant ses impressions sur la Suisse. « Les Suisses, écrivait-il de Lucerne le 21 juillet 1607, sont alliés avec divers princes et particulièrement avec les deux Rois (de France et d'Espagne) ; mais avec différentes exceptions et en divers manières. Les cantons catholiques le sont avec le Roi d'Espagne. Et les catholiques et les héritiques avec le Roy de France. Ils reçoivent de l'argent de tous côtés; ils se vendent à tous... ils vendent aux autres le service de leurs corps mais ils retiennent pour eux la liberté de leur pays. » (Éd. de 1681, p. 7, et *Revue de Fribourg*, juillet 1911, p. 531). Outre la lettre de Caumartin du 3 novembre 1606 publiée dans cette revue (pp. 532-541), voir dans *Documents d'histoire* 1911 (pp. 506 à 516), les instructions données à M. de Vie, à Lyon, le 29 juillet 1600.

[2] Gaudrery, s^r d'Orgères, est également le destinataire d'une lettre de Maugot, citée plus bas.

si d'aillieurs il eust eu plus grande commodité il n'eust failly d'y pourveoir par une plus promnte voye, craignant qu'au moien de la misere commune il n'y ait du retardement à l'argent de telles partyes. Vous estes sur les lieux pour y donner ordre. Chacun est tellement empeché en son particulier qu'on ne peult faire à présent ce qu'on se feroit en une aultre saison. Si j'eusse peu y aporter plus d'avancement je l'eusse fait pour le desir que j'ay de vous tesmoigner mon affection de vous servir non seulement en cecy mais en toutes occasions où vous m'en jugerez propre, vous baisant bien humblement les mains et suplye le créateur,

Monsieur,

Vous donner en parfaite santé heureuse et plus longue vye.

D'auxonne ce XXIIe décemb. 1592.

Vre très humble et affectionné serviteur,

DELACROIX[1].

Il est trop certain qu'on faisait souvent attendre aux soldats levés le paiement de leur dû et que le grand souci de nos envoyés fut souvent de faire patienter les créanciers. On l'a vu par les lettres ci-dessus et fort probablement celle qui fut écrite à d'Orgères avait un objet analogue. Ce sont là de simples conjectures, mais ce texte, même sous le bénéfice de ces explications hypothétiques, méritait d'être ajouté aux autres pièces.

Eugène GRISELLE.

[1] Godefroy, 262, fol. 50. — L. a. s. A Monsieur | Monsieur Dorgeres | estant de présent | à Landeron. (fol. 50) v°.

Une lettre autographe signée Henry Balbany (?) écrite à l'italienne, adressée le 15 juin 1593 « de Valense » à Sillery concerne les Suisses et le fait du « sel ». Il y est question du duc d'Epernon, du Languedoc, « de Tarrascon » et d'un sieur de Molines ou de Mélines probablement chargé de la gabelle. Cf. *ibid*, fol. 62-65.

COMPTES RENDUS

Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, avec introduction par M. René Vallery-Radot, t. I, II, III, de 1840 à 1864, trois volumes, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910-1912.

Les exécuteurs testamentaires du duc d'Aumale ont eu la pieuse pensée de recueillir et de publier la correspondance échangée entre le prince et son précepteur, M. Cuvillier-Fleury, et ils ont eu l'heureuse inspiration de confier à M. René Vallery-Radot le soin de présenter cet important recueil au public.

Trois volumes ont paru et, pour chacun d'eux, M. Vallery-Radot a écrit une introduction vive, colorée, substantielle, d'une lecture captivante. Au surplus, ces pages sont empreintes d'un sentiment ému qui leur donne un charme tout particulier.

Les lettres du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury ne nous font pas seulement pénétrer dans l'intimité de deux hommes d'une haute valeur morale et intellectuelle, elles nous initient aux faits grands et petits de la vie quotidienne, aux événements politiques, aux manifestations littéraires et artistiques de l'époque. C'est de l'histoire, de l'histoire vécue et vivante.

Le premier volume débute en 1840, au moment où le duc d'Aumale, âgé de dix-huit ans, a fait sa première campagne d'Algérie. Puis, de nouvelles expéditions ramenant le prince sur la terre d'Afrique, la correspondance devient plus active. Le duc d'Aumale montre dans ses lettres son esprit net et loyal, il déploie son intelligence claire et fine, il se laisse aller à l'enthousiasme de sa belle jeunesse. « Ce qui donnait un charme extrême à sa physionomie si française, écrit M. Vallery-Radot, c'était la grâce, l'esprit qui rayonnait dans l'éclat de son regard bleu si pénétrant, dans le son de sa voix chaude, d'une cordialité confiante avec ceux qu'il aimait. » C'était un vrai soldat, et il écrivait en soldat. Il parlait des événements qui se déroulaient autour de lui, il racontait les engagements auxquels il prenait souvent une part brillante et audacieuse, avec une simplicité et une modestie charmantes.

Ces campagnes d'Afrique causaient au jeune prince une légitime fierté. Dans l'ardeur des combats, dans les veillées des camps, dans les longues marches harassantes et périlleuses, sa vaillance ne faiblissait pas. Il était soutenu par un enthousiasme persistant, car sa clairvoyance allait au delà des événements : il entrevoyait le grand empire africain dont la France devait, un jour, être dotée.

Au mois de juillet 1842, le duc d'Aumale se trouvait en France, lorsque soudain le malheur s'abattit sur la famille royale. Le duc d'Orléans, victime d'un accident de voiture, succombait à Neuilly. La douleur du duc

d'Aumale fut extrême, car il ne perdait pas seulement un frère tendrement chéri, mais encore un guide et un soutien.

Bientôt, il repartait pour l'Afrique. Il fut alors le héros d'une affaire à laquelle son nom est à jamais attaché : la prise de la smalah d'Abd-el-Kader. Ce fut un coup d'audace qui causa en France une profonde émotion. « Nous étions un contre dix; un vrai combat à la française », écrivait le prince à un de ses amis. Cuvillier-Fleury put être fier de son élève.

Au mois d'octobre 1847, le duc d'Aumale était nommé gouverneur de l'Algérie. Il n'eut pas le temps de donner dans ce poste difficile toute la mesure de sa valeur. La révolution de Février éclatait bientôt et le prince partait d'Alger pour l'exil, sans revoir la France.

Ce fut pendant son séjour en Angleterre que le duc d'Aumale entreprit d'écrire l'histoire des princes de Condé. Mais, à ses travaux d'érudition, il mêlait son ardeur de soldat. Aux récits de la campagne de Crimée comme, plus tard, à ceux de la guerre d'Italie, toutes ses pensées, toutes ses aspirations se tournent vers son pays; il aurait voulu partir, combattre encore.

C'est alors qu'il fit paraître dans la *Revue des Deux Mondes* et, plus tard, en volume, ces deux études qui eurent un si grand succès : *les Zouaves* et *les Chasseurs d'Afrique*, pages émues, claires et précises, où se déployait toute l'autorité d'un chef qui sait commander et qui aime ses hommes!

Cuvillier-Fleury, l'homme de caractère, félicita chaleureusement son élève qui, en toutes circonstances, l'épée ou la plume à la main, montrait du caractère.

Pendant ces années d'exil, le duc d'Aumale s'adonna à la passion des livres, et il le fit avec cette conviction, ce goût sûr et éclairé qu'il mettait au service de tout ce qu'il entreprenait. C'est ainsi qu'on assiste, dans la correspondance échangée entre le prince et son ancien professeur, à la naissance et au développement de cette bibliothèque qui deviendra une des merveilles de Chantilly.

Une grande préoccupation pour le duc d'Aumale fut l'éducation de son fils, le prince de Condé. Les idées échangées à ce sujet entre le Prince et son ancien précepteur sont tout à fait curieuses et intéressantes. Le duc voulait pour son fils l'éducation publique, comme il l'avait eue lui-même au lycée Henri IV, et il avait songé au collége d'Eton. Cuvillier-Fleury souleva bien des objections contre ce projet et il finit par faire prévaloir son opinion qui, à certains points de vue, était juste.

Lors de la discussion qui s'était engagée au Sénat, au mois de mars 1864, au sujet des affaires d'Italie, le prince Napoléon était monté à la tribune et, à propos de l'ex-roi de Naples, il avait attaqué avec violence la Maison de Bourbon et les d'Orléans. Le duc d'Aumale jugea qu'un prince de la Maison de France devait répondre et il répondit par cette fameuse *Lettre sur l'Histoire de France*, chef d'œuvre de riposte calme et fiére. Ces pages donnèrent lieu — on se le rappelle — à un procès retentissant.

En 1863, il fut question d'offrir le trône de Grèce au duc d'Aumale. Piscatory avait mis cette idée en avant et la candidature du fils de Louis-Philippe semblait devoir être accueillie favorablement par le peuple hellène. Un obstacle cependant surgit devant ce projet : le Prince ne voulait pas transiger avec ses principes religieux ni pour lui, ni pour son fils. Malgré toutes les sympathies qu'il avait pour la Grèce il fit ses réserves. Nés catholiques romains, ni lui ni son fils ne consentaient à changer de religion.

L'Angleterre présenta un autre candidat, le second fils du prince héréditaire de Danemark qui fut proclamé roi des Grecs, sous le nom de Georges Ier.

La seule ambition du duc d'Aumale était de revoir la France et de la servir.

André Le Glay.

Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés par la Société de l'histoire de France, t. III (1670-1673). Paris, librairie Laurens, 1909, in-8°.

La lecture attentive du tome troisième des *Mémoires de Richelieu* produit une singulière désillusion. Non pas que ce volume ne soit publié avec toutes les références, toutes les notes qu'on puisse désirer et qui font le plus grand honneur aux éditeurs. Mais c'est l'auteur principal, ou ceux qui ont écrit sous son inspiration, qui semblent constamment animés des plus misérables passions, de la plus dénigrante malveillance contre les adversaires quels qu'ils soient du cardinal, sans que nulle part apparaissent les idées directrices de la grande politique qui fut plus tard celle de Richelieu et qui paraît ainsi avoir été dictée plus par les circonstances que par son génie.

Renversé du pouvoir en même temps que le maréchal d'Ancre et la reine mère, cherchant une revanche, mais n'inspirant confiance à personne, l'évêque de Luçon confond Louis XIII et ses ministres dans un même mépris ; et s'il épie le regain d'influence de Marie de Médicis sur son fils, c'est en vue de son propre intérêt ; car il est assez intelligent pour savoir ce que vaut la reine mère ; et, après la journée des Dupes, il ne tentera rien pour la sauver lorsqu'il l'aura surprise faisant cause commune avec ses ennemis.

Quand meurt Luynes, il n'a pas assez d'injures à déverser contre lui : « Il était d'un esprit médiocre et timide ; peu de foi, point de générosité, se laissant emporter à une si grande fortune comme en un torrent... Il voulut être prince d'Orange, comte d'Avignon, duc d'Albret, roi d'Austrasie et n'eût pas refusé davantage s'il y eût vu jour... Il n'y avait finesse dont il ne s'avisât pour déverser l'esprit du roi en sa faveur et au désavantage de tous les autres... Il est bien certain que si Dieu n'en eût disposé, on allait le voir mener une vie bien sanglante et traiter cruellement tous ceux qui lui semblaient porter obstacle à sa grandeur... »

Il y a vingt pages ainsi, et cela semble, d'après certains détails, écrit au moment même de la mort du connétable !

Schomberg devient ministre, et Richelieu continue : « Le cardinal de Retz était faible, de nulles lettres et de peu de résolution ; il ne fut pas appelé à la dignité de cardinal par extraordinaire mérite, mais par la faveur de ses alliances... Quand il mourut le comte de Schomberg se joignit à Monsieur le Prince pour disposer de sa place dans le conseil en faveur de la Rochefoucauld, non par estime de sa personne, mais pour lui ôter l'espérance de l'occuper et à la Reine l'honneur d'avoir part à ce choix. »

Cependant, Richelieu est nommé cardinal le 5 septembre 1617. Il va remercier le roi de l'honneur qu'il lui a fait et « l'assurer qu'il était au delà de ses espérances et de ses mérites. » Mais il ajoute : « Il n'y eut que M. de Puyzieux à qui un témoignage si glorieux ne plut pas beaucoup. Lui et son père n'en

pouvaient souffrir les justes louanges. » Ce qui n'empêcha pas le nouveau cardinal de leur adresser ses plus chaleureux témoignages de gratitude.

Les avis de la reine sont toujours excellents quand c'est lui qui les donne... « Mais la vieillesse des ministres était si grande qu'appréhendant la longueur du voyage, ils donnèrent des conseils conformes à la faiblesse de leur âge. »

Quant au chancelier et à Puyzieux, « il ne leur suffit pas de séparer le fils d'avec la mère; ils essaient de jeter le désordre dans le mariage. On donne au roi de mauvaises impressions de sa femme. Il vient un matin éveiller la reine mère pour lui conter sa douleur... » Suivent une foule de petites histoires sans raison et sans intérêt. Enfin, il dit des ministres : « Tout ce qu'ils font par dessein n'a pour but que leur profit; s'ils font quelque bien au public, c'est par occasion et quand leurs avantages se rencontrent dans celui du royaume »; et pendant ce temps-là, « le Roi s'adonnait à la chasse, semblant faire beaucoup quand il s'exemptait des corvées du Conseil. »

Ainsi personne n'est épargné. Et tout cela semble dit pour montrer combien l'avènement du grand homme était nécessaire. On aimerait mieux lire sous sa plume quelques grandes considérations politiques ou sociales !

G. Baguenault de Puchesse.

Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française, par Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales. — Un volume in-8°, Paris, Picard, 1912.

Le *Manuel pratique* que vient de publier M. Pierre Caron rendra des services éminents à tous ceux qui s'occupent de la Révolution : il leur sera non seulement utile, mais indispensable. Avec une méthode, une précision, une clarté qu'on ne saurait trop louer, M. Caron indique les sources manuscrites ou imprimées de la période révolutionnaire, qui sont à la disposition des travailleurs; et, en les signalant, il dit à la fois où l'on peut les trouver et ce que l'on doit y chercher. Les chapitres relatifs aux archives nationales, aux archives des ministères, aux archives départementales, communales et hospitalières, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, aux collections des journaux révolutionnaires, sont, en particulier, tout à fait remarquables. Nous ne voyons de réserves à émettre que pour la partie du volume traitant des « instruments de travail courants ». Là, M. Caron passe en effet sous silence, sans qu'on s'explique pourquoi, des livres essentiels ou importants : pour ne prendre qu'un exemple, à propos de l'histoire de la Révolution, il ne mentionne même pas le grand ouvrage en cours de publication, de M. Pierre de La Gorce, il ne nomme ni l'*Histoire de la constitution civile du clergé* de Ludovic Sciout, ni l'*Ancien Clergé de France* de M. l'abbé Sicard, etc., etc. Et, d'autre part, il porte des jugements qui sont assez surprenants : c'est ainsi qu'il déclare que l'*Histoire politique de la Révolution* de M. Aulard est « l'ouvrage capital »; ce qui semblera vraiment assez peu sérieux maintenant qu'il n'est plus permis d'ignorer, notamment depuis l'étude de M. Augustin Cochin *(la Crise de l'histoire révolutionnaire, Taine et M. Aulard)*, la légèreté avec laquelle a trop souvent travaillé l'au-

teur. Mais ce ne sont pas des appréciations; ce sont des renseignements qu'on demandera au *Manuel* de M. Caron, et ceux-ci sont abondants et précieux.

B. L.

Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, d'après les documents des Archives nationales, par M. Alphonse Dunoyer. — Paris, Perrin, 1912, in-8°.

Cet ouvrage est une étude extrêmement impartiale d'une des figures les plus sinistres de la Révolution. Le nom justement honni de Fouquier-Tinville symbolise les excès de la Terreur; et, si l'on ne saurait lui attribuer la responsabilité entière de toutes les poursuites qui menèrent une multitude d'innocents à la guillotine, il n'en subsiste pas moins que l'ardeur de son zèle au service des Comités de Salut public et de Sûreté générale met singulièrement dans l'ombre les juges qui comme Herman, Dumas, Fleuriot, Lescot en dirigèrent les débats. C'est ce que le substitut thermidorien Ardenne, dans des termes qui méritent d'être retenus, lui reprochera dans son procès de l'an III, « d'avoir ajouté à la cruauté des lois révolutionnaires et d'avoir transformé des faits ordinaires en délits contre-révolutionnaires ».

Fouquier-Tinville occupa son poste du 29 mars 1793 au 14 thermidor an II. On avait remarqué dans les premiers mois de l'institution du Tribunal, sous la présidence de Montané, magistrat de carrière, égaré dans cette juridiction de colère, qu'il y avait manifesté certains scrupules juridiques. Par quelle furie sanguinaire l'ancien procureur du Châtelet en arriva-t-il, dans les quarante-neuf derniers jours de la Terreur, à envoyer à l'échafaud 1 366 victimes? Besogneux, chargé de famille, il tient à la place que la protection de Camille Desmoulins lui a fait obtenir et, par peur d'en être évincé, il renchérit sur les ordres que lui donnent les exaltés de la Montagne. Il s'obstina tellement à conserver son siège que le 10 thermidor il vint à la Convention manifester contre les vaincus du jour, et sans remords ni scrupule, lui, leur créature, il requiert la comparution devant le Tribunal et l'exécution de Robespierre et de ses complices, ses maîtres de la veille, décrétés coupables de rébellion, mis hors la loi, et il se montrera fort surpris, le 14 thermidor, qu'un décret de la Convention le défère à son tour au Tribunal de la Terreur.

L'ouvrage de M. Alphonse Dunoyer, après avoir analysé d'après les documents des Archives nationales les procès les plus importants auxquels Fouquier-Tinville prit une part prépondérante comme accusateur public, rapporte surtout la longue information que lui-même subit avant de monter à l'échafaud. Sa défense y fut tenace, acharnée ; il invoqua les lois de ce temps et protesta de les avoir fidèlement observées.

Violent de nature, il oublia que les règles supérieures de l'humanité auraient dû prévaloir dans sa conscience, quelles qu'en auraient pu être les conséquences, sur les lois de circonstance d'un régime de sang. L'étude psychologique que ce livre émouvant fait du cruel Fouquier-Tinville démontre qu'elles ne lui étaient pas inconnues et qu'il ne les méconnut pas toujours, car il eut parfois des lueurs de clémence et sut même épargner son ennemi Montané.

A. Pommier.

L'Europe et la Pologne, par Eugène STARCZEWSKI, in-8° de XXIV-337 pages, Paris, Perrin, 1913.

L'éminent publiciste qui est l'auteur de ce livre y étudie dans une large vue d'ensemble l'état de la Pologne au dix-huitième siècle et ses rapports avec les puissances qui l'entouraient, alors qu'elle existait encore comme État. Il montre que sa situation géographique dans l'orient de l'Europe, l'importance de ses possessions, le nombre et la valeur guerrière de ses sujets en faisaient à cette époque le pivot nécessaire de l'équilibre européen. En effet, la Pologne, nation à tendances latines et possédant la civilisation occidentale, avait réuni sans violence à son territoire ethnographique la Lithuanie et la Ruthénie. Dès les quinzième et seizième siècles, elle était à l'apogée de sa puissance et, en 1683, c'est son roi Jean Sobieski qui, par sa victoire sur les Turcs devant Vienne sauva l'Autriche des pires désastres. La Russie, au contraire ne se constitua qu'à la fin du dix-septième siècle sous Pierre le Grand et la civilisation européenne ne s'y introduisit que dans le siècle suivant. Quant à l'Autriche, avec qui la Pologne entretint toujours de bons rapports, elle trouvait dans son voisinage un rempart contre la Turquie et la Russie. Mais pendant ce temps était né un nouvel État, la Prusse, qui par le génie et l'avidité de son roi sut prendre rapidement une force considérable et bientôt bouleverser l'échiquier européen. La Pologne constituait donc, en regard des ambitions de la Prusse sa voisine, un puissant contrepoids qu'il fallait soutenir contre ses propres causes de ruine. Celle-ci le comprit si bien que longtemps avant de proposer à la Russie le premier partage, elle sut *per fas et nefas* entretenir perfidement les trop nombreux germes de désorganisation qui pullulaient dans l'Etat polonais.

La France, qui au dix-huitième siècle était, par le chiffre de sa population et l'énergie de sa natalité, la première puissance de l'Europe, aurait dû, comme l'Autriche, par des affinités singulières de religion, être l'alliée naturelle de la Pologne, mais elle l'abandonna à son malheureux sort et se désintéressa des partages successifs qui la dépecèrent. Ses maîtres, sous la royauté comme pendant la Révolution, ne surent pas prévoir, aveuglement funeste, que la ruine de la nation polonaise créerait à la France un adversaire redoutable dans la monarchie prussienne. Napoléon lui-même, bien qu'il l'eût écrasée pour un moment, ne comprit pas que la reconstitution de la puissance polonaise serait un avantage pour la sûreté de la France. Le second Napoléon, par son imprévoyante politique des nationalités qui le liait à l'Italie, commit la faute de ne pas arrêter la France dans sa lutte avec l'Autriche. Il aurait pu détourner le coup de Sadowa; et c'est Sadowa qui a mené les forces prussiennes à Sedan et à la proclamation de l'empire allemand, à Versailles, sous l'hégémonie de la Prusse.

Telles sont les conséquences, de l'abandon de la Pologne par l'Europe, suivant M. Starczewski, qui, ardent patriote, juge, bien que cent vingt ans se soient écoulés depuis le dernier partage de la Pologne, la question polonaise n'est pas résolue et pourra se résoudre au profit de sa patrie. « Une grande nation peut tomber, seule une nation avilie peut disparaître », a dit l'un de ses écrivains nationaux, et l'histoire n'a jamais montré que la nation polonaise fût vile. La Pologne, trahie et accablée par des adversaires perfides, a pu succomber sous ses défauts et sous l'anarchie qui émiettait ses forces vives, mais elle peut et doit ressusciter. Les Polonais représentent

actuellement en Europe une force de dix-neuf millions d'hommes qui ont conservé un sentiment très vif de leur ancienne nationalité historique; or, la solution de l'antagonisme anglo-allemand amènera tôt ou tard en Europe un bouleversement où les Polonais peuvent être appelés à jouer un grand rôle. Il est donc nécessaire que, dans les pays qui se les sont assimilés, ils s'y préparent en acquérant l'esprit politique, en perfectionnant leur organisation sociale et en fortifiant leur caractère national.

Ce livre, sans qu'on doive souscrire entièrement à toutes ses conclusions, mérite d'être médité, bien qu'il soit extrêmement pessimistes pour l'avenir de la France. Faut-il les négliger ou les rejeter en bloc? Souhaitons, avant tout, que les visions de ce penseur ne se réalisent pas pour notre pays; néanmoins, examinons-les et, s'il est possible, faisons-en notre profit dans notre politique intérieure en proscrivant tout ce qui divise et affaiblit, car la force interne d'une nation, au jour où elle lutte pour son existence, peut opérer des prodiges inespérés.

A. Pommier

Chateaubriand ambassadeur à Londres, 1822, d'après ses dépêches inédites, par M. le comte d'Antioche, 1912, Perrin, in-8°.

On pouvait croire que le 9 janvier 1822, Chateaubriand se déclarerait enfin satisfait: cet éternel ambitieux, qui depuis sept ans avait sollicité toutes les places, poussé tant de plaintes, émis tant de critiques, trouverait-il enfin digne de son insatiable activité la plus belle ambassade que le roi pût lui confier. Depuis que les rapports étaient renoués entre Paris et Londres, trop d'ambassadeurs avaient été envoyés au prince régent, de trop longs intérims avaient été confiés au comte de Caraman. Tour à tour le comte de La Chatre durant huit mois, le marquis d'Osmond pendant trois ans, le marquis de Latour-Maubourg pendant huit mois à peine, le duc Decazes pendant huit mois aussi avaient rempli leur office avec une inégale fortune; on pouvait espérer que la nomination de Chateaubriand allait assurer à la première ambassade de Sa Majesté un brillant, une autorité qui leur avaient jusqu'ici manqué; Chateaubriand s'en flattait, mais à peine était-il parti qu'il désirait revenir; ce ne devait être qu'un intérim de plus!

Le comte d'Antioche, qui a résumé dans les premiers chapitres de son livre les instructions données aux prédécesseurs de Chateaubriand et qui a donné un aperçu de leur mission complet et judicieux, a retracé avec la même conscience et le même bonheur la courte carrière de Chateaubriand à Londres. Il a jugé que le meilleur moyen de faire connaître cette ambassade, plus bruyante que fructueuse, était de reproduire les passages les plus typiques des lettres de cet ambassadeur à son ministre; les archives du quai d'Orsay lui ont fourni toutes les pièces qu'il pouvait désirer; le choix sans doute était délicat et nous avons déjà exprimé ailleurs le regret que M. le comte d'Antioche n'ait pas cru devoir, après une étude personnelle débarrassée de tout texte, publier un second volume comprenant toute la correspondance de Chateaubriand et de Mathieu de Montmorency, son chef hiérarchique, durant les cinq mois qu'a duré la mission de René, du 5 avril au 8 septembre 1822. Il a eu à s'occuper de graves questions, du conflit russo-turc, de l'indépendance des colonies espagnoles, à laquelle l'Angle-

terre attachait une importance particulière, plus encore des révolutions italiennes et espagnoles qui préoccupaient au plus haut point les cabinets de l'Europe continentale, et fournissaient l'occasion de la future réunion des souverains de la Sainte-Alliance à Vérone. Le congrès projeté hypnotisait Chateaubriand! « Le magnifique ambassadeur » qu'il était, jouissait sans doute à Londres plus qu'ailleurs du contraste qu'il appréciait tant, entre sa misérable situation d'antan et son apothéose de 1822; mais il espérait plus; *quo non ascendam* était bien une de ses devises secrètes. Il voulait être un point de mire; à l'automne de 1822, c'était donc à Vérone, entre deux empereurs et deux rois qu'il voulait représenter Louis XVIII; et pour parvenir à ce résultat que d'intrigues ne machina-t-il pas, que de lettres de supplication ne fit-il pas parvenir à ceux et à celles qui pouvaient le seconder? Les affaires de son ambassade lui devenaient presque indifférentes: d'ailleurs, l'avaient-elles jamais intéressé? Pour Chateaubriand il n'y a que lui qui importe! Et par suite, dans les affaires où il est mêlé, c'est d'abord lui qui intéresse! Le comte d'Antioche l'a fort bien compris : aussi a-t-il soin de citer dans la correspondance de l'ambassadeur tout ce qui est personnel, anecdotique, caractéristique. Cette nature débordante d'activité, selon la juste remarque de M. Cassagne, avait besoin d'un autre terrain pour donner toute sa valeur. Londres, Vérone même, ne pouvaient être que des intermèdes. C'est à Paris, au ministère, qu'il voulait être jugé, et qu'il le fut. Ce serait une belle page d'histoire à écrire, digne complément de « Chateaubriand ambassadeur », que « Chateaubriand ministre. »

Pierre Rain.

L'Europe et la conquête d'Alger, par M. E. Le Marchand, ministre plénipotentiaire, Paris, librairie Perrin, 1913, in-8°.

Un ancien diplomate, M. Le Marchand, a eu la pensée de résumer en un volume les longues manœuvres internationales qui ont abouti, dans la dernière année de la Restauration, à l'acquisition par la France du magnifique domaine colonial qu'est aujourd'hui l'Algérie. Il annonce qu'il a fait son travail « d'après les documents originaux tirés des archives d'État ». Mais il ne s'est pas attardé à donner une nomenclature des sources auxquelles il a puisé. Son ouvrage ne présente pas une note, pas une référence. Il faut le croire sur parole. Cette histoire est composée à la mode ancienne. C'est une exposition claire, sobre, admirablement résumée et comprenant quatorze chapitres, depuis les origines de la Régence jusqu'à la prise d'Alger, en passant par toutes les négociations avec la Porte, l'Égypte et l'Angleterre, jusqu'à la révolution de Juillet, qui faillit compromettre tous les résultats acquis par la fermeté de Charles X. Ce roi, qui fut si inférieur à sa tâche dans la politique intérieure, ne se départit pas un instant de la tradition de l'ancienne monarchie, tandis que ses ministres eurent plus d'une hésitation et faillirent abandonner la partie.

M. Le Marchand caractérise à merveille l'attitude du duc de Laval, de M. de Laborde, du prince de Polignac, de M. de Bourmont ou de leurs sous-ordres. Il les montre luttant contre la jalousie de l'Angleterre, mal soutenue heureusement par l'Europe, qui protégeait au fond les Bourbons, qu'elle avait rétablis sur le trône, et près de laquelle la Prusse, avec sa vieille hostilité contre la France, n'avait alors aucune influence.

Il est impossible d'analyser en quelques lignes une œuvre qui n'est elle-même qu'un récit de deux années de luttes constantes, dont les phases successives ne sont envisagées qu'au point de vue des résultats obtenus; mais la lecture en est singulièrement attachante et instructive, parce qu'elle ne se perd dans aucun détail et qu'elle donne à tout moment l'impression que l'auteur domine son sujet et est prêt à défendre au besoin ses conclusions.

G. B. DE P.

Jérôme et Jean Tharaud, *la Tragédie de Ravaillac*, Paris, Emile-Paul, 1913, in-12.

C'est l'histoire d'un assassin dévot, poussé au crime par son fanatisme religieux. Le récit est émouvant, bien narré, presque entièrement puisé dans les débats du procès de Ravaillac. Tout, depuis sa jeunesse, avait préparé le meurtrier à accomplir ce qu'il regardait comme l'acte de justice le plus utile à l'Église catholique que le roi semblait avoir reconnue, mais en restant imbu des idées du protestantisme ou pour le moins des politiques. Or, Ravaillac était un ligueur forcené, constamment entretenu dans sa haine de Henri IV par les prédicateurs et les écrivains du temps. Il hésite cependant, et fait trois voyages à Paris avant d'exécuter son projet. Puis le coup accompli, il ne se soustrait pas à la justice, se vante de son crime et subit le supplice comme un martyr. Les auteurs ne nous ont épargné aucun détail. Mais ils n'ont pas même fait allusion aux controverses qu'ont suscitées de grands historiens, comme M. Poirson ou Michelet, qu'a résumées M. Loiseleur, il y a quarante ans, touchant les complices qu'aurait eus Ravaillac, simple instrument entre les mains de politiques ambitieux et mécontents. Leur conclusion semble négative, si on s'en tient aux dénégations de Ravaillac; mais, sans doute, ils n'ont pas voulu affaiblir l'effet de leur « tragédie ». Aussi leur livre, d'une lecture facile, ne peut-il rien ajouter à l'histoire telle que chacun la connaît.

B. P.

Les grands problèmes de la politique intérieure russe, par M. René MARCHAND, in-16, Alcan, 1912, XXXI. 266 pages.

Les livres de cette nature constituent une précieuse source d'informations pour les historiens de l'avenir, tout en ne pouvant passer pour être proprement des œuvres historiques. On n'écrit pas l'histoire d'aujourd'hui ni même celle de la veille; on prend des notes, on recueille ses souvenirs en vue de constituer les bases sur lesquelles l'historien, plus tard, appuiera ses dires. M. Marchand pour la Russie, comme M. Huret pour l'Allemagne et l'Amérique, sont mieux que des correspondants de journaux — tous deux sont attachés au *Figaro* : — ils sont des psychologues politiques profonds, et leurs prédictions ont été, le plus souvent, confirmées par l'événement. Spectateurs impartiaux, observateurs sagaces, ils s'introduisent, grâce à cet « entregent » qui est le propre de leur corporation, dans les milieux les plus divers, provoquent les confidences des chefs, les récits et les plaintes des bourgeois et des paysans; ils suivent de très près le travail politique et économique de la nation et sont ainsi à même d'exposer en toute connaissance de cause les problèmes les plus importants de l'heure

présente. A vrai dire, ces problèmes sont trop nombreux en Russie pour pouvoir être étudiés tous, même succinctement, en un seul volume. M. Marchand cite les trois principaux : le problème agraire, le problème finlandais, le problème polonais ; et il a clos son volume par deux courtes études sur la défense nationale et sur la situation politique. C'est sous ces cinq rubriques toute l'œuvre de Stolypine que l'observateur passe en revue. La victime de l'odieux attentat du 5/18 septembre 1911, dont la courte carrière ministérielle fut constamment attaquée de droite et de gauche, restera sans doute comme une des plus grandes figures de l'histoire russe. A côté des grands généraux, qui sont nombreux dans l'empire des tsars, on compte peu d'hommes d'État véritables. Stolypine en fut un. Sans avoir l'originalité d'esprit d'un Speranski, il en avait la puissance de travail, l'ardeur dans la lutte, la lucidité dans la conception, la fermeté habile dans l'exécution. Ce fut un Speranski au petit pied, mais un Speranski qui a réussi, là où il y a cent ans le fils du pope avait échoué.

A toutes les questions pendantes il a apporté, non certes des solutions définitives, mais des *modus vivendi*, grâce auxquels on a pu franchir les périodes difficiles, et peu à peu rétablir la paix intérieure. Ce fut, dira-t-on, un opportuniste, mais cette qualification peut être un éloge ; car, quoi de plus difficile et de plus utile aussi que d'apporter, en temps de révolution, la transaction opportune ? Il a peut être tourné la loi en diverses circonstances, fait élire une douma en dehors des règles constitutionnelles, écarté l'influence polonaise, et méconnu les droits du grand-duché finlandais. Richelieu, pour ruiner définitivement les derniers vestiges de la féodalité, n'a pas agi d'une façon plus légale, ni moins heureuse. Il est des scrupules qu'un pacificateur ne peut respecter ; les amis des faibles lui en voudront sans doute de ce qu'ils appellent, non sans raison, des dénis de justice ; mais l'histoire reconnaîtra en lui un des grands serviteurs de la Russie.

Telle est la conclusion qui se dégage du livre de M. Marchand, quoique l'auteur soit trop au courant des choses pour ne pas percevoir les dangers de telle ou telle partie de la politique russe. Stolypine en refusant aux Polonais de l'empire la participation proportionnelle qui leur était due dans les affaires de l'État, a peut-être fait le jeu de l'Autriche, sur laquelle les anciens sujets des Jagellons semblent maintenant mettre, bien en vain, leur espoir.

Pierre RAIN.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18411.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale de la *Société d'histoire diplomatique* s'est réunie le vendredi 13 juin 1913, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. le marquis de Reverseaux, président :

Elle a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier ;

Le rapport de MM. les secrétaires ;

Les lectures suivantes :

Souvenirs d'un diplomate. *Le maréchal Mehmed-Ali*, par Missak-Effendi, ministre plénipotentiaire de Turquie ;

Canova et Napoléon, par M. Henri Welschinger, membre de l'Institut ;

L'allocution de M. le Président.

Huit membres du conseil étaient statutairement à renouveler.

Ont été nommés :

MM. le comte Baguenault de Puchesse ; le baron de Barante ; Delavaud ; le comte Greppi ; Munir-Pacha ; le marquis de Reverseaux ; Tranchant ; le marquis de Vogüé.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Mesdames, Messieurs,

Si l'histoire de notre Société a été parfaitement calme pendant l'exercice qui vient de s'écouler, il n'en a pas été de même de l'histoire du monde et plus particulièrement de l'Europe dans ces derniers mois. La voix de la diplomatie s'est constamment mêlée à celle du canon, tantôt pour arrêter la guerre, tantôt pour empêcher la paix définitive de se conclure : et les annalistes de l'avenir auront fort à faire pour débrouiller un écheveau si compliqué de convoitises et de rivalités.

C'est le but que la Société s'est assigné pour le passé. Son caractère international devait dans la pensée de ses fondateurs lui faciliter la tâche. Comparer les documents conservés dans les archives des divers États, rapprocher les correspondances des chancelleries ne peut se faire que malaisément par un travail individuel; il y faut l'aide et la bonne entente réciproque des chercheurs des différentes nationalités. Un organe commun y est nécessaire, et c'est dans cet esprit que nous fondâmes, il y a vingt-sept ans, la Société d'histoire diplomatique.

Cet échange des services est l'idéal à atteindre. Il faudrait que, chaque fois qu'un historien de France a des renseignements à demander aux archives de Berlin ou de Vienne, il pût instantanément trouver, grâce aux collègues de Vienne et de Berlin, le moyen de se les procurer sans avoir à se déplacer. Et réciproquement, quand un historien espagnol, suédois ou russe aurait à contrôler les dires des archives diplomatiques de ces pays respectifs par ceux de nos archives françaises, il devrait rencontrer à Paris le collègue qui pût lui en procurer les moyens.

Déjà, grâce à l'institution de ses correspondants, notre Société

a eu plusieurs fois l'occasion de démontrer en quelque sorte son utilité. Elle ne demande qu'à développer cette confraternité, en la rendant pour ainsi dire coutumière.

En attendant, elle continue à remplir brillamment cette autre partie de sa tâche, qui consiste à ouvrir aux historiens de tous les pays l'accès d'une revue appréciée par les spécialistes et à publier des volumes dont l'intérêt est loin de se restreindre à une seule contrée.

Nous avons terminé, cette année, la publication des dépêches inédites de Lumbres éditées par M. le comte de Lhomel. L'Académie des Sciences morales et politiques a bien voulu honorer l'auteur d'une de ses récompenses enviées.

En même temps, nous avons distribué un joli volume plein de notes inédites, sans parler d'intéressantes reproductions, que notre collègue M. Delavaud a consacré à Pomponne. Et nous avons donné à l'impression toute une suite de mémoires d'un contemporain de Louis XIII, M. de Chizay, qui apporte sur le cardinal de Richelieu de curieuses révélations, qui ne sont pas toujours bienveillantes. D'autres publications sont en projet.

Notre Société a été particulièrement éprouvée cette année, et la liste, hélas, est assez longue des membres qu'elle a perdus.

Le duc Decazes n'était ni un diplomate, ni un historien, mais il est des noms qui semblent obliger ceux qui les portent à faire partie de la Société d'histoire diplomatique. Decazes est un de ceux-là. Le père et le grand-père de notre collègue avaient occupé trop de place dans les annales diplomatiques pour que le fils n'ait pas tenu à s'intéresser à une tradition qui, pour n'être pas bien ancienne, n'en est pas moins glorieuse. Déjà plus d'une fois nous avons eu à parler des deux premiers ducs Decazes. Il faudra assurément y revenir; car si beaucoup a été déjà dit du grand favori de Louis XVIII, tout presque reste à dire du ministre des Affaires étrangères qui, sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, a si brillamment conduit la politique extérieure

de notre pays. Élie Decazes, bien qu'une partie de son enfance se fût écoulée au palais du quai d'Orsay, où je me souviens, comme si c'était hier, de l'avoir vu jouer dans le jardin pendant que j'étais attaché au cabinet de son père, n'avait pas suivi la carrière diplomatique; mais de cette nomade carrière il avait pris le goût des voyages. Yachtsman intrépide, il s'adonna toute sa vie aux longues croisières et aux pérégrinations à travers les mers. Il fut aussi un de nos hommes d'épée les plus réputés et faisait autorité, non seulement dans les choses de l'escrime, mais aussi dans les affaires d'honneur, pour lesquelles on recourait volontiers à son arbitrage. Héritier d'un grand nom et possesseur d'une grosse fortune, il porta dignement l'un et fit de l'autre un noble usage.

Un autre grand nom fut, dans notre histoire, celui des d'Albon, ces descendants des anciens souverains du Dauphiné. Celui qui le porta le dernier, le marquis d'Albon, que son fils vient de remplacer comme membre de notre Société, était un aristocrate dans le meilleur sens du mot, épris de tous ces luxes de l'esprit qui font l'ornement d'une vie noblement comprise. Aussi aimait-il l'histoire et tout particulièrement l'histoire diplomatique, et tenait-il à honneur d'être membre de la plupart de nos sociétés historiques, littéraires, scientifiques ou artistiques. Les encourager toutes lui semblait un devoir d'état; et nous sommes heureux de lui voir dans cette voie des imitateurs.

Philibert Lombard de Buffière, comte de Rambuteau, petit-fils de l'illustre préfet qui obtint de Napoléon III la réversibilité des nom et titre de Rambuteau sur lui, débuta comme auditeur au conseil d'État sous l'Empire.

Détaché en mission spéciale auprès de M. Vaïsse, sénateur-administrateur du département du Rhône, il a appris ainsi l'administration à bonne école.

Professeur de droit administratif à l'école des Ponts-et-Chaussées et au Conservatoire des Arts et Métiers où il donna des

leçons remarquables, il fut nommé par M. Thiers préfet du Pas-de-Calais, à trente-trois ans, en 1871 ; il y montra une grande énergie dans la répression d'une grève terrible. Thiers lui offrit alors la préfecture de la Seine en souvenir de son grand-père, à condition de suivre sa politique. Rambuteau refusa. Le maréchal de Mac-Mahon le nomma deux ans plus tard préfet à Toulouse. Il y fit preuve de beaucoup de tact et d'adresse, et ne quitta que pour devenir conseiller d'État. Très fin lettré, il avait publié, avec de piquants commentaires, des lettres du maréchal de Tessé à la duchesse de Bourgogne, puis plus récemment les *Mémoires* de son grand-père, le comte de Rambuteau.

Léon Lefébure appartenait à une famille normande, mais fixée en Alsace où elle avait de grands intérêts industriels. Il avait été auditeur au conseil d'État et député au corps législatif sous l'Empire : il avait fait notamment des études sur la situation de la colonie d'Algérie.

Député à l'Assemblée nationale, il fut sous-secrétaire d'État aux finances dans un ministère Buffet. Il appartenait à l'école de Montalembert et a laissé plusieurs livres pleins de mérite sur les questions religieuses et sociales. Son œuvre impérissable est la fondation de l'office central des œuvres de bienfaisance. Il est mort peu de temps après avoir été nommé membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Notre collègue, le comte Horric de Beaucaire, a disparu il y a à peine quelques semaines, après avoir rempli une belle carrière diplomatique. Il avait été reçu l'un des trois premiers au concours pour l'admissibilité au grade de secrétaire d'ambassade, lorsqu'avait été institué ce concours, et je me souviens d'avoir lutté alors avec lui et Pierre de Montalivet pour un premier rang que nous ne pûmes obtenir ni les uns ni les autres, tant avaient été égaux nos efforts et égales nos épreuves. L'avenir devait pourtant se charger d'assurer à Horric de Beaucaire la prééminence sur ses deux concurrents. Des trois ce fut lui en effet qui eut l'avan-

cement le plus brillant, si malheureusement interrompu au moment où il allait sans doute recevoir son suprême couronnement. Beaucaire n'était encore que ministre plénipotentiaire de première classe et titulaire du poste de Copenhague; mais il semblait qu'il n'eût plus à attendre longtemps une ambassade. Ce fut aussi un érudit et un historien. Membre de notre conseil, il collabora plus d'une fois à notre revue, et son nom restera attaché à la publication d'importantes monographies et d'intéressants mémoires, et plus particulièrement à celle des Mémoires du cardinal de Richelieu entreprise par la Société de l'histoire de France. S'occuper de ce grand ministre était d'ailleurs pour Beaucaire un pieux devoir familial; car il descendait en ligne directe de cet autre Horric, qui fut l'âme damnée du Père Joseph, comme le Père Joseph l'était lui-même de Richelieu.

M. Anatole Leroy-Beaulieu portait un nom que lui-même et son frère Paul ont rendu trop illustre dans les lettres et le monde scientifique pour qu'il soit besoin d'en parler longuement. Il s'était surtout voué à l'histoire de la Russie. Aussi nous appartenait-il d'une façon particulière, et avons-nous à nous enorgueillir de ce que ses travaux, qui lui avaient valu, à juste titre, une place à l'Institut, ont fait rejaillir indirectement de lustre sur notre Société.

Nous avons perdu, en la personne de M. Léon Pélissier, un universitaire de mérite, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, et qui avait fait sur l'Italie des travaux nombreux et estimés. Il était l'âme de l'Université de Montpellier et l'un des plus actifs collaborateurs de toutes les sociétés savantes du midi de la France.

L'abbé Loth, curé de Saint-Maclou, a consacré, toute sa vie, les loisirs que lui laissait son ministère sacré à des études d'érudition et d'histoire. Il ne dédaignait même pas un peu de polémique, et la part discrète qu'il prit à la rédaction de plusieurs journaux

politiques était trop connue pour que ce soit trahir un bien grand secret que de la rappeler ici...

M. Mancini, secrétaire d'ambassade, avait servi à Sofia, à Vienne, à La Havane, et venait d'être nommé chef du bureau de la presse au ministère des Affaires étrangères, lorsqu'il a été enlevé par une appendicite foudroyante. Il avait la sympathie difficile des journalistes. Lui-même, littérateur, est l'auteur d'un travail très important sur Bolivar qui sera bientôt achevé et dont le premier volume avait obtenu de l'Académie française le prix Marcellin-Guérin.

Les décès de nos sociétaires étrangers ne nous sont souvent annoncés qu'avec beaucoup de retard. Ne nous réjouissons donc pas trop de n'en avoir que deux à vous signaler cette année. Peut-être, la funèbre liste aura-t-elle à s'allonger encore. Le comte de Fersen, secrétaire d'ambassade, portait un nom bien connu dans l'histoire de la Révolution française; et quant à M. A. Sillem, ce fut un des historiens les plus distingués de la Hollande. Diplomate lui-même, il est l'auteur de deux biographies de diplomates néerlandais, qui resteront comme des œuvres d'histoire importantes. Ce sont les biographies de J. Valkenaer, qui fut ministre des Pays-Bas à Madrid, et de Deck van Hagersdorp, qui remplit plusieurs missions importantes pendant le règne éphémère du roi Louis Bonaparte. Il a en outre donné de nombreux articles historiques dans les revues de son pays.

Les nombreuses recrues que nous avons faites, cette année, ne nous consolent pas de ces pertes très sensibles; mais elles sont l'espoir de l'avenir pour une Société qui ne meurt pas.

BARRAL-MONTFERRAT.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

Le bilan financier de notre Société pour 1912 ne présente pas de différences sensibles en regard du précédent. Le nombre de nos Sociétaires a peu varié, et nous avons à vous présenter des chiffres à peu près semblables à ceux de 1911.

	fr.	c.
Le produit des cotisations s'est élevé à	7 655	40
auquel il convient d'ajouter le montant des abonnements à la *Revue* réalisés par la maison Plon-Nourrit et Cie, soit.	1 178	»
Celui de la vente de numéros de la *Revue*.	87	50
de volumes publiés par la Société	182	»
et quelques intérêts divers.	33	25
Soit au total.	9 136	15
En ajoutant à cette somme le report de 1911 . . .	643	90
Nous obtenons un total général de.	9 780	05

Les dépenses pendant le même exercice se décomposent ainsi :

			fr.	c.
Service de la Revue	Rédaction.	1 745 »	5 502	90
	Impression.	3 390 75		
	Port des numéros de la *Revue*.	350 30		
	Circulaires	16 85		
Frais d'administration de la maison Plon-Nourrit et Cie.			150	»
Assemblée générale			203	50
Report			9 780	05

A reporter		9 780 05
Trésorerie	1 200 »	
Frais d'encaissement, de correspondance, affranchissement, étrennes et divers	325 05	
Impression et tirage du tome II de la *Correspondance de Longlée*	2 971 85	
Secrétariat du Conseil et fournitures administratives	188 50	
Soit, au total	10 541 80	10 541 80
Le rapprochement des deux chiffres des recettes et des dépenses fait ressortir un déficit de		761 75

Ce déficit n'est qu'apparent et il avait déjà disparu au moment de l'établissement des comptes qui vous sont présentés. Il est dû, en effet, au retard produit dans les rentrées des cotisations. Tous les ans, nous avons à relever le même fait, mais en 1912, soit à cause des événements qui ont troublé l'Europe, soit par suite de nombreux changements de poste dans le corps diplomatique en France et à l'étranger, la perception des cotisations a été plus lente, et ce n'est que dans les derniers jours du mois de mars dernier que les rentrées se sont effectuées avec plus de régularité.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes que le Conseil a l'honneur de vous soumettre.

Le Trésorier,
Octave Noël.

LE MARÉCHAL MEHMED-ALI

SOUVENIRS D'UN ANCIEN DIPLOMATE

Les pays d'Orient ont souvent attiré l'esprit aventureux des étrangers. La carrière des armes, surtout, fut celle qu'ils recherchaient avec passion, et c'est ainsi qu'on vit, en Turquie, dans les siècles passés comme de notre temps, des gentilshommes et des gens de la bourgeoisie venir prendre du service dans les armées du Grand Seigneur.

Qui ne connaît les aventures du comte de Bonneval, que notre très cher et très regretté Albert Vandal a rendu immortel dans un volume plein de charmes. D'autres, de France, d'Allemagne, de Pologne et de Hongrie, ont suivi l'exemple de Bonneval Pacha et nous ont amené à faire le récit de la vie du maréchal Mehmed-Ali, né à Magdebourg en 1835, et mort à quarante-huit ans en Turquie, après une brillante carrière.

* * *

Lorsque le jeune Julius Détroit vint à Constantinople, il était âgé de quatorze ans. Ce nom de Détroit semble indiquer que sa famille était originaire de France, victime sans doute de l'intolérance religieuse qui fit émigrer jadis tant de bons Français en pays étrangers.

Comment le jeune Julius est-il parvenu à rester en Turquie? Ici, deux versions de cette aventure sollicitent notre curiosité. La première nous apprend que Julius arrivait à Constantinople à bord d'un navire-école de la marine prussienne. L'autre nous l'indique, au contraire, comme mousse sur un bâtiment de com-

merce de Hambourg, dont le capitaine était un ami de son père. Julius, paraît-il, était un garçon turbulent et indomptable. De guerre lasse, son père, harpiste de son état à Hambourg, l'aurait forcé à s'embarquer à bord de ce navire, qui, dans ses voyages au long cours, jeta l'ancre, un matin, dans ce Bosphore de Thrace chanté par les poètes, lieu de délices et de larmes, que rien n'égale ni n'approche, et dont les eaux montent et descendent en courants déchaînés, affolées des spectacles grandioses et monstrueux dont elles sont le témoin depuis tant de siècles!

*
* *

En ce temps-là, l'Empire Ottoman avait pour souverain le doux sultan Abdul-Médjid; et un petit homme chétif et menu, Mehmed-Emin-Aali Pacha remplissait les fonctions de ministre des Affaires étrangères, en attendant une charge plus haute encore, celle de grand vizir, but suprême de tout fonctionnaire ottoman, position rarement atteinte et peu durable en général.

Aali Pacha, grand vizir plus d'une fois, fut, sans conteste, pendant trente ans, le premier homme d'Etat de l'Empire Ottoman. C'est lui qui, au Congrès de Paris, en 1856, représenta si brillamment la Turquie comme premier plénipotentiaire.

Il existe au ministère des Affaires étrangères, à Paris, un grand tableau de ce Congrès, où l'on voit au premier plan le portrait d'Aali Pacha. Le tableau, peint par Claude Dubufe, orna, pendant beaucoup d'années, le salon carré du ministère; mais il vint un jour où l'on jugea qu'une tapisserie des Gobelins, dénuée d'allusions politiques, serait plus en harmonie avec les choses présentes. La peinture de Dubufe se trouve actuellement aux Archives du Quai d'Orsay, tout comme le traité qui le fit naître.

Aali Pacha était un fin diplomate. Il aimait la France, parce que la France est aimable et parce que la France était une vieille amie de la Turquie.

Dans un ouvrage, peut-être un peu oublié aujourd'hui : *Le*

Droit Public de l'Europe moderne, M. de la Guéronnière, ancien ambassadeur de France à Constantinople, s'exprime ainsi au sujet de cet homme d'État ottoman : « Depuis 1870, la question turque est rouverte. L'auteur de ce livre a le droit de rappeler qu'avant de quitter Constantinople, il prévint, comme il en avait le devoir, le gouvernement nouveau sorti du 4 septembre des conséquences décisives qu'allaient produire sur le Bosphore les désastres de la France. Il envoya même à M. le ministre des Affaires étrangères de la République la note qu'Aali Pacha avait fait passer à toutes les puissances pour solliciter leur médiation au nom de l'humanité, au nom de l'intérêt général et de l'équilibre européen. Cette tentative, qui attestait l'influence française, ne réussit pas, et l'illustre homme d'État, qui en eut l'initiative, n'y recueillit qu'une douleur de plus qui ne fut pas sans influence sur sa fin prématurée. »

Aali, comme son ami et collègue le grand Fuad Pacha, ne pratiquait pas le népotisme. Ses fils n'ont eu de l'avancement que bien après la mort de leur père et il ne faisait pas bon d'être de la famille. Magnifique exemple, qui, par malheur, ne fut guère suivi depuis. Bien des gens qui ont visité la Turquie après la mort de ces deux hommes d'État y ont vu et connu des colonels de vingt-cinq ans, des généraux de trente! La fantaisie du sultan Abd-ul-Aziz et plus encore celle du sultan Abd-ul-Hamid avaient atteint, dans ce genre, l'exagération la plus regrettable. La Turquie, hélas! en a pâti depuis: et, comme dit le proverbe turc, « le chariot est cassé, rien ne sert maintenant d'indiquer le chemin qu'il fallait prendre ». Mais tout ce passé pénible n'est heureusement plus, et le militaire dont nous parlons ici n'appartenait point à la classe des généraux de fantaisie.

* * *

Aali Pacha fut un grand vizir très écouté et très respecté. Le sultan Abd-ul-Aziz se sentait fort petit garçon devant ce petit homme, qu'il aurait pu renvoyer et même exiler. Il s'en est

séparé quelques fois, mais pour mieux se convaincre que ce vizir était le seul qui, avec Fuad, pût gouverner l'Empire. Chose curieuse, Aali était parvenu, grâce à sa haute sagesse, à gouverner ce pays d'absolutisme comme un royaume constitutionnel. Il n'admettait point que la couronne s'ingérât dans l'administration. Abd-ul-Aziz, de caractère hautain, subissait non sans mauvaise grâce cette bienfaisante et douce tyrannie du vizir; et l'on raconte qu'un jour, ayant voulu secouer ce joug ministériel, incompatible, d'ailleurs, avec l'omnipotence impériale, il nomma, *motu proprio*, un homme quelconque du Palais à un poste administratif en province, emploi pour lequel le grand vizir avait déjà soumis à la sanction souveraine le nom d'un fonctionnaire qualifié. Aali, à l'audience, avait discrètement fait entendre au maître que cette nomination n'était pas possible. Mais, le sultan ayant insisté, le pacha lui dit alors sur un ton aigre-doux : « Sire, je supplie Votre Majesté de donner cet ordre à mon successeur, auquel je suis prêt à remettre immédiatement les sceaux de l'Empire. » Le sultan se tut et signa, et Aali s'en retourna à la Sublime-Porte avec son décret en poche.

On s'est beaucoup diverti, à Constantinople, à l'époque où Aali était tout-puissant, d'une anecdote dont le héros fut une génisse blanche. Abd-ul-Aziz aimait beaucoup les bêtes ; il avait réuni au Palais une grande quantité d'animaux de toutes espèces. Un fonctionnaire, connaissant cette manie du souverain, avait cru faire un coup de maître en lui offrant une belle génisse blanche, qu'il avait achetée en Crète d'où il revenait. La bête fut, en effet, fort appréciée en haut lieu, et notre homme rêvait déjà au grade ou à la décoration qui allait lui être accordé. Mais il avait fait son compte sans penser au vizir, qui était au courant de tout. Aali Pacha, furieux d'apprendre l'offre de la génisse, monta en voiture, se rendit au Palais et exigea qu'on renvoyât la bête, sans retard, au présomptueux qui s'était permis de faire un cadeau à son souverain. La génisse fut rendue, et le fonctionnaire malin resta bien des années sans avancement.

Encore un bel exemple qui ne fit pas fortune... Mais passons et revenons à Mehmed-Ali.

*
* *

L'été avait attiré dans le Bosphore les heureux de la terre, possesseurs de villas sur ses bords enchanteurs. Aali Pacha était rentré ce soir-là de bonne heure chez lui, à Bebek, afin de se reposer un peu avant le repas du soir. L'homme d'État ottoman ne s'appartenait pas à cette époque. Plus il était haut placé, et plus il était sollicité à toute heure; et cette sollicitation commençait à l'aube pour ne finir qu'à l'heure tardive où Son Excellence se retirait enfin dans son appartement privé, au Harem. Lorsque le pacha rentrait, il demandait à ses gens s'il y avait du monde; et toujours il s'y trouvait quelques personnes venues chez lui, en son domicile privé, pour l'entretenir d'affaires ou demander quelque chose. Cette obsession se répétait souvent aussi le matin. Quelques solliciteurs étaient retenus à déjeuner ou à dîner. D'autres passaient même la nuit sous le toit viziriel. La table, toujours ouverte, s'allongeait à mesure que les visiteurs augmentaient. De nombreuses chambres d'amis donnaient asile à ceux qui restaient coucher. C'était la maison du Bon Dieu! L'hospitalité orientale!

Or, ce soir-là, comme de coutume, Ali Pacha ayant demandé s'il y avait du monde : « Seigneur, lui répondit son intendant, il y a là un garçonnet étranger qui ne parle pas le turc et qui s'obstine à répéter Pacha! Pacha! » — « Faites entrer, » dit le vizir. Un jeune blond, d'environ quinze ans, entra d'un air décidé et, dans un français où l'accent tudesque se percevait facilement, il lui tint le langage suivant : « Je me nomme Détroit; mon père, harpiste à Hambourg, m'a fait embarquer, malgré mon refus, à bord du navire marchand qui est ancré près d'ici, à deux cents mètres de votre villa. J'ai profité de ma première sortie à terre pour venir me jeter à vos pieds et vous demander de m'arracher aux griffes de ce méchant capitaine. Je

ne veux pas être marin ; je veux rester dans ce beau pays et devenir militaire turc. Au nom de votre Dieu qui sera le mien, prenez-moi, protégez-moi. Votre refus me pousserait au suicide ; plutôt mourir que le retour à bord. »

Devant ces paroles débitées avec une décision et une véhémence singulières, le pacha demeura fort perplexe. Il ne se croyait pas, en effet, autorisé à retenir ce jeune homme, qui appartenait à l'équipage d'un navire étranger, et, d'autre part, la menace de suicide, que deux yeux verts étincelants rendaient possible, le mettait dans le plus cruel embarras. Que faire ? Le vizir temporisa, parce que temporiser est le propre de l'Oriental. Il garda Julius Détroit, en attendant que la nuit portât conseil.

Des années se passèrent. Julius, qui connaissait déjà l'allemant et le français, apprit facilement le turc, entra à l'école militaire et en sortit brillant officier ottoman sous le nom de Mehmed-Ali. Il est capitaine d'état-major en 1854, commandant en Crimée sous les ordres du généralissime Omer Pacha (un autre étranger celui-là aussi). Lieutenant-colonel en 1858, il fait la campagne du Monténégro en 1861 avec le même Omer Pacha. Nous le trouvons général de brigade en 1864 et chef d'état-major du 3e corps à Monastir.

En 1866, Mehmed-Ali Pacha (car il est pacha maintenant, parce que général) remplace en Crète son ancien chef Omer Pacha. Omer, écœuré des dissensions intestines du cabinet d'alors et des divergences d'opinions entre le grand vizir Aali et le ministre de la Guerre Hussein-Avni, avait fini par donner sa démission, ne pouvant supporter plus longtemps les entraves imposées aux opérations militaires dans l'île.

Mehmed-Ali Pacha était à Janina en 1874, chargé de la répression du brigandage, sur la frontière turco-hellénique, lorsque, jeune secrétaire de légation, je fis un intérim de sept mois à Athènes, en qualité de chargé d'affaires. Des rapports officiels s'établirent entre nous, et c'est à cette occasion que je pus constater quel homme remarquable était ce général. Une activité, un coup d'œil, un courage extraordinaires. Les Archives de

la Légation ottomane à Athènes contiennent des rapports de vingt et trente pages écrits de sa main sur le brigandage et sur les mesures qu'il avait prises. Il sut le vaincre et l'annihiler, à la grande satisfaction des gouvernements ottoman et hellénique.

C'était une heureuse époque, où la Grèce et la Turquie entretenaient des relations cordiales. Le roi George, dont on ne pouvait méconnaître la sagesse, et dont la fin tragique a soulevé dernièrement l'indignation générale, envoyait au sultan l'ordre du « Sauveur » en brillants. Abd-ul-Aziz y répondait par l' « Osmanié » non moins orné. Des hommes d'État, comme les Delyanni, les Déliyorghi, les Valaoriti, avaient jugé et bien jugé que la Grèce devait rester en bons termes avec sa voisine. Ils sont tous morts, et d'autres, depuis, en ont décidé autrement... Qui sait si, un jour, les choses ne changeront pas de nouveau. L'Histoire est là pour nous dire : peut-être !

*
* *

Mehmed-Ali Pacha avait donc réussi dans sa mission sur la frontière hellénique. Le brigandage avait disparu faute de brigands, qui tous avaient été pris ou soumis à un régime d'internement et de surveillance. Au nombre de ces derniers se trouvait le fameux Tako Arvanitaki, qui fut célèbre en 1870, lorsque ce chef de brigands captura à Marathon plusieurs Anglais et un diplomate italien et que cette aventure eut une issue tragique.

Tako, échappé aux poursuites des gendarmes grecs, avait pu, pendant plusieurs années encore, exercer son métier fructueux, grâce au soutien des paysans de la contrée dont il était la petite providence. Un jour vint cependant, où, se voyant traqué par Mehmed-Ali, il lui proposa de se rendre, sous certaines conditions. Des messages furent échangés. Tako donna rendez-vous à Mehmed-Ali au haut d'une montagne, dans un monastère grec, à condition, toutefois, que le général turc y viendrait sans armes et accompagné d'un seul homme, également non armé, alors que lui avait une trentaine de compagnons armés jusqu'aux

dents. « J'irai au rendez-vous, m'écrivait le général, la parole d'un brigand est sacrée. » Et, en effet, il y alla sans peur et sans reproche, et aucune balle homicide ne fut tirée sur lui. Tako, malgré les crimes qu'il avait commis, obtint néanmoins des conditions assez douces. Il s'était engagé à se rendre trois jours après au général, et lorsque le délai expira, Mehmed Ali manifesta son profond étonnement que le brigand — chose inouïe! — eût manqué à sa parole. Mais Tako vint tout de même un jour plus tard, non sans se désoler qu'on ait pu supposer pendant vingt-quatre heures qu'il avait menti. Étrange état d'âme que celui de ce bandit, convaincu d'être un galant homme !

* * *

Je quittai Athènes en 1875 pour me rendre à Berlin, où je venais d'être transféré. Mehmed-Ali, plein de bontés et d'indulgence pour mes modestes services, me témoigna, à cette occasion, toute sa sympathie.

Une année après, l'ambassadeur à Berlin, Jean Aristarchi Bey, me dit un jour qu'il avait eu, la veille, un entretien avec l'intendant général des théâtres royaux, lequel lui avait parlé avec attendrissement de l'état lamentable où se trouvait, dans une mansarde, le père du général, l'octogénaire Détroit. M. de Hülsen demandait à l'ambassadeur de bien vouloir attirer la pitié de Mehmed-Ali sur son malheureux père. Nous fûmes fort surpris qu'un homme aussi distingué que celui-ci ait pu abandonner ses pauvres parents, alors qu'il avait, outre ses devoirs de fils, celui de se faire pardonner sa fuite et sa conversion religieuse.

Une lettre particulière fut adressée au général. La réponse ne se fit pas attendre. Il déclarait à l'ambassadeur que, s'il semblait avoir négligé malgré lui ses devoirs, c'est que jamais son père n'avait répondu aux lettres sans nombre qu'il lui avait adressées durant son adolescence et les années suivantes. Un chèque de deux mille francs accompagnait cette missive, avec prière de

le remettre au pauvre Détroit et de solliciter la bénédiction paternelle sur ce fils, que l'irréductible huguenot avait renié depuis tant d'années.

Aristarchi Bey se rendit en personne chez le vieillard; il recueillit ses larmes et sa bénédiction pour ce bon fils prodigue, car il est certain que le général, une fois mis en rapport avec son père, ne l'abandonnera plus à son triste sort.

*
* *

La guerre russo-turque de 1877 éclata peu après. Abdul-Hamid en confia le haut commandement en Europe au vieux maréchal Abdul-Kerim Pacha, un Fabius Cunctator au petit pied. Ahmed-Moukhtar Pacha dirigeait les opérations en Turquie d'Asie. On connaît les brillants faits d'armes de ce dernier au début des hostilités et le titre de Ghazi (Victorieux) qui en fut la récompense méritée.

Moins heureux fut Abdul-Kerim sur le Danube, et la Camarilla qui, du Palais de Yildiz, prétendait diriger la guerre, obtint son remplacement par Mehmed-Ali.

Mehmed-Ali accepta cette lourde charge, non sans l'appréhension qu'on ne le laisserait pas exécuter le plan qu'il avait conçu; et ce fut, en effet, celui de Suleyman Pacha qui eut la préférence du Conseil de guerre du Palais, aussi incompétent au point de vue militaire, qu'inconscient des intérêts du pays. Mehmed-Ali fut donc remplacé par Suleyman et supporta avec une résignation toute patriotique une position en sous-ordre qui le conduisit peu après jusqu'aux portes de la capitale. Il était là lorsqu'éclata l'échauffourée du Palais de Tchiragan, où le Jeune-Turc Ali-Suavi trouva la mort d'une manière si tragique.

Excellente occasion pour les ennemis de Mehmed-Ali d'ourdir de nouvelles intrigues contre lui. On insinua en haut lieu que le maréchal allait marcher sur Constantinople avec l'armée qu'il avait sous ses ordres afin de détrôner Abd-ul-Hamid. Il n'en fallait pas davantage pour le faire rappeler et, quelques jours

après, il était nommé plénipotentiaire au Congrès de Berlin, dont la réunion était proche.

Comment Abd-ul-Hamid était-il arrivé à choisir Mehmed-Ali pour l'envoyer en Prusse, alors qu'il le savait ex-Prussien et ex-protestant? Était-ce malice ou maladresse? Ou bien encore voulait-il appliquer à la diplomatie la maxime de la médecine homéopathique : « Similia similibus curantur »? Toutes les conjectures étaient permises avec un souverain tel qu'Abd-ul-Hamid, dont il sied de parler maintenant avec réserve, parce qu'il est malheureux. Toujours est-il que le prince de Bismarck considéra le fait comme un manque de tact et ne fut point tendre, durant tout le Congrès, pour le pauvre maréchal, auquel sans cesse il disputait la parole.

D'aucuns prétendent aussi que le choix des plénipotentiaires ottomans au dit Congrès a été fort difficultueux, et que le sultan n'arrivait pas à constituer la délégation ottomane parmi les hommes d'État et les militaires en vue. La tâche, en effet, était fort ingrate, et l'issue pénible des négociations, connue d'avance, n'encourageait guère les convoitises. On pensa alors à Alexandre Carathéodory Pacha, Grec ottoman, un homme d'une grande valeur, mais qui, jusque-là, n'avait occupé que des places secondaires. Pour dorer la pilule, si j'ose ainsi parler, et mettre ce dernier en haute posture, on le nomma vizir et ministre à portefeuille, puis, immédiatement après, premier plénipotentiaire au Congrès. Carathéodory, comblé ainsi d'honneurs, ne pouvait refuser. Il partit donc pour Berlin avec Mehmed-Ali, qui savait bien lui aussi pourquoi il y allait. Leur rôle fut effacé. Le vent soufflait alors du Nord et l'Allemagne n'avait pas encore en Turquie les intérêts qu'elle y a eus depuis.

Nous n'avons pas ici à faire l'histoire du Congrès de Berlin. L'incidente qui nous en a fait dire un mot à propos de la désignation de Mehmed-Ali est close, et nous voici de nouveau revenus à Constantinople, après la signature de ce fameux traité de Berlin qui fut un leurre pour la Turquie et dont il reste, aujourd'hui, si peu de chose.

*
* *

Le maréchal ne fit que toucher barre dans la capitale. On ne voulait pas qu'il y restât. Un iradé impérial l'envoyait, sans retard, en Albanie, où les esprits étaient très excités contre certaines cessions de territoire.

Ce départ montre une fois encore la grandeur d'âme de Mehmed-Ali. Il avait pressenti que ce serait la dernière étape de sa vie. Il prit congé des siens en leur disant adieu et non pas au revoir. Il partit comme un soldat court au feu.

Déjà une première fois, à Prizrend, il courut les plus grands dangers en présence de l'hostilité que lui témoignaient les chefs albanais, fort irrités, disait-on, à la suite de nouvelles reçues de Constantinople. Mais ce fut à Yacova, où Mehmed-Ali était arrivé afin de continuer sa mission pacificatrice, que se déroula le drame effroyable. Les Albanais, au nombre de quinze mille, dit-on, assiégèrent la caserne et la résidence du maréchal. Trois bataillons se rendirent sans se défendre. Le maréchal dut combattre les insurgés pendant trois ou quatre jours avec une seule compagnie dont il disposait, et des troupes, que Nazif Pacha, gouverneur de Kossovo, avait expédiées à son secours, furent arrêtées perfidement en chemin avant d'arriver à destination.

Sommé de se retirer et de quitter le pays, Mehmed-Ali répondit qu'il n'obéirait qu'à ses supérieurs. Les insurgés alors mirent le feu au conak. La compagnie se rendit. Le maréchal se vit contraint de se réfugier dans une tourelle avec quelques-uns de ses hommes. La mort de ces derniers le fit sortir seul, le pistolet au poing. Il alla au trépas avec la même bravoure qu'il avait déployée durant sa courte et belle existence.

On reprochera peut-être à Mehmed-Ali d'avoir abandonné son pays et sa religion ; mais n'y a-t-il pas lieu d'observer que ce fait s'est produit à un âge où les hommes ne raisonnent guère?

Quoi qu'il en soit, il nous plaît d'espérer qu'il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé sa patrie d'adoption et qu'il est mort pour elle.

H. Missak.

CANOVA ET NAPOLÉON

Il est d'usage en Italie, chez les hommes de lettres ou les érudits, d'offrir aux nouveaux mariés ou à leurs parents, sous forme d'opuscule élégamment relié, quelque curiosité littéraire ou historique, quelque morceau inédit de valeur. Lors du mariage du comte Avogaro avec la comtesse Marie Michiel, en 1865, Giovanni Merlo, secrétaire de la municipalité de Bassano, fit imprimer un manuscrit autographe, conservé dans la bibliothèque de cette ville, où le célèbre sculpteur Antoine Canova avait mentionné ses conversations journalières avec l'empereur Napoléon Ier, au moment où il modelait à Fontainebleau le buste de l'impératrice Marie-Louise.

« Ce sont, disait Merlo, des dialogues curieux, dans lesquels apparaissent, d'une part, la fierté du grand capitaine et, de l'autre, la simplicité de l'illustre artiste. » L'abbé Missirini, en 1824, dans sa *Vie de Canova* (livre IV), en avait publié des fragments, et le public n'avait ainsi eu connaissance que d'une partie de ces entretiens. G. Merlo avait voulu faire mieux. Aussi offrait-il, en 1865, au comte Louis Michiel, père de la comtesse Marie, avec lequel il entretenait depuis longtemps des relations familières, la reproduction intégrale et fidèle du manuscrit italien. Cet opuscule avait été tiré à fort peu d'exemplaires et formait ainsi un document très rare. J'en dois la communication à M. Henri Prior, neveu du duc Litta, qui a bien voulu me le procurer.

M. Théodor de Wyzewa, qui l'avait découvert dans la *Vie de Canova,* le récent ouvrage de Vittorio de Malamami, en disait : « J'ignore si quelqu'un chez nous s'est avisé de traduire ce journal, mais aujourd'hui ce document mériterait d'être mieux

connu, car peu d'écrits contemporains nous apportent aujourd'hui un écho plus vivant de la conversation familière de Napoléon. Non seulement Canova s'y est évidemment efforcé de reproduire jusque dans leurs moindres nuances les paroles qu'il avait recueillies de la bouche de l'empereur, mais nous devinons que, toujours au cours des séances, il s'est ingénié à tourner l'entretien vers des sujets qui lui permettaient d'explorer de toute manière les idées et les sentiments de son illustre interlocuteur. Nous possédons ainsi, grâce à lui, des renseignements biographiques, dont l'équivalent ne se retrouve, pour nous, que dans certains chapitres du *Mémorial de Sainte-Hélène*, et rien n'est plus intéressant que de voir, par exemple, l'ardente curiosité avec laquelle Napoléon, au plus fort de sa puissance, se préoccupe de telle ou telle question d'art, de littérature ou d'histoire, qui l'attiraient de nouveau, six années plus tard, pendant les loisirs de sa captivité [1]. »

On a fait en 1824 une traduction de ce journal sur cette *Entrevue de Canova et de Napoléon* [2], mais elle est incomplète et inexacte sur beaucoup de points. Je viens de traduire moi-même le journal de Canova, dicté par lui à son frère, l'abbé Sartori Canova, et je vais m'efforcer d'en donner ici, sous forme de résumé, la physionomie exacte, le caractère absolument fidèle [3].

Mais, avant d'étudier les entretiens de l'illustre maître avec Napoléon, en 1810, je dois indiquer quelles ont été leurs premières relations. Elles remontent au 15 thermidor an V, et elles sont des plus intéressantes, comme on va le voir. Le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, avait été un des premiers à apprécier la valeur déjà considérable du jeune artiste. Né en 1757 à Possogno, dans la province de Trévise, et fils d'un architecte, Antoine Canova était devenu l'élève du sculpteur Torreto, et en 1774 il avait composé ses deux premières statues, *Orphée et Eurydice*, puis *Apollon et Daphné*, puis *Dédale et Icare*.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1911.
[2] Chez Antoine Boucher, in-8° de 32 pages.
[3] Voir la traduction complète à la suite de cette étude.

En 1779, il avait reçu du gouvernement vénitien, qui estimait singulièrement ses œuvres, une pension annuelle de cent ducats. D'autres travaux admirables, comme *Thésée et le Minautaure*, *Psyché et l'Amour*, les monuments de Clément XIII et de Clément XIV, allaient mettre le comble à sa réputation. C'est alors que Bonaparte l'assura de sa protection et donna l'ordre de restituer la pension qui lui avait été supprimée. Il lui réitéra lui-même l'assurance qu'il serait heureux de faire tout ce qui pourrait lui être agréable et utile. Cinq ans après, devenu premier Consul, il lui fit dire par son ministre à Rome, François Cacault, de venir à Paris pour exécuter son portrait. Il lui offrait 120 000 francs pour cette œuvre, une excellente voiture, la compagnie qu'il désirerait emmener avec lui et le dédommagement de tous ses frais.

Canova hésitait. « C'est Bonaparte, disait-il, qui a détruit le gouvernement de mon pays et l'a livré à l'Autriche (car Canova était devenu Vénitien d'adoption). J'ai mille travaux ici. Je ne suis pas un homme politique. Je ne demande rien à personne. Voici d'ailleurs l'hiver qui vient et je ne veux pas mourir dans les neiges de Paris. » Cacault insista : « C'est le grand homme de guerre de la France qui appelle, avec des façons royales, le grand homme des arts de l'Italie. Celui-ci ne peut refuser l'invitation qui lui était due. Il manquerait ainsi à sa vocation, à sa destinée. Canova n'est plus Vénitien à Rome. Bonaparte sert et défend Rome, la nouvelle patrie de Canova. »

Mais Canova résistait toujours. Il fallut l'intervention de Pie VI et de Consalvi, qui lui firent observer qu'un refus attirerait sur Rome un ressentiment implacable et des dangers nouveaux. « Ayez pitié de moi, répondait l'artiste, je suis glacé. Je donnerais ma main, mais ma main seule. Il n'y aura chez moi ni chaleur, ni enthousiasme. J'ai froid au cœur. » Cacault revint à la charge. « Comment, monsieur, quand j'ai pu envoyer à Paris le premier ministre du successeur des Apôtres, il me faudrait voir que je n'eusse pas l'esprit de faire accepter des flots de gloire à un homme qui est bien le prince des arts, mais qui doit répondre

autrement à Alexandre l'appelant en ses quartiers d'hiver pour l'honorer! Comment, je ne persuaderais pas un homme religieux qui peut être utile à Rome, un Vénitien qui devrait savoir que ce qui a été fait dans un sens pourrait être défait d'un coup de main? » Tant d'éloquence convainquit peu à peu Canova. Un dernier mot le décida. Ce fut une parole de Bonaparte qui lui fut répétée. A la vue d'une statue colossale, découverte devant lui en Égypte, le général aurait dit : « Si je n'étais capitaine, je voudrais être sculpteur! » *Anch' io son scultore!*

Avec l'assentiment de l'empereur d'Allemagne et du Saint-Père, Canova partit enfin pour Paris. Il avait reçu, comme mission secrète, l'instruction de faire savoir au premier Consul que le Saint-Siège allait, pour reconnaître les droits de la France, créer plusieurs cardinaux français.

Il arriva à Paris à la fin de septembre 1802 et descendit chez le cardinal-légat Caprara. La première entrevue avec Bonaparte fut courte. « Quelles sont vos intentions? lui demanda le premier Consul. — Obéir à vos ordres, et rien autre. — Vous ferez ma statue? — Oui... mais dans quelle forme? — Comme vous le voudrez. On ne donne pas d'ordres au génie. » Il avait suffi de quelques minutes à Canova pour admirer le modèle qui s'offrait à lui. Ce n'était plus la tête maigre et pâle, le front caché par des cheveux en désordre, les yeux d'acier et les lèvres serrées du général en chef de l'armée d'Italie qui l'avaient frappé en 1797, tel qu'André Appiani l'avait exécuté d'après l'original, — quoique Talleyrand, par hasard un peu flatteur, en ait dit à cette époque : « Au premier abord, il me parut avoir une figure charmante. Vingt batailles gagnées vont si bien à la jeunesse, à un beau regard, à de la pâleur et à une sorte d'épuisement »; c'était une figure plus puissante et plus sereine, un front large, un regard à la fois doux et impérieux, un nez droit et fier, une bouche ferme et arquée, un menton accentué, bref, ce que Canova reconnut lui-même, *la teste antica*, une tête antique. Il écrivit à Quatremère de Quincy : « *La testa bensi e assai farevole alla scultura.* » Tandis qu'il travaillait au buste du premier Consul, il lui échappa de dire :

« Cette physionomie est tellement favorable à la sculpture que si on la découvrait dans un antique, on verrait qu'elle appartient à l'un des plus grands hommes d'autrefois. Si elle est bien reproduite par moi, l'œuvre aura grand succès; mais ce n'est pas une physionomie faite pour plaire au beau sexe. » Joséphine, qui assistait à la pose, se jeta aussitôt au cou de Bonaparte, qui sourit.

Le plâtre de ce buste admirable est à la glyptothèque de Possogno, et le marbre au Palais Pitti à Florence. Certes, le plâtre a déjà sa valeur et fait prévoir ce que sera l'œuvre achevée. Mais le marbre a fixé pour jamais cette figure puissante et altière, cette physionomie césarienne où se révèle déjà l'Empereur avec le front large parsemé çà et là de mèches capricieuses, les sourcils séparés par un pli caractéristique, le regard fier, le nez droit aux narines frémissantes, les lèvres nettement arquées, le menton autoritaire, enfin un ensemble parfait et comme sculpté à l'avance par la nature selon l'esthétique romaine. Nous en retrouvions hier des traces dans l'esquisse admirable de David, placée dans l'exposition rétrospective de ce peintre. C'est l'effigie que Bonaparte préférait, et qui s'en étonnerait?

Le premier Consul, pendant les heures de pose, laissait à Canova toute liberté pour s'exprimer, et l'artiste en profita. Bonaparte plaisantait avec Joséphine, ou parlait au hasard sur une foule de sujets. Canova pensait à l'Italie et y revenait sans cesse. Dès les premiers instants, il dit que Rome languissait dans une sorte de misère, que le commerce était ruiné et les arts négligés. « Je restaurerai Rome, dit le premier Consul, car j'aime le bien de l'humanité et saurai l'accomplir. » Canova protestait contre l'enlèvement des chevaux de Saint-Marc et avait même dit : « La destruction de la république de Venise sera le chagrin de toute ma vie. » Bonaparte ne s'offensa pas de ce propos et traita l'artiste avec la plus grande cordialité. Ils causèrent ensemble d'une statue qui devait le représenter, à la façon d'une statue grecque ou romaine, et qui aurait dix pieds de haut, c'est-à-dire les proportions de l'*Hercule Farnèse*. Elle devint celle qu'on voit aujour-

d'hui dans la cour du musée Brera à Milan et où, l'an dernier, j'en admirais les harmonieuses proportions, tout en reconnaissant qu'elle ne pouvait plaire à Bonaparte. Le nu appliqué à sa personne le choquait — et nous verrons qu'il reviendra sur ce sujet en 1810. — Il n'aimait guère d'ailleurs le nu, quand il n'avait pas quelque chose d'idéal. C'est ainsi qu'un artiste lui offrant pour la place du Carrousel le plan d'une fontaine où des Naïades jetaient de l'eau par leur gorge : « Otez-moi ces nourrices, dit-il; les Naïades étaient vierges. » Une seule personne de la famille Bonaparte, Pauline Borghèse, ne se plaignit pas d'avoir été représentée en Vénus victorieuse, et l'on sait quelle foule d'admirateurs cette statue attire encore à la villa Borghèse.

Mais lorsque la statue qui le représentait en César, tenant de la main droite un sceptre immense et de l'autre le globe de la terre sur lequel plane la Victoire, lui fut présentée, il en fut peu satisfait et la fit reléguer dans les annexes du Louvre où nul ne put la voir. Tandis que Canova faisait mettre au point ce marbre immense, Ginguené, son ami, remarqua qu'une quantité de marbre semblait perdue sous le bras droit : « Rassurez-vous, dit Canova en souriant, j'ai sous le bras de *Mars* trouvé la matière d'une *Vénus*. » Et, en effet, de ce marbre sortit plus tard la *Vénus italique*, qui fut répétée pour Lucien Bonaparte et pour le roi de Bavière. Napoléon se connaissait trop bien pour se retrouver dans ce héros antique, dans ce César au torse puissant, aux jambes nerveuses et longues, allant comme un dieu au-devant des ovations du peuple et de l'armée. Qu'aurait-il dit de la statue qui se trouve aujourd'hui à Bastia, et qui fait de lui un Hercule épais, massif et monstrueux? Quel que soit le prestige des lumières qui se jouent sur le bronze ou sur le marbre nu en l'imprégnant d'une vie frissonnante, il préférait être représenté, aux yeux de ses soldats et des Français, sous l'uniforme qui l'avait rendu populaire et non pas comme l'infortuné Hoche, placé dans une cour solitaire du château de Versailles, et qui n'a qu'un casque à large crinière pour faire excuser ses appas.

A l'audience de congé, en 1803, le premier Consul, montrant à Canova l'envoyé du Bey de Tunis qu'il venait de recevoir, lui dit : « Saluez le Pape de ma part et annoncez-lui que vous m'avez entendu recommander la liberté des chrétiens. »

Telle fut la première entrevue de Canova et de Napoléon.

*
* *

Voyons maintenant la seconde entrevue d'après le journal intime de Canova. Il s'étend du 12 octobre au 5 novembre 1810 et est divisé en quatre parties.

Sur les instances de Napoléon, Canova s'était décidé à se rendre à Fontainebleau pour composer le buste de Marie-Louise. Le 12 octobre, à midi, le maréchal Duroc, grand maître du Palais, présenta l'artiste à l'Empereur et à l'Impératrice qui commençaient à déjeuner.

« Oh! comme vous avez maigri, monsieur Canova! » s'écria Napoléon. Canova répondit que c'était l'effet de ses labeurs continuels, puis, sans insister sur ce sujet, — car il eût pu remarquer par un piquant contraste que l'Empereur, malgré ses fatigues, avait singulièrement engraissé, — le remercia de l'avoir appelé auprès de lui pour lui confier de nouveaux travaux et le consulter aussi sur les Beaux-Arts. Il eut soin d'ajouter presque aussitôt qu'il lui serait impossible de séjourner longtemps hors de Rome, où le rappelaient d'ailleurs beaucoup d'œuvres commencées pour l'Empereur et pour sa famille. En effet, Fesch, Madame Mère, Pauline Borghèse, Lucien, Murat, Élisa se disputaient les faveurs de son art.

« Paris, remarqua Napoléon, est cependant la capitale du monde. Il convient que vous y restiez et vous y serez bien. — Sire, vous pouvez disposer de ma vie: mais si Votre Majesté veut que mes jours soient voués à son service, Elle me laissera revenir à Rome, quand j'aurai exécuté les travaux pour lesquels je suis venu. — Mais nous avons ici les chefs-d'œuvre de l'art »

ajouta Napoléon, voulant dire par là que c'était pour Canova le centre unique et vrai de ses occupations. La conversation, qui n'avait rien de régulier, tomba alors sur « le nu », cher aux sculpteurs. Il faut croire que Napoléon s'en moqua encore, car Canova, un peu excité, répliqua : « Dieu lui-même n'aurait pu faire une belle œuvre, s'il avait voulu représenter Votre Majesté comme je La vois en ce moment, avec une culotte et des bottes à la française. Le style sublime du sculpteur doit être le nu, avec un genre particulier de draperies. Comme le poète, nous avons notre langage, et si le poète, dans la tragédie, repousse les termes employés sur la voie publique par le bas peuple, tous l'approuveront. De même, si nous voulions représenter certaines figures avec le costume moderne, nous mériterions les reproches qu'on inflige aux mauvais poètes. Pour citer un exemple, Laocoon était un prêtre exerçant les fonctions de sacrificateur, et cependant on l'a représenté sous la forme d'un homme nu. » Ces raisons ne convainquirent nullement l'Empereur, qui, abordant un autre sujet, en vint à parler des fouilles romaines. Il voulut savoir ce que le Pape y avait dépensé. Canova répondit : « Peu d'argent, car il est bien pauvre en ce moment. » C'était en effet l'heure où Pie VII, enfermé à Savone et dépouillé de ses États, vivait avec une pension dont il n'acceptait pour lui-même que quarante sols par jour. Mais Canova n'en persistait pas moins à faire l'éloge du cœur généreux du Saint-Père, son bienfaiteur, qui aurait bien voulu faire de plus grands sacrifices et qui, avec un amour infini pour les Arts et une économie industrieuse, était cependant arrivé à créer un nouveau musée.

Napoléon questionna ensuite Canova sur les fouilles faites par le prince Marc-Antoine Borghèse. Canova fit observer que le prince n'avait pas fait de grands frais personnels, mais qu'il s'était associé à d'autres personnes et achetait parfois leur part. « Comment ? dit Napoléon, j'ai payé ces statues 14 millions et les sculptures appartenaient à la famille Borghèse depuis deux cents ans. Quelle horreur ! Cette famille sera déshonorée tant qu'il y aura une histoire. Vendre des chefs-d'œuvre à ce prix !

Une famille aussi riche! — Le prince n'avait pas achevé l'ornementation de sa villa, la plus belle du monde, laquelle, malgré des dépenses immenses, fut cependant cédée à très vil prix. — Si Votre Majesté avait absolument désiré quelque œuvre remarquable, il eût été préférable, en y mettant le temps, de la lui faire offrir, mais la vendre! — Nous avons tout, sauf l'*Hercule Farnèse*, dont on vient de me proposer l'acquisition — O Dieu! celui-là aussi on veut le vendre! Arrêtons-nous là en vérité! De grâce, Sire, laissez ces œuvres en Italie, où elles forment avec d'autres comme une série, comme une chaîne de collections qu'on ne devrait transporter ni hors de Rome, ni hors de Naples! »

Le nom de Rome frappa alors Napoléon et lui fit dire qu'en Italie il avait formé de bonnes troupes, mais que les Papes avaient gâté ses affaires en abaissant cette nation et en se laissant dominer par les Colonna et les Orsini. « Certes, riposte Canova, si les Papes avaient eu seulement une drachme de l'esprit de Votre Majesté, en diverses circonstances ils auraient pu devenir les maîtres de toute l'Italie. — C'est ce que je veux, dit Napoléon, en mettant la main sur son épée. C'est ce que je veux! C'est l'épée qu'il faut! — Non pas seulement l'épée, Sire, mais aussi le *lituus*, le bâton pastoral des Augures. Machiavel lui-même hésitait à décider si les armes de Romulus ou la religion de Numa avaient contribué à l'agrandissement de Rome, tant il est vrai que ces deux moyens doivent marcher d'accord. Si les Souverains Pontifes ne se sont pas signalés dans l'art de la guerre, ils ont fait cependant de si belles choses qu'elles demeurent l'étonnement et l'admiration de tous... Si vous ne soutenez Rome, Sire, elle deviendra ce qu'elle était quand les Papes habitaient Avignon. Malgré l'immense quantité de ses aqueducs et de ses fontaines, elle manquait d'eau. Les conduites se rompirent. Il fallut boire le limon du Tibre. La ville devint un désert. L'or jadis ruisselait à Rome; aujourd'hui il n'y en a plus. » Ces considérations parurent frapper l'Empereur, qui ajouta : « C'était un grand peuple que ce peuple de Rome! — Oui, Sire, ce fut un grand peuple jusqu'à la guerre punique. —

César, César, voilà le grand homme! — Non pas César seulement, Sire, mais d'autres Empereurs, comme Titus, Trajan, Marc-Aurèle. »

Ces quelques extraits des entretiens montrent bien que Canova, tout en témoignant à Napoléon la déférence qui lui était due, manifestait librement sa pensée. C'était d'ailleurs la condition qu'il avait fixée lui-même en se rendant à Fontainebleau : pouvoir dire ce qu'il pensait.

Il est curieux de voir maintenant comment l'Empereur traitait les questions d'art. Amené à parler des statues équestres modelées par Canova, il lui demanda comment il les avait représentées « A l'héroïque, dit Canova, *Alla heroïca*. — Pourquoi ne feriez-vous pas ma statue toute nue à cheval? — Parce qu'il ne serait pas convenable de figurer ainsi un commandant d'armée. Les anciens, comme les modernes, doivent avoir leur costume ou leur uniforme. Les rois, prédécesseurs de Votre Majesté, étaient figurés aussi à cheval, comme Votre Majesté a pu en juger elle-même en considérant à Vienne la statue équestre de Joseph II. » Canova lui révéla alors son dessein de le représenter à cheval dans l'action d'un chef marchant à la tête de son armée. Sur ce, Napoléon voulut savoir ce que Canova pensait de la statue du général Desaix. Canova, qui l'avait vue et la trouvait détestable, fit semblant de ne pas la connaître. L'Empereur ne se gêna pas pour formuler ainsi sa critique : « *C'est une cochonnerie!* » Et il se moqua d'un ceinturon qui avait une destination excellente, mais ridicule.

On en vint à parler peinture. Canova insista sur la situation difficile des pauvres artistes, nombreux à Rome et qui languissaient dans la misère. « Vos peintres italiens sont mauvais, remarqua Napoléon. » Canova répliqua qu'il n'avait pas vu depuis quelques années les œuvres des peintres français et qu'il ne pouvait faire de comparaison, mais que l'Italie avait cependant des artistes de valeur, comme à Rome Camuccini et Landi, à Florence Benvenutti, à Milan Appiani et Bossi. Napoléon consentit à reconnaître que les Français manquaient un peu de

coloris, mais que, pour le dessin, ils étaient supérieurs aux Italiens. Canova soutint que ses compatriotes dessinaient tous aussi bien, que Bossi avait des contours divins et avait fait la remarquable copie de *la Cène* de Léonard de Vinci. Il dit encore qu'Appiani avait peint à fresque les salons du palais impérial à Milan de telle façon qu'il eût été difficile à tout autre de faire mieux. « A fresque, c'est vrai, riposta Napoléon, mais pas à l'huile! » Canova fit remarquer que les artistes italiens étaient peu encouragés, tandis que les artistes français, très nombreux, étaient magnifiquement récompensés. Tout à coup, Napoléon s'écria qu'il désirait venir à Rome, désir qu'il ne réalisa jamais. Car, chose bizarre, l'homme qui allait donner à son fils le nom de Roi de Rome, — titre plus ou moins éphémère, car ce fils devait mourir sous le surnom autrichien du duc de Reichstadt, — cet homme qui était entré en maître à Milan, à Vienne, à Madrid, à Berlin, à Moscou, qui avait été le maître de l'Europe et avait courbé l'Italie sous ses lois, celui qui se disait le successeur des Rois et des Empereurs romains, n'a jamais mis le pied à Rome, cette Rome tant célébrée dans ses bulletins de victoire et dans ses discours! Et cependant, que d'attraits pour lui dans cette ville superbe! Canova les faisait briller à ses yeux... Il lui disait qu'il trouverait là de quoi satisfaire à ses plus chers désirs, en visitant le Capitole, le Forum, la *Via Sacra*, les Arcs de triomphe, les Thermes, le Panthéon, le Palatin, le Colisée. Canova décrivait avec enthousiasme la *Via Appia*, toute peuplée de sépulcres monumentaux. « Les Romains étaient bien les maîtres du monde! » s'écriait Napoléon. Puis, ne négligeant aucun détail, il voulut savoir si la *malaria* régnait encore « comme dans les temps anciens. L'air était-il malsain? » Canova fit alors allusion à un passage de Tacite. Napoléon fit venir aussitôt les œuvres de l'historien, mais, emporté par sa vivacité, ne trouva point le passage. Le voici dans *les Histoires*, au livre II. « Un grand nombre de soldats (de Vitellius), sans se préoccuper de leur santé, campa dans les parties malsaines du Vatican, et il s'en suivit dans la masse de nombreux cas de mort. »

Canova voulut prouver que les Florentins avaient, eux aussi, bien du mérite. Il fit valoir ce qu'ils avaient exécuté avec les faibles ressources d'un petit État. C'est ainsi qu'ils eurent le bon esprit d'ériger leur Dôme en mettant un impôt d'un sol par livre sur la laine. Cette modeste taxe produisit une somme assez forte pour élever un temple si magnifique que nulle puissance moderne n'aurait pu en construire un pareil. L'artiste ajouta qu'en l'an 1200 les Florentins avaient fait exécuter par Ghiberti les portes de bronze de San-Giovanni avec la somme de 40 000 sequins, ce qui ferait actuellement plus d'un million de francs; d'où Canova croyait pouvoir inférer que la religion était vraiment la nourrice des Beaux-Arts. Il en trouvait la preuve chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains. Chez ceux-ci, il constatait qu'ils imprimaient à toutes leurs œuvres le sceau de la religion pour rendre plus respectables les monuments, les mausolées ou les théâtres, les cirques, etc. Il en concluait que si, après la barbarie, la religion chrétienne n'était pas survenue, les arts eussent disparu. Et Canova citait comme chefs-d'œuvre de l'art moderne : la cathédrale de Saint-Marc à Venise, le dôme de Pise, le dôme de Florence, une infinité d'églises remplies de peintures superbes. « D'où je pense, ajoutait-il, que la religion influe puissamment en faveur de tous les arts, la nôtre surtout, tandis que la protestante, qui se contente d'une chapelle et d'une unique croix, n'a pas eu un seul homme qui exerçât quelque influence sur les arts. » Et, regardant Marie-Louise, l'Empereur, dit : « Ceci est vrai. La religion catholique a nourri les arts; la religion protestante n'a fait naître rien de beau. »

Alors Napoléon demanda à Canova s'il avait vu les monuments de Paris, comme la colonne de la Grande Armée. « Je l'ai vue, et c'est une fort belle chose. — Les aigles placés aux angles ne me plaisent pas, dit l'Empereur. Et l'arc de triomphe? Celui qui est à l'entrée du bois de Boulogne sera beau, n'est-ce pas? — Oui, très beau! Tant de superbes ouvrages faits par Votre Majesté sont vraiment dignes des anciens Romains. J'ai admiré aussi

la fameuse route du Simplon. — Et l'an prochain, dit l'Empereur, la route de la Corniche sera finie, route par laquelle on pourra aller de Paris à Gênes sans craindre les neiges. Je veux en faire une nouvelle qui ira de Parme au golfe de la Spezzia où j'entends fonder un vaste port. — Tous ces projets, dit Canova, sont la preuve du vaste esprit de Votre Majesté; mais il convient aussi de penser à la conservation des chefs-d'œuvre antiques qui provoquent notre admiration, de façon qu'on ne puisse pas dire que si, d'une part, on édifie de grands monuments, de l'autre, on laisse dépérir ceux qui existent depuis longtemps. »

Cette observation permit à Canova de renouveler devant l'Empereur la sollicitude qu'il avait pour la conservation des œuvres antiques de Rome et Florence. Il présenta un mémoire en faveur de Florence et de son Académie, puis il revint à Rome et fit un tableau déchirant de son infortune présente. C'était maintenant la ville la plus malheureuse du monde. Elle semblait ne pouvoir plus se relever, étant privée de son Pape, de ses cardinaux, de ses ministres, de ses prélats et des ressources que tout cet ensemble lui procurait. « Votre gloire me permet, disait-il, de parler librement. Rome n'a plus de ressources. — C'était fort peu de chose, remarque Napoléon. — C'est à Rome, répondit Canova, d'envoyer de l'argent à la France, et c'est à peine s'il lui reste un écu pour payer les modèles et les huissiers de son académie. — Nous ferons Rome capitale de l'Italie. Nous y réunirons Naples tout entier. Dites-moi, serez-vous content? — Oui, cela ira beaucoup mieux. » Et alors Canova osa faire une tentative singulièrement audacieuse. Il parla de Pie prisonnier à Savone. C'est le point culminant des entretiens. Il mérite une particulière attention.

*
* *

Il faut remarquer tout d'abord que Canova était un catholique convaincu, très dévoué au Saint-Père comme au Saint-Siège.

C'est ce qui lui donnait les forces nécessaires pour entreprendre une telle démarche. Il le fit avec l'adresse parfaite et l'accent doux et poli d'un Vénitien. « Pourquoi Votre Majesté ne se réconcilie-t-elle pas avec le Pape d'une manière quelconque? — Parce que les prêtres veulent commander partout. Ils veulent s'immiscer en tout et devenir les maîtres de tout, comme Grégoire VII. — Mais il me semble que Votre Majesté ne peut pas avoir cette crainte, puisqu'Elle est le maître de tout! — Eh bien, est-ce que nous voulons admettre qu'un prêtre de Césena vienne commander chez nous?... Chez nous! Chez moi qui suis le maître de la France, de l'Italie, des trois quarts de l'Allemagne! Croit-on qu'il y aurait un autre roi de France? Je suis le successeur de Charlemagne et, après Charlemagne, c'est moi qui parais[1] Que les Papes soient semblables aux Papes de jadis, et tout s'arrangera. Les Empereurs et les Rois tiennent le sceptre aujourd'hui comme autrefois. — Mais Votre Majesté est déjà si grande qu'Elle pourrait bien concéder au Pape un coin de terre, pour qu'on puisse dire que le Pape est indépendant et peut exercer librement son ministère. — Eh quoi! je laisse tout faire quand il ne s'agit que de religion! — Je demande pardon à Votre Majesté. Le Pape envoie à l'étranger une bulle qui ne vous plaît pas, et aussitôt le gouvernement l'interdit, parce qu'il aurait voulu qu'elle fût composée suivant ses désirs. — Comment cela? Est-ce que je ne laisse pas les évêques commander à ceux qui veulent bien accepter leurs mandements? Est-ce que la religion n'existe pas? — Pas tant que cela, Sire, pas tant que cela! Si vous avez des sujets religieux, avec d'autres procédés vous les auriez encore plus attachés et plus obéissants à vos ordres. — Je veux être le maître de l'Italie. Je ne puis admettre que le Pape se livre à des critiques. J'ai écarté de partout les discordes. Or, le Pape est tout à fait Allemand *(et, ce disant, l'Empereur regardait Marie-Louise, qui ne répondit rien)*. — Je puis assurer Votre

[1] Voir les mêmes affirmations dans les lettres, discours et entretiens de Napoléon cités dans mon livre *le Pape et l'Empereur* (Plon, éditeur).

Majesté, répliqua Canova sans s'émouvoir, que j'ai été en Allemagne et que j'ai entendu dire dans diverses parties de ce pays que le Pape était entièrement Français. — Le Pape a refusé d'éloigner de ses États les Russes et les Anglais. C'est pour cela que nous avons rompu. — Pour cela, Sire? — Oui, pour cela. — Il me semble cependant que je dois dire la vérité à Votre Majesté. J'ai lu les écrits et les mémoires publiés par le Pape, et je n'ignore rien de ce qui s'est passé. — Vous n'avez pas tout lu. — Tous ces papiers sont des documents officiels, et il en résulte cette vérité, c'est peut-être qu'il est grand temps de tirer l'affaire au clair et de dire où l'on en est. »

On ne peut admirer assez le courage de Canova au moment où tous se taisaient, où tous tremblaient devant le despote. Cet artiste seul élevait la voix en faveur du Pontife arraché de la Ville sainte, expulsé de ses États, privé de ses conseils, et enfermé à Savone au mépris de toute équité et de toute justice. Conseillers, évêques, magistrats, sénateurs, députés, généraux, ambassadeurs, tous gardaient un silence timide devant tant d'oppression, et celui qui rompait ce silence était un simple étranger, grand il est vrai par le cœur comme par le génie. Sur ce, Duroc entra par hasard, et Napoléon s'écria en ricanant : « Excommuniés! Il nous a excommuniés! Ce Pape ne sait donc pas que nous pourrions à la fin agir comme les Anglais et comme les Russes! » C'était le moment où Pie VII interdisait à Maury, nommé par l'Empereur archevêque de Paris, d'accepter ce siège, parce qu'il n'avait pas reçu du Saint-Père l'institution canonique. Même défense était faite par lui à l'évêque de Florence, et de nouvelles rigueurs impériales allaient tomber sur Pie VII et ses cardinaux fidèles.

Canova s'excuse alors de son audace et rappelle le dévouement témoigné par lui à l'Empereur depuis longtemps. C'est ce qui lui donne la confiance de parler en toute liberté. « Je ne vois pas dans cette affaire, confirme-t-il, l'intérêt de Votre Majesté. Que Dieu la conserve encore pendant de longues et longues années; mais enfin, un jour peut arriver où surviendra

quelque malheur ; où Votre Majesté pourra elle-même fermer les yeux. Il est facile de présager que subitement il surgira alors quelqu'un qui, par intérêt personnel, prendra le parti du Pape, et Dieu sait où cela nous mènera! Votre Majesté aura bientôt une postérité; dans peu de temps, elle sera père et elle aura besoin de stabiliser sa puissance. De grâce, Sire, arrangez-vous avec le Pape d'une manière quelconque! » Napoléon se mit à sourire. Il n'était pas habitué à entendre un pareil langage, une semblable prière. « Vous voudriez donc bien que nous nous arrangions? — Oh! oui, je le voudrais!... Regardez les Romains, Sire. Qu'ont-ils fait sans les Papes? — Je ne regarde pas quelle religion ils avaient quand ils étaient grands. — Voyez cependant César qui montait à genoux au Capitole; voyez si les Romains livraient bataille quand les auspices n'étaient pas favorables! Voyez s'ils ne punissaient pas leurs chefs même victorieux, quand ils ne tenaient pas compte de leurs prédictions! Voyez ce qu'a fait Marcellin pour les choses sacrées! Voyez comment fut blâmé le Consul qui, après avoir enlevé la toiture du temple de Junon dans la Grande Grèce, fut obligé de la réparer. » Et Canova continuait son ardente supplique en priant Napoléon de veiller aussi à la conservation des belles églises d'Italie. Là il obtint gain de cause. En effet, il plaida si bien en faveur de l'Académie de Saint-Luc, que l'Empereur l'autorisa à lui remettre un mémoire qui fut accepté sur-le-champ. Le 6 octobre, à Fontainebleau, fut signé un décret impérial par lequel l'Académie recevait une installation particulière dans un monument de Rome, avec une rente de 100 000 francs dont 25 000 pour le service de l'Académie de Saint-Luc et 75 000 pour l'entretien des monuments de l'art antique, sous la surveillance de l'intendance française à Rome. Napoléon promit en même temps de faire lever la taxe imposée sur les marbres de Carrare, taxe qu'il appelait lui-même « une taxe honteuse ». Enfin, Canova recommanda à l'Empereur les Florentins et leurs chefs-d'œuvre. Napoléon s'expliqua encore avec bienveillance et fit remarquer que sa famille était d'origine florentine et qu'elle avait été exilée de ce pays en l'an 1400. « Vous n'êtes donc pas Corse?

demanda alors Marie-Louise. — Si, mais les miens étaient originaires de Florence. »

Un autre jour, la conversation vint à tomber sur Venise, qu'on sait particulièrement chère à Canova. L'artiste rappela que Machiavel, allant comme ministre de France en Allemagne, avait écrit de Vérone à son ami Vettori que les Vénitiens avaient représenté leur patron Saint-Marc avec une épée plutôt qu'avec un livre, mais que, par cet attribut guerrier, ils redoutaient de voir un César surgir parmi eux, ce qui les empêcha d'avoir un général sur la terre ferme. S'ils l'avaient eu, sans lui donner des pouvoirs absolus, ils auraient eu une meilleure destinée. Écoutez la réponse de Napoléon; c'est de l'histoire : « Certes, l'extension du pouvoir est chose périlleuse. Moi-même, je disais au Directoire *que, s'il voulait toujours faire la guerre, il viendrait un homme qui se saisirait du gouvernement.* »

*
* *

Toutes ces conversations n'empêchaient pas l'artiste de modeler et d'arriver à l'achèvement du buste de Marie-Louise. Une fois achevé, il plaça le plâtre dans la salle du déjeuner. « Vous l'avez faite plus jeune, dit Napoléon, et cependant ma femme n'a pas plus de dix-neuf ans. — Je ne les ai pas encore, remarqua Marie-Louise. — Bah! Bah! fit en souriant l'Empereur. — Non certainement, je ne les ai pas. — Bah! Bah! quoi que vous en disiez, cette figure faite par Canova me semble encore plus jeune. » Puis il parla de la santé de l'Impératrice, qui souffrait d'un refroidissement. Canova se permit de dire qu'elle allait très souvent en calèche découverte, ce qui était périlleux pour son état. « Les femmes, répondit Napoléon se frappant le front de son index, veulent agir à leur guise. Ainsi croyez-vous que l'Impératrice entendait venir à Cherbourg, si loin d'ici? Et quand elle n'est pas contente, elle pleure... Êtes-vous marié, Canova? — Non, Sire. — Pourquoi? — Je devais me marier, mais diverses circonstances me gardèrent ma

liberté, et la crainte de ne pas trouver une femme qui m'eût aimé comme je l'aurais aimée, me détourna de penser à un tel état. Je voulais d'ailleurs être libre et me donner tout entier à mon art! — Oh! les femmes! les femmes! » dit Napoléon en riant.

La vérité, c'est que Canova avait eu deux amours malheureuses. Il avait ressenti, dans sa jeunesse, une véritable passion pour une jolie fille de Possogno, Betta Biodi, aux yeux de velours noir et à la chevelure antique, qui lui préféra un autre soupirant; puis, vers trente ans, la fille du graveur Volpato, la belle Domenica, qui, après avoir paru écouter ses désirs, s'éprit de Raphaël Morghen et l'épousa. Ces deux échecs attristèrent Canova et lui enlevèrent toute idée de mariage. Son art, auquel il consacra désormais toutes ses pensées, les succès et les joies qu'il lui procura, les ovations et les enthousiasmes dont il fut l'objet, surtout en Italie, le consolèrent de ses déceptions en amour.

Marie-Louise montra son buste à une dame de la Cour et à un chambellan qui le trouvèrent très agréable et très ressemblant. Vint aussi l'Empereur, auquel un matin Canova voulut présenter son œuvre, cette fois complètement achevée. Mais celui-ci, qui agissait en ami avec l'artiste, s'excusa d'abord de déjeuner, parce qu'il était très fatigué, ayant consacré tous ses instants au travail, depuis son lever. Canova s'étonnait de voir l'Empereur s'acquitter de tant d'occupations. « Oui, lui disait Napoléon, c'est quelque chose... 80 millions de sujets à gouverner, 8 à 900 000 soldats à commander, une masse d'hommes telle que n'en ont jamais eu les Romains! J'ai livré quarante batailles, et à celle de Wagram j'ai tiré 100 000 coups de canon; et (*montrant Marie-Louise*) cette dame, qui était archiduchesse d'Autriche, voulait ma mort! — C'est vrai, avoua Marie-Louise, c'est vrai! — Mais maintenant les choses sont bien changées, » ajouta gaiement l'Empereur. Et Canova et Marie-Louise se mirent à rire.

Alors Napoléon fit découvrir le buste, plaça Marie-Louise à côté comme pour la pose, lui dit de prendre un air souriant, et

après examen se déclara satisfait. Canova put observer que la physionomie plutôt joyeuse de l'Impératrice paraissait convenir admirablement à l'image de la Concorde, sous laquelle il voulait figurer la statue projetée, car c'était par le concours de Marie-Louise que la réconciliation s'était opérée entre l'Autriche et la France.

Je dois avouer, en ce qui me concerne, que le buste de Marie-Louise était d'une ressemblance parfaite, mais je ne puis pas dire qu'il donne l'impression de la beauté. Des cheveux très courts, des yeux à fleur de tête quoique très doux, un nez fort et retroussé, des lèvres épaisses, l'inférieure surtout comme chez tous les Habsbourg, enfin un ovale massif, tel était l'aspect de cette jeune femme allemande à l'air poupin. Mais Napoléon ne voyait de Marie-Louise que la jeunesse, le teint frais et animé, la blondeur des cheveux, le coloris naturel de la bouche, et il était impressionné par tant de clarté et tant de fraîcheur. Ceci rappelle le mot du comte Otto à M. de Champagny : « Que Sa Majesté sauve le premier coup d'œil et elle aura lieu d'être satisfaite comme mari! » Il faut reconnaître que le buste transformé en statue ne soulève pas tant de critiques. Cette œuvre placée dans la bibliothèque de Parme nous montre l'Impératrice assise sur son trône, le sceptre à la main, entourée de somptueuses draperies qui donnent à l'ensemble de sa personne une gravité, une noblesse qui fait oublier certains traits disgracieux. Le haut du visage est moins défectueux. Aussi, quand on parle de Marie-Louise, on pense au jugement de Flaubert sur Mme de Staël : « Chez certaines femmes, la spiritualité ne commence qu'à partir des yeux. » Ce n'est certainement pas la grâce nonchalante ni la finesse exquise de Joséphine et l'on se demande pourquoi en 1802, lorsque Canova exécutait le buste de Bonaparte, l'artiste n'a pas pensé à modeler cette figure charmante. Lui qui avait si bien exprimé la grâce enchanteresse d'*Hébé* et de *Psyché*, nous eût laissé ainsi une effigie délicieuse.

Le premier Consul avait offert à Canova la place de directeur du Musée national. Il avait refusé et dit au chambellan qui lui en

parlait : « Ne croyez pas que je resterai ici. Vous ne m'aurez pas pour tout l'or du monde. Ma liberté, mon repos, mon art, mes amis valent plus que tous les honneurs. » En 1810, Napoléon fit entendre à Canova qu'il allait le nommer sénateur et chevalier de la Légion d'honneur. Canova déclina encore cette offre aimable et se contenta des remerciements de l'Empereur.

Celui-ci, qui avait été satisfait de son buste et de celui de Marie-Louise, ne le parut guère, comme je l'ai déjà fait entendre, de la grande statue en marbre, travaillée pendant neuf ans par Canova, qui le représentait en César et qui fut placée le 3 mars 1811 dans le musée Napoléon. « Deux ou trois semaines après, dit Quatremère de Quincy, vint le grand juge, seul et non attendu. Je n'ai pu savoir grand'chose de son jugement. On a dit ceci. On a dit cela. Mais on suppose que les circonstances politiques n'étaient pas favorables pour l'exposition publique d'une telle œuvre, car Napoléon donna l'ordre de la placer dans une salle à part et de ne point la montrer au public. » Les privilégiés qui la virent, furent assez réservés dans leurs appréciations. « Je pense, disait Quatremère de Quincy, que c'est l'œuvre la plus difficile qu'ait pu entreprendre la sculpture. » Et David écrivit à Canova : « Vous avez fait pour la postérité tout ce qu'un mortel peut faire. » Quelques-uns cependant se moquèrent de ce nouvel Apollon du Belvédère, auquel ils trouvaient des formes molles et une tête boudeuse. La statue, modelée en bronze, sur la demande du prince Eugène, figura quelque temps sur une place de Milan, puis descendit dans une cave, d'où elle ne sortit qu'en 1859 pour être placée dans le cortello du musée Brera où elle fait bonne figure.

Quant au marbre original, une caricature de 1815 nous montre Wellington monté sur une échelle, soulevant au Louvre le voile qui le recouvrait, et reculant épouvanté. La vérité, c'est que le gouvernement de la Restauration, embarrassé de ce chef-d'œuvre, crut faire acte de bon goût en la cédant pour 66 000 francs au généralissime anglais, qui la fit placer au bas du grand escalier de son hôtel à Londres, où elle est encore.

Qui aurait dit, en 1810, à l'empereur des Français, alors maître de l'Europe et en pleine apogée de sa gloire, que, cinq ans après, cette statue, commandée par lui et objet de tant de sollicitudes, irait orner le vestibule de celui qui, fier de son triomphe inattendu à Waterloo, disait ingénument aux dames de Bruxelles venues dans une soirée de fête pour l'admirer : « Vous cherchez un héros, mesdames? *Eh bien! contemplez-moi?* »

Le 28 août 1815, Canova, qui avait été fait, par Pie VII, marquis d'Ischia et grand maître des musées du Vatican, vint à Paris avec mission de réclamer les œuvres d'art enlevées à Rome à la suite du traité de Tolentino. « Le Pape, lui avait dit Consalvi, vous prie d'aller à Paris continuer un entretien célèbre commencé par vous en 1810 sur les monuments de Rome avec Napoléon. Vous avez envoyé en France la statue colossale de cet empereur. On n'a pas rendu justice à votre talent. Rome remet ses espérances entre vos mains. Allez faire à Paris le devoir d'un prince perpétuel de l'Académie de Saint-Luc. »

Canova se résigna non sans peine à accomplir cette mission. Il fut froidement accueilli par Louis XVIII, qui, le 20 novembre 1815, adressa à Pie VII une lettre très digne où il rappelait le refus qu'il avait déjà opposé en 1814 à ses réclamations, en citant le traité signé par Pie VI et en faisant observer que, si la France avait poussé trop loin le droit de conquête en l'étendant aux objets d'art et de science, c'était peut-être uniquement pour imiter à la fois Rome ancienne et Rome moderne. Paris partageait aujourd'hui avec cette cité célèbre des trésors qui, quelque part qu'ils fussent placés, devaient être considérés comme la propriété commune du monde entier. Talleyrand, auquel Castlereagh avait fait savoir, le 11 novembre, « que les souverains alliés ne s'étaient jamais rendus compte de ce que cet amas de vols avait de criminel », répliqua vertement « que la conquête d'objets inanimés, dont le seul but était celui de procurer une jouissance physique, était moins odieux que celle par laquelle des peuples étaient séparés de la société dont ils étaient membres et soumis à des lois et à des coutumes qui n'étaient pas les leurs. » Le gouver-

nement pontifical ne s'inquiéta pas de ces protestations et il s'adressa aux alliés. Wellington lui donna raison et répondit — c'est Talleyrand qui le dit — « avec la brutalité d'un soldat », que les alliés ne devaient point laisser échapper cette occasion de donner aux Français « *une grande leçon de morale* ».

Il fallut alors s'incliner devant la force. Sous la protection des baïonnettes anglaises et prussiennes, Canova fit enlever du Louvre nombre de tableaux et des statues célèbres, ayant appartenu à Rome. Il nous laissa cependant la fameuse statue le *Tibre*, la célèbre *Pallas* de Velletri et le *Melpomène*. Quoiqu'il eût essayé de mettre dans sa pénible mission le tact et la modération qui faisaient partie de son caractère, l'opinion publique le jugea sévèrement. Il fut l'objet des huées et des lazzis de la foule... Et celui qui était venu à Paris avec le titre d'ambassadeur de Rome s'en retourna avec le surnom d'*emballeur du Musée du Louvre*. Cela suffit pour lui laisser une impression de tristesse et de regrets qui ne se dissipa jamais.

Henri Welschinger.

JOURNAL D'ANTOINE CANOVA

I

J'arrivai à Fontainebleau le jeudi soir 11 octobre 1810. Je fus avisé subitement par un billet du duc de Frioul, maréchal Duroc, grand maréchal du Palais, qu'il me priait de venir chez lui le lendemain matin à dix heures. Je m'y rendis et après avoir parlé de mon voyage, il m'invita avec mon frère à dîner le jour même, en me disant que le lendemain je verrais l'Empereur. Et le samedi, le duc m'écrivit que Sa Majesté m'attendait pour midi.

En entrant dans la salle, je trouvai Sa Majesté en train de commencer son déjeuner avec l'Impératrice, mais sans un autre convive. La première parole que Sa Majesté m'adressa fut celle-ci : « Oh! vous êtes devenu un peu maigre! » — Je lui répondis que c'était l'effet de mes fatigues continuelles, puis je le remerciai de l'honneur qu'il voulait me faire en m'appelant auprès de lui pour faire un travail particulier et donner mon avis sur les affaires des Beaux-Arts. Et librement je lui manifestai l'impossibilité de fixer mon séjour hors de Rome, où j'avais tant de labeurs en exécution déjà avancée pour lui et son royaume. « Paris, dit-il, c'est la capitale. Il convient que vous y restiez, et vous y serez bien. — Vous êtes, Sire, lui répondis-je, le maître de ma vie et, s'il vous plaît qu'elle soit employée et consacrée pour vous, laissez-moi espérer que je retournerai à Rome. » — Il rit et dit : « Nous avons ici le chef-d'œuvre de l'art et il ne nous manque plus que l'*Hercule Farnèse*. » Et cela je le reconnus.

Alors on vint à parler des fouilles de Rome et de là sur la façon dont on habillait les statues. Je protestai que Dieu lui-même n'aurait pu faire une belle œuvre s'il avait voulu représenter Sa Majesté avec une culotte et des bottes à la française. « Le langage du sculpteur, disais-je, doit être sublime et nu. C'est la manière de

[1] Traduit de l'opuscule publié à Bassano par G Merlo : *Per le nobilissime Nozza Avogaro-Michiel* (1 vol. in-18, 25 pages).

Nous sommes heureux de publier, à la suite du remarquable travail de M. Welschinger, la traduction du curieux document qu'il a bien voulu nous offrir, et qui a été faite par lui. *(N. D. L. R.)*

draperie, la seule convenable et propre à cet art. Nous, comme les poètes, nous avons notre langue, et si le poète dans la tragédie laisse de côté les phrases et les termes employés sur la voie publique par le bas peuple, tous avec raison, nous ne lui reprochons pas de ne les employer. Mais de même, en effet, si nous voulions représenter les figures avec le costume moderne, nous mériterions le reproche qu'aurait encouru le poète coupable de cette faute. Et, pour citer un exemple, je dis que Laocoon était un prêtre exerçant l'état de sacrificateur et que cependant on l'avait représenté entièrement nu. L'Empereur, que j'avais convaincu par ces raisons, me demanda où l'on avait trouvé le Laocoon. Je lui dis le temps et le lieu de la découverte.

« Moi aussi, observa-t-il, je veux faire des fouilles à Rome », et il me demanda si le Pape avait dépensé beaucoup pour ce travail ; je répondis qu'il avait peu dépensé d'argent, parce qu'il était malheureux en ce moment, bien qu'il eût un cœur généreux et disposé aux grandes choses. Cependant, il avait pu, avec un amour infini pour les Beaux-Arts et avec une sage économie, former un nouveau musée.

Napoléon me questionna sur les fouilles du prince Marc-Antoine Borghèse et voulut savoir si cette famille avait fait de grands frais dans ces travaux. Je lui dis que le prince avait été assez modéré, parce qu'il s'était associé à d'autres familles pour ces fouilles et qu'il s'était arrangé pour acheter ensuite leur part. « Et moi, ajouta-t-il, j'ai payé ses statues quatorze millions ! — Ces sculptures, Sire, appartenaient à la maison Borghèse depuis deux cents ans. — Quelle horreur ! Cette famille sera déshonorée, tant que là-bas il y aura une histoire. Vendre des œuvres d'art d'un tel prix ! Une famille aussi riche ! Le père de ces deux fils n'avait pourtant pas terminé l'ornementation à grands frais de sa villa, la plus belle du monde, et elle a été louée à très vil prix. — Si Votre Majesté avait voulu absolument quelques morceaux rares, il eût été même favorable de le faire offrir, d'attendre, mais vendre !... » Il sourit à mes considérations et ajoute : « Maintenant nous avons tout, à l'exception de l'*Hercule Farnèse*, dont on me propose l'acquisition. — O Dieu ! m'écriai-je, celui-là aussi, on veut le vendre ! Arrêtons-nous là, en vérité ! De grâce, laissez, Sire, ces œuvres en Italie, où elles forment une série, un essaim de collections avec d'autres qui ne peuvent être transportées hors de Naples ou de Rome ! »

Au nom de Rome, il dit qu'il avait fourni en Italie de bonnes troupes, mais que les Papes abaissaient cette nation, et qu'ils n'étaient pas les maîtres absolus de Rome à cause de la faction des Colonna et des Orsini qui leur disputaient le pouvoir. « Certes, répondis-

je, si les Papes avaient une drachme de l'esprit de Votre Majesté, ils auraient pu dans diverses circonstances être les maîtres de toute l'Italie. — C'est ce que je veux, dit-il, en posant la main sur son épée, c'est ce que je veux. — Cela est vrai. Nous avons vu que si Alexandre Ier avait pu vivre, le duc de Valentinois avec son appui aurait fait réussir une tâche assez bien commencée. Jules II et Léon X firent de bonne besogne ; mais on élisait les Papes trop vieux, et si l'un d'eux avait l'esprit généreux, l'autre ne répondait pas au même esprit, à la tâche bien entreprise, si bien qu'elle venait à s'éteindre dès son apparition. — C'est l'épée qu'il faut, dit-il. — Et le *lituus*, ajoutai-je. Machiavel lui-même hésitait à décider si les armes de Romulus ou plutôt la religion de Numa avaient contribué à l'agrandissement de Rome, tant il est vrai que ces deux moyens devaient marcher d'accord. Si les Pontifes ne se sont pas signalés dans les armes, ils ont pourtant fait des choses si belles qu'elles causent l'étonnement et l'admiration de tous. — Quel grand peuple que ce peuple romain ! — Certes, ce fut un grand peuple jusqu'à la seconde guerre punique. — César, César, voilà le grand homme ! — Non pas César seulement, mais d'autres empereurs encore, comme Titus, Trajan, Marc-Aurèle. »

A propos de César, je louai ses *Commentaires* illustrés avec les gravures de Palladio et, à cette occasion, je parlai des monuments que cet illustre architecte avait répandus dans l'État de Venise. Je parlai aussi des belles églises qu'on voit dans toute l'Italie.

De là on vint à discourir sur les statues équestres que j'avais modelées et de la façon dont elles étaient vêtues. « A l'héroïque ! répondis-je. — Pourquoi ne feriez-vous pas ma statue nue à cheval ? » dit-il. Je fis observer que ce n'était pas l'usage de représenter ainsi un chef d'armée. Tout autre était le costume des antiques et des modernes. Le Roi, ses prédécesseurs, étaient figurés à cheval habillés, comme il avait pu s'en convaincre à Vienne par la statue de Joseph II. Je lui décrivis mon idée de le représenter dans l'action d'un chef qui marche à la tête de son armée et qui la commande.

La discussion tomba naturellement sur les nombreux travaux que je lui consacrais ainsi qu'a sa famille, et je m'arrangeai pour dire que j'aimais à travailler en repos dans une vie modeste, sûre et éloignée de tout tumulte, que je ne m'occupais que de mon art. Je faisais très volontiers le portrait de l'Impératrice pour exécuter ensuite sa statue entière, mais que pour cela il me faudrait revenir absolument à Rome. « Vous ne voulez donc pas rester ici ? » me dit-il. Puis il me demanda comme je travaillais et comme je terminais mes statues. Il se mit à parler ensuite de la statue du général Desaix et dit

que c'était *une cochonnerie* et qu'on lui avait mis un ceinturon ridicule pour couvrir certaines parties.

Il parla ensuite de la fonte de ma statue et je fis observer à Sa Majesté qu'on avait exécuté à Rome avec succès une gravure chez un artiste, mais qui demandait l'honneur de la dédier à S. M. l'Impératrice. « Quel est donc ce graveur qui demande à me la dédier ?

— Je le connais, dis-je. Il convient d'encourager ce brave jeune homme. » Et je saisis l'occasion de le lui indiquer, parce que j'avais sans effort et en mon particulier tout fait pour secourir et encourager les jeunes artistes, précisément si nombreux à Rome et qui languissaient dans la misère. « Mais vos peintres sont mauvais en Italie, disait Napoléon, tandis que nous avons en France des peintres bien meilleurs. » Je ripostai que je n'avais pas vu depuis plusieurs années les œuvres des peintres français et que je ne pouvais en faire la comparaison ; mais que cependant nous avions des hommes de valeur encore à Rome, Camuccini et Landi ; à Florence, Benvenuti ; à Milan, Appiani et Bossi. L'Empereur ajoute que les Français manquaient un peu de coloris, mais que pour le dessin ils étaient supérieurs à nos artistes. Je ne me lassai pas de montrer que les nôtres dessinaient aussi bien, que Bossi avait fait des cartons divins et la copie de *la Cène* de Léonard de Vinci ; qu'Appiani avait peint à fresque les salons et galeries de Sa Majesté à Milan, de telle sorte qu'on eût difficilement trouvé un artiste qui eût pu mieux faire. « A fresque oui, dit-il, mais pas à l'huile ! » Je m'appliquai à parler de nos peintres, disant qu'ils n'étaient pas encouragés, tandis qu'en France ils étaient magnifiquement récompensés et qu'il y avait plus de dames peintres en France que de peintres en Italie. Si j'avais d'ailleurs voulu citer tous les peintres de France, ils auraient surpassé en nombre tous ceux de l'Europe.

Alors il me dit qu'il voulait aller à Rome ; je lui répondis que ce lieu méritait d'être vu par lui et qu'il y trouverait matière à satisfaire toutes ses fantaisies en visitant le Capitole, le Forum de Trajan, la Via Sacra, les colonnes, les arcs de triomphe, etc. Puis je lui parlai de l'Académie de Saint-Luc, qui se trouvait sans local convenable et sans ressources. Il était seulement nécessaire de l'organiser dans la forme des Académies de Milan et de Florence, et je lui dis que je lui présenterais un mémoire à cet effet.

Il me demanda dans quel lieu j'avais placé le monument d'Alfieri. Je lui répondis : « A Santa Croce, où se trouvent les monuments de Galilée, de Michel-Ange et de Machiavel. — Qui a payé ce monument ? — La comtesse d'Albani. — Est-elle allée à Florence ? — Elle attend l'ouverture du Salon, puis elle partira aussitôt. — Qui a payé le monu-

ment de Machiavel ? — Une société, à ce que je crois. — Et celui de Galilée? — Ses parents, si je ne me trompe. Cette église de Santa Croce est dans un état assez chétif. Il y pleut de toutes parts; nécessité est de conserver ces monuments, et puisque le gouvernement est en possession de ses revenus, il est bien juste qu'il accorde des ressources pour leur entretien, car, si tout cela est abandonné, c'est la perte et la destruction des meilleurs monuments modernes. De même le dôme de Florence commence à se détériorer par le manque de fonds pour restaurer cet édifice. En faveur de ces églises remplies d'objets admirables, je supplie, j'implore Sa Majesté pour qu'elle ne permette pas qu'on les vende aux juifs. — Comment, les vendre ? Toutes ces belles choses, nous les ferons porter ici. — Ce sont des œuvres fragiles. On ne pourrait y toucher sans les détruire. Il conviendrait mieux que le Président de l'Académie de France puisse librement être chargé de la garde et de la conservation des œuvres d'architecture et des fresques. — Je le veux bien. J'ai vu votre monument à Vienne, mais l'église est médiocre. » Quand l'empereur François vint voir ce monument, je lui racontai comment le duc Albert n'eut pas l'énergie de demander la place qui lui convenait et que l'Empereur m'avait répondu que, si le duc Albert lui avait désigné une place quelconque, il la lui eût volontiers concédée. Peut-être le duc Albert aurait-il voulu placer le monument (de l'archiduchesse Marie-Christine) dans une église. S'il avait fait édifier à cet égard un vrai temple, il aurait pu le transformer en une église[1].

De ce sujet, la conversation tomba sur les monuments funéraires et je décrivis à Sa Majesté la Via Appia à Rome, toute remplie de sépulcres qui l'ornaient de chaque côté à la façon des autres voies consulaires. « Les Romains étaient les maîtres du monde ! » dit l'Empereur. Et alors, je racontais ce qu'avaient fait les seuls Florentins en leur État si petit, et les Vénitiens eux-mêmes. Les Florentins eurent l'esprit d'ériger leur dôme avec le revenu d'un sol par livre augmenté sur la seule fabrication de la laine, ce qui suffit pour constituer une somme assez grande pour élever un temple si magnifique que nulle puissance au monde n'aurait pu en faire un semblable. J'ajoutai qu'en l'an 1200 ils avaient fait exécuter par Ghiberti les portes de bronze de Saint-Jean pour le prix de 40 000 sequins, ce qui, maintenant, vaudrait plusieurs millions de francs. Il était donc permis de conclure de ces faits que la religion savait tout particulièrement nour-

[1] Il s'agit du mausolée de l'archiduchesse Marie-Christine, placé dans l'église des Augustins à Vienne

rir et faire fleurir les beautés. La preuve en était dans les exemples des Égyptiens, des Perses et des Romains. Et je rappelai les sommes dépensées pour le Parthénon, la statue de Jupiter à Olympe, celle de Minerve; les effigies personnelles que les vainqueurs des jeux dédiaient à la divinité, sans excepter les courtisanes elles-mêmes qui offraient leurs propres statues aux dieux. Les Romains suivaient ces mêmes exemples, eux qui mettaient dans toutes leurs œuvres le sceau de la religion, pour les rendre plus augustes et plus respectables, comme les monuments funèbres, les statues, les théâtres, etc. De là, j'en vins naturellement à remarquer que si, après les temps barbares, la religion catholique n'était pas survenue, les Arts eussent été perdus. Puis je citais avec opportunité les chefs-d'œuvre de l'art moderne, l'église de Saint-Marc à Venise, celle d'Orvieto, celle de Saint-Pierre et une infinité d'autres églises remplies de superbes peintures. J'en tirais la conséquence que la religion influe avec puissance sur les beaux-arts, et que, de toutes les religions, la religion catholique leur était plus favorable, tandis que les protestants, depuis qu'ils s'étaient contentés d'une chapelle et d'une seule croix, n'avaient jamais eu un seul homme de génie dans les arts. « Cela est vrai, dit l'Empereur en regardant Marie-Louise. La religion a nourri les arts ; les protestants n'ont rien fait de bien. »

II

Lundi, 29 octobre.

Je fus avisé par le maréchal Duroc d'avoir à porter le modèle du buste de l'Impératrice dans la salle du déjeuner. Vinrent Leurs Majestés qui me firent appeler. Je dis alors : « Je ne voudrais pas que S. M. l'Empereur soit assise afin de voir le buste, qu'on ne peut bien considérer que debout. » Il répondit : « Je me lèverai. » Alors, je découvris l'argile. Il parut content, trouva le modèle bien et dit : « Elle me semble un peu jeune, et cependant ma femme n'a pas dix-neuf ans. » L'Impératrice l'interrompit : « Non, je ne les ai pas encore. — Bah ! bah ! dit l'Empereur. — C'est certain, c'est certain, je ne les ai pas. — Peu importe, cette figure me paraît un peu plus celle d'une jeune fille. »

Puis l'entretien tomba sur la façon dont l'Impératrice s'enrhumait quelquefois. Je me permis de faire observer que j'avais remarqué qu'elle allait en calèche découverte, ce qui était périlleux pour son

état (elle était alors enceinte). « Vous voyez, dit Napoléon, que cela étonne Canova lui-même ; mais (en touchant son front de l'index) les femmes ne veulent agir qu'à leur guise. Croyez-vous, et ce sera pour vous, Canova, un autre sujet d'étonnement, l'Impératrice voulait venir à Cherbourg si éloigné d'ici... et puis quand elle n'est pas contente, elle pleure... Êtes-vous marié, Canova? — Non, Sire. — Pourquoi? — Je devais me marier, mais diverses circonstances me maintinrent en liberté, puis vint la crainte de ne pas rencontrer une femme qui m'eût aimé comme je l'aurais aimée, et cela me détourna de penser à ce sujet et je me donnai tout entier à mon art. — Oh ! les femmes ! les femmes ! dit-il en riant. »

Il se rassit et reprit : « Avez-vous vu Paris et la colonne de bronze ? — Je l'ai vue. — C'est une belle œuvre. — Les aigles placés aux angles ne me plaisent pas. — La colonne Trajan, dont celle-ci est semblable, a des aigles aussi, quoique avec les têtes usées par le temps. — Avez-vous vu la statue de Desaix ? — Pas encore, Sire, parce que autour de cette statue se trouvaient des personnes qui travaillaient (c'était pour éviter l'occasion de donner mon avis). — Et les arcs de triomphe, les avez-vous vus? — Ils m'ont semblé de très belle forme avec de superbes ornements. — Ne pensez-vous pas que celui du Bois de Boulogne sera une belle œuvre? — Très belle. Tant de magnifiques ouvrages commandés par Votre Majesté sont vraiment dignes des anciens Romains. J'ai remarqué entre autres la fameuse route du Simplon. — Et l'année prochaine sera finie celle de la Corniche, par laquelle on pourra aller de Paris à Gènes sans redouter les neiges. Je veux aussi en faire une de Parme au golfe de la Spezzia, où j'entends fonder un grand port. — Ces projets du vaste esprit de Votre Majesté me font encore penser à la nécessité de la conservation de ces antiques chefs-d'œuvre qui forment notre admiration, de façon qu'on ne puisse pas dire que d'une part on édifie de grands monuments et que de l'autre on laisse dépérir ceux qui les ont précédés. »

Cela me permit de rappeler le souci que j'avais pour la conservation des monuments de Rome et de Florence. Je dis que j'ai reçu des mémoires pour que Sa Majesté daignât accorder à la cité de Florence et à son Académie la garde de tous les édifices publics. Je ramenai la conversation sur Rome et je prétextai, d'abord, que je m'intéressais hautement et sincèrement à sa personne, tout en travaillant depuis tant d'années pour Alexandre, de préférence à d'autres ; je ne souhaitais rien autre chose que le seul plaisir de l'Empereur et je me croyais en droit de lui parler en toute liberté.

« C'est bien », dit-il. Alors je lui fis le tableau de Rome, comme

celui d'un pays le plus malheureux et le plus misérable du monde, privé de tout moyen de résurrection, surtout après avoir perdu le Pape, quarante cardinaux, tous ses ministres, plus de deux cents prélats, des chanoines et de toutes les ressources qui provenaient de leur présence.

« C'était bien peu de chose, en réalité, dit-il. Cela ne devait pas arriver si l'on avait planté une grande quantité de coton. Seul Lucien en a eu l'idée. — On manque de tout à Rome. On est forcé d'envoyer de France 40 000 écus par mois. On a de la peine à payer un tel tribut et il reste à peu près rien pour les modèles et l'huissier de l'Académie Votre Majesté devrait penser à ces gens si disgraciés. »

Il dit en souriant : « Nous ferons de Rome la capitale de l'Italie. Nous y joindrons Naples. Eh bien, serez-vous content ? — Alors, cela ira beaucoup mieux. Mais pourquoi, ajoutai-je, Votre Majesté ne se réconcilie-t-elle pas avec le Pape de quelque façon que ce soit ? — Parce que les prêtres veulent commander partout, veulent s'immiscer en tout et être les maîtres de tout, comme Grégoire VII. — Il me semble que Votre Majesté ne peut avoir cette crainte, puisqu'Elle est déjà maîtresse de tout. — Eh quoi ? Est-ce que nous voulons qu'un prêtre de Césène vienne nous commander, à nous ? A nous qui sommes les maîtres de la France, de l'Italie, des trois quarts de la Germanie ! Le Pape croit-il être roi de France ? Je suis le successeur de Charlemagne et après Charlemagne (il nomma un empereur dont je ne me souviens pas) c'est moi qui viens ! Que les Papes soient comme les Papes de jadis et tout sera arrangé. Mais qu'ils ne soient pas comme les rois qui tiennent l'étrier et la bride. Est-ce que les Vénitiens n'ont pas rompu aussi avec le Pape ? — Pas à la manière de Votre Majesté. Elle est déjà si grande qu'elle pourrait céder un coin de terre pour qu'on puisse dire, au moins comme excuse, que le Pape est indépendant et peut exercer librement son ministère. — Eh quoi ! Est-ce que je ne lui laisse pas faire tout ce que commande la religion ? — Je vous demande pardon. Le Pape envoie au dehors une bulle qui déplaît au gouvernement, et la voilà supprimée si elle n'est pas rédigée à sa façon. — Comment ? Est-ce que je ne laisse pas les évêques commander à ceux qui le veulent bien ? Est-ce que la religion n'existe pas ici ? » Je répondis en souriant : « Pas tant que cela, Sire, pas tant que cela ! Et si vous avez des sujets soumis, vous auirez des sujets encore plus affectionnés et plus obéissants à Votre Majesté. — Je veux être le maître de l'Italie et je ne puis admettre que le Pape soulève des intrigues. J'ai écarté la discorde de partout. Le Pape est entièrement Allemand (en disant cela, il regardait l'Impératrice). —

Je puis assurer Votre Majesté qu'étant en Allemagne j'ai entendu, dans différentes régions, dire que le Pape était entièrement Français. — Il n'a voulu chasser ni les Russes ni les Anglais de ses États ; c'est là l'origine de notre rupture. — Vous avez rompu pour cela ? — Oui, pour cela. — Il me semble que je dois dire la vérité à Votre Majesté. J'ai lu les écrits et les mémoires publiés par ordre du Pape, et je n'ignore rien de ce qui s'est passé. — Vous n'aurez pas tout lu ? — J'ai lu tous les papiers ; je parle des documents officiels, et il en est résulté pour moi cette vérité, qu'il est grand temps de tirer l'affaire à clair et de dire où l'on en est.

A ce moment entre le maréchal Duroc, et Sa Majesté s'écria : « Et [le Pape] nous a excommunié aussi ! » Cette parole le fit rire. « Il ne sait donc pas que nous pourrions à la fin être comme les Anglais et les Russes ! — Votre Majesté sait le dévouement que je lui témoigne depuis de longues années, aussi ai-je la confiance de lui parler en toute liberté. » L'Empereur me permit de m'exprimer franchement (et je sentais qu'il aimait à continuer cet entretien). « Je ne vois pas, dis-je, dans cette affaire, quel est l'intérêt de Votre Majesté. Que Dieu la conserve pendant de longues et longues années encore, mais un jour peut venir où il survienne quelque fâcheuse aventure et où Votre Majesté viendra à fermer les yeux. Il est facile alors de prévoir que subitement apparaîtra quelqu'un qui armera pour ses propres fins le parti du Pape. Qui sait où cela le conduira !... Votre Majesté aura une postérité. Elle sera père dans peu de temps. Il faudra alors penser aux choses stables. De grâce, Sire, accordez-vous d'une façon ou de l'autre avec le Pape ! » Il sourit et dit : « Vous voudriez bien que nous nous arrangions ensemble ? — Oh ! oui, je le voudrais ! Regardez les Romains ; voyez ce qu'ils ont fait sans les Papes ! — Je ne regarde pas quelle religion ils avaient quand ils étaient grands. — Voyez César qui montait à genoux les marches du Capitole ! Je sais qu'on ne donnait pas une bataille si les auspices n'étaient pas favorables, et que si le général avait livré bataille malgré eux, qu'il fût vainqueur ou vaincu, le général était puni. Voyez ce qu'a fait Marcellus pour les choses sacrées ! Voyez comme a été condamné le Consul qui avait enlevé les tuiles du temple de Junon dans la Grande Grèce et comment il fut obligé de réparer ce temple. »

J'en conclus qu'il était nécessaire de conserver les belles églises d'Italie. Cela me ramena à parler de l'Académie de Rome et je terminai mon discours en disant que le pays était perdu.

L'Empereur voulut apprendre de moi ce que le Pape dépensait

pour les beaux-arts et m'autorisa à rédiger un mémoire, qui fut subitement dressé et mis en décret daté du 31 octobre par son secrétaire, Meneval, relatif à l'Académie de Rome, ainsi qu'un autre concernant la conservation des monuments profanes, celui-ci pour Florence et celui-là pour le fondeur Righetti. Napoléon discuta ensuite son projet sur les marbres de Carrare et les impôts dont ils étaient chargés. Il voulait prendre Carrare pour lui et il aurait donné à sa sœur quelque chose en compensation. Il désira savoir à combien montait l'impôt et il ajouta qu'il ne laisserait pas subsister une imposition aussi honteuse. Et puis il finit par me dire qu'il était arrivé de Carrare à Paris quelques bustes en mauvais état.

III

Fontainebleau, 4 novembre 1810, mercredi.

Ce soir, j'ai fait voir à l'Impératrice son buste en plâtre. Elle me dit qu'elle l'avait trouvé fort ressemblant. Elle s'arrangea ensuite pour le faire voir à une dame qui jouait avec elle, pour savoir ce qu'elle en pensait. Cette dame, et le chambellan, qui venait d'entrer, furent d'accord pour en apprécier la ressemblance. Puis Sa Majesté me dit qu'elle prierait l'Empereur de le faire apporter à l'heure du déjeuner, et elle ajouta : « Donc, Canova, vous ne voulez vraiment pas rester ici? — Je veux, Majesté, retourner le plus tôt possible à Rome pour faire voir à l'Empereur, à son arrivée, le modèle de sa statue dans sa vraie grandeur et en marbre. » Alors Sa Majesté me fit diverses questions, auxquelles je répondis, sur la manière de modeler, de former le modèle et de l'exécuter en marbre. Je parlai de Vienne, du portrait que j'avais fait de l'Empereur François et d'une tabatière que j'avais reçue en présent de Sa Majesté, puis de la statue faite par moi pour la princesse Léopoldine Esterhazy-Liechstentein. « Ah! celle-là, dit l'Impératrice, c'est vraiment une beauté régulière. » On parla encore de nouveau de l'archiduchesse Marie-Christine.

IV

5 novembre 1810.

A onze heures du matin, j'ai fait reporter le plâtre du buste dans le cabinet où Leurs Majestés faisaient leur collation, et ils y vinrent

trois quarts d'heure après. Aussitôt Sa Majesté me fit appeler. J'entrai quand ils étaient déjà assis, et aussitôt Napoléon me dit : « Comment cela va-t-il, Canova? — Bien, Sire. J'ai apporté le buste en plâtre », et j'allais le découvrir, quand il me dit : « Il convient d'abord que je mange, car je suis rompu de fatigue, ayant écrit depuis mon lever. — Vous avez raison. C'est toujours un sujet d'étonnement pour moi de voir comment Votre Majesté peut diriger tant de choses, tant d'occupations qui devraient lui rompre la tête! — Oui, dit-il, 80 000 000 de sujets, 8 à 900 000 soldats, 100 000 cavaliers, un nombre de troupes que ne connurent jamais les Romains. — Cela est certainement vrai. — J'ai livré quarante batailles, et à celle de Wagram j'ai tiré 100 000 coups de canon, et cette dame (il montrait l'Impératrice) qui était archiduchesse d'Autriche, voulait ma mort. — C'est vrai, interrompit Marie-Louise, c'est vrai! — Alors, dis-je, elle avait raison de penser ainsi, mais depuis les choses ont bien changé. » Il sourit.

On en vint à parler encore des Romains et à répéter que c'était un grand peuple, et je m'avisai de dire qu'ils furent grands surtout jusqu'à la fin de la seconde guerre punique.

« Ils furent toujours grands, dit-il, jusqu'à Constantin. Les prêtres sont venus, qui ont tenu ce pays dans la bassesse et l'avilissement. Ils ont maintenu et nourri les discordes en Italie. Ce sont eux les premiers qui appelèrent les Français et les Allemands. — C'est vrai. Parce qu'ils n'étaient pas assez capables de faire des soldats par eux-mêmes ; ils ont perdu ainsi le moment favorable de devenir les maîtres de notre Italie. Quelques-uns, qui avaient de la tête et du courage, sont morts avant d'avoir pu exécuter leurs projets commencés? — Comment est l'air de Rome? N'était-il pas mauvais, médiocre dans les anciens temps? — Il me semble avoir lu et appris que les Anciens prenaient des précautions au sujet des bois et des forêts qu'ils disaient sacrés et de la population énorme qui couvrait le pays. » Je me souvenais avoir lu dans Tacite un passage où il parlait des troupes de Vitellius revenues de Germanie et qui, après avoir dormi au Vatican, furent malades. Napoléon sonna pour prier le bibliothécaire de lui apporter un Tacite. Il chercha le passage, mais il ne le trouva pas sur le moment. Je lui envoyai de Paris, où je le retrouvai, l'ayant fait chercher par mon frère, le passage où l'historien racontait le retour des troupes de Vitellius. Sa Majesté me dit qu'elle avait constaté que les soldats transportés aux régions lointaines étaient toujours malades la première année, puis qu'ils se trouvaient bien.

J'en vins à parler de la désolation de Rome et je lui fis comprendre que, sans son puissant appui, ce pays ne pourrait ressusciter faute de ressources; je lui rappelai à nouveau l'Académie de Saint-Luc, en le suppliant de ne point le laisser partir sans m'accorder cette grâce. « Il suffirait à Votre Majesté d'avoir un chanteur et une cantatrice de moins pour offrir un revenu à l'Académie romaine. » Je lui dis que je savais qu'il donnait 36 000 francs à Crescentini et autant environ à la Graziani. « Je le veux, répondit-il, et je le ferai. » En lui parlant de Florence, je lui demandai encore de protéger les œuvres d'art de cette ville. Il me dit alors que sa famille était florentine et que, vers l'an 1400, elle avait été exilée de Florence. « N'êtes-vous pas Corse? demanda l'Impératrice. — Si, mais nous sommes d'origine florentine. » Alors j'ajoutai : « Je présenterai à Votre Majesté un mémoire sur les belles choses que je voudrais sauver de la destruction, d'accord avec le sénateur Alessandri, issu d'une des plus illustres familles de Florence, qui a marié une de ses filles à une personne de la famille de Votre Majesté. D'ailleurs, Votre Majesté est vraiment Italien et nous nous en vantons. — Certes, je le suis... A propos, combien le Pape dépense-t-il par an pour les beaux-arts? Est-ce cent mille écus? — Non, pas tant, parce qu'il est pauvre. — Ce n'est guère. Donc, avec peu, il est permis de faire de belles choses? — Sans doute. » Il me demanda de faire des fouilles, et je répondis aussi bien que je pus à ses demandes. L'Empereur se remit à parler de la négligence des prêtres à bien gouverner ce pays. Je lui fis observer qu'en douze ans il y avait eu une émigration de 50 000 personnes. Je dis que Sa Majesté pouvait s'attendre que, d'ici peu d'années, Rome deviendrait ce qu'elle était quand les papes séjournaient à Avignon, et lorsqu'on vendait dans les rues de Rome l'eau du Tibre, malgré l'immense quantité de fontaines publiques qui dataient des premiers temps, que l'herbe croissait dans les rues et que la cité était réduite à 12 000 habitants. Ce récit parut le frapper.

« Que Votre Majesté vienne à Rome et qu'elle se fasse dire franchement la vérité; qu'elle voie tout de ses propres yeux; qu'elle se rappelle que la vérité a de la peine à parvenir jusqu'au trône, bien que Votre Majesté n'ait pas une tête facile à être trompée. »

Je lui parlais ainsi parce que j'avais à cœur son honneur et parce que je n'affirmais rien dont je n'étais pas sûr par moi-même.

« A qui puis-je, dit-il, confier à Rome l'administration des fonds destinés aux Arts? — M. de Gérando occupe la place et les fonctions de ministre de l'Intérieur. — Avez-vous de bons architectes? » Je lui nommai les principaux, en faisant leur juste éloge, comme par

exemple l'architecte de Solis, qui dirigeait les travaux entrepris à Venise et qui avait empêché de détruire de beaux monuments, comme certains l'avaient projeté. Grâce à lui, on n'avait pas commis la folie de faire installer un « avant-corps » sur la place de Saint-Marc. Je lui parlai encore de Solis et d'autres, et je lui recommandai Venise et son État avec tant d'émotion que les larmes me coulaient des yeux. J'ajoutai : « Je vous le jure, Sire, les Vénitiens sont bons. — Oui, c'est un bon peuple. — Mais nous sommes en mauvaise condition. Le commerce est suspendu et nous sommes accablés de charges. Nous appartenons à un département qui ne sait comment agir à cause des impôts frappant la quantité de terrains et la quantité des revenus, impôts insupportables, comme il en arrive à Passeriano, au sujet duquel on se passe de main en main et on redit de bouche à bouche ce mémoire célèbre qui n'est pas encore parvenu à Votre Majesté. » J'en cherchai alors une copie pour que Sa Majesté la vît; j'ouvris mon portefeuille et je la lui présentai. Dès qu'il la vit, il dit : « Elle est courte. — Mais belle », répondis-je. Il la lut et, cessant de manger, me dit : « J'en parlerai avec Aldini. » Puis, après l'avoir posée près de lui, il l'emporta.

Je ne sais si dans cet entretien ou dans quelque autre, en parlant de Venise, je me suis étendu sur la forme et l'esprit de son gouvernement, mais j'ai fait remarquer que dans la publication des œuvres de Machiavel, il était dit que Venise ne devait pas tomber. Ce politique, allant comme ministre de France chez l'empereur d'Allemagne, écrivait de Vérone à son ami Vettori que les Vénitiens semblaient se disposer à faire mieux, parce qu'ils avaient représenté saint Marc non seulement avec de l'or, mais avec une épée. Mais les Vénitiens avaient pourtant la crainte de voir surgir parmi eux un César, et à cause de cette crainte ils s'étaient privés d'avoir un général sur la terre ferme. S'ils l'avaient eu, sans lui concéder une extension très grande de pouvoir, ils auraient fait un essai plus heureux. « Certes, répliqua Napoléon, l'extension du pouvoir est très périlleuse. Moi-même je disais au Directoire que, s'il voulait toujours la guerre, il viendrait un homme qui prendrait le commandement. »

Il me demanda mon avis sur le Salon, sur les œuvres d'architecture de Paris qu'il allait ériger. Je répondis que cet art n'était pas le mien, qu'il me paraissait cependant faire des ouvrages assez beaux et que je savais qu'il était en bonnes mains. Je dis qu'il pouvait avoir confiance dans le talent de ses bons et excellents architectes.

Il regarda le buste en plâtre et plaça auprès l'Impératrice, la fit sourire, puis resta content de mon travail.

Je dis que la physionomie joyeuse de l'Impératrice semblait pouvoir convenir à l'effigie de la Concorde, avec laquelle je voulais figurer sa statue, parce que c'était vraiment par la médiation de Marie-Louise que s'était faite la réconciliation entre les deux puissances. Je dis ensuite que j'allais à Paris et de là que je retournerais à Rome. « Vous devriez repasser par ici. — Si Votre Majesté m'en accorde la grâce, je passerai par un autre côté pour ne pas perdre de temps. — Comme vous voudrez ! »

J'écrivis d'ici un billet à M. Meneval, le secrétaire particulier, en l'informant que Sa Majesté était très bien disposée à secourir les Arts à Rome, comme le prouvait déjà un mot de Sa Majesté qui lui avait permis de signer un décret. Je ne savais si M. Meneval devait me le remettre pour que je l'emportasse à Rome.

Le 8 novembre M. Meneval me fit tenir une lettre, avec l'appui du ministre Marescalchi, qui contenait précisément les dispositions de Sa Majesté telles que les rappelait fidèlement mon mémoire.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, en m'associant à vos applaudissements, de remercier en votre nom, en même temps qu'au nom de la Société d'Histoire diplomatique, nos éminents conférenciers, Missak Effendi et M. Welschinger, dont le précieux concours a rehaussé l'éclat et l'intérêt de notre réunion.

En fouillant dans ses souvenirs d'ancien diplomate, collationnés pendant sa longue et brillante carrière, Missak Effendi a évoqué devant vous une des figures les plus intéressantes en même temps qu'une des gloires militaires de la Turquie, le maréchal Mehemed-Ali Pacha, aussi célèbre par ses aventures que par le rôle qu'il a joué dans l'histoire de son pays d'adoption, par ses éminentes qualités de commandant d'armée, par ses victoires, ses honneurs, sa disgrâce, et finalement par sa fin héroïque et tragique, abandonné de ses soldats et préférant mourir que de se rendre à ses ennemis.

La vie de cet illustre aventurier, racontée avec tant d'esprit et d'humour par Missak Effendi, nous a charmé à l'égal d'un roman vécu, auquel n'a même pas manqué l'histoire traditionnelle du brigand, esclave de la parole donnée.

Au début de sa très intéressante et substantielle communication, M. Welschinger, cédant à un scrupule exagéré, a cru devoir nous avertir que le sujet qu'il traitait n'était pas absolument inédit. Nous ne nous en sommes pas aperçus. Il a su, en effet, le condenser et le rajeunir tout à la fois, en lui donnant un éclat qui eût été difficilement atteint sous une plume moins autorisée que la sienne.

Vous vous joindrez à moi pour lui en exprimer toute notre gratitude.

L'EMPEREUR ALEXANDRE Ier

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION

Tour à tour allié, ennemi, vainqueur de Napoléon, Alexandre Ier a partagé avec lui l'attention du monde, mais sa figure s'est beaucoup plus longtemps dérobée, du moins en France, à la pleine lumière de l'histoire. Les biographies publiées à Paris au lendemain de sa mort ne lui ont guère survécu. Plus tard, Albert Vandal et Albert Sorel se sont occupés de lui, uniquement au point de vue de ses rapports avec notre pays, de 1807 à 1815. Voici cependant que de nos jours, en Russie, un prince de la famille impériale s'est rencontré, qui a éclairé l' « ère Alexandrine » par une série de publications documentaires et richement illustrées [1]. Il vient de les compléter, au cours de l'année centenaire de 1812, par deux volumes sur l'empereur Alexandre lui-même.

Jusqu'à présent, le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch avait donné aux pièces de tout ordre réunies par ses soins la place principale et s'était borné à les encadrer discrètement d'un commentaire qui en déterminait le sens général. Ceux qu'il nous présente aujourd'hui, divisés en quatorze séries, sont d'une importance inégale, mais tous d'un intérêt très appréciable. L'éditeur a voulu constater qu'il n'avait pu faire mieux, en rappelant les destructions de papiers opérées ou ordonnées par Nicolas Ier, ainsi que les obstacles qui, en France, l'ont empêché de prendre communication des papiers de Caulaincourt. En revanche il a donné comme préface à son recueil un travail de

[1] V. l'article intitulé *Le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch*, publié dans cette *Revue* (année 1806, p. 385-406).

synthèse modestement intitulé : *Essai d'étude historique*, où il a fait œuvre de critique, de psychologue, de biographe proprement dit[1]. Ce morceau, divisé en cinq chapitres, nous fait suivre les évolutions de la pensée d'Alexandre pendant la période correspondant en France aux règnes de Napoléon et de Louis XVIII. Tout en se défendant d'avoir tracé autre chose qu'une esquisse, dont un historien professionnel tirera plus tard un tableau, l'auteur donne de son grand-oncle une image plus rigoureusement vraie, plus exactement nuancée que toutes celles connues jusqu'à présent. C'est l'homme qu'avant tout il a voulu peindre, sachant bien qu'au pays de l'autocratie l'homme fournit aisément la caractéristique du règne.

Dès les premières pages, il manifeste son intention, non seulement d'exposer la vérité tout entière, mais de rectifier les erreurs accréditées avant lui. Il a eu constamment sous les yeux le livre publié il y a une quinzaine d'années par le général Schilder. Dans cet ouvrage, en quatre gros volumes, Schilder avait mis largement à profit les sources officielles, mais sa narration laissait entrevoir des lacunes, des oublis volontaires, qu'expliquait le règne d'une censure ombrageuse, et parfois aussi accusait une interprétation outrée ou erronée des documents. Aujourd'hui, sous un régime plus favorable à la liberté de l'histoire, le grand-duc Nicolas a estimé utile de discuter ou de compléter certaines assertions de son devancier. Il a donné en même temps l'exemple de rompre le silence jadis imposé par la raison d'État et a exprimé, avec une parfaite liberté et une impartialité méritoire, son opinion sur les hommes et les événements.

*
* *

La nuit qui vit l'avènement d'Alexandre Ier avait commencé par le meurtre de Paul Ier, qualifié pendant longtemps d'apo-

[1] C'est à ces divers titres que le grand-duc Nicolas a été appelé à faire partie de l'Institut de France, comme associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques (17 mai 1913).

plexie. Cette déformation d'un fait indéniable provenait de la difficulté d'aborder et de résoudre publiquement cette double question : Le tsarévitch avait-il contribué à la fin tragique de son père? Dans quelle mesure? Bornons-nous à constater que l'historien princier a pu déterminer, cette fois sans réticences ni ambages, la responsabilité de l'héritier lors de la brusque vacance de l'héritage.

Il a montré jusqu'à quel point celui-ci se laissa entraîner par les conjurés et aussi, surtout, comment il porta le remords d'avoir participé indirectement à un crime. Au drame d'une nuit et d'une heure qui lui valut le trône, succéda dans sa conscience un drame qui dura autant que sa vie. On trouve démêlés ici avec sagacité les sentiments complexes de cette âme, partagée entre son respect instinctif pour la mémoire paternelle et la conviction que son avènement avait été un bienfait pour tous. Ceux qui ont tué le père ont acclamé le fils; celui-ci n'a donc puni aucun d'eux de sa propre initiative. Il a cédé parfois aux sollicitations de sa mère, a écarté pour jamais de la cour Panine et Pahlen, les principaux meneurs du complot; mais il a gardé Wolkonsky parmi ses aides de camp et l'a fait parvenir plus tard aux plus hauts grades de l'armée; il a même employé Bennigsen, eu égard sans doute à sa condition d'étranger et de mercenaire. Il n'en détesta pas moins la noblesse, qui, par ses principaux représentants, avait taché de sang la première page de son règne. De même il n'oublia jamais, ni à Tilsitt ni à Erfurth, certaine note publiée dans le *Moniteur* français au lendemain de l'assassinat et certaine allusion de Talleyrand en 1804 au sujet de l'impunité accordée aux assassins [1]. Enfin, par la faveur constante dont il fit jouir Araktchéeff, il laissa comprendre que ce

[1] En 1812, à Vilna, en face de l'invasion française, de semblables préoccupations le poursuivent. Un de ses familiers, Kosloffsky, parvient un jour jusqu'à lui sans avoir rencontré personne dans l'antichambre et ne peut s'empêcher de lui exprimer son étonnement. Alexandre le regarde un instant dans le blanc des yeux et, après lui avoir montré par une porte ouverte derrière lui une sentinelle en faction : « Tu vois bien cette sentinelle, lui dit-il avec une gravité solennelle, eh bien! elle n'a pas manqué à mon père

parvenu « avait servi de trait d'union entre lui et son défunt père, dont l'ombre le poursuivait si obstinément qu'il lui était impossible de la chasser ».

Cet état d'âme explique encore, à la fin de sa vie, sa conduite envers le régiment de Séménovsky. C'était le régiment qui, dans la nuit de mars 1801, l'avait escorté au Palais d'Hiver et il punit, au bout de vingt ans, quelques-uns de ses officiers, soupçonnés de desseins ténébreux, comme des coupables de haute trahison. On se doutait bien en Russie de l'obsession permanente de sa pensée par le fait initial de son règne; car le bruit se répandit après sa mort qu'il se survivait en Sibérie dans la personne de l'ermite Fédor Kousmitch et qu'il y expiait, dans de rigoureuses austérités, son parricide.

Une autre circonstance de sa jeunesse influa puissamment sur ses actes comme souverain. Son éducation, confiée principalement au Suisse Laharpe, l'avait rendu, nous dit son biographe, incapable de comprendre l'âme et le caractère russes. Autocrate de par la loi fondamentale, mais libéral et même républicain de son propre aveu par les sentiments dont on avait nourri son adolescence, le fils de Paul Ier devint et resta sur le trône un homme double, disputé entre ses rêves exotiques et les réalités de la politique courante. Pour exercer avec un minimum de risques son autorité, il isola moralement ses serviteurs les uns des autres, de façon à ne paraître subir l'empire de personne; d'autre part il mit à profit cet esprit de séduction, ce charme personnel dont nul de ses interlocuteurs, dans le tête à tête, ne pouvait se défendre. Il réussit ainsi à se décharger de toute responsabilité sur ses entours et il demeura, comme on l'a dit, le sphinx qui n'a jamais livré son secret.

Un diplomate français (La Ferronnays) a écrit de lui en 1820 : « Le caractère de l'empereur se compose de trop de contrastes

et ses jours n'ont pas été préservés pour cela ! » En faisant connaître plus tard cette parole à l'Allemand Varnhagen d'Ense, Kosloffsky ajoutait : l'Empereur était souvent plongé dans des pensées de ce genre. (W. Dorow. *Fürst Kosloffsky*, Leipzig, 1846, p. 8-9.)

pour que l'on puisse le comprendre ni le saisir; tel l'a jugé, il y a quelques années, qui ne le connaîtrait sûrement pas aujourd'hui; la profonde dissimulation est peut-être chez lui moins une étude et un défaut qu'une suite nécessaire et pour ainsi dire une conséquence des inconséquences mêmes de son caractère. Il parle des droits de l'homme, de ceux des peuples, des devoirs d'un souverain, comme peut et doit le faire l'élève d'un philosophe, mais il fait en même temps exécuter ses volontés les plus arbitraires avec plus de despotisme et de rigueur que ne l'eût fait Paul Ier. Il saisit avec enthousiasme une idée qui lui plaît, il la suit avec ardeur, il la soutient par tous les moyens d'une autorité sans borne et sans frein, mais cette idée peut elle-même faire place à une autre, à l'exécution de laquelle tout devra être sacrifié, et voilà ce qu'il y a d'inquiétant. »

Cette extrême mobilité d'idées eut pour conséquence des caprices incessants dans les évolutions de sa politique, dans la distribution et les alternatives de ses faveurs A l'intérieur, Alexandre Ier joua d'abord au souverain réformateur. Les nouveautés lui plurent en ce sens qu'il les laissa discuter par ses amis réunis autour de lui en comité secret; tout cela aboutit à l'institution du Conseil de l'Empire, assemblée d'apparat plutôt que de contrôle. Pendant les années suivantes, le triumvirat du Comité secret est remplacé par un seul homme, Spéransky, un parvenu qui s'inspire de la nouvelle législation française, et Spéransky est sacrifié à la fois aux intrigues de la cour et à l'opinion populaire du moment. Après 1815, le triomphe de la contre-révolution en Europe a pour contre-coup le gouvernement du « grand vizir » Araktchéeff. Un Français russifié, Langeron, peut écrire du disciple de Laharpe : « C'est Paul ressuscité... »

Dans la politique extérieure, mêmes variations. Alexandre a reçu de son aïeule la tradition de la triple alliance du Nord, et son père près de sa fin a paru créer celle d'une entente avec la Révolution française personnifiée dans un homme. Laquelle suivra-t-il? Il hésite d'abord, puis rentre dans le sillon tracé par

Catherine II jusqu'au jour où il se trouve brusquement engagé dans une voie où il entrevoit de loin le partage du monde avec l'Empereur des Français. Enfin, ramené à ses tendances primitives par des événements extraordinaires, il parvient à une sorte de principat européen, sur lequel il fait planer deux chimères, celle de la Sainte-Alliance et celle de l'union mystique entre les diverses communions chrétiennes.

Son règne s'est donc déroulé entre une double série d'expériences, pour lesquelles il a dû employer les hommes les plus divers par leurs opinions et leurs origines. Dès le début, il se partage entre la compagnie de ses aides de camp et celle de ses amis du Comité secret. Quand il constitue les ministères, il y place en face l'un de l'autre le ministre en titre (Alexandre Worontzoff) et le ministre adjoint (Czartoryski), et le premier n'est pas toujours écouté de préférence. C'est le second qui fait jouer la diplomatie clandestine à côté de la diplomatie officielle : il personnifie ce qu'on appelait en France sous Louis XV le Secret du Roi. C'est à lui que de Dresde le conseiller de légation d'Antraigues fait passer les lettres et les renseignements de ses compatriotes de Montpellier, laissant à son chef Khanikof la puérile satisfaction d'adresser des rapports en vers français à l'empereur. Dans les circonstances importantes, Alexandre adjoint à ses représentants ordinaires des négociateurs officieux, spéciaux. A Londres, il envoie successivement Novossiltzoff et Stroganoff auprès de Simon Worontzoff. Il écarte son ministre des Affaires étrangères de Tilsitt et y appelle Kourakine et Lobanof. A Paris, les années suivantes, le secrétaire Nesselrode et l'attaché militaire Tchernycheff, l'un par ses relations secrètes avec Talleyrand, l'autre par ses démarches corruptrices dans les bureaux, agissent à l'insu de l'ambassadeur en titre, réduit à un rôle de parade. De même Roumiantzoff, directeur de la politique extérieure à Pétersbourg, ignore que son maître, par l'entremise de Kochéleff, entretient une double correspondance à l'adresse de la cour de Vienne. A Vienne même, Schouvaloff sent tout le premier qu'André Razoumowsky, l'ambassadeur en disponibilité,

et la princesse Bagration, une reine de salon, tiennent les principaux fils de la politique russe.

De plus, comme Alexandre avait subi, toujours sous l'influence de Laharpe, le courant cosmopolite qui traversait jusqu'au monde des cours depuis le dix-huitième siècle, il employa des étrangers, non plus seulement comme son aïeule pour accréditer au loin sa gloire, mais pour siéger dans ses conseils et commander ses armées. Il ne s'éloigna de Laharpe que pour écouter Czartoryski, qui était, au dire de Panine, « pire qu'un étranger pour la Russie ». En 1806, Tchitchagoff écrit à Simon Worontzoff : « Supposez que nous ayons un Westminster-Abbey et une église de Saint-Paul pour y consacrer par des monuments la mémoire des personnes qui se rendent si utiles dans ce moment-ci, ne verrait-on pas d'abord les monuments de Czartoryski, de Wintzingerode, de Richelieu, de Rosenkampf, de Campenhausen, de Michelson, de Buxhöwden, etc ? Celui des voyageurs qui viendrait voir cette superbe collection ne serait-il pas tenté de dire : Voilà une nation bien misérable d'esprit, puisque tous leurs grands hommes sont des étrangers! » Qu'aurait-il dit en 1812 et 1813, en voyant autour du souverain Paulucci, Anstett, Moreau et bien d'autres? Au Congrès de Vienne, Alexandre donna à la Russie elle-même une représentation quasi européenne, car il la personnifia dans un comité dont six membres sur sept étaient étrangers d'origine ou de naissance, trois Allemands, un Corse (Pozzo di Borgo), un Grec (Capo d'Istria) et un Polonais (Czartoryski).

Une seule fois, au cours d'une seule année, Alexandre Ier prit vraiment figure de tsar moscovite; il conduisit et personnifia la résistance à l'invasion étrangère. Enfermé alors, enraciné, si l'on ose dire, en deçà des frontières de son vaste empire, ayant en face de lui presque toute l'Europe continentale, n'étant plus en rapport avec elle que par les réfugiés de toute langue abrités sous ses drapeaux, il redevint le digne descendant de Michel Romanoff le libérateur, le symbole vivant de la Sainte-Russie. Jusque-là, il n'avait guère eu de prise sur les masses, précisé-

ment à cause de la simplicité de ses manières et de son dédain de l'étiquette. A Moscou, en juillet 1812, il prit vraiment contact avec son peuple. Il venait d'y nommer gouverneur Rostoptchine, un vieux serviteur de Paul Ier, qui ne pardonnait pas au nouveau règne d'avoir contribué à abréger l'ancien, mais qui avait écrit contre la France ses *Pensées à haute voix sur l'Escalier Rouge* [du Kremlin]. Il fut accueilli par une véritable tempête d'enthousiasme sur ce même escalier, à côté du métropolite venant prêcher à la foule la guerre sainte. Dans les salles du palais, même accueil de la part des nobles et des marchands, qui offrent à l'envi les hommes et l'argent. Il peut déjà dire, ainsi qu'il écrira bientôt au prince de Suède : « Moi et la nation à la tête de laquelle j'ai l'honneur de me trouver », et il cède à l'entraînement général en substituant à l'Allemand Barclay de Tolly Koutouzoff comme généralissime[1]. Après la victoire, il tiendra rigueur à Tchitchagoff, qui n'a pas su la couronner en capturant Napoléon et que beaucoup de Russes regardent comme un ennemi de son pays. Enfin il inspire et signe les proclamations ardentes rédigées par Chichkoff à l'adresse du peuple et de l'armée. Il est ainsi devenu non sans effort, mais avec une constance inébranlable, « l'âme de la résistance, l'auteur de la débâcle ».

S'il se fit alors accuser de n'avoir point affronté les champs de bataille, il s'occupa d'opposer à la coalition factice du moment une coalition nouvelle où les peuples comme les rois auraient place. A Véliki-Louki, il signa un traité avec les représentants

[1] Ce dernier trait a été particulièrement mis en relief par Joseph de Maistre, dans un document diplomatique, récemment réédité en Italie par le colonel Ferrari, d'après le texte original tiré des archives de Turin. Dans ce rapport daté du 2/14 juin 1813, transmis aussitôt à Simon Worontzoff à Londres et publié il y a déjà longtemps d'après la copie reçue par ce dernier (*Archives Worontzoff*, t. XV), l'illustre écrivain tire de cet incident une piquante appréciation du rôle d'Alexandre comme souverain absolu : « Au milieu de toutes ces tempêtes des passions, j'admire beaucoup l'Empereur... Je ne doute pas qu'il n'ait fait une infinité de choses contre son inclination et sa propre persuasion, mais c'est cela même que j'admire... On parle beaucoup dans le monde de l'immense pouvoir de l'empereur de Russie; on oublie que le prince le moins puissant est celui qui peut tout... »

de la Régence de Cadix; à Œrebro, par l'entremise de la Suède, il se réconcilia publiquement avec l'Angleterre; il renoua secrètement avec l'Autriche et la Russie, dont les contingents figuraient malgré eux dans l'armée ennemie : il alla jusqu'à Abo achever la conquête de Bernadotte. Ce fut ainsi que de loin, l'espace et l'hiver aidant, il put épuiser, puis détruire les forces de l'agresseur et terminer victorieusement la campagne.

Toutefois, durant cette période de crise, l'autocrate obéissait à ses sentiments personnels non moins qu'à l'opinion populaire. Pendant cinq ans, il avait pratiqué avec patience la politique de « masque et de passage » inaugurée à Tilsitt. « De toute sa vie, avoue son dernier biographe, il ne put digérer l'entrevue... Quant à l'amitié véritable, il n'y en eut ni ne put y en avoir. » Le tsar se disait tout bas ce que répondait tout haut en France un opposant irréconciliable interrogé par Napoléon sur ses occupations : « J'attends ». Le moment venu, il prit sa revanche jusqu'au bout. Autour de lui, les Vieux-Russes, qui n'admettaient aucun étranger au partage de leur gloire, eussent voulu arrêter la poursuite sur les bords du Niémen, mais le tsar, poussé par Stein et les Allemands de son entourage, tenait à aller plus loin et à monter plus haut, à devenir l'émule de son homonyme l'Alexandre antique. Il continua sa route, en conquérant, jusqu'à Paris, où il devait être salué en libérateur, non seulement de la Russie, mais de l'Europe; puis il revint en pacificateur à Vienne et y tint, comme son rival deux ans auparavant à Dresde, une véritable cour de rois.

*
* *

Dès ce moment, sa situation d'arbitre entre les chefs de la coalition triomphante faisait passer au second plan dans son esprit les souvenirs de la Guerre Patriotique. On le voit allant chercher à Wagram la trace de Napoléon, à Waterloo celle de Wellington et de Blücher, mais il ne devait jamais, au cours de ses voyages à travers son empire, visiter les morts de Borodino. En 1813, lorsqu'il envisage les résultats possibles de sa

victoire, il se reprend aux idées utopiques des premières années de son règne. S'il entend laisser la Russie plus grande qu'il ne l'a trouvée, c'est en constituant définitivement, à l'ouest de son empire, deux États quasi indépendants sous sa souveraineté, le grand-duché de Finlande et le royaume de Pologne. Tout en restant autocrate chez lui, il devient le président héréditaire de deux républiques ou, si l'on aime mieux, le roi constitutionnel de deux nations. Par lui, en effet, l'ancienne province suédoise recouvre une certaine autonomie; elle acquiert en sa personne un souverain particulier qui la dote de larges libertés et la garantit à tout jamais contre le retour de la domination suédoise. De ce côté, la paix s'ensuivra pendant de longues années.

En Pologne au contraire, de graves difficultés surgirent dès le début. Pour rallier les Polonais, il eût fallu leur offrir, avec un roi d'origine étrangère, un royaume renfermant l'ancienne patrie tout entière, par conséquence déposséder la Prusse et l'Autriche de leur butin dans les partages et leur procurer des compensations à l'ouest et au sud de l'Europe. Ce fut sur ce point qu'Alexandre porta l'effort de sa diplomatie au Congrès de Vienne. Il ne réussit point à satisfaire ses alliés, et ce fut dans une Pologne restreinte qu'il dut reconstituer l'ancienne nationalité et acclimater les libertés modernes telles qu'il les comprenait. En agissant ainsi, il blessait le sentiment patriotique de ses propres sujets. Un de ceux-ci osa lui écrire : « Souvenez-vous que vous êtes Russe et non Polonais... Vous avez accordé à une nation ennemie des institutions que vous refusez à votre peuple. » Aussi son historien d'aujourd'hui peut-il affirmer que le vrai triomphateur à Vienne a été le prince Czartoryski. Triomphe bien fragile, puisque, avant la mort de son impérial ami, Czartoryski avait disparu de la scène, laissant la Pologne insensible aux avances du successeur de Catherine et préparant en secret l'insurrection qui devait anéantir l'œuvre de 1815 [1].

[1] Karamzine, l' « historien national », a donné à l'opinion russe, en ce qui concerne la Pologne, son expression la plus accentuée. Dans un mémoire

En même temps qu'à Varsovie il prenait figure de monarque constitutionnel, Alexandre égarait sa pensée vers d'autres régions, où il allait enter l'utopie religieuse sur l'utopie politique. Un homme nouveau était né en lui, au milieu de la crise de 1812. Jusque-là il était resté, bien que chef de la religion nationale, un déiste selon les formules du dix-huitième siècle. Dans ses billets à Kochéleff, en mars 1811, il parle encore de l' « Être suprême ». En janvier de l'année suivante, il nomme « notre Sauveur », salué bientôt après d'une épithète décisive, « notre divin Sauveur ». Alors, à Moscou, le métropolite Platon lui dit à lui-même : « La nouvelle Jérusalem reçoit son Christ; la religion, cette fronde du David russe, brisera la tête du Goliath de l'Occident. » Dès ce moment le tsar se regarde comme l'élu de la Providence en face de son « antagoniste infernal... l'Attila moderne ». Lorsqu'il institue une médaille commémorative de la campagne, il y inscrit le *Non nobis, sed nomini tuo, Domine* du psaume 113. Cette préoccupation de l'intervention divine le suit même dans l'avenir, puisque dans son manifeste de Kalisch (28 février 1813) il prévoit une ère indéfinie de paix, où les traités seront observés « avec cette foi religieuse, cette inviolabilité sacrée auxquelles tiennent la considération, la force et la conservation des empires ». Là apparaît la première idée de la Sainte-Alliance, conclue en 1815.

Pour assurer la durée de ce pacte, Alexandre Ier eût voulu établir une communauté plus étroite de principes religieux entre les divers États de l'ancienne chrétienté, grecque ou latine. C'est pourquoi, dans ses voyages en Europe à la suite de ses armées, il aborda ou accueillit les mystiques de tout ordre qui partageaient ses aspirations. Il visita des quakers en Angleterre,

adressé à l'Empereur en 1810, il dit : « Que les étrangers condamnent le partage de la Pologne ! Nous n'avous fait que reprendre ce qui était à nous. » Il insiste dans une lettre du 17 octobre 1819, où il s'exprime ainsi sur l'œuvre de 1814 : « On dira que c'est illégalement que l'impératrice Catherine a opéré le partage de la Pologne ; mais vous agiriez d'une manière plus illégale encore si vous vouliez réparer une injustice par le partage de la Russie elle-même. Nous avons conquis la Pologne avec le glaive, voilà notre droit. » (Cité par TOURGUÉNEFF, *la Russie et les Russes*, t. I, p. 474 et 513.)

se fit présenter Iung Stilling dans le pays de Bade, subit, au moins pendant un an, les homélies épistolaires de la Livonienne Julia de Wietenghoff, femme divorcée d'un de ses ambassadeurs, ouvrit enfin ses États à la grande Société Biblique Anglaise fondée en 1812. Il obéissait ainsi à une inspiration protestante, que secondait indirectement et secrètement l'influence des illuminés et des francs-maçons. Autour de lui, le grand maître de la cour, Kochéleff, le directeur des cultes étrangers Alexandre Golitzyne, le journaliste Labzine, la voyante Catherine Tatarinoff contribuaient à propager de semblables idées. Parmi les sujets de l'empereur, les catholiques seuls furent réfractaires, le pape Pie VII ayant refusé d'associer l'Église romaine à cet essai de syncrétisme religieux. Ce fut peut-être le dépit d'avoir échoué de ce côté qui décida le tsar à bannir les jésuites en 1820. Tout en lisant l'Apocalypse dans une Bible imprimée à Londres, en parlant de Dieu comme saint Louis, au dire de ses belles admiratrices, il n'en restait que davantage fidèle à l'Église nationale : il était même revenu à tous ses devoirs de chrétien orthodoxe pendant la semaine sainte de 1814, qui fut celle de l'abdication de Napoléon. L'hypothèse, émise plus tard, qu'il est mort dans la communion de l'Église latine, d'ailleurs fondée uniquement sur des traditions orales, ne paraît pas à son dernier historien devoir être prise en considération [1].

Malgré l'adhésion unanime des grandes puissances continentales, la Sainte-Alliance ne dura guère. L'instrument de ce traité est devenu, plus vite encore que bien d'autres, une pièce d'archives. Qu'en reste-t-il sous les yeux de nos générations? La gravure populaire en Allemagne qui montre les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse fraternellement agenouillés

[1] Cette question délicate avait été soulevée par le P. Pierling, dans son opuscule intitulé *L'empereur Alexandre Ier est-il mort catholique? (Correspondant* du 25 février 1901). L'auteur, après la publication du livre du grand-duc Nicolas, en a fait paraître une deuxième édition (Paris, Gabriel Beauchesne, 1913). Il a complètement refondu son texte, enrichi sa documentation, sans toutefois dépasser cette conclusion : « Il (Alexandre) appartenait à l'âme de la véritable Eglise » (p. 58). Cf. l'article de M. Ernest Daudet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1913, p. 903.

sur le champ de bataille, le soir de Leipzig, et la colonne surmontée de la croix qui fait face, à Pétersbourg, au palais d'Alexandre.

De même l'action des sociétés bibliques en Russie, secondée par des sectaires de toute nuance, ne fut ni longue ni heureuse. Une partie du clergé se déclara contre les novateurs et, ce qui était plus grave, l'homme investi principalement de la confiance impériale, Araktchéeff, fit comprendre à son maître qu'il fallait avant tout combattre l'esprit révolutionnaire au dehors, par conséquent ne pas l'introduire, sous forme religieuse, dans son empire. Une lettre du tsar à Golitzyne, de février 1811 (on a imprimé par erreur 1812), est caractéristique sur l'état d'esprit de son auteur à cette époque. Elle le montre vacillant entre ses aspirations et ses croyances, et cependant dominé par son désir de vaincre l' « enfer déchaîné », c'est-à-dire l'esprit de licence et de révolte réveillé en Europe. Il en revient à la politique de Metternich, de ce meneur de congrès qui, en 1824, laissera échapper cette parole à son adresse : « J'ai refait de leur libéral un despote, plus tard j'en ferai un tyran », et en effet le despotisme, personnifié en Araktchéeff, régnait alors en Russie.

Alexandre était-il cependant si détaché de cette France où il avait passé les heures les plus glorieuses de sa vie? En 1814, à Paris, il avait joui d'une véritable popularité et pris la défense des libertés publiques en recommandant la Charte aux Bourbons; à Vienne il avait soutenu les intérêts menacés des dignitaires de l'Empire déchu, accordé sa protection aux Beauharnais; il avait offert, à Kiew, un asile à Joseph Bonaparte et accueilli, en sa qualité de roi constitutionnel, l'ex-républicain Carnot à Varsovie. Depuis, sans renier ses avances aux hommes de 1789, il s'était effrayé des progrès du libéralisme en France, au point de croire que ce pays allait redevenir le porte-voix de la Révolution européenne. A partir de 1820, quand il put croire la monarchie affermie, la pensée d'une alliance avec elle, pensée déjà caressée par son aïeule et son père, s'imposa de nouveau

à son esprit. L'ambassadeur de France en Russie était alors La Ferronnays, qu'il avait entrevu en Allemagne en 1813, envoyé officieux d'un roi sans couronne et venant plaider auprès de lui la cause des Bourbons. Les rapports de ce diplomate à sa cour, dont le grand-duc Nicolas nous apporte de copieux extraits, contiennent sur le dernier état d'esprit du tsar envers notre pays de précieux renseignements[1].

Dès 1816 (14 décembre), Alexandre a déclaré que « l'union de la France avec la Russie pouvait seule consolider le repos général ». Quelques années se passent et il laisse échapper ces paroles : « Il importe à l'Europe et surtout à la Russie que la France soit forte et puissante... Il n'y a ni causes, ni prétextes de contestations, il y a au contraire conformité d'intérêts et peut-être de génie... C'est dans l'estime que s'accordent réciproquement les Russes et les Français, c'est surtout sur la carte de géographie qu'il faut chercher les raisons qui s'opposent à ce que nous soyons ennemis... »

Un autre passage est encore plus caractéristique, car il accentue l'idée de l'alliance permanente, indissoluble, en vue d'un but déterminé. Au cours de ses rêveries mystiques, Alexandre se trouvait revenir par une voie détournée au grand dessein de Catherine II. Il pensait à repousser, comme vengeur des chrétiens, les Infidèles loin dans l'Asie. Ses aspirations du côté de Jérusalem le ramenaient justement sur le « chemin de Byzance ». — « Croyez-moi, disait-il alors à La Ferronnays, et regardez la carte pour vous en convaincre; c'est la Russie que la France doit avoir pour allié... Les deux nations s'estiment; nous serons pour vous des alliés plus fidèles que les Turcs... Plus vous resserrerez le compas, plus vous vous gênerez; mais

[1] Ces rapports sont au nombre de soixante-sept, sur les cent seize documents empruntés à nos Archives des Affaires étrangères. Tous ne sont pas inédits. L'éditeur de la correspondance de Pozzo di Borgo dans le recueil de la *Société Impériale d'Histoire de Russie* (vol. 112, 119, 127), en a imprimé de nombreux fragments servant de contre-partie à cette correspondance, pour les années 1814-1820. Les extraits publiés ici, inédits ou non, ont été choisis surtout en vue de faire mieux connaître le caractère et l'action personnelle d'Alexandre.

ouvrez-le depuis le Bosphore jusqu'à Gibraltar; et dès lors chacun trouve sa place et sa convenance. Mais ce qu'il y aurait peut-être de mieux, c'est que personne ne prenne rien et je suis le premier à déclarer que c'est ce que je désire... » On dirait que dès lors Alexandre a pressenti les spectacles auxquels nous assistons. Sa pensée avait bien évolué, depuis le moment où il appelait les Allemands à l'indépendance. De même aujourd'hui, en face de l'Orient ébranlé jusque dans ses fondements, quand on lit le manifeste lancé à Kalisch il y a cent ans, presque jour pour jour, et quand on lit à côté la lettre toute récente du successeur d'Alexandre Ier au chef de l'État français, on se dit que tout est bien changé dans les conditions de l'équilibre européen. Tandis qu'à Berlin, à l'occasion d'un autre centenaire, on s'apprête à célébrer, par une levée en masse des Allemands prussiens et confédérés, l'anniversaire de Leipzig, un des derniers rêves d'Alexandre se trouve être depuis vingt ans une féconde réalité, défendant la paix de l'Europe contre l'esprit de conquête et d'usurpation.

Un autre fait, après un siècle écoulé, est à retenir. Le nouvel historien d'Alexandre a cru devoir, au nom de la justice et de la vérité, associer étroitement à la mémoire de son héros celle de Napoléon. Ici encore il suffit de citer textuellement : « Pour la Russie, Alexandre ne fut pas *grand*, bien que son règne eût été fécond en résultats, parce qu'il n'a eu à un degré suffisant ni la connaissance du caractère russe, ni celle du peuple russe... La célébrité, attribut indispensable d'un grand monarque, il la dut à ses rapports avec Napoléon. Les Anglais exceptés, toutes les autres nations se soumirent d'emblée au pouvoir de Napoléon. Si à cette époque il y avait eu en Europe un homme rappelant quelque peu Bismarck, les choses eussent changé et pour Napoléon et pour Alexandre, mais ni les Metternich ni les Talleyrand n'étaient capables, quelques efforts qu'ils fissent, d'amoindrir l'influence ou le charme ni de l'un ni de l'autre. Pour ce qui est d'Alexandre, le génie de Napoléon s'est reflété en lui comme une image dans l'eau et lui a donné une importance qu'il n'aurait pas

eue sans le reflet emprunté... Peut-être, ajoute-t-il en terminant son parallèle, est-ce là un paradoxe, mais ce paradoxe, nous le prenons à notre compte. » Ce faisant, il n'a pas seulement agi en historien, il a obéi à une tradition de famille. Le petit-fils de Nicolas Ier s'est sans doute souvenu que son aïeul avait offert à la France les marbres de Finlande destinés au tombeau des Invalides et qu'il avait placé au Kremlin de Moscou le buste, couronné de lauriers, du vainqueur d'Austerlitz.

Léonce Pingaud.

LES ITALIENS EN GRÈCE

ET DANS LES ILES, APRÈS LES CROISADES

Depuis que les Italiens ont rouvert la Question d'Orient, il n'est pas sans utilité de montrer par quel travail ils avaient pris pied sur le sol de la Péninsule, dans les îles Ioniennes et dans l'Archipel, pendant les deux siècles qui s'écoulèrent entre la chute de l'empire latin et celle de l'empire grec de Constantinople.

On connaît mieux, en général, le rôle des républiques rivales de Gênes et de Venise sur le Bosphore et tout autour de la mer Noire [1]; mais la maison de Savoie, les souverains de Naples, Florence elle-même intervinrent à chaque instant pour défendre leurs intérêts ou faire valoir des titres qui ne furent jamais triomphants, ni prescrits. C'est cet écheveau embrouillé d'alliances matrimoniales, de contrats financiers, de simples aventures, qu'on peut aujourd'hui démêler à l'aide d'une publication anglaise, facile à lire et néanmoins documentée, *The latins in the Levant*, par M. William Miller [2]. Il suffit de rappeler que la quatrième croisade, ayant détourné au profit de Venise l'effort des compagnons de Villehardouin, la Sérénissime s'intitula héritière *d'un quart et demi* de l'empire romain, et sous les faibles successeurs de Beaudoin, sa monnaie d'argent (ducat, ou matapan, vulgairement appelé *grosso*) eut seule cours dans les pays conquis [3].

[1] Sur les colonies génoises, voir le travail de M. Manfroni dans le recueil intitulé *Il Banco di S. Giorgio*, Gênes, 1911.

[2] Londres, Murray, 1908, XX-615 pages, avec plusieurs cartes.

[3] Ce fait curieux est mis en relief par le savant auteur du *Catalogue des monnaies byzantines du British Museum*, M. Warwick Wroth (Londres, 1908, deux volumes, page xvii de l'introduction), d'après M. Schlumberger. Sauf une allusion de Nicétas aux pièces de bronze qui auraient été tirées des statues de l'Hippodrome, rien n'établit que les monnaies anonymes attribuées

Fractionné entre trois capitales, Nicée, Thessalonique et Trébizonde, le pouvoir des Paléologues réussit cependant, grâce aux divisions de l'ennemi et à l'indifférence de l'Europe, à ressaisir Constantinople : ce fut la revanche des Génois; établis à Pera, ils obtinrent le monopole du commerce à la suite des guerres civiles où leur marine exerça une action décisive; Orkhan, le prince turc qui épousa en 1346 la fille de l'empereur Cantacuzène, traitait lui-même avec eux; dans le défi qu'ils lancèrent aux bandes catalanes sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, ils appellent ces régions leur jardin; jusqu'après la guerre de Chioggia (1378), Venise dut occuper à Byzance une position subordonnée[1]. Tout autre était son importance en Morée et dans les îles : en octroyant au marquis de Monferrat, Boniface, le royaume éphémère de Salonique, ces habiles marchands s'étaient réservé les meilleurs ports et les places de commerce les plus fréquentées, les îles Ioniennes, une partie des Cyclades et la Crète entière; il est vrai que, sans compter les résistances locales, un pirate génois dominait Corfou, le comte Matteo Orsini, Zante et Céphalonie; « le lion, dit M. Miller, avait reçu plus qu'il ne pouvait digérer ». En réalité, Modon et Coron, deux stations de valeur à la pointe de la Messénie, furent les seuls postes fixes en terre ferme; l'Eubée, adjugée par Boniface à trois gentilshommes de Vérone, Ravano et Giberto dalle Carceri, Pegoraro dei Pegorari, dépendait plutôt du continent; Sanudo, le neveu du vieux doge Dandolo, se chargea de créer un duché des Cyclades, qui eut pour capitale Naxos, la perle de la mer Égée, avec Paros, Antiparos, Milo, Amorgos berceau de Simonide, et Ios qui revendiquait la tombe d'Homère; un Dandolo garda Andros, un Barozzi Santorin (de sainte Irène martyre; c'est l'ancienne Théra); un Venier réclama Cythère, sous prétexte qu'il descendait de Vénus; Patmos, en mémoire

à l'Empire latin soient du treizième siècle, et non pas de la première Croisade.

[1] Sur la colonie vénitienne, à cette époque, cf. Diehl, *Etudes Byzantines*, Paris, Picard, 1905, p. 241-275.

de saint Jean, resta indépendante, et les moines obtinrent des privilèges. Corfou (ainsi nommée à cause des tours jumelles — *coruphô* — de son château fort) fut allouée à un groupe de dix nobles, et Orsini, effrayé par le sort de son voisin le pirate Vetrano, qui avait été supplicié avec soixante de ses partisans, invoqua la protection du pape Innocent III; dès 1209, il reconnut la suzeraineté de Venise.

La Crète renfermait une colonie génoise. Un audacieux corsaire, Enrico Pescatore, comte de Malte, chassa d'abord la petite garnison vénitienne de Spinalunga; malgré l'arrivée de forces supérieures, il tint bon jusqu'en 1212; un Tiepolo fut le premier gouverneur, ou duc de Crète [1].

Le troubadour Rambaud de Vaqueiras [2], dans sa *Lettre épique* du marquis de Monferrat, compare sans hésiter les héros francs aux lieutenants d'Alexandre et aux pairs de Charlemagne; moins d'un siècle leur a suffi pour couvrir l'Achaïe, une partie de l'Albanie et de la Thessalie de monuments, dont les ruines excitent encore l'admiration émue d'un cœur français; M. Maurice Barrès, dans son voyage à Sparte, s'en faisait naguère l'éloquent interprète.

Ces noms défigurés, Passava (Passe avant), Trémoula (la Trémouille), appelé aussi Castel-tornex, parce qu'on y frappait des livres *tournois*, évoquent nos gloires disparues. Sauf à Chypre, où le royaume vendu à Guy de Lusignan par Richard Cœur de Lion subsista jusqu'au milieu du vingtième siècle, les dynasties flamandes, champenoises, bourguignonnes, les douze baronnies qui dataient de Villehardouin, s'éteignirent très vite, ou plutôt l'absence de loi salique amena, par les femmes, des transmissions lointaines et inattendues [3].

[1] Sur les vicissitudes ultérieures de la domination vénitienne (1380-1485), voir les *Documents* publiés par M. Noiret. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, tome LXI.)

[2] Cf un article de M. Schultz-Gora, l'éditeur de la *Lettre*, dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, tome XXXIV, Halle, 1910.

[3] M. Traquair a publié, dans le *Recueil annuel de l'Ecole anglaise d'Athènes* (tomes XII et XIII, Londres, 1905 et suivantes), les plans et les photographies d'un certain nombre de ces débris vénérables ; les traces d'armoiries sont

Commençons par l'Empire : on sait que Charles d'Anjou, frère de saint Louis, avait de larges visées sur l'Orient, et Michel VIII Paléologue contribua certainement, pour détourner le coup, à seconder les artisans des Vêpres siciliennes; c'est un Lombard, Accardo de Looli, et un Zaccaria de Gênes, qui s'abouchèrent en son nom avec Jean de Procida; le traité de Viterbe, conclu sous les auspices du pape français Clément IV (1261) entre Charles et Beaudoin II, empereur titulaire de Romanie, avait été suivi d'un mariage entre Isabelle, fille du prince d'Achaïe, Guillaume de Villehardouin, et le fils cadet du roi, Philippe de Tarente. Ce dernier mourut avant son beau-père (1277) et fut enseveli dans cette même cathédrale de Trani, où le mariage avait été célébré en 1271.

Charles n'en gardait pas moins la suzeraineté de l'Achaïe, les ducs français d'Athènes, Corfou et Céphalonie lui reconnaissaient le même titre; en Spire, il revendiquait les droits de Manfred, époux d'Hélène, fille du despote Michel II; le prince Guillaume avait épousé en troisièmes noces Anne, sœur d'Hélène; on voit quelle concentration s'opérait en faveur des Angevins. Toutefois, les baillis français ne réussirent guère en Grèce, et après la mort de Charles (1285), pendant que son fils Charles II était prisonnier en Aragon, la régence de Robert d'Artois, neveu de Charles Ier, n'était point de nature à fortifier leur autorité précaire. C'est alors que se prépare et s'exécute le *raid* audacieux des Almogavares, véritable roman d'aventures, qui a trouvé son Hérodote dans le brave chroniqueur Ramon Muntaner [1], mais si la domination redoutée des Catalans se prolonge en Attique jusqu'à la fin du quatorzième siècle, elle greffe un nouvel élément de discorde en associant les rivalités de l'Espagne

rares ; on signale cependant celles des Nivelet dans l'église de Saint-Georges, à Geraki. Pour Chypre, à l'histoire classique de M. de Mas-Latrie, ajouter les indications du même recueil (tome XV, p. 270, et tome XVI, p. 185), à propos d'une inscription française de 1371, découverte à Adalia.

[1] M. Gustave Schlumberger a raconté la geste des Almogavares. — Un volume, Paris, Plon, 1902.

et de la Sicile avec les Angevins à toutes celles que nous connaissons déjà.

Mieux inspiré, le pape Boniface VIII avait souhaité l'union de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, avec Catherine de Courtenay, petite-fille de Baudoin II; Philippe le Bel donna cette princesse à son frère Charles (le père de Philippe VI), célèbre pour ses entreprises malheureuses en Italie, et leur fille Catherine de Valois épousa un autre Philippe de Tarente, frère du roi Robert de Naples (1313).

Ce Philippe était veuf d'Ikamar Comnène, fille du despote d'Épire, Nicéphore; il en avait un fils, Charles, qui épousa presque en même temps Jeanne de Valois, sœur de Catherine, tandis que Béatrice, sœur de Charles, épousait Gautier VI de Brienne, duc (titulaire) d'Athènes; voilà donc réunis à Naples les titres de trois maisons qui revendiquaient la majeure partie de l'héritage des croisés.

Ils n'y étaient pas tous : Isabelle de Villehardouin, princesse d'Achaïe, venue à Rome pour le Jubilé de 1300, s'était remariée avec le jeune Philippe de Savoie, fils du comte Thomas III, et fondateur de la branche de Pignerol. Boniface VIII décida même Charles II à investir Philippe des droits antérieurs du prince de Tarente, alors captif en Aragon, et Roger de Luria, l'un des aventuriers catalans passés au service de la maison d'Anjou, figure parmi les témoins de l'acte, signé du Latran; à la fin de 1302, le nouveau couple regagnait la Grèce, avec un petit corps d'armée piémontais. L'avarice de Philippe, « élève des tyrans lombards », provoqua bientôt l'animosité des barons, et le maréchal d'Achaïe, Nicolas de Saint-Omer, prenant la défense du chancelier Benjamin, accusé de malversation, saisit un couteau, sous les yeux du prince, en s'écriant : « Par l'épée nos ancêtres ont conquis ce pays, et par l'épée nous défendrons nos franchises. »

Isabelle s'interposa, et Benjamin devenu libre se fit l'instrument des extorsions de son maître; les comtes de Céphalonie, les bourgeois d'Andravida, résidence du prince, de Karytaina et

du port de Glarentza furent particulièrement grevés; l'Arcadie se souleva, faisant appel au gouverneur byzantin de Mistra, tandis que Nicolas de Saint-Omer guerroyait en Thessalie avec le duc d'Athènes, Guy II, contre la régente Anne d'Épire, tutrice du jeune despote Thomas.

Charles II, profitant de ces embarras, réclama pour Philippe de Tarente la suzeraineté promise à l'époque du mariage d'Ithamar, et comme Anne, issue du sang des Paléologues, essayait de négocier l'union de son fils avec la petite-fille d'Andranic II, Charles voulut lancer en Thessalie une expédition, qui se brisa contre la forteresse d'Arta. Philippe de Savoie, gagné par Anne, convoqua tous ses vassaux à un parlement, qui se tint sur l'isthme de Corinthe (mai 1305); plus de mille chevaliers, entourant le jeune duc d'Athènes, les barons de l'Eubée, le marquis de Boudonitza, le duc de l'Archipel, le comte Orsini, s'y distinguèrent dans un tournoi, qui fut la dernière parade des Francs de Morée.

Philippe, menacé de forfaiture pour avoir manqué à ses obligations féodales, rentra dans ses domaines de Piémont, où le vain titre de prince d'Achaïe se perpétua jusqu'au quinzième siècle; sa fille Marguerite, à qui Charles II avait promis la principauté d'Alba, sur les bords du lac Fucin, n'entra jamais en possession, et, dès 1324, elle abandonnait tous ses droits éventuels en Grèce; Isabelle était morte (1311) en Hollande, pays de son second mari, Florent d'Avesnes, frère du comte de Hainault.

Quant au prince de Tarente, il ne fit qu'une apparition en Péloponnèse, tenta inutilement de soumettre l'Épire et revint à Naples, laissant le soin de l'Achaïe au duc Guy d'Athènes, qui venait d'épouser Mathilde, fille aînée d'Isabelle.

La maison de Savoie avait donné à Byzance une impératrice dans la personne de Jeanne, fille d'Amédée le Grand, qui survécut au faible Andronic II, et dont la régence est célèbre pour ses luttes avec le futur empereur, Jean Cantacuzène; les Cantacuzènes, établis en Messénie dès le douzième siècle, prétendaient

se rattacher à des paladins d'origine franque. C'est au milieu du Trecento que paraît remonter une curieuse légende au sujet de l'origine des Paléologues : ils seraient venus de Viterbe (Vetulonia-Vetus Verbum-Palioloco) en la personne d'un preux chevalier, libérateur de l'Orient; ce chevalier n'est autre que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, que le pape Honorius III avait nommé en 1227 vicaire du patrimoine de saint Pierre, lorsque Frédéric II l'eut dépouillé de la Palestine; la légende prit corps au seizième siècle, grâce à une série de faux sortis de l'officine d'Annicus de Viterbe et de son école [1], au profit d'un chevalier d'industrie, Jean Lascaris Paléologue.

« Rois du chapeau et du vent », dit le vieux Muntaner à propos de ces souverains *in partibus*, qui portaient les titres sonores des vieilles capitales, comme on porte aujourd'hui le grand cordon de la Légion d'honneur [2]; lorsque le Turc menace, les Byzantins se rapprochent du pape, mais l'Occident ne s'émeut plus guère; si les projets de croisade se multiplient au quatorzième siècle, s'il y a même des tentatives heureuses, telles que l'occupation de Smyrne en 1344, celle d'Alexandrie en 1365, l'Asie demeure musulmane; les Balkans et les Iles constituent désormais le boulevard de la chrétienté.

Là encore, les ambitions rivales se donnent libre carrière; il faut l'extraordinaire fortune des Catalans pour coaliser le Saint-Siège, les Angevins, les héritiers de Brienne, et toutefois le roi Frédéric de Sicile négocie avec Venise (1319-1321) à condition de lui laisser l'Eubée, où résidait depuis 1314 le patriarche latin de Constantinople; la dynastie des Comnènes s'éteignait en Thessalie, et le comte Orsini, assassin de son oncle le despote Thomas, épousait la veuve, Anne Paléologue, se faisait schismatique afin de tenir en échec Philippe de Tarente; Venise refusait de l'appuyer, et le meurtrier périssait de la main de son

[1] Voir les documents publiés par M. Tigioli dans l'*Archivio della Società romana di storia patria* (1899).

[2] Expression de M. S. Clair Baddeley, l'historien du roi Robert de Naples, à propos de Jérusalem.

propre frère (1323); ce dernier, Jean II, vassal d'Andronic, frappe des monnaies franques en son château d'Arta, restaure l'église grecque de la Panagia et commande une paraphrase d'Homère à un poète de cour, Constantin Hermoniacos.

Nous avons vu Philippe de Tarente épouser Catherine de Valois, *l'emperize* de Constantinople; cette princesse ayant été fiancée à Hugues V de Bourgogne, roi titulaire de Salonique, on dédommagea la maison de Bourgogne en donnant à son frère Louis la jeune veuve du duc d'Athènes, Mathilde; Louis reçut à la fois le titre de Salonique et la possession effective de l'Achaïe, mais sa tante Marguerite, dame d'Akova (c'est la sœur d'Isabelle), revendique aussitôt l'héritage des Villehardouin; de son premier mariage avec Isnard de Sabran, comte d'Ariano en Apulie, elle avait une fille, Isabelle, « la plus belle et la plus sage princesse que l'on pût voir en cet âge », dit Muntaner, et Ferdinand de Majorque, l'un des chefs des Almogavares, épouse Isabelle à Messine; les barons, furieux, jettent Marguerite en prison; elle meurt au château de Choumoutsi, et deux mois après, Isabelle expire en donnant le jour au futur Jacques II; il faut lire dans Muntaner la pénible traversée de l'orphelin, porté dans les bras du vieux chroniqueur jusqu'à Perpignan, où sa grand'-mère délivre une décharge en bonne forme, tandis que le père guerroie en Morée, cherche à s'affermir par une alliance avec la cousine du roi de Chypre, et succombe enfin, sur le champ de Manolada en Uède (5 juillet 1316), devant des Bourguignons soutenus par les Grecs de Mistra.

Un mois plus tard, le vainqueur, Louis de Bourgogne, était empoisonné par le comte de Céphalonie, qu'une mort naturelle enlevait bientôt à la vengeance des Catalans réunis aux Français.

Le roi Robert fit amener à Naples, par un spinola de Gênes, Mathilde, deux fois veuve à vingt-trois ans; on voulait qu'elle épousât le comte de Gravina, Jean, frère de Philippe de Tarente; Eudes son beau-frère, duc de Bourgogne, avait traité avec ce prince; Venise refusant d'intervenir, Mathilde fit déclarer au

Pape qu'elle était secrètement remariée avec un simple chevalier, Hugues de la Palisse; en vertu du contrat de sa mère Isabelle, ce mariage faisait retomber l'Achaïe sous le domaine direct des Angevins; sous prétexte d'une conspiration avec la Palisse, la malheureuse princesse fut en outre détenue jusqu'à sa mort (1331) au château de l'Œuf; à la requête du comte de Hainault, Jean XXII s'interposa vainement pour obtenir sa délivrance [1].

Les deux frères se disputent alors l'héritage : en janvier 1322, Robert a recours aux bons offices de l'impératrice Catherine, qui lui transfère ses droits; à son tour, il investit Philippe du diadème, du sceptre et de l'étendard; Philippe accomplit le même rite vis-à-vis de Jean; les questions d'intérêts aigrissent la querelle, et Jean doit emprunter une forte somme au grand sénéchal Nicolas Acciajuoli, chef d'une importante maison de banquiers florentins. Il engage à son créancier les fiefs de la Mandria et de la Lichina, près d'Andravida en Morée. En 1324, il prend possession des îles Ioniennes, dépose les Orsini, établit un gouverneur, Nicolas de Joinville (Jamvilla) à Clarentza, distribue à ses Napolitains une partie des anciennes baronnies franques, mais il se heurte à la résistance des grecs de Mistra, et, dès 1326, le voilà rentré en Italie; sénateur de Rome, il délègue en Achaïe l'archevêque de Patras, Guillaume Frangipani, et ne retourne plus en Grèce.

Veuve en 1321, Catherine de Valois essaye de ressusciter les prétentions des Courtenay en faveur de son fils Robert; Jean refuse l'hommage à son neveu, alléguant que Philippe a cédé tous ses droits moyennant 10 000 onces d'or; Acciajuoli, l'homme de confiance de Catherine, lui en offre 5 000 et le duché de Duras, avec la souveraineté nominale de toute l'Albanie; Jean meurt en 1335, laissant de sa seconde femme, Agnès de Talleyrand-Périgord, trois fils, qui joueront un rôle considérable sous le règne de leur cousine Jeanne [2].

[1] Détails dans l'ouvrage cité de M. S. Clair Baddeley, p. 169 et suivantes.

[2] Agnès est la sœur du célèbre cardinal, évêque d'Auxerre, puis d'Albano,

I

La dernière des Villehardouin avait déclaré sur son lit de mort qu'elle instituait légataire universel son cousin le roi Jacques de Majorque, le pupille de Muntaner; plus tard, les Francs de Morée l'inviteront à faire valoir ses titres, mais, à l'heure où nous sommes, le conflit se limite entre les Catalans de l'Attique et le jeune Gautier de Brienne. Sa mère, Jeanne de Castiglione (d'une famille que l'on croit apparentée à Thomas de Celano, l'auteur probable du *Stabat Mater*), avait lancé dès 1314 une expédition malheureuse en Grèce; comte de Lecce, gendre de Philippe de Tarente, Gautier s'instituait vicaire général de Romanie; au cours de l'année 1330, le pape exhortait les archevêques d'Otrante et de Patras, de Corinthe et le patriarche latin de Constantinople à prêcher la croisade contre les Catalans; le roi Robert s'empressait de promulguer les Bulles pontificales et secondait les apprêts de l'expédition, que le vicaire de Gautier en Grèce, Roger Maramonte, déclarait urgente [1]; malgré l'abstention de Venise, Gautier partit en 1331 avec huit cents Français, cinq cents Toscans, un groupe de ses vassaux de Lecce, enleva Saint-Maura, les places de Vonitza et d'Arta en Spire, mais, faute d'argent, il ne put continuer la campagne, ni assiéger les Catalans dans leurs forteresses; le château de Saint-Omer à Thèbes fut rasé à cette occasion; un aventurier dauphinois, Guy de la Tour, roi titulaire de Salonique, l'avait occupé quelque temps, puis le roi de Sicile en avait gratifié Bartolomeo Ghisi, *triarque* d'Eubée, connétable d'Achaïe, dont le fils était devenu gendre d'un chef catalan. C'est à Saint-Omer que fut

mort en 1364. On croit retrouver à Saint-Pierre-aux-Lions sa pierre tombale, avec une épitaphe assez ironique : *religione fui tenuis, terrena sequendo.* Cf. *Bulletin Monumental,* 1880, article de M. de Laurière, avec *fac-simile.*

[1] Voir les documents publiés par M. Camobreco dans l'*Archivio Romano di Storia Patria,* 1906. — M. Langnon vient de donner une nouvelle édition de la *Chronique de Morée.*

trouvé l'original de la *Chronique* (française) *de Morée;* des fresques et des vastes salles il ne reste qu'une petite tour carrée.

Dès 1332, Gautier se rembarquait pour l'Italie; on connaît la tragique aventure de sa domination à Florence (1343) et de sa mort sur le champ de bataille de Poitiers, où il était connétable de France. Son testament, daté de Lecce (1355), énumère ses possessions d'Achaïe, Argos et Nauplie avec leurs citadelles; il lègue Saint-Maura à un Vénitien, Graziano Zerzi, membre d'une famille des marquis de Boudonitza; il n'oublie pas les couvents et les églises, fonde une messe à perpétuité dans la chapelle d'Argos et assigne au chapelain une portion des revenus de la douane.

Les visiteurs du Bargello, à Florence, voient ses armes dans la salle *del Duca d'Atène*, et il figure au premier plan du *Crucifiement* de Lorenzetti, en l'église souterraine d'Assise [1].

Fadrique, le bâtard de Sicile, jouit peu des succès que son habile direction avait procurés aux Catalans; à l'époque de l'expédition de Brienne, il n'est plus vicaire général et s'intitule comte de Malte; on paraît avoir été jaloux de lui à la Cour de Palerme: en 1347, c'est Jean d'Aragon, frère du roi Pierre II et tuteur du jeune Louis son neveu, qui porte les titres de duc d'Athènes et de Néopatris, marquis de Randazzo; Cola di Rienzo lui adresse une curieuse missive, où il évoque le souvenir d'Annibal afin de raffermir les liens de la Sicile avec Rome [2].

Les fils de Fadrique (mort en 1338) n'en gardent pas moins d'importants domaines, entre autres l'île d'Égine, tandis que Salamine, sa voisine, paye tribut au gouverneur byzantin de Monembasie (Malvoisie).

Le commerce est alors florissant sur les côtes, spécialement

[1] Aux références des chroniqueurs, par exemple *apud* Orsi, p. 66 et suivantes, ajouter le travail de Medin sur le duc dans la poésie contemporaine, *Propugnatore*, 1890, cf. *la Monographie de la province de Lecce*, par DE GIORGI, deux volumes, Lecce, 1882.

[2] Pièce publiée par M. Tomassetti dans l'*Archivio Romano*, 1908, sur la politique aragonaise en Orient. Cf. les *Acta Aragonensia*, édités par H. Finke. Berlin et Leipzig, 1908, t. II, p. 741-759, de 1293 à 1327.

à Glarentza et à Patras, où les Vénitiens ont consul et podestat; ils frappent à partir de 1350 environ une monnaie (*torneselli*, petits tournois) qui remplace les *tornesi* de Glarentza; c'est l'âge des financiers qui succède à celui des *conquistadores*, et au premier rang vont figurer les Acciajuoli. Des généalogistes complaisants font remonter ceux-ci à un frère de l'empereur Justin II ou à un baron de Frédéric Barberousse; M. Miller assure que le premier vint de Brescia s'établir à Florence, vers 1160, pour exercer la modeste profession de coutelier (*acciajo*, acier). La banque et la politique guelfe achevèrent leur fortune, et le roi Robert ayant décoré du titre de chambellan le père de Nicolas Acciajuoli, le jeune homme (il était le contemporain et l'ami de Boccace, né en 1313) vint représenter la maison à Naples vers 1331; sa bonne mine et ses belles manières lui acquirent la faveur de Catherine de Valois, qu'il aida, nous l'avons vu, à défendre les intérêts de ses fils orphelins. Nicolas reçut d'elle Céphalonie, qu'il joignit aux domaines de terre ferme concédés à la banque par Jean de Gravina; il eut soin d'en réduire les charges féodales et obtint d'accomplir par substitut les obligations militaires.

La main d'une veuve n'était pas assez forte pour tenir en respect les seigneurs de Morée; Martin Zaccaria, issu de la famille génoise qui occupait l'île de Chio, était prisonnier des Grecs, mais son fils Centurione possédait à la fois l'héritage des la Trémouille et celui des barons de la Roche à Damala en Argolide; un Napolitain, le trésorier Nicolas de Bojano, mettait Catherine en garde contre l'ambition de ce personnage. A Patras, le bailli Bertrand de Baux saisissait la ville et assiégeait le château dès que l'archevêque Frangipani eut fermé les yeux, amenant ainsi le pape Benoît XII à menacer d'interdit la péninsule entière. Enfin les Turcs, maîtres de l'Asie Mineure, commençaient leurs incursions dans l'Archipel.

En 1338, l'impératrice prenait donc le chemin de Patras, escortée du fidèle Acciajuoli; elle s'empressa de reconnaître l'autorité du Saint-Siège, et les deux années de son séjour

furent employées à fortifier les régions voisines; Nicolas, qui avait construit de ses deniers la citadelle de Kalamata « le jardin de la Grèce », en devint baron et reçut d'autres fiefs; il prétend avoir dépensé 40 000 onces (environ deux millions) à ces travaux; le comptoir de Glarentza prend désormais place dans les registres de la banque à côté de celui de Londres; et Boccace, au retour d'Acciajuoli, n'hésite pas à le qualifier de nouvel Ulysse (1341).

Catherine avait reçu à Patras la visite du jeune despote d'Épire, Nicéphore, dépossédé par l'empereur Andronic, mais les faibles secours qu'elle put lui offrir n'empêchèrent point Cantacuzène de capturer le prince, qui accepta d'épouser la fille du vainqueur et fut emmené à Salonique; l'habileté de Cantacuzène détermina les vassaux des Angevins à lui proposer de reprendre l'Achaïe, où son père, gouverneur de Mistra, avait laissé de bons souvenirs; les divisions de Byzance et les progrès des Serbes sous Étienne Douschan firent avorter ce projet; c'est alors qu'une fraction de la noblesse franque recourut au roi de Majorque. L'archevêque de Patras et plusieurs barons, parmi lesquels un Joinville, lui adressent un mémoire (1344), et Jacques nomme maréchal héréditaire de Morée Bord le Noir, petit-fils d'un homme qui avait jadis abandonné l'Infant Ferdinand; dès 1349, Jacques périssait en guerroyant contre l'Aragon.

Clément VI avait reconnu la domination catalane, dans l'espoir que ces aventuriers seconderaient la croisade, mais ils n'obéissaient pas même à leur souverain titulaire, qui se trouvait être, depuis 1355, le roi de Sicile Frédéric III; celui-ci essaye inutilement de vendre Athènes et Néopatras à son beau-frère, Pierre IV d'Aragon; Jacques, fils de Fadrique, s'impose à lui comme vicaire général des duchés, et ce n'est qu'en 1359 qu'un Mancada, Sicilien d'origine catalane, le remplace, avec les titres de marquis de Boudonitza, seigneur d'Argos et de Corinthe. Boudonitza appartenait aux Zorzi, Corinthe à Nicolas Acciajuoli, Argos était le dernier reste de l'héritage des Brienne, passé à Guy d'Enghien, neveu de Gautier.

Pas plus que la maison de Sicile, la maison d'Anjou n'était capable d'agir directement sur la Grèce; Robert, empereur de Constantinople au décès de sa mère Catherine (1346), ne passa jamais le détroit; mêlé aux intrigues de la cour napolitaine, il expiait dans les prisons du roi de Hongrie sa complicité présumée dans le meurtre d'André, premier mari de la reine Jeanne [1]; sa femme, Marie de Bourbon, veuve du prince de Chypre, Gui de Lusignan, avait en douaire Corfou, Céphalonie, Kalamata; on lui vendit les fiefs de Vostitza et de Nivelet, mais le pouvoir effectif résidait entre les mains d'Acciajuoli; malgré la faillite des banques florentines en 1343, faillite que le roi de Sicile et Édouard III d'Angleterre avaient entraînée en répudiant leur dette, Nicolas demeurait le prêteur, et à l'occasion le Warwick des têtes couronnées.

Summonte, historien napolitain du seizième siècle, le représente apportant à la reine Jeanne l'hommage des Athéniens! C'est un anachronisme; Nicolas se contentait d'acquérir une forteresse au pied du mont Ithome, puis Corinthe, et d'établir archevêques de Patras plusieurs membres de sa famille; outre un revenu annuel de 16 000 florins, ce siège détenait une autorité considérable sur toute l'Église latine d'Achaïe.

Les Corinthiens menacés par le Turc, le pape toujours soucieux de la croisade, unissaient leurs instances auprès du financier, déjà comte de Malte et grand sénéchal; il répara l'Acrocorinthe, obtint de rendre exclusivement de ce côté le service militaire que lui imposaient ses autres fiefs, rappela les serfs fugitifs, et délégua son cousin Donato comme un vice-roi du Péloponnèse. Les *Græculi* se pressaient à son audience, et Boccace, qui se moque de ses prétentions du rôle de Mécène, le compare au roi Midas; la Chartreuse d'Ema, près Florence, est un magnifique témoignage de sa piété fastueuse; Matteo Villani, qui le vit parader aux bords de l'Arno en compagnie de Louis de Tarente, prononce le nom de Sardanapale, et dit que les

[1] Louis de Tarente, second mari de Jeanne, était frère de Robert.

funérailles de Laurent Acciajuoli (mort tout jeune en 1353) coûtèrent 50 000 florins.

D'autres contemporains nous parlent de ses goûts simples et de sa sobriété; ce qui est certain, c'est que son testament ressemble à un inventaire de la Morée [1] et qu'il fonda en Grèce une véritable dynastie.

Robert était mort en 1364, Acciajuoli en 1365; le moment paraissait critique pour l'Orient chrétien : Roger de Lluria, parent du célèbre amiral, qui remplaça Moncada en 1361, se brouille avec une partie des Catalans, avec les Vénitiens de l'Eubée; il appelle les Turcs d'Andrinople et leur livre Thèbes; une coalition gréco-latine, provoquée par le pape Urbain V, réussit à sauver la Morée, et l'expédition du comte Vert, Amédée VI de Savoie [2], alla porter l'offensive jusque dans l'archipel.

Marie de Bourbon avait ajouté à ses domaines les châteaux de Chloumoutsi, de Navarin, de Beauvoir, de Santameri, si bien que le prince de Galilée, Hugues, issu de son premier mariage, crut pouvoir substituer au royaume de Chypre, occupé par son oncle Pierre, une principauté d'Achaïe; Robert n'avait point d'enfants, mais Philippe son frère avait reçu à Tarente l'hommage des barons, présenté par Centuriane Zaccaria, seigneur de Chalandritza. Marie, débarquant (1366) avec son fils à la tête de douze mille hommes, assiégea Patras; l'archevêque Ange Acciajuoli comptait parmi ses chanoines un jeune Vénitien, Carlo Zeno, mieux fait pour les combats que pour l'office; aguerri dans les escarmouches avec les pirates, il réduisit les agresseurs à se retrancher derrière les murs de Navarin, où Zaccaria était prisonnier; le comte Vert, qui était par sa femme cousin de Marie, accourut de Coron, et son arbitrage aboutit à l'échange des droits sur Patras contre une certaine somme que Zeno se

[1] Il existe une *Monographie de Nicolas*, par Tanfani, Florence, 1863.

[2] Voir, au tome V de la *Biblioteca storica Italiana* (Turin, 1900), les documents publiés par F. Bollati di S. Pierre. Parti de Venise en juin 1366, Amédée avait gagné directement Coron, puis Navarin et Négrepont; de Péra, il retourne à Venise, y séjourne en juillet-septembre 1367, visite Rome en octobre, puis Pavie, et rentre en Savoie.

chargea de recueillir à Glarentza, le port florissant de la côte occidentale; accusé de trahison par un chevalier, Zeno le provoqua en duel, dut abandonner la carrière ecclésiastique et devint bailli de l'empereur Philippe, auquel Marie céda tous ses titres, sauf Kalamata, pour une pension de 6 000 ducats. Le prince de Galilée alla chercher fortune en Chypre, où son oncle venait d'être assassiné (1369); le successeur de Zeno, un Génois, tracassa le nouvel archevêque, un Vénitien, qui offrit Patras à la République; celle-ci l'accepta trente-cinq ans plus tard.

L'archevêque Acciajuoli était le cousin (et l'homonyme) d'Ange, fils aîné de Nicolas, héritier de Corinthe; ensemble, ils devaient ériger un monastère bénédictin sur le territoire de Kalamata; Ange, qui accompagna Philippe en Hongrie, délègue à Corinthe un autre cousin, Nerio, dont le frère Jean fut aussi archevêque de Patras.

Nerio aspirait à la main de Fiorenza Sanudo, duchesse de l'Archipel; Venise s'y opposa, et rejeté sur le Péloponnèse, Nerio acheta les baronnies de Vostitza et de Nivelet à Marie de Bourbon, prit hypothèque sur le groupe des châteaux de Corinthe, en prêtant à son cousin une somme que celui-ci ne put jamais rembourser, et se créa de la sorte une base d'opérations pour saisir Athènes.

II

Moncada ne se pressait point de rejoindre le poste où le roi Frédéric l'avait nommé à vie dès 1363; après Jaïme Fadrique (mort en 1365), c'est encore Lluria, rentré en grâce, qui traite avec Venise, sous condition de n'entretenir aucune escadre; ses adversaires veulent se donner aux Génois; un rival, Pedro de Pou, qui jouissait de la confiance de Moncada, le desservait à Palerme; les injustices de ce dernier amenèrent une émeute où périrent Pou et ses acolytes (1366), et le roi Frédéric finit par accorder à Lluria le titre officiel de vicaire général (mai 1367),

en récompense de son zèle contre les Turcs. Il le garda jusqu'à sa mort (1370).

Les héritiers de Brienne crurent l'heure venue de reparaître : Sohier d'Enghien, fils d'Isabelle (sœur de Gautier), était mort décapité en Hainault (1366), mais ses frères les comtes de Lecce et de Conversano, Guy seigneur d'Argos, étant citoyens de Venise, prièrent la République de leur laisser prendre pied à Négrepont, et malgré le refus du doge, le comte de Conversano, bailli de Morée, aurait failli surprendre l'Acropole. La chose est douteuse, car à la même époque on voit le sire d'Argos proposer sa fille en mariage à un fils de Lluria, sous les auspices du bailli de Négrepont; la Sérénissime y aurait gagné Mégare.

Un projet plus sérieux, révélé par des documents extraits de l'Archivio Vaticano, eût été de marier le jeune Gautier, neveu du comte de Lecce, à une fille du marquis de Randazzo, Jean de Sicile, que nous connaissons déjà; cette princesse, nommée Constance, nièce du roi d'Aragon, cousine du roi de Sicile, avait alors une vingtaine d'années; l'une des lettres (sans date, mais que M. Miller assigne à 1369) est adressée à l'évêque de Cambrai, Robert de Genève, le futur pape d'Avignon.

La colonie, devenue presque autonome, supportait malaisément le joug des fonctionnaires siciliens, qui se succédaient trop vite pour s'identifier avec le pays. L'Aragon, maître de la Sardaigne, avait à se plaindre des Génois; Venise exploita cette rivalité pour obtenir l'appui des Catalans, non sans avoir indemnisé d'abord les héritiers de Muntaner, qui réclamaient depuis cinquante ans.

Battus devant les murs d'Oreos (au nord de l'Eubée), les Génois pillèrent la place voisine de Ptéleon et débarquèrent dans le port de Navarin. Les Zaccaria, barons en Morée, menaçaient Modon et Coron, « les deux yeux de la République » à la pointe de la Messénie; on dut augmenter le traitement des gouverneurs vénitiens. Détails curieux : les soldats de la garnison avaient défense de porter la barbe, afin d'être mieux distingués des Grecs.

L'Eubée, servant d'asile aux réfugiés thessaliens et aux Juifs,

demeurait le boulevard des possessions vénitiennes; les triarques, réduits à deux (un ghisi et un dalle Carceri) s'occupaient de l'escadre, le *bailo* percevait les impôts, et, en cas de conflit, le patriarche latin de Constantinople, fixé à Négrepont, servait d'arbitre.

En 1365, Boniface Fadrique vendit Karystos, « le château rouge », 6 000 ducats à la République; la position en était si forte que trente hommes d'armes suffisaient à la protéger.

Une autre dynastie italienne s'implantait à l'ouest; les Tocchi, de Bénévent, se disaient issus d'un compagnon de Totila, l'envahisseur Goth du sixième siècle! Guillaume, gouverneur de Corfou sous les princes de Tarente, épousa la sœur du despote d'Épire, Jean II, et leur fils Léonard une nièce de Nicolas Acciajuoli; Léonard, qui avait aidé à libérer Robert des prisons de Hongrie, devint comte de Céphalonie, lorsque la puissance serbe chassait du continent les Orsini, ses cousins; les gens de S. Maura et de Vonitza, las d'obéir aux Zorzi, se donnèrent à lui en 1362; ses descendants, les ducs de Leucade, ont subsisté jusqu'au dix-neuvième siècle.

Jean V Paléologue [1] était venu à Rome au retour du bienheureux Urbain V; cette union éphémère, âprement contestée par les Byzantins, ne l'empêchait point de préférer l'alliance turque à celle des Serbes et des Bulgares; ému de l'appel que lui adressait l'archevêque de Néopatras, le pape Grégoire XI avait convoqué à Thèbes (octobre 1373) un Congrès de toutes les puissances chrétiennes d'Orient; loin d'aboutir à la croisade, il envenima les dissensions locales : Nerio Acciajuoli, alléguant un refus d'extradition de quelques sujets fugitifs, enleva Mégare aux Catalans, et l'évêque de cette ville fut réduit à la condition de chapelain de l'Acropole, alors résidence du gouverneur d'Athènes.

Louis Fadrique, petit-fils d'Alphonse, était vicaire général du roi Frédéric III, mort en 1377. Avec la majeure partie des

[1] Sur les derniers Paléologues et Byzance au quatorzième siècle, cf. Diehl, *op. cit.*, p. 217-241.

notables, y compris les trois archevêques d'Athènes, Néopatras et Thèbes, il se prononça en faveur du beau-frère de Frédéric Pierre IV d'Aragon, tandis que la minorité, conduite par un Vénitien, le marquis de Boudonitza, adhérait à Marie de Sicile, fille de Frédéric.

Le raid des Almogavares avait été déterminé par la paix de Castabellota en 1302, qui laissait sans emploi les mercenaires de l'époque; le traité de Brétigny licenciait également les Grandes Compagnies, trop célèbres dans notre histoire; or le frère de Charles le Mauvais, Louis de Navarre, avait épousé la duchesse de Duras, petite-fille d'un Angevin de Naples, Jean de Gravina; Louis recruta 1 200 cadets de Gascogne ou de Navarre, avec un chambellan de son frère, Mahiot de Coquerel, et il se disposait à disputer Duras aux Albanais lorsqu'il mourut à Naples en 1376.

L'empereur titulaire de Constantinople était alors un neveu de Philippe III, Jacques des Baux [1], petit-fils de l'ancien bailli de Catherine de Valois en Morée, mais la reine Jeanne, en vertu de son troisième mariage avec un prince de Majorque, prétendait aussi à l'héritage des Villehardouins. Erard le Noir, qui signait en 1344 une adresse à Jacques de Majorque, se retrouve en 1374 parmi les barons qui vont à Naples offrir l'Achaïe à Jeanne; le représentant de la reine, au lieu de respecter les franchises locales, trouva moyen de leurrer les Vénitiens et d'entrer en guerre avec les Grecs de Mistra. Fatiguée de ces litiges, Jeanne, qui venait de convoler en quatrièmes noces avec Otton de Brunswick, l'investit de la principauté, qu'il s'empressa de gager aux chevaliers de Saint-Jean pour une rente annuelle de 4 000 ducats.

L'ordre possédait plusieurs fiefs en Morée, et Innocent VI avait même proposé d'y transférer le quartier général, établi à

[1] Sur la famille provençale des Baux (en Italie, del Balzo) et leur fortune à Naples, cf. S. Clair Baddeley, *op. cit.*, p. 474 et suivantes. La mère de Jacques, veuve d'un Baliol (roi exilé d'Ecosse), avait épousé le duc d'Andria, membre de la fraction opposée à Jeanne.

Rhodes dès 1309. Le grand maître Juan Fernandez de Heredia[1], qui venait d'escorter Grégoire XI à Rome, enleva Lépante aux Albanais, mais, fait prisonnier dans une marche imprudente, il fut livré aux Turcs et ne recouvra la liberté qu'en 1381. Jacques des Baux crut l'heure venue de tenter l'aventure avec les Navarrais, que Mahiot de Coquerel et un certain Pedro de S. Superan, surnommé Bordo, mirent à sa solde; maîtres de Corfou, ils gagnèrent l'Attique au début de 1380: le marquis de Boudonitza, qui commandait le défilé des Thermopyles, leur était acquis; le duc de l'Archipel, Nicolas dalle Carceri, escomptait la prise de Négrepont; le seigneur de Thèbes, Jean de Lluria, un Catalan, se trouvait captif du comte de Conversano (l'héritier des Brienne); Athènes voyait de mauvais œil la suprématie de Thèbes, les Grecs aimaient peu les Catalans; ce furent cependant deux Grecs qui défendirent Thèbes, et deux Espagnols figurent parmi les traîtres qui la livrèrent aux Navarrais. La place de Livadia et l'Acropole résistèrent quelque temps; le gouverneur d'Athènes était aux mains de l'ennemi, que le commandant et un notaire grec, Demetrios Rendi, tenaient encore bon sur la colline chère à Minerve.

Le 20 mai 1380, une assemblée y rédigeait des *capitulations* fort étendues, que deux envoyés portèrent à Lérida, en même temps que les cités de Salona, de Thèbes et de Livadia présentaient les leurs au roi Pierre IV.

Sans accorder toutes ces requêtes, le monarque se montra plutôt large; Fadrique reçut de vastes domaines, et l'évêque de Mégare, proposé au Pape pour le siège de Thèbes, obtint la solde nécessaire aux douze hommes d'armes qui composaient la garnison de l'Acropole.

Chroniqueur et troubadour[2], Pierre déclarait que tous les

[1] Sur ce personnage, qui intéresse également l'histoire littéraire, cf. l'*Epistolario* du chancelier florentin Coluccio Salutati, éd. Novati, Rome, 1891-1911.

[2] On lui attribue, en dehors des œuvres qui portent son nom, une *Chronique* anonyme de l'Aragon; notices sur tous ces princes dans le recueil de M. Botet y Siso, *Les Manedes Catalanes*, deux volumes, Barcelone, 1908.

rois de la Chrétienté lui envieraient « ce précieux joyau »; la reine Sibylle désirait en tirer quelques reliques.

La députation était à Lérida le 1er septembre, mais Rocaberti, le nouveau vicaire général, ne débarqua au Pirée qu'à l'automne suivant (1381); une coalition se forma immédiatement contre les Navarrais; ceux-ci ne se maintinrent qu'à Thèbes, et la reine Sibylle pria Hérédia d'attribuer à un de ses protégés le château de Sykaminan, voisin d'Athènes, qui dépendait des chevaliers. Rocaberti avait ordre d'enlever aux habitants de Livadia le chef de saint Georges, dont le roi avait fait le patron d'un ordre militaire; il n'osa pas en priver les indigènes, qui jouissaient des franchises de Barcelone.

Une exemption d'impôts (pour deux ans) attira nombre d'Albanais, qui peuplent de nos jours certains villages de l'Attique et de la Béotie. Se repliant sur la Morée, les Navarrais traitèrent avec les chevaliers de Saint-Jean, peu satisfaits du marché onéreux de 1377; Mahiot de Coquerel devint en fait le maître de la situation lorsque Jacques des Baux mourut à Tarente (1383), laissant trois prétendants se disputer le vain titre impérial. Le premier, Louis d'Anjou (oncle de Charles VI), le suivait bientôt dans la tombe, et sa veuve, Marie de Bretagne, cédait ses droits à Hérédia; le pape d'Avignon, Clément VII, avait à peine ratifié cet accord qu'un Savoyard, Amédée, prince d'Achaïe, protestait, et une bulle du 11 avril 1387 casse la vente. L'expédition du comte Vert avait ranimé les espérances de la famille; une prophétie venue de Grèce assignait à un prince de Savoie la succession de Constantinople; on a soutenu que la branche aînée encourageait les visées de la branche cadette, pour avoir le champ libre en Piémont [1]; un aventurier, Jean Calofero, qui se disait appartenir à la dynastie des Lascaris, offrit ses services, et Amédée le gratifie (juillet 1387) du

[1] M. Gabotto, à qui j'emprunte ces détails, n'admet point ce plan machiavélique d'Amédée VII et de son successeur. — Cf. son ouvrage : *Gli ultimi Principi d'Ardia*, p. 86 (Pignerol, 1897). Pignerol était la capitale des princes d'Achaïe.

comté de Céphalonie... à prendre quand la Morée sera aux mains du prince. Des agents piémontais se mettent en route au mois de septembre suivant; malgré la recommandation officielle du doge, leur mission semble avoir été stérile.

En 1389, Hérédia caresse encore un projet d'expédition, puis il se borne à faire traduire Plutarque et la chronique de Morée.

Le second compétiteur est le duc Louis de Bourbon, neveu de Marie, l'impératrice douairière; il essaye de négocier avec Erard le Noir, mais il ne quitte pas la France.

Le troisième, Charles de Duras, a l'avantage d'occuper Naples; aussi Mahiot et Saint-Supéran (qui lui succède en 1386) reconnaissent-ils théoriquement sa suzeraineté; Venise, jalouse de ses domaines de Messénie, leur achète un droit de préemption sur Navarin, voisin de la ville d'Androusa, qui est leur quartier général. Les vassaux de Théodore Paléologue (fils de Jean V) s'appuient sur eux pour devenir autonomes; le pape Urbain VI nomme vicaire général de la principauté l'archevêque de Patras « dans l'intérêt de la paix et de la justice ».

Marie d'Enghien, la dernière des Brienne, gardait encore Nauplie et Argos, mais, ayant épousé un Cornaro, elle dépend étroitement de Venise; la République acquiert en même temps l'entière possession de l'Eubée, car Nicolas delle Carceri, duc de Naxos, assassiné en 1383, ne laisse aucun héritier légitime; Ghisi, maître du dernier tiers de l'île, le lègue en 1390 à Venise; au lieu d'annexer, on eut la sagesse de louer à des particuliers; ainsi les Giustiniani affermèrent Karystos; afin d'arrêter l'émigration vers l'Attique, le clergé grec fut dispensé de payer tribut au patriarche latin.

La République suivait de près les luttes violentes où s'épuisait le royaume des Deux-Siciles : un certain Paninsaco ayant révélé le projet formé par Charles de Duras de vendre Corfou aux Génois, Ange Condulmer alla trouver ce prince à Barletta (novembre 1384), afin de protester; Charles s'était vu réduit à engager les deux châteaux de Corfou à Benedetto Acciajuoli,

contre un prêt de 12 000 florins; dès 1386, l'île se donnait spontanément à Venise.

La guerre entre Charles et Louis d'Anjou préoccupait également le commerce; une députation vénitienne visite les ports de l'Apulie pour ménager à l'escadre qui revenait de Flandre une escorte jusqu'à Modon : crainte exagérée, car les Angevins manquaient de navires, et ceux de Charles firent naufrage; la République n'en interdit pas moins l'entrée de Louis dans le golfe et, après la mort de Charles, le passage en Dalmatie de sa veuve Marguerite; le danger véritable émanait des pirates, contre lesquels on porte plainte aux autorités de Bari; il pouvait naître aussi des prétentions de Gênes sur l'île de Chypre; Urbain VI, brouillé avec la maison de Naples, favorisait plutôt la rivale de Venise, qui devait lui offrir un asile après sa pénible odyssée; dès le mois de septembre 1384, le doge écrivait à un cardinal vénitien que l'alliance ébruitée entre le Turc et Gênes serait un scandale « capable de jeter la confusion dans le monde ». L'intérêt politique et commercial faisait pencher la République vers les Aragonais, rivaux de Gênes en Sardaigne, maîtres de la Sicile, en relations presque amicales avec Tunis [1]. Il est vrai que ceux-ci allaient perdre pied en Grèce; Louis Fadrique, mort en 1382, avait fiancé sa fille unique, Marie, au fils du vicaire général Rocaberti; elle apportait en dot le château de Sidérocastron, poste avancé du côté de Néopatras; le jeune homme recevait le comté de Salona. Mais, à la fin de 1382, Rocaberti est en Sicile, chargé de conduire en Espagne la jeune reine Marie; son suppléant, Ramon de Vilanoir, avait réussi à gagner l'appui des Navarrais de Morée contre l'ennemi commun, grec ou turc; une querelle de famille entre le roi Pierre IV et son fils Jean vint tout gâter; Vilanova quitta la Grèce, laissant Pedro de Pau sur l'Acropole et les fils de Lluria à la tête des troupes. Rocaberti, épousant la cause du prince d'Aragon, encourut la disgrâce du roi; le mariage projeté n'eut pas lieu,

[1] Sur toute cette politique méditerranéenne à la fin du quatorzième siècle, cf. *Arch. Stor. per la Sicilia Orientale* (Catane, 1911), article de M. Cessi.

et lorsque le nouveau vicaire général, Bernard de Cornella, fut désigné (juin 1386), les Florentins avaient conquis presque toute l'Attique.

Du haut de l'Acrocorinthe, Nerio Acciajuoli épiait depuis des années l'heure opportune; sa femme, une Saraceno, tenait à l'aristocratie de l'Eubée; leur fille aînée, Bartolomea, avait épousé le despote de Mistra, Théodore Paléologue, dont le frère Manuel était vice-roi de Salonique.

Pierre Cornaro, le mari de la Dame d'Argos, secondait les desseins de Nerio, et, dès 1385, une lettre de l'évêque d'Argos annonce qu'une petite armée d'Albanais se dispose à défendre Mistra contre les Navarrais; sous prétexte de réprimer les corsaires ottomans, Nerio détache une galère de l'arsenal de Candie et saisit le premier *casus belli* que lui offre l'orgueil blessé d'une nouvelle Hélène.

Cette Hélène était la veuve de Louis Fadrique, une Cantacuzène, cousine des Paléologue; le jeune Rocaberti étant hors de cause, Nerio demanda la main de Marie pour son beau-frère Pierre Saraceno; la mère lui préféra Étienne Doucas, un roitelet serbe de Thessalie; Grecs et Francs se liguèrent contre le slave; les troupes de Nerio envahirent le comté de Salona, la galère vénitienne entra dans le Pirée, et une patente de janvier 1387 est signée, dans Athènes, par le nouveau duc en personne; Pedro de Pau se maintint sur l'Acropole seize mois encore; Jean I, qui avait remplacé dans l'intervalle son père, et qui s'était hâté de rendre à Rocaberti l'emploi de vicaire général, reçut à Barcelone (mars 1387) un envoyé du gouverneur de l'Acropole et lui promit d'aller lui-même secourir « cette fameuse portion du royaume d'Aragon »; on écrit dans ce sens au capitaine des Navarrais, à l'archevêque de Néopatras et à la comtesse de Saloma, en dernier lieu le 22 avril 1388, pour lui promettre l'Acropole, si elle chasse l'assiégeant [1].

[1] Pièce publiée par M. Rabio y Lluch, l'historien des Catalans à Athènes, recension de M. Miller dans l'*Ingl. Hist. Review*, 1910. Sur les souvenirs et les monuments de cette race, détails dans Miller, *op. cit.*, p. 327 et suivantes.

Ni le roi, ni Rocaberti ne se mirent en route, bien qu'un message du 5 novembre 1387 eût apporté, à tort, la nouvelle du décès de Pau; une diversion de pirates turcs lui permit au contraire de prolonger sa défense; néanmoins, le 2 mai 1388, *Messer Neri ebbe il castello di Setines,* au dire d'une lettre conservée à la Laurentienne de Florence.

La peste, suite ordinaire des sièges, obligea le vainqueur à résider quelque temps à Thèbes; sa domination s'affermit, à la même date, par le mariage de Francesca, sa fille cadette, avec le duc de Leucade, Carlo Tocco.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, le titre de duc d'Athènes figura parmi ceux des monarques espagnols, et nous verrons Alphonse le Magnanime réclamer l'Attique en 1444.

La dispersion des Catalans n'était pas moins prompte et définitive; les Lluria se réfugièrent en Sicile, l'archevêque Ballester à Barcelone[1]. Seule, la comtesse Hélène refusa de quitter Salona, et, en 1390, le roi Jean lui propose un Moncada pour gendre; l'île d'Egine demeura aussi jusqu'en 1451 aux Caopena de Nauplie, qui la tenaient d'une fille de Jean Fadrique; ils y portèrent de Livudia le chef de saint Georges, transféré à Venise en 1462[2].

Tandis qu'un marchand florentin devenait le successeur de Périclès, un parent des Acciajuoli, Esaü Buondelmonte, était salué comme un libérateur par les habitants de l'Épire.

Ce malheureux pays gémissait sous la tyrannie d'un Serbe, Thomas Preliubovich, « renard, puis lion dévorant, dit la chronique ». Attaqué dans Joannina par les Albanais d'un certain Boua Spata, il avait appelé le Turc, en 1385; ce crime amena le châtiment; Thomas fut tué par ses gardes, et la veuve, conseillée par l'abbé de Meteora, son frère, que le peuple surnommait « le roi Joseph », épousa Esaü, que les hasards de la

[1] Mgr Delenda, archevêque latin d'Athènes à la fin du dix-neuvième siècle, descendait d'une famille catalane. Il y a des Catalianos à Zante, à Patras, à Kalamata.

[2] Sur le culte de S. Georges, travaux récents de M. Krumbacher et de M. Aufhauser analyse par M. Bréhier, *Revue Historique,* novembre 1912).

guerre venaient de jeter dans les prisons de Joannina; il rappela le métropolitain et les autres exilés, indemnisa l'Église, abolit les corvées; l'empereur grec lui accorda le titre de despote, mais, impuissant contre les Albanais, il dut, à l'exemple de Thomas, se mettre sous la protection du sultan Mourad. « Déjà l'ombre du Turc, écrit M. Miller, plane sur la vallée de Tempé et sur la plaine de Thessalie. »

Maître d'Athènes, de Thèbes et de Corinthe, tranquille du côté de l'Occident, Nerio Acciajuoli avait à ménager les Grecs afin d'écarter le péril turc.

A la surprise du patriarche orthodoxe, le métropolitain exilé reprit sa place, sinon sur l'Acropole, du moins à l'ombre de l'Aréopage[1]; celui de Naupacte, « exarque d'Étolie, » l'avait devancé depuis 1380, grâce à la reprise de Lépante par les Albanais; Salona, sous l'influence de la comtesse Hélène, reçut pour la première fois un évêque grec.

Nous verrons quel fut le résultat de cette tolérance.

La langue de Byzance redevint officielle, et la comtesse de Céphalonie, fille de Nerio, signe « impératrice des Romains » les pièces rédigées dans une chancellerie où dominait l'élément indigène; les Toscans eux-mêmes s'hellénisent à l'occasion, et la famille Iatropoulos prétend descendre d'un Médicis, qui exerçait sous Gautier de Brienne les fonctions de bailli d'Argos et de Nauplie.

Les deux châteaux appartenaient encore à Marie d'Enghien, veuve (1388) de Pierre Cornaro; du moment où elle négociait la cession de ses domaines à la République, le despote de Mistra, Théodore, saisissait Argos, sous l'instigation de Nerio, son beau-père. Le commissaire vénitien, Malipiero, ne réussit qu'à s'introduire dans Nauplie; ce demi-succès coûta cher à l'ambitieux Florentin; non seulement tout commerce fut interdit à ses sujets en Eubée et en Messénie, mais, ayant eu l'imprudence d'accepter une invitation du chef des Navarrais, San Superan,

[1] Sur l'emplacement de cette église, mosquée après la conquête, aujourd'hui manutention militaire, cf. Miller, *op. cit.*, p. 335.

qui avait partie liée avec Venise, Nerio se vit arrêté, malgré son sauf-conduit, par le grand connétable de Morée (10 septembre 1389). Tout le clan des Acciajuoli s'émut : la duchesse supplia son gendre de restituer Argos. Ange, le cardinal de Florence, sollicita l'intervention du Pape; un autre frère de Nerio, Donato, qui se trouvait être fort à propos gonfalonier de Florence, fit offrir au Doge, par la seigneurie, les marchandises déposées à Corinthe, une partie du territoire, les villes d'Athènes et de Thèbes, en gage, tandis qu'il se déclarait prêt à mener en personne l'affaire d'Argos; la comtesse de Céphalonie ayant obtenu droit de cité à Gènes, on recourut également à cette République et au comte de Savoie.

La crainte d'une attaque génoise, que le despote aurait soutenue sur terre, décida Venise à relâcher le captif; vers la fin de 1390, Nerio quitta le château de Listrina (près de Patras), mais ses biens meubles, avec Mégare, servirent de garantie, et la comtesse Francesca, envoyée à Négrepont, servit d'otage, jusqu'à la remise effective d'Argos.

Celle-ci n'eut lieu qu'en 1394, sous la pression de certains vassaux rebelles qui inquiétaient Théodore; tout en laissant subsister à côté de leurs podestats les libertés locales, les Vénitiens érigèrent à Nauplie une troisième forteresse, le Torrione.

Afin de satisfaire les Navarrais, Nerio avait dépouillé le monastère et la cathédrale de Corinthe, arraché les plaques d'argent qui ornaient les portes du Parthénon.

C'est dans la chapelle de l'Acropole que Nerio reçut les envoyés du prince d'Achaïe, Amédée, invoqué comme un arbitre par les partis en présence, et que nous avons vu naguère disposé à faire valoir les titres oubliés de sa maison. Venise espérait de lui Argos, Nerio sa revanche contre les Navarrais, qui envoyaient au prince (1391) une liste des fiefs de Morée dont il serait devenu le suzerain nominal.

La mort du comte Rouge et les complications de la politique piémontaise sous Amédée VIII empêchèrent le prince et son frère Louis (mort en 1418) d'utiliser des circonstances aussi fa-

vorables; c'est vers Chypre et Jérusalem qu'un mariage contracté au siècle suivant portera les visées orientales de la maison de Savoie.

Le désastre de Kossovo (1389) n'avait pas ouvert les yeux à la Chrétienté; bien au contraire, les Navarrais appelaient le chef turc Tvrenosbeg contre Théodore, et ses bandes ravageaient la Thessalie, la Béotie et l'Attique; l'archevêque Dorotheos, rétabli dans Athènes, eut l'infamie de traiter avec l'infidèle, en haine des Latins; Nerio le dénonce au Synode siégeant à Constantinople, qui refuse d'accueillir le témoignage d'un « schismatique »; le fugitif protestait de son innocence, quoiqu'il eût cherché un asile dans le camp turc; Nerio divisa la métropole et en créa une seconde pour Thèbes et Néopatras.

Dès 1393, Livadia était reprise à Evrenos par un Navarrais, Bertrand Mola, qui geôlier d'Acciajuoli à Listrina, venait de passer à son service, mais un ennemi plus redoutable occupait déjà la Thessalie : c'était le sultan Bajazet, surnommé *l'Éclair*.

La comtesse de Salona, gouvernée par un favori, laissait ce misérable tyranniser le pays; ayant séduit la fille de l'évêque grec, il se retrancha dans le château pendant que le père, exaspéré, appelait le Turc sur les flancs du Parnasse; un autre évêque grec avait déjà livré la ville de Lamia à Bajazet; celui-ci s'empara aisément de Salona : un soldat de la garnison lui apporta la tête du tyran, massacré après avoir immolé la fille de l'évêque; la comtesse Hélène et sa fille subirent les outrages du vainqueur; le bruit courut dans le peuple que cette dernière avait été précipitée sur des rochers, à l'endroit qu'on appelle « au grenadier ».

Ainsi, au début de 1394, un aga, Mourad Bey, s'installait en face du golfe de Corinthe.

J. Martin.

L'ORDRE AMÉRICAIN DE CINCINNATUS

EN FRANCE

(Suite.)

Comme nous avons vu plus haut (page 220), la campagne de Adams Burke contre le caractère héréditaire de l'ordre de Cincinnatus amena l'assemblée générale des membres, qui se tint le 13 mai 1784, à rédiger de nouveaux statuts.

Un exemplaire de ces statuts « revus et corrigés » fut adressé aux sociétés respectives de chaque État, aussi bien aux États-Unis qu'en France, pour être soumis à leur ratification.

Voici le texte de ces nouveaux statuts, tels que les donne Mirabeau dans ses considérations sur l'ordre de Cincinnatus :

Article premier. — Les personnes qui composent cette Société sont tous les officiers commissionnés de l'armée et de la marine des États-Unis ayant servi trois années et quitté le service avec *distinction*, tous les officiers qui étaient en activité de service à la fin de la guerre, tous les principaux officiers de l'armée américaine et les officiers qui ont été licenciés par les diverses résolutions du congrès sur les différentes réformes de l'armée.

Art. 2. — Seront aussi admis dans cette Société les derniers ministres et les ministres actuels de Sa Majesté Très Chrétienne auprès des États-Unis, tous les généraux et colonels des régiments et des légions des forces de terre, tous les amiraux et capitaines de vaisseau ayant rang de colonels qui ont coopéré avec les armées des États-Unis à l'établissement de leur liberté; et les autres personnes qui ont été admises pour les assemblées des États respectifs.

Art. 3. — La Société aura un président, un vice-président, un secrétaire et un sous-secrétaire.

Art. 4. — La Société s'assemblera au moins une fois tous les trois ans, le premier lundi du mois de mai, dans le lieu indiqué par le président, ladite assemblée sera composée des membres susdits du

bureau (dont les dépenses seront supportées également par les fonds de l'État) et d'une représentation de chaque État. Cette assemblée générale s'occupera du soin de régler la distribution des fonds en caisse, de nommer le bureau pour les trois années suivantes, et de conformer les statuts de chaque Société d'État aux objets généraux de l'institution.

Art. 5. — La Société sera divisée en sociétés d'État. Chacune d'elles aura respectivement un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, qui seront choisis tous les ans à la pluralité des voix.

Art. 6. — Les assemblées d'État se tiendront le jour anniversaire de la déclaration d'indépendance. Elles prendront les mesures relatives aux projets de bienfaisance de la Société. Les diverses assemblées d'État s'adresseront en temps convenable à leurs législatures respectives pour l'octroi des chartes.

Art. 7. — Tout membre (de la Société) allant d'un État dans l'autre sera considéré à tous égards comme appartenant à la société d'État dans laquelle il résidera actuellement.

Art. 8. — L'assemblée de chaque État sera juge des qualités de ses membres, réprimandera et chassera, s'il est nécessaire, tout membre qui ne se conduirait pas comme il convient.

Art. 9. — Le secrétaire de chaque société d'État enregistrera les noms des membres résidant dans l'État et en délivrera une copie au secrétaire de la Société générale.

Art. 10. — Afin de réunir des fonds pour le soulagement des membres qui ont besoin de secours, ainsi que pour les veuves et les orphelins, chaque officier remettra un mois de sa solde au trésorier de son État.

Art. 11. — Aucune donation ne sera reçue que des citoyens des États-Unis.

Art. 12. — Les fonds de chaque société d'État seront placés en fonds de l'État avec permission de la législature, et l'intérêt de ces fonds sera appliqué aux intentions de la Société; si, par suite du temps, il survenait des difficultés dans l'exécution des intentions de la Société, les législatures des différents États seront requises de prendre les dispositions qui leur paraîtront les plus équitables et convenir le mieux aux vues primitives de l'institution.

Art. 13. — Les sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, membres de cette Société, peuvent tenir des assemblées à leur volonté et faire des règlements pour leur police, conformément aux objets de l'institution et à l'esprit de leur gouvernement.

Art. 14. — La Société aura un ordre qui sera un aigle (de même que dans les premiers statuts).

On voit que ces statuts ne reproduisaient pas un assez grand nombre de passages des statuts primitifs, qu'ils ne pouvaient avoir l'intention d'abroger, comme celui des membres honoraires dont plusieurs étaient déjà nommés et qu'on ne pouvait songer à exclure.

La thèse actuelle, que ces nouveaux statuts avaient pour but d'éclaircir et préciser ce qui n'était pas assez explicitement exprimé dans les statuts primitifs et que soutient M. Asa Bird Gardiner avec tous ceux qui ont fait revivre la Société avec les héritiers des membres fondateurs, est donc parfaitement défendable et juste.

Le 13 mai 1784, jour où furent adoptés ces statuts, l'assemblée générale décida qu'ils seraient envoyés à chaque assemblée d'État ainsi qu'à celle de France, avec une lettre-circulaire expliquant les raisons qui avaient fait adopter ces corrections.

Le 14 mai, le comité de la Société, présidé à ce moment par le brigadier général Stephen Moylan, constata l'existence d'un grand nombre de mémoires, pétitions et autres pièces émanant de personnages étrangers qui devaient être envoyés à la Société en France.

La Société générale considérait la ratification par la Société d'État français des nouveaux statuts comme aussi nécessaire pour les valider que celle de toute autre Société d'État, comme on le verra dans la lettre adressée au marquis de La Fayette.

Mais même ces nouveaux statuts ne tranchaient pas certains points : ils laissaient en particulier dans le vague la question de savoir si les officiers généraux et colonels de « l'armée alliée » du comte d'Estaing, qui avaient servi à Rhode-Island en 1778 et à Savonnah en 1779, devaient être compris avec les officiers du même grade de « l'armée auxiliaire ».

Baron de Contenson.

(A suivre.)

UN FINANCIER DIPLOMATE AU SIÈCLE DERNIER

PIERRE-CÉSAR LABOUCHÈRE

(1772-1839)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

Quand il avait placé Louis Bonaparte sur le trône de Hollande (1806), Napoléon avait cru trouver en son frère un docile lieutenant. Mais Louis prenait au sérieux son rôle de roi; il résistait aux volontés de l'Empereur, et ne pouvait se résigner à contrarier les intérêts de ses sujets, qui avaient tant de relations com-

[1] Principaux documents consultés : Archives des Affaires Etrangères. Archives Nationales A F^IV 1674, F^7 6545, F^6 6554 : *Mémoires du Chancelier Pasquier* (tomes Ier et IV) : *Mémoires de Savary, Duc de Rovigo* (tome III) ; *Mémoires du Baron de Méneval : Mémoires du Comte Mollien* (tome III) ; *Mémoires de Stanislas de Girardin : Quinze ans de Haute Police sous le Consulat et l'Empire*, par Desmarets, avec notes de L. Grasilier et préface d'Albert Savine ; *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France* (Echo de Cambacérès) ; *Mémoires de Fouché* (malgré le désaveu de la famille, le tome Ier a été certainement écrit, du moins en grande partie, par le Duc d'Otrante) : *Mémoires de la Duchesse d'Abrantès* (souvent sujets à caution, mais très piquants au point de vue anecdotique). Ministère des Affaires Etrangères, Angleterre, Correspondance, tome 606 : *Congrès d'Aix-la-Chapelle de 1818*, vol. 694, 708 à 713. *Indiscrétions* (Souvenirs du Comte Réal), par Munier-Desclozeaux. *Gouvernement de Hollande*, par Louis Napoléon (tome III). *Papiers sur le règne d'Alexandre Ier*, par Tchernychev *Correspondance diplomatique du Comte Pozzo di Borgo et du Comte de Nesselrode. Lettres et papiers du Comte de Nesselrode. Mémoires de la Comtesse de Boigne* (tomes II et III). *Histoire de Napoléon*, par Lanfrey (tome V). *Le Consulat et l'Empire*, par Thiers (tome XII). Id., par Thibaudeau (tome VIII). *Histoire Parlementaire des Finances de la Restauration*, par Calmon (tome Ier). *Les Finances françaises sous la Restauration* (tome Ier), par le Baron de Nervo. *Les Finances françaises sous la Troisième République*, par L. Say (tome III). *Portraits de financiers*, par André Liesse. *Fouché*, par L. Madelin, tome II (le seul ouvrage biographique complet qui ait été publié sur le célèbre ministre de Napoléon et de Louis XVIII). *Napoléon et l'Angleterre*, par Coquelle. *Le*

merciales avec l'Angleterre et qui, plus que toute autre nation, souffraient du blocus continental. Furieux de cette opposition, Napoléon annonçait tout haut son intention de réunir la Hollande à l'Empire français.

L'ambassadeur hollandais, l'amiral Verhuell, qui, tout en servant fidèlement son pays, désirait vivement aplanir les difficultés présentes, insista auprès du Roi pour qu'il se rendît à Paris et tâchât d'apaiser le tout-puissant Empereur. Louis hésita fort longtemps, redoutant un guet-apens : il finit pourtant par céder et arriva à Paris le 27 novembre 1809, avec des dispositions assez peu conciliantes.

Les pourparlers furent longs et difficiles ; le 21 décembre 1809, Napoléon écrivait à son frère une lettre menaçante, où il énumérait tous ses griefs, terminant par ces mots : « Dans mon discours au Corps législatif, j'ai laissé entrevoir mon mécontentement ; et je ne vous cacherai pas que mon intention est de réunir la Hollande à la France. Le principe en France que le Thalweg du Rhin est notre limite est un principe fondamental. Cette réunion peut s'opérer de gré ou de force. J'ai assez de griefs contre la Hollande pour lui déclarer la guerre. Toutefois je ne ferai pas difficulté de me prêter à un arrangement qui me cédera la limite du Rhin. »

Au milieu de la lutte qu'il soutenait pied à pied, Louis eut une lueur d'espoir : Napoléon voulait arracher la paix à l'Angleterre, et, dans son dessein, la menace de réunion de la Hollande à la France devait être le meilleur moyen de conquérir cette paix. Il faut lire dans Thiers le récit de l'entretien qui eut lieu entre les deux frères : « Tenez, dit l'Empereur, j'attache tant d'importance à la paix maritime et si peu à la Hollande, que si les Anglais voulaient ouvrir une négociation et traiter sérieusement avec moi, je ne songerais ni à réunir votre territoire, ni à vous

Baron de Kolli, par L. Grasilier. *Napoléon et le Roi Louis*, par F. Rocquain. *Les Rois, frères de Napoléon*, par le Baron du Casse. *Le Duc de Richelieu*, par Crousaz-Crétet. *Napoléon et sa Famille*, tome V, par F. Masson, le meilleur ouvrage sur « Napoléon intime », etc., etc.

imposer des gênes dont je reconnais la dureté; je laisserais la Hollande tranquille, indépendante et intacte. » Puis, comme entraîné par son sujet, Napoléon ajouta : « Ce sont les Anglais qui m'ont obligé à m'agrandir sans cesse. Sans eux, je n'aurais pas réuni Naples, l'Espagne, le Portugal à mon empire. Mais j'ai voulu lutter et étendre mes côtes pour accroître mes moyens. S'ils continuent, ils m'obligeront à joindre la Hollande à mes rivages, puis les villes hanséatiques elles-mêmes, enfin la Poméranie et peut-être même Dantzig. Voilà ce qu'il faut qu'ils sachent bien, et voilà ce que vous devriez vous attacher à leur faire comprendre. Vous en avez la possibilité, car vous avez à Amsterdam des négociants qui sont associés des maisons anglaises : eh bien, profitez-en pour apprendre aux Anglais de quoi ils sont menacés; informez-les qu'il ne s'agit de rien moins que de la réunion de la Hollande, ce qui pour l'Angleterre sera un immense dommage, et ajoutez que, s'ils veulent ouvrir une négociation et faire la paix, ils sauveront votre indépendance et s'épargneront un grave danger. »

Louis s'empressa d'acquiescer à ce plan qui semblait lui garantir sa couronne [1], et des pourparlers s'engagèrent aussitôt entre le duc de Cadore et M. de Roëll, le ministre des Affaires étrangères hollandais. On eut quelque peine à se mettre d'accord sur la forme qui serait donnée à la négociation, sur la déclaration qui devrait être faite au gouvernement anglais; enfin, le 24 janvier 1810, Champagny remit au baron de Roëll un projet de note corrigé de la main de Napoléon, et dont voici les principaux passages : « Sans les ordres du Conseil de novembre 1809, la France se serait plu à maintenir l'indépendance de la Hollande, parce qu'elle était compatible avec la sienne; mais depuis lors, rien de ce qui favorise le commerce anglais n'est compatible avec la souveraineté et l'indépendance des puissances du continent. L'Angleterre, en s'arrogeant par ses ordres du Conseil de 1807 la souveraineté universelle, et en adoptant

[1] « Je suis enthousiaste de l'idée que mon frère a eue et qu'il m'a communiquée », écrivait-il à Champagny le 12 janvier.

le principe d'une guerre perpétuelle, a tout brisé et a rendu légitime tous les moyens de repousser ses prétentions. Par sa réunion à la France, la Hollande s'ouvrira le commerce du continent, et ce commerce utile à la cause commune deviendra une source de richesse pour ses industrieux habitants. » Tout en menaçant l'Angleterre, le gouvernement français faisait miroiter aux yeux des Hollandais les avantages de la réunion à l'Empire.

Louis rejeta d'abord avec indignation le modèle de lettre à écrire par lui à ses ministres. C'était trop humiliant de déclarer qu'il était convaincu de la nécessité de la réunion, etc... On l'assura que « ce n'était qu'une feinte, qu'il était nécessaire de faire voir aux Anglais que cette réunion était inévitable sans la paix » : il se résigna, et en janvier 1810, il écrivait une lettre en ce sens aux ministres hollandais, leur demandant d'envoyer de suite quelqu'un de commerce sûr et discret en Angleterre : « Il ne nous reste plus que peu de jours », concluait-il. « Deux corps de la grande armée marchent sur le royaume. Faites-moi savoir ce que vous aurez fait en conséquence de cette lettre et quel jour je pourrai avoir la réponse de l'Angleterre... »

Dès qu'il eut entendu parler du plan conçu par Napoléon, Fouché, avec le génie de l'intrigue qui le caractérisait, se hâta de s'en mêler. Il songea même, quelque temps après, à mettre dans le secret certains de ses collègues. S'adressant au comte Mollien, ministre du trésor, vers la fin d'avril 1810 : « Il faut, disait-il, que vous et moi nous parvenions à faire la paix avec l'Angleterre, et que nous rendions ce service à l'Empereur et à la France; j'ai de bons renseignements sur l'Angleterre, le commerce y est las de la guerre; le nouveau ministère aura besoin de suivre une route nouvelle; et, dans ce moment même où je vous parle, on y entame peut-être une première négociation qui peut en amener de plus importantes. » L'intermédiaire de cette négociation secrète, Fouché l'avait sous la main : c'était Labouchère, chef de la maison Hope, d'Amsterdam.

I

Pierre-César Labouchère, né à la Haye en 1772, était fils d'un marchand de draps d'Orthez [1], qui s'établit en Hollande dans la première moitié du dix-huitième siècle. Joignant à de rares aptitudes commerciales les traits caractéristiques du vrai gentleman anglais, il était devenu tout jeune l'un des chefs de l'importante maison Hope d'Amsterdam. M. R. Recouly, dans l'intéressant article qu'il consacrait naguère au député radical Henry Labouchère (journal *Le Temps*, du 23 janvier 1912), raconte à ce propos une piquante anecdote. « Un tout jeune Labouchère (Pierre-César) était venu de Hollande à Londres pour négocier une importante affaire financière avec la puissante banque Baring. Le banquier londonien invita plusieurs fois l'étranger à sa table et une intrigue sentimentale se noua rapidement entre ce dernier et la jeune fille de la maison. Mais, lorsqu'il s'avisa de demander la jeune fille en mariage, le père, rempli de son importance, repoussa dédaigneusement ce prétendant, qui n'était encore qu'un employé.

« — Si, au lieu d'employé, j'étais un associé de ma banque, lui dit Labouchère, me repousseriez-vous également?

« — La situation alors serait toute différente, répliqua Baring. On pourrait voir.

« Fort de cette promesse, Labouchère retourne précipitamment à la Haye; il explique à son patron tous les avantages qu'il aurait à créer un lien permanent entre sa maison et celle des riches banquiers anglais; il le persuade, il devient son associé. Le temps de regagner Londres et cette fois il est agréé (1796). »

Quand Fouché jeta les yeux sur lui pour sonder les dispositions du gouvernement anglais, ce n'était pas la première fois que Pierre-César Labouchère était appelé à jouer un rôle dans

[1] Les Labouchère étaient connus, depuis la fin du dix-septième siècle, comme une des principales familles protestantes d'Orthez.

les affaires politiques de l'époque. Grâce à l'intervention de la maison Hope, le baron Louis avait pu liquider avantageusement, en 1807, la créance que possédait l'État contre la Société des Négociants réunis, à la suite des bizarres contrats passés par Ouvrard avec le gouvernement espagnol. Sur les soixante millions dus par l'Espagne, le cabinet de Madrid avait délivré à Louis trente-six millions de traites payables en piastres du Mexique. Mais ces piastres, comment les toucher, les Anglais tenant toutes les mers? Le baron Louis s'adressa à la maison Hope, qui était en relations d'affaires continues avec Baring de Londres. Celui-ci obtint qu'un navire anglais allât mouiller dans le port de la Vera-Cruz et y recevoir une cargaison de piastres pour le compte de la trésorerie française.

La même année, Stanislas de Girardin, aide de camp du roi Joseph de Naples, était chargé, par son souverain, de négocier un emprunt en Hollande. La maison Hope, en raison de sa puissance financière, était toute désignée pour se charger de l'emprunt. Après des pourparlers, quelque peu longs et difficiles, et des entrevues multipliées, Labouchère finit par accepter, mais à condition que le Trésor public de France prît pour un million de florins de l'emprunt en question. Au dire de Girardin, Labouchère montra en cette occasion qu'il ferait à la fois un excellent ministre des Finances et un excellent ministre des Affaires étrangères.

En janvier 1810, il était depuis environ quatre ans en relations avec Ouvrard : celui-ci, lors de ses spéculations gigantesques ayant pour but le relèvement financier et commercial de l'Espagne, avait fait appel au concours de Labouchère, et une véritable amitié s'était établie entre eux. En décembre 1809, Ouvrard présentait Labouchère à Fouché, qui fit le meilleur accueil au chef de la maison Hope, et dès qu'il fut question de la négociation avec l'Angleterre, le ministre de la police pensa qu'on ne saurait trouver de meilleur intermédiaire pour sonder les vues du cabinet anglais. Gendre du grand banquier anglais Francis Baring, à qui Wellesley devait son élévation, Labou-

chère ne pouvait manquer d'être reçu avec empressement: et c'est avec l'assentiment de Napoléon qu'il fut chargé de la négociation secrète qui allait s'engager.

On renonça au projet primitif, d'après lequel on avait décidé de réunir solennellement les ministres hollandais et les membres du Corps législatif pour délibérer sur la question, et Labouchère fut envoyé au nom seulement de deux des principaux ministres hollandais, Van der Heim et Mollerus. Ses instructions étaient assez imprécises : il devait « faire envisager au gouvernement anglais combien il serait avantageux pour l'Angleterre que la Hollande ne tombât point sous la domination souveraine de l'Empire français ». L'indépendance de la Hollande serait sauvegardée, si les Anglais rapportaient les ordres du Conseil de novembre 1807 [1]. Dans ce cas, un rapprochement serait probable : le gouvernement français, quand il connaîtrait les conditions de l'Angleterre, lui ferait transmettre des propositions, mais sans dire actuellement quelles étaient ses intentions.

Labouchère quitta Paris avec de Roëll vers la fin de janvier 1810. Le 2 février, il s'embarquait à la Brille et, arrivé le 5 février à Yarmouth, se rendait aussitôt à Londres, où il faisait demander par son beau-père et associé, Baring, une audience à Lord Wellesley, qui l'accueillit avec beaucoup de considération. Labouchère lui communiqua la teneur de ses instructions, discuta à fond avec lui la « question principale », c'est-à-dire la menace d'annexion de la Hollande à la France. Wellesley promit d'en référer au Conseil des ministres.

Ne recevant rien les jours suivants, Labouchère sollicite le 11 une nouvelle entrevue, qui a lieu le lendemain. Il cause longuement avec le *Premier;* malheureusement il peut se convaincre que le ministère anglais ne cédera jamais sur les mesures de représailles prises en réponse au blocus continental :

« Il a paru, écrit-il dans son rapport à Van der Heim et Mollerus, que le ministère anglais attache infiniment de poids et

[1] Ces « ordres du Conseil » avaient été décrétés en représailles du Blocus continental.

d'importance à ces mêmes ordres du Conseil, qui forment l'objet immédiat de la démarche du gouvernement de Hollande, et que, soit que la France en convienne ou non, le ministère est convaincu qu'il n'y a pas de moyen plus efficace d'énerver les ressources de la France. En effet, ces mesures semblent former la base fondamentale du système sur lequel le ministère actuel fonde tous ses principes et toute sa conduite, et il semblerait que, tant que pourra durer la guerre, ce n'est que d'un changement de ministère que l'on pourrait attendre d'autres mesures et d'autres vues. »

Labouchère essaye de persuader à Wellesley que, « dans cette circonstance particulière, l'intérêt bien entendu et la prospérité permanente de tout État commerçant exigent impérieusement de ne pas regarder avec indifférence la crise dans laquelle se trouve la Hollande; de coopérer au contraire à détourner l'orage ». Le marquis de Wellesley fait observer qu'une déclaration ou une concession de sa part ne peut amener de résultat utile. Le peuple anglais s'habitue à la continuation de la guerre, « qui est maintenant plutôt favorable que contraire aux intérêts particuliers ». Cependant, le ministère anglais ne repousse pas d'ores et déjà toute proposition de paix; peut-être même, si la France s'occupait sérieusement des moyens d'opérer un rapprochement, se montrerait-il accommodant; mais les Anglais sont convaincus que « dans ce moment le gouvernement français n'a aucune vue sérieuse de paix qui puisse s'accorder avec les principes avoués du gouvernement anglais, et qu'il s'occupe uniquement à poursuivre ses dispositions quant à l'Espagne et au Portugal, lesquelles dispositions seront toujours l'obstacle le plus sérieux au succès de toutes les négociations qui pourront s'entamer ».

Finalement, le marquis de Wellesley dicta à Labouchère (12 février) une communication verbale, dont voici le résumé : Quelque intérêt que l'Angleterre porte à la Hollande, elle ne peut lui faire le sacrifice de ses propres intérêts et de son honneur. Le gouvernement français ne semble d'ailleurs nullement dis-

posé à se départir des prétentions qui ont rendu jusqu'ici inutile la bonne volonté du gouvernement anglais. Il poursuit avec acharnement la guerre commerciale, guerre dans laquelle il a été l'agresseur. Contrairement à ce qui est dit dans la note remise par M. Labouchère, les « ordres du Conseil » n'ont point été la cause, mais la conséquence des décrets français. Ceux-ci sont encore en vigueur, et il n'y a aucune raison pour que les Anglais se relâchent des mesures de défense personnelle que commande leur sûreté.

Dans un entretien avec son gendre, Baring compléta cette note en déclarant à Labouchère que l'Angleterre s'était habituée à la guerre, et que jamais elle ne consentirait à laisser un Bonaparte sur le trône d'Espagne. L'invasion de la Péninsule demeurait le grand obstacle à une pacification.

Voyant qu'un plus long séjour à Londres était absolument inutile, Labouchère se rembarqua et regagna Amsterdam, d'où il envoya un rapport détaillé au roi de Hollande. Napoléon, n'ayant plus guère d'espoir en un traité avec l'Angleterre, décida de poursuivre plus que jamais la guerre d'Espagne. Selon le mot de Thiers, il s'y résignait comme à un mal chronique, qu'une forte constitution vous permet de supporter sans trop d'inquiétude. En même temps, le traité du 16 mars, qui annexait à l'Empire français le Brabant hollandais, la Zélande et une partie de la Gueldre, montrait, chez l'Empereur, des dispositions peu conciliantes : « Je fus surpris, écrivait Metternich en 1810, de trouver chez cet homme, si merveilleusement doué, des idées complètement fausses sur l'Angleterre, sur ses forces virtuelles et sur sa marche intellectuelle. » Cette tendance belliqueuse se manifeste dans la lettre adressée le 20 mars au roi de Hollande et surtout dans la note qui y est jointe :

« J'ai lu avec attention le rapport de Labouchère. Je pense qu'il est convenable que vous le renvoyiez à Londres, non plus au nom du ministre hollandais, mais en votre nom. Il sera chargé de s'expliquer dans les termes de la note ci-jointe et sera porteur d'un écrit non signé, à peu près pareil à celui qu'il

a remis. Enfin, si le gouvernement anglais a la moindre volonté de paix, on peut se servir de Labouchère ou de tout autre agent. Il est très important que Labouchère n'ait aucun titre, aucun caractère officiel, et que, dans aucun cas, il ne puisse montrer aucune pièce signée d'une écriture connue.

« Le Roi, dit la note, à force de sollicitations et de sacrifices, a obtenu que tout le pays sur la droite du Rhin resterait indépendant, ce qui ne laisse pas d'être un avantage important pour les Anglais. Mais des troupes françaises et des détachements de douanes occupent les débouchés, ce qui rendra impossible l'introduction d'aucun bâtiment en Hollande. » Napoléon promet l'évacuation de la Hollande, le jour où les arrêts du Conseil seraient révoqués; il s'étend ensuite sur la prospérité commerciale de la France, dont les manufactures sont pourvues par les cotons de Macédoine, de Naples et du Levant. Et la note se termine par une menace :

« Pour n'avoir pas fait la paix plus tôt, l'Angleterre a perdu Naples, l'Espagne, le Portugal et le débouché de Trieste. Il est évident que, si elle tarde à la faire, elle perdra la Hollande, les villes hanséatiques, et qu'elle soutiendra malaisément la Sicile. »

Peu de jours après l'envoi de cette note, Louis regagnait la Hollande : grâce à sa soumission, qui avait amené le traité du 16 mars [1], il pouvait enfin quitter Paris, qu'il regardait comme « un coupe-gorge » d'où il fallait sortir à tout prix. Napoléon ne lui avait point épargné les scènes violentes, devant la famille impériale assemblée. Rentré dans ses États, il eut un long entretien avec Labouchère : celui-ci affirma que Lord Wellesley paraissait porté pour la paix, mais que la majorité du Conseil et surtout le Roi pensaient différemment, parce qu'il faudrait révoquer les arrêts du Conseil, qui étaient une source de prospérité pour le commerce anglais; que l'indépendance de la Hollande était indifférente aux Anglais, qui lui reprochaient son attitude

[1] Ce traité ordonnait l'occupation de la Hollande par le corps d'armée du maréchal Oudinot et l'annexion à la France du Brabant hollandais, de la Zélande et d'une partie de la Gueldre.

lors de l'affaire de Walcheren; le plus grand obstacle à la paix semblait être la guerre d'Espagne. Peut-être, si le ministère changeait, pourrait-on avoir quelque espoir, mais impossible de rien faire avec le cabinet actuel, simple continuation du précédent. Transmettant ces déclarations à Napoléon, Louis demandait de nouvelles instructions (17 avril).

Cependant, l'Empereur ne songeait plus guère à une solution pacifique; il comptait sur Masséna pour jeter les Anglais à la mer, il allait augmenter les rigueurs du blocus continental; quant à la Sicile : « La bombe traverse le détroit », disait-il, « et l'île ne tarderait pas à être soumise ». La guerre d'Espagne demeurait toujours la pierre d'achoppement à toute négociation avec les Anglais : Napoléon le reconnaissait lui-même dans un entretien qu'il eut avec Metternich, à Compiègne, le 3 avril 1810 : « J'entamai, écrit le Prince dans ses *Mémoires*, la question de la négociation avec l'Angleterre : je savais que des pourparlers fréquents avaient lieu entre les deux gouvernements, je le dis à l'Empereur. Sa Majesté n'en disconvint pas, mais me témoigna sa conviction que la paix ne serait possible qu'autant que Lord Granville se trouverait à la tête du ministère britannique. Il croit Lord Wellesley peu propre à suivre une négociation, parce que les intérêts de l'Espagne et du Portugal sont devenus sa propre cause et, pour ainsi dire, celle du nom de Wellesley. »

Trouvant, non sans raison, les prétentions de son maître absolument inacceptables, Fouché voulut reprendre pour son compte personnel — audace inconcevable en présence d'un souverain tel que Napoléon — la négociation avec l'Angleterre; une fois l'affaire en bonne voie, il dirait tout à l'Empereur, qui ne pourrait manquer d'accepter le fait accompli; toute la gloire de cette pacification inattendue rejaillirait sur lui, Fouché!

Il commença par mettre en liberté Ouvrard, emprisonné comme débiteur de l'État — lequel était devenu son principal confident. — Ouvrard, habitué, selon l'expression de Mollien, à semer partout des aventures pour tirer parti de celles que le

hasard pourrait conduire à bien, Ouvrard avait conçu un plan gigantesque et l'avait soumis à Napoléon par l'entremise de Méneval[1].

Le partage de l'Amérique méridionale permettrait de régler la question espagnole, principal obstacle à la pacification générale. Le trône du Mexique serait donné à Ferdinand VII, qu'on marierait à une princesse française. De l'île de Cuba, réservée à la France, partirait une expédition destinée en apparence à Saint-Domingue, mais ayant pour but réel de s'emparer de l'Amérique septentrionale et d'y établir un roi, qui pourrait être Lucien Bonaparte!

II

Tout imbu de ce beau projet, Ouvrard obtient de Fouché un passeport pour la Hollande. Il prétend dans ses *Mémoires* avoir été chargé par le ministre d'une négociation avec le gouvernement britannique; le véritable objet de son voyage était le rétablissement des relations entre Fouché et Labouchère... Arrivé à Amsterdam, il va trouver Labouchère et lui montre plusieurs lettres émanant du ministre, cette petite note entre autres, particulièrement significative :

« On paraît être actuellement, et pour l'époque du mariage seulement, disposé à se relâcher sur les points suivants : Malte, la Sicile, Naples, les provinces ioniennes, les villes hanséatiques, la Hollande, le Portugal, la plus grande partie des colonies espagnoles. »

Après son échec du mois précédent, Labouchère a peu d'espoir en une solution pacifique; Ouvrard le rassure, lui présente la situation sous le jour le plus favorable, l'encourage à sonder

[1] Le 23 mars 1807, Ouvrard présentait déjà à Napoléon un mémoire où il se faisait fort d'assurer à l'Empire français la domination de l'Amérique espagnole. Rien de plus facile, une fois la paix faite avec l'Angleterre, que de diriger sur la Louisiane, par exemple, un corps d'armée destiné en apparence à Saint-Domingue et d'imposer ensuite aux Etats-Unis un prince de la famille Bonaparte!

le terrain en l'assurant que les indices qu'il tient du duc d'Otrante « le portent à croire que si, l'Angleterre se prononce franchement, elle apprendra à mieux apprécier les dispositions conciliatrices de la France ». Labouchère se laisse convaincre, il ne doute plus maintenant qu'Ouvrard ne soit l'interprète de Fouché et par suite de l'Empereur. Il se hâte d'écrire à son beau-père (21 mars) que jamais il n'y a eu de moment aussi favorable, et que, si on le laisse échapper, il ne se représentera point. Le mariage projeté permet d'entrer dans un système nouveau et plus conforme aux idées d'autrefois. Les conditions mentionnées dans le petit billet d'Ouvrard, en y joignant le sort de Ferdinand VII, qu'il faudrait fixer, pourraient aisément servir de base à un arrangement

Le lendemain, Labouchère adresse à Wellesley une note rédigée par Ouvrard, et où le financier fait valoir habilement les avantages de la paix pour l'Angleterre et ses désavantages pour la France. Celle-ci, une fois la paix faite avec l'Angleterre, ne pourra plus développer sa marine avec la même activité. Elle devra apporter plus de réserve et de circonspection dans ses armements. L'Angleterre, conservant sa force maritime, sera toujours en mesure de renouveler les hostilités au moment où un accroissement redoutable de la marine française lui porterait ombrage; jusque-là, son commerce attirera vers elle toutes les richesses disponibles de l'Europe. La France et l'Angleterre devraient s'allier pour punir les États-Unis [1] et anéantir l'œuvre imprudente de Louis XVI, de ce souverain « qui avait ordonné des dispositions contraires à la sûreté de son royaume ». En même temps, le Mexique pourra offrir un trône à Ferdinand VII et un asile à tous les princes de la maison de Bourbon. Au début de ce factum Ouvrard insiste sur le changement qui va s'accomplir dans la politique de Napoléon : « Le mariage de l'Empereur avec une princesse autrichienne, en confondant sa dynastie avec celle même qu'il avait peut-être résolu de

[1] Les Etats-Unis venaient de s'aliéner à la fois la France et l'Angleterre en mettant l'embargo sur les marchandises des deux pays.

détruire, va donner à sa politique une direction toute nouvelle. » Et quelle gloire pour lui si ce grand événement coïncide avec une paix qui, jusqu'à présent, a paru aussi impossible que l'alliance qu'il vient de conclure.

Vers la même époque, Laborie, secrétaire particulier de Talleyrand et son secrétaire général en 1814, lançait un mémoire qui offrait de singulières ressemblances avec celui d'Ouvrard. Il proposait notamment :

De laisser Malte à l'Angleterre; d'échanger la Sicile contre le Portugal, que l'on céderait au roi de Naples; de rendre le Hanovre en y ajoutant une partie considérable de la Hollande pour constituer un royaume destiné à un fils ou à un allié du roi d'Angleterre; de reconnaître l'existence d'une monarchie dans l'Amérique du Sud pour les Bourbons d'Espagne; d'y constituer une autre monarchie pour les anciens Bourbons de France; enfin de conclure avec l'Angleterre un traité de commerce. Dans l'esprit de Laborie, cette dernière clause était la plus importante et pouvait, mieux que toutes les autres, amener l'Angleterre à conclure la paix.

Fouché eut très probablement connaissance de ce document, que l'on retrouve dans le carton des Archives relatif à l'affaire Ouvrard-Labouchère. Stimulé par le mémoire d'Ouvrard, par celui de Laborie, il résolut de pousser activement la négociation entreprise à l'insu de Napoléon. Le 5 avril il adresse à Ouvrard la lettre suivante, communiquée par celui-ci à Labouchère : « Votre domestique est arrivé le 30 mars. Les circonstances des fêtes du mariage ont retardé son départ. On a lu avec beaucoup d'attention la note envoyée dernièrement par M. Labouchère (celle du 22 mars); on l'a trouvée parfaitement bien, elle est dans un excellent esprit, il y a du tact, le sentiment des convenances et des positions respectives. La réponse est attendue avec impatience et vous êtes invité à ne pas perdre un moment pour l'envoyer. »

Comment Labouchère, en présence d'une pareille déclaration, peut-il douter que Fouché ne soit l'interprète direct de l'Empereur?

Cependant, l'intrigue se corse. « M. Fouché, écrit Thiers, eut recours à un moyen étrange, et tel que la police peut les imaginer, pour donner crédit à M. Labouchère auprès du gouvernement britannique. » Un aventurier, le baron de Kolli, qui s'était offert au cabinet britannique pour faire évader Ferdinand VII, emprisonné à Valencay, avait débarqué à Quiberon avec deux agents. On les avait fait suivre jusqu'à Paris, où ils avaient été arrêtés et mis au secret. Wellesley l'ignore, et c'est Labouchère qui doit l'en instruire. Si, comme on n'en doute pas, Wellesley désire obtenir la liberté et le renvoi de ses deux agents, « qu'il sache que c'est par M. Labouchère seul qu'il pourra réussir ». (Suite de la lettre de Fouché à Ouvrard, en date du 5 avril.)

Cette note remplit Labouchère de confiance : il écrit immédiatement à Baring (10 avril) et, rappelant le changement que le mariage de Napoléon apporte dans les dispositions du gouvernement français, il ajoute qu'on doit profiter au plus tôt du bon vouloir de Wellesley. « Vous savez que de longtemps je n'ai pas vu en beau. Si donc je m'arrête à cette idée, il faut bien que ma persuasion intime soit très forte. » Baring est sollicité d'user de toute son influence pour le règlement de la question américaine. Le même jour, Labouchère s'adresse — pour la première fois — directement à Wellesley, lui transmettant le traité entre la France et « la malheureuse Hollande » et annonçant les intentions conciliantes du gouvernement impérial à l'égard de Kolli et des deux agents qui seraient libérés en échange de prisonniers français. « Rien, je suis sûr, ne serait plus propre à conduire cette affaire désagréable à un arrangement libéral, qu'une ouverture franche et cordiale, et l'expression d'une disposition véritable de traiter, quelque difficile qu'il puisse paraître de s'entendre, quant aux termes. Quelques principes préliminaires généraux pourraient être mis en avant, et bientôt l'on pourrait reconnaître s'il existe également de la part de la France un désir sincère de mettre fin aux calamités de la guerre, et si Votre Excellence approuve ce mode de cor-

respondance particulière, je conçois que, sur le respect attaché à son nom, on pourrait s'attendre à des contre-déclarations suffisamment claires et satisfaisantes pour changer promptement ces communications confidentielles en mesures officielles. » En terminant, Labouchère ne craint pas d'affirmer que son zèle et son activité peuvent être, en cette occasion, plus efficaces que des talents fort supérieurs, pour établir des démarches préliminaires.

Les communications étaient fort longues et difficiles entre Paris, Amsterdam et Londres. La note et la lettre du 22 mars ne parvinrent à Wellesley que le 5 avril. Ce jour-là, il fut prévenu « que son noble ami (le chevalier Baring) avait des papiers à lui remettre ».

A minuit, M. de Wellesley envoya chercher le paquet. Le lendemain 6, ce ministre fit copier la lettre par son secrétaire particulier; le même soir, il la porta à M. Canning, avec lequel il fut convenu de retarder la communication au Conseil, jusqu'à ce que la note eût été discutée particulièrement entre eux.

Des conversations suivies s'engagent entre Wellesley et Canning du 8 au 14 avril, et l'on convient que la question d'Amérique et le débouché spontané des grands approvisionnements de denrées coloniales en cas de paix (théorie chère à Ouvrard) sont deux bases très avantageuses pour l'Angleterre.

Pendant les vacances de Pâques, lord Wellesley reçoit les deux notes du 10 avril; à la rentrée, le Conseil délibère sur ces documents et décide que la note sur l'Amérique peut servir de base à une négociation. Pour la première fois, le cabinet anglais reconnaît qu'il y a des points de rapprochement et que la paix est possible. En quittant le Conseil, lord Wellesley se rend chez son ami Baring et, ne l'ayant pas trouvé, prend la peine d'y revenir trois fois. Ils discutent de nouveau ce qui avait fait l'objet de la délibération du Conseil, et lord Wellesley montre les meilleures dispositions; il est très sensible à l'offre généreuse qui lui est faite à propos de Kolli, et demande de quelle manière il doit reconnaître ce noble procédé. Il parle néan-

moins assez négligemment de Kolli, qu'il appelle « le pauvre homme[1] ».

Ouvrard exulte : « Le premier résultat est un succès qui dépasse toutes les espérances ; il faut continuer d'après le même plan, qu'il suffira de développer jusqu'à ce que le Conseil ait enfin remis une communication officielle. »

Baring est moins optimiste : le 24 avril il écrit à son gendre que le sort de la Hollande n'inspire guère d'intérêt en Angleterre : quels que soient les traités conclus, l'indépendance de ce petit pays ne sera jamais que nominale ; l'Espagne fournirait une meilleure base de négociation, et Baring persiste dans son ancienne opinion, que la ligne de l'Elbe pourrait concilier tous les intérêts.

Le 8 mai 1810, à la suite d'une entrevue avec Wellesley, Baring mande à Labouchère qu'en l'absence chez lui de caractère officiel, il est bien difficile de convaincre le ministère anglais des bonnes dispositions françaises. L'opinion anglaise est d'ailleurs favorable à la continuation de la guerre. « Il s'élève parfois des rumeurs contre les ministres, contre l'opposition, et de plus fortes encore contre les impôts, mais jamais contre la guerre. » Ces penchants belliqueux sont tellement enracinés dans le peuple, qu'il est préparé aux plus durs sacrifices, plutôt que de désarmer. Wellesley a fait à Baring les déclarations suivantes : « Il ne saurait résulter d'avantage de recevoir en Angleterre une personne dont les pouvoirs ne fussent clairs et incontestables.

« Il ne saurait résulter d'avantage d'une ouverture de négociations, à moins qu'il ne fût entendu que certains points indispensables peuvent être réglés par les parties dans le cours de la négociation. Il serait inutile et même dangereux d'ouvrir une négociation avec la certitude ou même l'appréhension que

[1] Tous ces détails sont empruntés à un rapport d'Ouvrard et il n'y a peut-être là qu'un véritable roman ; pourtant la lettre de Baring du 24 avril confirme les trois visites de Wellesley, qui s'exprima en termes très flatteurs sur le compte de Labouchère.

des obstacles insurmontables doivent se présenter dès le principe. »

Baring, trouvant avec raison ces déclarations assez vagues, demanda à Wellesley : « Si, dans le cas où une personne convenablement autorisée serait envoyée, elle serait écoutée? » « Oui, répondit le ministre, tout autant que ses pouvoirs l'admettraient, si l'on y trouvait les moyens d'espérer une conclusion favorable. » Et Wellesley assurait Baring qu'il pouvait compter sur ses efforts sincères pour faciliter l'objet que lui et Labouchère avaient en vue. « La personne avec laquelle je me suis entretenu, concluait Baring, est bien loin de nourrir une opinion inaltérable de guerre à mort. »

Cependant, la négociation n'avançait guère, et le secret ne pouvait être toujours gardé. D'après la duchesse d'Abrantès, Napoléon apprit l'intrigue de Fouché dans un entretien dramatique avec son frère, à Anvers [1], où Louis Bonaparte était venu le trouver (30 avril ou 1er mai). « Tandis que moi, rempli de bonne foi, dit tout ému le roi de Hollande, j'envoie en Angleterre un homme d'une probité reconnue, dont la parole et la présence même garantissent mes intentions, vous envoyez, vous, un homme obscur, un intrigant enfin, car il ne peut être autre chose celui qui accepte une telle mission, et vous traitez pour vous et sans moi. »

« — C'est faux », s'écria l'Empereur, le visage enflammé de colère. « C'est faux! » Et ses yeux lançaient la foudre.

« — Et moi, je vous dis que c'est vrai », repartit son frère. « J'en suis sûr. M. Labouchère en a été prévenu. »

« — Mais de par le grand diable d'enfer! » s'écria l'Empereur au plus haut degré de colère, « je ne connais pas cet homme! Je ne connais pas son nom! Qui donc l'aurait envoyé? »

« — Et quel autre que votre ministre Fouché? » dit Louis. « Je vous répète que l'on traite en ce moment pour vous à Londres et que l'on y traite, que l'on y discute les intérêts, les

[1] Napoléon parcourait, avec la nouvelle Impératrice, Marie-Louise, la Belgique et les provinces hollandaises récemment annexées.

mêmes intérêts dont la base est dans notre projet de traité. Et c'est ainsi que je dois croire à une parole de frère! »

L'Empereur était pâle, et il tremblait à faire croire qu'il allait s'évanouir. Il pressait son front, il s'asseyait, se levait et semblait agité par un rêve infernal. Enfin, s'approchant de son frère :

« — Écoute », lui dit-il, « je vois qu'il y a dans tout ceci une trame criminelle. Mais je n'y suis pour rien, je t'en donne ma parole d'honneur, de roi et de frère. Me crois-tu? »

Louis est bon, et surtout si honnête homme! Une parole d'honneur, donnée par son frère, était pour lui parole venue de Dieu.

« — Je vous crois », lui dit-il. « Mais alors il faut que vous fassiez découvrir l'auteur de cette infamie Vous me le devez à moi-même, vous le devez à votre propre honneur. Comment peut-on se servir ainsi de votre nom? »

L'Empereur ne répondit pas, mais il était aisé de voir qu'un orage s'amoncelait, grand et terrible, dans son âme. Ses sourcils froncés, sa bouche presque contractée, tout indiquait en lui qu'il y aurait une irruption de fureur et qu'elle serait terrible.

« — Tu peux t'en reposer sur moi pour découvrir ce tissu d'indignes tromperies », dit-il à son frère. « Je crois connaître le serpent qui m'enlace de ses nœuds. Mais si je ne puis me défaire de lui par les moyens ordinaires, je le couperai en mille morceaux. »

La version des autres historiens diffère quelque peu de ce récit plus ou moins romanesque. D'après Thiers, Napoléon, en se rendant à Anvers, aurait aperçu sur son chemin Ouvrard qui allait à Paris chercher de nouvelles instructions auprès de Fouché; cette rencontre, étant donnés l'esprit aventureux du financier et ses relations intimes avec Labouchère [1], aurait éveillé les

[1] Dans ses *Mémoires* (tome III, p. 174), le comte Mollien, qui partageait les préjugés de son maître à l'égard d'Ouvrard, écrit en note : « M. Labouchère, homme très recommandable, mais qui ne pouvait pas éviter tout contact avec des hommes qui l'étaient moins que lui. »

soupçons de l'Empereur. Le chancelier Pasquier, d'accord avec Ouvrard, raconte que Louis Bonaparte crut faire grand plaisir à son frère en lui parlant des pourparlers engagés, des progrès que faisait la négociation; Napoléon aurait été furieux du rôle qu'on lui attribuait vis-à-vis du gouvernement anglais. Sur l'ordre de l'Empereur, Louis réclama à Labouchère toute la correspondance échangée avec Wellesley et Baring; Labouchère livra ces pièces sans difficulté, ayant toujours pensé agir par ordre du duc d'Otrante et par suite de Napoléon. Ouvrard lui écrivait le 9 mai : « On a mis votre lettre sous les yeux de l'Empereur; il en a fait l'éloge et elle a été trouvée parfaite », et trois semaines plus tard : « A la réception de votre lettre du 4, faisant mention de celle du 24 avril, il a été fait du tout une note adressée à l'Empereur. Par extraordinaire, il a répondu en témoignant sa satisfaction et en annonçant de prochaines instructions. »

Ces instructions, Labouchère les réclamait avec instance, déclarant que « pour le moment un déplacement était hors de saison » (14 mai).

Ouvrard, qui, d'après le rapport du comte d'Hauterive [1], se croyait sans faute et espérait même acquérir des droits à la bienveillance du souverain, sollicitait Fouché de procurer à Labouchère une autorisation en règle du roi de Hollande pour continuer les démarches auprès de Wellesley. Il faisait valoir le changement favorable survenu dans les dispositions du ministère anglais depuis la première négociation; en une note confidentielle (28 mai), il appuyait sur les mérites de Labouchère comme négociateur : « Ce n'est pas seulement comme chargé de mission qu'on l'écoute à Londres, c'est comme Hollandais allié à des personnes marquantes en Angleterre, comme homme loyal et éclairé, comme ami du ministre en place et de ceux qui espèrent parvenir au ministère, comme intéressé personnellement à ne tendre aucun piège ni au cabinet anglais qui a con-

[1] Le comte d'Hauterive fut chargé, quelques jours plus tard, avec Desmarets, d'instruire l'affaire Ouvrard.

fiance en lui, ni au gouvernement français dans la dépendance duquel il se trouve par les liens de fortune, de considération, et en qualité de sujet d'un souverain voisin, allié et frère de l'Empereur. » Ouvrard exposait ensuite les points indispensables à régler dans le cours des négociations : maintien de Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne; partage de l'Amérique méridionale entre les deux branches de la Maison de Bourbon; concours donné par la France à l'Angleterre pour faire rentrer les États-Unis sous la domination britannique.

Le 1er juin, veille de la rentrée de Napoléon à Paris, il se faisait encore les plus grandes illusions : « J'espère », écrivait-il ce jour-là à Labouchère, « j'espère et je suis fondé à penser que je vous remettrai sous peu de jours la dépêche que je vous ai annoncée pour le roi de Hollande et que je devrai ou vous porter moi-même ou expédier par extraordinaire. J'ai acquis la conviction que, les choses ainsi une fois engagées, la forme de la négociation ne variera plus et que vous pourrez procéder avec sécurité et autorisation, sans craindre d'être combattu par d'autres dispositions. »

III

Cependant, à la lecture des pièces que lui a transmises Louis Bonaparte, Napoléon entre dans une violente colère : on a donc osé négocier à son insu! Le 12 mai, il mande à Louis, de Middelburg en Hollande : « Vous devez témoigner mon extrême mécontentement au sieur Labouchère de ce qu'il a pris sur lui de se conduire, dans une affaire de cette importance, par les instigations d'un homme sans aveu et d'un intrigant tel qu'Ouvrard; que la première fois qu'il a été entremêlé dans ces affaires, c'est après avoir causé avec un de vos ministres; qu'il est étonnant qu'aujourd'hui il se soit concerté avec un intrigant. »

Le lendemain de son arrivée à Paris (2 juin), l'Empereur con-

voque les ministres à Saint-Cloud et apostrophe violemment Fouché : « Vous faites donc maintenant la guerre et la paix! » Fouché essaye de disculper Ouvrard et, sommé de l'arrêter, déclare, si l'on en croit Tschernitschef[1], qu'il n'en fera rien, qu'Ouvrard a exactement suivi les ordres qui lui étaient donnés, et mérite plutôt une récompense qu'une punition. Se défiant de Fouché, Napoléon charge Savary d'arrêter Ouvrard, qui, tombant dans un piège adroitement tendu, est emprisonné à l'Abbaye, puis à Vincennes. Fouché est destitué et remplacé par le duc de Rovigo; toutefois Napoléon use de ménagements envers le ministre disgracié, il le nomme au gouvernement des États romains : « Ma confiance dans vos talents et dans votre fidélité est entière », lui écrit-il le 3 juin en lui annonçant sa révocation, « et je désire trouver les occasions de vous le prouver, et de les utiliser pour mon service. » Interprète fidèle de l'opinion qui dominait à Paris, le comte de Nesselrode mandait à son ami Spéranski le 16 juin : « Personne ici ne croit que Fouché soit coupable et qu'il ait pris sur lui de poursuivre, à l'insu de l'Empereur, la négociation avec l'Angleterre. L'Empereur a l'air de se repentir de l'avoir éloigné. Il a dit l'autre jour qu'Ouvrard et Labouchère méritaient de porter leurs têtes sur l'échafaud pour l'avoir brouillé avec son meilleur ami. »

Cependant, l'interrogatoire d'Ouvrard, les pièces trouvées chez lui ne laissaient aucun doute sur la participation de Fouché à la deuxième négociation avec Wellesley. Napoléon, voulant obtenir les renseignements les plus détaillés sur toute cette intrigue, fit mander Labouchère à Paris, avec ordre d'apporter tous les papiers dont il pouvait être encore détenteur. Louis Bonaparte laissa Labouchère complètement libre d'obtempérer à cette injonction, ne lui cachant pas qu'un emprisonnement à Vincennes l'attendait peut-être. Fort de sa conscience, Labouchère part

[1] Tschernitschef, colonel de cosaques et aide de camp du Czar, chargé soi-disant d'une mission diplomatique, renseignait le gouvernement russe sur les forces militaires françaises ; il parvint à corrompre un fonctionnaire du ministère de la Guerre.

immédiatement pour Paris, où il a plusieurs conférences avec le duc de Cadore, ministre des Affaires étrangères. Il déclare n'avoir écrit en Angleterre que la lettre du 22 mars, basée sur la petite note apportée par Ouvrard, et celles du 10 avril relatives au baron de Kolli et à M. Baring; le mémoire d'Ouvrard a été communiqué par son auteur à Labouchère, mais il n'a pas été envoyé en Hollande, « Labouchère l'ayant trouvé déplacé et inutile. Quant au projet sur l'Amérique, Labouchère, tout en partageant l'avis que les deux puissances devaient s'entendre pour châtier les États-Unis, n'en a point parlé à Baring. » Bref, Labouchère se justifie pleinement, Napoléon reconnaît qu'il s'est borné à exécuter les ordres de son souverain, et ordonne de le traiter « avec beaucoup d'égards, même avec distinction », selon l'expression du chancelier Pasquier.

Et ce n'était que justice, car, au début de son séjour à Paris, Labouchère avait été l'objet d'une véritable surveillance de la part du ministre Savary. Il avait eu de longues conférences avec Agie, fondé de pouvoirs de la maison Parish d'Anvers (associée de la maison Hope) : ces entretiens excitaient les soupçons de la police, et le ministre ordonna à Bellemare, commissaire général à Anvers, de faire une enquête sur les entretiens de Labouchère et d'Agie, — entretiens qui pouvaient bien avoir une relation étroite avec la négociation Ouvrard.

Dans une lettre datée du 29 juin, Bellemare s'empresse de rassurer le duc de Rovigo sur le caractère et les agissements d'Agie, qu'il présente comme l'homme du monde le moins propre aux intrigues, et dont le voyage à Paris avait tout simplement pour objet la vente des cargaisons américaines. « Je puis assurer à Votre Excellence que le retour de M. Agie était calculé, à point nommé, au moment de son départ d'Anvers pour Paris. C'est un homme très régulier dans sa conduite, qui ne fait pas un pas sans le calculer avec sa femme, et qui ne l'a jamais trompée d'une minute sur ses absences. Or Mme Agie savait à point nommé l'heure du retour de son mari, avant que M. Labouchère fût parti pour Paris. »

Le 28 juin, le commissaire général récrit au ministre de la police :

D'après la connaissance que j'avais du caractère de M. Agie, je m'étais hâté de répondre de suite aux questions que Votre Excellence m'avait faites sur ce négociant, par sa lettre du 19 de ce mois. Un entretien que j'ai eu depuis avec lui a justifié l'idée que je m'étais faite des conférences qu'il a eues à Paris avec Labouchère.

Par la manière dont j'ai mis avec lui, sur le tapis, l'affaire du sieur Ouvrard, il s'est trouvé conduit comme sans s'en apercevoir à me dire tout ce qu'il savait là-dessus. Il m'a parlé de lui-même, et sans y mettre aucune ambiguïté, de toutes les entrevues qu'il avait eues avec M. Labouchère. Il m'a dit que, la veille de son départ, il était resté avec lui jusqu'à trois heures du matin. La vente des cargaisons américaines et les intérêts de tous leurs commettants dans cette affaire ont été le principal objet de leurs entretiens. L'affaire du sieur Ouvrard n'a été pour eux qu'un sujet de conversation.

M. Agie, dans le cours de la conversation, m'a dit qu'il ne croyait pas que le sieur Ouvrard eût été en Angleterre. Il est revenu plusieurs fois sur cette assertion comme un homme persuadé de ce qu'il avançait et qui combattait, à cet égard, les idées courantes. Du reste il paraît penser que M. Labouchère est la personne qui a été l'intermédiaire des communications du sieur Ouvrard avec l'Angleterre.

Il faudrait que le sieur Labouchère eût une idée bien fausse du caractère de M. Agie, et qu'il se connût bien mal en hommes, pour avoir essayé de l'associer à une intrigue. Je répète que M. Agie est homme à reculer à l'idée d'une démarche qui l'exposerait à compromettre le moins du monde sa tranquillité.

C'est un homme sage, réfléchi, prudent, contre lequel il est inutile d'être jamais en garde.

Il n'est point allé en Hollande depuis son retour et il n'y a expédié aucun courrier, quoique cela lui arrive souvent pour des opérations de commerce; il n'a non plus envoyé aucun de ses commis à Amsterdam.

Je suis, etc.

Signé : BELLEMARE.

Cette lettre est d'un vif intérêt, car elle justifie Labouchère de toute idée d'intrigue, et elle détruit l'opinion, trop légèrement acceptée en 1810 par bien des gens, qu'Ouvrard s'était rendu lui-même à Londres, sur l'ordre de Fouché.

Vers la même époque (30 juillet 1810), Gateau, un agent secret du gouvernement français, à qui le roi de Hollande avait eu l'imprudence de confier la police de son royaume [1], écrivait un mémoire calomnieux où il attaquait violemment Labouchère, ainsi que les principaux personnages de la Cour hollandaise, notamment le ministre de Roëll.

Après avoir rappelé les talents financiers et diplomatiques du chef de la maison Hope : « Il est, ajoutait Gateau, l'âme du cabinet de Londres en Hollande et sur le continent, et dépositaire de toute sa confiance, de tous ses secrets et de tous ses moyens de corruption et de désordres.

« Si la police de France pouvait fouiller la tête et le secrétaire mystérieux de M. Labouchère, elle y ferait des découvertes sans prix pour le repos de l'Europe, auxquelles elle ne parviendra peut-être jamais autrement. C'est un homme si fin, si profond et si bien maître de lui, qu'il est impénétrable. Mais ce que j'avance sur son personnel et sur ses faits est notoire. Oui, c'est lui et lui seul qui tient dans ses mains tous les ressorts de la grande machine de la conspiration anglaise contre les souverains et les peuples du continent. »

L'interrogatoire de Labouchère, l'examen de ses papiers et aussi les persévérantes recherches de Savary mirent sur la piste d'une autre négociation occulte entreprise par Fouché.

Il avait envoyé en Angleterre un ancien officier irlandais, nommé Fagan, qui par l'intermédiaire de son ami, lord Yarmouth, était entré en relations avec lord Wellesley; ce ministre éconduisit en somme l'envoyé de Fouché aussi bien que celui

[1] Dès le 8 pluviôse an IX, Gateau se fait connaître comme intrigant et comme quémandeur de places, offrant ses services à Fouché : « Il est déplorable », écrit-il, « après avoir travaillé comme je l'ai fait depuis vingt ans, d'être écarté de toutes fonctions quelconques. » Vers la fin de 1810, il revient à la charge auprès du Duc de Rovigo, successeur de Fouché, et rappelle qu'il a occupé les premières places de l'administration militaire et fait plusieurs campagnes ; qu'enfin il s'est dévoué au roi de Hollande et a combattu un « ministère anglais, qu'il a fourni au ministère français tout ce qui pouvait éclairer sur la marche politique, le personnel, etc., du gouvernement hollandais ».

du roi de Hollande. Napoléon, furieux contre le duc d'Otrante, — d'autant que celui-ci avait refusé de lui rendre des papiers jugés compromettants, — l'exila dans sa sénatorerie d'Aix et lui écrivit d'un ton raide : « Vos services ne peuvent plus m'être agréables. »

Ainsi finit cette intrigue, où Labouchère fut si audacieusement dupé par Fouché et Ouvrard. La négociation avait eu toujours un caractère clandestin : Ouvrard envoyait à Fouché des lettres écrites à l'encre sympathique, et ces lettres portaient l'adresse d'un M. Haurey, rue de l'Université; il y a tout lieu de croire que *Haurey* était le pseudonyme du banquier Hainguerlot, dont le commis Vinet recopiait les missives d'Ouvrard. Malgré ces manœuvres secrètes, il semble bien que Napoléon ait eu dès le début quelque connaissance de la seconde négociation Labouchère; Ouvrard affirme avoir fait remettre son mémoire à l'Empereur. Méneval et Thibaudeau confirment cette assertion, et Artaud de Montor écrit dans sa biographie du comte d'Hauterive : « Chargé d'interroger M. Ouvrard, Hauterive ne craignit pas de dire, après l'avoir blâmé sur quelques points, que Napoléon connaissait la négociation. »

Desmarets, le haut fonctionnaire de la police, qui instruisait l'affaire Ouvrard de concert avec d'Hauterive, ne craint pas de déclarer : « Il s'est mis en règle mieux que le ministre. »

D'autre part, en tête de la note envoyée par Labouchère à Wellesley le 22 mars 1810, on lit ces mots, qui semblent bien avoir été tracés de la main même de Fouché : « Dont copie a été remise à l'Empereur, à Compiègne, par le ministre de la police. » On comprend donc que Labouchère ait pu ajouter foi aux paroles d'Ouvrard et se croire le mandataire indirect de Napoléon : cependant, à la fin de mai, il ne se faisait guère d'illusion sur les pourparlers entamés avec l'Angleterre, et disait qu'il ne voudrait plus désormais agir que « sur les indices les plus clairs et les plus positifs ».

Dès le 5 mai une lettre d'Ouvrard le renseignait sur le compte

de l'agent anglais arrêté à Quiberon : « Le baron de Kolli [1] est tout simplement un Français, nommé Colliroux, envoyé comme espion au marquis de Wellesley : il est détenu pour la forme à Vincennes..... On m'a chargé de vous dire, ajoutait Ouvrard, que, par égard pour les rapports que vous avez avec le marquis de Wellesley, l'Empereur avait ordonné de ne pas imprimer le rapport circonstancié qu'on lui a fait et de supprimer même des lettres et instructions tout ce qui pouvait personnellement déplaire au marquis de Wellesley et le tourner en ridicule. » A quoi Labouchère répondait le 9 mai qu'on ne semblait guère attacher d'importance en Angleterre à la libération de Kolli; « la publication des documents saisis ne ferait sans doute aucun tort au marquis de Wellesley, qui peut-être même en tirerait vanité ».

Dans quelques entretiens qu'il eut à Paris avec Tschernitschef, Labouchère avoua que les efforts du roi Louis et de la nation hollandaise pour résister à Napoléon ne faisaient qu'accélérer la ruine du pays; il n'y avait rien de mieux à faire que d'éviter ce qui pouvait irriter Napoléon et de suivre en tout ses moindres volontés. L'Empereur était fort préoccupé de l'effet que la négociation occulte de Fouché pourrait produire auprès des Cours étrangères. M. Brinckman, chargé d'affaires suédois à Londres, avait entretenu son gouvernement des pourparlers engagés avec lord Wellesley, et la Suède avait transmis la nouvelle à Saint-Pétersbourg. Il fallait donc rassurer le gouvernement russe : le ministère français, comme le fait remarquer Bignon, manqua de franchise passant sous silence le voyage de Labouchère à Londres et ne parlant que de la mission Fagan, dont l'entière responsabilité — à bon droit, du reste — était rejetée sur Fouché. Le 7 mai 1810, Caulaincourt mandait à Champagny que, parmi des lettres de Londres circulant dans le

[1] M. L. Grasilier, en son intéressant ouvrage : *Le Baron de Kolli*, a fait définitivement la lumière sur cet aventurier, qui s'appelait en réalité Collignon et était fils naturel d'un officier mort en combattant devant Cambrai (1793).

commerce, l'une portait ces mots : « Ne croyez pas à la paix; l'Espagne est un obstacle insurmontable à cause des vues de la France..... qui veut seulement se donner un prétexte pour le démembrement de la Hollande. »

Aux États-Unis, l'étrange proposition d'une coopération de la France et de l'Angleterre pour faire rentrer les États insurgés sous le joug britannique avait causé une vive émotion. Wellesley n'avait rien eu de plus pressé que de communiquer le projet Ouvrard-Fouché au ministre américain, M. Pinckney. Le congrès demanda au sous-secrétaire d'État communication des dépêches de Pinckney, et Napoléon faillit avoir une nouvelle lutte maritime sur les bras[1] : il n'en fut heureusement rien, et deux ans plus tard les Américains, alliés de la France, déclaraient la guerre aux Anglais.

IV

L'idée d'une négociation avec le cabinet anglais ne fut pas, comme on pourrait le croire, entièrement abandonnée après la destitution de Fouché; les pourparlers échangés à Morlaix entre le major Mackensie et de Moustier, secrétaire de légation en Saxe, pour l'échange des prisonniers, — pourparlers qui échouèrent misérablement quand l'accord semblait devoir se faire, — furent comme l'épilogue du voyage de Labouchère à Londres. Vers la fin de mai 1810, Napoléon, malgré sa colère après l'entrevue d'Anvers, songeait encore à se servir de lui. « Vous lui ferez connaître, » disait-il à Louis Bonaparte dans une lettre qui d'ailleurs ne fut pas envoyée, « vous lui ferez

[1] L'idée de partager les Etats-Unis entre la France et l'Angleterre semble bien avoir été suggérée à Fouché par un réfugié américain, le colonel Burr; une conversation du ministre américain Armstrong avec Petry, ancien vice-consul de la Caroline du Nord, ne laisse aucun doute là-dessus En apprenant cette intrigue, Napoléon écrivit au Duc de Cadore : « Je vous prie d'avoir l'oreille tendue sur ces bruits afin de m'en rendre compte. Il est affreux que je me trouve compromis par des choses aussi absurdes. »
(De Rambouillet, 8 juillet 1810.)

connaître que j'ai désapprouvé ces communications (la correspondance avec Baring), mais que, puisqu'elles ont lieu, sur le bon témoignage que vous me rendez de lui et sur l'assurance que vous me donnez que le secret sera religieusement gardé et qu'il ne sera connu que de vous seul et de moi, je continuerai à l'employer. »

En 1811, on eut de nouveau recours au chef de la maison Hope pour une mission de confiance en Angleterre.

Le 20 novembre 1810, l'architrésorier Lebrun [1], chargé d'administrer la Hollande nouvellement réunie à l'Empire français, mandait à Napoléon qu'il restait encore à acquitter quelques termes de l'emprunt contracté par le Portugal en Hollande, lesquels termes se montaient à 4 millions. « Il paraît que M. de Souza, ministre du Brésil, tergiverse pour livrer les diamants, qui sont aujourd'hui hypothéqués à cet emprunt. Labouchère croit sa présence nécessaire à Londres, pour hâter la fin de ces irrésolutions. Une somme de 4 millions serait bien nécessaire à ce pays-ci, et je supplie Votre Majesté d'accorder à M. de Labouchère la permission de passer en Angleterre. »

Lebrun ajoutait que les Hollandais, ayant de nombreux placements en Angleterre, étaient fort inquiets au sujet de leurs intérêts et de leurs capitaux. « Ils sont impatients de les avoir, et c'est une nouvelle guerre qu'il faudra entreprendre contre l'ennemi. Celui-ci, d'ailleurs, ne pourra certainement faire autrement que de payer les intérêts et de ne mettre aucun obstacle à la vente des capitaux; le déclin de ses fonds ira toujours en s'accentuant, et son crédit recevra un coup fatal. »

Le 18 février 1811, l'Empereur, sur le rapport du duc de Rovigo, signait le passeport de Labouchère, qui s'embarqua le 8 à Morlaix avec son domestique, sur le parlementaire fran-

[1] Lebrun, duc de Plaisance (1739-1824), successivement troisième Consul, gouverneur de la Ligurie et de la Hollande, puis Pair de France sous la Restauration. La douceur de son caractère, son habileté financière étaient tout à fait de nature à lui concilier les sympathies du peuple annexé récemment à la France.

(THIERS, *Consulat et Empire*, t. XII.)

çais *la Jeune-Adèle*. « M. Labouchère est sur le point de faire un nouveau voyage en Angleterre, » écrivait peu de temps auparavant le comte de Nesselrode à son ami Spéranski. « L'Empereur presse même beaucoup son départ, il espère recevoir par lui des notions exactes sur le prince de Galles et les nouveaux ministres. Peut-être même s'agit-il d'une ouverture vague dans le genre de celle de l'année précédente. mais on ne croit guère au succès d'une pareille démarche. »

Sa mission remplie, Labouchère revint en France; il arriva à Dunkerque le 24 avril 1811, à bord du navire *le Succès*, qui naviguait avec licence française et sous pavillon prussien. Il se passa alors un bizarre incident. Labouchère était accompagné d'un passager qu'il avait fait recevoir à bord du *Succès* comme son domestique : or ce passager n'était autre que Pierre Voute, neveu du directeur du Trésor public en Hollande, lequel était passé en Angleterre (juin 1810) sans passeport, comme tous les Hollandais le faisaient alors. Le capitaine du navire est arrêté et son bâtiment mis sous séquestre; quant à Voute, il est retenu prisonnier sur parole à Dunkerque. Labouchère voulait se rendre à Amsterdam, mais le commissaire général de police de Boulogne le décide à prendre le chemin de Paris, pour conférer avec Savary. Labouchère, « avec la finesse de vues qui le caractérise, » rapporte en effet de précieuses observations sur la situation politique et financière de l'Angleterre : le Roi est sur le point de reprendre l'exercice de la souveraineté; en revenant à la raison, il a été furieux d'avoir été dépouillé de son autorité légitime. Les deux princes, le Régent et le duc d'York, sont en apparence très unis; le duc d'York est toujours l'objet de la prédilection de son père. D'ailleurs, on n'a guère pu juger le caractère du Régent pendant qu'il exercait ses hautes fonctions; il avait pour adversaires ses propres ministres.

Les rapports entre l'Angleterre et les États-Unis sont toujours fort tendus; il n'y a point apparence qu'ils s'améliorent prochainement.

Étant donnés les renseignements qui lui parvenaient à cette

époque sur l'Angleterre, et surtout la probabilité d'une guerre prochaine entre cette puissance et les États-Unis, on ne saurait trop regretter que Napoléon, au lieu de se brouiller avec Alexandre, n'ait pas porté toutes ses forces en Espagne contre l'armée de Wellington. Celle-ci une fois jetée à la mer, la paix générale était très probablement conclue.

G. Labouchère.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Les Origines de la guerre de Crimée. La France et la Russie de 1848 à 1854, par M. Edmond Bapst. Paris, C. Delagrave, 1912, in-8°.

M. E. Bapst a occupé dignement les loisirs momentanés que lui a faits la politique; c'était encore servir la maison à laquelle il appartient que d'en écrire l'histoire et d'étudier les événements d'autrefois à la lumière d'une expérience professionnelle qui s'est formée dans de grands emplois et qui, après un court intervalle, est utilisée de nouveau par un gouvernement soucieux de recourir aux compétences éprouvées. Durant toute sa carrière, M. Bapst n'a pas cessé de considérer que l'histoire n'est pas seulement un noble délassement pour les diplomates, mais qu'elle est aussi pour eux un enseignement; inversement, celui qui a vu agir les hommes d'État et les diplomates d'aujourd'hui est peut-être plus apte à comprendre les faits et les pensées de ceux d'autrefois que celui qui ne connaît la diplomatie que par ouï-dire et qui la croit réduite à des gestes protocolaires et vides de sens et à des paroles mystérieuses. On ne le répétera jamais trop : pour enseigner un métier, il vaut peut-être mieux l'avoir appris. Comme le disait récemment un critique sagace, en louant un beau livre consacré par un homme d'État d'aujourd'hui à un orateur politique de la Révolution, un professionnel a, tout de même, quelques raisons de plus qu'un profane d'écrire l'histoire de l'art ou de la science qu'il a pratiquée, — pourvu, bien entendu, que ce professionnel soit, en même temps, au courant des méthodes de l'histoire et ait la culture générale sans laquelle il n'est pas d'historien.

Après avoir écrit autrefois des ouvrages d'érudition pure, M. Bapst avait exposé, dans une étude qui n'a pas été mise dans le commerce, les premières velléités d'un rapprochement franco-russe qui suivirent notre Révolution de 1848. Il a repris et étendu ce travail dans le beau livre qu'il vient de publier et qui comprend l'histoire des relations des deux pays de 1848 à 1854.

*
* *

A première vue, on doit considérer comme singulière l'évolution de ces relations. Comment expliquer qu'un empereur autocrate ait vu avec faveur la République remplacer en France la monarchie ? Que le frère d'Alexandre Ier ait manifesté un amical empressement au neveu de l'envahisseur de 1812, du prisonnier de Sainte-Hélène? Qu'il ait traité avec une familiarité amicale un de nos ambassadeurs qui ne connaissait le pays que pour avoir fait la campagne de Russie ? Que sa sympathie pour la France et le chef du gouvernement français, qu'il considérait comme le représentant des prin-

cipes d'ordre et d'autorité en France, ait diminué à partir du moment même où, en devenant empereur, Louis-Napoléon Bonaparte affirmait plus énergiquement ces principes? Enfin, qu'après avoir proclamé sans cesse, dans des manifestations qui semblaient avoir leur origine dans une affection plus irrésistible que naturelle, leur désir d'entente et avoir rêvé une alliance, les deux gouvernements aient été amenés si rapidement, pour ainsi dire sans transition, et bien qu'aucun contact ne semblât provoquer de frottements irritants, à se déclarer la guerre?

Tout cela est cependant parfaitement explicable : c'est clairement exposé dans le livre de M. Bapst. Les jurisconsultes et les hommes politiques qui voudraient étudier les conditions nécessaires des alliances y trouveraient matière à leurs réflexions; c'est une documentation précieuse pour celui qui serait tenté d'écrire un manuel des alliances. L'alliance franco-russe, après un long intervalle, est devenue nécessaire pour les deux pays, ainsi que pour l'Europe entière dont elle a fondé l'équilibre nouveau : mais c'est parce qu'il s'est accompli des événements qu'on ne pouvait prévoir nettement au début du second Empire [1].

Si, à cette époque, une alliance eût été conclue entre les deux pays, ce n'eût été vraisemblement qu'un tour de valse. Ils avaient trop d'intérêts opposés ou différents, trop de traditions contraires, et si peu d'aspirations communes! Une alliance n'eût guère été fondée que sur des sympathies instinctives, particulièrement vives chez le souverain chevaleresque, doué d'une sensibilité presque impulsive, qui régnait à Saint-Pétersbourg. Elles étaient moins marquées chez Napoléon III, qui désirait cependant beaucoup une entente avec la Russie. Elles n'existaient, en dehors des deux chefs d'État, que chez un petit nombre de diplomates et de fonctionnaires des deux nations : la plupart, à vrai dire, avaient des sympathies comme des traditions contraires ! Quant à l'opinion publique, elle eût été plus facilement entraînée vers les hostilités que vers l'amitié ; tout au plus avait-elle l'idée que les intérêts n'étaient pas forcément opposés... S'il en avait été autrement, si les tendances des deux peuples et celles des diplomates avaient incliné vers une bonne entente, cette sympathie eût-elle suffi pour fonder une alliance durable? A la rigueur, la sympathie peut déterminer un courant; elle le fortifie quand il existe... Mais, entre nations, l'union ne peut être fondée uniquement sur l'amour. Elle ne résiste pas aux causes de dissentiments, aux épreuves de l'expérience... Exagérer la part de la sympathie dans la création et le maintien des alliances, c'est une erreur commune à ceux qui sont habitués à donner à leurs goûts et à leurs sentiments la prédominance sur leur jugement et qui croient aisément ce qu'ils désirent, à ceux qui considèrent comme raisonnable et raisonnée une idée née simplement de leur fantaisie capricieuse et non de motifs judicieux. C'est le cas de ceux qu'on a appelés les « idéalistes passionnés ».

Un rapprochement franco-russe était fort possible en 1848 et dans les années suivantes: eût-il été durable? Je ne sais. Mais il ne pouvait être formel et durer, plus ou moins, qu'à une condition, c'est qu'il ne naquît pas seulement d'un caprice et ne continuât pas à reposer sur cette base fragile. Ceux qui le rêvaient ne savaient pas bien nettement ni bien exactement

[1] Voir ce que l'empereur Nicolas disait en 1849 de l'éventuelle unification de l'Allemagne (p. 78).

pourquoi ils le voulaient; ils n'avaient pas évalué tous les intérêts communs; encore moins avaient-ils examiné ce qui pouvait être sacrifié des intérêts contraires ni décidé comment on pourrait les empêcher de se heurter. L'idée de l'entente reposait donc sur un malentendu, ou plutôt, ce qui était plus grave, sur le silence. Parfois, on eût pu croire que les deux gouvernements voulussent s'allier contre vents et marées. Ainsi méconnus, les égoïsmes nationaux se vengèrent : pour les avoir niés, on les laissa se développer derrière les murs des chancelleries et des « couvents » dont l'œil des futurs alliés se détournait. Tout incident international qu'on néglige peut devenir grave : à plus forte raison les incidents répétés qui ont une cause générale.

Je ne veux pas railler les querelles des moines d'où est sortie la guerre de Crimée; car de futiles discussions cachaient et peuvent cacher encore en Orient des intérêts nationaux d'une haute importance, des intérêts que de grands États doivent considérer comme vitaux. La divergence de certains intérêts français et russes pouvait rendre irréalisable leur alliance, ou, tout au moins, la rendre éphémère; si elle s'est formée depuis lors avec la force que l'on sait, c'est que ces intérêts ont paru devoir être, non pas sacrifiés, mais pris en moindre considération que d'autres : ce qui ne s'imposait pas il y a soixante ans. Pourtant, ils existent encore, ces intérêts; lorsque les deux gouvernements ont constaté la nécessité de se prémunir contre des éventualités plus importantes pour eux que les querelles des religieux latins et grecs, ils n'ont pas pour cela décidé de nier ni d'abandonner l'un ou l'autre leurs intérêts respectifs dans le Levant : ils ont préféré s'expliquer loyalement et nettement; chercher à éviter le heurt d'intérêts reconnus; prendre des mesures pour que la divergence de ces intérêts n'eût pas de conséquences dommageables à l'amitié des deux pays, pour qu'elle ne fût pas exagérée par les passions ou les erreurs des agents locaux et des spécialistes. Ce qui a été fait en 1891, cela eût été plus difficile sous le règne de Nicolas Ier et de Napoléon III; il n'eût cependant pas été inutile de s'expliquer là-dessus, du moment que les deux gouvernements avaient le désir de s'entendre. Vivant dans l'équivoque, ils sont arrivés à se défier l'un de l'autre, puis à se battre dans la nuit. Quelle alliance pourrait être fondée ainsi dans le silence, sans un examen et une discussion loyale des prétentions qui peuvent se trouver opposées? Un tel rapprochement a des conditions qu'on ne limite pas par le seul fait qu'on ne les reconnaît pas. Chacun des alliés évite de contester ces intérêts spéciaux et égoïstes de l'autre jusqu'au jour où il les trouve décidément insupportables, mais où l'autre s'y est tellement attaché qu'il n'en supporte pas facilement la contestation. *Principiis obsta*, c'est une bonne règle qui est trop souvent méconnue. Du moment qu'on ne commençait pas par constater, définir et délimiter les intérêts respectifs des deux pays, le projet d'alliance franco-russe était voué à l'insuccès. Il était moins solide que n'eût été même une alliance dynastique : les relations familiales créent une tradition qui peut se perpétuer longtemps; le rapprochement rêvé ne reposait guère, lui, que sur les dispositions personnelles et changeantes des hommes.

*
* *

De quel poids les dispositions personnelles pèsent sur les relations des

gouvernements, c'est une leçon qui ressort du livre de M. Bapst. Si considérables que soient les intérêts en cause, les hommes politiques et les diplomates ne les apprécient pas seulement avec leur jugement. Ce sont des hommes sujets aux passions, aux préjugés, aux sympathies et aux antipathies, et qui y obéissent plus ou moins, alors même qu'ils croient obéir à des raisons d'une exactitude mathématique : très souvent, comme beaucoup d'hommes, ils suivent des sentiments qu'ils essaient de justifier, avec une inconscience sophistique, par des arguments de forme raisonnante : l'esprit découvre si facilement les moyens de légitimer les décisions du cœur!

L'histoire abonde en cas de ce genre, et les historiens de la diplomatie commettraient une singulière erreur s'ils voyaient dans les négociateurs de simples instruments impersonnels : ni les changements des institutions politiques, ni la prépondérance de l'opinion publique, ni l'influence de la presse, ni l'usage du télégraphe et du téléphone n'ont modifié la nature humaine. Chefs d'États, hommes politiques, ministres, diplomates ne sont pas des êtres impassibles; de la meilleure foi du monde, ils seront plus ou moins disposés à accueillir tel argument et surtout à se laisser persuader par tel interlocuteur, à lui parler, à espérer le convaincre. Dans son étude sur le congrès de Berlin, M. Hanotaux exposait combien le choix de l'un des plénipotentiaires russes avait déplu au prince de Bismarck : assurément, cela ne suffisait pas pour amener le chancelier allemand à envisager les intérêts allemands tout autrement qu'il ne l'eût fait, mais cela le disposait mal à comprendre les arguments russes; c'est le moins peut-être qu'on puisse dire! Dans cette constatation faite par M. Hanotaux, il peut y avoir un avertissement pour ceux qui ont à choisir des négociateurs et qui seraient tentés de croire que ce choix n'a pas d'importance ou a perdu beaucoup de son importance. L'historien qui n'a pas l'autorité de M. Hanotaux pour dire cela a le devoir de constater simplement les conséquences que le caractère des personnages a eues sur le cours des événements auxquels ils ont été mêlés. C'est ce que M. Bapst a fait avec autant de clarté que de discrétion.

L'on pourrait dire que son livre contient une galerie de portraits. Non pas qu'il ait fait des portraits à la mode des historiens des siècles classiques. Il ne ramasse pas en une page tous les traits du caractère d'un personnage; mais ces traits dispersés se rapprochent dans l'esprit du lecteur, qui voit revivre les hommes mis ainsi en scène, mieux que si M. Bapst les eût dressés sur pied dans un de ces portraits qui, malgré tout le talent des écrivains, sentent toujours la rhétorique et dont l'exactitude est souvent suspecte. Voilà, à mon avis, un des grands mérites de ce livre, et qui en rend la lecture particulièrement attachante.

La sobriété de ses appréciations ne leur enlève rien de leur netteté : il juge les hommes avec franchise, tout en préférant amener le lecteur à les juger comme lui; cela, comme tout l'ouvrage, n'a rien de cette raideur composée et de ce style impersonnel que l'on croit convenir à « la carrière ». Il s'exprime avec la courtoise liberté d'un diplomate qui parle à des gens qui sont du métier ou qui aiment ce métier. Il ne se refuse pas une discrète critique ; il remarque volontiers le mauvais style de certaines dépêches, l'imprécision des termes employés, le galimatias qui est au bon et clair style diplomatique de nos maîtres de jadis ce que le pathos d'un

prédicateur de village est à l'éloquence d'un Bossuet : il y a là plus que le scrupule d'un homme qui sait sa langue.

L'obscurité et l'imprécision du langage correspondent, en effet, à des défauts de la pensée autant qu'à l'insuffisance de la culture; c'est ce que faisait observer M. A. Tardieu dans un piquant passage du *Mystère d'Agadir*. Heureusement, M. Bapst n'a pas cité seulement des phrases fâcheuses, mais aussi de belles dépêches d'un ton digne de l'époque où Thouvenel était directeur politique. Des Livres jaunes récents ont montré que, malgré les progrès que le galimatias a fait dans la littérature de tout genre, quelques diplomates parlent encore en bon français.

Le personnage dont le portrait ressort avec le plus d'éclat dans le livre de M. Bapst, c'est, naturellement, l'empereur Nicolas, avec ses hautes qualités et son extrême impressionnabilité. On verra revivre aussi Nesselrode dont l'antipathie contre la France a exercé une telle action sur les événements; les agents russes subalternes qui, par leurs dispositions personnelles et leurs traditions, ont aiguillé, en fait, la politique de leur pays; Drouyn de Lhuys et Thouvenel, qui, tout en étant astreints à collaborer, s'inspiraient de tendances divergentes et ne pouvaient empêcher les inconvénients d'une telle antinomie; lord Strafford de Redcliffe, Menchikoff, Lavalette [1], Persigny et, naturellement, Napoléon III et toute la série des hommes qui représentèrent la France à Saint-Pétersbourg. M. Bapst nous dit comment ils furent choisis, comment ils furent accueillis, comment ils agirent. Ce sont des portraits bien vivants, si vivants qu'on doit savoir gré à M. Bapst de n'avoir pas cédé à la tentation d'insister davantage sur les défauts très visibles de quelques-uns d'entre eux ni sur les motifs pour lesquels ils avaient été appelés à leur flatteuse et délicate mission. La figure du général de Castellajac sort de l'ombre où elle était restée jusqu'ici. C'est au profit de ce bon Français : il ne remarquait pas tout ce qu'aurait peut-être vu un ambassadeur moins convaincu de la possibilité d'une alliance; par là même, il garda sans doute des illusions fâcheuses au succès même de ses désirs; mais, par le prestige de son glorieux passé, la distinction de ses manières, sa verve spirituelle, sa franchise qui n'excluait pas quelque malice, il conquit la confiance du souverain auprès duquel il était accrédité, tout en défendant, loyalement et parfois non sans hauteur, la dignité de son pays. On peut dire, je crois, que par son usage du grand monde, par la fierté de ses origines et par la solidité de son caractère, il suppléait autant que cela est possible à ce qui lui manquait d'expérience professionnelle : c'est l'impression que m'a donnée du moins, la lecture du livre de M. Bapst.

Lamoricière, au contraire, sort bien diminué du récit de l'historien, auquel on a déjà reproché et l'on reprochera probablement encore d'avoir été trop sévère pour le héros des campagnes d'Algérie [2]. Mais qu'allait faire le

[1] Voir notamment (p. 211, 240-242, 258, 309, 325) ce que dit M. Bapst des succès de Lavalette : l'ambassadeur prit plaisir à les faire louer par la presse française, — mais ils nous coûtèrent un peu cher. Le secrétaire de M. de Lavalette lui trouvait, dit-on, « la tête un peu montée ». Ce récit est piquant et instructif.

[2] Dans un bien intéressant article du *Journal des Débats* (28 janvier 1913) sur *Lamoricière diplomate*, notre confrère M. Christian Schefer se prononce dans le même sens que M. Bapst, en dépit des arguments présentés par M. E. Keller (*Le Général de Lamoricière*, Paris, 1873), qui a cherché à prouver que le général s'est conduit en habile négociateur.

héros dans cette galère? Ou plutôt pourquoi l'y avait-on envoyé? Quelques hommes rares ont pratiqué habilement un art qu'ils n'avaient pas appris; mais il est permis de dire que ce n'est pas la règle générale!

L. DELAVAUD.

Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien pendant le règne de Louis XIV (1653-1715), par P. BOISSONNADE, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, correspondant de l'Institut. — Paris, librairie H. Champion, 1913, in-8°.

L'épuisement à peu près complet des documents inédits d'archives pour l'époque du moyen âge et de la Renaissance, l'importance chaque jour croissante des intérêts commerciaux et industriels dans les relations internationales, le besoin de chercher dans un passé plus proche les leçons utiles au présent et à l'avenir des peuples ont tourné l'activité de nos historiens et de nos penseurs vers le domaine économique. L'Université de France, pas plus que l'École des Chartes, n'a été étrangère à ce mouvement. Après les savantes études de MM. Charles Benoist, Dahlgren, d'Avenel, Leroy-Beaulieu, Henry Joly, Cultru et autres, nous devons au travail érudit et aux patientes recherches de M. P. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers, l'histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien pendant le règne de Louis XIV.

L'auteur a raison d'affirmer que cette histoire, fruit de douze années d'investigation, n'avait encore fait l'objet d'aucune synthèse vraiment solide et durable. Le temps consacre seulement les œuvres auxquelles il a coopéré. La lecture du substantiel ouvrage de M. P. Boissonnade nous permet de proclamer que le succès n'en sera pas éphémère. L'abondance des matériaux, la clarté du plan, la sûreté méthodique, la précision et la valeur des aperçus nouveaux le placent au premier rang des monuments historiques contemporains. Il ne mérite que des éloges. Notre seul rôle ici ne peut donc consister qu'à en présenter une rapide analyse.

Trop habitués à arrêter nos regards sur l'Italie, la Grèce, l'Inde et l'Orient, nous oublions que le commerce du Nord eût, dès les temps assez reculés, une importance considérable et qu'au dix-septième siècle il valait aux Hollandais des sommes supérieures, très sensiblement supérieures à celles que pouvait procurer l'Afrique ou le Levant. Ce commerce, ainsi accaparé par eux, ne mettait aucune de nos variétés de production agricole ou industrielle en concurrence avec celles des pays septentrionaux. Dans ces conditions, Colbert, très partisan du système dit mercantile, ne pouvait voir qu'avec déplaisir le monopole des Hollandais s'exercer sur ce négoce, et il se proposa, par une série d'efforts continus, de le transformer en trafic direct au grand profit de l'économie nationale. D'ailleurs, ce grand ministre, après les famines de 1662 et 1663, avait toujours en vue les bonnes céréales de la Pologne que recevaient les ports prussiens; les besoins de la remonte pouvaient, d'autre part, être satisfaits par l'exportation des chevaux de l'Électorat pour l'artillerie et la cavalerie.

Admirateur de Colbert, le Grand-Électeur préconisait les idées du ministre français. Comme les articles du trafic réciproque consistaient en objets d'alimentation, en matières premières et en produits mi-ouvrés, il

croyait que le développement des échanges, facilité par des traités et par l'absence d'intermédiaires, ne pouvait qu'être avantageux aux deux pays.

Divers obstacles, d'une haute gravité, se dressaient cependant contre l'établissement d'un commerce direct entre la France et l'État prussien. Le plus sérieux était la forte organisation des intermédiaires; les Hollandais étaient favorisés par leur situation géographique, la puissance de leur marine, l'expérience de leurs constructeurs, le bas prix de leur fret, l'extension de leur crédit et la multiplicité de leur représentation commerciale de la Rochelle à Mémel. En face de cette organisation admirable, la France ne pouvait montrer qu'une représentation de commerce à peu près nulle ou tout au moins très défectueuse, une marine insuffisante, des chantiers disséminés et la faiblesse déplorable de son personnel naviguant. Les sujets du Grand-Electeur ne jouissaient pas d'une situation meilleure. Les communications par voie de terre étaient, dans tout l'Electorat, à peu près impraticables; la navigation fluviale n'avait reçu aucune extension; les ports de la Baltique étaient peu profonds, ils semblaient de vraies succursales d'Amsterdam et de Rotterdam. Ajoutez à cela le maintien de privilèges surannés et des complications douanières, et vous comprendrez combien la lutte était inégale entre les détenteurs et les adversaires du système prédominant.

Pour arriver à son but, pour vaincre ces obstacles, que fit Colbert?

1° Dès le début de son administration, il créa des consulats et chercha à assurer par là une protection à nos armateurs;

2° Il travailla à conclure des conventions commerciales avec les puissances du Nord; il fit de Dantzig le centre de notre action;

3° Il pressa la formation d'une grande Compagnie privilégiée, dont le siège était à la Rochelle et qui traîna son existence impuissante jusqu'à la fin du dix-septième siècle;

4° Il rétablit des primes en faveur des armateurs.

La politique économique du Grand-Électeur, jusqu'à la fin de la guerre de Hollande, de 1661 à 1679, subit de singulières fluctuations. Vers 1660 la population des possessions prussiennes ne dépassait pas 600 000 âmes et Berlin y figurait pour 6 000 âmes, alors que la France comptait 17 à 18 millions d'habitants. Frédéric-Guillaume entreprit de coloniser ses provinces et de mettre leur sol en valeur, ne négligeant pas les faveurs au commerce, creusant le canal de Mulrose, organisant le service des postes et du dragage, améliorant ses ports. Déjà il ébauchait la restauration maritime de l'Allemagne sous les auspices de l'État prussien. Ami de Louis XIV en 1667, il devint son ennemi quand l'ambition du grand roi mit en péril la liberté de l'Europe. Rebroussant chemin et changeant complètement son orientation première, en 1674, il adhéra à la coalition européenne et, en 1678, il resserra son alliance avec les Hollandais. Mais, devant l'intervention de la France en faveur de la Suède et l'inertie jalouse de l'Autriche, il dut reconnaître qu'il ne pouvait rien sans l'assentiment de la France.

Aidé du Hollandais B. Raulé et du Poméranien Syvers, il créa des collèges de marine et de commerce, entreprit d'autres travaux de canalisation, établit à Pillau des chantiers d'État, donna des primes à la construction navale et poursuivit une entente économique avec la France. Louis XIV refusa de consentir au démembrement des provinces suédoises et contraignit la Prusse à restituer les conquêtes faites aux dépens de la Suède.

L'Empereur abandonna le Grand-Électeur, qui fit alors de nouvelles offres à la France. Louis XIV s'en tint à une alliance politique. Les procédés de Louvois en Allemagne, la persécution contre les protestants, la résistance aux projets du Grand-Électeur sur la Baltique opérèrent le rapprochement de l'Électorat avec la Suède, l'Autriche et la Hollande.

Après la mort du Grand-Électeur en 1688, la politique antifrançaise ne fit que s'accentuer sur les rives de la Sprée. Le roi de Prusse, investi de ce titre depuis 1700, entra dans la Grande alliance, voulut annexer la Franche-Comté, réclama l'Alsace, tout en reconnaissant que les Alsaciens étaient plus Français que les Parisiens, et se mit en tête d'une croisade contre le commerce des produits de France en Allemagne. Les réfugiés protestants français formaient le dixième de la population, ils constituaient une élite et stimulaient au plus haut point, à notre détriment, le mouvement industriel. Les marchandises des États prussiens s'écoulaient surtout en Autriche, en Saxe et en Pologne.

J.-B. de Lagny et Henri Daguesseau cherchèrent, en France, à reprendre l'exécution du programme de Colbert. On subissait avec répugnance les avantages accordés aux Hollandais par les traités. On proposa de supprimer le droit de 50 sous par tonneau en faveur des puissances du Nord qui viendraient négocier directement avec la France, à condition de réciprocité. On pensa à interdire tout trafic indirect venant du Nord en France. S'il ne songeait pas, jusqu'en 1710, à reprendre les anciennes relations avec l'État prussien, le gouvernement français rêvait d'une série d'ententes commerciales avec les puissances du Nord; il oubliait trop que l'hostilité de la Prusse s'atténuait tous les jours depuis que l'alliance anglo-hollandaise n'offrait plus à cet État les mêmes avantages. Vainement Frédéric Ier essaya de reprendre, à l'égard de la France, la politique du Grand-Électeur. Il se heurta à l'indifférence, parfois même aux sentiments hostiles du gouvernement français. La persévérance du roi de Prusse eut sans doute sa récompense; le traité d'Utrecht rétablit l'entente politique. Mais il mourut avant d'avoir réalisé l'idée, qui lui tenait à cœur, de la conclusion d'une entente économique avec la France.

Ce projet de traité et les négociations dont il fut l'objet avaient, jusqu'à ce jour, échappé aux investigations des historiens. M. Boissonnade a pu, à l'aide de documents d'archives, en suivre toutes les phases. Le gouvernement français ne prête au problème du commerce du Nord qu'une attention intermittente. Toutefois ces tentatives, qui n'aboutirent pas, ne restèrent point infructueuses. Le trafic français en Prusse, qui était en 1715 tout à fait minime, avait grandi jusqu'à 9 millions de francs en 1787. Quant à la monarchie prussienne, elle préludait ainsi aux humbles débuts d'une formidable puissance. Les efforts des Hohenzollern n'eurent de résultats qu'à longue échéance. Comme l'observe judicieusement M. Boissonnade, « l'histoire des tentatives qu'ils firent pendant plus d'un demi-siècle pour nouer avec la France des rapports avantageux montre que le génie prussien, dans le domaine des intérêts matériels, comme dans celui des intérêts politiques, a été surtout une longue patience ». La volonté et la persévérance, la suite dans les idées manquèrent peut-être aux successeurs de Colbert. Souvenez-vous cependant qu'ils devaient concilier avec d'autres intérêts la politique française. N'était-elle pas liée, par des traités et par des raisons souvent supérieures aux traités mêmes, avec la Suède et avec la

Pologne? Doit-on lui reprocher d'avoir pressenti l'avenir de la Moscovie?

Une autre leçon nous paraît devoir se dégager de l'histoire dont nous venons de parcourir les phases avec un guide compétent et éclairé : le rôle de la France et celui de la Prusse ne doivent pas nous faire oublier le peuple vaillant et énergique des Provinces Unies contre qui la guerre économique était engagée. Avec la même énergie qu'il déploya contre l'Espagne et contre la France, ce peuple sut créer et maintenir pendant longtemps sa prépondérance commerciale. Si le soleil de sa gloire a dû s'éclipser devant les puissances modernes de l'Europe occidentale, la Hollande mérite encore notre admiration par les luttes fécondes de ses ingénieurs contre la mer et par la fidélité aux institutions constitutionnelles qui abritent son honorable déclin.

André Leroy.

Vie de Jacques Callot, graveur lorrain, 1592-1635, par M. Edmond Bruwaert, ministre plénipotentiaire. — Paris. Imprimerie nationale, in-4°, orné de quatorze reproductions de gravures du maître et de huit illustrations.

M. le ministre plénipotentiaire de France Bruwaert vient de faire paraître, sur Jacques Callot, un livre, qui est à la fois un chef-d'œuvre de l'art typographique et un véritable monument élevé à l'impérissable gloire du prestigieux artiste qu'était le célèbre calcographe lorrain, sur lequel il n'existait que des écrits tenant bien plus du roman ou de la légende que de l'histoire. C'est à combler cette lacune que s'est appliqué l'auteur, et il y a réussi autant par ses splendides reproductions que par l'abondance et par la variété de ses recherches.

Après avoir donné en frontispice la gravure de Vorstermann représentant le superbe portrait, par Van Dyk, de Callot en habit de cavalier et portant au cou la décoration que lui conféra le grand-duc de Toscane, M. Bruwaert, sous ce titre : *La légende de Callot*, fait justice de l'espèce de nouvelle sortie de la plume de Félibien, nouvelle reproduite par tous les biographes postérieurs de l'ancien secrétaire de notre ambassade à Rome : car Félibien l'avait été.

Callot, dès l'enfance, eut pour les arts des dispositions extraordinaires. C'est ce qui l'entraîna à fuir la maison paternelle et à se rendre, en compagnie d'une troupe de bohémiens, jusqu'à Florence, qui alors exerçait une puissante attraction sur tous les esprits épris de beauté. Il est ramené dans sa famille, s'échappe de nouveau, est encore repris et finit par obtenir de son père l'autorisation de retourner en Italie. Rentré à Nancy après un long séjour au dehors, il trouva auprès de la Cour lorraine autant de succès, autant d'honneur et de récompenses qu'outre-monts.

Les péripéties des fugues de l'aventureux adolescent demeurent très obscures. Ainsi, on ignore absolument comment il parvint à Rome, où sa présence est constatée en 1608. Il dut s'échapper de chez son père au printemps de cette année-là en profitant de ce que celui-ci, en sa qualité de héraut d'armes, était absorbé par la cérémonie des funérailles du duc de Lorraine dans la nuit du 13 au 14 mai 1608.

Après avoir couru sur les chemins d'Italie, Jacques Callot arrive à Rome et s'installe chez l'artiste français Thomassin. Celui-ci, quoique quadragé-

naire, avait épousé une ravissante Romaine de quinze ans, Hieronima Pisina, au sujet de laquelle Félibien écrit : « Tandis que Callot s'appliquait à voir tout ce qu'il y avait de plus curieux et de plus beau à Rome, il fut obligé de quitter ce maître, qui eut quelque jalousie à cause de la familiarité, peut-être trop grande, que Callot, alors jeune et bien fait, avait pour sa femme...

Cependant, il resta à Rome, où il fit société avec quelques joyeux drilles. Sur l'entrefaite arrive de Florence dans la Ville éternelle un moine augustin, le P. Étienne, chargé d'une mission secrète de la cour de Toscane auprès du Saint-Siège. Callot, qui travaillait alors chez Tempesta, fut endoctriné par ce moine et par Tempesta et par Greuter, autre artiste très en vue; ce dernier ayant affirmé que « personne ne savait plus, à Florence, travailler élégamment le cuivre », voilà notre graveur parti pour la métropole toscane.

Les débuts ne répondirent guère à ces pronostics, car ils furent assez arides. Ce qui n'empêcha pas Callot, toujours bon compagnon, de se lier d'amitié, dès son arrivée, avec le peintre Bernardino Barbatelli, dit *Poccetto*, parce qu'il se grisait sans cesse à la *bettola del ponte Canaia*. Cet ivrogne impénitent mourut bientôt et, circonstance macabre, le cortège funèbre ayant été surpris par un épouvantable orage, sa bière dut être mise à l'abri précisément dans cette même taverne.

A partir de ce moment, Callot sort de pair. Il se surpassera bientôt en exécutant son *Caprice* (1617). Puis, protégé par Jean de Médicis, qui était « ingénieur », plus encore que prince, il devint le plus merveilleux paysagiste et entreprit l'incomparable série connue sous le nom de *Paysages d'Italie*.

Mais chacun garde ses préférences pour le métier de toute sa vie.

Callot était en rapport avec Curzio Picchena, alors ministre d'État, qui, quarante ans plus tôt, avait été à l'ambassade florentine de Paris le secrétaire de Sarracini, qu'il malmenait fort dans sa correspondance privée et secrète avec le ministre des Affaires étrangères de Florence. Sarracini ne lui en sauva pas moins la vie. Pour plaire à son prince, Picchena avait accepté de faire assassiner en France des réfugiés politiques qui conspiraient contre les Médicis. Trois meurtres furent commis : celui de Bernard Girolani, en plein Paris, à la porte de Ruscellaï. Arrêté, le spadassin Valletto vendit le secrétaire d'ambassade, et Picchena fut condamné à mort. Mais, en décembre 1578, Catherine de Médicis fit changer en exil perpétuel la condamnation du trop zélé diplomate. De poste en poste, celui-ci était arrivé au portefeuille des Affaires étrangères, et maintenant le condamné à mort négociait d'égal à égal avec Paris. Il avait trois grosses affaires en mains : la restitution des biens de la Galigaï, le retour en France de l'ambassadeur Bartolini, expulsé en vingt-quatre heures à la suite d'une saisie de navire français à Livourne, représailles d'une saisie de navire florentin à Marseille; enfin et surtout la libération de Marie de Médicis de sa prison de Blois, à quoi Ruscellaï s'employait à Paris. Sur ces entrefaites le R. P. Arbinot allait se rendre à Nancy, terrain neutre, pour aider la politique florentine à sortir d'embarras. C'est pourquoi Picchena aimait à pratiquer avec Callot le français, qui lui était si utile et qu'il craignait d'oublier. Aux autres points de vue encore, il appréciait le jeune artiste. Marié tard à Alessandra Rossi, celle-ci était morte en 1608, lui laissant une fillette qui est devenue une héroïne célèbre. Elle n'avait, en 1618, que dix ans, et pourtant elle était mariée depuis trois ans au moins; car à la Noël de 1615,

Alessandra Adamari dédiait à la *fanciulletta sposa* les proverbes moraux d'un sage espagnol.

Callot, ayant été donné pour professeur de dessin à la capricieuse enfant, semble avoir largement profité des loisirs que lui laissait cette sinécure, puisque c'est alors, en 1616, qu'il exécuta son incomparable *Fiera dell' Impruneta*. Aussi, l'année suivante, le duc Cosme le décora de son portrait. D'une excursion maritime aux Baléares, aux côtes de Barbarie, puis en Sicile, excursion se plaçant à cette époque, Callot rapporta maints souvenirs graphiques. A son retour de Florence, il y rencontra Jean des Porcellets, évêque de Tours. Une véritable affection ne tarda pas à naître entre eux, et voilà le prélat qui, endoctrinant notre « déraciné », le ramène avec lui en sa Lorraine qu'il paraissait avoir quittée pour jamais.

Parti de Nancy après une frasque pardonnée, non oubliée, Callot, revenu dans sa ville natale, pourvu de splendides succès, dut trouver un peu piètre la « capitale » lorraine et un peu mesquin le logis paternel. Au début, il ne fut point employé par « sa Cour », comme il l'avait été par celle de Toscane. Mais Jean de Porcellets visait à la pourpre. Il lui fallait une belle généalogie, que le grand artiste lui grava au cours d'une villégiature. Rentré en ville, il réédita les *Caprices*, exécuta une réplique de la *Foire de l'Impruneta* (1622) et donna pour la première fois ses *Mendiants*, d'un réalisme douloureux et fantasque en même temps. Le duc Henri II l'emploie enfin et, le 18 mai 1623, lui accorde à prendre, au moulin de Blamont, des prélèvements considérables en grains, prélèvements imputés sur plusieurs exercices. A la suite de quoi, « noble Jacques Callot » épouse la « noble damoiselle Catherine Kuttinger ».

En 1626, Mme de Chevreuse, chassée de France après la conspiration de Chalais, apporte à la monotone cour de Nancy un regain d'élégante animation. Le duc régnant, d'autres princes de sa maison, sans parler de tout un quadrille de « grands et de petits chevaux de Lorraine », tombent amoureux de l'aventureuse aventurière. Des fêtes splendides lui sont offertes, notamment *un Combat à la barrière* sur lequel est composée une description formant un véritable ouvrage. Grâce aux illustrations de Callot, ce livre a tant de succès que, d'Aix, le 17 août 1629, Pinex en demandait un exemplaire à un sien ami de Nancy.

En 1679, Callot se rend à Paris, mais de ce séjour il ne tira pas tout l'avantage qu'il s'était promis. Sans doute, il y fit connaissance de son confrère Abraham Bosse, qui, plus tard, le combla d'éloges mérités, dessina sa tombe, écrivit pour lui une pompeuse épitaphe et termina quelques-unes de ses œuvres restées inachevées. Au cours d'un de ces déplacements, Callot, mis en réputation par son *Siège de Bréda*, obtint la commande de ceux de *la Rochelle* et de *l'île de Ré*. Quoique ayant été professeur bénévole de dessin de Gaston d'Orléans dans le temps que celui-ci, brouillé avec Louis XIII son frère, vécut à Nancy, notre calcographe fut vraiment protégé par ce prince à raison de l'espèce d'intimité ayant existé entre eux. Ces deux œuvres ne valurent à l'artiste que fâcheux déboires. Il avait fait figurer Richelieu entre Louis XIII et Gaston. Or l'altière Marie de Médicis venait d'être profondément ulcérée par la « Journée des dupes » dont elle-même avait été la principale. Ayant vu les planches, non seulement elle ordonna que fût effacée la figure du grand cardinal, mais que les planches disparussent. Elles ne réapparurent qu'en 1724, et Callot, à

qui la forte somme avait été promise, ne toucha probablement jamais rien.

Son père était mort le 12 août 1630, de la peste. Si poignante fut la douleur de ce fils autrefois trop émancipé, que cette douleur lui inspira l'*Enfant prodigue*, belle suite de sujets témoignant d'un tardif, mais profond et sincère repentir pour le cruel chagrin causé au défunt par les fugues de son enfant.

Les affaires entre la France et la Lorraine se gâtaient; bien que, n'ayant pas d'enfants après seize ans de mariage, Louis XIII eût consenti au mariage de son frère Gaston avec Marguerite de Lorraine, union qui eut lieu à la fin de 1631. Néanmoins, le 15 août, le roi commençait le siège de Nancy, y entrait exactement un mois après, puis quittait la Lorraine le 1er octobre suivant. C'est à ces événements que nous devons les impressionnantes compositions intitulées *Misères de la guerre*, lesquelles inspirèrent tant de pitié à Louis XIV qu'elles furent pour beaucoup dans sa détermination de fonder les Invalides.

Ici se place l'anecdote relative au siège de Nancy, anecdote jugée de si haute allure patriotique, qu'elle a été donnée en Sorbonne comme sujet de composition. Malgré ces recommandables titres, M. Bruwaert la déclare n'avoir d'autre fondement qu'une vague tradition, ce dont il a lieu d'être fort navré, comme on va en juger par le texte de Félibien :

« Après la prise de Nancy, le Roy proposa au graveur de représenter sa nouvelle conquête. Mais Callot pria Sa Majesté avec beaucoup de respect de vouloir bien l'en dispenser parce qu'il étoit Lorrain et qu'il croyoit ne devoir rien faire contre l'honneur de son prince et contre son pays. Le Roy reçut son excuse, disant que le duc de Lorraine étoit bien heureux d'avoir des sujets si fidelles et si affectionnez. Quelques courtisans dirent qu'il le falloit contraindre. A quoi Callot repartit que, si l'on prétendoit le contraindre en effet, il se couperoit plutôt le pouce. Loin de souffrir qu'on lui fît aucune violence, le Roy le traita toujours favorablement. »

Cependant son habitude de graver assis et fort ployé sur lui-même avait fait contracter à Callot, jeune encore, une très grave maladie d'estomac; et le mardi 24 mars 1635 « ces yeux si épris de l'éclat du jour, si réjouis du monde, se fermèrent à la lumière ». Il fut enseveli avec pompe en l'église des Cordeliers, où ne reposaient que des princes et des seigneurs de haut parage. En 1793, les « terroristes » détruisirent le monument funèbre dessiné par Abraham Bosse... Aujourd'hui, seule, la tombe du grand artiste, relevée en 1825 et 1841, apparaît parmi celles des potentats qui dorment leur dernier sommeil sous la garde de l'Autriche.

Tel est le résumé du livre de M. Edmond Bruwaert, et il faut remercier l'auteur, éminemment maître de son sujet, de l'exquise et très instructive impression qu'il nous laisse d'un artiste dont l'œuvre merveilleuse était plus connue de la vie.

Louis de Laigue.

La Cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne, par Martin Hume. Perrin, 1912. — **Philippe II, roi d'Espagne. Étude sur sa vie et son caractère**, par Charles Bratli. Champion, 1912, in-8°.

La personnalité de M. Hume s'affirme comme celle d'un des hispanisants les mieux renseignés de notre époque. Non seulement les archives de Madrid

et de Simancas n'ont plus de secrets pour lui, mais il a su retrouver encore dans les bibliothèques étrangères nombre de documents précieux, qui nous renseignent sur la société, les mœurs et la politique de l'Espagne, pendant les seizième et dix-septième siècles. Toutefois, la fréquentation des Castillans n'a point inspiré à M. Hume cette indulgence, que l'historien éprouve, à défaut de sympathie, pour les personnages avec lesquels il a beaucoup vécu. C'est qu'il y a entre lui et eux une antipathie de race. De par son tempérament, son histoire, sa religion, l'Anglo-Saxon sent, raisonne, agit à l'inverse de l'Espagnol. Sans doute, la sévérité de M. Hume est parfois justifiée, mais elle aboutit souvent à des définitions de primaire : « Saint Dominique, cet allumeur d'incendies », écrit-il sérieusement.

Tout autre est l'attitude d'un écrivain danois, M. Bratli, que ni sa nationalité, ni sa religion ne prédisposaient cependant à apprécier le génie espagnol. Après avoir compulsé pendant vingt années toutes les bibliothèques de l'Europe, pour y trouver des documents relatifs à Philippe II, après avoir lu les innombrables biographies françaises et étrangères consacrées à ce prince, M. Bratli arrive à la conclusion très nette que la plupart des historiens de Philippe se sont servis de documents « inutilisables », c'est-à-dire de pamphlets, d'écrits tendancieux et romanesques, sur lesquels ils ont édifié des fables. L'ouvrage de Forneron n'échappe pas à cette critique, et M. Bratli accuse l'écrivain français d'avoir « étudié avec prédilection tous les documents issus de l'opposition, et de remettre sous presse avec une naïveté rare de vieilles anecdotes ». A ces « fausses sources » dont M. Bratli a dressé le catalogue minutieux, il oppose des documents de première main : lettres de Philippe II, relations et correspondances d'ambassadeurs contemporains, « qui n'ont point été écrites pour être publiées et nous révèlent l'opinion exacte de leurs auteurs ». Ceux-ci n'ont point pour Philippe une admiration aveugle, mais ils reconnaissent en lui un véritable roi, doué d'un extraordinaire amour du travail, d'une force d'âme inébranlable. Appuyé sur ces témoignages, M. Bratli fait justice du « fanatisme », de la « tyrannie » et de la « cruauté » que l'on reproche généralement à Philippe II, et il déclare que, seuls, « les historiens, pour lesquels les préjugés religieux et politiques comptent plus que les documents authentiques », peuvent refuser au roi d'Espagne leur sympathie.

A. DE P.

Anglais et Français du XVIIe siècle, par M. Ch. BASTIDE. Paris, Alcan, 1912, in-12.

Il y a des vérités historiques indiscutables qui nous surprennent pourtant à l'égal des plus hardis paradoxes : telle la connaissance tardive et lente que les Français et les Anglais ont fini par acquérir les uns des autres. Si proches voisins, si accoutumés depuis des siècles à se rencontrer les armes à la main, ces deux peuples, au temps de Louis XIV, en étaient encore à se découvrir. Dans une suite de chapitres fort substantiels M. Bastide nous expose les difficultés de cette mutuelle initiation.

On n'a pas, sans quelque exagération, reproché aux Français leur ignorance obstinée des langues étrangères, et il est superflu de rappeler le long et intime commerce de nos luttes avec celles de l'Espagne et de l'Italie.

Pour l'anglais, à la veille du dix-huitième siècle encore, on ne le savait pas plus que le bas-breton. En 1665 aucun rédacteur du *Journal des Savants* n'était en état de rendre compte des travaux de la Société royale de Londres, et un voyageur en 1698 notait comme une chose évidente que la langue des Anglais n'était parlée nulle part hors de leur pays. C'est ce qu'aujourd'hui nous dirions du hongrois et du croate. Moins de quarante ans après, Voltaire allait publier ses fameuses *Lettres philosophiques* pour révéler l'Angleterre aux Français, comme un siècle plus tard Mme de Staël leur devait révéler l'Allemagne.

Avant ce grand éclat toutefois, et sans que le public s'en doutât, il y avait beau temps qu'un petit groupe de Français s'occupait de rompre la glace à petit bruit. C'étaient les réfugiés protestants qui affluèrent surtout à Londres après la révocation de l'édit de Nantes, mais pour y retrouver des compatriotes plus anciennement établis, entre autres les descendants de ceux qui sous Charles IX avaient déjà souffert pour leur foi.

La partie la plus curieuse et la plus neuve du livre est celle qui nous fait assister au travail obscur de cette petite fourmilière. Les expatriés ne pouvaient, comme de simples voyageurs, se passer de savoir l'anglais. Ils l'apprenaient donc et ils se mettaient aussi en devoir d'enseigner le français. Il faut que les élèves ne leur aient point manqué, car M. Bastide nous donne une longue énumération de ces maîtres de langue et des écrits, manuels et dictionnaires qu'ils ont laissés. Il nous donne aussi des échantillons du style de leurs plus illustres disciples, de Jacques Ier, de Charles Ier, de Hobbes, de Locke, du plus grand de tous, Shakespeare, représenté par une scène fameuse de son *Henri V*. Ceux-là écrivaient notre langue avec quelque gaucherie. Hamilton, par contre, figure à bon droit parmi les classiques français, mais c'est à d'autres écoles qu'il s'est formé. Au demeurant, M. Bastide, par d'assez nombreux exemples, a pu nous montrer comment les Français écrivaient l'anglais.

Ces maîtres de langue étaient aussi des traducteurs; ces persécutés ne nourrissaient de sentiments fort tendres ni pour le dogmatisme religieux, ni pour l'omnipotence monarchique. On voit par quels interprètes se préparait la communication de la pensée anglaise à la pensée française. M. Bastide nous a donné, il faut le répéter, une étude de ces préliminaires fort curieuse et abondante en détails significatifs.

On se dit, en fermant ce livre, que l'histoire pacifique des deux nations a été presque aussi laborieuse que leur histoire guerrière. Ce qu'elles ont pu, au prix de tant d'efforts, obtenir de pénétration réciproque contribuera, dans l'avenir, on doit l'espérer, à leur bonne harmonie. Mais pourquoi M. Bastide, qui a raison d'en former le vœu, traite-t-il les longues discordes de jadis comme de simples accidents, les effets fortuits du caprice ou du malentendu? C'est en prendre à l'aise avec l'histoire. Les rivalités de deux grands peuples tiennent à des causes tout autrement profondes, comme aussi les raisons qu'elles ont de se réconcilier. A lui tout seul, le meilleur accord philosophique et littéraire serait de très petite vertu.

Léon Béclard.

Liselotte und Ludwig XIV, von Dr Michael Strich. Munchen und Berlin, Verlag von R. Oldenburg. 1912, in-8°.

La curieuse figure d'Élisabeth, princesse palatine, mère du Régent, a piqué l'intérêt de nombreux historiens modernes, français et étrangers. Ils ont puisé dans son énorme correspondance, dans les mémoires du temps, dans les lettres des contemporains, et prenant parti pour ou contre elle, ils ont engagé une bataille qui n'est pas près de finir. Un écrivain allemand nous semble mieux inspiré. Dans un livre où les références abondent, l'auteur reconnaît les qualités de Liselotte, sans chercher à diminuer ses torts. S'il l'absout de tout amour illicite pour Louis XIV, — la haine de la Palatine contre Mme de Maintenon s'explique suffisamment par la révolte de son orgueil dynastique, — il blâme la crudité de ses propos, ses injustes fureurs, son irréligion scandaleuse. Mais, si Allemande de caractère qu'elle fût restée, elle demeura fidèle au roi Louis XIV, dans les jours d'adversité, quand presque tous l'abandonnaient. M. Richter constate le fait, et il a bien sa valeur.

A.

Six années. — La Russie de 1906 à 1912, par P. Poléjaieff. Paris, Plon, 1912, in-8°.

Les six années dont on nous donne ici l'émouvant tableau semblent être celles de l'enfantement d'un monde. En 1906, au lendemain de la funeste guerre japonaise, les convulsions dont tressaillit l'immense empire russe apparurent comme les avant-coureurs de la dissolution et de l'anarchie. Jamais plus de fureur n'embrasa l'esprit nihiliste et jamais il ne toucha de si près le but de sa sanguinaire folie. Dans les seules années 1906, 1907, 1908, 12 789 assassinats furent tentés ou consommés contre des fonctionnaires ou contre des particuliers, et il faut plus que doubler ce nombre si l'on veut y ajouter le compte des entreprises violentes contre la propriété publique ou privée.

Or, six ans à peine écoulés après les premiers éclats d'une crise si terrible ont suffi, lit-on dans l'intéressante préface de M. Gaston Dru, pour acclimater et faire fonctionner régulièrement dans le pays le plus autocratique de la terre une constitution dualiste analogue à celle de l'Allemagne, pour changer le statut personnel de plus de cent millions de paysans qui, auparavant, ignoraient presque entièrement la propriété individuelle, pour réorganiser de fond en comble l'armée, la marine, les finances, l'instruction publique et l'administration d'un Etat dont la superficie est le cinquième de la surface solide du globe terrestre et la population environ le dixième de la race humaine.

Cette œuvre prodigieuse et si rapide est loin pourtant d'avoir confondu tous les Russes en un unanime transport de reconnaissance et d'admiration. Peut-être l'équitable témoignage de l'histoire y tendra-t-il? Trop de sentiments divers et inconciliables partagent les contemporains. Les conservateurs purs, dont tout l'idéal réside dans le passé, s'affligent d'emprunts à l'Occident, d'institutions exotiques, de formes représentatives, que rejettent selon eux, et l'histoire et le génie de la Russie. Au contraire, les constitutionnels-démocrates, plus familièrement dénommés les cadets, ne se décla-

reront pas satisfaits, à moins de voir fonctionner le régime parlementaire dans sa plus large extension, avec la responsabilité ministérielle, l'omnipotence des Chambres et l'effacement du souverain. Entre ces deux partis figure celui qui a pris le nom d'octobriste du manifeste d'octobre 1905, par lequel Nicolas II a donné au peuple russe son premier titre d'initiation à la vie constitutionnelle. Les hommes qui s'y groupent ont moins la superstition des théories et davantage le sentiment de l'heure présente et de ses nécessités, du réalisable et des précautions à prendre, des étapes à ménager. Ce sont eux qui gouvernent la Russie moderne, eux qui ont assumé et accompli la tâche ingrate et méritoire d'y rétablir l'ordre, eux qui opèrent la grande transformation introduite par le manifeste d'octobre dans le gouvernement du pays, eux enfin qui, par la plume de M. Poléjaieff, nous convient à juger, non de la vertu d'opinions spéculatives, mais de l'action efficace d'une politique éprouvée au cours de ces formidables années.

En faveur de ce parti et de ses œuvres ce livre apparaît comme une magnifique pièce justificative. Il ne déclame pas, il garde le simple ton de la modération et de la probité, il expose, il énumère les réformes entamées, les points dès maintenant acquis, les justes présomptions d'achèvement et de succès, le tout accompagné de claires explications et de chiffres précis. Le chapitre le plus important est celui qui traite de l'énorme complication d'efforts et de soins minutieux par laquelle les masses rurales de la Russie sont menées de la propriété collective à la propriété personnelle du sol qu'elles cultivent. C'est par millions qu'il a fallu répartir entre ces nouveaux possesseurs à titre définitif les hectares de terres, ou jadis indivises, ou achetées exprès et revendues par les soins de l'État pour parer à l'insuffisance de ces dernières. De ces pages surtout et de bien d'autres sur le développpement de l'industrie, sur la prospérité des finances, sur l'extension méthodique de l'enseignement, sur l'heureuse reconstitution des forces militaires ressort le juste sentiment de confiance que M. Poléjaieff offre en hommage à la vaillante énergie de son pays. Et le lecteur qui termine ce livre, si riche de sens et de substance, ne le ferme pas sans honorer davantage l'illustre ministre Stolypine, qui a rempli une si belle tâche et l'a payée de sa vie.

Léon Béclard.

Le Grand Siècle, par Jacques Boulenger. Hachette, 1911 ; in-8°. (Collection Funck-Brentano).

M. Boulenger reconstitue, à l'aide de découpures judicieuses, l'histoire de la société française pendant le Grand Siècle. Il a interrogé quantité de documents de l'époque, les mémoires, relations, lettres, journaux, écrits par les contemporains, et il en extrait avec un rare bonheur, tantôt un trait piquant, tantôt une expression pittoresque, ou bien encore quelque savoureuse anecdote. Et ces morceaux d'emprunt se fondent si bien avec l'ensemble de l'ouvrage, que les guillemets seuls trahissent leur provenance étrangère. Est-ce à dire que, dans ce volume, la part de l'écrivain soit minime? Loin de là. Mais M. Boulenger s'attache à dessiner un portrait, plutôt qu'à faire un réquisitoire, ce qui coupe court aux digressions inutiles. Sachons-lui gré d'apprécier les rapports du roi de France avec ses sujets, ceux de l'Église avec l'État, non point d'après nos conceptions modernes,

mais en tenant compte des idées du temps. Si nous ajoutons à cela que l'impartialité de M. Boulenger s'étend même à Mme de Maintenon, nous aurons fait le nécessaire pour le rendre suspect aux exprits soi-disant libres; mais, d'autre part, nous le recommanderons à tous ceux pour qui l'histoire n'est pas un pamphlet.

A.

Histoire politique extérieure de la France, par M. P. Corbin, t. Ier : *Les origines et la période anglaise (jusqu'en 1483)*, Paris, Alphonse Picard, 1912, in-8°.

Le dessein annoncé par le titre de ce livre est de grande conséquence. Il faut louer M. Corbin de l'avoir entrepris et de n'y avoir point épargné sa peine. Ce premier volume, que deux autres doivent suivre, compte plus de 450 pages d'un texte très serré. Pour n'être pas de première main, pour ne recourir à rien d'inédit, l'ouvrage n'en a pas moins une réelle utilité. Il rassemble une précieuse masse de renseignements sur la marche et la suite de notre politique extérieure, envisagée depuis ses plus lointaines origines. On y remarque aussi un méritoire effort de méthode et de synthèse pour mettre l'ordre et la lumière dans les broussailles d'une histoire singulièrement touffue, pour y tracer les avenues essentielles, en marquer le sens, le point de départ et l'aboutissement. Aux prises avec une tâche déjà si rude, peut-être M. Corbin a-t-il poussé le zèle jusqu'à la prodigalité. Il ne nous promettait que le tableau de notre politique extérieure, et par endroits c'est toute une philosophie de l'histoire de France qu'il semble tenté d'esquisser : l'amalgame de la société gallo-romaine et de la royauté franque, la naissance de la féodalité, la dynastie capétienne et sa vaillante conquête de l'unité monarchique, la genèse de la religion d'État, la formation de l'Église gallicane. Et de tout cela, rien, certes, n'est étranger au plan de M. Corbin, puisqu'en histoire, comme dans la nature, tout se tient, mais ces jours sur le dehors que son sujet comportait, on ne saurait lui reprocher de les avoir étroitement mesurés.

L'auteur est judicieux et réfléchi. Il expose avec beaucoup d'application le cours séculaire des rapports que la France a entretenus avec le Pape, l'empereur d'Allemagne et l'Angleterre. C'est, en effet, dans cette période tout l'essentiel de son commerce avec le dehors : la défense contre l'envahisseur de l'ouest qui menace l'indépendance de nos pères, et la marche vers l'est pour compléter leur domaine, ou autrement dit l'acquisition des frontières naturelles. Celle-ci tient, dans notre histoire, une place capitale. Elle est comme le rythme de la vie française, aussi est-ce en vivant, en croissant, par l'élan spontané de leur énergie que les générations qui nous ont précédés en ont pris conscience, en ont conçu et poursuivi le vœu. Il y a quelque chose d'aventureux à la représenter comme un système adopté de propos délibéré dès la plus haute antiquité. La Gaule a-t-elle eu, dès avant l'époque romaine, l'instinct impérieux de ses limites nécessaires, comme le pense M. Corbin? La chose est plus que douteuse. A cet égard, les Mérovingiens eux-mêmes ne semblent pas avoir été aussi avancés qu'il le suppose. Le mérite de Philippe le Bel, écrit-il, est d'avoir rendu aux Français la préoccupation de leurs frontières naturelles, éteinte en eux depuis sept

cents ans. C'est beaucoup accorder aux contemporains du septième siècle que de leur en faire honneur. Ailleurs, M. Corbin fait remarquer combien le choix de Paris, ville du nord, pour capitale a influé sur les destinées ultérieures de notre pays, et il incline à croire que Clovis l'avait confusément pressenti en ne choisissant pas une résidence plus méridionale. Ce sont là considérations dont les historiens s'avisent après coup dans leur cabinet, mais dans l'enfance des peuples, comme dans le mystère de l'organisme, les causes finales agissent avant d'être perçues et ne sont même perçues que pour avoir agi.

Bien plus que le corps du livre, l'introduction, il faut l'avouer, pèche par un certain luxe d'assertions téméraires. On n'y lit pas sans surprise que, pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle, c'est la France qui a le plus menacé les territoires des Pays-Bas, que l'Angleterre, de concert avec l'Allemagne, s'est appliquée à nous les disputer et que cette action commune dure toujours. On est plus émerveillé encore d'apprendre que jusqu'à Louis XIV la noblesse française n'avait eu aucune part au gouvernement tout pénétré de saine bourgeoisie et que ce prince perdit la monarchie en la confiant aux mains incapables de l'aristocratie. François Ier, les guerres d'Italie, Montmorency, les Guise s'accordent mal avec la première partie de cette proposition, et le gouvernement de vile bourgeoisie, tant censuré par Saint-Simon, fait affront à la seconde. Mais il vaut mieux passer condamnation sur ces vues audacieuses, qui ne font que s'annoncer dans ce premier tome, et attendre aux suivants la manière dont on se propose de les justifier.

Sans différer, par contre, il nous faut malheureusement chercher à M. Corbin une autre querelle. Il est laborieux et savant : quelques négligences, *lapsus calami* ou fautes d'impression, méritent à peine de nous retenir. Il sait évidemment que certain pape célèbre du seizième siècle s'appelait Léon X; et que ce n'est pas Philippe VI de Valois qui fut surnommé le Hardi. Mais, sur la forme, sur le style, pourquoi nous faut-il faire des réserves décidément sévères? Pourquoi ce mélange fâcheux d'impropriétés, de termes vulgaires et d'inexcusables écarts de syntaxe? Pourquoi qualifie-t-on de *valorisation* l'amélioration morale des clercs? Pourquoi tant de locutions monstrueuses semées à profusion, telles que : « la *gouvernation* supérieure de l'univers », ou que : « la soumission *préférentielle* au gouvernement de la France? » Jamais, sous la plume de M. Corbin, un intrigant ne se contente bonnement d'intriguer, toujours il *intrigaille*. Il faut enfin que l'indulgence échappe au plus débonnaire des critiques devant la phrase que voici : P. 158. « Et de ce qu'en ce douzième siècle continûment la bourgeoisie dans sa bataille pour les franchises s'était butée à l'épiscopat ou aux grands abbés, elle inversait sa reconnaissance au roi, de rancune pour le clergé. »

Léon Béclard.

Veröeffentlichungen der Kommission fur neuere Geschichte Oesterreichs. 10. Oesterreichische Staatsvertraege. Niederlande. Erster Band, bearbeilet, von Heinrich Ritter, von Srbik. Wien, 1912.

La commission qui publie, à Vienne, tous les documents relatifs à l'histoire moderne de l'Autriche, vient de faire paraître le premier tome des

traités conclus avec les Pays-Bas. Ce volume embrasse la période comprise entre 1636 et 1722, période où s'affirme progressivement l'indépendance des Pays-Bas, malgré les efforts désespérés de la maison de Habsbourg pour retenir cet ancien fief. Les documents si judicieusement présentés et annotés par M. de Srbik éclairent une question d'histoire, qui est en même temps une question juridique, et ne manqueront pas d'intéresser tous les érudits.

La Captivité de Pie VII, d'après des documents inédits, par le comte de Mayol de Lupé, 1 vol. in-8°, de xv-707 p., Paris, 1912, Émile Paul.

La captivité de Pie VII a été racontée, après les *Mémoires* fameux des cardinaux Pacca et Consalvi et *les Papiers du général Radet*, par un grand nombre d'historiens, dont les plus connus sont : le chevalier Artaud de Montor, dans sa *Vie de Pie VII;* le comte d'Haussonville, dans *l'Église Romaine et le Premier Empire;* M. de Beauchamp, dans son *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII*. Chateaubriand, en des pages magnifiques de ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, a exposé les débuts du différend qui, dès le lendemain du sacre, sépara l'Empereur et le Pape. L'Empereur voulait associer le Pontife à sa lutte contre les Anglais, et même il avait la prétention de le contraindre à leur interdire le séjour à Rome en simples particuliers. Le Pape, comme chef de la Chrétienté, Père de tous les fidèles, devant à tous sa neutralité, s'y refusait. La grande victoire d'Austerlitz permit à Napoléon de démasquer entièrement sa volonté de l'asservir à sa suprématie, aussi bien pour le temporel que pour le spirituel. L'occupation militaire en 1808 des États de l'Église, l'enlèvement, en 1909, de Pie VII et sa détention durant cinq années sont, avec la guerre d'Espagne, parmi les fautes politiques les plus indéfendables du despotisme napoléonien; et si la dépossession violente du Pape et les persécutions iniques exercées contre un vieillard qui n'avait d'autre rempart que les armes spirituelles du Pontificat suprême, n'ont pas eu les conséquences désastreuses de l'usurpation espagnole, elles n'en dénotent pas moins, chez le soldat parvenu, un vertige du sentiment moral qui déconcerte ses partisans et a même scandalisé certains adversaires de la Papauté. C'est qu'en effet Pie VII, ayant consenti à venir à Paris pour sacrer Bonaparte et bénir son couronnement, méritait bien, de sa part, quelques égards, et n'oublions pas que, pour se résoudre à cette démarche qui coûtait beaucoup à sa conscience scrupuleuse, il avait dû braver les anathèmes d'amis excessifs, qui, comme Joseph de Maistre, n'hésitaient pas à l'appeler « *une honteuse apostasie* ».

Les écrivains qui, avant 1875, ont traité de la captivité de Pie VII, n'avaient pas eu à leur disposition les richesses d'archives que l'État gardait secrètes. M. d'Haussonville, pour donner à son ouvrage le puissant relief qui le caractérise, avait pu utiliser les rapports adressés à Bigot de Préameneu, ministre des Cultes durant la détention du Pape à Savone, par le comte de Chabrol, préfet du département de Montenotte, auquel cette place appartenait.

Depuis que les dépôts d'archives ont été libéralement ouverts à la curiosité des chercheurs, M. Welschinger en a tiré la matière de son livre, *le Pape et l'Empereur*. A Rome, un savant religieux a publié, d'après les Archives du Vatican, un ouvrage important, *Napoleone e Pie VII*. Suivant

les propres expressions de M. le comte de Mayol de Lupé, le sujet pourrait donc sembler épuisé, mais il n'en est rien. M. le comte de Mayol de Lupé possède, en effet, la correspondance que le même Chabrol entretenait de Savone en partie double avec le ministre de la Police, sous la forme de bulletins journaliers sur le compte de l'auguste captif. Il a étudié, en outre, sur le voyage de Pie VII à travers l'Italie, son séjour à Grenoble, sa translation à Savone et son trajet de cette ville à Fontainebleau, les rapports des Préfets et des Directeurs de Police, ainsi que les archives Royales de Turin, et il a puisé à ces sources abondantes des remarques et des détails d'un haut intérêt, qui donnent à son livre, en beaucoup d'endroits, toute la saveur d'un récit inédit. Nous pourrions, toutefois, regretter que l'auteur n'ait pas connu, pour le retour du Pape à Savone en 1814, certaines monographies locales qui relatent les incidents des séjours que Pie VII fit en plusieurs villes de France, au cours des longues étapes que ses gardiens lui imposèrent avant qu'il pût rentrer dans ses États.

A. Pommier.

La Fusion monarchique, par M. C. Noel-Desjoyeaux, 1848-1873, Paris, librairie Plon, in-8°, 482 pages.

C'est avec un tact parfait, une louable impartialité, avec une rare justesse d'expérience et de jugement que notre collègue, M. C. Noel-Desjoyeaux, a traité un sujet délicat sur lequel il avait le précieux avantage de communications orales ou écrites émanant de ceux-là mêmes qui jouèrent, dans ces années encore si proches de nous, les rôles les plus éminents. Il a, au cours de son récit, cité de nombreuses pages des souvenirs inédits de M. le duc de Broglie, des lettres fort curieuses de M. le comte d'Haussonville, de M. le comte de Meaux, de M. le duc d'Audiffret-Pasquier et de plusieurs autres; il a même pu donner quelques extraits de l'intéressante correspondance des princes de la famille d'Orléans, et notamment du comte de Paris; c'était évidemment la meilleure façon de savoir la vérité ou du moins tout un côté de la vérité. Car, après ce livre, il plane encore, comme auparavant, sur ces négociations si adroitement menées, un mystère : la conduite, la personne même du comte de Chambord. C'est de ce côté, maintenant, qu'on voudrait un peu de lumière. Cette grande figure a si constamment et volontairement revêtu un masque hiératique, les paroles tombées de sa bouche ont toujours reçu un caractère en même temps si auguste et si déconcertant, qu'on cherche encore, en vain, à expliquer ce caractère, à comprendre les vrais motifs de cette conduite. Devant ce phénomène « de cécité morale absolue », selon l'expression d'un des plus éminents contemporains, on reste « stupide » après quarante ans comme au premier jour.

Les plus ardents légitimistes ne furent pas les moins peinés d'une intransigeance qu'ils tentèrent en vain d'amoindrir : toute l'histoire de la fusion tient, si on peut dire, dans la lutte de deux principes opposés, l'un personnifié par le comte de Chambord et quelques rares conseillers, dont plusieurs restent inconnus, le principe de la monarchie de droit divin, tel qu'eût pu le définir un Bossuet; l'autre soutenu par la masse des légitimistes confondus avec les orléanistes dans un même désir d'effacer les traces des discordes passées, le principe d'une monarchie nationale, forte

de son droit héréditaire et de l'amour de ses sujets, tel que l'avaient appliqué naguère Louis XVIII et le prince de Talleyrand : lutte tragique où la ténacité de l'un eut raison du désir de plusieurs...

Mais le très beau sujet de ce livre, qui soulèverait tant de réflexions philosophiques, ne touche pas d'assez près aux questions diplomatiques pour que nous nous laissions entraîner à l'étudier ici dans son détail ; qu'il nous suffise de dire qu'il a été excellemment traité par M. Desjoyeaux.

Pierre RAIN.

Quatre ans à la cour de Saxe, par M. Guy BALIGNAC. Paris, Perrin, 1 vol. in-12 de 366 pages.

L'auteur, qui fut professeur de français des jeunes princes de Saxe, de 1904 à 1908, a conservé de son séjour dans cette cour allemande, dont le passé est si curieux et si grand, une impression de tristesse, comme devant une antique institution qui a perdu de son prestige, de sa gloire, de sa personnalité. Le particularisme saxon s'est, depuis quarante ans, singulièrement amoindri ; il en est résulté que les yeux des sujets du roi Frédéric-Auguste se dirigent avec plus de respect vers le palais impérial, où trône Guillaume II de Prusse, que vers la demeure ancestrale des Wettin : leur souverain est l'empereur plus que le roi, et quand celui-là vient à Dresde, il y semble, comme ailleurs, chez lui. La mentalité des jeunes princes est également formée dans cet esprit d'amour pour l'Allemagne une et indivisible, et il ne semble pas qu'on leur apprenne en détail les négociations du traité de Vienne ; ils ignoreront longtemps encore que ce fut la France qui défendit le plus énergiquement leur nationalité et leur indépendance contre les désirs de la Prusse qui rêvait de l'absorber !

Il y a, dans ces notes prises au jour le jour par un esprit averti, des incidents bien symptomatiques et des jugements qui paraissent réunis par un long examen. Dans le vieux royaume catholique, les sentiments à l'égard de notre pays ne semblent pas plus favorables ni plus fondés que dans les régions les plus gallophobes : on affecte volontairement de ne considérer dans la France moderne que les apparences les plus futiles et les plus trompeuses. Le professeur de français des jeunes princes souffrit plus d'une fois de l'impossibilité où il se trouvait de redresser des appréciations déjà arrêtées, parce qu'inculquées dès l'enfance par les réflexions multiples qu'avaient pu entendre ses élèves. L'influence française, autrefois si considérable dans la vie de cette cour, souvent alliée par des mariages ou des intérêts communs à la cour de Versailles, a presque complètement disparu ; seules pénètrent à Dresde, avec quelques murmures d'admiration, les modes françaises ou les rebuts pornographiques de notre littérature, et cette pénétration n'est malheureusement pas pour y relever le prestige de notre nation.

Ce volume contient également de très nombreux portraits et anecdotes, qui présentent de l'intérêt ; il est écrit d'un style facile et simple ; il sera lu avec plaisir en France et avec profit par quelques Saxons, qui apprendront à s'y mieux connaître.

P. RAIN.

Adriano VI, par M. Guido Pasolini, *saggio storico, con venti tavole ed un facsimile*. Roma, 1913, in-8°.

Le comte Guido Pasolini a publié à Rome un joli volume, élégamment imprimé et accompagné de très intéressantes gravures, sur le dernier pape qui n'ait pas été italien, Adriano Florensy, natif d'Utrecht, ancien précepteur de Charles-Quint, son vice-roi en Espagne, qui avait été professeur à l'Université de Louvain, cardinal de Léon X. C'est, comme il arrive souvent, par réaction contre les défauts de son prédécesseur qu'Adrien VI fut élu pape, le 2 décembre 1521, à la mort de Jean de Médicis. Les finances pontificales étaient dans le plus déplorable état : les prodigalités de Léon X, son amour du luxe, sa tolérance pour tous les abus contribuèrent plus encore que sa science et sa vie exemplaire à l'élévation du nouveau pape.

Aussitôt son avènement, Adrien VI déclara que la Réforme de Luther et les malheurs dont l'Église était affligée pouvaient bien être la punition des scandales et des excès dont une partie de l'Église s'était rendue coupable. Il entreprit courageusement de tout réformer et donna l'exemple le premier. Mais son zèle fut mal compris et gêna toutes les habitudes de la cour romaine. Les artistes et les littérateurs disparurent; on traita le pape de « barbare ». Il n'eut pas le temps de combattre Luther, tout en ayant envoyé un légat en Allemagne pour essayer une sage réforme. Ses efforts ne furent pas plus heureux dans sa tentative de sauver Rhodes, assiégé par les Turcs, et la chute du vieil Ordre chrétien lui causa une grande peine. Il mourut peu après, le 14 septembre 1523, n'ayant occupé le trône pontifical guère plus d'une année.

Rome se réjouit cyniquement de sa mort, et on déclara que le médecin qui l'avait soigné dans sa dernière maladie était « le libérateur de la patrie ». On lui éleva cependant un magnifique tombeau dans l'église *Santa-Maria del Anima*, dont M. Pasolini a donné une très belle reproduction. Son livre est un tableau fidèle de la vie de ce saint pontife, qui était passé assez inaperçu dans l'histoire.

G. Baguenault de Puchesse.

La Vie politique dans les Deux Mondes (1911-1912), par M. A. Viellate et M. Caudel. Paris, Alcan, in-12.

L'encyclopédie politique annuelle que MM. Viellate et Caudel poursuivent avec un succès grandissant depuis six ans est, pour son dernier volume, d'un intérêt particulier pour les diplomates, eu égard aux événements considérables qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée. C'est d'abord l'accord franco-allemand, longuement discuté, péniblement élaboré, d'où découle une modification importante de la carte de l'Afrique centrale, et l'affirmation officielle du protectorat français sur le Maroc. C'est ensuite la guerre italo-turque ébranlant la puissance ottomane non seulement en Afrique, mais en Europe; c'est enfin l'entente balkanique, depuis si longtemps attendue, redoutée ou désirée des puissances européennes, entente qui devait amener dans les derniers mois de 1912 de si formidables résultats.

Cette active politique internationale se trouve résumée dans le premier

chapitre de *la Vie politique* par la plume vigoureuse et expérimentée de M. André Tardieu; elle est développée dans plusieurs autres chapitres, puisqu'elle se rattache intimement à la vie même de la plupart des États de l'Europe. M. R. de Lavergne retrace dans tout son ensemble la question marocaine. Au chapitre : *France*, M. de Lacharrière, avec une compétence particulière, étudie le progrès de la colonisation au Maroc, en faisant un éloge mérité de l'activité, de l'énergie et de l'intelligence de notre résident général. M. Barth, qui inaugure cette année sa collaboration à *la Vie politique* par une très profonde étude sur l'Allemagne, résume les rapports franco-allemands avant et après la signature de l'accord. M. Quentin-Bauchard fait le récit succinct de la guerre qui conduit l'Italie à la conquête de la Tripolitaine. M. Lagny indique comment s'opéra dans l'été de 1912 le rapprochement des Bulgares, des Serbes et des Grecs, grâce à l'habile politique du tsar Ferdinand et de M. Venizelos, qui trouva dans le roi Pierre un collaborateur ardent et généreux.

A côté de la vie politique intime de chacun des États, la vie politique internationale est donc dans ce volume l'objet d'études approfondies, qui, pour être l'œuvre de plusieurs collaborateurs, n'en ont pas moins l'unité nécessaire et la méthode. Les services qu'une œuvre aussi complète, aussi impartiale, aussi documentaire, peut rendre sont considérables; peut-être le seraient-ils encore davantage si on avait groupé dans des annexes, en petits textes, les principaux documents, accords internationaux, traités de paix, et même déclarations et dépêches importantes, émanées des premiers ministres ou des ambassadeurs. Ce serait un excellent emprunt à faire aux annuaires de Lesur, qui sont pour l'histoire d'il y a cent ans un si précieux monument.

Pierre RAIN.

Le Monde slave et les Classiques français aux seizième et dix-septième siècles, par Abel MANSUY. Paris, Champion, 1912, in-8°. — **Les Relations entre la France et la Pologne, de 1680 à 1683**, par S. RUBINSTEIN. Paris, F. Alcan, 1913, in-8°.

Ces deux travaux très spéciaux traitent à peu près le même sujet, l'un au point de vue littéraire, l'autre à l'occasion de courtes intrigues diplomatiques. L'époque est la plus brillante, quoique toujours troublée, de l'histoire de Pologne, celle de Jean Sobieski, qui, comme grand général ou comme roi, domina son pays pendant toute la seconde moitié du dix-septième siècle. Le monde slave présentait alors le mélange de la plus grande barbarie et de la civilisation la plus raffinée. La parfaite connaissance du latin n'empêchait pas les Polonais de goûter particulièrement tous les écrivains français; et cela depuis la Renaissance. Rabelais et Montaigne y étaient prisés; Ronsard y exerça une telle influence que le poète Kochanowski se modela entièrement sur lui, et contribua par ses vers enflammés à la nomination de Henri III comme roi de Pologne, après avoir connu en France la cour des Valois. Il fallut ensuite quelques années pour qu'on pardonnât aux Français la conduite singulière de leur prince. Mais, dès le règne de Henri IV, les grands seigneurs polonais reviennent à Paris. Jean Sobieski était l'hôte du grand Condé à l'époque où Marie de Gonzague monta sur le trône de Pologne; elle y attira les célèbres écrivains de son temps, sans

parler d'une maison brillante qu'elle avait emmenée et que dirigeait la maréchale de Guébriant. Saint-Amant la chanta sous toutes les formes, et il célébra en même temps Varsovie, où il avait reçu très joyeux accueil. Puis, c'est le jansénisme français qui fleurit un instant sous la même reine, admiratrice de Pascal.

Un peu plus tard, Sobieski a des rapports avec La Fontaine et avec Racine, qui vanta ses exploits contre les Turcs et son amour pour notre pays, bien que, selon lui, sa femme, Marie Casimire d'Asquien, « ne fût pas à beaucoup près aussi française que le roi son mari ».

Au fond, en dépit de tant de raisons de rapprochement, Louis XIV ne put jamais négocier une alliance sérieuse avec la Pologne. Ce royaume très belliqueux et très florissant, malgré ses divisions intestines, occupait dans les préoccupations de la France une place analogue à celle qu'y occupe actuellement la Russie. C'était un contre-poids à l'Autriche et une barrière solide contre les Turcs. Malheureusement, ce sont les menaces contre la civilisation et les progrès militaires des Ottomans qui, vers 1680, rapprochèrent Jean Sobieski de l'Autriche, ennemie héréditaire de la Pologne comme de la France. Le Grand Roi eut beau offrir avec son concours les plus larges subventions, il n'égala pas la générosité du Saint-Siège qui, par haine des infidèles, poussait les Polonais à la guerre.

Sobieski se couvrit de gloire en délivrant l'empereur Léopold assiégé dans Vienne par Kara Moustapha; mais cette victoire n'eut pas de lendemain, et quand la Pologne fut attaquée par la Russie, l'Autriche ne se signala que par son ingratitude. M. Rubinstein a exposé ces intrigues politiques avec un luxe de documents diplomatiques qui sont plutôt signalés qu'analysés; mais ils corroborent pleinement les considérations morales et littéraires très élégamment exposées par M. Mansuy.

Au fond, les Slaves de Pologne avaient un rôle à jouer en s'alliant à la France : ceux de Russie et des Balkans vont-ils reprendre le mouvement interrompu et attireront-ils à eux ce qui reste de populations anti-allemandes dans l'ancien royaume des Jagellons?

G. Baguenault de Puchesse.

Calendar of State Papers. Venice, t. XVIII (1623-1625). Londres, 1912, in-8°.

Le gouvernement britannique fait poursuivre avec un soin et une diligence extrêmes cette publication, l'une des sources d'informations les plus riches qui soient pour l'histoire de l'Europe au dix-septième siècle. Le présent volume, édité avec une méthode très sûre par M. Allen B. Hinds, embrasse la période qui s'étend de mai 1623 à avril 1625. Toutes les questions de la politique générale de l'Angleterre et des puissances continentales y sont traitées avec une abondance de détails qui laissera peu à glaner aux historiens futurs. Le lecteur y trouvera, traduits en langue anglaise, des extraits et des résumés de la correspondance des ambassadeurs et résidents de la sérénissime République en Angleterre, en France, en Espagne, dans les Provinces-Unies, en Allemagne. C'est l'histoire documentaire partielle de la guerre de Trente-Ans au nord des Alpes, et des

diversions qui en furent la conséquence dans la péninsule italique, en Ligurie d'une part, et en Valteline de l'autre. A ce point de vue, les séries *Spain* et *Venice* de la collection des Calendar of State Papers sont un instrument de travail de premier ordre. Tout au plus pourrait-on regretter que la traduction des documents (procédé très défendable quand il ne s'agit que de résumés) ait été étendue aux *extraits*, ce qui enlève à ceux-ci la saveur toute particulière de l'écriture originale. Mais cette très légère réserve n'affaiblit en rien l'éloge mérité, que l'on doit faire en toutes occasions, de cette admirable et si consciencieuse publication.

Ed. Rott.

Société de l'Histoire des Colonies françaises. — **Premier Voyage du sieur La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685**, publié avec une introduction, une carte hors texte et des notes par P. Cultru. Champion et Larose, Paris, in-8°.

La Société de l'Histoire des Colonies françaises, fondée tout récemment, inaugure la série de ses publications par un document des plus intéressants. Il s'agit du voyage fait au Sénégal en 1685 par La Courbe et dont la relation a été découverte, il y a quelques années seulement, par M. Cultru, professeur d'histoire coloniale à la Sorbonne. Déjà, il est vrai, au début du dix-huitième siècle, le P. Labat avait utilisé le récit de La Courbe, mais, bien loin de citer son auteur, cet écrivain avait attribué l'honneur des découvertes au gouverneur André Brue, dont elles paraissent avoir été le principal titre de gloire. En publiant, sous une forme luxueuse, le récit de La Courbe, la Société de l'Histoire des Colonies françaises, tout en réparant une injustice, aura fourni une contribution des plus utiles à l'histoire de l'expansion française en Afrique Occidentale et rendu un très réel service aux personnes qui s'intéressent au passé de notre domaine colonial.

En même temps, la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, dans son numéro 2, donne le journal de bord de M. Bouvet, commandant *le Villemaud* (1765-1766), qui présente un intéressant état de la Chine au dix-huitième siècle, avec deux pages d'introduction de M. Henri Cordier.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18730

UN DIPLOMATE EN QUÊTE D'EMPLOI

LE CHEVALIER DE CHAMPIGNY

Dans la correspondance du comte de Cobenzl, ministre de Marie-Thérèse près des cercles rhénans, puis son plénipotentiaire aux Pays-Bas, une place volumineuse est occupée par les lettres du chevalier de Champigny, non que le personnage ait joué un grand rôle sur la scène du monde, mais il avait la plume féconde, facile et agréable. Aux jours heureux, il envoyait au ministre les nouvelles diplomatiques ou des considérations politiques; aux jours sombres, il se lamentera. Mais ses lamentations même conservent un tour aisé et piquant qui explique peut-être l'indulgente protection que ne cessa d'accorder, jusqu'à la fin, le puissant ministre à l'aventureux diplomate dont nous allons esquisser la vie.

Peut-être est-ce également l'aisance de ce style qui nous a décidé à tirer un instant, de la solennelle correspondance de Marie-Thérèse où ils sont maintenant insérés à Vienne et des pédants in-folio à dos vert des Archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre à Bruxelles, les billets écrits à plume débridée et parfois en tous sens, où se reflète la figure du chevalier de Champigny. N'est-ce pas, au reste, avec lui, étudier un des types les moins connus, mais bien vivants pourtant, de cette société charmante, spirituelle et faisandée que fut le dix-huitième siècle ?

Charles-Joseph-François de Hennezel de Champigny naquit à Vézelise en 1710, le 15 février, à l'heure de midi [1]. Il appartenait à une très vieille famille de Lorraine et ne cessait de rappeler ses quatre siècles de noblesse.

Son père, Dominique-François-Joseph de Hennezel de Champigny, s'intitulait pompeusement seigneur de Vallois, Jezonville, Charmois, Vézelise et d'autres lieux encore; il était capitaine des gardes des deux derniers ducs de Lorraine. Sa mère, Anne-Charlotte de Tervenus, ne mourut que vers 1750.

Dans un de ces moments sombres de l'approche de la cinquantaine où les jours insoucieux de l'enfance reparaissent clairs et pimpants, Champigny décrit cette maison de Vézelise où il est né, où se sont écoulées ses premières années, « avec deux grands jardins hors des murs et une maison dans un des deux qui a six terrasses, fort jolie et peinte à fresques ».

C'est dans l'église de Vézelise qu'il a été confirmé et qu'aux deux prénoms donnés au baptême, l'évêque de Toul a ajouté celui de François.

Les parents du jeune homme ont encore eu un fils et deux filles et j'imagine que les seigneuries de Dominique-François sont plus ronflantes que sonnantes. Dès que son aîné a l'âge de porter une épée, il obtient pour lui une lieutenance dans son régiment et nourrit ce rêve de tous les pères de voir son fils lui succéder dans sa charge.

Mais M. de Champigny avait compté sans l'humeur aventureuse et l'ambition de son rejeton. Lunéville semblait à celui-ci un bien petit théâtre pour y jouer un grand rôle. Dès 1728, nous le trouvons à Versailles en quête d'emploi : « Je me vis au point de réussir, écrira-t-il plus tard au cardinal de Fleury; une faute

[1] La généalogie de la famille de Hennezel, publiée récemment, donne comme date de sa naissance le 15 février 1716. C'est une erreur évidente. Champigny écrit lui-même le 1er mars 1754 : « Me voilà donc condamné à recommencer ma fortune à quarante-quatre ans. »

que la vivacité de mon âge me fit faire alors éloigna les favorables dispositions de Votre Éminence [1]. »

Ce sera l'histoire de toute la vie de Champigny. Au moment de recueillir le prix de ses réels talents, une faute que la vivacité de l'âge ne pourra pas éternellement excuser, abattra d'un coup le fragile échafaudage et le rejettera à l'aventure et à l'incertitude.

Comment notre jeune homme se trouve-t-il à Dresde deux ans plus tard? Nous l'ignorons. Il y devient amoureux d'une charmante fille, Henriette de Zerbst, comtesse de Callenberg. Elle est de très grande famille, apparentée à la maison d'Anhalt; peut-être appartient-elle à une branche illégitime ou morganatique de cette famille souveraine. Elle est protestante. Mais qu'à cela ne tienne! La belle se convertit et, le 4 juillet 1730, les amoureux s'épousèrent. Ce fut une noce des plus folles où le jeune comte de Cobenzl, à ses débuts dans la diplomatie, se distingua par son entrain, et de là date une amitié qui durera jusqu'à la mort de Champigny.

En 1732, le chevalier reparaît à Versailles. Il y amène sa jeune femme, parente de la comtesse de Saint-Florentin, née comtesse de Platen.

M. de Saint-Florentin appartient à cette puissante lignée des Phélypeaux qui, jusqu'à la veille de la Révolution, ne cessa de donner des ministres au Roi Très Chrétien. Il est lui-même ministre et le jeune ménage compte sur cette illustre parenté pour faire la fortune manquée il y a quatre ans. Mais, nouveau contretemps : « Par la protection de son mari (Saint-Florentin) auprès de Votre Éminence, raconte plus tard le chevalier au cardinal de Fleury, j'aurois recueilli le fruit de mes sollicitations, sans M. de Chauvelin qui me nuisit et réduisit mes espérances à une pen-

[1] Affaires étrangères de Paris, vol. Cologne, 73, fol. 197.

sion sur l'œconomat des bénéfices en faveur de Mme de Champigny, en considération de ce qu'elle s'étoit faite catholique, dont elle n'a joui parce qu'elle ne lui avoit été accordée qu'à condition qu'elle la mangeroit dans le royaume. »

En effet, le jeune ménage, déçu dans ses calculs, était reparti l'année même pour l'Allemagne. A Munich, le chevalier eut la bonne fortune d'être présenté au frère de l'Électeur de Bavière, Clément-Auguste, archevêque-électeur de Cologne, prince-évêque de Munster, Paderborn et Hildesheim, grand maître de l'Ordre Teutonique. En dépit de tous ses évêchés, M. de Cinq-Églises — ainsi le surnommait un pamphlétaire colonais, du nombre de ses bénéfices, — montrait les mœurs les moins ecclésiastiques du monde et sa cour de Bonn avait tout l'air d'un coin de Cythère.

Avec sa facilité à s'engouer, il jugea que le chevalier y avait sa place toute marquée et il emmena le ménage avec lui. Du mari, il fit un gentilhomme de sa chambre et, pour les étrennes de 1733, lui donna un brevet de capitaine dans son régiment de Munster. A la femme, il accorda une pension de quatre cents florins et tous deux reçurent une indemnité de mille florins pour leurs frais de voyage.

Ce fut son cher Champigny qu'en 1736 Son Altesse Électorale envoya saluer, de sa part, la princesse Auguste de Saxe-Gotha qui traversait l'électorat pour aller en Angleterre épouser le prince de Galles. Ce beau garçon, si différent des chambellans engoncés qu'elle avait vus jusque-là, si plein d'aisance dans sa démarche et ses révérences, si adroit à tourner un compliment spirituel, fit sur la princesse une impression dont elle se souviendra et qui vaudra à Champigny les belles années de sa vie.

En attendant, les choses se gâtaient à Bonn. Non content d'être gentilhomme de la chambre de l'Électeur, notre Lorrain guignait la clef de chambellan. Dans cet espoir, il avait obtenu, en 1735, de quatre des principaux membres de la noblesse lorraine, les marquis de Custine et de Bassompierre, les comtes d'Hunolstein et de Ligniville, une déclaration attestant l'antique

noblesse des Hennezel. Mais sa fortune — et peut-être ses écarts — lui avait fait des ennemis dans l'entourage de l'Électeur, aussi prompt à se dégoûter qu'à s'engouer des gens.

Désespérant d'obtenir la clef objet de ses ambitions, Champigny, en 1737, crut que la réunion de la Lorraine à la France était la bonne occasion, pour lui, de faire enfin à Versailles la fortune deux fois manquée. Il écrivit au cardinal de Fleury la lettre à laquelle nous avons fait plusieurs emprunts : « Maintenant que j'ai le bonheur, s'écriait-il, que j'ambitionnois depuis longtemps d'être devenu sujet du roi par la réunion de la Lorraine à la couronne, oserois-je supplier Votre Éminence de bien vouloir écrire un mot, en ma faveur, à Son Altesse Sérénissime de Cologne pour qu'Elle me déclare son chambellan. »

Comme de juste, le cardinal refusa la recommandation; mais le chevalier, qui visait probablement à entrer au service de sa nouvelle patrie, ne se découragea pas et, quelque temps après, il revenait à la charge, cette fois pour offrir au ministre des indications, obtenues d'une façon assez louche, sur un aventurier recherché par la France, le soi-disant roi Théodore.

Quelle fut la valeur de ces renseignements? Nous l'ignorons. Mais il faut croire que le zèle de son indicateur satisfit le cardinal; car, par une lettre du 17 février 1730, il consentit à demander, pour lui, de l'avancement dans le service munstérois.

Bien plus, le 10 août 1740, nous trouvons le capitaine de Champigny à Calais; de là, il proteste de son attachement à la France : « Je tâcherai à l'avenir, assure-t-il, comme j'ai fait par le passé, à mériter la bienveillance dont vous m'avez flatté [1]. »

II

Ces protestations de dévouement étaient-elles bien sincères?

Il nous est permis d'en douter; car, en 1743, notre chevalier écrivait à M. de Stefné, alors ministre de l'Electeur : « Si Son

[1] Affaires étrangères de France, vol. Cologne, 73, fol. 197.

Altesse Sérénissime Électorale, d'un côté, et les puissances maritimes, de l'autre, avoient voulu réfléchir davantage sur le besoin qu'elles avoient, l'un de l'autre, en 1741, elles n'auroient pas attendu aussi longtemps à se rapprocher. Vous vous souviendrez de ce que je vous écrivis alors, à ce sujet, de Paris, de Londres, de Hanovre et de Zerbst. »

Ainsi, probablement à l'heure où, de Calais, sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre, Champigny assurait le premier ministre français de son zèle, il allait quémander, pour son maître, les subsides de l'Angleterre, alliée de la reine de Hongrie.

On est aux débuts de la guerre de la Succession d'Autriche. Les premiers coups de canon ne sont pas encore tirés; car le vieux cardinal de Fleury lutte, bien faiblement, il est vrai, contre les ardeurs du parti anti-autrichien, mené par M. de Belle-Isle. A défaut de passages de troupes, les intrigues diplomatiques créent le long du Rhin une animation intense.

L'esprit national est encore à créer en Allemagne : le pays est encore sous l'impression des luttes religieuses du dix-septième siècle. La dignité impériale n'est plus qu'un honneur nominal. Les nombreux princes dont les États s'enchevêtrent sur le sol allemand sont, en fait, absolument indépendants; au gré de leurs sympathies religieuses ou de leurs intérêts laïques, ils sont pour ou contre la maison d'Autriche.

Bien plus que vers le lointain empereur, les princes rhénans ont les yeux tournés vers le souverain qui règne parmi les splendeurs de Versailles et dont les armées accourent, au premier prétexte, faire la guerre dans leurs États. Il en est craint, admiré et haï.

Cette fois, il s'agit d'arracher la couronne impériale à la maison de Habsbourg et de la transférer à sa rivale de Bavière. Pour y arriver, la France a besoin des voix des trois électeurs ecclésiastiques dont les États s'échelonnent sur les bords du Rhin : Mayence, Trêves et Cologne. Ses agents y font assaut d'adresse et de persuasion. Le duc de Broglie a raconté comment M. de Sade arracha à l'archevêque de Cologne le traité

qu'il allait signer avec la reine de Hongrie et y substitua un traité d'alliance avec le Roi Très Chrétien.

C'était en avril 1741, et le chevalier de Champigny était probablement de retour en Allemagne. En tout cas, au mois de septembre, il est tantôt à Hanovre, tantôt à Zerbst, auprès de sa belle-mère, et il entame une correspondance avec le comte Charles-Henri de Richecourt, résident de Toscane à La Haye, par l'intermédiaire duquel il espère rentrer en grâce auprès de son premier souverain, François de Lorraine.

Les fonctions de l'ancien gentilhomme de la chambre de l'Électeur et du capitaine à la solde de l'évêque de Munster ne semblent pas alors bien définies. Une seule chose est certaine : il a définitivement renoncé à faire fortune en France et il s'est attaché au parti autrichien.

Qui est-ce qui l'a envoyé, au printemps de 1742, à Weimar, pour persuader au duc de mettre son régiment à la solde des États généraux? Il échoue, du reste; car le duc a eu trop à se plaindre de ceux-ci à propos de son régiment d'Eisenach.

En tout cas, M. de Cinq-Églises, tout au parti français pour le moment, ne veut plus entendre parler de son ancien favori. Celui-ci, à charge peut-être à sa belle-mère, impatient certainement de rentrer dans le mouvement et de tenter la fortune, demande à être attaché au duc d'Aremberg, personnage fort en vue à Vienne et à Bruxelles; il se fait aussi modeste que possible : « Je ne demanderois pas autre chose que sa table et sa maison. Comme j'ai une pension capable de me faire vivre honnêtement, je me ferois scrupule d'en recevoir un sol. Je voudrois entrer près de lui sur le ton de gentilhomme d'ambassade; je suis habillé de façon à me montrer pour longtemps et passablement bien nippé. S'il étoit content de moi, il pourroit me recommander à Sa Majesté ou à Son Altesse Royale[1]. Je saurois bien le secret de ménager plus d'une intelligence dans deux cours dont les avis pourroient être d'un grand avantage. Si vous trouvez que cela

[1] Le prince Charles de Lorraine.

soit praticable, proposez-le et, après cela, je crois que je le ferois aisément agréer par le grand seigneur sans la permission duquel je ne dois rien faire [1]. »

Ce grand seigneur est le prince de Galles, et la pension à laquelle Champigny fait allusion lui était servie personnellement par ce prince. Probablement remonte-t-elle au voyage à Londres en 1740. On se rappelle l'impression faite sur la princesse par l'envoyé électoral de Cologne, et probablement lui dut-il d'être introduit près de son mari, de lui plaire et d'en être pensionné. Mais peut-être fut-ce un motif au duc d'Aremberg pour refuser de prendre, auprès de lui, un pensionnaire de la Grande-Bretagne.

Quoi qu'il en soit, le chevalier allait être dédommagé de son insuccès d'une façon brillante. Par un de ces revirements fréquents dans son histoire, l'Électeur Clément-Auguste rappelait auprès de lui, au début de 1743, les partisans de l'alliance autrichienne. « Vous serez étonné, écrivait Champigny à Richecourt le 23 janvier, d'apprendre que M. de Stefné, qui fait maintenant la pluie et le beau temps à Bonn, me mande, du 18 du courant, que Son Altesse Électorale de Cologne étoit déterminée à m'envoyer à Londres pour ses affaires et qu'il en a été détourné par un ministre de la Reine lequel, en rendant justice à mon zèle... avoit cependant fait appréhender de l'indiscrétion, de ma part, dans le maniement de cette négociation et qu'il s'étoit offert à s'en charger. »

Cette intrigue ne fit, toutefois, que retarder une mission que notre diplomate recherchait depuis deux ans. Mais ce lui fut d'autant plus pénible que sa situation à Cologne était difficile. Ses attaches avec l'Angleterre étaient connues, et l'Électeur, mécontent d'une lettre du prince de Galles, « dont le style n'a pas trop plu », retrancha à son gentilhomme, dans un mouvement de mauvaise humeur, « carrosse, table et fourniture journalière. » Peut-être, sans la crainte de son protecteur, l'eût-il

[1] Zerbst, 9 juillet 1742, Archives d'Autriche, fonds Lorraine.

même fait arrêter pour dettes; car le malheureux en était couvert, et son « parent d'Angleterre », comme il appelle le prince, venait précisément de lui faire à ce sujet une petite leçon, tout en consentant « à redresser » sa situation.

Désespéré, Champigny profita du passage de Richecourt, au mois d'avril, pour quitter Cologne et tenter, sous ses auspices, la démarche à laquelle il ne cessait de penser, sa rentrée en grâce auprès de François et de Charles de Lorraine. Il fut reçu à Prague, mais l'accueil fut glacial. Le prince ne lui pardonnait pas ses égarements de jeunesse.

Il erra en Allemagne tout l'été de 1743, ne sachant que devenir. Aussi rayonna-t-il quand, à la fin de l'année, M. de Stefné lui apprit que l'Électeur l'envoyait décidément à Londres.

III

Champigny partit pour l'Angleterre à la fin de décembre, emmenant sa femme. Il s'arrêta à la Haye et ne débarqua à Londres que dans les premiers jours de 1744.

Un de ses premiers soins, en arrivant, fut de lier correspondance avec son ancien compagnon de Dresde, le comte Charles de Cobenzl. Sans doute il avait renoué connaissance avec lui à Cologne, où Cobenzl était arrivé, en 1742, en qualité de ministre résident de Sa Majesté la reine de Hongrie, auprès des cercles rhénans. Il devait se morfondre onze ans dans ce poste inférieur, en une espèce de demi-disgrâce causée, semble-t il, par ses dettes et son désordre. Mais, en 1744, il était tout à la joie de ses succès mondains et galants et ne pensait qu'à mériter, par son habileté et un travail très réel, d'être rapidement tiré des postes inférieurs. Aussi ardent au plaisir qu'au travail, c'était, une fois sorti de son cabinet, une Excellence bon enfant, adorant le rire et les plaisanteries grasses. Il vivait en garçon, à Cologne, sa femme et sa famille étant restées à Vienne; il était libre de former ses relations à son gré et il se laissa captiver par

l'esprit si libre et la gaieté étourdissante du chevalier. Celui-ci, de son côté, bien placé pour juger des talents du résident, le sachant fils d'un ministre de Marie-Thérèse et connaissant sa belle situation de famille à Vienne, s'empressa auprès de lui et quoiqu'il fût son aîné de deux ans, il affecta de se mettre à son école. C'était au lendemain de l'infructueuse audience de Prague, et Champigny espérait, sans doute, obtenir avec le temps, par les bons offices du comte de Cobenzl, la rentrée en grâce que n'avait pu lui procurer le crédit du comte de Richecourt. En tout cas, Richecourt, qui au début était traité en unique protecteur, passe insensiblement au second plan. Les lettres avec lui s'espacent, tandis que la correspondance avec Cobenzl devient de plus en plus fréquente et de plus en plus intime. Le ton en est plein d'aisance, mais toujours déférent et admiratif pour les talents du résident, même lorsque le chevalier croit pouvoir se servir des surnoms en usage dans le petit cercle de Cologne, *Philoclès* ou plus familièrement encore le *Grand Lolo*.

On devient songeur à parcourir ces lettres dont l'auteur se pique de rester fidèle aux conseils et aux instructions du diplomate autrichien, quand on se rappelle que ce même personnage est envoyé à Londres par l'Électeur de Cologne et qu'il y est pensionné par l'héritier de la couronne d'Angleterre.

M. de Cobenzl y pensait-il en lisant ces épîtres si intéressantes pour lui? Ses réponses sont aimables, pompeuses et lointaines. Il sait qu'il y a des cabinets noirs et il est trop avisé pour leur donner de la besogne.

Le motif pour lequel Champigny était expédié à Londres était d'obtenir un traité de subsides du cabinet de Saint-James. Je ne sais si, au moment où il l'expédiait, le versatile Cinq-Églises était bien décidé à quel râtelier il mangerait, français ou anglais. En tout cas, il avait envoyé son ex-gentilhomme de la chambre sans aucun titre officiel, et celui-ci en était à réclamer, au bout de quelques mois, une qualification quelconque, la plus modeste, celle de chargé d'affaires ou même de conseiller de légation, alléguant, non sans vraisemblance, que

l'absence de toute situation officielle nuisait au succès de sa négociation.

Malgré toutes ces difficultés, Champigny s'était mis avec ardeur au travail dès son arrivée à Londres. Déjà, au mois de février, il peut annoncer « un subside fort raisonnable, uniquement pour se tenir en repos et ne pas s'engager ailleurs ». Redoutant la versatilité de son auguste maître, il suppliait qu'on lui envoyât « sans délay un pouvoir pour consommer les choses le plus tôt possible parce que si l'on échappe le moment, on ne pourra plus le retrouver cette année ». Enfin, le 27 avril, il put signer un traité assurant à l'Électeur, pendant quatre ans, un subside mensuel, payable même si la paix se faisait entre temps. Son succès le flattait d'autant plus que les finances anglaises étaient épuisées par les frais de la guerre et que l'Électeur de Mayence ne parvenait pas à obtenir un sol. Les ministres colonais n'étaient pas oubliés. Le traité assurait une pension annuelle de trois mille écus au grand maître de la cour et une de quatorze cents au comte Antoine de Hohenzollern, le favori du moment : « Les prébendes de Strasbourg, dont ils sont absents, écrivait Champigny, en sont l'honnête prétexte. »

Les quatre années qu'il passera à Londres sont les plus heureuses et les plus honorables de sa vie. La faveur dont il jouit auprès du prince et de la princesse de Galles lui ouvre tous les salons : « Outre les jours de cour, écrit-il, le prince me fait chercher deux fois par semaine et retenir plus de deux heures pour arranger cette affaire (des subsides) dont le lecteur (du prince) peut dérober la connoissance à tout le monde puisqu'avec le plein pouvoir qui ne sera vu que du Roi et des ministres, tout sera consommé sans avoir à recourir au Parlement. »

Même l'affaire du traité achevée, le couple quasi royal recevait presque journellement le chevalier et, tout naturellement, ces entretiens quotidiens prenaient insensiblement un tour familier; cela devenait, écrira plus tard Champigny, « de ces conversations particulières où, quand les princes se livrent, on leur dit,

comme à tout le monde, ce qu'on ne doit jamais leur dire quand on n'est pas avec eux *par leur ordre* sur un ton de *liberté* [1] ».

Une telle faveur autorisait tous les rêves d'avenir et, vraiment, Champigny ne paraissait pas trop se hasarder en assurant Richecourt qu'il ne quitterait plus l'Angleterre.

Le malheureux ne devait pourtant pas tarder à s'apercevoir que, comme toutes les médailles, la sienne avait un revers. Ce furent d'abord les accidents de grand'route. Lorsqu'il alla porter à Cologne le traité à ratifier, quelques déserteurs, qui le connaissaient et l'avaient rencontré dans une auberge en Hollande s'embusquèrent aux environs de Nimègue pour s'emparer de lui, mort ou vif, ainsi que des papiers qu'il portait. Il y échappa par miracle.

Ce furent ensuite des ministres du roi dont la jalousie et les soupçons s'éveillèrent à voir grandir, auprès de l'héritier du trône, le crédit d'un diplomate étranger.

Puis, enfin, sa situation. Autant elle était agréable et solide auprès du prince et de la princesse de Galles, autant elle était précaire à Cologne. Champigny avait trop éprouvé l'humeur fantasque de l'Électeur pour ne pas craindre ses caprices et les intrigues qui se croisaient autour de lui et qui, au moment le moins attendu, lui arrachaient un renversement total de sa politique. Dès 1746, ses amis l'avertisssaient, de Cologne, que les menées des agents français avaient repris pour ramener M. de Cinq-Églises à l'alliance française. Champigny voyait le moment où sa commission lui serait retirée et où il n'aurait plus de prétexte pour rester à Londres. Aussi eût-il voulu mettre une seconde corde à son arc. Cobenzl avait, sur l'ordre de sa cour, quitté Cologne pour aller s'établir à Mayence. Notre diplomate le suppliait de lui faire avoir la charge des affaires de l'Électeur à Londres. Son traité de subsides allait expirer. Champigny s'engageait à le faire renouveler sans demander d'autres honoraires que le titre de résident.

[1] Champigny à Cobenzl, 14 septembre 1754. Secrét. d'État et Guerre, vol. 1083.

L'Électeur de Mayence, un bon vieil évêque, aussi rigide que son confrère de Cologne était léger, n'aimait pas beaucoup Champigny. Mais comme, en revanche, il tenait beaucoup à ses écus, l'espoir d'obtenir un nouveau traité sans avoir à faire des frais, le décida à accéder au désir de son bon ami Cobenzl. En un tour de main, le traité fut renouvelé et Champigny, tout fier de son succès, crut le moment favorable pour tirer quelque chose de fixe de l'archevêque de Mayence : « Si Cologne ne renouvelle pas son traité, exposait-il au comte Charles et que Mayence ne me mette en état de subsister, Votre Excellence sent bien qu'il faudra se retirer plus tôt que plus tard à l'ombre, non de mes lauriers, mais de ma mauvaise santé. Le cher prince me soutiendra dans un état de médiocrité partout où je le supplierai de me permettre de se retirer. »

Mais l'archevêque de Mayence n'était pas facile à émouvoir. Après s'être laissé tirer l'oreille, pendant quatre mois, il chargea son ministre d'envoyer, au négociateur, un cadeau de 300 livres sterling, en lui demandant la note de ses autres débours et en lui annonçant l'expédition de lettres qui mettaient fin à sa commission.

Cette année 1747, la dernière que Champigny passera à Londres, s'était ouverte, pour lui, d'une manière très pénible. Son « incomparable chère Henriette » avait été très mal de la rougeole : « Si le ciel enlève à ma tendresse, s'écriait-il tragiquement, cette délicieuse épouse, je prévois que ne pouvant plus être à moi, je ne serai plus ni à mes maîtres, protecteurs, amis et aussi incapable d'affaires que de consolation. »

Heureusement, l'incomparable Henriette s'était rétablie et, au mois de novembre, son tendre époux eut encore la satisfaction de faire les honneurs de l'Angleterre au margrave de Bade-Dourlach et de voyager, en tête à tête, avec cette altesse, dans une chaise de poste : « Je lui trouve un excellent jugement, déclarait-il, une belle âme. Avec le temps cela sera fort paré par l'usage du vrai monde qui lui manque encore et qu'il acquerra. »

L'année 1748 amenait le renouvellement du traité des subsides. Le chevalier s'y employait avec une ardeur extrême; mais, à Cologne, les dispositions avaient changé. L'Électeur voulait se rapprocher de la France. Son chargé d'affaires à Londres devenant trop pressant, il lui fit signifier son rappel par un billet des plus raides qui ne contenait même pas un mot de remerciement : « J'ai reçu toutes vos lettres, lui écrivait le Grand Maître, jusqu'à celle du 14 inclus. J'en ai fait part à Son Altesse Électorale. Elle a résolu de vous décharger du soin de ses affaires par un décret exprès. Elle le notifie au Roi et au prince de Galles par les incluses que vous remettrez incessamment. M. de P... n'a plus ordre de vous fournir aucun argent. »

Ainsi se terminait brusquement la commission sur laquelle l'infortuné Champigny avait fondé tous ses rêves de fortune, et il se trouvait rejeté à l'existence de bohème et de hasard qu'il ne connaissait que trop. Le compliment par lequel Cobenzl le félicita d'être quitte de la cour de Bonn dut lui paraître d'une ironie féroce.

IV

Il reprit donc son bâton de pèlerin à travers l'Allemagne. Il ne pouvait pourtant pas se détacher de l'espérance d'être renvoyé à Londres avec les pleins pouvoirs de quelque principicule allemand. Il importunait son cher Philoclès pour qu'il le fît nommer par l'Électeur de Mayence ou par le landgrave de Darmstadt. Tous deux étaient autrichiens jusqu'aux moelles et très amis du comte Charles; toutefois leur amitié n'allait pas jusqu'à grever, pour lui faire plaisir, leur budget d'un service diplomatique. Dépensier comme il l'était, le chevalier souffrait cruellement de la modicité de ses ressources. Il avait des accès d'humeur noire : « Je ne sais où chercher pour vivre, écrit-il de Hambourg, en lieu où je n'ai ni amis, ni crédit. J'ai liquidé la succession de ma mère, établi mon frère et je suis ruiné ; les grands me doivent sans me payer ou m'employer; je ne désire

plus rien que l'heure où un peu de poussière me suffira pour couvrir ma tombe. »

A cet instant, des offres d'emploi lui sont faites par un agent français; elles sont d'autant plus tentantes qu'il a des terres en France mises sous séquestre et que c'est à l'en croire un revenu de huit mille livres dont il est privé. En rentrant au service de Louis XV, il ferait, du coup, lever le séquestre.

Ces offres sont-elles bien réelles? Ou est-ce un leurre dont il se sert pour obtenir une situation stable de l'Empereur? En tout cas, il s'en ouvre à Cobenzl qui s'empresse de l'en dissuader : « Je remercie Votre Excellence, répondit-il, du conseil qu'Elle me donne et je l'assure que dans tous les partis que je prendrai la volonté du sieur Friend[1] sera ma règle, mais je sais que le premier effet de sa volonté est que je me garantisse de la misère en entrant au service de quelque prince ou puissance que ce soit. »

Ce qui peut faire croire à une manœuvre de la part du chevalier, c'est qu'à peu de temps de cette déclaration ambiguë, il part pour Vienne sur les instances redoublées de Philoclès qui lui fait espérer de l'emploi. En passant, il s'arrête à Leipzig. Il conte, avec une vanité enfantine, toutes les attentions dont il est l'objet de la part du roi de Pologne et de la famille royale de Saxe : berline à six chevaux, laquais, garde-robe, etc. Il est vrai que son frère, non moins aventureux et non moins dépensier que lui, est au service de la Saxe, qu'il s'est distingué par sa valeur pendant la guerre et qu'il est en faveur auprès du tout-puissant comte de Brühl qui lui procurera, à quelque temps de là, un brevet de colonel.

Combien différent l'accueil que le pauvre diplomate trouvera à Vienne! Dans leur particulier, les ministres sont polis pour lui, mais, en public, le baron Toussaint, l'un des mieux disposés, évite de lui donner la main; Blondel, le résident du Roi Très Chrétien, distille, sur son compte, les propos les plus méchants et conseille à tout le monde de s'en méfier.

[1] Le prince de Galles.

Le couple impérial a pourtant encore pitié du malheureux, et, au cours d'un voyage à Prague, où il est allé à la rencontre de l'incomparable Henriette, il reçoit une estafette du chancelier Uhlefeld lui annonçant que l'Impératrice lui accorde une pension de mille florins qu'il peut manger où il veut, en attendant de l'emploi.

Tout joyeux, le ménage Champigny va manger sa pension à Brünn.

Ce qu'était la vie dans ces villes de province autrichiennes, une sœur de Charles Cobenzl, la comtesse Sturgk, nous le dira. Elle écrit de Goritz, — nous respectons l'orthographe : — « Je n'ay autre voisinage que religieus et prêtres. A la vérité, sa ne compose pas une société amusante, mais faute de melieur, il faut s'en contenter. Sa fait nombre à table et je ne me soucie pas d'être seul toute la journée, pourvu que j'aie quelqu'un pour causer à dîné et à soupé. J'ai sa d'heureux que j'aime d'être seule et les heures où il me faut de la compagnie, je puy me contenter de celle que je trouve ». « J'ai trouvé, écrit-elle encore au retour d'une absence, notre vil plus desagréable que jamais. Tous le monde se haï et ont ne ce voit quasi jamais. » « Nous avons, par rapor à un procès avec son beau-frère, la veuve princesse Porcia, née Choraviwski, ici. Les piererie près, elle n'a plus aucun reste du rol qu'elle a joué autrefois. Sa beauté peut s'avoir perdue, mais ce qui me surprend à l'excès, sont ses façons bourgeoise et le peut d'esprit et de monde qu'elle paroît avoir. Enfin, sa est un groce Dondone. Personne ne supposeroit qu'elle ay jamais fréquenté la cour. Un comte Léonce del Habo Venetto l'accompagne, qui me paroît être un demi savant au moin. Ici ont n'est fort poli avec les étrangé et, par une vertu malentendue, nos femes ce font quasi scripule de faire connoissance avec celle-ci. Aussi moi, par charité ou pour me distinguer de la foulle, com il vous plaira, je lui fais plus de politesse que les autres, quoyque je ne trouve aucun plaisir dans sa conversation. »

Bruun était-il plus gai que Goritz ? En tout cas, les deux Cham-

pigny mordirent à la pension avec tant d'appétit qu'avant la fin de l'année, ils criaient de nouveau famine, repartaient pour Vienne : « Ne jouez que chez Bartenstein[1]; cela ne peut aller loin et vous revaudra votre perte », recommandait le comte Charles à son protégé, dont il connaissait assurément la furieuse passion pour le tapis vert.

V

Champigny recommença alors à se morfondre de longs mois à Vienne. Il se plaint à son correspondant d'être « traité comme une chemise que l'on quitte comme elle est sale ». A tort en définitive, car en octobre 1750, le couple impérial lui accorde une place d'auditeur à la Cour des comptes de Bruxelles. Assurément, ce n'est pas l'emploi qu'il rêvait dans la diplomatie, et peut-être même pourrait-on trouver quelque ironie à charger ce panier percé de vérifier les comptes des graves administrations flamandes. Mais, non contente de caser le Lorrain, l'Impératrice porte ses gages de 2600 à 3000 florins, pour lui permettre de vivre tout en éteignant ses dettes; elle lui accorde des lettres de naturalité gratis et paie, sur sa cassette, les droits de médianate.

Le voyage de Vienne à Bruxelles se fit agréablement. Dans toutes les cours où s'arrêtaient M. et Mme de Champigny, l'accueil était charmant. Le vieil Électeur de Trêves vanta même la beauté d'Henriette.

A Bruxelles, Champigny se loue également de l'accueil du gouverneur général et du maréchal Botta. A l'en croire, les plus grands seigneurs, le duc d'Aremberg, le prince de Hornes, le comte de Lannoy, le général de Chanclos, le prince de Looz-Corswarem, l'accablent de politesses.

Même vis-à-vis de son protecteur, n'y a-t-il pas là quelque hâblerie? La place d'auditeur des comptes est certainement inférieure. Dans un mouvement d'humeur noire, il arrivera au che-

[1] Conseiller aulique très écouté de Marie-Thérèse.

valier de dire qu'à la Chambre des comptes, « à la réserve du président, le plus grand mérite des membres est d'avoir épousé une femme de chambre de l'Archiduc ou d'être le père ou le frère d'une de Sa Majesté ». Le traitement de son Henriette à la cour s'en ressent. Elle n'a pas les honneurs et les distinctions réservés aux dames de la bonne noblesse; lui, en souffre, et s'en plaint, et supplie que le prince Charles s'informe, à la cour d'Anhalt-Zerbst, « de la naissance de sa femme et si elle ne se trouve pas aussi noble et aussi pure que celle d'aucune dame de l'Empire. »

C'est à Bruxelles enfin que lui parvient la nouvelle de la mort du prince de Galles, et cette « horrible » nouvelle renverse à jamais ses rêves de grandeur et de puissance.

La situation de ses finances, que de nouvelles et incessantes dépenses, l'achat d'un mobilier luxueux ont encore obérées, achève de le désespérer.

Dans cet état d'esprit, avec cet horizon gros de nuées menaçantes, se figure-t-on quel rayon de soleil fut la nouvelle de l'élévation de *Philoclès* au rang de plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine aux Pays-Bas?

Le plénipotentiaire jouait, auprès du Gouverneur général, un rôle d'Argus et de tuteur fort peu agréable pour la fierté de celui-ci. Mais c'était un personnage fort écouté à Vienne et, en apprenant que ce personnage allait être l'ami *Philoclès*, Champigny se crut ressuscité. Il eût voulu voler au-devant de lui jusqu'à la frontière. Mais les plus intimes conseillers du comte Charles y mirent obstacle : « Je ne sais ce que médite Champigny, écrivait l'un d'eux; on me marque qu'il se prépare à un voyage... si c'est pour venir au-devant de Votre Excellence, *veto*. »

De son côté, le mielleux Tarouca écrivait : « Tâchez, si vous le pouvez, d'éviter à Sa Majesté les importunes instances de M. de Champigny. Il savoit, avant de partir d'ici, que l'on ne le vouloit pas à Vienne, ni employé par notre cour dans une autre en façon quelconque. »

C'est précisément cette *chimère* diplomatique que réveillait au

fond du cœur du malheureux l'arrivée à Bruxelles de son fidèle protecteur. Ses saillies eurent tôt fait de lui reconquérir ses faveurs, et si Cobenzl n'osa se hasarder à reparler de son favori au couple impérial, il se fit son avocat auprès du comte de Kaunitz : « Je ne sais, à la vérité, avoue-t-il, comment me servir de lui en ce pays-ci. Mais je crois pourtant qu'il seroit dur, après les services qu'il a rendus et qu'il est encore en état de rendre, de le laisser périr. » Et il insinuait : « Je crois toujours qu'il seroit bon de l'envoyer en Portugal, où nous n'avons personne. La Compagnie des Indes, que l'on veut ériger en ce pays et à laquelle les Flamands pourront s'intéresser, semble exiger que nous ayons quelqu'un à pouvoir les protéger. Champigny connoît le pays et a des lumières sur le commerce. »

Nous ignorons ce que Kaunitz répondit ou même s'il répondit quelque chose.

Personnellement, il n'était pas défavorable au chevalier, mais nous avons vu que le président du Conseil suprême des Pays-Bas, l'opiniâtre Tarouca, était bien décidé à le confiner dans son obscur emploi.

A Bruxelles même, la situation du ménage ne ressemble pas du tout à celle qu'il peignait dans ses premières lettres. Henriette, ne pouvant obtenir un traitement honorable, ne va plus à la cour ; lui, se fait un cercle de gens de plaisir et souvent tarés.

Si l'accueil du plénipotentiaire, à part quelques défaillances causées par les rebuffades de Vienne, ne cesse d'être cordial et affable, il n'en va pas de même de sa femme, Son Excellence Madame, quand l'infortuné auditeur des comptes se présente dans son salon. Pour je ne sais quel motif ou trop probablement pour sa situation décriée, l'orgueilleuse grande dame ne peut le supporter et le témoigne ouvertement. Cela en viendra au point que Champigny demandera humblement : « Je desirerois que Votre Excellence me fit connoître s'il ne lui seroit pas désagréable que je me trouve, moi seul, quelquefois, à son assemblée, afin qu'on ne croie pas que je ne puis, ni ne dois y être. »

A cette obstination à paraître chez elle, la comtesse répondra

presque par l'outrage, un jour qu'à la cantonade, elle demandera d'où est un personnage assez ridicule et que Champigny s'empressera pour lui répondre qu'il est de Liège, elle le clouera d'un : « Ce n'est pas à vous que je le demandois », et, se tournant vers un assistant, elle ajoutera : « Il y a des gens avec qui je ne veux pas entrer en conversation et je veux qu'ils s'en aperçoivent. »

Il s'en apercevait, le pauvre homme, et il s'apercevait aussi que sa gêne allait croissant : « On n'a encore rien vu en finances, écrit-il, le 13 janvier 1754, et moi, je ne trouve rien dans ma poche que deux louis dont je ne me suis pas séparé depuis quatre ans et je ne voudrois pas les donner pour aller au marché demain. J'attends donc l'exécution des ordres de Votre Excellence avec confiance, mais comme cela ne me nourrira pas aujourd'hui, ni demain, et que vous ne voulez pas que Henriette et moi dînions par cœur, nous vous prions de nous donner un gigot ou une éclanche (comme on dit en Lorraine) de mouton d'Ardenne; car vous m'avez répondu bien gracieusement, il y a six semaines, que vous vouliez me nourrir. »

Pour tirer d'affaire son auditeur des comptes, l'Impératrice-Reine s'arrêta à une nouvelle combinaison : de ses trois mille florins de gages, elle fit faire deux parts, elle en assigna quatre cents pour éteindre ses créances ; avec le reste, il irait vivre à Namur. Qui ferait, pendant ce temps, sa besogne à la Cour des comptes ? Personne, peut-être, et cela n'en alla sans doute pas plus mal.

C'était une nouvelle déchéance ; bien qu'il se déclarât enchanté de quitter une ville où il n'a essuyé qu'ennuis et mécomptes, le chevalier ne se mit en route pour Namur qu'après les plus pressantes instances de son protecteur.

A Namur, il ne se contenta pas de la modeste maison louée pour lui ; il alla se loger dans le plus bel hôtel de la ville, l'hôtel d'Harscamp, y prit, pour trois mille florins l'an, deux appartements, sous prétexte de gagner quelques rouleaux de florins, grâce à une adroite sous-location, fut des assemblées du grand

bailli, le prince de Gavre, des dîners de l'évêque. Au bout d'un an, les réclamations de l'intendant du comte d'Harscamp, pour les termes en retard, venaient grossir le flot de celles qui assaillaient le gouvernement.

Pourtant, notre chevalier s'est fait moine : il s'occupe de réformer les chapitres de Moutier et d'Andenne, de faire donner, aux « paysans-moines de Floreffe », un bon abbé qui « décrasseroit la crapule de cette abbaye qui n'engraisse que cinquante ou soixante butors ». Il s'indigne du désordre qui règne à l'abbaye de Waulsort : « L'abbé est savant, vit avec édification » ; mais « les moines sont mutins, impudiques et veulent secouer le joug de la subordination ; il y a une belle meunière qu'ils ont prise pour moudre à son moulin de préférence. » Il s'offre, le brave homme, à mener une enquête discrète et à remettre sans frais toutes ces têtes à la raison.

Notre chevalier ne se borne, toutefois, pas uniquement aux moines et aux chanoines. Le plénipotentiaire voulait introduire la loterie d'État aux Pays-Bas. Champigny a ses clients et ses systèmes qu'il présente et prône pour en obtenir le privilège. Cela lui rapportera plus d'écus que de réformer des abbayes.

Il travaille d'abord pour un groupe représenté par une lady Marie Powis, fille d'un duc anglais, amie de la princesse de Conti, persécutée outre-Manche pour sa religion, et associée, pour l'instant, à un chevalier de Mortemart. Cela a figure d'escrocs de haut vol et est tout de suite écarté. Mais un autre groupe lui succède qui fait au chevalier des propositions si avantageuses pour lui que le ministre se récrie vivement. Alors, Champigny s'y prend autrement : il offre, au nom de la compagnie, au fils de Cobenzl, un intérêt d'un et deux pour cent « qui peut revenir à 25 000 florins ». Le ministre se récrie plus fort et refuse net. — « A l'âge où est le petit comte, réplique Champigny, il est permis de ne prendre son papa pour son confident qu'à demi et de faire des petites fredaines sans l'en instruire Nous le ferons bien jouer à la loterie sans vous. » Le

marmot a deux ans; il est clair que ce n'est qu'un paravent; cette fois, son père se fâche. « Je n'entends absolument pas raillerie sur l'article de mon fils, puisqu'il n'est pas parvenu à un âge pour faire des fredaines sans en instruire son père. » — Le chevalier a peur et se fait humble : « Ne vous fâchez pas; puisque vous ne voulez pas entendre raison sur les principes économiques que je voulois inculquer à Monsieur votre fils, je le laisserai s'enrichir dans le chemin de la gloire, c'est la monnoie des héros, dit le roi de Prusse. Je ne m'en contente pas plus que lui, quoique cependant je ne dis pas : « *Bonus odor lucri ex qua re libet.* » — « Je connois très bien vos principes économiques, conclut le ministre, et je ne vous cacherai pas que je crois qu'ils ne valent rien. »

Notre exilé trouve encore le temps de rimer; tantôt ce sont les mérites et les vertus de son protecteur qu'il met en vers, et sa poésie ne vaut pas grand'chose; tantôt il traite des sujets grivois et ça ne vaut pas mieux : « J'ai mis en vers les instructions d'une fille galante qui raconte ses amours aux jeunes chanoinesses; voulez-vous les voir? propose-t-il au *Grand Lolo.* » Et celui-ci de répondre : « Comme j'aime à lire les choses gaies, je recevrai avec plaisir les instructions d'une fille galante, que vous avez mises en vers. »

Mais ces passe-temps, pieux ou licencieux, ne détournent pas Champigny de sa chimère diplomatique. Maintenant que se sont évanouies ses dernières espérances d'être employé par la cour de Vienne, il tourne de nouveau les yeux vers Cologne. Il y a gardé des correspondants et des amis qui rappellent son souvenir à l'Électeur. Somme toute, celui-ci a gardé agréable souvenir de ce courtisan de bonnes manières, d'humeur gaie et de propos libres. Il l'invite, en juillet 1756, à venir, avec sa femme, le voir à Aix-la-Chapelle où il fait une cure. M. et Mme de Champigny y trouvent un excellent accueil et y reçoivent une seconde invitation à aller attendre l'Électeur à son pavillon de chasse d'Œrdingen, près de Brühl.

A Œrdingen, la société est restreinte, mais très gaie. L'Élec-

teur comble Henriette de politesses ; on chasse, on va en yacht. Mme de Champigny s'étant disloqué le pied en sortant du yacht électoral, le prince lui envoie son premier chirurgien pour la soigner, se rend lui-même à son appartement, avec quelques courtisans, et passe « un quart d'heure à causer et à lui dire les choses les plus flatteuses ».

Aux chasseurs, l'Électeur fait présent de son nouvel uniforme de chasse écarlate à parements et col de velours rouge. Aux dames, il donne des robes en *cirsaka* blanc à bouquets rose et argent. Champigny reçoit, avec ses frais de voyage, une boîte riche, le portrait de l'Altesse et un beau diamant.

Une robe de cirsaka et quelques bijoux, voilà tout ce que notre exilé rapportera d'un voyage sur lequel il avait concentré ses dernières illusions ! Chose curieuse ! tous ceux qui l'ont fréquenté lui ont conservé de la bienveillance ; aucun n'a voulu mettre à l'épreuve ses talents diplomatiques. Nous avons vu combien lui fut fidèle l'amitié du comte Cobenzl, le bon souvenir que lui garda M. de Cinq-Églises. La princesse de Galles lui continua, jusqu'à la fin, la pension que lui faisait le feu prince. La princesse de Zerbst, sœur du roi de Suède et mère de Catherine II, correspondait avec lui. Seul de tous ces souverains, le margrave de Saxe-Dourlach pensa, un instant, à faire du chevalier son représentant officiel à Bruxelles. Nous ignorons ce qui l'en détourna.

Enfin, le maréchal de Belle-Isle, qui l'avait rencontré je ne sais où en Allemagne, entretenait avec lui une correspondance assez intermittente, mais qui se ranima tout à fait après le traité de Versailles. Il n'est pas facile de démêler ce qu'attendaient de leur commerce les deux correspondants.

A Cobenzl, Champigny affirme qu'il lui passe toutes les lettres du maréchal et que ses réponses sont toujours conformes à ce que lui dicte le plénipotentiaire : « Montheil, lui écrit-il même, s'il suit le conseil de Belle-Isle, s'ouvrira à moi et, en ce cas, Votre Excellence saura ce que je saurai. » Montheil est le résident du Roi Très Chrétien à Cologne. Il eut, du reste, la pru-

dence de ne pas suivre le conseil du maréchal et il encourut toute l'inimitié de notre chevalier.

Il serait piquant pour nous de parcourir, après la correspondance du chevalier avec Cobenzl, celle avec Belle-Isle. Malheureusement, il n'en subsiste plus rien au Dépôt des Affaires étrangères à Paris.

Pourtant, la sympathie qu'il ne parvenait pas à réveiller dans les hautes sphères autrichiennes, il la trouvait parmi ses correspondants français. En août 1758, deux mémoires politiques, intitulés *Coups d'œil* et adressés par lui au maréchal, lui valaient un traitement mensuel de 360 livres pour les continuer.

A la fin de l'année, Champigny partait pour Paris et Versailles. Il y reçut l'accueil le plus aimable des maréchaux d'Estrées et de Belle-Isle. Celui-ci l'embrassa à son entrée, le retint cinq quarts d'heure : « Il me parla de ses pertes, femme, frère et fils ; il me peignit ses grandeurs comme frivoles et méprisables ; il me dit qu'il étoit le plus malheureux mortel de la terre, que le père de la Neuville, son ami, le consoloit seul, qu'il avoit dit au Roi qu'il s'étoit vivement imprimé qu'il se devoit à Sa Majesté et qu'il s'y immoloit, qu'il travailloit cinq heures par jour à une besogne gâtée par ses prédécesseurs, qu'il étoit venu trop tard et qu'il étoit honteux d'être Français. » Pendant qu'il parlait, il abandonnait ses mains aux caresses de Champigny. Puis les deux interlocuteurs échangèrent leurs idées sur la politique des différents cabinets d'Europe. Le chevalier sortit de là « l'âme émue, en voyant ce respectable ministre s'entretenir avec lui avec tant de familiarité et de bonté, comme avec son égal ».

Au lendemain d'une réception si cordiale, l'abord de l'ambassadeur autrichien, comte de Starhemberg, paraissait d'autant plus glacial. Il n'engagea le voyageur ni à dîner avec lui, ni même à s'asseoir dans son cabinet. Il le convia seulement à admirer la splendeur de son appartement.

VI

Qu'était allé chercher à Paris notre voyageur? Il rentra à Bruxelles le 10 janvier 1759 à minuit. La situation qu'il y retrouvait était plus angoissante que jamais.

Sa santé était mauvaise. Depuis longtemps, du reste, ses lettres regorgent de plaintes à ce sujet et informent constamment Son Excellence que, quelques heures auparavant, Henriette ou lui en était à la mort.

Ses finances étaient plus pitoyables encore. Dès octobre 1758, les derniers débris de son luxe — et il y en a d'assez surprenants à rencontrer chez un homme ruiné — avaient passé à ses créanciers. A l'un, il avait cédé pour trente-cinq louis une montre de soixante-dix, à l'autre des flambeaux également à demi-prix, une boîte d'or, une bague de brillant, ses habits de cérémonie ; il avait vendu à un autre une berline dorée et une chaise de poste neuve pour quarante louis. Les robes de sa femme pendaient au Lombard. Il avait même essayé d'en brocanter une à Son Excellence Madame, en jurant, naturellement, qu'Henriette ne l'avait jamais portée. Les émoluments de sa charge étaient engagés jusqu'en 1765 ; il avait dû se résoudre à donner des délégations sur sa pension de Londres ; il ne lui restait pour vivre que l'excédent de cette pension et les bribes que cet homme insatiable et mangeant à tous les râteliers arrachait à la cour de Versailles et à celle de Bonn.

Toutes ses lettres désormais quémanderont avec grâce, mais sans vergogne : « Il fut un temps où Votre Excellence eût appris avec quelque susceptibilité que j'ai eu peine à obtenir aujourd'hui du Lombard pour une pelisse de martre du Canada, onze florins courant pour dîner en maigre », ou bien : « L'infortune n'abat pas ma gaieté ; c'est après dix heures de fatigue que la folie ci-incluse m'a remis en état de recommencer de souffrir. »

Pour comble de malheur, le scandale se glissait dans le ménage de Champigny. Jusqu'à son séjour à Namur, nous ne

sommes pas du tout renseignés sur les rivales qu'il a pu donner à l'incomparable Henriette ; mais à partir de ce moment, presque pas une lettre où il ne soit question de Mlle Françoise de Gougnies, Fanny, pour ses amis. C'était la fille et l'unique héritière d'un gentilhomme de vieille noblesse hennuyère, sans illustration, mais bien allié et possesseur d'une jolie fortune. Fanny est continuellement logée dans l'appartement de l'hôtel d'Harscamp ; elle fait alors des parties à Andenne, avec Henriette et la fine fleur de la société de Namur, le prince et la princesse de Gavre, Mmes de Rodoan, du Sart, d'Hoensbroeck, etc. Pour souper tête à tête avec le chevalier, Fanny renonce à une superbe fête chez le grand bailli de Namur, le prince de Gavre, qui, « passionnément et ridiculement amoureux de la sœur puinée de sa belle-fille », multiplie en son honneur les bals et les feux d'artifice. « Cobenzl est mon dieu en ce monde, comme Fanny ma déesse », soupire l'amoureux chevalier. A voir le ton plus que libre avec lequel il s'exprime sur son compte, nul doute que sa déesse ait été fort humaine. Avec beaucoup de désintéressement, il l'offre même au *Grand Lolo*. Mais celui-ci, paraît-il, a « sa Fanny ». « J'ai reconnu votre goût dans le choix, ajoute l'indiscret : c'est la plus jolie femme de Bruxelles avec le plus aimable caractère. »

La réputation d'humanité de la déesse Fanny est, au reste, bien faite. A un prince Sulkowsky qui la recherchait, un intime du prince Charles, M. de Vitrimont, conte qu'il l'a eue, que Champigny l'a à son tour et qu'il se ruine pour elle. Sulkowsky se retire. « La pauvre Fanny est désolée et ne pense qu'aux moyens de se justifier auprès de Sulkowsky et de se venger de Vitrimont. »

Ses larmes, heureusement, ne sont pas longues à sécher; sans chercher une justification fort délicate, elle agrée les hommages de M. de Tonnois. Il n'est pas prince, il est de petite noblesse; il « n'a rendu d'autres services que de prendre des cerfs et peut-être quelques biches »; mais ce talent l'a précisément rendu très cher au gouverneur général, qui l'a mis à la

tête de sa vénerie et, pour faciliter le mariage, le fait décorer d'un titre de comte et autoriser à reprendre le nom et les armes des Gougnies.

Champigny, qui en 1755 se vantait d'avoir empêché ce mariage qui eût fait frémir les Hornes, les Croy, les Namur que sa belle portait en ses quartiers, y pousse de toutes ses forces en 1757. Son cœur, en effet, est occupé ailleurs.

De cette liaison, il subsiste pourtant et un tableau et une traite endossée par Fanny. Sur le tableau, on voyait « Henriette, Fanny, votre serviteur et un petit Nicolet[1], en palefrenier, qui tient un cheval en laisse; j'ai mis un jaloux entre les arbres pour observer; j'ai fait attacher ce tableau au chevet de mon lit, dans un cadre doré, sous une glace, avec un rideau de taffetas blanc. »

La traite, après avoir couru le monde, revint à M. de Gougnies; elle le jeta dans une violente colère, et sa fille, devenue Mme de Tonnois, dans une cruelle angoisse. Le Plénipotentiaire dut s'entremettre pour éviter un scandale et que la traite ne fût protestée. Mais Fanny, ulcérée, ne voulut plus reconnaître son amant. Et celui-ci à son tour de s'écrier : « Je suis horriblement piqué contre une fille assez impudente pour dire que je suis un ingrat, quand je l'ai vêtue, chaussée, coiffée, meublée de trois chambres, à qui j'ai donné montre, tabatière, flacon, boîte à mouches d'or, trois bagues de prix, plus de quatre douzaines de bas, autant de souliers, quatre robes, dont l'une de trente guinées... et ce pour ses noces, de l'argent, du vin, etc., j'enrage quand une telle drôlesse a le front de parler de sa générosité, et qui, après un piqueur, épouse ce qu'il y a de moins dans une cour. »

Si Champigny ne ment pas, — et ses affirmations concordent avec ce que Vitrimont disait de lui, qu'il se ruinait pour sa déesse, — M. et Mme de Gougnies, qui voyaient, sans s'en tourmenter, le trousseau de leur fille fait à si bon compte pour eux, ont quelque air d'ancêtres du ménage Cardinal.

[1] Nègre au service du comte de Cobenzl.

Quant au chevalier, la joie de se sentir père le consolait de tous ses ennuis. Dans une de ses élucubrations, pleines d'allusions voilées, il avait écrit en grandes lettres ces trois noms féminins : Fanny, Henriette, Fifinne, les noms des trois sultanes de ce pacha.

Fifinne était la femme de chambre d'Henriette, « la bonne »; en novembre 1758, elle accouchait d'un fils, né des assiduités de son maître : il fut baptisé le jour de la Saint-Siméon et eut pour parrain le colonel de Bellegarde, à qui le chevalier avait naguère rendu le même service. L'enfant reçut les noms de Charles-Eugène : « Je lui donne votre nom, écrivait le père au *Grand Lolo*, afin que, si je meurs, il ait le droit de vous crier : Si vous aimiez mon papa, donnez-moi du pain des moines[1]. »

Henriette accueillit cet enfant avec sa bonté accoutumée. « La Callenberg, écrit le père, mérite un autel, car elle m'eût aidé si elle l'avait pu. » Mais l'impudence avec laquelle, à son retour de Paris, dès janvier 1759, Champigny étale ses relations adultères, soulève la réprobation des honnêtes gens de Bruxelles. Marie-Thérèse, mise au courant, lui retire la pension de mille florins qui datait encore de 1750, exige qu'il se défasse de sa charge d'auditeur, en abandonne le prix à ses créanciers et quitte ses États.

Le malheureux est aux abois. L'un après l'autre, ses effets ont été rejoindre sa pelisse, au Lombard. A demi paralysé, en proie à une décomposition du sang, il vit en robe de chambre, dans son fauteuil. Las ou dégoûté, le ministre laisse ses suppliques sans réponse. Alors, il envoie Fifinne les porter. D'abord, le comte Charles refuse de recevoir cette messagère dont la Cour de Vienne exige que son auditeur se sépare. Attendri enfin, il daigne l'écouter, et au retour de sa maîtresse, la joie et la reconnaissance du chevalier éclatent en termes répugnants : « Voici le rapport de Fifinne, enchantée de vos politesses, blessée et scandalisée de ce que Votre Excellence lui a fait aper-

[1] L'Impératrice accordait des pensions sur les revenus des abbayes; cela s'appelait des pains d'abbaye.

cevoir qu'elle ne désiroit et ne pouvoit rien. Vous lui devez satisfaction, et à moi. Me faire c... dépend de vous. »

D'autre part, les amis se sont chargés de faire sentir à Henriette combien elle compromettait sa dignité, à souffrir un pareil partage. Entre le berger et la bergère quinquagénaires, — l'expression est de Champigny, — le chapelet des injures commence à se défiler. De bonne, elle est devenue « acariâtre », « grave, sérieuse, pesante et inconséquente ». Sa vertu est devenue un objet de raillerie. Les taches livides qui plaquent les jambes du berger sont produites par des tentatives d'empoisonnement ordonnées par sa criminelle moitié.

La bergère se défend; elle demande audience à la comtesse de Cobenzl.

« Bruxelles, 22 août 1760.

« Mes malheurs sont tels que l'honneur et la religion ne me « permettent plus longtemps d'en faire mystère et ils sont de « nature que je n'ai pu absolument prendre sur moi d'en parler « à des hommes. Le peu de connoissance que j'ai d'ailleurs de « Son Excellence M. le comte de Cobenzl, votre mari, fait que « je m'adresse à vous pour vous prier de me donner un moment « d'audience particulière pour vous dire mille choses... que ma « discrétion m'empêchera de mettre sur le papier. Celle de « Votre Excellence m'est assez connue, et sa sagesse, que je « crois ne rien risquer de la mettre au fait de tout. Elle en sera « sûrement touchée de ma situation, et Elle la présentera alors « à Son Excellence pour prendre des mesures convenables.

« Henriette de Zerbst de Champigny. »

L'affirmation de Mme de Champigny, qu'elle connait trop peu le ministre pour s'adresser à lui, paraît au moins étrange. On sait qu'il avait assisté à son mariage et il existe, aux Archives, des lettres d'Henriette de Callenberg au ministre, qui témoignent d'une grande intimité. Elle avait été, il est vrai, très blessée d'un « refus de tête à tête » qu'elle avait essuyé peu auparavant.

En outre, elle connaissait l'animosité de Son Excellence Madame à l'égard du chevalier, et autant elle avait à craindre la froideur du mari, si elle s'adressait directement à lui, autant elle pouvait espérer d'appui en confiant sa cause à la femme.

Obtint-elle l'audience? Qu'en résulta-t-il? Fort peu de chose, assurément.

Champigny vivait ses derniers jours. Il avait vendu sa charge d'auditeur et, en septembre, il partait pour la Lorraine se retirer dans l'une des terres qu'une substitution soustrayait à ses créanciers. Ses dernières lettres, toutes griffonnées et incohérentes, sont datées de Farcienne, les 18 et 21 septembre. C'est là probablement qu'il mourut avant la fin du mois.

VII

Nos pères ont beaucoup lu un roman intitulé *le Comte de Valmont ou les égarements de la jeunesse*. Champigny fut une sorte de Valmont. Né avec de l'ambition et d'heureuses dispositions, il débuta dans la vie par des incartades qui lui brisèrent tout avenir. Ses avantages physiques, son aisance, l'aménité de ses manières, l'agrément de sa conservation, prévenaient en sa faveur et lui valurent de solides et utiles amitiés. Il avait, avec une instruction assez étendue, de la finesse, de la pénétration, l'art de flatter et d'amuser, toutes qualités précieuses dans la diplomatie. Peut-être avait-il trop de penchant à parler et à se découvrir. Mais le malheur de sa vie fut, avec son inconstance, son goût immodéré pour le luxe, le jeu et les femmes. Quelque sévère leçon que la vie lui eût infligée, il ne sut jamais en tirer, même pour un temps, un salutaire enseignement. Autant que la force de volonté, le sens moral lui fit défaut. A se laisser flotter au gré du monde facile, léger, un peu bohème où s'était formée sa jeunesse, son âge mûr s'abîma dans la déconsidération et la débauche, et son nom, auquel ses talents lui eussent donné quelque droit d'attacher un lustre honorable, disparaît sous la

poussière des archives. Il nous a paru intéressant de l'en exhumer un instant. Son type se rencontre fréquemment dans l'Allemagne du dix-huitième siècle, diplomates bohèmes, amoraux, mais non sans talent, qui rendirent quelque utile et obscur service à leur pays, avant de s'effondrer dans la misère, la débauche et l'oubli

Dès qu'il apprit la mort de son frère, le colonel de Champigny, de Hambourg où il se trouvait, écrivit au Plénipotentiaire pour réclamer les papiers du défunt et surtout pour solliciter « par un reste de ses bontés pour celui-ci, la continuation de la protection dont Son Excellence l'honoroit ». Le même goût de l'aventure, du jeu et des femmes dévorait les deux frères.

S'il faut en croire les diatribes du diplomate contre le colonel, celui-ci était descendu aux pires indélicatesses, en fait d'argent, ce qui n'empêcha, du reste, pas qu'en 1758, le duc de Saxe-Hildbourghausen le chargeât d'aller demander pour lui la main de sa cousine de Weimar.

Quant à la protection de Son Excellence, le ministre s'était attiré trop d'ennuis à soutenir le chevalier qu'il aimait, pour ne pas se désintéresser du colonel qu'il n'estimait pas. Il le laissa sans réponse.

Des deux femmes qui soignèrent les derniers jours de Champigny, le destin de Fifinne nous est inconnu. Bien que les héros de l'histoire aient été de l'intimité du défunt chevalier, nous n'osons l'identifier avec une Fifinne, maîtresse, en 1765, d'un certain Maubert, capucin défroqué, gazetier et pamphlétaire, que le colonel de Kruningen, correspondant de Son Excellence, employait pour tâcher d'arracher, à son amant, le manuscrit d'un pamphlet anti-autrichien.

Nous sommes mieux renseignés sur la fin d'Henriette. Par je ne sais quelles circonstances, son père, le feld-maréchal comte de Callenberg, et sa mère, fille du marquis de Pascal, ancien gouverneur de Bruxelles, étaient établis dans cette ville. Pour le désordre et la dépense, la *casa* Callenberg valait assurément le ménage Champigny. Il existe, dans les papiers de Cobenzl,

toute une farde de lettres émanées du feld-maréchal, dans lesquelles il sollicite inlassablement, en termes souvent arrogants. Marie-Thèrèse ne pouvait refuser tout secours à un homme de sa naissance et de son grade, mais, connaissant son incorrigible prodigalité, elle ne lui faisait remettre que de petites sommes à la fois.

Comme son gendre, Callenberg a toujours quelqu'un des siens, quand ce n'est pas lui-même, à la mort. Du reste, deux heures après, il se porte à merveille. C'était un grand discoureur; de plus, au dire de Champigny, sa maison dérangeait tout le monde par l'excentricité de ses heures. Tout, au reste, y sortait de l'ordinaire : un jour, elle est prise d'assaut par les alguazils parce que le feld-maréchal refuse de leur livrer un valet décrété de prise de corps; un autre jour, au contraire, c'est un domestique qui a été congédié et qui a l'insolence de ne pas vouloir déguerpir tant qu'il n'est pas payé de ses gages. Tout y est à l'encan, que ce soit un gros diamant, que le comte veut faire acheter quinze cents ducats par l'Impératrice-Reine, ou une tapisserie de quarante aunes représentant l'histoire de Noé et du déluge, d'après les cartons de Raphaël, et qui est mise en loterie. On importune, à Vienne et à Bruxelles, amis et connaissances pour placer des billets.

Les Callenberg ont, auprès d'eux, leur fille Sophie, convertie comme sa sœur; la conversion n'empêche pas que Sophie ait le cœur sensible et qu'en 1755, sa sensibilité, bourgeoisement placée, n'entraîne un accident qui faillit lui être mortel. Corrigée et amendée, la comtesse Sophie se retirera, en 1760, dans un couvent. Toutefois, son père, resté protestant, attribuera cette sainte résolution à des motifs infiniment moins nobles : « Je ne peux l'attribuer, écrit-il, qu'à notre malheureuse situation manquant de domestiques, de chevaux et de tout ce qu'il faut pour notre rang. »

En 1763, c'est Henriette qui déserte, à son tour, le nid paternel. Mais ce n'est point au couvent qu'elle va. M. de Cobenzl a placé au bureau de poste de Liège un sieur Gumpert, très

expert dans l'art de décacheter les lettres et qui envoie à Bruxelles les nouvelles, menues ou grandes, récoltées au cours de ses opérations.

« Madame Champigny, comtesse de Valois, écrit-il le 21 mars 1763, a répondu au landgrave de Hesse, qu'étant *arrière* ici pour cent louis, elle prie ce généreux prince de les lui faire tirer au lieu de cinquante qu'il lui avait promis; après quoi, elle partira, d'abord, pour se mettre à ses pieds, ensuite partout où Son Altesse Sérénissime ordonnera. »

Si on se souvient que parmi la fastueuse énumération des titres de son beau-père, figure une seigneurie de Valois, on ne doutera guère qu'il s'agisse ici d'Henriette de Callenberg.

« J'aime le style de Mme la comtesse de Valois, répond Cobenzl. Continuez, je vous prie, de m'informer de ce qui la regarde. Je ne comprends pas ce que le Landgrave pourra faire de cette machine surannée. »

Le bon ministre allait le savoir. Pas tout de suite cependant. Le séjour de Mme de Champigny-Valois à Liége fut prolongé par diverses circonstances, par celle-ci entre autres : la bonne dame, habituée à pêcher ses ressources un peu de tous côtés, s'était fait promettre mille florins d'Allemagne par « la célèbre Mme de Buol, connue dans l'histoire du prince de Liége, Jean-Théodore », en s'engageant à procurer à son jeune fils un grade dans les troupes hessoises. Le landgrave s'était fait tirer l'oreille, mais désireux d'avoir enfin la comtesse près de lui, il avait cédé dans une lettre dont l'expert Gumpert envoyait copie au Plénipotentiaire le 3 décembre 1763 : « J'ai, écrivait le landgrave, reçu votre lettre avec tout le plaisir imaginable. Il ne sera possible que notre première entrevue se fasse à la campagne ; elle attireroit les regards de tout le monde et surtout de mes aides de camp qui sont accoutumés de me suivre partout. Aussi il vaudra toujours mieux en arrivant que vous demeuriez à quelque bonne auberge jusqu'à ce que vous ayiez trouvé une maison convenable pour vous loger. Pour ce qui est de la pension que vous souhaitez de tirer avant que d'arriver ici, cela est impossible;

car il faudra même que, quand vous serez ici, je tire cet argent pour vous le donner sous un autre nom; sans cela, vous comprenez bien que d'abord tout seroit découvert. Je suis à la joie de mon cœur que j'aurai bientôt la satisfaction de vous embrasser et de vous assurer, de bouche, de mon attachement. »

Un portrait de Son Altesse Sérénissime accompagnait la lettre. « Il est flatté, disait-il modestement; je crains que vous ne soyez cruellement détrompée en voyant l'original. Adieu, ma chère, je suis tout à vous. » Évidemment tout cela n'était pas destiné à être lu par les commis des postes et à défrayer la curiosité des plénipotentiaires.

Comme la comtesse de Valois, le landgrave de Cassel était un converti, et sa conversion lui avait attiré, du vivant de son père, l'exil et la persécution. Mais la promptitude de l'esprit n'avait pu dominer la faiblesse de la chair, et le pieux landgrave était terriblement adonné aux femmes. En dépit des allures mystérieuses de son style, il n'est toutefois pas probable qu'il fît venir Henriette pour posséder ses charmes plus que quinquagénaires, si conservés qu'ils pussent être.

L'élégant Gumpert, dont les coupures s'arrêtent ici, a une épithète qui peut nous renseigner, comme elle renseigna son patron, sur l'usage que le landgrave comptait tirer d'une « machine surannée »; il traite la comtesse de Valois d' « intendante de la pépinière du landgrave ». La dame avait été à bonne école et le ministre dut se dire que l'Altesse de Cassel faisait un choix judicieux pour la direction de son Parc aux Cerfs.

Naguères, M. de Champigny avait réclamé du *Grand Lolo* la présidence de la « junte de polissonnerie ». S'en souvenait-elle, la complaisante Henriette, le jour où elle accepta d'aller ensevelir ses charmes trop mûrs dans le discret mystère d'une maison hospitalière?

Si les aides de camp de Son Altesse Sérénissime le Landgrave surprirent un jour le secret caché derrière les murs et les volets clos de la pépinière princière, ils durent avoir, sur l'utilité des conversions, de singulières idées.

Quant au ministre, il savait maintenant que rien ne se perd et que si surannée que fût une machine, il y avait toujours moyen d'en tirer quelque service. Il se souvenait d'avoir été le *Grand Lolo;* et *Philoclès*, d'ailleurs, était trop de son temps sceptique et licencieux pour se scandaliser, plus que d'une autre, de cette chute dans l'infamie, d'une convertie vieille et sans ressources.

Comte Carlos DE VILLERMOND.

L'ORDRE AMÉRICAIN DE CINCINNATUS

EN FRANCE [1]

(Suite.)

Ils ne fixaient pas non plus si les officiers français qui, s'étant distingués aux États-Unis, avaient été promus au grade de colonel par Louis XVI après leur retour en France, et spécialement pour ces services, devaient être compris avec ceux déjà colonels au moment où les statuts furent adoptés en mai 1783.

La même incertitude régnait pour savoir si l'expression « d'amiraux et commandants de la flotte » qui se trouvait dans les statuts primitifs devait comprendre tous les « commandants » des bateaux de guerre français, quel que fût leur grade à ce moment, ayant commandé un navire dans les services de coopération sur les côtes des États-Unis. La marine française ne comptait en effet alors qu'un amiral et un vice-amiral, mais ne comportait aucun grade correspondant au mot de « commandant ».

Il était donc du devoir de la Société générale de formuler le vrai sens des statuts primitifs, ce qui fut fait dans les « statuts corrigés » dans lesquels les prescriptions de l'instrument primitif qui étaient à conserver furent remaniées de façon à exprimer plus clairement le sens original. Même encore après cela de nouvelles interprétations furent nécessaires par suite de la difficulté de comprendre exactement dans une rédaction concise tout ce qui devait y être contenu. Par exemple les officiers ayant servi pendant trois ans dans des troupes appartenant aux diffé-

[1] Voir la *Revue* de juillet, p. 422.

rents États et non point à l'Union américaine elle-même, avaient-ils le droit de faire partie de l'ordre ? Ce point fut résolu par l'affirmative le 13 mai 1784.

Ce fut également pour plus de clarté que la Société générale adopta le 15 mai 1784 la résolution suivante : « Les officiers de terre et de mer de Sa Majesté Très Chrétienne qui ont servi en Amérique et ont obtenu le rang de colonels pour services spéciaux sont compris dans les statuts des Cincinnati tels qu'ils sont modifiés et corrigés. »

Le 17 mai 1784 la Société générale interpréta et donna une signification aux mots « amiraux et commandants de la marine » en admettant nommément certains officiers de la marine française d'un grade au-dessous en équivalence à celui de colonel dans l'armée de terre, mais qui avaient cependant commandé les bateaux de guerre sur les côtes des États-Unis pendant ces opérations. La résolution déclarait que ces « capitaines et commandants des bateaux et frégates de la marine française qui avaient été employés en service commandé sur les côtes d'Amérique, et étaient particulièrement désignés et recommandés à la Société par S. Exc. le Ministre de France, ont droit au titre de membre de la Société des Cincinnati d'après l'esprit et le sens des statuts ».

En même temps la Société générale déclarait, le 17 mai 1784, que le marquis du Bouchet, de l'armée française, qui n'avait servi que sept mois avec une Commission du Congrès américain, sous les ordres du major Horatio Gates, mais qui avait ensuite servi dans l'armée auxiliaire française avec un grade inférieur à celui de colonel, pendant un temps complétant la durée de trois ans, « avait droit, d'après ses services, à être admis comme membre des Cincinnati et est admis en conséquence ». Il devint, par suite, membre fondateur.

Les réponses à quelques-unes des principales réclamations reçues de membres en France furent approuvées en bloc par la Société générale lors de cette réunion de 1784 et leur envoi en France ordonné.

Réponse au baron de Vioménil.

Philadelphie, 15 mai 1784.

MONSIEUR,

Le baron d'Angély, pour lequel vous demandez l'admission dans la Société, ayant été, comme vous le faites savoir à la Société, colonel dans l'armée auxiliaire, a en conséquence le droit de devenir membre, conformément aux règles de cette institution.

Les membres de la Société en France y tiendront des réunions à l'avenir, comme nous le faisons dans nos États.

Le baron d'Angély voudra bien s'adresser à celles-ci.

Arrêté en assemblée générale.

Par ordre :

Signé : WASHINGTON,

Président général.

Réponse au comte de Rochambeau.

Philadelphie, 15 mai 1784.

MONSIEUR,

Les lettres que vous avez fait à la Société des Cincinnati l'honneur de lui adresser ont été lues avec attention et leur contenu a été l'objet d'une respectueuse considération.

Cette Société est très flattée que le comte de Rochambeau en soit devenu membre avec autant d'empressement, et lui porte autant d'intérêt.

La réunion actuelle de la Société n'a pas les pouvoirs suffisants pour donner satisfaction à toutes les réclamations qui lui ont été adressées, et elles sont renvoyées à l'assemblée de la Société en France pour recevoir une solution. Les différents mémoires, pétitions et lettres relatifs à ces réclamations seront transmis à la Société en France, accompagnés d'une copie des statuts, tels qu'ils ont été corrigés, et d'une circulaire faisant connaître les raisons de ces corrections.

Sur ordre de l'assemblée générale de la Société des Cincinnati :

George WASHINGTON,

Président général.

Réponse au comte de Barras qui avait commandé l'escadre française sur les côtes de Rhode Island.

Philadelphie, 17 mai 1784.

MONSIEUR,

Il a été résolu de comprendre dans la constitution primitive des Cincinnati beaucoup d'officiers qui avaient été omis par suite du manque d'information à leur égard et d'autres circonstances particulières. Les statuts, tels qu'ils sont maintenant corrigés et publiés, comprendront largement tous les généraux et capitaines des navires de guerre en faveur desquels vous vous êtes adressé au Président général.

Le comte de la Bretonnière, ayant commandé un bâtiment royal et rendu des services en Amérique, doit être compris sans aucun doute.

Arrêté en assemblée générale.

Par ordre :

George WASHINGTON,

Président général.

Réponse au chevalier de La Luzerne, ministre plénipotentiaire de France.

Philadelphie, 17 mai 1784.

MONSIEUR,

La lettre adressée par Votre Excellence au Président général de la Société des Cincinnati et le rapport présenté à ce corps ont été donnés à l'assemblée générale.

Les statuts tels qu'ils sont corrigés comportent l'admission dans la Société du dernier et de l'actuel ministre de Sa Majesté Très Chrétienne aux États-Unis, des généraux et colonels des régiments et légions de l'armée de terre, des amiraux et capitaines de l'armée de mer ayant rang de colonels, les uns et les autres ayant coopéré avec les armées des États-Unis dans leur lutte pour la liberté.

Et, pour prouver à Votre Excellence que cette assemblée avait bien l'intention de comprendre dans le terme « capitaines de la marine » les officiers qui commandaient des escadres et des frégates et qui firent un service régulier *sur les côtes d'Amérique*, elle a ajouté au procès-verbal une décision explicative par laquelle sont compris : M. de Tarlé, second dans l'armée française, et le colonel Lameth qui,

malgré le cas particulier dans lequel ils se trouvaient, sont considérés par la Société comme évidemment compris dans l'association.

Arrêté en assemblée générale.

Par ordre :

George WASHINGTON,

Président général.

Réponse encore plus détaillée adressée au marquis de La Fayette.

Philadelphie, 17 mai 1784.

MONSIEUR,

La Société des Cincinnati a pris connaissance, dans l'assemblée générale des délégués des différents États, tenue actuellement en cette ville, des lettres que vous avez adressées au Président général.

Les mesures que vous avez prises pour remplir les intentions de la Société prouvent combien vous lui êtes attaché et engagé avec elle.

La permission accordée par Sa Majesté Très Chrétienne à ses généraux et colonels, ainsi qu'à ses amiraux, de porter l'ordre des Cincinnati, est une réelle distinction pour la Société et est considérée comme une preuve marquée de la bienveillance de Sa Majesté.

Vous verrez, Monsieur, dans les documents qui seront envoyés à la Société, en France, que les statuts de la Société des Cincinnati ont dû subir quelques *modifications* et amendements, et vous verrez également dans la circulaire les raisons pour lesquelles ces modifications ont été faites.

Les statuts tels qu'ils sont actuellement soumis à l'approbation et ratification de toutes les assemblées d'États et à celle de France, prévoient que tous les généraux et colonels des régiments et légions des armées de terre, ainsi que tous les amiraux et capitaines de la marine ayant rang de colonels, qui ont coopéré avec les armées des États-Unis, etc., sont admis dans la Société, et cette admission s'adressait aussi bien à tous les officiers mentionnés dans le mémoire du comte d'Estaing qu'à plusieurs autres commandants et capitaines d'escadres et de frégates qui avaient fait un service actif sous les ordres de S. Exc. le chevalier de la Luzerne, et enfin à M. de Tarlé et au colonel Lameth qui, jusqu'ici, n'avaient pas été tenus pour admissibles.

L'assemblée a même adopté expressément dans ce but une résolution explicative pour faire connaître l'avis de la Société sur les réclamations de ces Messieurs. Vous recevrez une copie, ainsi que

quelques mémoires sur lesquels l'assemblée ne peut prendre de décision.

Les assemblées de la Société en France jouissent maintenant, sous tous les rapports, de la même autorité que les assemblées d'États; à l'avenir, aucune réclamation ne recevra de solution dans l'assemblée générale, et toutes devront être adressées à l'assemblée de l'État où réside l'intéressé.

Ces assemblées sont seules juges des titres des postulants à faire partie de la Société.

Cette assemblée regrette qu'un aussi bon officier que l'amiral de Vandreuil ait été omis par erreur; mais, puisqu'il est maintenant compris dans la Société, un oubli que nous déplorons ne doit pas lui faire refuser d'entrer dans l'association. *(Depuis lors, le marquis de Vaudreuil porta toujours la décoration de Cincinnatus quand il était en uniforme et assistait à quelque cérémonie.)* Nous vous adressons les remerciements de cette assemblée pour la considération dont vous honorez toujours la Société.

Arrêté en assemblée générale.

Par ordre :

George WASHINGTON,

Président général.

Réponse aux mémoires et communications du comte d'Estaing.

Philadelphie, 17 mai 1784.

MONSIEUR,

Toutes les lettres et mémoires que vous avez adressés au Président général de la Société des Cincinnati ont été soumis à l'assemblée générale qui se tient actuellement dans cette ville. Ils avaient pour objet d'étendre la latitude laissée par l'article des statuts (corrigés) qui détermine les conditions requises pour entrer dans la Société. « Tous les amiraux et capitaines de vaisseau ayant rang de colonels, qui ont coopéré avec les armées des États-Unis », sont compris en propres termes, et il est également désiré par la Société qu'y soient effectivement compris tous les officiers de la marine française qui ont été particulièrement recommandés par Votre Excellence.

La première partie du même article prévoit ce qui concerne les généraux et colonels de l'armée de terre et la Société ayant soin que ces Messieurs, qui ont déjà reçu l'ordre, ne soient pas oubliés par erreur, a ajouté : « et toute autre personne ayant déjà été admise », etc.

L'assemblée de la Société en France est considérée comme étant dans une situation semblable et sur le même pied sous tous les rapports que celles des États d'Amérique, et, comme celles-ci ont respectivement le pouvoir de juger les titres des candidats au sociétariat, cette assemblée générale est d'avis qu'elle ne saurait mieux faire que de renvoyer tous les cas à examiner aux assemblées respectives, qui doivent se tenir aussi bien en France qu'en Amérique.

Arrêté en assemblée générale.

Par ordre :

George WASHINGTON,
Président général.

Le même jour 17 mai 1784, la Société générale chargea un comité composé de trois membres de rédiger un résumé des mesures qu'elle avait prises et qui devait être envoyé à la Société en France ainsi qu'à chaque Société d'État.

Dans sa communication adressée par le Président général Washington au maréchal de camp marquis de Chastellux, datée de Mount Vernon du 2 juin 1784, il s'exprime ainsi :

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre par les soins du major L'Enfant. Mes lettres officielles aux comtes d'Estaing et de Rochambeau (qui, j'espère, seront soumises aux membres de la Société des Cincinnati en France), vous informeront des mesures prises par l'Assemblée générale tenue à Philadelphie le 3 du mois dernier et des raisons qui l'amenèrent à se départir de quelques-unes des principales règles primitives de la Société. »

Le 4 juillet 1784, une assemblée de la Société d'État française eut lieu à Paris sous la présidence du vice-amiral et lieutenant général comte d'Estaing, chevalier du Saint-Esprit et grand d'Espagne de première classe, dans son hôtel de la rue Sainte-Anne. Les mesures prises dans la récente assemblée de la Société générale et les changements à apporter aux statuts ainsi que la circulaire et les autres communications furent dûment examinés ; les modifications proposées furent formellement ratifiées.

En même temps, les assistants se prononcèrent en faveur de

la transmission héréditaire du titre de membre, supprimé dans les statuts revus et corrigés, et émirent l'opinion que ce droit fût rétabli, ne fût-ce qu'en autorisant les enfants vivants des membres à porter « l'aigle », en même temps que l'aîné des neveux du vice-amiral bailli de Suffren (qui n'avait pas de fils) ainsi que tous les descendants du marquis de La Fayette.

Ils décidèrent aussi que le président de la Société en France serait élu à vie, et qu'il y aurait deux vice-présidents et un secrétaire, les uns et les autres militaires et qui seraient désignés périodiquement.

Il y aurait, en outre, un autre secrétaire nommé à vie et le secrétaire perpétuel de l'Académie française serait constamment titulaire de cet office.

Quelques autres motions de moindre importance furent en outre examinées et approuvées, y compris celle par laquelle tous les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine française, en fonction pendant la guerre d'Indépendance, seraient membres honoraires ; et le 13 juillet 1784, le comte d'Estaing les comprit tous dans une communication adressée au président général Washington pour être présentée à l'assemblée générale. Celui-ci soumit la communication du comte d'Estaing à la première assemblée générale qui suivit, c'est-à-dire celle qui eut lieu en mai 1787. Mais, entre temps, la Société française s'était organisée, et, d'autre part, les modifications proposées n'avaient pas été ratifiées par toutes les Sociétés d'États, et dans quelques cas les ratifications antérieures avaient été retirées. Il ne parut donc pas pratique ni à propos de proposer des changements à ce qui était encore à décider, et on jugea plus convenable d'attendre que les modifications précédentes fussent définitivement acceptées et, par suite, aucune décision ne fut prise. Quand on eût pu en prendre une, plusieurs années après, la Société d'État française se trouvait dissoute par suite de la dispersion de ses membres.

Dans cette première réunion annuelle des Cincinnati français, le comte d'Estaing fut élu président ; le comte de Rochambeau

vice-président ; le comte de Ségur secrétaire et M. de Baulny trésorier.

Les comtes d'Estaing et de Rochambeau, avec le marquis de La Fayette furent maintenus comme comité permanent, ou comité d'admission, chargé d'examiner les demandes de ceux qui, pour cause d'éloignement résultant des obligations de leur service dans divers postes militaires ou navals, ou pour quelque autre motif, n'avaient pu se présenter plus tôt.

Le droit au titre de membre d'un officier remplissant les conditions de service prescrites par les statuts, tels qu'ils avaient été élaborés et interprétés par la Société générale, n'était subordonné à aucun arbitraire. Au moment de l'organisation de chaque Société d'État, un officier supérieur des troupes régulières de l'État, ou un commandant général était désigné pour examiner le rapport concernant les postulants. On s'en rapportait à eux, mais cela ne comportait pas un pouvoir discrétionnaire.

Les statuts exigeaient que les officiers de l'armée américaine adhérassent au règlement général dans les conditions suivantes : Ceux qui étaient encore sous les drapeaux, immédiatement ; les autres, dans les six mois qui suivaient le moment de leur départ de l'armée, « sauf les cas exceptionnels ».

Quand ce délai était expiré, les différentes Sociétés d'État aux États-Unis pouvaient demander, à ceux qui réclamaient postérieurement leur admission comme membres fondateurs, une explication satisfaisante faisant connaître pour quelles causes ils n'avaient pas adhéré plutôt à la Société. Il n'y a cependant aucun exemple qu'une telle explication ait été demandée.

Si quelque officier établissait des droits sur sa présence dans un service commandé, on ne pouvait lui refuser son admission que si son manque d'adhésion en temps voulu ne provenait pas d'une circonstance extraordinaire.

Ce principe fut formulé par le président général Washington en maintes circonstances. Aussi, dans une communication adressée au comte de Rochambeau, de Philadelphie, le

15 mai 1784, relative à une réclamation faite par le brigadier général comte de Lilancourt, il lui dit :

« Votre requête en faveur du comte de Lilancourt recevra une solution satisfaisante par la juste interprétation des statuts qui comprennent dans les ayants droit tous les officiers de son grade qui ont coopéré avec les armées des États-Unis. »

« Le comte a manifestement coopéré en envoyant, à ses risques et périls, un important détachement des troupes sous ses ordres à Saint-Domingue et l'avis de la Société est que le comte de Lilancourt est membre de droit. »

De nouveau, dans une communication au major général, l'honorable Henri Knox, secrétaire général, datée de Mount Vernon du 21 février 1789, le Président général transmit la réclamation pour le titre de membre formée par le capitaine de la marine française Denis-Nicolas Cottineau de Kerloguin, résidant alors à Port-au-Prince. Cette demande était accompagnée d'un certificat à l'appui donné par le chevalier d'Anemours, consul de France à Baltimore.

Le général Washington s'exprimait ainsi :

« Je dois vous demander de soumettre l'un et l'autre à la Société lors de sa prochaine assemblée générale, pour qu'elle puisse prendre une décision à cet égard, à moins qu'il ne ressorte que, d'après ces statuts, il est membre de droit. »

Le capitaine de Kerloguin avait commandé la frégate française *la Pallas*, de vingt-quatre canons, dans l'escadre du commodore John Paul Jones et avait capturé le navire *la Comtesse de Scarborough* de vingt canons dans la mémorable affaire du 23 septembre 1779 en vue de Flamborough Head.

Quand cette croisière commença, il avait passé un contrat avec le commodore Jones d'après lequel il devait servir sous ses ordres et sous le drapeau américain tant qu'il serait effectivement avec son escadre, et, conformément à cet accord, il avait reçu, par son intermédiaire, du docteur Benjamin Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis à Paris, une commission d'officier de marine américain qui ne devait avoir de

valeur que pendant le temps où il servirait dans ces conditions.

Aucun autre officier de *la Pallas* ne reçut semblable commission. Le capitaine de Kerloguin, à la même époque, prit également la mer avec une lettre de marque française, et, lorsqu'il amena ses prises dans le Texel, il arbora les couleurs françaises et se réclama de la nationalité française pour s'assurer l'impunité. Il ne servait donc pas avec une commission américaine pendant trois ans avant d'être surnuméraire.

Sa réclamation était par conséquent très différente de celles des officiers français ou américains qui avaient servi dans la même escadre sur les frégates américaines *Bonhomme-Richard* de quarante canons et *l'Alliance* de trente-huit canons.

Tous ceux-ci, à l'exception des simples volontaires, comme le lieutenant-colonel Paul de Chamillard, n'eurent d'autre commission que celle émanant du Congrès et figurèrent, avec les autres équipages, dans le service actif des États-Unis et restèrent sur les contrôles jusqu'à leur congé définitif.

Le 4 mai 1790, la Société générale transmit sans l'examiner la réclamation du capitaine de Kerloguin, pour le titre de membre des Cincinnati, aux comtes d'Estaing et de Rochambeau et au marquis de Lafayette, qui formaient le comité permanent de la Société française, afin qu'il statuât sur la question conformément aux statuts et à l'esprit du gouvernement français, en priant ces messieurs, au cas où cette réclamation serait approuvée, « après l'enquête nécessaire », d'en donner avis au secrétaire général pour faire établir le brevet.

Le comte d'Estaing, au reçu de cette réclamation, écrivit au capitaine de Kerloguin pour lui exprimer l'avis « qu'il n'avait aucun droit à émettre telle prétention » et qu'il regrettait de ne pouvoir obliger un aussi brave officier qui avait toujours servi avec honneur et qu'il tenait en particulière estime.

Après l'insuccès de ses efforts pour obtenir en France le titre de membre fondateur, le capitaine de Kerloguin fut fait membre honoraire, le 4 juillet 1795, par la Société d'État de Pennsylvanie, après qu'il se fut fait naturaliser citoyen américain et qu'il eut

fixé sa résidence à Philadelphie. Plus tard, il la transporta à Savannah, où il mourut le 20 novembre 1808.

Le comité permanent de réception pour la Société d'État française continua ses fonctions tant que cette Société exista. En effet, contrairement à ce qui avait été adopté en Amérique, aucun délai n'avait été fixé en France aux officiers pour présenter leur réclamation au titre de membre quand ils s'y croyaient des droits, et cela parce que les derniers corps de l'armée française avaient quitté l'Amérique aussitôt après la formation des statuts et avaient été immédiatement dispersés, non seulement dans toute la France, mais aux Indes françaises orientales ou occidentales et dans les possessions d'Afrique pour l'armée de terre, tandis que, de leur côté, les officiers de marine naviguaient dans le monde entier.

La décision de l'assemblée générale du 4 mai 1790 de renvoyer toutes les réclamations des officiers français devant le comité de Paris constitue une reconnaissance formelle de celui-ci. Elle s'en rapportait entièrement à lui pour la solution de toutes les réclamations adressées à l'assemblée générale.

Ce comité avait réparti le travail entre chacun de ses membres. Ainsi, le comte d'Estaing s'était chargé de l'enquête concernant tous ceux qui avaient servi dans la marine ou dans l'armée de terre dite coopérante, le comte de Rochambeau examina les demandes de ceux qui avaient servi dans l'armée auxiliaire, pendant que le marquis de La Fayette s'occupait de celles des officiers qui fondaient leurs prétentions sur des services rendus dans l'armée américaine elle-même avec une commission du Congrès.

Il fut souvent obligé, pour remplir sa mission, de faire appel aux souvenirs d'officiers américains ou d'officiers français ayant servi dans les troupes américaines. Ainsi, le 11 janvier 1788, un jury réuni dans l'hôtel du marquis de La Fayette et composé, outre lui-même, du brigadier général de La Neuville, des colonels Gouvion, Ternant et Gimat, du lieutenant-colonel de Noirmont et du capitaine Castaing, dut certifier que, dans l'opinion de ses membres, tel officier français était caractérisé par ses services

dans l'armée américaine pour entrer dans la Société des Cincinnati.

Le marquis de Chastellux ayant transmis au major général Knox, secrétaire général de l'ordre et ministre de la guerre aux États-Unis, la demande d'admission de M. Jean-François Coste, l'éminent médecin en chef de l'armée auxiliaire, reçut une réponse datée de New-York du 27 septembre 1785, lui faisant connaître que la première assemblée tenue en mai 1784 avait décidé qu'en ce qui concernait leurs chers camarades de l'armée française, ils seraient eux-mêmes juges de tout ce qui concernait leur admission.

Il est donc bien établi que la Société des Cincinnati en France était officiellement reconnue et fondée et régie sur les mêmes bases et les mêmes règles que les autres Sociétés d'État, et ayant par conséquent des membres fondateurs, des membres à titre héréditaire et des membres honoraires.

Le grand rôle joué par La Fayette dans toutes ces affaires, la situation importante qu'il occupe dans la mémoire des Américains et qu'il tint dans l'histoire de la France, nous engage à publier ici le récit d'un officier appartenant à son régiment, qui vint avec lui aux États-Unis, et conte les détails de son entrée au service de ce pays.

Mémoire d'un des officiers français passés en Amérique avec le marquis de La Fayette, arrivé en France dans les premiers jours de décembre et parti de Philadelphie le 12 septembre 1777 [1]. (Tiré du volume tome IV de la correspondance des États-Unis.)

États-Unis, 1777, juillet et septembre, M. Gérard, ministre plénipotentiaire.

(Cet officier était le vicomte Du Buisson, seigneur de Cressy et autres lieux, marié à une Faubert de Cressy, mort à Moulins en 1783 des suites de ses blessures.)

N° 152, page 425.

Je ne parlerai point de notre traversée, mille petites aventures longues à raconter, intéressantes pour nous dans leur temps, le

[1] Ce document, classé à tort dans l'année 1778 aux Affaires étrangères, est en réalité de 1777.

seraient peu aujourd'hui pour ceux qui me liraient ; il doit suffire de dire que le vaisseau acheté par le marquis de La Fayette *(la Victoire)* est parti de Bordeaux le 26 mars et est arrivé à Charlestown le 20 juin. Les causes d'une aussi longue traversée sont notre séjour passé sur les côtes de l'Espagne, pour attendre le marquis de La Fayette et M. de Mauroy, les longs calmes et les vents contraires.

La mauvaise qualité des vivres, distribués avec profusion dans les commencements, nous a forcés à beaucoup de frugalité dans les derniers jours de notre voyage.

Notre désir était d'arriver droit au port de Charlestown ; mais des courants et la crainte de tomber entre les mains des Anglais, nous ont fait aborder vingt-cinq lieues plus haut, à Georgetown, au nord de Charlestown, dans la Caroline méridionale.

Après avoir pris langue, le marquis de La Fayette, le baron de Kalb, cinq officiers et deux domestiques y descendirent ; les autres restèrent dans le vaisseau, qui n'arriva que quatre jours après à Charlestown.

Nous y fûmes par terre, à pied, n'ayant pu trouver que trois chevaux ; quelques-uns de nous étaient en bottes ; mais, ne pouvant marcher ainsi, ils furent obligés de les jeter et d'achever la route nu-pieds, manière de voyager peu commode sur un sable brûlant et dans des bois.

J'en ai eu pendant quinze jours les jambes aussi grosses que les cuisses. Nous avions préféré nous charger d'armes plutôt que de linge, pour nous défendre des nègres marrons ; aussi, arrivâmes-nous après trois jours de marche à Charlestown, faits comme des gueux et des brigands.

Nous fûmes reçus en conséquence, et montrés au doigt par la populace du pays ; lorsque nous nous dîmes des officiers français uniquement conduits par le désir de la gloire et celui de défendre leur liberté, nous fûmes traités d'aventuriers, même par les Français, qui sont en grand nombre à Charlestown. La plupart de ces officiers français sont des officiers perdus de dettes, plusieurs même chassés de leurs corps. Les colonies françaises en fournissaient beaucoup.

Les gouverneurs les purgent le plus qu'ils peuvent de tous les mauvais sujets qui arrivent de France, en leur donnant des lettres de recommandation pour les généraux anglo-américains. Les premiers ont été fort bien reçus ; mais, leur conduite ayant fait connaître ce qu'ils étaient, on n'eut plus de foy aujourd'hui aux lettres de recommandation et l'on fait, en Amérique, fort peu de cas des gens qui les apportent.

En tout, les Français y sont bien peu payés des sacrifices qu'ils font pour un peuple qui leur en sait peu de gré et qui le mérite aussi peu.

Le lendemain de notre arrivée, le vaisseau du marquis de La Fayette entra triomphalement dans le port et fit une révolution dans les esprits en notre faveur. Nous sommes alors parfaitement accueillis et fêtés partout. Nous avons passé huit jours en fêtes et galas ; nous en avons eu une dans un fort, à six milles de la ville, des plus magnifiques ; on y rendit au marquis les honneurs qu'on aurait pu rendre à un maréchal de France, ou au protecteur de la liberté.

Ce fort est curieux par sa construction (j'en apporterai un plan), par quatre-vingts pièces de canon prises aux Français sur le vaisseau *le Foudroyant*, et par la vigoureuse défense qu'il s'y fit l'année dernière, mais plus encore par un revêtement intérieur et extérieur de palmiers couchés les uns sur les autres et liés fortement. Cet arbre est si spongieux que le boulet s'y amortit et entre dans le bois, sans faire d'éclats ; le trou se referme de lui-même, de sorte que les Anglais l'ont rendu plus fort en le battant, et il est aujourd'hui comme fourré de boulets.

Nous avions compté partir le 25 juin ; mais il se présenta un obstacle très imprévu. Le marquis avait sur son vaisseau une riche cargaison ; il s'était annoncé pour vendre tout et avait trouvé de 3 à 9 pour 100 de profit. Sur cette somme considérable il croyait tous nous obliger ; nous comptions en avoir assez pour passer au moins deux ou trois ans dans ce pays-ci. Mais quelle fut notre surprise quand le capitaine du vaisseau apporta au marquis un billet de 40 000 livres, signé de lui au profit de l'armateur, par lequel La Fayette consent que le vaisseau et toute la cargaison retourne en France pour y être vendus, et sur le produit l'armateur prélève les 90 000 livres à lui dues et 35 pour 100 et 25 d'assurance et 10 de commission. Le marquis aurait signé à Bordeaux, sans examen, tout ce que lui aurait demandé celui qui lui offrait de seconder son amour pour la gloire ; mais à Charlestown son caractère obligeant souffrait cruellement d'avoir été ainsi volé.

Nous fûmes tous heureux de trouver, à gros intérêts, 36 000 livres à emprunter. Avec cette somme nous fîmes nos équipages et nous préparâmes à partir pour Philadelphie.

Nous nous séparâmes en trois bandes. Six de nous achetèrent deux chariots 700 livres. Cette première dépense a été plus chère que la nôtre ; mais il leur en a, néanmoins, moins bien coûté qu'à nous pour arriver. Ils ont eu l'avantage de porter avec eux tous leurs équipages

sans être volés comme nous. Trois de nous ont été par eau, sans craindre d'être pris par les Anglais.

La Fayette, le baron Kalb et ceux de nous qui étions débarqués avec eux, avons loué, au prix de 3 700 livres, un chariot pour nous conduire avec nos équipages. L'aide de camp du marquis se chargeait d'être notre guide, quoiqu'il n'ait aucune idée du pays.

Voilà quel fut l'ordre de marche en sortant de Charlestown : la marche était ouverte par un des gens du marquis vêtu en hussard. La voiture du marquis était une espèce de sofa découvert, sans ressorts, avec un avant-train; à côté de sa voiture il y avait un domestique à cheval faisant fonction d'écuyer. Le baron de Kalb était dans la même voiture. Les deux colonels, conseillers de La Fayette, suivaient dans une seconde voiture à deux roues. La seconde (?) était celle des aides de camp ; la quatrième pour les équipages, et la marche était fermée par un nègre à cheval.

Je supprimerai le détail des aventures de notre route, comme celui de notre traversée, quoiqu'ils renferment plusieurs remarques et quelques événements assez intéressants et curieux. Je me réserve de les dire moi-même.

Dès le quatrième jour une partie de nos voitures était en poussière, plusieurs de nos chevaux, qui étaient tous vieux et poussifs, étaient crevés ou estropiés; nous avons été obligés d'en acheter d'autres en route. Ces dépenses ont absorbé tous nos fonds. Nous avons été obligés de laisser en route partie de nos équipages et partie nous a été volée. Nous avons fait une grande partie du chemin à pied, couchant souvent dans les bois, mourant de faim et de chaud; plusieurs de nous avec la fièvre et la dysenterie; enfin, après trente-deux jours de marche, nous sommes arrivés à Philadelphie dans un état encore plus piteux que lors de notre arrivée à Charlestown.

Je crois pouvoir dire qu'il n'y avait pas de campagne plus dure en Europe que ce voyage. Les peines n'y sont jamais continuelles, elles sont même compensées par bien du plaisir. Au lieu que dans ce voyage nos maux augmentaient chaque jour et n'avaient d'autre soulagement que l'espoir d'arriver enfin à Philadelphie. L'idée heureuse que nous nous étions faite de la réception qu'on nous ferait nous soutenait et nous aurait, je puis le dire avec vérité, fait braver les travaux les plus rudes avec le même zèle et la même gaieté que l'on m'a vu lorsque je me suis décidé au parti que j'ai pris. Nous étions tous animés du même esprit; le zèle de La Fayette aurait enflammé celui qui en aurait eu moins que lui.

Nous arrivâmes le 27 juillet au matin. Après nous être un peu

décrottés, nous fûmes chez le président du Congrès à qui nous remîmes nos lettres de recommandation et d'affaires et nos capitulations. Il nous renvoya au sieur Moase, membre du Congrès. Celui-ci donna rendez-vous pour le lendemain à la porte du Congrès; pendant ce temps-là nos papiers furent lus et examinés. Nous fûmes exacts le lendemain. On nous fit attendre fort longtemps. Enfin parut le sieur Moase avec un autre membre; il nous dit : « Monsieur parle fort bien français, il est chargé d'expédier tous ceux de votre nation; ainsi, c'est à lui que vous aurez dorénavant affaire. » Il rentra et ledit sieur nous reçut dans la rue où il nous laissa après nous avoir traités, en très bon français, comme des aventuriers. Il termina sa harangue en nous disant : « Messieurs, avez-vous vu les pouvoirs de M. Deane? Nous l'avions chargé de nous envoyer quatre régiments français. Au lieu de cela, il nous a envoyé le sieur du Coudray avec des prétendus ingénieurs français qui ne le sont pas et des artilleurs qui n'ont pas servi. Nous avons chargé M. Franklin de nous envoyer ces quatre ingénieurs. Ils nous sont arrivés. Les officiers français sont bien pressés à venir servir sans que nous les demandions. L'année dernière, il est vrai, nous avions besoin d'officiers; mais cette année nous en avons beaucoup et tous très expérimentés. »

Telle fut notre première réception par le Congrès; nous ne savions qu'en penser, il est impossible d'être plus stupéfaits que nous le fûmes.

MM. de La Fayette, de Kalb et de Mauroy, suivis de dix officiers, avec des recommandations semblables aux nôtres, au moins tolérés, s'ils n'étaient pas avoués ouvertement par le gouvernement de France, pouvaient-ils s'attendre à une pareille réception? Le baron de Kalb, entre autres, étant connu dans le pays et même du Congrès.

Nous prîmes le parti d'attendre et de chercher le motif de cet affront avant de nous en plaindre. Nous l'attribuâmes avec raison à la mauvaise conduite de nos compatriotes qui nous avaient devancés. Nous apprîmes effectivement l'inconduite de plusieurs et le discrédit que leur conduite avait donné aux lettres de recommandation qu'ils avaient apportées en venant de nos colonies; à cela se joignait plusieurs autres raisons. La conduite faible d'un M de Farmoise à la prise de Ticonderago. Ce M. de Farmoise est Français et a le grade de brigadier major. Il y a le mépris de tous les officiers de la brigade de M. de Bore pour leur chef, aussi Français; le rôle outré et quelquefois téméraire et indiscret d'un marquis de la Rouërie qui a levé ici, et à ses frais, un régiment. Tout ici concourt à faire détester les Français; car ceux qui ont une très bonne conduite y contribuent comme ceux

dont je viens de parler. M. de Canoile, brigadier major, est détesté des officiers de sa brigade et jalousé de tous les généraux, même de Washington, parce qu'il fait servir sa brigade et qu'au lieu de la laisser oisive dans le camp, il la fait manœuvrer et l'instruit lui-même.

Mais ce qui, je crois, nous a fait le plus de tort, et ce qui a révolté tout le Congrès, ce fut M. du Coudray. Il est arrivé ici avec un ton de seigneur, se donnant pour en être un et pour brigadier en France, se disant conseiller des ministres en France et ami de tous les princes et ducs dont il montre des lettres. Il a présenté au Congrès une capitulation *(engagement)* signée du sieur Deane par laquelle il doit avoir le grade de général major et de commandant en chef de l'artillerie et du génie et de tous les forts, faits et à faire, avec pouvoir de nommer, faire, défaire, pourvoir aux emplois, sans être tenu de rendre des comptes au général et au Congrès, avec des appointements de 36 000 livres et une promesse de 300 000 après la guerre finie. Il a poussé l'impudence jusqu'à dire et écrire au Congrès que c'est à ses sollicitations vives et pressantes qu'il devait les secours envoyés par la France.

Le Congrès n'osait ni accorder, ni refuser ces énormes demandes ; lorsque les quatre ingénieurs envoyés par M. Franklin sont arrivés, ou les a confrontés en plein Congrès avec M. du Coudray, ils l'ont démasqué et ont prouvé qu'il en imposait en tout, jusque sur son état, étant chef de brigade d'artillerie et non brigadier, et fils d'un marchand de vin de Roane (ou Rennes) ; du Coudray a donné un mémoire où il invective tous les Français, même M. de La Fayette, à qui il a écrit une lettre fort malhonnête.

D'après ces éclaircissements sur le motif de la conduite du Congrès à cet égard, nous lui adressâmes un mémoire pour demander à être placés, ou défrayés et renvoyés. La Fayette, le baron et M. de Mauroy firent sentir qu'ils n'étaient pas faits pour être traités comme des aventuriers qui s'étaient présentés et confondus avec eux. Le Congrès leur envoya le sieur Lowell, le même qui nous avait reçus. Il était accompagné d'un autre membre plus poli et plus adroit. Ils firent des espèces d'excuses à La Fayette. Le second membre, dont je viens de parler, avait vraisemblablement ordre de sonder La Fayette ; il le vit en particulier, lui promit monts et merveilles et sut de lui tout ce qu'il voulait savoir.

Dans une seconde conférence avec La Fayette, il le fit consentir à accepter du Congrès le grade de général-major ; mais seulement depuis ce jour, sans égard à la capitulation, et sans aucun appointe-

ment ni commandement, et en lui faisant promettre qu'il n'aurait jamais aucune prétention à commander une division.

Deux heures après avoir fait cette promesse, on lui envoie son ruban avec une lettre du Congrès par laquelle on lui dit que : par considération pour son nom, ses grandes alliances, et vu les sacrifices qu'il avait faits par amour pour la liberté, le Congrès voulait bien le nommer de ce jour général-major ; bien entendu qu'il n'avait aucune prétention à aucun commandement ni appointement, ni pension attachée à ce grade.

On le mène sur-le-champ au général Washington qui lui fit mille amitiés, l'engagea à prendre un logement avec lui et à accepter sa table pour toute la campagne ; enfin on l'éblouit si fort qu'il nous oublie un instant. Mais je lui rends justice qu'il a un trop excellent cœur pour que cet oubli pût être long. Il fit l'impossible pour nous faire placer, mais en vain, car il était sans crédit ; et, s'il eût tenu bon, de Kalb aurait été général-major, et nous aurions tous été placés. On n'a donné au marquis le grade de général-major que par égard pour son nom et non pour sa personne, puisque ce grade sera sans fonctions.

La même cause nous aurait fait tous placer selon la capitulation s'il se fût obstiné à faire cause commune avec nous. Il a été très fâché d'avoir accepté le ruban ; il a voulu le renvoyer, mais on l'a engagé par des promesses à le garder ; on lui a envoyé un chariot à quatre chevaux pour faire cesser ses plaintes.

La Fayette a été emmené sur-le-champ au camp. Quant à nous, on nous a laissés à Philadelphie ; et le Congrès nous a envoyé, en papier, 18000 livres pour payer nos dettes sans nous faire aucune autre réponse.

Lorsqu'il a été décidé que nous nous en retournerions tous, excepté le marquis et son aide de camp, je fis un mémoire particulier pour être porté au général et un pour le Congrès. Par ces mémoires, je disais qu'étant venu avec La Fayette, étant son parent, du même régiment que lui, recommandé par les mêmes personnes que lui, je dois dire en France, pour y justifier mon retour, que La Fayette n'a pas même ici le crédit d'y placer le seul officier auquel il s'intéresse.

J'envoyai ces mémoires au camp à La Fayette pour les signer. Il vint le lendemain me trouver à Philadelphie ; il me promit que je serais placé major d'un régiment de cavalerie, si je voulais attendre et rentrer avec lui. C'était tout ce que je demandais. Je consentis volontiers à rester. Il me remercia de ne pas l'abandonner et me promit qu'il allait travailler pour moi. Au bout de quelque temps, ne voyant rien venir, je parle de mes espérances à un membre du Congrès chez

lequel je loge. Il m'avoue que le marquis s'abusait s'il croyait me faire placer, qu'il était décidé qu'on ne voulait aucun Français ; et que le général Washington, loin de donner une division à La Fayette, comme il l'avait dit, se plaignait de lui au président du Congrès, disant qu'il le tourmentait pour avoir une division, qu'il ne savait comment s'en défaire, que le Congrès en était très mécontent, le marquis ayant promis par écrit de ne jamais demander une division.

Quand je vis que je n'avais plus d'espoir d'être placé, je me décidai, avec douleur, à revenir avec mes camarades et le baron de Kalb, dès que nous aurions obtenu nos dernières demandes pour notre retour. Mais auparavant je voulais au moins voir l'armée et en demandai la permission au Congrès, offrant de servir comme volontaire, ne demandant que deux rations pour vivre jusqu'au moment de notre départ. On m'a refusé cette grâce en me répondant que, si je venais à faire quelque action qui mérite récompense, je demanderais encore à être placé, ce qu'on ne voulait pas faire pour aucun Français.

En entreprenant un aussi long voyage, l'ambition n'était pas mon seul but; j'étais désolé d'être venu près du théâtre de la guerre sans pouvoir la faire et sans acquérir aucune des connaissances que j'étais venu chercher.

Je me décidai à aller au camp malgré le refus qu'on m'avait fait. Je pris une chemise dans ma poche, un fusil et une baïonnette et fus offrir mes services à M. de Canoil, brigadier major, qui passe pour avoir la brigade la mieux instruite et la plus disciplinée. Il me reçut à merveille, me donna un matelas sous sa tente et me permit de faire le service de volontaire dans sa brigade. J'ai fait ce métier pendant quelque temps, et j'ai pris quelques idées du service et des troupes américaines. La manœuvre qu'elle exécutait le mieux, ou pour ainsi dire la seule qu'elle exécutât, c'est de faire une décharge juste derrière des fossés, buissons de cinq pieds de haut qui sont extrêmement communs et entourent les champs défrichés.

Un régiment se place derrière un de ces fossés, attend l'ennemi derrière, étant bien couvert, il passe les fusils à travers le buisson et, après avoir tiré leur coup, les soldats décampent, sautent avec toute la légèreté possible plusieurs fossés et vont, à un quart de lieue de là, attendre l'ennemi encore derrière quelque fossé. Si l'ennemi paraît, on répète la même manœuvre plusieurs fois.

Comme je ne trouvais à ce genre de service rien d'assez instructif pour le faire longtemps comme simple volontaire et que mes camarades étaient tous à Philadelphie dont ils devaient partir incessamment, je suis revenu les joindre.

Les forces américaines sont de 25 000 hommes de troupes prétendues régulières et de 50 000 hommes de milices. Les premières sont mal vêtues et très incomplètes, la moitié des officiers toujours absents, sous prétexte de faire des recrues. Les milices sont beaucoup plus belles et très complètes.

Les causes de la différence de ces deux espèces de troupes sont que le Congrès ne donne que 200 livres d'engagement à un homme pour faire toute la guerre dans les troupes régulières, et que les milices ne font qu'un service de quatre mois, au bout duquel temps elles sont remplacées par d'autres, que tout le monde est tenu à ce service et que les gens riches s'en dispensent en donnant jusqu'à 1 100 livres à celui qui le fait à leur place.

Le Congrès et Washington ont dit à l'un : tu seras soldat, à l'autre je te fais lieutenant, capitaine, colonel, ou tambour, ou général. Ils ont dit à celui-là : tu défendras aussi la liberté commune et pour cela tu suivras l'armée où tu seras chargé des magasins; à cet autre : tu participeras à la même gloire en suivant l'armée comme vivandier, boulanger, boucher.

Ils ont crié à tous liberté et tout a marché à ce cri et s'est cru du coup être un peuple de héros, tant qu'ils n'ont pas vu le danger. Mais alors les poltrons, et c'est le plus grand nombre, ont dit : nous nous contentons de défendre notre liberté et celle de nos compatriotes; mais, comme il faut des charretiers et des fournisseurs de vivres, nous passons d'état de charretier du général au grade de lieutenant; cependant tous deux servent pour la même cause. Je préférerais, ont-ils dit, être vivandier, fournisseur de vivres, etc., à être capitaine. Tous deux travaillent pour la même cause : mais l'un s'enrichit sans rien craindre, et l'autre a souvent grand peur sans s'enrichir. Quel fonds peut-on faire sur des troupes dont voilà l'esprit?

Il serait superflu d'entrer ici dans les détails sur les causes de cette guerre. Tout le monde les connaît en Auvergne, mais, ce qu'on ignore peut-être, c'est qu'elle finirait aujourd'hui si l'Angleterre consentait à l'abolition de 30 millions de dettes qui lui sont dues par l'Amérique. Le signal de la banqueroute a été la levée de l'étendard de la révolte; on dit assez publiquement ici que la paix ne tient qu'à cette condition et à une promesse d'être soutenu dans une pareille tentative par les puissances de l'Europe.

La paix est désirée par beaucoup de gens. Les quatters qui forment la majorité des habitants de cette province sont presque tous royalistes et favorisent autant qu'ils peuvent l'arrivée de Howe à Philadelphie. On les a forcés par les vexations que le Congrès leur a

fait éprouver et en les excluant de toutes les charges du gouvernement, sous prétexte qu'ils ne se battent pas. Ils fournissent sous main des vivres à l'armée ennemie.

Les habitants de ce pays, ayant peu de plaisirs, se font une habitude invincible de ceux dont ils peuvent jouir; de sorte que la privation du thé, du vin de Madère, de quelques épices est beaucoup plus grande pour eux qu'elle ne serait pour un Européen et leur fait désirer la paix.

Beaucoup de gens, qui ont leurs parents et amis dans l'armée anglaise, la désirent également.

Cette guerre doit donc être regardée plutôt comme une guerre civile que la révolte d'un peuple qui cherche à secouer le joug de son souverain. D'après cela on augurera qu'elle ne peut être de longue durée.

Nous venons enfin d'arracher, aujourd'hui 15 août, une réponse positive du Congrès (décision du Congrès du 8 septembre 1777). Il est décidé à nous renvoyer tous, excepté La Fayette, en payant notre retour.

Nous avions fait connaître nos demandes qui consistaient :

1° De nous défrayer de tout.

2° Un passeport du général anglais ou la permission de passer à l'armée anglaise, de là en Angleterre et en France.

3° Un certificat comme quoi M. Deane, leur envoyé en France, n'a pas de pouvoir pour envoyer des officiers français, ni passer d'engagement avec eux.

Le Congrès a tout accordé à la réserve de la permission de passer à l'armée anglaise.

Ainsi nous songeons tous à notre départ, que nous ferions même sur-le-champ, si nos équipages n'étaient pas dispersés en plusieurs endroits. Je crains bien que nous ne soyons obligés, pour les retrouver, de retourner à Charlestown où nous en avons une partie, ou bien de les abandonner. Dans tous les cas, nous espérons être en France avant la fin du mois de janvier.

Extrait de la lettre qui a accompagné le mémoire du 12 septembre.

Rien de changé à notre situation et nous partons sans avoir pu obtenir d'emploi ni persuader le marquis de La Fayette de revenir avec nous. Il a été blessé, le 10 août, d'une balle à la jambe, mais il en est totalement rétabli. Il s'est comporté dans cette affaire avec la plus grande valeur.

Les affaires prennent une fort mauvaise tournure en Amérique. Il ressort de nouvelles très vraies que le général Howe a débarqué, le 10 juillet, à dix-huit lieues de Philadelphie avec 12 000 hommes, 500 chevaux et 50 pièces de canon.

Washington, posté à huit lieues de lui et à dix de Philadelphie, avec près de 25 000 hommes, lui a laissé faire son débarquement et s'est lui-même fortifié dans un poste inattaquable. Howe l'a laissé faire, ne voulant pas l'attaquer, mais prendre Philadelphie. Au bout de quinze jours, ses troupes étant reposées, il a fait une marche forcée pendant toute une nuit. Il est venu se poster à la même hauteur de Philadelphie que les Américains et sur leur droite. Le mouvement a obligé Washington à quitter son camp et il y a eu une escarmouche assez vive.

Le 11 août, à neuf heures du matin (probablement septembre), les Anglais ont fait une fausse attaque par la droite, ayant masqué leur force par un feu considérable d'artillerie. Washington y ayant porté les forces, les Anglais se sont développés sur leur gauche avec beaucoup d'ordre et de promptitude et ont culbuté tout ce qu'ils ont rencontré.

Les seules divisions de lord Stirling et de M. de Caireste ont tenu quelque temps. Le marquis de La Fayette s'est porté à cette dernière où étaient quelques Français ; il a mis pied à terre et a fait l'impossible pour la faire charger la bayonnette au bout du fusil. Les Français mettaient eux-mêmes, à chaque homme, la bayonnette au bout de leur fusil et La Fayette les poussait par le dos pour charger; mais les Américains, peu faits à ce genre de combat, n'ont jamais voulu y mordre, et bientôt cette brigade a fui comme le reste de l'armée, qui a été se rallier à quelques lieues de là. C'est là que La Fayette a été blessé.

On a dit, hier 11 septembre, que l'armée de Washington voulait avoir sa revanche, mais on augure qu'elle sera battue encore une fois, et il y a à parier qu'avant six jours Howe sera maître de Philadelphie. (Cette ville tomba le 26 septembre.)

Notre départ a été retardé par l'attente de nos équipages. Si nous les avions pu avoir, il y a longtemps que nous serions partis.

Depuis deux mois, le baron de Kalb et moi, sommes avec deux chemises et un seul habit tout déchiré; mais bien portants et, malgré nos maux, fort contents d'avoir fait ce voyage.

Mon infortune constante m'a accoutumé à souffrir patiemment et à savoir trouver des moments de plaisir au milieu des peines et de l'infortune.

J'ai dressé des copies du mémoire que j'ai envoyé à M. le comte de Broglie et à mon oncle, il y a quinze jours. Mais, comme les lettres que nous écrivons en Europe y arrivent difficilement, il serait possible qu'ils ne les eussent pas reçues, en ce cas, je vous prierai de leur en faire passer les copies.

*
* *

Nous venons de voir combien il était difficile d'entrer au service des États-Unis. La correspondance suivante du baron de Kalb et du ministre de France en apporte une nouvelle preuve.

A Monsieur Gérard, ministre plénipotentiaire du Roy, près des États-Unis d'Amérique.

« Du camp de Withe Plams, le 17 août 1778.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire le 12 de ce mois, par laquelle j'apprends avec plaisir qu'au « lieu de Monsieur votre frère, comme j'avais été informé, c'est vous-« même que le Roi a chargé de l'importante mission de représenter « Sa Majesté près les États-Unis de ce continent ; je vous en fais mon « compliment bien sincère, ainsi que de votre heureuse arrivée à « Philadelphie. Je me ferai l'honneur de vous y rendre mes devoirs « dès que les circonstances de mon service me le permettront.

« Si vos instructions ne portent pas à ne vous point mêler des « affaires particulières des officiers français venus en Amérique par « congé ou permission, ou que les ordres du Roy n'y soient pas direc-« tement contraires, je vous supplie, Monsieur, d'appuyer de votre « approbation (dans le cas où le Président ou d'autres membres du « Congrès vous en parlassent) une demande que je leur fais au nom « de M. le maréchal duc de Broglie et de M. le comte de Broglie pour « employer M. le vicomte de Mauroy, brigadier, et M. le chevalier de « Fayolle, major au service de France, l'un comme général et l'autre « comme lieutenant-colonel dans l'armée continentale, conformément « à leur engagement fait à Paris avec M. Deane en novembre 1776. Je « crois pouvoir assurer que vous obligerez les protecteurs de ces offi-« ciers autant que le solliciteur. Ces Messieurs ont passé avec moi et « le Congrès ne les refusa l'année dernière que parce qu'ils ne par-« laient pas anglais. Ils ont si peu renoncé au projet de servir les

« États qu'ils ont constamment resté à Boston depuis, s'appliquant à « apprendre la langue et l'on assure qu'ils ont fait assez de progrès.

« J'ai l'honneur, etc... »

Réponse de M. Gérard.

« Il est vrai, Monsieur, ainsi que vous l'avez présumé, que mes ins- « tructions, loin de m'autoriser à m'immiscer dans ce qui concerne « les officiers français qui sont ou qui veulent entrer au service des « États-Unis, me le défendent. Mais je me ferai toujours un plaisir « de leur rendre tous les bons offices qui sont compatibles avec les « motifs qui ont déterminé ces défenses. Mon respect pour MM. de « Broglie et la confiance qui vous est due, me font désirer de pouvoir « les interposer en faveur de MM. de Mauroy et de Fayolles.

« Je serai charmé de renouveler votre connaissance, lorsque les « circonstances vous amèneront dans ce pays, de vous assurer de « vive voix de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur « d'être, etc., etc. »

Le baron de Kalb s'adressa alors directement au Congrès et nous donnons ci-dessous la traduction de la lettre qu'il écrivit en anglais au président de cette Assemblée.

« Monsieur,

« Quand, il y a un an, le Congrès voulut bien m'honorer d'une « commission de major général dans l'armée des États-Unis, Votre « Excellence peut se souvenir de mes craintes d'être blâmé dans mon « pays pour avoir accepté d'être employé moi seul, alors que plu- « sieurs autres officiers français venus avec moi étaient écartés. J'ac- « ceptais l'honneur qui m'était fait sous la condition que si j'étais « désapprouvé par les ministres du Roy ou par mes amis et protec- « teurs, je pourrais reprendre ma liberté quand il me plairait. Or, je « viens de recevoir une lettre de Sa Grâce le maréchal duc de Broglie « et de Son Excellence le comte de Broglie d'après laquelle ils approu- « vent ma conduite de même que les ministres, comme ayant agi « conformément au but pour lequel j'avais obtenu un congé de Sa « Majesté. Mais, en même temps, ces deux nobles seigneurs me re- « commandent dans les termes les plus pressants de faire connaître « aux représentants du peuple souverain des États-Unis d'Amérique « combien ils auraient d'obligations au Congrès si M. le vicomte de « Mauroy, brigadier général, et le chevalier de Fayolles, major dans « l'armée du Roy, pouvaient être admis au service américain, l'un

« comme major général, l'autre, son aide de camp, comme lieutenant « colonel, conformément au contrat et engagement passé avec Siléas « Deane, écuyer, à Paris, en novembre 1776.

« Comme on attend de moi une réponse, je me permets de de- « mander à Votre Excellence de me communiquer la résolution du « Congrès sur ce sujet.

« Je puis ajouter que le vicomte de Mauroy et le chevalier de « Fayolles n'ont jamais renoncé au projet de servir aux États-Unis. « Ils se sont établis à Boston depuis l'année dernière et se sont appli- « qués à apprendre la langue, afin d'écarter la seule objection qui « s'était opposée à leur admission; et je suis informé qu'ils ont fait « de grands progrès. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Réponse de M. Lawrens, président du Congrès.

« Philadelphie, 23 août 1778.

« MONSIEUR,

« J'ai eu l'honneur de recevoir et de présenter au Congrès hier vos « deux estimées du 17 courant. Sur l'une, aucune décision n'a été « prise. L'autre, concernant le vicomte de Mauroy, a été ren- « voyée à la commission. Quand le rapport et la décision viendront à « maturité, vous en serez immédiatement informé.

« Je suis avec grande estime et respect, etc. »

Baron DE CONTENSON.

(A suivre.)

UN

GRAND SEIGNEUR DE L'ANCIEN RÉGIME

AIDE DE CAMP DE NAPOLÉON Ier

Nous avons récemment découvert, dans une liasse oubliée de vieux papiers, un certain nombre de documents relatifs à la carrière parcourue par le général comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre à la fin du règne de Louis XVI, et mort aide de camp de l'empereur Napoléon, en 1813, à Torgan. Bien que M. Villemain ait longuement parlé déjà de M. de Narbonne, le lecteur trouvera à glaner, dans les pages qui vont suivre, plusieurs détails inédits.

Le personnage dont nous avons à parler s'est, dans le cours de son existence, distingué par la conduite la plus noble et la plus honorable. Il joignait à ce fonds d'honneur et de loyauté l'esprit le plus séduisant, les plus charmantes manières et la gracieuse courtoisie des grands seigneurs d'autrefois, ensemble de qualités rarement réunies dans une même personne.

Le comte Louis de Narbonne-Lara naquit, en 1755, à Colorno, dans le duché de Parme, où sa mère, Mme de Narbonne, avait suivi Madame Infante, fille de Louis XV, en qualité de dame d'honneur. La maison de Lara, d'origine espagnole, a donné naissance à la famille des Narbonne-Lara, qui vint s'établir en France, au commencement du douzième siècle, par le mariage d'un jeune Lara avec la vicomtesse (souveraine) de Narbonne. Ce nom de Lara est un nom presque légendaire en Espagne, et les exploits fabuleux des personnages qui l'ont porté se rattachent aux guerres soutenues par les chrétiens contre les Maures dans la péninsule ibérique. Lara est à la fois un nom historique

et romanesque, car il existe une histoire des frères Lara qui pourrait aller de pair avec celle des quatre fils Aymon. Leur devise, au surplus, n'était pas modeste ; elle disait en effet : *Nous ne descendons pas des rois : ce sont les rois qui descendent de nous.* La famille de Narbonne-Lara a conservé cette fière devise, mais le général Narbonne était le premier à sourire de semblables prétentions et à exercer sur elles la finesse et la verve de son brillant esprit.

Depuis leur établissement de ce côté des Pyrénées, on trouve un Narbonne-Lara fondateur du Port-Royal[1], puis un ou deux personnages du même nom ayant exercé les fonctions de grand amiral. Au quinzième siècle, un Narbonne commandait à la bataille de Baugé (1421), livrée aux Anglais, bataille dans laquelle périt le comte de Clarence, frère de Henri V, roi d'Angleterre. Il existe également en France une autre famille de Narbonne, celle des Narbonne-Pelet, dont nous ignorons le degré de parenté avec les Lara. Ces derniers, les ancêtres du général, se seraient appelés, pendant deux ou trois cents ans, seigneurs et barons de Talairan, sans qu'on ait pu savoir exactement si c'était ou si ce n'était pas une branche de leur famille apparentée à celle de M. de Talleyrand, dont l'orthographe a varié souvent.

Le comte Louis de Narbonne était fils du comte de Narbonne, officier général, plus tard titré duc et fait grand d'Espagne. Ce père était, paraît-il, un homme singulier, homme d'esprit cependant, mais dont la bizarrerie n'avait pas la gaieté nécessaire pour être apprécié dans la société, ni pour y être recherché Il avait peu de fortune ; il en eut davantage par la suite, grâce au savoir-faire de sa femme. Celle-ci, issue d'une ancienne famille d'Auvergne[2], avait commencé du temps de Mme de Pompadour à être attachée à Mesdames, filles de Louis XV, qui n'avaient pas encore de maison séparée. On l'y plaisantait parfois sur sa pauvreté et, en femme spirituelle et habile, elle était

[1] Célèbre abbaye fondée en 1204.
[2] Chalus ou Chatelus, croyons-nous, mais non Chastellux.

la première à en rire. Peu à peu, Mme de Narbonne parvint à s'emparer de l'esprit de Madame Adélaïde, et a fini par diriger seule la maison de cette princesse jusqu'à la mort de celle-ci.

Au moment de la naissance de Louis de Narbonne, sa mère était — comme nous l'avons dit — dame d'honneur, à Parme, de Madame Infante. A la mort de l'Infant Don Philippe, Mme de Narbonne rentra en France pour y devenir d'abord dame d'atours de Madame Adélaïde, et bientôt après sa dame d'honneur.

Louis de Narbonne eut un frère aîné qu'on appelait le vicomte, lequel épousa une demoiselle de La Roche-Aymon, nièce du cardinal de ce nom. Cette dernière, à cause de cette parenté, avait également obtenu une place de dame du Palais ; mais personne n'a jamais rien fait pour le mari, qui était, assure-t-on, un peu insignifiant et quelque peu sourd. Toute la tendresse de la duchesse de Narbonne se concentra donc sur son second fils, pour lequel elle se plaisait à rêver les destinées les plus brillantes.

La mère de Louis de Narbonne avait su capter entièrement l'affection de Madame Adélaïde. Il y a peu d'exemples d'une amitié aussi tendre, aussi vive, aussi constante que celle que ne cessa de professer cette princesse pour Mme de Narbonne. Aussi, Madame Adélaïde était-elle arrivée à faire partager ce sentiment, presque au même degré, par le roi Louis XV comme par son fils le Dauphin, malgré le désaccord bien connu qui régnait entre ces deux princes. C'est dans ce royal milieu que s'écoula la première enfance de Louis de Narbonne. Cette extraordinaire intimité ne pouvait manquer de donner carrière à toute sorte de médisances et de calomnies, que les gens de Cour ne se font souvent pas faute de colporter contre leurs propres maîtres. Ces commérages de courtisans envieux et jaloux ont longtemps accrédité le bruit absurde que Louis de Narbonne était le fils de Louis XV et de Madame Adélaïde ! Il serait superflu de s'inscrire en faux contre une supposition pareille, aussi odieuse et aussi ridicule que celle qui a été énoncée plus tard sur la nature des relations qui auraient existé entre Napoléon Ier et ses sœurs.

En ce qui concerne la naissance de Louis de Narbonne, on n'a jamais vu aucun des vieux serviteurs du palais de Versailles ajouter la moindre créance à de si invraisemblables propos. Seuls, quelques jeunes seigneurs étourdis s'amusaient à en faire l'aliment de leurs sots bavardages et de leurs inconvenantes plaisanteries. Ce que l'on peut seulement considérer comme certain, c'est que Madame Adélaïde avait pour le jeune Narbonne une tendresse vraiment maternelle, qu'elle l'avait tenu sur les fonts du baptême avec le Roi, et qu'il y avait entre le filleul et le parrain une certaine ressemblance, ce qui a suffi pour donner quelque consistance aux bruits dont nous avons parlé tout à l'heure. Toutefois, la même ressemblance et surtout la similitude de la couleur de la peau existaient également entre le jeune Louis et M. d'Angiviller, ce qui a fait supposer, dans le temps, que Louis de Narbonne n'était pas le fils du mari de sa mère. M. d'Angiviller avait effectivement passé, aux yeux de la société de cette époque, pour le soupirant le plus apprécié de Mme de Narbonne, mère de notre héros.

Les grâces enfantines, la jolie figure et l'esprit précoce du jeune Louis de Narbonne faisaient les délices de ce milieu exceptionnel, où il avait eu la bonne fortune d'être introduit dès le berceau. Il atteignait à peine ses dix-huit ans, quand sa marraine lui donna la survivance de la place de chevalier d'honneur, alors occupée par le vieux baron de Montmorency ; au bout de très peu de temps, Louis de Narbonne, à son tour, deviendra chevalier d'honneur en titre de la princesse. En attendant, l'intimité qui s'établit entre Madame Adélaïde, Mme de Narbonne et son fils continuait à faire le bonheur de la fille du roi et le charme de son intérieur.

Celui qui devait devenir le général Narbonne avait fait, dans cette première période de sa jeunesse, de sérieuses et fortes études au collège de Juilly. Le grec, le latin, les sciences lui furent inculqués de bonne heure. Grâce à un travail persévérant, il en profita d'une façon remarquable, ce dont pouvaient s'apercevoir tous ceux qui eurent l'avantage de le fréquenter.

Louis de Narbonne, dès ses débuts dans le monde, se lia surtout avec MM. de Choiseul-Gouffier et Talleyrand. Ces trois jeunes seigneurs étaient inséparables : gens, voitures, chevaux, société, crédit, maîtresses, tout, à peu près, entre eux se trouvait pour ainsi dire mis en commun. On a remarqué, cependant, que M. de Talleyrand n'est ensuite, à aucune époque, venu en aide à M. de Narbonne, pas même lorsque ce dernier, passablement désargenté, partit pour rejoindre l'armée. Seule, Mme de Laval, qui lui demeura constamment dévouée, mettait tout ce qu'elle avait en gage pour lui permettre d'y faire figure.

Louis de Narbonne débuta par servir dans l'artillerie, puis dans les dragons, enfin dans la gendarmerie où il obtint le grade d'officier supérieur. Colonel en second, puis colonel en premier du régiment de Piémont, M. de Narbonne parvint successivement par la suite aux grades de maréchal de camp et de lieutenant général. On le destinait cependant, en haut lieu, à la carrière diplomatique, et il avait en conséquence fait, entre temps, son apprentissage dans cette voie au dépôt des Affaires étrangères, sous les ordres de M. de Vergennes. Il s'était, en outre, fortement appliqué à acquérir la connaissance des principales langues vivantes : l'anglais, l'allemand, l'italien, etc. Il avait également voyagé pour parfaire son instruction dans différentes parties de l'Europe, et même suivi un cours de droit public, à Strasbourg, sous la direction du célèbre professeur Koch. Plus tard, dans les commencements du règne de Louis XVI, le comte de Narbonne fut désigné, tout d'abord, pour occuper le poste d'ambassadeur du roi en Russie ; mais l'arrivée du maréchal de Ségur au ministère de la guerre décida le choix de la Cour en faveur du comte de Ségur, fils de ce ministre. Il fut également question un moment, sous le règne de Napoléon, de confier l'ambassade de France à Pétersbourg au comte de Narbonne.

Mme de Narbonne, tout occupée d'avantager son second fils si chéri, lui fit épouser Mlle de Montholon, fille du premier président de Rouen, mort, sous l'Empire, membre du Corps législatif. Cette jeune personne était un fort beau parti, car elle était

appelée à devenir un jour héritière de 150 000 livres de rente, revenu provenant de vastes propriétés situées dans l'île de Saint-Domingue, sans compter un million de propriétés en France. Madame Adélaïde apporta tous ses soins à favoriser la conclusion de ce mariage ; on fit même appeler M. de Montholon au conseil afin de l'y déterminer. Les mœurs quelque peu légères de son futur gendre effrayaient à bon droit le président, car le comte Louis de Narbonne vivait alors avec Mlle Contat, célèbre actrice, dont il avait eu un enfant. Ce fut en partie pour décider M. de Montholon que Madame Adélaïde assura d'une manière définitive à son protégé la place de son chevalier d'honneur, dont M. de Montmorency était auparavant titulaire ; c'était le désigner à bref délai à un choix de faveur pour l'obtention du cordon bleu. On fit revivre en même temps d'anciens titres de la maison de Narbonne, pour prouver qu'elle était bien issue de la famille des Lara. La Grandesse fut, sous ce prétexte, promise puis accordée avec le titre de duc à M. de Narbonne le père, et le soin qu'on voulut prendre de frustrer son fils aîné (le vicomte) de ces avantages renouvela et accrédita les bruits calomnieux répandus sur la naissance du cadet.

Après la célébration de son mariage, Louis de Narbonne crut de bon goût de renoncer à cultiver les femmes de théâtre, mais se montra moins scrupuleux dans ses relations avec les femmes du monde qu'il fréquentait. Mmes de Flamarens, de Staël, Diane de Polignac, de Laval reçurent, dit-on, successivement ses hommages et ses soins. Il n'a guère été fidèle, paraît-il, qu'à la dernière, qui s'est conduite envers lui comme l'épouse la plus dévouée, avant et pendant l'émigration. On a même prétendu que M. de Narbonne n'aurait vécu — pendant sa période d'exil — que des bienfaits de son excellente amie Mme de Laval.

Au commencement de la Révolution, le comte de Narbonne avait épousé très franchement et très loyalement toutes les idées libérales. Il pensait, dans la sincérité de son cœur, qu'il était possible de concilier ces doctrines nouvelles avec l'attachement

et la soumission qu'il devait à son roi. Il croyait même pouvoir servir plus efficacement le malheureux Louis XVI en adoptant cette ligne de conduite. M. de Narbonne demeura cependant fort aise de ne pas se voir appelé à faire partie de l'Assemblée constituante. Le régiment de Piémont, dont il était devenu colonel, se trouvait alors à Besançon. Narbonne, nommé bientôt dans cette ville au commandement de toutes les gardes nationales de la province, s'y comporta en homme de cœur et de talent, et cette province a longtemps conservé le souvenir de tout le bien qu'il réussit à y accomplir. Par sa prudence, sa fermeté, son esprit habilement conciliateur, Narbonne sut effectivement maintenir dans cette région, tant qu'il y resta, le calme le plus complet. De retour à Paris, quand Mesdames de France, dernières filles de Louis XV, se furent décidées, devant les périls qui menaçaient la famille royale, à quitter le territoire français, M. de Narbonne crut de son devoir d'escorter les princesses sur le chemin de l'exil, et put ainsi écarter de leur route plus d'un danger. Après avoir reconduit Mesdames saines et sauves jusqu'à la frontière, Narbonne revint à Paris au moment où le roi Louis XVI et sa famille, après une tentative infructueuse de fuir loin de leur capitale, venaient d'être arrêtés à Varennes.

Bientôt après, l'infortuné monarque, paraissant reprendre l'exercice de son autorité, nomma M. de Narbonne commandant de la garnison de Paris. Enfin, ce dernier se vit, un peu plus tard, grâce à l'appui de Mme de Staël, appelé à la direction du ministère de la guerre, où il ne put se maintenir que trois mois (décembre 1791 à mars 1792). Narbonne était populaire dans l'Assemblée, mais il n'en fit pas moins toujours respecter le nom du roi. Jamais, dans ces temps si profondément troublés, ministre ne sut prononcer comme lui le nom du souverain. Pendant la durée de son ministère, le comte de Narbonne s'entoura des hommes les plus zélés et les plus capables. Il avait autour de lui Berthier (le futur prince de Wagram), MM. d'Arçon et Manson, etc., qui tous lui ont conservé le plus affectueux souvenir et la plus tendre estime. C'est avec quelques membres de ce

comité que le général Narbonne entreprit un voyage d'inspection aux frontières. Le rapport qu'il fit rédiger, à la suite de cette tournée, obtint le suffrage unanime de l'Assemblée. Son but, en accomplissant ce voyage, avait été de rendre confiance aux troupes et de retenir les officiers dans le devoir. « Un Français peut tout se permettre, leur disait-il en substance, sauf un acte de trahison envers la patrie ou une démarche tendant à provoquer l'intervention de l'étranger. » Ses discours, très bien prononcés, produisirent sur le moral des troupes un excellent effet. C'est, par parenthèse, à M. de Narbonne que l'armée française est redevable de la création de l'artillerie à cheval

Malgré les éminents services qu'il avait rendus, le ministère fut retiré au général Narbonne, par suite d'une de ces nombreuses intrigues qui tiraillaient l'infortuné roi. M. de Narbonne rejoignit alors l'armée et prit une part active à quelques petites affaires qui eurent lieu vers cette époque-là. Louis XVI ayant rappelé Narbonne à Paris, ce dernier s'y trouva de retour pour assister à la funeste journée du 10 Août, et pour être ensuite décrété d'accusation lui-même, sous le prétexte le plus futile. Désigné par tout son passé à la rage des révolutionnaires, le général réussit à s'échapper de leurs griffes et à se sauver en Angleterre, grâce à un passeport que Mme de Staël et l'ambassadrice de S. M. Britannique parvinrent à lui procurer, peu de temps avant les massacres de Septembre.

Accueilli tout d'abord à Londres d'une manière flatteuse par les amis de Fox, avec qui il était lié depuis assez longtemps, M. de Narbonne — peu désireux de se mêler au clan des émigrés intransigeants — ne tarda pas à se réfugier à la campagne. Sur ces entrefaites, Pitt ayant proposé à plusieurs Français de marque, propriétaires de biens importants à Saint-Domingue, de se vouer définitivement au service de l'Angleterre, M. de Narbonne s'y refusa sans hésiter et fut à peu près seul à repousser de telles propositions. Pitt — à ce qu'on a raconté plus tard — lui en aurait même su fort mauvais gré. Le comte Louis de Narbonne avait un certain mérite à se conduire de la sorte, car

presque toute la fortune de sa femme (160 ou 180 000 livres de revenu) consistait en propriétés situées dans cette île, alors qu'il ne lui restait plus en France la moindre ressource.

Narbonne apprit en Angleterre la nouvelle du procès qui devait se terminer par la condamnation à mort du malheureux Louis XVI. Plusieurs des anciens ministres de ce prince se trouvaient en ce moment à Londres ; seul, l'ancien ministre de la guerre avait été disgracié par le roi. M. de Narbonne donna, dans cet instant critique, une preuve éclatante de son noble caractère, en écrivant à ses anciens collègues pour les inviter à se réunir et à demander tous ensemble les sauf-conduits nécessaires afin d'être admis à venir, à la barre de la Convention, revendiquer la responsabilité de leurs actes à la décharge de celle du roi. Presque tous ces messieurs refusèrent de se prêter à une pareille démarche, entre autres l'ex-ministre Bertrand, qui — dans ses ouvrages — osa pourtant plus tard faire tant de zèle royaliste. On rejeta la requête du général Narbonne, ce qui lui sauva probablement la vie. Alors, ce courageux favori de Mesdames sollicita vainement l'honneur de venir défendre Louis XVI devant ses juges, ce qui lui valut, de la part de M. de Malesherbes, la lettre la plus touchante et la plus flatteuse.

L'Angleterre ayant fini par déclarer la guerre à la République française, et M. de Narbonne ne voulant pas demeurer en pays ennemi, force lui fut de s'éloigner du territoire britannique. Il se rendit donc en Suisse, territoire neutre où il vécut isolé, sur les bords du lac de Bienne, jusqu'à l'entrée des troupes françaises sur le sol de la Confédération helvétique. Alors le comte de Narbonne se dirigea sur Tubingen, ville du Wurtemberg, d'où les armées françaises devaient encore, un an plus tard, le chasser. Enfin, toujours à la recherche de pays neutres, il vint chercher refuge à Eisenach, dans l'électorat de Saxe. C'est de là qu'il est parti pour revenir en France, par faveur spéciale de Napoléon. Les démarches que Louis de Narbonne avait dû faire pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés ne concilièrent au filleul de Louis XV — comme on peut aisément le supposer, —

ni la bienveillance de sa mère, ni les bonnes grâces de Madame Adélaïde !

M. de Narbonne, aussitôt après son retour dans sa patrie, demanda avec le plus loyal dévouement qu'on voulût bien, de quelque manière que ce fût, utiliser ses services. Il a cru longtemps que les requêtes adressées par lui à Napoléon dans ce but n'étaient jamais parvenues à leur adresse. Ce n'était pas là, croyons-nous, le motif véritable du silence gardé par le destinataire. A l'époque du Consulat et dans les premières années de l'Empire, Napoléon lui-même ne se souciait guère de mécontenter le nouveau personnel gouvernemental et l'armée, en attribuant à d'anciens émigrés très en vue la moindre situation en relief. Narbonne reprit enfin du service actif en 1809, sur les instances de l'impératrice Joséphine, et suivit trois ans après Napoléon, en qualité d'aide de camp, pendant toute la durée de la meurtrière campagne de Russie. Au cours des douloureuses péripéties de cette guerre de 1812, — glorieuse malgré tout pour nos armes, — Napoléon, goûtant de plus en plus les attachantes qualités du comte de Narbonne et le charme de son esprit distingué, lui avait confié différentes missions. Dans la seconde quinzaine de mai 1812, avant l'ouverture des hostilités, M. de Narbonne avait été déjà mandé par l'Empereur auprès du czar, à Vilna, pour tenter de ramener ce prince à des idées pacifiques. Mais le général, ayant échoué dans cette tentative, était revenu à Dresde, le 24 mai, pour en faire connaître à l'Empereur l'insuccès.

Un écrivain peu suspect de bienveillance pour la France et pour Napoléon, le major saxon d'Odeleben, donne, au cours de ses récits de guerre, plusieurs détails intéressants sur la manière de vivre de l'Empereur en campagne. En parlant du comte de Narbonne, M. d'Odeleben nous le montre obligé de coucher souvent sur la paille ou sur deux chaises, dans l'antichambre de Napoléon, où il faisait le service d' « adjudant ». En cette qualité, — ajoute-t-il, — le général Narbonne devait toujours être là pour éveiller l'Empereur, jusqu'à sept ou huit fois par nuit, lorsque

quelque dépêche ou quelque rapport important exigeait que le souverain en fût informé sur-le-champ.

A l'issue de la désastreuse expédition de Russie, l'Empereur, appréciant à leur juste valeur l'esprit, la finesse et la dextérité du comte Louis de Narbonne, l'avait envoyé à Vienne remplacer, en qualité d'ambassadeur, le comte Otto. M. de Narbonne ne put malheureusement réussir à faire écouter par le cabinet autrichien ses propositions pacifiques. Au mois de juillet 1813, Napoléon fit partir le duc de Vicence et le comte de Narbonne pour Prague, où allait s'ouvrir un congrès dans lequel on devait débattre les conditions de la paix. Après l'échec définitif des négociations et la réunion des armées de l'Autriche aux forces de la coalition, le général Narbonne reprit ses fonctions militaires. Sa conduite a toujours justifié sans défaillance la faveur dont l'Empereur l'honorait. Le comte de Narbonne servit effectivement la France et son glorieux chef avec une constante fidélité jusqu'à sa mort, survenue dans le courant de l'année 1813 à Torgau, où il avait été nommé gouverneur de la place. Le général Narbonne avait su mériter à un tel point l'estime et la sympathie de l'Empereur, que Napoléon avait un moment songé à lui pour le placer à la tête de la maison de l'impératrice Marie-Louise, en qualité de surintendant, lorsque cette princesse fut investie de la Régence au début de l'année 1813 [1].

Pendant le cours entier de sa vie, le comte Louis de Narbonne s'est montré — comme on l'a vu — résolument patriote. Servir son pays, le mieux qu'il le pût, fut toujours son unique et méritoire ambition. Élevé sur les genoux de Mesdames, filles de Louis XV, il a terminé sa carrière en soldat de l'épopée napoléonienne. Sa mort a été le digne couronnement d'une existence consacrée tout entière au service de sa patrie.

De son mariage avec Mlle de Montholon, fille unique et fort

[1] M. Villemain affirma que si M. de Narbonne avait vécu plus longtemps, il eût poussé le dévouement pour Napoléon jusqu'à le suivre à Sainte-Hélène.

riche de l'ancien premier président du Parlement de Rouen, qui fut en partie ruiné par l'insurrection de Saint-Domingue, le comte Louis de Narbonne avait eu deux filles.

Il avait été trop heureux, après ses cruels revers de fortune, de marier l'aînée à un Portugais d'origine hollandaise, M. Braamcamp, qu'il avait rencontré chez M. de Talleyrand. Ce Portugais, qui était très riche, attacha sans doute un grand prix à une alliance avec M. de Narbonne, dont la fille — bien que pauvre — devait hériter la Grandesse. Après que ce mariage eut été célébré, les parents de la jeune fille auraient appris, paraît-il, que la famille du nouveau marié n'était pas de noble origine et que le père de M. Braamcamp était négociant. Ce détail parut, semble-t-il, assez mortifiant aux yeux des membres de l'illustre lignée des Lara. Quoi qu'il en soit, nous avons connu, pendant un long séjour à Lisbonne, à la légation de France, un descendant du comte de Narbonne, M. Braamcamp, qui présidait le conseil des ministres du Portugal en 1881. Cet homme d'État, d'allure simple et noble et de manières distinguées, ne nous laissa pas ignorer les liens qui le rattachaient à la France et son degré de parenté avec le général français dont nous venons de retracer la carrière.

La seconde fille du général, à laquelle son grand-père, le duc de Narbonne, et son oncle l'abbé avaient laissé des legs assez importants, a épousé un chambellan de l'empereur Napoléon Ier, le comte de Rambuteau.

Quant à la comtesse de Narbonne, née Montholon, femme du général, elle est restée au service de Mesdames jusqu'à la mort de Madame Adélaïde. Retirée depuis lors à la campagne, elle aurait — après une existence assez effacée — terminé, dit-on, ses jours dans une petite terre qu'elle possédait près d'Agen.

Baron de Méneval.

LA QUESTION ROMAINE

(1856-1860)

PAR LE MARQUIS JOACHIM-NAPOLÉON PEPOLI

DOCUMENTS TRADUITS ET ANNOTÉS PAR M. LE COMMANDANT WEIL

J'avais toujours espéré que, cédant enfin à mes prières et mettant le comble à des bontés dont je ne saurai jamais assez le remercier, mon bon et cher ami, le comte Ercole Gaddi-Pepoli, consentirait à faire précéder de quelques pages consacrées à la mémoire de son illustre grand-père, d'un portrait que nul n'aurait pu tracer mieux que lui, les précieux papiers qu'il a bien voulu m'autoriser à publier en français au moment même où de son côté il allait les faire paraître en Italie. Mes instances ont été vaines, et les arguments que j'ai fait valoir avec une insistance qui frisait l'importunité n'ont pu triompher des scrupules qu'inspiraient au comte Ercole sa piété filiale et peut-être aussi la crainte d'être taxé de partialité. Aussi, dans l'impossibilité de tenter une pareille entreprise par trop au-dessus de mes faibles forces, me bornerai-je à rappeler de mon mieux les dates principales, les faits les plus saillants de la vie du petit-fils de Joachim Murat, de l'ardent patriote qui a été sans contredit l'un des plus infatigables artisans de la renaissance de sa patrie, l'un des hommes d'État qui ont le plus puissamment contribué à la restauration de l'unité italienne.

Fils du marquis Guido Taddeo Pepoli et de la princesse Lœtitia Murat, né le 10 octobre 1825, Joachim-Napoléon Pepoli, porté par ses goûts vers les belles-lettres et surtout vers la poésie, venait à peine de terminer ses études lorsqu'en 1843 il fit représenter à Turin une comédie qui lui valut un article des plus élogieux de Brofferio.

Un an plus tard, en 1844, le jeune auteur dramatique épousait sa cousine, la princesse Frédérique-Wilhelmine de Hohenzollern-Sigmaringen, fille du prince Charles et de la princesse Antoinette Murat, nièce du roi Joachim.

Tout en continuant de s'occuper principalement de poésie et de littérature, Pepoli commença, à partir de cette époque, à s'intéresser à la politique.

Presque dès le lendemain de la mort du pape Grégoire XVI (1er juin 1846), il fut avec Marco Minghetti[1], le comte Louis Tanari et le comte Jean Marchetti l'un des promoteurs et des rédacteurs d'une adresse au Conclave, dans laquelle les signataires insistaient sur les réformes auxquelles ils aspiraient et qui fut peut-être bien la première manifestation publique et le point de départ du mouvement qui deux ans plus tard allait soulever l'Italie.

Appelé chez le Prolégat qui lui reprocha avec autant de hauteur que de sévérité la part qu'il avait prise à la confection de cette

[1] Minghetti (Marco), né à Bologne le 8 novembre 1819, se prépara, dès 1839, dès qu'il eut achevé ses fortes études, à entrer dans la vie publique par toute une série de voyages en France, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, où il réussit à se mettre en relations avec les hommes politiques les plus marquants.

Il rédigea, comme nous venons de le dire, de concert avec Pepoli et quelques autres, l'adresse au Conclave qui devait pourvoir au remplacement de Grégoire XVI. Appelé à Rome en 1847, il entra à la section des Finances à la *Consulta* et devint, le 10 mars 1848, ministre des Travaux publics. Mais, quelques semaines plus tard, aussitôt après la publication de l'encyclique du 29 avril 1848, lancée par le pape au moment de l'explosion de la guerre avec l'Autriche, il quitta à la fois Rome et le ministère pour rejoindre Charles-Albert et faire la campagne dans les rangs de son armée.

Rentré dans la vie privée après la désastreuse journée de Novare, il noua en 1851 des relations intimes avec Cavour qui, en 1856, l'emmena avec lui au Congrès de Paris. Le 29 mars 1857, il répondait, en la réfutant point par point, à une note parue dans le *Daily News* du 19 et attribuée à Rayneval, ambassadeur de France à Rome. En 1859, Cavour l'appelle à Turin, où il lui confie d'abord les fonctions de secrétaire général aux Affaires étrangères, puis après la guerre, le poste nouvellement créé de directeur de la Section spéciale chargée des affaires d'Italie.

Loin d'oublier les intérêts de son pays natal, il se rend au contraire fréquemment à Bologne, où il préside l'assemblée des Romagnes et sert d'intermédiaire entre elle et le cabinet de Turin. Élu député, il est presque aussitôt placé par Cavour à la tête du ministère de l'Intérieur. En 1862, il prend dans le cabinet Farini le portefeuille des Finances et devient Président du Conseil lorsque la maladie oblige Farini à se retirer. C'est en cette qualité qu'il prend part à toutes les négociations qui, entamées avec le gouvernement français au sujet de la Question romaine, aboutirent à la Convention de septembre 1864 et amenèrent la chute du cabinet et son remplacement par un ministère La Marmora.

Ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1869, mais pour peu de temps, il redevient, en 1873, à la chute du cabinet Lanza-Sella, ministre des Finances et président du Conseil, fonctions qu'il conserve jusqu'au 6 mars 1876.

Bien qu'il ne reprît plus dès lors le pouvoir, il ne cessa pas, jusqu'à sa mort, survenue en 1886, de suivre de près la politique de l'Italie et de se consacrer tout particulièrement à la défense des intérêts de Bologne.

adresse[1], Pepoli lui répondit fièrement : « Si Votre Éminence n'est pas contente, Elle n'a qu'à me faire jeter en prison. » Et sans rien dire de plus, il tourna les talons et partit.

Loin de partager l'enthousiasme qui s'empara de la majorité de ses compatriotes au lendemain de l'élection de Pie IX, il n'accorda au contraire qu'une confiance fort limitée aux velléités libérales du nouveau Souverain Pontife, et pour mieux marquer ses appréhensions et son état d'esprit, il fit graver en gros caractères, au-dessus de la porte de son palais de Bologne, cette inscription significative : « *Un bel principio è la metà dell' opera.* »

Les événements ne devaient que trop se charger de lui donner raison.

Après avoir pris une part brillante au combat de la Montagnola (8 août 1848), Pepoli n'hésita pas à se dévouer pour ses compatriotes malgré les difficultés inouïes que présentait l'accomplissement de sa tâche, malgré l'hostilité déclarée qu'opposaient à ses efforts les classes élevées de la société bolognaise, dans laquelle on ne le désignait plus que par le surnom de : « *Il Re della Canaglia* ». Au péril de sa vie, il consentit à essayer de mettre fin à l'anarchie qui régnait à Bologne, accepta le commandement de la garde nationale, dans les rangs de laquelle il parvint, non sans peine, à rétablir la discipline

[1] A Son Éminence Mgr le cardinal Thomas Riario Sforza, camerlingue de la Sainte-Église et du Sacré-Collège des cardinaux réunis en conclave.

Adresse des notables de Bologne, le 11 juin 1846, insistant sur les réformes promises par le gouvernement pontifical, lors de la conférence tenue par les grandes puissances à Rome, en 1831, mais qui n'ont jamais reçu le moindre commencement d'exécution », qu'il serait malheureusement trop long de reproduire ici.

Il conviendra, en revanche, de faire remarquer que, comme on a eu soin de le relever dans les *Note biografiche de Marco Minghetti*, un exemplaire manuscrit de cette adresse au conclave est conservé dans les archives de la famille Pepoli avec l'annotation suivante, faite par Pepoli lui-même, *de la main de Minghetti*, ainsi que la liste nominative, également de la main du marquis, des personnages dont il s'était chargé de recueillir les signatures et l'adhésion.

Cette adresse ne manqua pas d'exercer une réelle influence sur l'esprit du nouveau Pape, au moment où il accorda les réformes qui marquèrent les premières années de son pontificat. Elle a du reste une importance d'autant plus grande qu'elle est assurément, si ce n'est le premier, en tout cas l'un des premiers documents, qui met en pleine lumière la profonde incompatibilité existant entre le chef de la chrétienté et le souverain italien, entre le sentiment religieux et le sentiment national, qui se traduisait pour les sujets du Saint-Siège par le besoin d'obtenir l'établissement d'un régime civil et laïque.

et mit enfin tout en œuvre pour secouer par son exemple l'inertie et l'apathie de ses concitoyens.

Quoique chaudement et publiquement félicité par le cardinal Amat, émerveillé des résultats dus uniquement à son activité et à son énergie, Pepoli, découragé et écœuré par l'attitude des autorités pontificales, n'en renonça pas moins peu de temps après à son grade de colonel de la garde civique et ne se gêna pas pour déclarer hautement qu' « il ne voulait ni ne pouvait servir le gouvernement des prêtres ».

Après avoir refusé la mission que le gouvernement républicain voulait lui confier auprès des cours allemandes, il accepta toutefois, le 8 mai 1849, de faire partie, avec le comte Bianconcini, le consul de France et quelques bourgeois de Bologne, de la députation envoyée auprès du feld-maréchal lieutenant Wimpffen pour obtenir la cessation du bombardement et discuter avec lui les conditions de la capitulation.

Rompues à ce moment, tant à cause de certaines exigences du général autrichien que de la malencontreuse intervention du délégué pontifical, Mgr Bedini, les négociations furent reprises et suivies jusqu'à leur conclusion par le cardinal Opizzoni.

Le jour même de la capitulation, Pepoli, dont la villa la *Favorita* avait été saccagée par les Croates, prenait avec sa famille le chemin de la Toscane. Il s'y consacra de nouveau tout entier à ses études et à ses travaux de prédilection et fit représenter au *Cocomero* de Florence *Elisabetta Sirani*, à laquelle le public fit un accueil des plus chaleureux.

Une autre de ses pièces, l'*Espiazione,* un des plus grands succès dramatiques de l'époque, fut interdite à Bologne par les autorités pontificales dès la deuxième représentation.

Malgré cela, il ne s'était pas désintéressé complètement de la politique. Un travail qu'il publia dans la *Nuova Antologia,* sur les *Finances pontificales,* fit sensation et lui valut la croix de chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, que le comte de Cavour lui envoya.

Venu à Paris pour la première fois en 1853, il noua alors avec l'Empereur ces relations qui devaient être si profitables à l'Italie, et ce fut à ce moment que Napoléon III lui dit : « *Dites-moi et écrivez-moi toujours la vérité, et vous pourrez compter sur mon amitié.* »

Il serait superflu de parler ici de ses voyages fréquents à Paris, de ses entretiens comme de sa correspondance avec l'Empereur, de son rôle et de ses rapports tant lors de la tournée faite par Pie IX dans les Légations qu'à la veille et au cours de la campagne d'Italie.

Les documents qu'on va lire permettront de se rendre un compte

exact du zèle et de l'ardeur, du tact et de l'intelligence que Pepoli ne cessa de mettre au service de la cause de l'Italie.

Chef du parti libéral et véritable directeur du mouvement libéral dans les Romagnes au moment où éclata la guerre de 1859, ministre des Finances, puis des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire des Romagnes, d'accord avec ses collègues, il ne se laissa pas arrêter par l'armistice de Villafranca. Les membres du Gouvernement provisoire refusèrent de traiter avec le Saint-Siège et constituèrent le Gouvernement de l'Émilie.

Élu député de Bologne au Parlement de Turin aussitôt après l'annexion de l'Émilie et de la Toscane au royaume d'Italie, il fut peu après choisi par Cavour pour remplir les délicates fonctions de commissaire extraordinaire dans l'Ombrie et sut s'y concilier les sympathies et l'estime de tous.

Son énergie et son habileté conservèrent Orvieto à l'Italie et Cavour, s'empressant de reconnaître le nouveau service qu'il venait de rendre à son pays, lui écrivit : « *Voi avete salvato la dignita e il decoro del Governo Italiano.* »

Bien qu'inspirées par le seul désir d'améliorer les conditions de l'Ombrie, dont il voulait faire une seule province et où il introduisit, entre autres, le mariage civil, les mesures, qu'il prit par la suite, pendant le temps où il fut chargé d'administrer ces provinces, lui valurent de violentes attaques. On alla même jusqu'à l'accuser d'être acquis à l'idée d'une restauration de la famille Murat sur le trône de Naples.

Les plébiscites ne tardèrent pas à fermer la bouche aux calomniateurs. L'Ombrie, les Marches et le royaume de Naples votèrent avec acclamation l'annexion au royaume d'Italie, et Bologne renvoya une fois de plus Pepoli au Parlement où il siégea au centre gauche. En froid avec Cavour à la suite du vote qu'il émit sur la proposition Ricasoli, Pepoli, toujours modeste parce qu'avant tout patriote, se contenta en 1862, lors de la constitution du cabinet Rattazzi, du portefeuille de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, bien que ce ministère fût considéré alors comme l'un des moins importants, peut-être même comme le moins important de tous. Il y marqua, du reste, son passage en faisant voter la loi sur l'unification monétaire.

Ministre d'Italie en Russie à la chute du ministère, il y joua un rôle si considérable au cours des affaires de Pologne que Napoléon III, non content de conférer avec lui lors d'une courte apparition qu'en route pour Turin il fit sur sa demande à Paris, l'invita à fixer par écrit les idées qu'il venait d'émettre devant lui et emprunta ensuite à cette

Note plusieurs phrases qu'il reproduisit textuellement dans son discours du trône.

La question des duchés de l'Elbe décida Pepoli à reprendre la plume, à user de l'autorisation que l'Empereur lui avait donnée en 1853 et à lui adresser une lettre particulière dans laquelle il conseillait à la France d'appuyer franchement et carrément les vues de l'Allemagne.

Assez éprouvé par le climat de Saint-Pétersbourg et n'approuvant plus complètement la politique extérieure du cabinet Minghetti, Pepoli, après avoir envoyé à Napoléon III (toujours par l'entremise de Nigra) un Mémoire, dans lequel il insistait sur la nécessité de résoudre la Question romaine, demanda à être relevé de ses fonctions. Invité par l'Empereur à passer par Fontainebleau avant de rentrer en Italie, il y eut une série d'entretiens particuliers au cours desquels Napoléon III posa avec lui les bases de ce qui devint un peu plus tard la Convention du 15 septembre 1864, de cette Convention qui fut, comme Minghetti lui-même le proclama et le reconnut, *l'œuvre exclusive et personnelle du marquis Pepoli.*

On sait qu'aux termes de cette Convention la France devait, dans le délai de deux ans, retirer ses troupes de Rome. On n'a oublié ni les événements de 1866, ni l'impression que causa en Italie la cession de la Vénétie à la France chargée de la remettre aux Italiens.

Pepoli ne put s'empêcher d'adresser à ce propos à l'Empereur une lettre aussi éloquente que pleine d'une réelle et patriotique émotion, dans laquelle il protestait contre un procédé qui, dû à la duplicité de la diplomatie prussienne, devait jeter au delà des Alpes les germes d'une déplorable rancune contre la France et son gouvernement,

Bien que le roi Victor-Emmanuel et Ricasoli eussent formellement promis à Pepoli de le nommer commissaire général de la Vénétie, les intrigues de ses ennemis l'emportèrent et il dut se contenter du simple commissariat de Padoue.

L'année suivante, au lendemain de Mentana, Pepoli, accablé de tristesse, ne put résister au besoin de s'épancher dans le cœur de l'Empereur, de pousser un cri d'alarme et de lui écrire : *Sire, l'alliance française n'est plus dans les mains du gouvernement. Les chassepots de Mentana l'ont blessée à mort.*

Rentré pour peu de temps au Parlement, il en ressortit bientôt pour aller occuper d'abord un siège au Sénat, puis le poste peu enviable de ministre à Vienne. La position qu'il y avait entre les ambassadeurs de France et de Prusse était si difficile que Visconti Venosta, qui avait succédé au ministère à Menabrea vers la fin de 1869, lui offrit la légation de Madrid, qu'il ne crut pas pouvoir accepter parce

qu'il désapprouvait la politique suivie par l'Italie dans ses rapports avec l'Espagne.

Il n'en quitta pas moins Vienne, et quelque peu fatigué par la vie agitée qu'il menait depuis si longtemps, il alla chercher le repos et la tranquillité dans sa propriété de la *Stellata* (province de Ferrare).

Pepoli ne sortit plus guère de sa retraite volontaire que pour prononcer de loin en loin quelque grand et retentissant discours au Sénat. Fidèle au programme qu'il s'était tracé, en dehors de ces lointaines et trop rares apparitions à la tribune, il ne se départit du silence dans lequel il semblait se complaire et ne reprit la plume que dans des circonstances qui lui paraissaient exceptionnellement graves, que dans certains cas où sa conscience et son sentiment du devoir l'incitaient à faire connaître son opinion, comme il le fit, par exemple, lorsque à propos de l'abolition de la Mouture il adressa sa fameuse lettre au sénateur Saracco.

Toujours actif, toujours infatigable, Pepoli se donna tout entier pendant ces années de repos relatif à la protection des intérêts de son pays natal, à l'amélioration du sort des classes ouvrières, à l'étude et à la solution des grands problèmes d'économie politique, des questions de prévoyance et de mutualité. Il fut, on ne saurait trop le redire, l'un des plus ardents promoteurs de l'instruction obligatoire, l'un des partisans les plus convaincus et des plus chauds défenseurs du suffrage universel.

La mort impitoyable vint mettre prématurément fin (le 26 mars 1881) à une carrière trop courte, mais admirablement remplie, à une belle vie dont depuis plus d'un quart de siècle Joachim-Napoléon Pepoli avait consacré tous les instants au bonheur de sa famille, au service et à la grandeur de sa patrie[1].

Commandant Weil.

[1] Pour plus de détails, voir *Cenni Biografici del Marchese Gioacchino Napoleone Pepoli de* Pietro Veroli.

LA QUESTION ROMAINE

Au mois d'octobre 1856, Sa Majesté l'Empereur m'invita à dîner à Saint-Cloud. Après le repas, il me fit passer dans son cabinet et me lut une lettre que le comte de Rayneval, ambassadeur de France à Rome, avait adressée au ministre des Affaires étrangères. Cette note, qui réfutait et rétorquait toutes les accusations portées contre le gouvernement pontifical par les journaux libéraux, contrariait vivement l'Empereur, qui se refusait absolument à ajouter foi aux déclarations de son ambassadeur. Il ne pouvait se décider à admettre que le gouvernement pontifical fût à peu de chose près un gouvernement modèle, à croire par suite à l'inanité, à la fausseté des graves accusations que les ministres sardes avaient portées contre lui au Congrès de Paris.

Il avait le plus vif désir de répondre au comte de Rayneval, de réduire à néant les éloges que l'ambassadeur venait de prodiguer au gouvernement du Saint-Siège, d'insister afin d'obtenir les réformes qu'il jugeait nécessaires; mais, d'autre part, il se trouvait dans l'impossibité de donner suite à ce projet faute de preuves ou tout au moins d'indications suffisantes. Ce fut à cet effet qu'il s'adressa à moi. M'affirmant qu'il avait pleine confiance en moi, il me demanda de rédiger un mémoire qui réfutât complètement la note qu'il venait de me lire d'un bout à l'autre.

J'acceptai avec joie et avec une fierté bien naturelle l'offre qui m'était faite. Je promis à l'Empereur de répondre à la note et le rassurai en lui disant que les fautes commises par le gouvernement pontifical étaient si graves qu'il me serait bien facile de le démontrer et de lui en fournir les preuves.

Je pris congé de Sa Majesté. Le lendemain, je partais pour Bologne. J'y convoquai chez moi le commandeur Minghetti[1] et

[1] « Minghetti, ancien ministre de Pie IX en 1848, vivait dans une demi-disgrâce à Bologne. Appelé à Paris, il y rejoint Cavour le 10 mars 1856 et y rédige le 11 et le 12 mars une longue note remise à Walewski et qui fut

le marquis Bevilacqua[1] et d'accord et de concert avec eux,

transformée le 27 mars en memorandum et remise aux plénipotentiaires français et anglais. » La Gorce, t. II, p. 322-323.

[1] Bevilacqua (Charles, marquis), né à Bologne le 16 décembre 1803, député au Parlement romain de 1848, démissionnaire en même temps que Minghetti, après l'assassinat de Pellegrino Rossi (le 15 novembre), parce que le nouveau ministère, constitué après les troubles des 15 et 16 novembre, ne lui paraissait pas disposé à découvrir et à punir les meurtriers; appelé par le Pape, alors réfugié à Gaëte, à faire partie de la *Commission de gouvernement chargée de la direction provisoire des Affaires publiques*, créée par son bref pontifical en date du 24 novembre, il se rendit auprès de lui en compagnie du marquis Ricci, de Macerata, avec lequel il rédigea un mémoire dans lequel il exposait les moyens qui lui paraissaient les plus propres à ramener les choses à leur état normal.

Mais l'autorité du gouvernement pontifical s'affaiblissait de plus en plus, la révolution gagnait du terrain; le 5 février 1849, l'Assemblée constituante se réunissait et, le 9, elle proclamait la République.

« Le Pape, écrit Minghetti (*I Miei Ricordi*, II, 134), s'attristait dans le principe à la pensée que ses sujets lui prêtaient l'intention de vouloir leur enlever la constitution qu'il leur avait octroyée, parce que quelques-uns d'entre eux en avaient abusé C'était là ce que le cardinal Antonelli répétait hautement à Bevilacqua et à Ricci. Mais ces dispositions s'affaiblissaient de jour en jour pour faire place à des idées diamétralement opposées. Le cardinal Antonelli n'avait d'autre désir, d'autre espoir, d'autre but que celui de voir les choses prendre une tournure telle qu'elle provoquerait l'intervention étrangère qui, après avoir écrasé les rebelles, restaurerait le pouvoir absolu du Saint-Père. »

Lorsqu'en 1857 le Pape, lors de son voyage dans les Légations, s'arrêta à Bologne, il y reçut Bevilacqua qui, comme tant d'autres, lui conseilla de se décider à accorder les réformes indispensables qu'on lui demandait. Mais le Pape lui répondit : « *Je n'en ai pas le courage.* » (Minghetti, *I Miei Ricordi*, III, 187.)

Bevilacqua s'était voué de bonne heure aux œuvres de bienfaisance; il fonda à Bologne les premiers asiles pour les enfants. Avec l'aide de quelques amis, il créa, en 1837, la caisse d'épargne dont il conserva la direction pendant toute sa vie et qui est devenue un des plus florissants établissements de crédit de la péninsule. Appelé par la confiance de ses concitoyens à faire partie des conseils de la commune et de la province de Bologne, il y conserva son mandat sans interruption en dépit de toutes les secousses et des graves événements politiques, jusqu'au moment où il préféra un exil volontaire au sacrifice de ses convictions et de ses espérances. C'est à cette époque qu'il fit d'assez longs séjours en Piémont, en Angleterre et en France où il retrouva quantité d'anciens amis. En 1857, on le revoit à Paris, où il renoua ses anciennes relations avec Napoléon III, et où il put ainsi servir utilement la politique et les projets de Cavour.

Nommé sénateur à vie après l'annexion de l'Émilie, il suivit assidûment les séances du Sénat jusqu'au jour où la maladie l'empêcha de prendre part aux travaux de la haute Assemblée. A son retour d'Ems, où il avait été faire une cure en 1875, il dut interrompre son voyage et mourut le 13 septembre à Genève.

j'élaborai la note que je transcris ici *in extenso,* la première dans l'ordre chronologique que je fus appelé à rédiger sur la si grave *Question romaine.*

Document n° 1

Le *Motu proprio* du pape Pie IX, donné par lui à Portici le 12 septembre 1849 [1], est le programme de l'organisation que l'on devait donner à l'État pontifical après la dernière Restauration.

La France, on le sait, avait demandé des améliorations et des transformations autrement importantes, et c'est non sans raison qu'on considéra que les institutions qu'on promettait alors ne pourraient suffire pour *assurer le bien-être, le repos et la tranquillité des sujets du Pape.*

[1] La commission de gouvernement *(Commissione Governativa di Stato),* publia à Rome, le 20 septembre 1849, le *Motu proprio* de Pie IX en date de Portici le 12 du même mois instituant un *Conseil* et une *Consulta* d'État, mais rejetant les réformes indiquées par le président Louis-Napoléon, dans la lettre qu'il avait adressée, le 18 août, au lieutenant-colonel Edgard Ney. Le général Rostolan voulait faire publier dans le *Giornale di Roma* cette lettre que nous reproduisons ci-dessous, mais la commission s'opposa, d'une façon invincible, à cette insertion. (*L'Italia nei Cento Anni del Secolo XIX,* t. II, 1710).

Oudinot, lit-on dans *la Question romaine devant l'histoire,* p. 264-265, est remplacé par le général Rostolan. Edgar Ney, aide de camp du Président, est envoyé à Rome pour porter cet ordre. La lettre suivante lui est adressée par le Président et reçoit une grande publicité.

« 18 août 1849.

« Mon cher Ney.

« La République française n'a pas envoyé une armée en Italie pour y « étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler en la pré- « servant contre ses propres excès et pour lui donner une base solide en « remettant sur le trône Pontifical le Prince qui, le premier, s'était placé à « la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père « comme notre propre action restent stériles en présence de passions et d'in- « fluences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape « la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il « ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette « aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du Pouvoir temporel du Pape : « *Amnistie générale; Sécularisation de l'administration*; *Code Napoléon* et « *Gouvernement libéral.*

« J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois car-

Nous prendrons donc pour base historique le *Motu proprio* et nous examinerons brièvement et par voie de comparaison comment on a procédé au développement et à l'exécution de ce programme[1].

Exposé des motifs.	
Les armées catholiques ont concouru au rétablissement de notre liberté pleine et entière et de notre indépendance dans le gouvernement temporel des domaines du Saint-Siège.	La France avait pour but non seulement de restaurer le pouvoir temporel du Souverain Pontife, mais encore d'assurer aux populations des institutions libérales.
Ordre, sécurité et tranquillite publique.	
Les bases de ces institutions, tout en assurant à nos aimes sujets les *(larghezze)* libertés convenables, assureront en même temps notre indépendance que nous	Rien de tout cela n'a été fait, surtout dans les provinces de l'Adriatique, malgré une occupation militaire de sept ans. Les libertés n'ont jamais été assurées.

« dinaux (A) et de voir qu'il n'était même pas fait mention du nom de la « France, ni des souffrances de nos soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit « au cœur et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas « ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, « comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et « les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française « ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble con- « duite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas « traitée comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir « convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

(A) Les cardinaux della Genga, Vannicelli et Altieri, commissaires pontificaux, auxquels le général Oudinot avait remis, le 31 juillet 1849, l'administration civile des États romains et qui formaient ce que les Romains appelèrent le *Triumvirat rouge*, annoncèrent par une proclamation, en date du 18 septembre, que le Saint-Père avait signé le 14 septembre, à Portici, le *Motu proprio* qu'il adressait à ses sujets et accordé une amnistie générale à ceux qui avaient encouru des condamnations pour délit politique.

[1] Dans la colonne de gauche, les extraits du texte du *Motu proprio*. En regard à droite, les observations de Pepoli.

sommes dans l'obligation de conserver intacte en face de l'Univers.

L'indépendance ne pourra jamais être *intacte* tant que le Souverain Pontife aura besoin de troupes étrangères pour soutenir le gouvernement.

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Rome un Conseil d'Etat. Il donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera dans chaque branche de l'administration publique toutes les questions importantes sur lesquelles il sera consulté par Nous ou par Nos ministres.

Une loi spéciale déterminera le nombre et les qualités des conseillers, leurs devoirs, leurs prérogatives, la règle des discussions et tout ce qui peut concerner le fonctionnement régulier d'une si importante concession.

La loi sur le Conseil d'État, qui ne fut publiée que le 10 septembre 1850, prévoit un cardinal président, un prélat vice-président (paragraphe 1), attribue au Conseil des ministres le droit et le devoir d'intervenir d'une façon absolue tant lors de la proposition que lors de la promulgation des projets de loi (paragraphes 13, 14, 20, 21, 28).

Elle est muette sur le point de savoir si les Conseillers d'État doivent être des ecclésiastiques ou des laïques. Actuellement, il y en a des uns et des autres. Mais rien n'empêche qu'un jour donné ils pourraient fort bien être tous des ecclésiastiques.

En fait, le Conseil d'État n'a pour ainsi dire pas donné signe de vie depuis six ans et n'a fait aucune loi importante. Il s'est occupé presque uniquement du contentieux administratif et plus d'un des conseillers habita constamment fort loin de la capitale [1].

ART. 2. — Une *Consulte* d'État est instituée pour les finances.

Elle sera entendue sur le budget de l'Etat; elle en examinera les dépenses et prononcera les sentences en reddition de comptes. Elle donnera son avis sur l'établissement de nouveaux impôts

Les consulteurs *(Consultori)* sont élus par les Conseils provinciaux qui, eux, sont élus par les conseils communaux. (Voir plus loin les observations sur ces conseils). Chaque province présente en outre quatre noms parmi lesquels le Pape en choisit un.

[1] Cf. pour le rôle du Conseil d'État : *Un Sujet du Pape*, 29 mars 1857 *Observations sur la note de M. de Rayneval*, par MINGHETTI.

et sur la diminution de ceux qui existent, sur le meilleur mode de répartition à suivre, sur les moyens les plus efficaces de faire refleurir le commerce et, en général, sur tout ce qui concerne les intérêts du trésor public.

Les membres de la *Consulte* seront choisis par Nous sur des listes qui Nous seront présentées par les Conseils provinciaux. Leur nombre sera proportionné à celui des provinces. Ce nombre pourra être augmenté par une addition déterminée de personnes que Nous Nous réservons de nommer [1].

Aux termes du *Motu proprio,* le nombre de ces *Consulteurs* doit être proportionnel à l'importance et à la population des provinces. Mais à cause de la loi du secrétariat d'État, de l'usage et du fait, ce nombre est au contraire proportionnel au nombre des provinces [1]. De sorte qu'une province qui compte 25 000 habitants vote tout comme celle qui en renferme 300 000. Le vote est secret et par suite d'un article du règlement il ne figure pas dans les procès-verbaux.

Ce règlement porte l'empreinte de la méfiance, méfiance qui se manifeste clairement dans nombre d'actes ultérieurs comme dans certaines résolutions écrites qui interdisent aux différents services et aux différentes administrations de remettre aux *Consulteurs* des pièces, documents ou états, à moins que la demande n'en ait été préalablement faite au cardinal président et que celui-ci ait autorisé cette communication.

Le règlement confère ainsi des pouvoirs absolus au cardinal président. A lui, la nomination des commissions. A lui, la faculté d'en référer au Pape. A lui, l'organisation des bureaux *(Uffici).*

Parmi les *Consulteurs* nommés directement par le gouvernement pontifical, on ne trouve guère que des prélats en disgrâce ou

[1] Cf. *Un Sujet du Pape*, 29 mars 1857. *Observations sur les notes de M. de* Rayneval, par MINGHETTI. *Consulte des Finances.* Le nombre des consulteurs est d'un par province, quelles qu'en soient l'étendue et la population, comme le promettait le *Motu proprio* de Portici. Le choix en est fait par le Souverain Pontife sur 2 [?] noms présentés pour chaque consulteur à élire. Le Pape s'est réservé d'ajouter encore d'autres consulteurs qu'il nomme directement.

déconsidérés : un prince romain âgé de quatre-vingt-quatre ans, un haut fonctionnaire d'une des directions dépendant du ministère des finances. Et de plus on a fait choix, pour présider la *Consulte*, d'un ancien ministre, alors qu'il y avait déjà dans son sein un autre prince, ancien ministre lui-même, et qui avait, lui aussi, atteint l'âge de la retraite.

Tous les deux ans, on devait tirer au sort le tiers des *Consulteurs* sortants, aux termes de la loi. On ne comprit dans ces tirages ni les prélats, ni les consulteurs nommés directement par le Saint-Père, qui jouirent ainsi du privilège de l'inamovibilité.

Créée en septembre 1849, la *Consulte* ne commença à fonctionner qu'en 1853 [1].

Entre temps, des emprunts faits à l'étranger pour des millions :

Inscription de redevances passives au compte de la dette publique;

Aliénation de capitaux et de propriétés appartenant à l'État.

Impôts; octrois, taxes communales à deux reprises; droits : septième ajouté à l'impôt foncier.

Passation de conventions onéreuses pour le trésor : conventions postales.

Conventions relatives à Bénévent.

Paiements aux troupes autrichiennes.

Après son entrée en fonction,

[1] Dans sa brochure : *Un Sujet du Pape* (29 mars 1857). *Observations sur la note de M. de Rayneval*, MINGHETTI fait remarquer qu'un seul des exercices budgétaires, celui de 1851, a été soumis à la révision de la *Consulte*.

la *Consulte* n'eut pas entre les mains les comptes des exercices écoulés, qu'elle devait cependant contrôler. On ne lui fournit pas le moindre aperçu de la situation financière, dont elle avait pourtant absolument besoin pour établir le projet de budget.

Obligée néanmoins de s'en occuper le mieux qu'elle pût, elle n'obtint que des renseignements, la plupart du temps incomplets, inexacts, sans aucune des pièces à l'appui, cependant si nécessaires, et qu'elle ne parvint à se procurer qu'à la suite d'incessantes réclamations auxquelles on ne fit droit qu'à grand'peine et la plupart du temps de façon à ne jeter aucun jour sur les questions.

Les résultats donnés par les exercices des années 1853-1854-1855, ont été les suivants. En déficit de :

		D'après les prévisions du projet ministériel	D'après la Consulte	D'après les chiffres approuvés par le Souverain Pontife	En réalité
		—	—	—	—
1853.....	Écus[1].	1 855 955	1 224 867	1 276 876	2 324 996
1854.....	—	2 454 334	1 634 322	1 634 622	2 474 169
1855.....	—	1 556 242	1 082 133	1 104 825	1 436 427

Il est, pour le moment encore, impossible d'établir ce tableau comparatif pour 1856, mais les votes et les résolutions fiscales des différentes sections font prévoir un résultat à peu de chose près analogue.

Après quatre ans d'existence, la *Consulte* n'a pas encore été admise à exercer la plus importante de ses attributions : celle

[1] L'écu (*scudo*) valait environ 5 fr. 28.

qui lui reconnaît le droit d'émettre un avis définitif sur les comptes des exercices clos et de prononcer sans appel les sentences en reddition de comptes.

D'abord, d'après ce qu'on a dit, c'étaient les comptes qui manquaient. On les réclama immédiatement et on ne cessa de renouveler officiellement lesdites réclamations. Puis (sur l'ordre du Souverain Pontife) on en fournit, mais d'incomplets.

Complétés par le ministère d'une façon qui lui paraissait suffisante, on constata qu'on n'avait pu se faire fournir (et ces pièces manquaient encore au mois d'avril 1856), en dépit de réclamations précises et répétées, les documents absolument indispensables pour mener à bonne fin les opérations de contrôle de l'exercice budgétaire.

Les *Consulteurs* n'ayant pas moins commencé, aussi bien que faire se pouvait, leur travail de révision et d'examen, la *Consulte* espérait encore qu'on lui communiquerait les pièces justificatives. On lui fit savoir, au contraire, qu'elle aurait à se contenter de l'apposition du visa du contrôle (contrôle exercé par une seule personne) partout où elle le trouverait.

La *Consulte* démontra, avec preuves à l'appui, que le contrôle manquait à son devoir et qu'il avait ordonnancé des dépenses et des crédits sans les examiner ni les vérifier. Rien ne fit. Et au bout de quatre ans, c'est à peine si on avait pu réviser et contrôler (plutôt par plaisanterie et pour avoir l'air d'avoir fait quelque

chose) une bien faible partie de l'exercice de 1851, deux tableaux partiels relatifs, l'un à la Monnaie, l'autre au Ministère du commerce et des beaux-arts.

Pour ce qui est des impôts nouveaux et des différents projets financiers, ou bien elle ne fut pas invitée à donner son avis, ou bien elle donna un avis qui, parfois en contradiction complète avec les idées qu'on lui soumit, différa presque toujours des projets qu'on lui communiqua.

La *Consulte* n'a pas été appelée à se prononcer sur :

Les impôts, droits et contributions établis antérieurement au mois de décembre 1853, à savoir :

La taxe qui frappe les professions et les métiers;

La contribution de la *septième portion dative;*

Les 1 250 000 francs mis à la charge des communes;

L'augmentation des droits d'enregistrement et d'hypothèques;

L'augmentation des droits de douane.

Après 1853, elle n'eut pas à donner son avis sur :

Les nouveaux emprunts conclus à l'étranger;

L'aliénation de capitaux;

La création de rentes consolidées pour liquider l'arriéré en souffrance.

Elle ne fut pas consultée non plus lorsqu'il s'agit :

De l'impôt de consommation sur les raisins;

Des conventions postales avec l'étranger;

De la mutation du système de

l'impôt de la principauté de Bénévent.

Elle émit vraisemblablement un avis nettement contraire à à propos de :

La surcharge du septième sur l'impôt foncier ;

De 350 000 écus aux communes ;

De la franchise à rendre à la ville d'Ancône tout entière et à Civita-Vecchia.

Elle émit un avis qui différait des projets du gouvernement à propos :

Du retrait du papier-monnaie ;

De la modification à la loi des patentes ;

De la régie du sel et des tabacs ;

De la réduction des droits de douane, qu'elle voulait au contraire étendre et augmenter ;

Du remaniement du cens urbain, qu'elle réclamait d'urgence et ne put obtenir.

Elle dénonça et démontra la partialité qu'on témoignait en faveur de Rome et au préjudice des provinces en faveur desquelles elle réclamait. Elle demanda que, même si l'on ne pouvait se permettre que de petites économies, on les fasse au moins au bénéfice des provinces.

On se garda de lui demander son avis sur aucune question d'une réelle importance, sur aucune de celles qui avaient trait à la prospérité et au bien-être public. On se garda aussi de lui parler de la question de la Banque, d'aucune des grandes questions de subsistances et de ravitaillement.

On la chargea en revanche d'ouvrir les bulletins d'adjudication

du moindre contrat administratif, d'examiner et de discuter une foule de suppléments de crédits qu'on demandait à tout instant et qui bouleversaient de fond en comble les budgets qu'on avait approuvés.

Mais la *Consulte* ne renonça pourtant pas à essayer de se frayer elle-même son chemin par ses rapports, surtout par ceux qu'elle établissait à la fin de chaque session, comme elle le fit par exemple dans un mémoire spécial voté par elle à l'unanimité, qu'elle adressa à Sa Sainteté en 1854, dans lequel elle réclamait des mesures radicales, indiquait les bases fondamentales des économies à réaliser et posait des principes qui devaient assurer l'*égale répartition* des charges tout en défendant les intérêts de l'État.

On sait que ce mémoire, que ces rapports, parvinrent à leur destinataire, mais ce qu'on ignore, c'est si on jugea à propos d'y répondre.

A la fin de chaque session on formulait, on le sait, quelques avis, quelques vœux portant en général sur certaines questions d'administration publique qu'on recommandait aux soins et à l'attention des ministres, ou bien qu'on présentait à la décision du Saint-Père.

Par ordre du Saint-Père, ces avis étaient déférés à une commission de cardinaux qui se prononçaient en général en concluant à *la remise* de la solution et des décisions à une date ultérieure.

Conseils provinciaux.

Art. 3. — L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront choisis par Nous sur des listes présentées par les conseils communaux.

Les conseillers provinciaux discuteront les intérêts locaux de la province, les dépenses à faire à sa charge et avec son concours, les comptes de recettes et de dépenses de l'administration intérieure.

Cette administration sera exercée par une commission administrative qui sera choisie par chaque conseil provincial, sous sa responsabilité.

Quelques-uns des membres du conseil provincial seront choisis pour faire partie du conseil du chef-lieu de la province, pour l'aider dans les fonctions de vigilance qui incombent aux municipalités.

Une loi spéciale déterminera le mode de présentation, les qualités requises et le nombre des conseillers pour chaque province, les devoirs et les rapports qui devront exister entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'État, et jusqu'où doit s'étendre la tutelle supérieure.

Confirmée, mais en apportant à l'institution de 1832 des modifications qui diminuent la valeur de la concession.

Aux termes de l'institution de 1832, le nombre des conseillers était en rapport direct avec le chiffre de la population. Aujourd'hui, chaque gouvernement a son conseiller dont l'un représentera 100 000 âmes, tandis qu'un autre ne sera le délégué que de 12 000 âmes.

Autrefois, le choix du souverain s'exerçait sur un nombre nettement déterminé de noms portés sur des listes présentées par les électeurs des communes dont se composait chaque district ou gouvernement, et qui correspondaient au nombre même des conseillers représentant le district. Aujourd'hui, le choix s'exerce sur un nombre presque illimité de noms figurant sur chacune des listes correspondant à chacune des communes de ces provinces.

Aujourd'hui, par exemple, on choisira dans la province de Bologne onze noms sur des listes qui en présenteront cent cinquante-six. Du temps de Grégoire XVI, on en prenait dix-huit sur cinquante-quatre.

Parmi les dépenses mises à la charge des provinces figurent maintenant celles résultant du logement et du casernement des troupes. On n'a pu ni discuter l'établissement de ces charges, ni demander qu'on en diminue le

poids, ni présenter des observations relatives au règlement ou à la répartition de ces charges. La seule province de Bologne a supporté de ce chef, depuis le mois de mai 1849 jusqu'à la fin de 1855, une dépense de 1 006 953 565 écus [1].

La division territoriale introduite par la loi spéciale promulguée le 22 novembre 1850 (paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5) n'a jamais été appliquée. Cette nouvelle loi, qui envisageait aux paragraphes 4 et 8 les moyens de porter remède à la division territoriale actuelle et qui devait être préparée par le ministère de l'intérieur de concert avec la présidence du *Censo* et après avoir recueilli les observations des autres ministres avant d'être renvoyée à l'examen du Conseil d'État et soumise à la sanction souveraine, est encore aujourd'hui (1856) un désir, et plus qu'un désir, un besoin essentiel qui n'a pas été satisfait.

Une loi spéciale devait régler les rapports entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'État. Le paragraphe 85 de la loi du 22 novembre 1850 leur accorde le droit de faire des propositions sur certains points déterminés, mais sous forme de simple pétition au Saint-Père avec l'obligation de se borner aux seuls intérêts de la province. Et le paragraphe 87 de cette loi leur interdit toute correspondance, tout accord avec d'autres conseils provinciaux.

[1] Ecu *(scudo)* : 5 fr. 28 = 10 *paoli* = 100 *bajochi*.

Conseils communaux

Art. 4. — Les représentations et les administrations municipales jouiront des franchises les plus larges que peut comporter l'intérêt local des communes.

L'élection des conseillers municipaux aura pour base un nombre large d'électeurs, en ayant principalement égard à la propriété. Les éligibles, outre les qualités intrinséquement nécessaires, devront payer un cens qui sera déterminé par la loi.

Les chefs de commune *(Capi delle magistrature)* seront nommés par Nous, et leurs adjoints *(Anziani)* seront nommés par les gouverneurs de province sur une triple liste présentée par le conseil communal.

Une loi spéciale déterminera les qualités et le nombre des conseillers communaux, le mode d'élection et le nombre des membres de l'administration municipale et réglementera la marche de l'administration, en la coordonnant avec les intérêts de la province.

La loi de la secrétairerie d'État du 24 novembre 1850 a fixé les règles relatives à leur composition.

Le nombre des conseillers a été sensiblement diminué, tout au moins pour les communes de première classe (paragraphe 4).

Quant à l'élection même, le nombre large, dont parle le *Motu proprio*, a été déterminé de la façon la plus strictement restreinte en se basant sur six fois le nombre des conseillers à élire (paragraphe 58).

On prescrivit (paragraphe 61) aux électeurs de justifier avant tout d'une bonne conduite politique et religieuse, condition qui, à elle seule, enlève à l'élection toute son indépendance et toute sa liberté.

Le même article imposa aux électeurs l'obligation de tenir maison ouverte, de résider de façon constante dans la commune, de telle sorte qu'un riche propriétaire, par le seul fait qu'il habite en ville une partie de l'année, n'est plus admis à voter à l'endroit même où il a les plus grands intérêts.

Le paragraphe 101 a posé en principe que la première désignation des conseillers sera faite par Sa Sainteté sur la liste des éligibles. Ce fut, du reste, ce qui eut lieu. Mais lorsque arriva l'époque de l'expiration du mandat et le moment où, aux termes du *Motu proprio* et de la loi, on devait procéder à de nouvelles élec-

tions, la circulaire du ministre de l'intérieur du 5 août 1854, n° 74098, décida que l'*élection des nouveaux conseillers se fera sans convocation des collèges électoraux* et que les conseillers feraient eux-mêmes ces nouvelles élections.

Art. 5. — Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire ainsi qu'à la législation civile, criminelle et administrative.

Une commission sera nommée pour s'occuper du travail nécessaire à ce but.

Cette promesse n'a encore été suivie d'aucun effet patent depuis quatre ans qu'elle a été faite.

Art. 6. — Amnistie.

Les restrictions apportées au décret d'amnistie ont sensiblement diminué les effets de la clémence souveraine. Bien des gens ont été exilés par mesure de police après les événements de 1849. A d'autres qui demandaient simplement d'aller en Piémont, on a fait signer une déclaration par laquelle ils reconnaissaient qu'ils s'exilaient volontairement.

On ne connaît que trop le rôle et l'action de la *commission de censure* créée en 1849 qui, par des décisions secrètes et sans accorder aux intéressés aucun moyen de se justifier, prononça la destitution de nombreux fonctionnaires et employés et en déclara d'autres incapables de prétendre à des emplois dans l'administration.

Conclusion

Telles sont les dispositions que, pour votre bien-être, Nous avons cru devoir publier devant Dieu. En même temps qu'elles sont

Il est évident que le gouvernement pontifical lui-même comprenait que l'efficacité de ces mesures gracieuses dépendait

compatibles avec les devoirs de Nos fonctions apostoliques, Nous avons la ferme conviction qu'elles peuvent, *étant fidèlement exécutées*, produire l'heureux résultat que désirent les hommes sages et honnêtes.

uniquement de la façon large et loyale de les appliquer. C'est là précisément, comme nous l'avons prouvé plus haut, ce qui n'a pas été fait.

Il en résulte donc qu'il ne suffit pas d'annoncer des concessions, mais qu'il faut, en outre, avoir le moyen d'en assurer l'exécution et l'immutabilité, par cela même que la bonne volonté du prince se heurtera toujours contre les obstacles difficiles à franchir que lui opposeront les abus invétérés.

*
* *

Pendant que je rédigeais ces documents, un journal anglais publia la note du comte de Rayneval[1].

J'en fus extrêmement contrarié, parce que je craignais que l'Empereur pût croire que j'avais commis quelque indiscrétion. Mais je me rassurai bientôt à la pensée que je n'avais eu le manuscrit entre les mains que pour en prendre connaissance dans le cabinet de Sa Majesté.

Je partis pour Paris, et, dès mon arrivée, dans les premières semaines de 1857, j'envoyai mon mémoire à l'Empereur en l'accompagnant d'une lettre.

J'y faisais observer à Sa Majesté combien j'étais désolé de la publication faite par le journal anglais, mais que je n'en avais absolument rien su. Je fis remarquer de plus à Sa Majesté que la *Revue des Deux Mondes* en avait déjà publié certains fragments et

[1] Louis-Alphonse-Maximilien Gérard, comte de Rayneval, né le 1er avril 1813, mort le 10 février 1858, à Paris. Attaché à Madrid, 1er avril 1833; chef de cabinet, 30 septembre 1836; premier secrétaire à Rome, 4 mars 1839; à Saint-Pétersbourg, 31 janvier 1844; ministre à Florence, 13 juin 1848; à Naples, 29 juin 1848; à Rome, 22 août 1849; ministre des Affaires étrangères, 31 octobre 1849; ministre à Rome, 17 avril 1850; ambassadeur à Rome, 26 mars 1851; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 16 août 1857; chevalier de la Légion d'honneur, 11 mai 1838; officier, 7 juin 1846; commandeur, 8 décembre 1849; grand officier, 7 août 1855.

que, pour ma part, j'étais convaincu que la communication de la note avait dû être faite au directeur de cette Revue par son ministre Walewski.

Quelques jours après, je vis l'Empereur à un dîner aux Tuileries. Il me remercia de l'envoi de mon mémoire qui lui avait beaucoup plu. Il l'avait fait traduire en français et l'avait envoyé au comte de Rayneval en l'invitant à y répondre. Quant à ce qui était de la publication, il savait à qui on devait l'attribuer. C'était le ministre de Sardaigne à Rome [1] qui avait commis cette indiscrétion qui le contrariait beaucoup. Le comte de Rayneval lui avait

[1] Le *Daily News* du 19 mars 1857 auquel le comte de Cavour l'aurait communiqué.

M. de Rayneval envoya, à la date du 14 mars 1857, une *note* ou *monographie* dans laquelle il s'efforça de réfuter les principales accusations relatives aux États pontificaux, contenues dans le *Memorandum* de Gualterio et dans les discours de Cavour et de Clarendon. Le cardinal Antonelli lui fournit, à cet effet, tous les renseignements officiels dont il pouvait avoir besoin...

Il importait énormément à Cavour d'avoir le texte même de ce rapport et il intéressa à cette affaire Migliorati, qui avait avec l'ambassadeur de France d'excellentes relations personnelles. Celui-ci, soit par légèreté, soit par vanité, fit lire ce document au ministre de Sardaigne, bien qu'il y eût formulé un jugement peu bienveillant sur l'action de la Sardaigne et de l'Angleterre, sur l'attitude nettement hostile au gouvernement pontifical que ces gouvernements avaient prise au Congrès de Paris.

Migliorati s'empressa d'en envoyer copie à Cavour, qui, sans perdre un moment, fit paraître cette pièce dans le *Daily News* du 19 mars 1857. L'effet produit dans toute l'Europe par cette publication fut énorme. On dit même qu'en lisant le rapport, dans le journal anglais, l'Empereur, qui ne savait rien de toute cette affaire, aurait dit à Walewski : « Est-ce là ce qu'en dit M. de Rayneval? Je connais l'Italie mieux que lui. ». . . . .

. . . . . .

Après ce qui venait d'arriver, M. de Rayneval devenait impossible à Rome et on le destina à Saint-Pétersbourg.

Vers la fin de l'année, on donna également un autre poste à Migliorati, qui ne put parvenir à se consoler du tour que Cavour lui avait joué et qui se désolait surtout à la pensée que Rayneval pourrait l'accuser de déloyauté et d'abus de confiance

Migliorati, devenu sénateur du royaume, mourut à Florence en 1898 (Di Cesare, *Roma e lo Stato del Papa*, vol. I, p. 249-251).

Le marquis Migliorati (Jean-Antoine) était chargé d'affaires à Rome.

Les mutations dans le personnel de la diplomatie sarde chargé de représenter le cabinet de Turin à Rome avaient été très fréquentes de 1851 à 1859. Du marquis Hippolyte Spinola, qui fut le premier pourvu de ce poste après la Restauration, jusqu'au comte della Minerva qui ferma la liste, on ne compta pas moins de cinq ministres ou chargés d'affaires

communiqué confidentiellement sa note, à laquelle il avait fait subir ensuite d'importantes modifications. Or, comme le texte publié par les journaux anglais était absolument conforme à celui qui n'avait été communiqué qu'à lui seul, il était évident qu'il en avait fait prendre une copie qu'il avait transmise à son

pendant cette période. Ceux qui y restèrent le plus longtemps furent Pralormo (1853-1856), d'abord chargé d'affaires, puis ministre ; puis le marquis Migliorati (1856-1858). Ce fut pendant la présence de ce dernier à Rome que la légation de Sardaigne commença à nouer des intelligences avec le parti libéral romain. Diplomate plein de tact, Migliorati rendit de grands services au parti libéral (Cf. Di Cesare, *Roma e lo Stato del Papa*, I, 237-240).

Le 24 novembre 1856, Pepoli écrivait à Minghetti qu'il avait vu l'Empereur, et quelques jours après il lui demandait des documents sur le gouvernement pontifical. Il s'agissait de répondre à la note du comte de Rayneval, dont Pepoli avait eu connaissance.

Dès son retour à Bologne, Pepoli se mit à l'œuvre avec Minghetti et Bevilacqua et prépara avec soin le rapport détaillé qu'on devait présenter à l'Empereur. Entre temps, comme nous l'avons déjà fait remarquer, Minghetti répondait, le 29 mars 1857, à la note parue dans le *Daily News* du 19 et attribuée à Rayneval, par la publication de la brochure ayant pour titre : « *La Question romaine. Observations sur la note de M. de Rayneval, par un sujet du Pape.* » La brochure fut répandue à Paris et à Londres.

« Rayneval s'en plaignit, lit-on au tome III, page 162, du livre de Minghetti *(I Miei Ricordi)*, mais il dut lui-même reconnaître qu'il avait tort. L'opinion publique se déclara contre lui et trouva honteux de voir un ambassadeur français essayer de défendre le gouvernement du Pape à l'aide d'inexactitudes, d'accusations n'ayant aucun fondement et d'attaques injurieuses contre d'innocentes populations. »

Les conférences qui eurent lieu entre Pepoli, Minghetti et Bevilacqua donnèrent naissance à trois projets différents d'organisation des États romains :

1° Appliquer aux États du Pape la constitution française, à laquelle on ferait subir certains amendements indispensables ;

2° Reprendre le projet Cavour en le modifiant dans certaines de ses parties ;

3° Prendre et faire appliquer les réformes prévues par le *Motu proprio* de Portici.

Minghetti donnait la préférence au deuxième de ces projets. Pepoli, au contraire, au troisième (Cf. Minghetti, *op. cit.*).

Rien ne prouve du reste que la note ait été communiquée au *Daily News* par le comte de Cavour. Pepoli, au contraire, croit à une indiscrétion commise au quai d'Orsay, indiscrétion d'autant plus vraisemblable qu'on jugeait nécessaire d'entourer de certaines garanties d'exactitude et d'authenticité le rapport de l'ambassadeur de Rome, et qu'à cette époque le cabinet des Tuileries ne voyait pas encore d'un fort bon œil les efforts et les visées des libéraux italiens.

gouvernement qui, à son tour, en aurait donné communication aux journaux anglais.

L'Empereur me dit qu'il me communiquerait la réponse du comte de Rayneval dès qu'elle lui parviendrait et que son désir était de me voir y répondre.

« *C'est vous*, me dit-il en souriant, *qui allez être l'avocat de votre pays.* » Ces simples mots me traçaient la conduite que j'avais à tenir et m'obligeaient à étudier à fond la question. A partir de ce moment, je n'eus plus d'autre pensée. Je n'écrivis plus ni comédies, ni poésies. Je me consacrai exclusivement à l'étude des finances et la Question romaine devint l'unique préoccupation de ma vie.

En effet, je ne tardai pas à recevoir, par l'intermédiaire de Mocquard, la réponse du comte de Rayneval, que Sa Majesté me faisait communiquer.

Lettre de Mocquard.

L'Empereur me charge de vous envoyer un mémoire de M. de Rayneval qui répond jusqu'à un certain point aux notes que vous aviez données à Sa Majesté. Elle serait charmée d'avoir les observations que la lecture de ce mémoire vous suggérerait.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire du Cabinet de l'Empereur,

MOCQUARD.

L'Empereur m'ayant autorisé à prendre copie de la note de M. de Rayneval, je la transcris ici :

DOCUMENT N° 2.

Mémoire du Comte de Rayneval.

J'arrive au mémoire destiné à critiquer le *Motu proprio* par lequel le Saint-Père a doté ses États d'institutions nouvelles.

Avant d'aborder une œuvre quelconque, la première question à se faire, pour juger du degré de confiance que l'on doit accorder à l'auteur, est de savoir dans quel esprit il est écrit. L'auteur du com-

mentaire que j'ai en ce moment sous les yeux ne dissimule pas sa pensée. Selon lui, les institutions accordées par le Saint-Père sont fort au-dessous de ce qu'on avait le droit d'espérer, et il ajoute que le but de la France en restaurant le pouvoir temporel du Pape était d'assurer aux populations des institutions libérales. Cette remarque explique tout.

Par l'expression fort large d'institutions libérales, l'auteur entend évidemment le partage du pouvoir entre le souverain et la nation, la création des corps délibératifs issus de l'élection populaire, en un mot, le régime qui a prévalu en Piémont. Si l'auteur est de ceux qui croient que les populations des États pontificaux possèdent les qualités nécessaires, l'esprit de modération, de cohésion, de résistance indispensable pour empêcher pareilles institutions d'engendrer le désordre et l'anarchie, ce serait miracle qu'il pût se montrer satisfait d'institutions calculées au contraire pour laisser absolument intact le pouvoir du souverain, tout en accordant un moyen régulier de faire connaître les besoins, d'exprimer les vœux, de prendre connaissance, surtout au point de vue financier, des détails de l'administration. Le miracle ne s'est pas fait et il n'y a pas lieu de s'étonner des observations malveillantes que l'auteur accumule.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter des observations dénuées de toutes preuves et qui, par leur caractère de généralité, ne méritent pas d'être prises en considération. Ainsi, il n'y aurait dans les États pontificaux ni ordre, ni sûreté, ni tranquillité, ni indépendance. Je voudrais savoir sur quel point du territoire et en quoi l'ordre est troublé; si l'administration ne fonctionne pas librement d'un bout à l'autre des États; si, parce que, de temps à autre, on a quelques vols à citer, la sûreté publique peut être considérée comme compromise; si, enfin, le moindre trouble, la moindre agitation extérieure a jamais été signalée? Devait-on citer Pesaro où la rentrée d'un impôt a éprouvé pendant quelque temps des difficultés promptement écartées? Quant à l'indépendance, elle serait évidemment beaucoup plus grande si les troupes étrangères évacuaient le territoire; mais, évidemment aussi, le meilleur moyen de prolonger l'occupation est de travailler sans trêve ni relâche, comme le fait l'auteur du mémoire, à discréditer et affaiblir le gouvernement.

Je ne dois pas oublier que je n'ai affaire ici qu'à des déclamations. Si elles ne prouvent rien, elles ont du moins l'avantage de faire clairement ressortir une tendance systématiquement hostile, dont nous allons bientôt retrouver des traces nombreuses dans les observations présentées sur la marche des diverses institutions créées par le *Motu*

proprio : Conseil d'État, *Consulte,* Conseils provinciaux, Conseils communaux, etc.

En ce qui concerne le Conseil d'État, l'auteur du mémoire, quelque bonne envie qu'il en ait, ne trouve pas grand'chose à dire. Il ne conteste pas que le Conseil d'État ait été créé, qu'il fonctionne, qu'il soit composé en grande partie de laïques et que le contentieux administratif soit une de ses principales occupations. Je prends acte de toutes ces indications qui confirment pleinement mes propres assertions. Le seul crime reproché au Conseil d'État serait de n'avoir point fait de lois importantes. Je ne sais vraiment pas si cette accusation est assez sérieuse pour que je la combatte. Qu'un Conseil d'État d'un vaste empire, comme l'empire français, soit fréquemment occupé de projets de lois importants dans lesquels les plus grands problèmes d'administration et d'économie politique se trouvent engagés, rien de plus naturel; mais comment croire qu'il puisse en être de même du Conseil d'État d'une petite nation, comptant à peine trois millions d'âmes, et cela le lendemain même du jour où le système administratif a été complètement remanié?

Du reste, l'État romain n'est pas le pays des innovations, et en tout cas, il vaut mieux consolider et faire marcher celles qui ont été récemment introduites que d'ajouter aux embarras en faisant toujours du nouveau. En dernière analyse, le Conseil d'État, à Rome pas plus qu'à Paris, n'a l'initiative des lois. Il élabore celles que le gouvernement lui soumet. C'est ce dernier qui est juge suprême des changements à introduire dans l'administration. Ce qui importe, c'est que le gouvernement pontifical se soit assuré pour les matières administratives le concours d'un Conseil composé d'hommes compétents et capables. Pareille création est un progrès. Peu importe que jusqu'ici son action soit bornée au règlement des affaires courantes, des conflits administratifs, ce qui est déjà une bonne chose, sans s'étendre jusqu'à des modifications profondes dans le système d'administration.

Avant d'aborder les critiques présentées contre l'organisation de la *Consulte* des finances, quelques observations sont nécessaires.

Il importe avant tout de rappeler dans quel ordre d'idées cette institution a été créée. Le Saint-Père est d'une famille qui, suivant la règle générale, appartient à l'opposition. Sa Sainteté, avant d'arriver au trône pontifical, avait toujours été frappée de la nécessité de faire participer la population à l'administration des finances de l'État. La question était de savoir dans quelle mesure cette participation pouvait avoir lieu. Profondément convaincu que le chef de l'Église,

infaillible en matière de foi, ne pouvait aliéner, sans les plus grands inconvénients pour son autorité spirituelle, la moindre part de son autorité temporelle, le Saint-Père prit la résolution, dès son arrivée au Pontificat, de former une assemblée purement consultative, qui, d'une part, recevrait sur l'administration financière tous les éclaircissements qui lui sembleraient désirables, et de l'autre exprimerait librement son opinion, que le souverain serait parfaitement libre de suivre ou de rejeter. L'action de la *Consulte* devait avoir uniquement pour but d'éclairer le pays sur la situation de ses finances et le souverain sur les véritables besoins des populations, sans que l'autorité de ce dernier fût en rien diminuée. Or, il arriva que la *Consulte* d'État, réunie pour la première fois en 1847, afficha dès sa première séance toutes les prétentions d'une Chambre des députés et fit si bien que, les événements aidant, cette transformation finit par se réaliser complètement.

Une si fâcheuse expérience ne découragea pas le Saint-Père. Il resta fidèle à ses intentions premières. Pendant l'exil à Gaëte, lorsqu'il était question de poser les bases de la nouvelle organisation des États pontificaux, la question du vote délibératif à accorder à la *Consulte* des finances fut longuement débattue. Le Saint-Père, averti par de récents événements, se refusa formellement à modifier dans ce sens son ancien programme. Sa Sainteté disait que le chef de l'Église, une fois soumis à l'autorité variable et changeante des majorités parlementaires, serait en réalité encore moins indépendant que s'il était soumis à l'autorité de telle ou telle puissance étrangère. La *Consulte* n'eut donc que voix consultative, ce qui ne répondait nullement aux vues de l'auteur du mémoire et de ses adhérents.

Lorsqu'il fut question de mettre en pratique la nouvelle institution, de grandes difficultés devaient nécessairement se présenter. L'auteur du mémoire, en détaillant les luttes intérieures qui se sont produites, ne tient aucun compte de ces difficultés provenant de la diversité des opinions sur le principe même de la loi et du cours des événements qui avaient éveillé de grandes espérances et de non moins grandes appréhensions. Il ne tient pas compte non plus de ces deux importants résultats qui, en définitive, ont été obtenus : la consolidation de l'institution et l'amélioration incontestable du régime financier.

Je reviendrai sur ces deux points. Mais, en attendant, qu'on veuille bien se représenter, d'une part, la tendance d'un certain nombre de membres de la *Consulte* à faire sortir cette institution des limites qui lui ont été assignées ; d'une autre part, la crainte du Saint-Père de voir se renouveler les empiétements de 1847, enfin la répugnance

excessive, pour ne pas dire l'hostilité, de toute l'administration pontificale contre l'institution nouvelle.

Il s'agissait de forcer une administration qui n'avait jamais connu de contrôle aux dépenses de la nation. Les résistances ont été telles qu'à plusieurs reprises on crut que les ennemis de la *Consulte* parviendraient à la faire disparaître. Mais elle avait pour elle la ferme volonté du Saint-Père, qui l'a soutenue contre les attaques dont elle était l'objet, avec une persévérance, avec une fermeté auxquelles l'auteur du mémoire aurait bien fait de rendre quelque justice, ne fût-ce que pour se donner l'apparence de l'impartialité.

Le Saint-Père a fait plus. Il a voulu que dans l'intervalle des sessions la *Consulte* fût constamment représentée près du gouvernement par une commission permanente choisie dans son sein. Pourquoi l'auteur du mémoire est-il encore muet sur cette circonstance ? Il n'a pas compris non plus que, lorsqu'il s'agit d'introduire dans une administration guidée par des traditions d'indépendance séculaire, une institution de surveillance et de contrôle, cette institution, pour pousser des racines et produire plus tard tous ses fruits, devait commencer par se faire petite, afin de ne pas accroître les résistances qui s'empresseraient de l'étouffer si elle affichait dès le début des prétentions trop grandes. Si la *Consulte* s'était laissé aller aux conseils de l'auteur, peut-être, à l'heure qu'il est, aurait-elle cessé d'exister. Tout ceci explique surabondamment les luttes intérieures dont l'auteur se plaît à faire le récit. On y voit également pourquoi il accuse le règlement d'être empreint de ce qu'il appelle un caractère de méfiance et pourquoi un certain pouvoir a été réservé au cardinal-président dans le maniement intérieur des affaires. Évidemment, dans la situation donnée et avec les précédents de 1847, il n'en pouvait être autrement.

Le Saint-Père s'est réservé le droit de faire choix d'un certain nombre de consulteurs. Il a élevé à ce poste le prince Orsini, le prince Corsini et l'avocat Stoltz. Le président fut le cardinal Savelli, Corse de naissance, qui, comme ministre de l'intérieur, venait de procéder à la réorganisation complète du système communal et départemental et, mieux que tout autre, en raison des fonctions qu'il venait d'exercer, devait être au fait des besoins du pays. Chacun connaissait la vigoureuse vieillesse du prince Corsini, sa fermeté de caractère, son aptitude aux affaires, son importance comme propriétaire foncier. De tous les membres de la haute aristocratie romaine, le prince Orsini est le seul qui ait la connaissance et la pratique des affaires publiques. Il a été très longtemps sénateur, c'est-à-dire chef de la municipalité de Rome, et ministre des Armes. L'avocat Stoltz est une des lumières du barreau

romain et jouit d'une réputation incontestée. Or, l'auteur du mémoire fait un grief au gouvernement pontifical d'avoir choisi pour le représenter un prince romain de quatre-vingt-quatre ans, un ancien ministre et un employé supérieur au ministère des finances (l'avocat Stoltz). Il est évident que cette manière de s'exprimer a uniquement pour but de faire prendre le change à ceux qui ne connaissent pas les personnes et de leur faire croire à des choix déplorables, là où en réalité les choix ont été judicieux et bien faits.

L'auteur du mémoire se plaint de quelques mesures financières qui ont été prises par le gouvernement avant que la *Consulte* ait été pour la première fois réunie. Je crois inutile de faire remarquer combien ce reproche est peu fondé. Si la *Consulte* n'a commencé qu'en 1853, c'est qu'il a fallu préalablement procéder à la réorganisation complète des conseils communaux et provinciaux. Je ne dis pas qu'on n'aurait pas pu faire les choses plus rapidement; ma correspondance de cette époque indique minutieusement les causes de ce retard et les efforts sans nombre que j'ai faits personnellement pour activer cette réorganisation. Quoi qu'il en puisse être, tant que la *Consulte* n'était pas réunie, le gouvernement ne pouvait pas être tenu à prendre son avis sur des mesures impérieusement commandées par les circonstances, telles que l'occupation autrichienne, pour ne citer qu'un exemple.

L'auteur du mémoire raconte toute la peine qu'a eue la *Consulte* à obtenir de l'administration les renseignements qui lui étaient nécessaires. J'ai déjà expliqué l'origine, très facile à savoir, de cette difficulté. L'important, c'est que la *Consulte* soit parvenue à la vaincre, grâce à l'appui constant du Souverain.

Des chiffres sont donnés pour prouver que les votes de la *Consulte* n'ont pas prévalu dans le règlement définitif des comptes de l'État. Il est inutile de rappeler qu'en droit les votes de la *Consulte* n'obligent pas le gouvernement. L'auteur évidemment n'en prend pas son parti. A part cette considération, je trouve quant à moi ses chiffres fort éloquents en ce qu'ils témoignent de la partialité du Saint-Père pour l'institution qu'il a fondée et exposent un état de choses qui n'est ni plus ni moins que ce que l'on voit partout. Ainsi, pour 1855, les ministres, qui probablement sont, aux yeux de l'auteur, à peu de chose près des ennemis déclarés de la chose publique, ont jugé que le déficit devait s'élever à 1 556 000 écus. La *Consulte*, qui, nécessairement, est beaucoup plus préoccupée de diminuer les charges de l'État que de faire face à ses besoins, réduit le chiffre à 1 082 000. Le Saint-Père, usant de sa prérogative et cherchant à donner raison autant que possible à la *Consulte*, fixe le déficit à 1 104 000 écus, ajoutant simplement

22 000 écus aux évaluations de la *Consulte*. Ceci posé, sont venus les événements, le cours habituel des choses, les nécessités de chaque jour, les crédits extraordinaires, les crédits supplémentaires qui ont relevé le déficit au taux de 1 436 000 écus, soit à 120 000 écus au-dessous du chiffre primitivement fixé par le ministère. Cette démonstration prouve à l'évidence que la *Consulte* est entrée pleinement dans l'exercice de ses fonctions, qu'elle use largement de son pouvoir en procédant à l'examen minutieux des comptes ministériels et en les réduisant comme elle le juge convenable ; que le Saint-Père se montre partial pour la *Consulte* et cherche à lui donner raison sur ses ministres, et qu'en fin de compte, si le chiffre définitif se rapproche du chiffre primitivement posé par ces derniers, c'est qu'ils avaient mieux vu la situation, mieux jugé des ressources, mieux apprécié les besoins, ce qui du reste n'a rien qui doive surprendre et se reproduit partout. Tel est le commentaire que l'auteur du *Mémoire* aurait dû ajouter à ses propres chiffres, s'il avait voulu être dans le vrai.

En cherchant à prouver que le vote de la *Consulte* n'a pas prévalu, il ne prouve rien. Chacun sait la différence qui existe entre une prévision et un fait accompli. Le chiffre de la *Consulte* a été approuvé par le Pape à une très petite différence près. Voilà ce qui indique l'intention, la tendance du souverain, et c'est là qu'est le point important. Si, dans la pratique, le chiffre a été dépassé, la faute en est à la force des événements contre lesquels ni Pape, ni *Consulte* ne peuvent rien.

En définitive, et quelles que puissent être les remarques de l'auteur du mémoire, c'est par les résultats obtenus et non par l'exposé de quelques misères intérieures que l'on doit juger la valeur d'une institution. Si la situation financière allait en empirant, on serait en droit de formuler des reproches graves et fondés. Si la situation financière s'améliore, il faut le reconnaître loyalement et accorder à l'institution les éloges qu'elle peut mériter. Or, les trois chiffres donnés par le mémoire établissent une amélioration de près de moitié. Le déficit de 1853 est porté pour 2 325 000 écus et celui de 1855 pour 1 436 000 écus ; c'est donc environ 1 000 000 d'écus ou 5 000 000 de francs d'épargnés. Si l'auteur avait eu soin d'indiquer le déficit proposé pour 1857, qui ne s'élève plus qu'à 467 000 écus, il aurait donné la preuve que la situation financière s'est améliorée avec une rapidité à laquelle il était difficile de s'attendre. Mais ceci n'entrait probablement pas dans ses vues. Quant à moi, il me suffit d'avoir prouvé qu'en quelques années la *Consulte* est parvenue à rétablir, ou peu s'en faut, l'équilibre dans

les finances malgré les charges léguées par la révolution, les frais de l'occupation étrangère et le retrait du papier-monnaie. Devant ces résultats, d'une importance majeure, les plaintes du mémoire me paraissent perdre toute leur valeur, en ce qu'elles portent uniquement sur des questions très secondaires, sans tenir aucun compte du bien qui s'est fait.

Je continuerai à suivre l'auteur sur les différents points qu'il aborde.

Il se plaint de ce que la *Consulte* n'ait pas encore été admise à se prononcer sur les comptes des exercices écoulés et raconte longuement les difficultés qu'elle a éprouvées à se procurer les pièces nécessaires, convenant toutefois que, grâce à l'intervention personnelle du Saint-Père, elles lui furent enfin remises. Il se plaint également de ce que la *Consulte* n'ait pas été autorisée à pousser ses travaux de révision aussi loin qu'elle pouvait le juger nécessaire. Il est certain que cette question de révision, dans le commencement surtout, a été l'occasion de nombreux conflits entre l'administration et la *Consulte*. J'en ai déjà suffisamment expliqué la cause. Il me reste à faire remarquer que le Saint-Père s'est encore rangé du côté de la *Consulte* pour lui assurer satisfaction en ce qu'elle pouvait légitimement prétendre que les comptes de l'exercice de 1854 ont été définitivement réglés, publiés et soumis à l'examen définitif de la *Consulte*. Je crois bien faire d'en joindre ici un exemplaire. Si Votre Excellence veut bien y jeter un coup d'œil, elle pourra facilement se convaincre du soin qu'on apporte aujourd'hui à régulariser dans les plus petits détails les comptes de l'État et conviendra certainement avec moi qu'il y a là un progrès des plus importants.

L'auteur du mémoire, toujours préoccupé de l'idée que les pouvoirs de la *Consulte* devraient être beaucoup plus grands qu'ils ne le sont en réalité, se plaint encore de ce qu'elle ne soit pas admise à remplir les fonctions qui sont dévolues chez nous à la Cour des Comptes et ici à ce qu'on appelle le Contrôle. Le gouvernement a déclaré que les décisions du Contrôle devaient être considérées comme valables. Quelques membres de la *Consulte* voulaient être admis à contrôler le Contrôle, et c'est ce qui faisait qu'en définitive, l'apurement des comptes était indéfiniment retardé. En coupant court à cette prétention, le Saint-Père n'a eu d'autre but que de faciliter le travail et de rendre possible le règlement des comptes pour les exercices écoulés.

L'auteur du mémoire fait remarquer que l'avis de la *Consulte* n'a pas été pris sur certaines questions telles que les conventions postales

avec les puissances étrangères et les mutations d'impôt de la principauté de Bénévent. Je dois encore rappeler ici que, suivant l'essence même de la loi, il n'y a pas obligation stricte pour le gouvernement de prendre l'avis de la *Consulte* sur toutes les matières, même celles qui par un certain côté peuvent toucher au système financier. Ainsi, le gouvernement ne se croit nullement tenu de faire entrer la *Consulte* des finances dans les négociations qu'il ouvre avec les gouvernements étrangers. C'est pour cela que les conventions postales, les traités de commerce et de navigation restent en dehors des attributions de la *Consulte*. Il en est de même des conventions avec le gouvernement autrichien pour les frais de l'occupation. Il est évident que si la *Consulte* devait jouer un rôle dans de pareilles négociations, les difficultés déjà grandes deviendraient insolubles. Les modifications introduites à Bénévent avaient pour but de diminuer les incessantes difficultés que le gouvernement napolitain oppose aux relations des habitants de la principauté avec les provinces napolitaines qui les entourent de toutes parts.

Pour faciliter l'échange des farines, on a substitué au droit de mouture resté dans les États romains un droit sur les moulins comme dans les États napolitains. Là encore il y avait une combinaison à concerter avec un gouvernement étranger.

D'autres indications sont données sur quelques affaires à propos desquelles la *Consulte* n'aurait pas été consultée. Mais ces indications sont trop vagues pour qu'il me soit possible d'en vérifier l'exactitude. Le détail des votes contraires et des votes favorables, que la *Consulte* a donnés prouve à l'évidence que sur toutes les affaires réellement importantes et qui rentrent positivement dans les attributions de la *Consulte* : règlement du budget, examen des recettes et des dépenses, fixation des traitements, soumissions, adjudications, crédits supplémentaires, elle est régulièrement appelée à donner son avis et à éclairer le gouvernement de ses conseils. Si l'auteur du mémoire se plaint de ce que quelques-uns de ses conseils n'aient pas été suivis, c'est qu'il oublie à quelles conditions la *Consulte* a été créée.

En ce qui concerne les matières d'un intérêt général en dehors du régime financier, l'auteur convient que la *Consulte* termine tous les ans la session par un rapport général adressé au Saint-Père. Il ne donne cette indication que pour se plaindre de ce que les conclusions de ce rapport ne soient pas toujours adoptées. Il retombe encore ici dans son erreur habituelle. S'il voulait être juste, il devrait reconnaître que pour un pays où de temps immémorial les populations n'avaient point de voie régulièrement ouverte pour faire parvenir au

Souverain l'expression de leurs besoins, de leurs désirs, c'est une innovation importante que la formation d'un corps d'élite admis à éclairer le souverain sur les mesures à prendre pour améliorer la condition de ses sujets. Je prends acte des paroles par lesquelles l'auteur du mémoire, au travers de ses critiques, constate la réalité du fait. Il laisse également entrevoir, mais encore d'une manière incidente et sans attacher à ce détail l'importance qu'il mérite, que le rapport de la *Consulte* est tous les ans l'objet d'une délibération approfondie dans le sein d'une commission de cardinaux présidée par le Saint-Père lui-même. Il est hors de doute que toutes les indications utiles, pratiques, sont prises en très grande considération et servent de règle aux déterminations du gouvernement. Sur d'autres points, les conclusions du rapport sont mises de côté et l'on ne saurait en faire un crime au gouvernement parce qu'il use de son droit et parce que nous voyons ses conseils en assemblées consultatives, voire même législatives, en partie repoussés, en partie accueillis par ceux qui ont en main la gestion des affaires.

Les observations de l'auteur du mémoire sur les conseils provinciaux me paraissent avoir encore moins de portée que celles qu'il a a accumulées sur la *Consulte*. Les critiques portent sur la base même de la loi qui, en certains cas, calculait le nombre des conseillers à raison d'un par vingt mille âmes, il en résultait que beaucoup de gouvernements, dont la population ne s'élève pas à ce chiffre, n'étaient pas directement représentés et devaient se coaliser plusieurs ensemble pour nommer un seul conseiller. Il en résultait aussi que quelques gouvernements populeux étaient représentés par plusieurs conseillers. Ces derniers exemples étaient nécessairement les plus rares. On s'est beaucoup plaint de ce système et le gouvernement, croyant accomplir un progrès, a décidé que chaque gouvernement aurait un conseiller, d'où il est résulté que sur un très petit nombre de points, le nombre des conseillers a diminué, mais qu'une quantité de gouvernements qui, primitivement, n'étaient pas représentés ont aujourd'hui un délégué direct. Pareil système passe pour un progrès, et avec raison. à ce qu'il me semble.

Quant aux attributions des conseils provinciaux, la seule plainte formulée est l'incompétence du conseil de Bologne pour le règlement des charges résultant de l'occupation autrichienne. J'ai déjà indiqué que la participation des conseils provinciaux aux questions de cette nature les rendrait tout à fait insolubles. J'ai dit aussi ce que l'auteur n'aurait pas dû taire, s'il avait le moindre souci d'être impartial, que le gouvernement faisait participer toutes les communes de l'État aux

charges résultant du casernement. Comme la présence des troupes est une source de bénéfices importants pour les localités qu'elles occupent, ces dernières supportent la moitié de la dépense et le reste est réparti sur les autres communes du territoire.

On rappelle qu'il avait été question d'une nouvelle division territoriale. La modification principale consistait à partager l'État en trois ou quatre Légations confiées à autant de cardinaux ayant pouvoir de résoudre des questions qui aujourd'hui doivent être portées à Rome. On voulait par là décentraliser un certain nombre d'affaires. En droit, cette division subsiste ; en fait, elle n'est pas appliquée, sauf dans la ville de Rome. Le Saint-Père a jugé que la présence des troupes étrangères et l'état de siège maintenu sur les points principaux ne permettraient pas d'exposer la dignité d'un cardinal à des froissements journaliers dont on pouvait prendre son parti quand il s'agissait d'un simple délégat, mais qui acquerraient une gravité véritable s'il s'agissait d'un prince de l'Église.

Un cardinal, m'a dit souvent le cardinal Antonelli interpellé par moi à ce sujet, ne pourrait supporter, par exemple, d'être témoin de jugements militaires et de condamnations capitales, non seulement sans être appelé à y prendre part, mais même sans en être averti. On ne saurait disconvenir de ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces objections. En tout cas, il est hors de doute que si le gouvernement pontifical était journellement obligé de prendre fait et cause contre les Autrichiens pour venger un cardinal du peu de respect avec lequel il aurait été traité, la situation s'aggraverait rapidement et deviendrait bientôt intolérable.

Les changements à introduire dans les circonscriptions secondaires ont été l'objet d'un examen très approfondi. On aurait voulu diminuer le nombre des pouvoirs surtout dans un but d'économie. Mais quand on est entré dans le détail, tant de difficultés, tant d'objections, tant de répugnances, tant d'oppositions se sont manifestées, qu'en définitive l'expérience a été jugée plus dangereuse qu'utile.

Votre Excellence n'ignore pas jusqu'à quel point ces questions sont liées aux intérêts locaux et combien elles sont délicates. Les principales difficultés proviennent des charges considérables que se sont imposées diverses provinces, surtout pour la construction des routes qui se sont accrues dans les dernières années (et c'est encore un progrès) dans une proportion très remarquable. Une nouvelle répartition de ces charges présente des embarras inextricables. Pour une modification de ce genre introduite, il y a quinze ans, dans la province de Velletri, les querelles, les discussions, les procès sont inter-

minables et sans cesse renaissants. Un autre inconvénient résulte de cet esprit de localité si fortement empreint dans le caractère italien.

Votre Excellence n'ignore pas à quel point sont poussées, en Italie, les jalousies entre les différents centres de population. Les villes, auxquelles la dignité de chef-lieu serait enlevée, ne le pardonneraient jamais et ne prendraient jamais leur parti de reconnaître la supériorité administrative d'une ville voisine. Tels sont les motifs qui ont jusqu'ici empêché le gouvernement de donner suite à ses projets de modifications sur les délimitations provinciales. L'auteur du mémoire voit ici, mais sans dire pourquoi, un besoin impérieux. Aux yeux du gouvernement, c'est une expérience qui mécontenterait les populations. Qui des deux a raison ? Je ne saurais le dire. Mais je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le gouvernement.

La loi de 1850, pour établir les rapports entre les conseils provinciaux et les grands intérêts de l'État leur donne le droit de pétition. L'auteur se plaint de cette solution et en même temps des restrictions qui obligent le conseil de se borner aux intérêts de province et lui interdisent de se coaliser avec les conseils voisins. Il faut que l'auteur soit bien ignorant des premières règles du droit administratif pour s'étonner ou se plaindre de cette solution, qui me paraît parfaitement conforme aux règles appliquées à nos conseils généraux qui répondent exactement aux conseils provinciaux des États Romains.

L'auteur du mémoire passe aux conseils communaux. Il se plaint de ce que, pour les communes de première classe, le nombre des conseillers est de trente-six, exactement comme à Paris. Ce qui vraiment paraît bien suffisant dans un pays surtout où l'on est beaucoup plus porté à discuter qu'à agir. Il faut, du reste, remarquer à quel ordre d'inconvénients la nouvelle loi devait porter remède. D'une part, le peu de zèle des conseillers municipaux faisait et fait encore que, dans la plupart des cas, les décisions sont prises par un nombre de conseillers qui n'atteint pas le chiffre légal. Pour que le conseil soit régulièrement constitué, il faut que les deux tiers des membres soient présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, on procède à une nouvelle convocation et si le même cas se représente après deux convocations, on passe outre. Plus les conseillers étaient nombreux, plus il était difficile d'obtenir la présence du nombre de conseillers nécessaire. C'est ce qui sur certains points a engagé le gouvernement à diminuer leur nombre.

Un autre inconvénient était également à éviter. Les affaires tombaient d'ordinaire aux mains des avocats, des médecins, des négo-

ciants qui votaient des impôts retombant en définitive sur les propriétaires. Quelques-unes des conditions, contre lesquelles s'élève l'auteur du mémoire, n'ont d'autre but que d'assurer à la classe des propriétaires une juste part d'influence. En tout cela, je ne puis admettre que le gouvernement ait eu tort.

En ce qui concerne l'élection des conseillers municipaux, il est incontestable qu'une des dispositions les plus essentielles de la loi est jusqu'ici restée en suspens. Il ne paraît même pas, et je le dis à regret, que lors de la prochaine rénovation des conseillers municipaux on puisse espérer qu'il en soit autrement. La loi veut que les conseillers soient nommés par les électeurs. Une disposition spéciale établissait que, pour la première fois, le choix serait fait par le Saint-Père sur la liste des éligibles. Au bout de trois ans, une portion de conseil devait être renouvelée. Les électeurs n'ont point encore été admis à exercer leurs droits et il a été établi que cette fois les conseillers restants éliraient eux-mêmes leurs nouveaux collègues sur la liste des éligibles. Un autre renouvellement aura lieu au commencement de 1857 et suivant toute apparence s'opérera encore de la même manière. Ce point a donné lieu aux discussions les plus approfondies. On a pris l'avis de tous les chefs de province. La plupart ont conclu en faveur de l'application de la loi; quelques-uns ont exprimé des craintes sur le retour d'un genre d'opération qui rappellerait les temps révolutionnaires. Le Conseil des ministres a adopté l'avis des premiers et a cru qu'il convenait d'appliquer la loi. Le cardinal Antonelli, dans le but d'éviter les inconvénients qui auraient pu naître d'une élection s'opérant simultanément sur tous les points, avait proposé d'échelonner les élections de manière à ce que l'autorité pût être partout en mesure de les surveiller. Malheureusement, toutes ces propositions ont rencontré chez le Saint-Père une opposition absolue. Il a été jusqu'ici impossible de la vaincre. Sa Sainteté estime que les esprits sont trop agités, les têtes trop montées, à la suite de l'excitation qu'ont produite en Italie les incidents de l'hiver dernier, pour qu'il soit possible d'espérer que les populations n'abusent pas du pouvoir que lui attribuerait momentanément le droit d'élection. Je n'ai pas manqué, ces jours derniers encore, de présenter à ce sujet de très sérieuses observations. On m'a d'abord dit que la situation du pays était anormale, qu'il n'était pas régulier de faire des élections dans un pays occupé par des troupes étrangères et soumis en partie à l'état de siège. Je n'ai pas eu de peine à réduire cette objection à sa juste valeur et à faire comprendre que tout au contraire la présence des troupes étrangères donnait une facilité de plus en

assurant l'ordre public. C'est alors qu'on est entré dans les explications que je viens de donner et qui m'ont été fournies à titre confidentiel. J'ai pu depuis lors m'assurer que la détermination du Saint-Père était fermement arrêtée et que toute nouvelle tentative pour le faire changer d'avis serait complètement inutile.

J'ai du moins reçu l'assurance formelle que cette mesure n'était encore que transitoire, que la loi gardait toute sa force et qu'elle serait incontestablement exécutée le jour où les inconvénients que l'on redoutait aujourd'hui pourraient être écartés.

Peu d'observations sont faites sur les deux derniers articles du *Motu proprio*. L'article 5 portait que les réformes et améliorations s'étendraient à l'ordre judiciaire, civil, criminel, administratif. Pour ceux qui auraient voulu avoir dans cet article la promesse d'une refonte générale de toutes les lois de l'État, le gouvernement pontifical, qui s'est borné à des améliorations de détail, aurait manqué à sa promesse.

En réalité, on n'a jamais entendu promettre autre chose que ce qu'on a fait, c'est-à-dire introduire peu à peu des améliorations partout où elles paraissent être nécessaires.

Je crois devoir rappeler ici que, depuis vingt ans, toutes les lois ont été refondues. Le règlement civil et judiciaire, qu'on pourrait appeler le Code civil, date de 1834. Il traite des mêmes matières que notre code sur les droits civils des individus, établit la compétence des différents tribunaux et trace les règles de la procédure. Le code criminel date de 1832 et le code d'instruction criminelle de 1831; ces deux derniers sont soumis à une révision qui n'est point encore complètement terminée.

On annonce que le travail de la commission instituée *ad hoc* recevra prochainement la sanction souveraine et sera publié. Le code de commerce n'est guère que la traduction du nôtre conservé depuis 1814. Enfin, le système administratif a été profondément modifié, ainsi que le prouvent les critiques mêmes de l'auteur du mémoire, lesquelles ne s'appliquent qu'à un ordre de choses entièrement nouveau pour les États Romains.

A propos de l'amnistie, je remarque avec satisfaction que l'auteur du mémoire, quel que soit son esprit de critique, ne trouve pas un fait à articuler. Donc, l'on doit conclure que l'amnistie, ainsi que je l'ai toujours dit, a été largement conçue et largement appliquée. On calcule que les exceptions portaient sur deux cents personnes, parmi lesquelles, à l'heure qu'il est, cent vingt ou cent trente ont reçu leur grâce. J'ajoute que sur ces deux cents personnes, pas une n'a eu à subir d'autre peine que celle de l'éloignement. Je ne crois

pas que l'on puisse citer une restauration complète qui se soit effectuée avec moins de rigueur.

On parle d'un conseil de censure institué en 1849 pour examiner la conduite des employés et rayer des rôles ceux qui auraient manqué à leurs devoirs. Dans d'autres pays, en France par exemple, personne ne conteste au gouvernement le droit de destituer qui bon lui semble, sans qu'il n'y ait ni jugement à prononcer, ni compte à rendre.

Si, au lieu d'agir de la même manière, le gouvernement pontifical a eu recours pour s'éclairer à l'avis d'une commission spéciale, on peut bien lui reprocher de s'être créé un embarras inutile. Mais on doit en même temps reconnaître que le moyen par lui employé provenait d'intentions qui lui font honneur et dont on devrait plutôt lui savoir gré.

L'auteur du mémoire se plaint encore de ce que les personnes suspectes qui se rendent à Rome ne peuvent obtenir un passeport qu'en s'engageant à ne point entrer dans les États pontificaux. Il appelle cela un exil. D'abord ce serait un exil volontaire, accepté et auquel on se soumettrait soi-même. D'un autre côté, la législation sur les passeports n'est pas la même ici qu'en Angleterre ou en France. Il ne suffit pas de demander un passeport pour l'obtenir. Le père, la mère, le conjoint, le créancier, l'État enfin pour cause d'ordre public peuvent s'opposer à la délivrance du passeport. Il est de notoriété publique que toutes les agitations qui se font sentir en Italie ont leur foyer à Gênes. La police cherche par tous les moyens qui sont en son pouvoir à entraver les communications suspectes entre les États pontificaux et ce dernier point. Elle refuse donc son visa à ceux qu'elle soupçonne de n'avoir d'autre but que de se livrer à des intrigues coupables. Si l'on insiste, elle prévient qu'elle refuse le retour. En ceci elle use d'un pouvoir que la loi accorde, et je ne fais nulle difficulté de reconnaître que ce pouvoir n'est pas conforme aux principes qui prévalent en France. Si l'on en abusait, il y aurait lieu de se plaindre. Mais je suis forcé de déclarer que ce moyen d'action ne s'exerce qu'à l'égard d'individus très mal notés et animés évidemment d'intentions les plus mauvaises et que d'ordinaire, quand le cas n'est pas grave, quelques démarches suffisent pour faire lever leur interdit. J'en ai fait souvent l'expérience. Quand on présente à ce sujet des observations à la police, elle dit que ses moyens de défense sont déjà si restreints que si on lui enlève encore celui-là, elle ne pourra plus répondre de rien.

***

Dès que j'eus reçu ce mémoire, accompagné d'une lettre de

M. Mocquard m'invitant à y répondre au plus vite, je me mis à l'œuvre et je rédigeai une réponse que j'envoyai deux jours plus tard à l'Empereur. Mais, comme j'étais à ce moment loin de ma patrie, comme je n'avais à ma disposition aucun des documents qui m'étaient indispensables pour combattre à armes égales et réfuter point par point chacun des arguments de l'ambassadeur de France, je me réservai d'y répondre plus en détail aussitôt après mon retour à Bologne.

Voici les lettres, adressées au secrétaire de l'Empereur et à l'Empereur lui-même, que je joignis à ma réponse :

DOCUMENT N° 3.

A M. Mocquard, secrétaire de Sa Majesté l'Empereur.

MONSIEUR,

Je vous envoie les observations qui m'ont été suggérées par la lecture du mémoire de M. de Rayneval.

J'aurais aimé présenter à Sa Majesté un travail complet; mais loin de ma patrie, sans aucun document officiel, j'ai dû sur plusieurs questions me résigner à des observations générales. J'espère cependant plus tard compléter ce rapport.

En attendant, je serai bien heureux que Sa Majesté daigne le lire, parce que je suis fondé à croire que sur plusieurs points il ne laisse plus subsister aucun doute de quel côté soit la vérité.

Je compte sur votre amitié, pour faire parvenir mon travail sans retard à Sa Majesté et pour obtenir d'Elle d'y jeter un regard bienveillant.

Je me flatte aussi que vous m'obtiendrez le pardon de l'Empereur pour mon horrible écriture. J'ai cru ne devoir pas me servir d'une main étrangère.

Croyez aux sentiments de ma profonde estime.

J. N. PEPOLI.

DOCUMENT N° 4.

A Sa Majesté l'Empereur.

SIRE,

Pour obéir aux ordres de Votre Majesté, je Lui présente les réflexions qui m'ont été dictées par la lecture du rapport du comte de Rayneval.

Ma réponse est peut-être incomplète, faute de documents, mais j'espère bientôt la compléter, si toutefois Votre Majesté le permet. Je Vous en serai réellement reconnaissant.

En attendant, je Vous supplie, Sire, de m'accorder une audience avant mon départ imminent pour l'Italie.

Et en Vous présentant, Sire, mes humbles hommages, je suis avec le plus grand respect et le plus profond dévouement, de Votre Majesté

Le très humble serviteur,

Joachim-Napoléon Pepoli.

Document n° 5.

Sire,

J'ai lu attentivement le mémoire du comte de Rayneval et je remercie Votre Majesté de l'honneur qu'Elle a daigné me faire en me le communiquant et de la confiance qu'Elle a bien voulu avoir en moi.

Mais avant de Lui présenter, comme Elle en a exprimé le désir, les observations que m'a suggérées la lecture de ce document, Votre Majesté me permettra de Lui faire remarquer que le Ministre de Votre Majesté se trompe lorsqu'il affirme que l'auteur du mémoire que j'eus l'honneur de présenter à Votre Majesté est un homme d'un incontestable talent qui approche le Souverain Pontife, qui a été *consulteur* et auquel on offrit le portefeuille des finances.

J'ai dû, et je ne le nie pas, Sire, afin d'être véridique, afin de répondre plus complètement à la confiance de Votre Majesté, me procurer des renseignements exacts sur la *Consulte*. J'ai dû interroger nombre de mes amis, afin de savoir plus exactement si cette institution fonctionnait en pleine liberté, au profit et à l'avantage de l'État; mais le rapport est mon œuvre et j'en assume la responsabilité tout entière devant Votre Majesté comme devant le gouvernement pontifical lui-même.

Les paroles ironiques et aigres-douces que l'ambassadeur de France adresse à l'auteur de cet écrit sont injustes.

Je peux, avec la tranquillité de conscience la plus absolue, assurer à Votre Majesté qu'en Lui présentant ces documents et ces notes, je n'ai eu d'autre but que celui d'être utile à ma malheureuse patrie. Soutenu et animé par ce sentiment sacré, je me dispose et me prépare à examiner et à réfuter les critiques que M. de Rayneval a entassées contre ce premier rapport et il me paraît par-dessus tout nécessaire d'établir et de prouver que j'ai à bon droit affirmé que l'on

n'a même pas tenu loyalement les promesses faites à Gaëte par le Souverain Pontife.

C'est même à ce propos qu'il importe de faire avant tout une distinction entre les concessions qui n'ont jamais été suivies d'exécution et celles qui furent mises en pratique, mais sans effet utile.

N'ont jamais été mises en pratique :

1° La loi électorale;

2° La révision des lois.

Ont été mises en pratique, mais sans résultat et de façon peu loyale :

1° Le Conseil d'État;

2° La *Consulte;*

3° La loi sur les Conseils provinciaux;

4° La loi sur les Conseils municipaux;

5° L'amnistie.

I. — *De la loi électorale.*

Je remercie M. de Rayneval d'avoir eu la franchise de reconnaître que la loi électorale municipale, solennellement promulguée par le Souverain Pontife, n'a jamais été appliquée et ne le sera pas encore ni pour le moment, ni de sitôt. Dans son précédent rapport, que Votre Majesté a eu la bienveillance de me communiquer, cette loi figurait au nombre des réformes accordées et *maintenues*.

Mais cette loi électorale, qu'on a mise ainsi de côté, était la seule réforme réellement radicale. Elle était en fait la base de tout le système gouvernemental qu'on avait promis à Gaëte.

Les électeurs devaient élire le Conseil municipal; le Conseil municipal devait désigner les conseillers provinciaux qui, à leur tour, nommaient les *consulteurs*.

Il s'ensuit donc que le Souverain Pontife, en nommant les conseillers municipaux, a faussé dans leur base même toutes les réformes qu'il devait accorder. Il s'ensuit donc que j'ai à bon droit affirmé à Votre Majesté qu'ils commettaient une grave erreur ceux qui déclaraient que le *Motu proprio* de Gaëte était la loi qui régissait les États Romains.

Mais Votre Majesté pensera peut-être que cette loi électorale, repoussée par le Gouvernement parce que dangereuse, était une loi électorale des plus larges. Elle pensera peut-être que le Souverain Pontife a tenu en la promulguant la promesse faite à Gaëte aux termes de laquelle *l'élection des conseillers municipaux aura pour base un nombre large d'électeurs en ayant principalement égard à la propriété.* Mais

cette promesse n'a pas été mieux tenue que les autres. Je n'ai pas ici sous les yeux le texte même de la loi et je n'ai pu me le procurer à Paris; mais je suis sûr qu'il y est dit :

1° Que le nombre des électeurs sera cinq ou six fois supérieur à celui des élus;

2° Que les électeurs seront les plus riches propriétaires de la commune. De sorte que, par exemple, dans une localité qui devra être représentée par trente conseillers, ce seront les cent quatre-vingts propriétaires qui payeront les plus gros impôts qui seront électeurs.

Telle est la loi que le gouvernement romain n'ose pas appliquer, et c'est le jugement de ces gros propriétaires, auxquels aucun homme sensé ne saurait prêter des sentiments révolutionnaires, qui épouvante le Souverain Pontife.

Voilà chose qui paraîtra étrange à Votre Majesté, qui a demandé au suffrage universel l'approbation de Ses propres actes. Mais c'est aussi ce qui Lui prouvera, mieux que tout autre argument, ce que peuvent être cet ordre, cette indépendance et cette sécurité qui, au dire de M. de Rayneval, règnent dans l'Italie centrale.

II. — *De la réforme des lois.*

L'ambassadeur de Votre Majesté à Rome reconnaît du reste encore que, jusqu'à cette heure, les Codes civils et criminels de l'État romain n'ont pas été modifiés, comme le promettait le *Motu proprio*, en disant que les réformes s'étendront aussi à l'ordre judiciaire et à la législation civile et criminelle. Il affirme seulement que le Code criminel est soumis à une révision qui n'est point encore terminée.

Les sujets romains désirent vivement que le nouveau Code et les jugements qui seront rendus d'après ses dispositions ne donnent plus lieu à des scandales tels que ceux qui ont été marqués par l'exécution de condamnés à mort *six ans après le jour* où ils avaient commis leur crime, ou de sentences capitales rendues par les tribunaux d'appel réformant de cette façon le verdict des juges de première instance.

Le Code civil a peut-être, plus encore que le Code criminel, besoin d'être modifié. C'est là une nécessité qui a été reconnue par le Souverain Pontife lui-même à Gaëte.

Le *Motu proprio* de Grégoire XVI, par cela même qu'il laissait en vigueur l'ancien droit romain, permettait aux instances et aux procès de se multiplier et de durer éternellement. Le comte de Rayneval reproche, au contraire, aux hommes de loi romains d'être retors et fourbes et d'être la cause de la durée indéfinie des procès. Je ne veux

pas me faire ici le défenseur du barreau romain, mais j'estime que si la loi ne leur facilitait pas ces expédients de procédure, il leur serait impossible de persévérer dans ces errements.

Mais ces hommes qui rendaient si admirablement la justice, du temps du royaume d'Italie, ces avocats que l'Empereur honorait et regardait comme des hommes de premier ordre, Aldini [1], Gambari [2], Magnani [3] et tant d'autres, n'étaient-ils pas nés dans les États romains ?

[1] Aldini (Antoine, comte), (1755-1826), né à Bologne, neveu de Galvani. Il se déclara, dès 1796, le partisan de la réforme politique. D'abord avocat à Rome, puis professeur de droit à l'Université de Bologne, envoyé à Paris, sous le Directoire comme ministre plénipotentiaire de la République bolognaise, président du Congrès républicain de Modène, président du Conseil des Anciens de la République Cisalpine, Consulteur d'État après la bataille de Marengo, membre du Conseil législatif dont il fut un instant président, ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie à Paris, il fut fait ensuite par Napoléon grand dignitaire et trésorier de l'ordre de la Couronne de Fer. Rentré en grâce auprès du gouvernement autrichien, en 1819, il passa ses dernières années à Milan et mourut à Pavie.

En 1815, sur le désir formel de Metternich, il prépara un *projet d'organisation du gouvernement des Légations* qui, comme Minghetti le dit dans ses *Memorie*, « n'avait aucun point de ressemblance avec celui présenté par Cavour ».

Ce projet, qu'on retrouva plus tard dans les papiers d'Aldini, n'a pas pu, comme Minghetti le prouve d'une façon indiscutable, être connu de Cavour. Voici en quoi il consistait :

« Le gouvernement, placé sous la souveraineté du Pape, sera confié à un gouverneur général nommé par lui et à un Conseil de six membres élus par une Diète issue à son tour du choix fait par les Conseils provinciaux. Cette diète, composée pour une moitié de propriétaires, pour l'autre de savants et d'industriels, d'après les idées de Napoléon, aurait eu à se prononcer sur les impôts, les dépenses, le système monétaire, les lois civiles et pénales et en outre sur toutes les questions qui lui auraient été attribuées par une loi générale. Elle aurait eu un droit absolu d'initiative et de respectueuses remontrances, mais sans avoir toutefois le droit d'intervenir à vrai dire dans la politique. Les provinces payeraient un tribut annuel au Pape, auraient une garde nationale et fourniraient à l'armée pontificale un contingent proportionné au chiffre de la population. L'autonomie judiciaire était reconnue par ce projet, mais tous les degrés de procédure étaient subordonnés et aboutissaient à un Tribunal Suprême qui prononçait en dernière instance. » (MINGHETTI, *I miei Ricordi*, III, 139.)

[2] Gambari (Joseph), né en 1763, jurisconsulte distingué de Bologne, zélé pionnier de la réforme politique en 1796, membre du corps législatif de la République Cisalpine, professeur de droit à l'Université de Bologne, il devint ensuite procureur du roi près la Cour d'appel de cette ville, fut fait baron par Napoléon, qui le nomma en outre chevalier de la Couronne de Fer.

[3] Magnani (Ismaël), né à Bologne en 1740, conseiller d'État, un des plus

Il est vrai que la loi, au nom de laquelle on rendait alors la justice, était le code Napoléon, ce code que Votre Majesté a demandé pour nous au Souverain Pontife dans son admirable lettre à Ney, ce code que nos populations, se souvenant du passé, invoquent et réclament comme le plus grand bienfait auquel un peuple puisse prétendre, parce que lui seul assure réellement à tous l'égalité et la liberté civile.

Il y a donc, *M. de Rayneval en convient lui-même*, deux promesses qui n'ont pas été tenues, toutes deux de la plus haute importance, toutes deux indispensables, puisqu'elles doivent être la base du nouvel édifice :

La liberté politique, c'est-à-dire la loi électorale;

La liberté civile, c'est-à-dire la réforme du Code.

III. — *Du Conseil d'État.*

J'ai affirmé que le Conseil d'État avait été réellement institué, mais qu'il ne répondait pas au but en vue duquel le Souverain l'avait créé, parce qu'il n'avait pas été appelé à examiner la moindre loi importante.

Le comte de Rayneval ne contredit pas mon affirmation, mais il répond que, dans un petit pays comme le nôtre, il n'y a pas de lois à élaborer.

Mais quel pays aura donc besoin de lois nouvelles si ce n'est le nôtre où la presse gémit sous une censure d'une effroyable rigueur, où l'instruction publique se débat dans les chaînes et sous l'étreinte du Saint-Office, où les codes sont informes et incomplets, où il n'y a pas de lois de police, où le régime douanier ne saurait être pire, où le gouvernement, ne pouvant recruter et entretenir une armée capable de le défendre, n'existe que grâce à la protection et avec l'aide d'une armée d'occupation?

Il est des lois générales qui sont également indispensables aux grands comme aux petits États. Le Progrès est la loi commune de tous les États. Les gouvernements qui restent immobiles au milieu du mouvement intellectuel et industriel du siècle sont condamnés à périr misérablement.

célèbres avocats criminels, célèbre par la défense du marquis Albergati Caparelli, qui avait tué sa femme. Magnani, fut, en 1796, l'un des cinq administrateurs de la province de Bologne et un peu plus tard l'un des trois directeurs du gouvernement cispadan. Conseiller d'État et premier président de la Cour d'appel de Bologne lors de la création du royaume d'Italie, il mourut en 1809.

Le pays n'a donc pas lieu de se réjouir avec le comte de Rayneval, rien que parce que le Conseil d'État a été institué. Il attend pour remercier le Souverain Pontife que l'on ait promulgué les lois discutées par les honorables conseillers. Et voilà cinq ans qu'il attend!

IV. — *De la Consulte.*

Quoi qu'en puisse dire le comte de Rayneval, il ne m'est jamais passé par la tête de croire et de prétendre que le Souverain Pontife, en accordant la création de la *Consulte*, avait promis de rétablir l'ancien gouvernement constitutionnel. Ce n'est donc pas sous ce point de vue que j'ai envisagé la nouvelle loi. J'ai seulement recherché quel bénéfice le pays en retirerait et comment le gouvernement avait consolidé et respecté son œuvre.

L'ambassadeur de Votre Majesté à Rome définit en ces termes l'action de la *Consulte :* « L'action de la *Consulte*, formée des députés de la Nation, doit avoir uniquement pour but d'éclairer l'opinion publique sur la situation des finances et le Souverain sur les véritables besoins des populations sans que l'autorité de ce dernier soit en rien diminuée. »

Mais pour que le peuple ait confiance dans les *Consulteurs*, pour que ceux-ci puissent utilement exposer au Souverain Pontife les véritables besoins de la Nation, il faut que ces *Consulteurs* aient été élus, comme le promettait le *Motu proprio* de Portici, par les Conseils provinciaux élus de leur côté par des Conseils communaux, élus en vertu d'une loi électorale des plus larges et des plus libérales. Nommés par décret pontifical, ils ne sont plus, comme les appelle M. de Rayneval, les élus de la nation, mais les élus du gouvernement. *L'institution est donc faussée dans sa base même.*

Et en supposant même que la population ait confiance en eux, comment pourrait-elle être éclairée par eux sur l'état des finances alors qu'un règlement dicté par la défiance et la peur met des obstacles à la discussion, limite la liberté d'action des *Consulteurs,* interdit toute espèce de publicité et s'oppose à tout contact, à tout rapport entre la population et ses prétendus représentants?

Force est donc de reconnaître que la *Consulte* qui siège à Rome ne répond pas au premier des buts en vue desquels elle a été formée. Répond-elle au moins au second? Elle doit éclairer le Souverain Pontife sur les besoins de l'État. Mais, si sa voix n'est pas écoutée, si on repousse ses observations, si on promulgue les lois de finance ou sans son intervention ou sans tenir compte de ses amendements, quel avantage l'État peut-il retirer de son existence?

M. de Rayneval nie-t-il du reste ce que j'ai affirmé?

Nullement puisqu'il admet lui-même :

1° Que la *Consulte* a réduit le projet de budget, que le Pape l'a modifié à sa guise, que les ministres n'ont pas plus tenu compte des chiffres proposés par les *Consulteurs* que de ceux déterminés par le Souverain;

2° Que les lois de finances ont été promulguées sans qu'on ait pris l'avis de la *Consulte* et sans tenir le moindre compte ni des modifications qu'elle avait proposées ni du vote nettement contraire qu'elle avait émis;

3° Que les comptes d'un seul exercice, celui de 1854, ont été seuls soumis à son examen, bien que la loi lui accorde formellement ce droit;

4° Que le Souverain Pontife lui a refusé le droit d'examiner les décisions du Contrôle (Cour des comptes), bien que la loi ait été interprétée dans ce sens par la majorité;

5° Que la *Consulte* présente tous les ans un rapport sur les vrais besoins de l'État au Souverain Pontife, rapport dont celui-ci la plupart du temps ne tient aucun compte;

6° Que la majorité de la *Consulte* est hostile aux ministres actuellement en fonctions;

7° Qu'à côté du gouvernement du Saint-Père, il existe un autre gouvernement qui contrecarre ses bonnes intentions et paralyse la marche régulière des affaires.

Et après avoir fait ces concessions qui ne sont pas sans importance, il affirme, sans fournir l'ombre d'une preuve, qu'on respecte l'opinion des *Consulteurs* et qu'on a modifié les lois.

Mais, pour que ses assertions aient quelque valeur et quelque poids, il faudrait au moins qu'il eût cité les lois nouvelles qui ont été promulguées, que le public eût connaissance de celles d'entre les nombreuses demandes faites par la *Consulte* qui ont été accueillies par le Souverain Pontife.

Quant à moi je ne saurais cacher à Votre Majesté que le rapport de M. de Rayneval affirme que la situation financière s'est améliorée et que le déficit prévu pour l'exercice 1857 ne s'élève plus qu'à 500 000 écus. J'espère, Sire, que Votre Majesté voudra bien m'accorder le temps dont j'ai besoin pour me procurer les renseignements nécessaires. Je veux en effet répondre aux chiffres par des chiffres, afin qu'il ne puisse plus rester le moindre doute sur l'inexactitude et du fait même et des déductions que M. de Rayneval prétend en tirer.

Entre temps, je crois devoir soumettre à Votre Majesté une réflexion qui me paraît capitale :

Si le souverain n'est pas obligé de prendre et d'écouter l'avis de la *Consulte*, si les divergences d'opinion entre cette *Consulte* et les ministres ne doivent pas révéler au peuple et aux autres souverains les erreurs de notre gouvernement, quel peut bien être l'avantage, la raison d'être d'une pareille institution?

Aussi, afin que la gravité des dissensions existant entre la *Consulte* et les ministres pontificaux n'échappe pas à la clairvoyance de Votre Majesté, je La prierai de Se rappeler que les *Consulteurs*, accusés d'*intempérance politique* par M. de Rayneval, sont des hommes choisis par le Souverain Pontife dans les rangs du parti conservateur et pris avec le plus grand soin parmi les défenseurs et les amis du gouvernement.

V. — *Des Conseils provinciaux*

L'ambassadeur de Votre Majesté, Sire, pose en principe dans son rapport que la loi qui, quant au nombre des conseillers, met un petit gouvernement sur le même pied qu'un grand, est une loi de progrès! Ce sont là des assertions qu'on ne discute même pas, mais ce qu'il convient en revanche de discuter, c'est la loi qui régit la province.

A-t-on mis en pratique le système électoral solennellement promis? — Non.

Le droit de *pétition*, qu'on avait promis, figure-t-il dans le règlement? M. de Rayneval n'a pu l'affirmer.

Voilà les observations capitales qu'il y a lieu de faire. Les autres ne le sont pas.

VI. — *Des Conseils municipaux.*

La même observation s'applique aux communes. M. de Rayneval dit que le gouvernement a diminué le nombre des conseillers afin de protéger les propriétaires et pour que les affaires ne tombent pas aux mains des avocats, des négociants et des médecins.

Je ne peux saisir la force de ce raisonnement, puisque le gouvernement choisit lui-même les conseillers et qu'il est absolument maître de désigner ceux qui lui conviennent le mieux. S'il voulait réellement montrer sa prédilection pour les propriétaires et la confiance qu'il a en eux, il devrait faire exécuter la loi électorale qu'il a promise.

M. de Rayneval n'ayant réfuté ni attaqué sérieusement aucune de mes observations, je passe outre.

VII. — *De l'amnistie.*

Je n'admets en aucune façon, comme semble le croire l'ambassadeur de Votre Majesté, que l'amnistie soit juste et complète.

Je n'en ai pas parlé parce que le *Journal officiel* de Votre Majesté a proclamé l'opportunité d'actes de clémence et de grâce dans les États romains. Mais les chiffres donnés par le rapport sur les exilés et les détenus politiques sont erronés et il me sera facile, Sire, de procurer à Votre Majesté des données statistiques absolument exactes.

Il me faut toutefois ajouter quelques mots au sujet du *Conseil de censure* institué le lendemain même du jour où le Souverain Pontife avait promis indulgence et pardon aux égarés, à ceux qui avaient fait fausse route.

Loin de moi la pensée de contester au gouvernement le droit de destituer les employés qui ont manqué à leur devoir; mais le *Conseil de censure* a été institué pour examiner la conduite tenue pendant la révolution par les fonctionnaires et employés.

Ce Conseil a rendu des jugements sévères et injustes. Des centaines d'honnêtes employés subalternes ont été destitués parce qu'ils avaient prêté serment à la République, alors qu'ils avaient dû le faire pour subvenir aux besoins et à l'existence de leur famille. L'aveuglement stupide de ces nouveaux inquisiteurs a été jusqu'à retenir quelques centaines de francs sur le traitement de l'illustre professeur Alessandrini [1], un homme qui jouit d'une haute réputation dans toute l'Europe, l'honneur et la gloire de notre patrie. Le comte de Rayneval peut considérer que c'est là un mode honnête et utile de gouverner. Quant à moi, je suis sûr que Napoléon III qui, le jour où il ceignit la couronne, ne demanda à aucun fonctionnaire le moindre compte de ses opinions, qui poussa le respect dû à la science et à la gloire jusqu'à dispenser François Arago de prêter le serment exigé par la loi, condamnera un tel procédé parce qu'il le trouvera immoral et dangereux.

L'ambassadeur de Votre Majesté reproche durement à l'auteur du rapport d'affirmer, sans en avoir fourni la preuve, qu'il n'existe dans les États pontificaux ni *ordre*, ni *sûreté*, ni *indépendance*.

Mais les documents mêmes dont il nie la valeur dans la première partie de sa réponse fournissent précisément les preuves qu'il demande.

[1] Alessandrini (Antonio), né à Bologne, le 20 juin 1786, mort le 6 avril 1861, un des grands médecins de son temps, fondateur des Musées d'anatomie comparée et de paléontologie de Bologne.

I

L'ORDRE N'EXISTE PAS DANS LES ÉTATS DU PAPE

Dans un pays où l'ordre règne, on respecte rigoureusement les lois. J'ai remis à Votre Majesté la circulaire du ministre d'État qui ajournait les élections. Or, quel est l'argument qu'a fait valoir le Souverain Pontife auprès de l'ambassadeur de Votre Majesté pour justifier une mesure aussi sévère : « Les esprits sont trop agités, les têtes trop montées pour qu'il soit possible d'espérer que les populations (lire les grands propriétaires) n'abusent pas du droit de vote. »

J'avais fait remarquer que beaucoup de citoyens honnêtes qui demandent un passeport ne l'obtiennent qu'à condition de s'exiler. M. de Rayneval essaye de dissimuler l'exactitude de ce fait et accepte comme parfaitement valables les excuses des agents de police. Or, quelles sont ces excuses? Je cite textuellement les termes du rapport : « La police a des moyens de défense si restreints que, si on lui enlève encore celui-là, elle ne pourra plus répondre de rien. »

J'avais démontré à Votre Majesté la nécessité, surtout par raison d'économie, de modifier les circonscriptions territoriales. Mais bien que l'État ait un besoin urgent d'économies, le gouvernement n'a pas encore pu appliquer cette saine mesure parce que, dit encore le rapport, il n'a pas pu triompher de tant de difficultés, de tant d'objections, de tant de répugnances, de tant de jalousies municipales.

Enfin, comme si ces aveux faits par le gouvernement ne suffisaient pas à eux seuls pour prouver que l'ordre n'existe pas dans les États Romains, le comte de Rayneval oublie-t-il donc que la plupart des provinces sont encore régies par l'état de siège et que le gouvernement n'a pas pu constituer (je cite toujours le rapport) un parti capable de lui donner, en même temps qu'un appui loyal, la possibilité de s'affranchir de la tutelle dans laquelle il est tenu par la présence des troupes d'occupation?

II

LA SURETÉ N'EXISTE PAS DANS LES ÉTATS ROMAINS

Afin de prouver à Votre Majesté que ce ne sont pas quelques vols, comme l'insinue M. de Rayneval, mais d'innombrables rapines, d'audacieuses agressions qui affligent nos provinces, j'ai transmis à Votre Majesté un jugement rendu par le tribunal de Bologne.

La lecture de ce document démontrera, à quiconque n'est pas décidé à nier l'évidence et la vérité, que la sûreté des personnes n'est nulle-

ment garantie dans notre État et que les accusations formulées à ce propos sont fondées et exactes.

Je ne conteste certes pas l'opportunité de certaines punitions exemplaires, et le ministre de Votre Majesté se trompe donc s'il croit que c'est par pitié pour des malfaiteurs jugés par le tribunal militaire autrichien que j'en ai envoyé la liste à Votre Majesté.

Je ne l'ai soumise à Votre Majesté que pour Lui prouver que si, malgré la sévérité du châtiment, malgré l'action de deux gouvernements et d'une forte garnison, les actes de pillage et les rapines ne cessent pas (je cite les termes mêmes employés par les juges de Bologne), si le sang de nouvelles victimes coule sur la voie publique, c'est parce que la police est insuffisante ou vendue, parce que la corruption partie d'en haut a gagné progressivement tous les échelons de l'administration, enfin parce que la misère et l'ignorance poussent le peuple dans la voie du crime.

Et si les preuves que je viens de fournir ne suffisaient pas pour faire voir à Votre Majesté que la sécurité individuelle n'est pas protégée dans les États Romains, je Lui ferai observer que la difficulté d'obtenir des témoignages contre les accusés, à laquelle le comte de Rayneval fait allusion, est la conséquence même de l'impuissance du gouvernement incapable de défendre les personnes et les propriétés des témoins contre le couteau et les balles des bandits.

Il m'est impossible de rejeter, comme d'autres voudraient le faire, la responsabilité de ces désordres sur le caractère même du peuple italien, puisque l'histoire est là pour nous apprendre que, sans avoir eu à recourir au fouet et à la bastonnade, le gouvernement fort et sage de Napoléon Ier avait su rendre la paix et la tranquillité à nos provinces.

Et à ce propos je répondrai à M. de Rayneval, qui ne veut pas admettre que l'on recoure à la violence pour arracher des aveux aux prévenus, qu'il ne suffit pas qu'un tribunal d'État oppose de simples dénégations à de pareilles énormités, mais qu'il faut que le gouvernement, loin de les récompenser et de les favoriser, punisse sévèrement les auteurs de ces inqualifiables abus de la force et du pouvoir.

III

LE GOUVERNEMENT ROMAIN N'EST PAS INDÉPENDANT

Le cardinal Antonelli, dit le rapport, a, à plusieurs reprises, déclaré à M. de Rayneval que « le Souverain Pontife n'a pas pu envoyer

dans les Légations un cardinal qui y aurait été le témoin muet des jugements militaires autrichiens, non seulement sans être appelé à y prendre part, mais même sans en être averti ».

Et comme si cet aveu ne suffisait pas, il ajoute que « l'Autriche a même dépouillé le Pape du droit de grâce ».

Les documents que j'ai fournis et qui dévoilent, comme le comte de Rayneval lui-même ne peut s'empêcher de le reconnaître, les sévices, les abus, les violences ordonnées par les Autrichiens, les dépenses occasionnées par leur occupation, les journaux qui reproduisent les arrêts des tribunaux civils et militaires autrichiens, ne devaient dans mon esprit que servir à prouver l'avilissement dans lequel est tombé notre gouvernement, avilissement qui dure encore, quoi qu'en dise le comte de Rayneval, puisque, s'il en était autrement, Pie IX, débarrassé de cet obstacle, aurait déjà, comme le dit le cardinal Antonelli, « envoyé un prince de l'Église gouverner les Légations ».

Si donc le comte de Rayneval entend par indépendance l'indépendance de volonté souveraine dont le Saint-Père jouit ou semble jouir à Rome, Votre Majesté se rappellera que le rapport qu'Elle a daigné m'envoyer ne fait pas un mystère des luttes que le Souverain Pontife a si souvent à soutenir contre la bureaucratie romaine, luttes dont il ne sort pas toujours victorieux.

En présentant à Votre Majesté le relevé des dépenses occasionnées par l'occupation autrichienne, je n'avais donc d'autre but que celui de Lui prouver que notre pays connaît et apprécie la différence qu'il y a entre l'armée française et l'armée autrichienne.

Je n'ai par conséquent rien à ajouter au document relatif aux évêques des Marches. Les observations du comte de Rayneval ne sauraient disculper un gouvernement qui, en plein dix-neuvième siècle, approuve des mesures qui donnent une juste idée du bon sens et de la sagesse de la cour de Rome.

Si j'ai peut-être répondu avec trop de feu aux observations de l'ambassadeur de Votre Majesté, je La supplie de n'imputer cette hardiesse, cet éclat qu'à l'indignation qui a rempli mon âme à la lecture des calomnies qu'il a cru pouvoir se permettre à l'adresse de la nation italienne.

Les déclamations ne sont pas du goût de Votre Majesté, et je me garderai d'autant plus de me laisser aller à d'amères critiques que je m'adresse à Votre Majesté, à Vous, Sire, qui aimez ma malheureuse patrie.

Mais ces Italiens, aujourd'hui si vilipendés, sont ces mêmes Italiens dont Napoléon Ier avait fait d'excellents soldats, d'éloquents jurisconsultes, d'honnêtes administrateurs!

La faute en est donc aux gouvernements ! Et si le comte de Rayneval ose dire que l'Italie ignore ce qu'est l'honneur et *baisse toujours pavillon devant l'intérêt,* cela tient à ce qu'en fait d'Italiens il ne connaît que ces monseigneurs et ces cardinaux dont il prend si éloquemment la défense.

C'est alors qu'après avoir critiqué mon mémoire, il en vient à se demander s'il est possible d'introduire de plus larges réformes dans l'organisation et la constitution de l'État romain.

Pour être conséquent avec lui-même, il s'arrête à cette conclusion que les Italiens, impatients de conquérir, de fonder l'unité nationale, veulent renverser le Pape, repoussent toute conciliation, et il en conclut que le triumvir toscan Montanelli[1] a raison quand il affirme que « quelques gouttes d'eau ne sauraient éteindre un si grand incendie ».

La conséquence logique d'un pareil raisonnement est donc que la révolution durera autant que la Papauté et que par suite l'occupation étrangère, elle aussi, s'éternisera dans l'Italie centrale.

Or la majorité des Italiens ne partage nullement cette opinion. Si le comte de Rayneval interroge la nation, il pourra se convaincre qu'instruite par l'histoire, elle ne désire pas sa réunion en un seul État, parce qu'elle ne croit pas à la possibilité de sa réalisation.

Les Italiens, c'est là chose incontestable, veulent et désirent de toutes leurs forces leur entière indépendance. Ils essaieront de renverser tous les obstacles qui s'opposeront à la conquête, à l'obtention de ce grand bienfait; mais ils sont tout prêts à accepter une fédération qui répondrait aux aspirations municipales, aux traditions du passé, à la configuration géographique du pays, leur assurerait à l'ex-

[1] Montanelli (Joseph), né à Fucecchio en 1813, célèbre jurisconsulte et professeur de droit civil et commercial à l'Université de Pise; fondateur, en 1844, de la société des *Fratelli Italiani*, dont le but était de provoquer partout et d'entretenir l'agitation en faveur des réformes, puis du journal *Italia*, auquel il donna pour programme et pour devise ces deux mots : *Réforme, nationalité.*

En 1848, il prend part à la guerre dans les rangs de la légion des volontaires toscans. Blessé à Custozza (29 mai), laissé pour mort et ramassé par les Autrichiens qui le remirent en liberté après la capitulation de Milan, il retourna dans sa patrie, s'y occupa de politique et, en 1849, après le départ du grand-duc, il fit partie du triumvirat avec Guerrazzi et Mazzini. Lorsque Guerrazzi fut élu dictateur, Montanelli fut envoyé en France pour y organiser une légion forte de plusieurs milliers d'hommes. Mais la réaction ne tarda pas à triompher, le grand-duc rentra dans ses États et Montanelli exilé resta en France, où il collabora à la *Revue de Paris.*

En 1859, il prend part à la campagne, comme volontaire, dans les chasseurs des Apennins et, en 1861, élu député par le collège de Pontassieve, il siégea au premier Parlement italien. Mort en juin 1862.

térieur l'influence qui leur est due à juste titre, à l'intérieur *des gouvernements indépendants et nationaux*.

Si la Papauté, écoutant ses véritables intérêts, renonce à décevoir les espérances et les vœux des populations romaines, rien ne lui sera plus facile que de s'affranchir de la tutelle des gouvernements étrangers, que de fortifier sa propre autorité et de satisfaire les légitimes désirs de ses sujets.

Le gouvernement pontifical doit donc s'engager dans la voie de la conciliation.

Je suis sûr que tous les libéraux d'Italie sont prêts à accepter loyalement une transaction qui leur serait offerte sous les auspices de Votre Majesté.

Que le gouvernement romain change radicalement de système, et les libéraux l'appuyeront et lui offriront loyalement leur concours.

M. le comte de Rayneval n'a peut-être pas absolument tort lorsqu'il affirme que le régime parlementaire ne convient pas complètement au caractère et à l'esprit de nos populations. Mais si les luttes entre les partis et les compétitions personnelles inhérentes au gouvernement parlementaire ne sauraient guère leur convenir, ce qui leur convient en revanche admirablement c'est le jeu, c'est le fonctionnement calme et tranquille du système représentatif.

Les citoyens romains réclament et désirent à bon droit une Chambre qui, élue par la nation, votera les impôts, une Chambre dont on ne rejettera ni les vœux ni les espérances.

Il m'est donc impossible de me ranger à l'avis du comte de Rayneval et de lui concéder que « le Pape ne peut aliéner sans les plus grands inconvénients pour son autorité spirituelle la moindre partie de son autorité temporelle ». Mais avant l'invasion des Français, en 1797, les communes n'avaient-elles donc pas les franchises les plus étendues? Et si le gouvernement pontifical a accepté les bénéfices de la centralisation du royaume d'Italie, quel motif peut-il invoquer pour en refuser les charges? Si l'autorité religieuse du Souverain Pontife n'a pas eu à souffrir de la liberté des communes, pourquoi serait-elle diminuée aujourd'hui si on se décidait à leur octroyer ces franchises?

Arrivé à la fin d'un rapport, trop long, j'en ai peur, je ne demanderai plus à Votre Majesté que la permission de résumer mon opinion en quelques mots :

Il est incontestable que les propriétaires ne sont révolutionnaires ni par instinct, ni par besoin, et qu'au contraire ils détestent et redoutent les révolutions.

La majorité du peuple n'est jamais hostile à un gouvernement qui défend ses intérêts et sa dignité, qui honore et respecte l'idée nationale.

Si les propriétaires et si le peuple sont d'accord pour refuser leur concours au gouvernement, c'est que ce gouvernement est détestable et ne satisfait les légitimes besoins d'aucune des classes de la nation.

M. de Rayneval reconnaît que les propriétaires et les populations refusent leur concours au gouvernement romain, qui ne peut plus se soutenir que grâce à l'appui de l'étranger.

Ce gouvernement est donc indubitablement mauvais.

Pour s'assurer l'appui de la nation, il faut donc qu'il change de système.

Les réformes approuvées et prônées par M. de Rayneval n'ont pas modifié l'opinion du pays; elles ne répondent pas aux besoins réels de l'État et n'ont pas été loyalement appliquées. Mais s'il établissait un gouvernement sage, loyal et libéral, le Souverain Pontife serait-il sûr de s'assurer l'appui de la nation?

Oui, parce que le sentiment national ne s'y oppose en aucune façon.

Oui, parce que, je le répète, la majorité d'un peuple est toujours favorable à un gouvernement sage et éclairé.

Mais si l'égoïsme clérical, si les viles flatteries de quelques courtisans continuent à aveugler le Pape, il s'entêtera dans ses funestes résolutions, il s'obstinera à s'isoler au milieu de son peuple, il restera sourd à la voix de l'opinion publique et repoussera Vos éloquents conseils, Sire, comme il ne les a déjà que trop repoussés. Et c'est au moment où, à l'admiration et à l'étonnement du monde entier, Vous avez réussi, Sire, à forcer les grandes puissances à accepter Votre arbitrage et les décisions de Votre politique, que l'ambassadeur de Votre Majesté à Rome en est réduit à avouer qu'après la publication par le *Moniteur* de la note qui annonçait au peuple romain des réformes et des mesures gracieuses, il n'a même pas pu parvenir à arracher à la bureaucratie pontificale l'application de la pauvre petite loi électorale que dans le *Motu proprio* de Portici le Souverain Pontife avait lui-même mise au nombre de celles des mesures qui loyalement appliquées pouvaient satisfaire les justes désirs de ses sujets. Erreur funeste! Déplorable aveuglement! Les ennemis de l'Église et de la Papauté s'en réjouissent, et l'Italie centrale, ce foyer perpétuel de troubles et de révolutions, fera courir de nouveaux dangers à la paix et à l'avenir de l'Europe.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Un tsar idéologue : Alexandre Ier, par Pierre Rain, Paris, Perrin, 1913, in-8°.

La mémoire de l'empereur Alexandre Ier a rencontré dans ces dernières années un regain de popularité. Il n'est pas d'écrivain qui n'ait voulu essayer de refaire son portrait, soit à l'occasion des publications de son impérial neveu, le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, soit à propos des études historiques nouvelles sur Napoléon Ier, ou sur la Restauration. Ces travaux sont considérables et expliquent à merveille le caractère de ce tsar « libérateur », d'un génie très contestable. Mais on ne peut les lire tous; et il importait de les résumer et d'en tirer une conclusion. C'est ce que vient de faire un jeune historien qui, par de longues recherches, s'est mis en possession de l'époque et en a déjà traité certaines parties avec autant de talent que de compétence.

Un « idéologue », c'est bien l'épithète qui s'applique à Alexandre Ier. M. Rain aurait pu ajouter : un esprit élevé, mais timide, changeant, un peu fourbe, ayant fini par n'inspirer confiance à personne et n'ayant mené à bien aucune de ses entreprises. L'auteur les examine toutes dans des chapitres séparés et donne des conclusions auxquelles il est facile de souscrire.

Élevé par Laharpe, sous le règne de la grande Catherine, le tsarévitch embrasse sans réserve les principes républicains, caresse tous les projets de réforme et, ayant conservé lors de son avènement une partie de ses conseillers, essaye d'introduire dans le gouvernement intérieur des améliorations auxquelles personne ne se prête. Un peu plus tard, il veut réparer en Pologne bien des injustices, et tenter avec Adam Czartoryski un gouvernement libéral : il échoue encore, comprenant que le moment est mal choisi. On arrive à Tilsit et à l'alliance fameuse avec Napoléon. Les deux empereurs vont être les maîtres du monde! La brouille ne tarde pas à venir; et le souverain français fait la partie belle à son adversaire, en entreprenant cette folle expédition de Russie, qui amène son vainqueur jusqu'à Paris. C'est le beau moment d'Alexandre : il dispose de la France, rétablit sur le trône les Bourbons, sans les aimer. Et l'année suivante, après Waterloo, il les met en tutelle, leur impose son ami, le duc de Richelieu, fait dissoudre la Chambre introuvable et rédige avec le vieux constituant Bergasse l'instrument connu sous le nom de Triple Alliance, qui prétend mener l'Europe par les congrès. Le demi-révolutionnaire d'autrefois devient si réactionnaire et si absolutiste, qu'il ne rêve rien moins, sous l'inspiration d'une vieille intrigante dévote, que de convertir la Russie à l'Église romaine. Puis il meurt désenchanté, à Taganrog.

M. Pierre Rain, qui dans son ouvrage *l'Europe et la Révolution* avait déjà

abordé d'une façon très originale les problèmes politiques de l'époque, a complété son œuvre par cette histoire très vivante d'un souverain qui n'a été que la moitié d'un grand homme.

G. Baguenault de Puchesse.

Le duc d'Enghien, par M. H. Welschinger, nouvelle édition, in-8°. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1913.

Il y a déjà vingt-cinq ans que M. Welschinger publiait une histoire du duc d'Enghien qui préludait à ses nombreux ouvrages sur la période napoléonienne dont il s'est fait une spécialité.

Depuis cette époque, il a pu recueillir des documents, même des témoignages, qui éclairent d'un jour nouveau la sombre tragédie d'Ettenheim et de Vincennes. Il est entendu que le premier Consul en a gardé dans l'histoire la tache peu glorieuse. Mais, dans la préparation de l'attentat, quels furent ses complices, et l'exécution même aurait-elle pu être évitée ?

Ce sont des problèmes que l'auteur a voulu serrer de plus près dans une nouvelle édition dont la mort du prince est le principal sujet. Assurément, M. Welschinger n'aime pas Talleyrand et il ne manque guère une occasion de rappeler ses méfaits, tout en reconnaissant la finesse et l'habileté qui lui permirent de servir successivement et non sans profit, l'ancien régime et la Révolution, l'Empire et les Bourbons, aussi bien que la monarchie de Juillet. Mais Caulaincourt, Murat, Savary, Hulin, Réal ont aussi leur responsabilité que l'auteur ne prétend pas ménager, faisant œuvre de moraliste et s'efforçant d'établir la part de chacun au triple point de vue « de la vérité, du droit, de la justice ». En même temps, il y aurait, observe-t-il, quelque naïveté à croire que Bonaparte défendait le peuple et la République en faisant exécuter un représentant de la famille royale. Il préparait l'Empire et allait, après ce nouvel acte de terreur, confisquer la République pour son compte, de telle sorte que la prétendue conspiration du duc d'Enghien est tout simplement la sienne, appuyée, il est vrai, sur la gloire militaire et le besoin que la France avait de tranquillité intérieure.

L'attentat une fois décidé, il y eut chez les sous-ordres un empressement singulier à accomplir les ordres du maître. Cet empressement n'était pas davantage désintéressé : M. Welschinger a retrouvé et il publie dans son *Appendice* une pièce curieuse tirée des Archives nationales; c'est un extrait des comptes de la grande cassette impériale établissant que, par ordre du premier Consul, la Trésorerie d'État remit à Réal 100 000 francs le 14 mars 1804, et, le 24 juin, 10 000 francs au colonel Ravier, 10 000 francs au colonel Bazancourt, 10 000 francs au colonel Guiton, juges du duc d'Enghien. Le président Hulin avait reçu la même somme que Réal. Savary avait touché au ministère de la Guerre 80 000 francs et Caulaincourt vit son traitement de grand écuyer augmenté de 4 000 francs à partir du 20 juin 1804. Bonaparte était reconnaissant avec l'argent de la France, mais il faut avouer que recevoir de pareilles sommes pour un pareil service, c'est avouer par cela même l'infamie du rôle qu'on a consenti à jouer.

M. Welschinger met beaucoup d'ardeur à rapprocher les textes, à interroger les témoins, à confondre l'habileté avec laquelle plusieurs des com-

plices ont voulu plus tard dégager leur conscience et leur réputation. D'autres chapitres, avec une teinte plus douce, donnent le tableau du séjour du prince à Etteinheim après le licenciement de l'armée de Condé, ou le gracieux portrait de la princesse Charlotte. Et, si on consulte sur le même sujet les trois ou quatre volumes de documents édités par M. le comte Boulay de la Meurthe, on peut affirmer qu'il ne reste guère de points obscurs dans cette sombre histoire et que des travailleurs aussi autorisés sont arrivés à l'établissement, souvent difficile en pareille matière, de la vérité.

B. P.

Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle. — La fin d'une race. — Les trois derniers Condé, par le général DE PIÉPAPE. Paris, Plon, 1913, in-8°.

Le nom d'un illustre ascendant est un fardeau bien lourd pour sa descendance, et lui inspire parfois un accablement que Louis Racine, qui cependant était un poète de haute valeur, n'ignorait pas, puis qu'il s'appliquait avec plus de modestie que de vérité le vers de Jean Racine :

Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père !

Quant au public, il ne peut prononcer le nom de l'homme célèbre sans que sa pensée ne mette en contraste la supériorité de l'ancêtre et l'infériorité de ses petits-fils.

La descendance du grand Condé a subi elle aussi cette fâcheuse comparaison et a été accusée de dégénérescence. Le livre du général de Piépape montre que, tout au contraire, la gloire militaire reparaît, ainsi que le sentiment de la patrie et le loyalisme militaire, dans les trois derniers Condé, Louis-Joseph de Condé, le duc de Bourbon, son fils, le duc d'Enghien, son petit-fils.

L'aïeul se signale pendant la guerre de Sept ans par de multiples hauts faits et notamment par le gain de la bataille de Johannisberg, l'une des rares victoires remportées par les Français dans cette guerre néfaste. Le duc de Bourbon se fait connaître pendant l'émigration par ses qualités d'organisateur et de stratège militaire, et enfin son fils, l'infortuné duc d'Enghien, est la personnification même des qualités du soldat français : la gaîté communicative, l'entrain endiablé, le courage sous toutes ses formes et la précision du coup d'œil.

Quel admirable corps d'élite était cette petite armée d'émigrés que commandaient les trois Condé! Quels merveilleux exploits on eût pu lui demander! Mais la coalition, bien loin d'utiliser un si précieux concours, n'eut pas d'autre objectif que d'annihiler cette phalange de braves, de lasser sa patience et de hâter sa décomposition.

Dans l'été de 1792, Condé veut tenter un coup de main sur Landau; il en est empêché par le prince de Hohenlohe. Ce qu'il n'a pu faire à Landau, il veut l'essayer sur Strasbourg ; là encore il est arrêté par l'inertie du général autrichien Esterhazy. « Il y a, écrit-il, une main invisible qui retient et empêche de tenter les succès plus que certains. »

Condé avait bien songé à un autre plan : pénétrer dans la haute Alsace par les cantons suisses; mais ceux-ci refusèrent le passage.

Pendant ce temps, il était obligé de se soumettre aux plus cruelles exigences de l'Autriche. On bouleversait ses régiments, on réduisait les gentilshommes au rang et à la paie du simple soldat, on allait jusqu'à disséminer ses troupes dans des divisions éloignées les unes des autres, de manière à supprimer leur cohésion. Lui-même n'avait que le grade subalterne de maréchal-lieutenant. Que de désillusions! Les Condéens avaient cru dompter la Révolution, ainsi que leurs pères avaient dompté la Jacquerie. Au lieu de cela, ces émigrés, dans une profonde misère, humiliés, sans espérances, s'éloignaient d'une frontières qui les avait vus si brillants et si présomptueux.

On s'explique cependant le but que poursuivait la coalition en dispersant les régiments d'émigrés. Son objectif n'était pas la restauration de Louis XVI, c'était la conquête de certaines de nos provinces ; or, elle se doutait bien qu'un corps de Français incorporés en une seule unité dans l'armée conquérante ferait obstacle, à un moment donné, à ses projets et serait en état de lui susciter des ennuis et des difficultés. D'où la nécessité de briser une révolte possible en disséminant les moyens de résistance.

Le principal rassemblement d'émigrés avait été formé par le duc de La Châtre. Ces troupes, mêlées aux régiments autrichiens, concentrées au camp de l'Huy, étaient destinées à marcher sur Namur. Mais le feldzeugmester déclara que ce secours lui était inutile, et on refusa aux émigrés d'entrer dans la ville. Le duc de Bourbon reçut même l'ordre de se replier et dut faire une marche assez périlleuse sur Bruxelles. Le duc d'Enghien eut un engagement avec les troupes républicaines, et ne put s'empêcher de célébrer la bravoure de ses adversaires : « Il n'y a d'égal, écrivait-il, à la valeur des Français royalistes que la valeur des Français républicains. »

Ou encore, après un combat contre Moreau :

« Comme ils se battent! En vérité, à présent, je ne sais auquel des deux donner la pomme, pour la valeur de nos troupes ou des leurs. S'ils le veulent bien, ils ont le temps d'aller à Vienne! »

Malgré sa bonne contenance, le corps de Bourbon fut dissous, et à la fin de 1792, le duc, n'ayant plus rien à faire sur le théâtre de la guerre, partit pour l'Angleterre. A dater de ce moment, les Condéens ne furent plus en Allemagne que des parias. Partout ils se heurtaient à des écriteaux plantés le long des chemins pour barrer le passage aux juifs, aux vagabonds, *aux émigrés*.

Ils couchaient la nuit sur la terre dure, sans tente ni paille. « Ce n'est pas un camp de soldats, écrivait l'un d'eux, mais une horde de Tartares. » Ils n'en restaient pas moins fiers et dénigrants pour les Prussiens, leurs alliés, qui les détestaient à l'égal de leurs ennemis.

La solde du corps n'était plus assurée. Le prince de Condé lui-même avait dû s'installer à Willingen dans une masure ouverte à tous les vents; à sa table on ne mangeait que du pain de munition, et il avait l'intuition que sa présence était odieuse non seulement aux populations, mais encore aux petits souverains d'outre-Rhin, sur le territoire desquels son corps d'armée était campé.

Las enfin de cet ostracisme, Condé jugea nécessaire d'adresser une lettre à l'empereur François II, dans laquelle il lui peignait sa triste situation, ainsi que les souffrances auxquelles ses soldats, privés de solde, de subsis-

tances, de vêtements, étaient condamnés. Condé attendit anxieusement la réponse. Elle n'arriva pas.

Après leur malheureuse et honteuse campagne de France, furieux de leur insuccès et du peu de secours que les émigrés leur avaient fourni, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse enjoignirent aux princes français de licencier et même de désarmer leurs corps. Condé refusa de renvoyer sa noblesse, et quand on le menaça de la faire désarmer, il répondit fièrement : « On ne désarmera pas facilement des gentilshommes français, et ceux que je commande se feront tuer jusqu'au dernier, plutôt que d'y consentir. »

On peut constater, par ce noble langage, que le honteux pacifisme des rhéteurs d'aujourd'hui n'était pas encore né, et que tous les Français, qu'ils appartiennent au camp de la révolution ou à celui de l'émigration, ne pensaient qu'à se battre, pour un idéal différent, c'est possible, mais toujours pour la gloire et pour l'honneur.

Édouard TROPLONG.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France, t. XX. *Rome*, par M. J. HANOTEAU, t. III (1724-1791). Paris, Alcan, 1913, gros in-8°.

La suite des représentants de la monarchie française à Rome contiendra plus de volumes que ne le pensait M. G. Hanotaux, quand il avait commencé cette intéressante série.

Ne nous en plaignons pas. Ce recueil est une mine inépuisable de renseignements sur les personnages du dix-huitième siècle qui ont joué un rôle dans la politique pontificale et même dans l'élection des Papes jusqu'à la Révolution française.

Et pourtant les relations de Louis XV avec Rome furent beaucoup plus pacifiques que celles de son prédécesseur. L'affaire de l'*Unigenitus* et des Jansénistes s'apaise; il est vrai que celle des Jésuites devient très brûlante, et que se prépare la crise plus grave encore de la séparation du spirituel et du temporel qu'accompliront la Constituante et la Révolution

C'est la date extrême à laquelle aboutit ce long exposé, et même les auteurs y ont compris la mission de Cacault, qui précéda immédiatement une rupture que la diplomatie ne pouvait empêcher. Un quatrième volume, qui ne sera pas le moins curieux, contiendra la fin de l'introduction et la liste des principaux fonctionnaires de la Curie et de l'Ambassade française, en même temps qu'une table générale, qui sera un véritable répertoire renvoyant aux notes si nombreuses et si complètes que contient l'ouvrage.

Le tome III comprend les ambassades des cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac, de 1724 à 1730; celle du duc de Saint-Aignan, de 1731 à 1741; celle du cardinal de Tencin, de 1742; puis l'abbé de Canillac, de 1747 à 1748; le duc de Nivernois, jusqu'en 1757; le duc de Choiseul, de 1754 à 1757; le cardinal de Rochechouart, 1767; le marquis d'Aubeterre, de 1763 à 1769; le cardinal de Bernis, de 1769 à 1791 jusqu'à son refus d'accepter la constitution civile du clergé.

Les intrigues se succèdent pour la nomination des papes, dont le plus marquant de cette période, celui qui régna le plus longtemps, est Be-

noît XIV, ce pontife très saint et à la fois très curieux des affaires mondaines et politiques, qui avait fait du cardinal de Tencin son ami et son homme de confiance et qui entretint longtemps avec lui une correspondance abondante, publiée récemment, éclairant d'un jour singulier bien des épisodes de ce temps.

L'affaire des Jésuites eut beaucoup moins d'importance en France qu'en Espagne. Louis XV n'y mit aucune animosité, satisfait de ce que la papauté ne contestait plus les privilèges de l'Église gallicane; et Choiseul en profita pour essayer de s'emparer du Comtat-Venaissin et d'Avignon.

Louis XVI et Pie VI, l'un par son hésitation, l'autre par ses lenteurs, n'étaient point faits pour arrêter le mouvement anti-religieux de la fin du dix-huitième siècle.

On voit que le nombre des questions traitées, aussi bien que l'importance de certains personnages, pouvaient donner matière à des observations piquantes que l éditeur de ce volume, M. J. Hanoteau, a eu soin de ne pas ménager.

G. Baguenault de Puchesse.

L'Annexion de la Savoie à la France, 1848-1860, par J. Trésal. Paris, librairie Plon, 1913, in-8°.

M Trésal, qui vient de publier un livre sur l'annexion de la Savoie à la France, manque absolument de tendresse pour la personne de Napoléon III; il le représente comme ayant été dupé par le gouvernement italien, et il prétend que l'annexion susdite fut imaginée par la conspiration de notre souverain d'alors et du ministre italien Cavour.

Pourquoi donner à l'Empereur l'épithète de conspirateur? Si elle est méritée, il n'y a pas de conversation diplomatique entre potentats ou ambassadeurs qui ne soit une conspiration; et, sans aller bien loin, il faudrait dire que le Congrès récemment réuni à Londres pour les affaires balkaniques n'était qu'une assemblée de conspirateurs. Vraiment, cette qualification, prise dans son sens péjoratif, ne mérite pas d'être appliquée à Napoléon III, qui traita à Plombières avec Cavour comme on traite en toute affaire diplomatique, c'est-à-dire « en donnant afin qu'on lui donnât. » *Do ut des*, comme dit le droit romain.

Mais il est de bon ton, à l'époque actuelle, de charger Napoléon III de tous les péchés de l'Europe et de critiquer dans un sens défavorable à sa mémoire les actes les plus avantageux de sa politique.

Nous avons tous connu dans notre enfance l'histoire de la jeune princesse à la naissance de laquelle président les bonnes fées; elles lui promettent la beauté, la bonté, la richesse, la gloire et l'amour; et puis arrive tout à coup une autre fée, vieille et méchante, qui annule tous ces dons en leur assignant la plus éphémère des durées.

C'est exactement ce qui est arrivé au pauvre empereur Napoléon III. Il était bon et a aimé son peuple, mais on l'a appelé tyran et assassin; il a eu son heure de gloire à Magenta et à Solférino, mais on lui jette constamment à la tête la « honte de Sedan »; il a soutenu l'Église et défendu le patrimoine temporel des Papes, mais l'Église le considère comme son ennemi; enfin, on le rend responsable de la perte de l'Alsace-Lorraine,

mais personne ne pense à reconnaître en lui le conquérant diplomatique de la Savoie et du comté de Nice.

L'annexion de 1860 n'était pas la première, et la Savoie avait déjà été plusieurs fois française. Lesdiguières et Henri IV s'en étaient emparés en 1601. Catinat fit de même en 1690 ; mais ces occupations ne furent que temporaires. Ce qui est à remarquer, c'est que tous les traités passés à ces diverses époques entre la France et le Piémont stipulent que si la Maison de France parvient à donner le Milanais au Piémont, celui-ci, à titre de dédommagement, lui abandonnera définitivement la Savoie. C'est cette vieille convention des *conspirateurs* du dix-huitième siècle que Napoléon III a fini par réaliser.

En 1792, Montesquiou, général de la République française, pénétra en Savoie et partout les Français furent accueillis comme des frères. Nous prîmes possession du duché sans tirer un coup de fusil. Cette occupation dura jusqu'en 1814 et 1815, où la Savoie revint à nouveau sous la domination du Piémont. Mais cette annexion de vingt-trois années environ avait laissé des souvenirs impérissables par la confraternité des armes, par le souvenir des batailles gagnées et par le sang de trente-six mille Savoyards morts au champ d'honneur. « La Savoie, bien que dépeuplée par ces hécatombes, était fière de la vaillance de ses enfants, parmi lesquels se distinguaient dix-huit généraux et huit cents officiers. Après 1815, les glorieux soldats de l'Empereur répandirent partout dans les campagnes de la Savoie le culte de l'homme extraordinaire qu'ils avaient suivi et acclamé dans toutes les capitales de l'Europe continentale. Ces souvenirs se réveilleront en 1860 avec une force irrésistible et contribueront à incliner les Savoyards vers la France. »

Et cependant il y eut, en 1848, une tentative d'annexion à la France, qui échoua misérablement, malgré la pusillanimité des autorités piémontaises, mais grâce à l'énergie des habitants de Chambéry et de sa banlieue.

Il faut raconter aussi succinctement que possible cette tentative.

La révolution du 24 février 1848 n'avait pas seulement eu pour résultat d'expulser du trône Louis-Philippe et sa dynastie; elle avait mis dans toute l'Europe le feu aux poudres, et un besoin général de liberté se faisait sentir. L'empereur d'Autriche était obligé de quitter sa capitale ; tous les princes d'Italie tremblaient devant Mazzini et sa menace de République italienne ; Charles-Albert, roi de Piémont, était obligé, sous la pression de ses sujets, de déclarer la guerre à l'Autriche, de franchir le Tessin.

A ce même moment, une crise économique s'abattit sur Lyon et força les ouvriers d'origine étrangère à regagner leur pays. C'est à ce moment que des meneurs se mirent à visiter les hôtels, les familles et les ateliers où se trouvaient des ouvriers et des employés savoyards, les enrégimentèrent de gré ou de force, et leur firent prêter le serment de ne pas quitter le drapeau qui leur serait présenté. C'est ainsi que se forma une colonne de trois à quatre mille ouvriers savoyards, allemands, piémontais, qui se mit en route pour la Savoie, afin d'y établir le régime républicain.

A Chambéry, le désordre et l'inquiétude étaient extrêmes. Le général Olivieri, gouverneur du duché, manquait de décision et de fermeté ; bientôt il perdit la tête à tel point qu'il fit partir pour le Piémont toutes les forces militaires dont il disposait. Lui-même se replia avec ses troupes. Chambéry et toute la Savoie se trouvaient donc à la merci de quelques milliers d'agi-

tateurs qui semblaient n'avoir qu'à marcher de l'avant pour s'emparer du pouvoir et disposer de la vie et des biens de la province.

En fait, ils arrivèrent à Chambéry et s'en emparèrent.

Mais alors se produisit un phénomène étrange. Le peuple de Chambéry soudain se ressaisit, quelques hommes énergiques favorisent ce mouvement de révolte loyaliste : Mollard, chirurgien de la garde nationale, prend un fusil, s'empare du poste de l'hôtel de ville avec l'aide d'une poignée d'amis; Parnat, conseiller à la cour, désarme le chef de la bande des envahisseurs; Antoine Avet, à la tête de trente bourgeois bien armés, s'empare du château et fait sonner le tocsin; la population des faubourgs et de la banlieue se rue sur les casernes et désarme les ouvriers. En une heure, tout rentre dans l'ordre : tout est fini. Le peuple savoyard avait montré un courage admirable en face d'une résistance sérieuse. Les envahisseurs s'égrenèrent dans la campagne; mais, par tous les chemins, par toutes les routes conduisant à Chambéry, accouraient dix à douze mille campagnards enthousiastes, armés de fourches, de faux, de tridents, criant : « Vive la Savoie! Vive la liberté! » Les fuyards se heurtèrent à ces bandes, difficiles à modérer, qui en tuèrent quelques-uns et en maltraitèrent un certain nombre.

Le soir même, le général Olivieri pouvait rentrer dans sa bonne ville de Chambéry, qu'il avait si lâchement abandonnée la veille. On l'accueillit mal. Au passage du régiment de *Savone*, les lessiveuses du Pont de la Garatte disaient d'un ton ironique et méprisant : « Savone, savonne tant que tu voudras, la lessive est faite. » Le général Olivieri ne tarda pas à mourir de chagrin.

Édouard TROPLONG.

France et Rome, par M. LOUIS MADELIN. Paris, Plon, 1913, in-12.

Il n'est pas d'institution qui ait, depuis quelques années, fourni autant d'hommes distingués que notre école française de Rome. Sous l'habile et attrayante direction de Mgr Duchesne, elle a, dans l'esprit le plus large, formé des écrivains, des archéologues, des historiens, sans négliger le côté artistique et la poésie des souvenirs antiques dont le centre de l'Italie est si rempli. Avec cela, l'accès rendu plus facile des riches archives du Vatican et des collections privées a offert aux travailleurs une mine inépuisable de documents, que leur culture générale a permis de mettre très agréablement en œuvre. La jeune école a des idées et elle sait les faire valoir.

C'est ainsi que M. Louis Madelin, avant de composer son beau livre sur la Révolution française, qui lui a valu l'année dernière la plus haute récompense de l'Académie, avait écrit différentes études, toutes inspirées par son séjour dans la péninsule. Il les a réunies en un volume avec l'introduction, intitulée « France et Rome », qui les relie par une pensée commune. Au fond, ce sont des chapitres d'une histoire, souvent écrite déjà de diverses manières, des rapports du gouvernement français avec la papauté. Que l'on étudie la Pragmatique sanction de Charles VII, le Concordat de 1516, la Déclaration de 1682, la rupture religieuse de 1791, le Concordat de 1801 et même la séparation de l'Église et de l'État sous la troisième République, la même conclusion ressort, c'est que la France, depuis ses premiers évêques et la conversion de Clovis, a vécu sur une tradition religieuse très catho-

lique, très attachée à la suprématie doctrinale du pontife romain, très opposée à l'ingérence temporelle du pape dans l'administration ecclésiastique ; et, d'autre part, la curie romaine, et même les papes, sauf quelques esprits supérieurs, ont toujours combattu l'indépendance à leur égard du gouvernement français et semblé croire que cette indépendance de conduite pouvait influer sur le dogme et mener à un schisme dont personne en France n'a jamais voulu, si on en excepte, bien entendu, les protestants du seizième siècle, qui secouaient ouvertement le joug aussi bien du roi que du souverain pontife. L'alliance du trône et de l'autel qui était la règle d'autrefois n'était en rien compromise par quelques querelles de légistes. Louis XIV, presque brouillé avec la papauté, n'en a pas moins combattu énergiquement les jansénistes ; et Henri IV a été, avec son fils Louis XIII, le plus grand restaurateur de tous les désastres causés aux églises et aux couvents par les huguenots. Le concordat de Bonaparte n'a pas moins réparé les ruines matérielles et morales causées au catholicisme par la Révolution ; et, si nous examinons l'époque contemporaine, Napoléon III, qui n'était pas dévot, a reconstruit toutes les églises de nos campagnes. Léon XIII, avec sa clairvoyance politique, détournait sans succès les catholiques de leur opposition de principe au gouvernement républicain, pensant qu'un nouveau concordat aurait beaucoup mieux valu qu'une rupture, que la curie romaine a accepté d'assez bon cœur par la seule considération qu'elle regagnait le privilège de nommer seule les évêques, abandonné depuis François Ier.

On ne comprend la philosophie de cette histoire qu'en ayant vécu à Rome et en dépouillant dans cet esprit les documents historiques. Il faut y joindre le grand mépris du temps qu'a toujours eu la papauté et sa patience opiniâtre, sans doute parce qu'elle est éternelle. C'est ce qu'a fait M. Madelin. Ses études, auxquelles il manque forcément un peu d'unité, sont écrites dans cet esprit.

Rien n'est curieux, par exemple, comme de poursuivre avec lui l'analyse de ce journal d'un habitant français à Rome, de 1509 à 1540, qu'il a pu consulter à la bibliothèque Barberini ; manuscrit unique, dont on ne connaît pas l'auteur, devenu évidemment très romain, qui raconte les faits journaliers, comme fera plus tard notre l'Estoile au nom de la Ligue. Ses accointances très grandes avec les cardinaux l'ont rendu ennemi de son pays d'origine, et il pardonne presque à Charles-Quint le sac de Rome, parce que l'empereur est l'adversaire de François Ier. Les détails de mœurs abondent dans ce *diarium* ; mais le luxe et le plaisir qui furent la règle en Italie pendant un demi-siècle ne semblaient choquer personne, tant les habitudes s'y prêtaient.

Sautons un siècle entier ; la papauté devient plus rigide et non moins à cheval sur ses droits. Si elle n'a point excommunié Louis XIV et Bossuet, elle ne les regarde pas moins comme des adversaires ; et on serait singulièrement mal vu encore aujourd'hui à faire l'éloge, à Rome, de notre grand évêque de Meaux.

La constitution civile du clergé tenant de si près à la Révolution est une partie de l'histoire religieuse que M. Madelin connaît particulièrement : il s'est appuyé avec raison sur les beaux travaux de MM. de La Gorce et l'abbé Sicard, pour ne parler que des plus récents ; et, donnant à chacun sa part de faits, il conclut que cette affaire mal conçue, mal exécutée, fut une des plus désastreuses de la Révolution. Elle brouilla avec la nation la partie la

plus considérable du clergé, qui avait commencé par être très nettement favorable aux idées libérales; elle s'aliéna la cour de Rome qui, en dépit de la modération et des atermoiements du pape, ne pouvait accepter que tout l'édifice religieux en France fût renversé sans sa participation et remplacé par un système électif absolument incompatible avec la discipline ecclésiastique ; elle exaspéra les scrupules très respectables du roi, qui fut obligé de se brouiller définitivement avec l'Assemblée; elle ouvrit l'ère des persécutions qui devaient aboutir à la Terreur et elle amena, pour revenir à un état normal, l'intervention toujours dangereuse du despotisme. Qui ne s'associerait aux idées très justes de l'auteur, en déplorant les conséquences de fautes irréparables et d'un nouvel état de l'opinion qui devait engendrer des crises successives dont nous souffrons encore?

France et Allemagne, par René Pinon. Paris, Perrin, 1913, in-8°.

S'il est un ouvrage qui vient à son heure, c'est bien le dernier volume de M. René Pinon, où il retrace, avec son habituelle maîtrise qui n'est plus à louer, les relations franco-allemandes depuis l'année terrible. Après les saisissants tableaux qu'il nous a peints du monde extrême-oriental, du monde marocain et africain, du monde balkanique, il nous devait d'aborder le problème qui pèse si lourdement sur toute notre politique depuis trente-trois ans, et qui est le plus grave de l'heure présente. La France n'a pu oublier l'iniquité commise à Francfort; de son côté l'Allemagne a toujours craint les débordements du patriotisme français. Depuis les victoires slaves des Balkans, elle est amenée à augmenter ses armements, autant pour se prémunir contre le danger russe, que pour se garantir sur le Rhin. La France également est appelée à accroître ses effectifs militaires. Tout ceci crée des sensations de malaise dans cette Europe déjà si agitée par le conflit balkanique. La question des relations franco-allemandes devient ainsi « capitale pour l'avenir de l'Europe et de la civilisation ». Si celles-ci provoquaient un conflit, il serait le plus épouvantable des temps modernes. S'il est possible de le prévenir, l'étude du passé fournira des renseignements précieux. En appréciant les méthodes déjà employées, en les contrôlant, on jugera mieux des fautes commises et on saura les éviter, soit dans la conduite générale des affaires extérieures, soit dans le règlement plus spécial des difficultés qui peuvent surgir. M. René Pinon, en reprenant l'histoire des relations franco-allemandes, nous livre un véritable enseignement diplomatique qui peut être des plus profitables.

Dès les premières pages de son intéressant ouvrage, M. Pinon pose nettement le problème franco-allemand qui subsiste avec la même force qu'au lendemain de la guerre et qui fait que les deux États se dressent formidablement armés en face l'un de l'autre. Et ce différend, toujours persistant entre la France et l'Allemagne, vient de ce que, à Francfort, le droit sacré des peuples à disposer d'eux-mêmes a été foulé aux pieds. Sans la question d'Alsace-Lorraine il n'existerait entre l'Allemagne et nous aucune source profonde de difficultés.

Au lendemain de la guerre, la grande préoccupation de Bismarck est de « se mettre en garde contre de nouvelles agressions de la France ». Il redoute un relèvement possible de notre pays auquel il veut en imposer, qu'il veut terroriser, « faire l'instrument de sa politique ». Il ne faut pas

que la France puisse reprendre sa place de grande puissance dans le concert européen. Ce qu'il craint le plus, c'est qu'elle ne fomente des coalitions, qu'elle ne renoue à son profit l'alliance jadis funeste à la Prusse au temps de Frédéric, de Vienne et de Pétersbourg. Il faut donc la maintenir dans le jeu de l'Allemagne. C'est pour l'amener à plier qu'il soulève l'incident de 1875. Mais l'Europe nous soutient et le duc Decazes oppose très heureusement alors la politique d'équilibre à l'hégémonie allemande. La France rentre dans le concert européen et Bismarck va s'accommoder de la politique nouvelle.

C'est la seule que nous puissions pratiquer. Si un gouvernement avait en effet pris comme programme « la revanche », la France considérée comme un trouble-fête aurait été mise au ban de l'Europe. C'est la politique que pratiquera Gambetta. Il croit aux « réparations du droit », à la « justice immanente de l'histoire », et qu'un jour ou l'autre, sans guerre, nous pourrons recouvrer de l'Allemagne, par des compensations, les provinces perdues. C'est dans ces sentiments qu'il songera un instant à voir Bismarck, espérant le séduire, l'entraîner, le convaincre. Ce projet d'entrevue a donné lieu à de vives polémiques. La vie entière de Gambetta ne permet pas de suspecter un seul instant ses intentions. Du reste, l'entrevue n'eut pas lieu, le tribun, au dernier moment, s'étant dérobé, sans doute dans la crainte de ne rien rapporter de Varzin et de se compromettre sans profit.

Au fond, ce que désirait Gambetta, c'était de pouvoir, le cas échéant, traiter avec l'Allemagne comme avec les autres puissances, surtout si on se trouvait d'accord avec elle, dans une affaire où nos intérêts ne seraient pas engagés. C'est du reste la méthode opportuniste, car, a dit M. Hanotaux, « l'opportunisme est une transaction », « transaction entre les témérités d'une politique belliqueuse de revanche et les faiblesses d'une politique d'abdication ». Cette méthode ne prépare pas l'abandon de la « revanche », elle ajourne simplement les revendications à un avenir meilleur.

Désormais la politique de la France va entrer dans une phase nouvelle, c'est la période coloniale qui s'ouvre après le Congrès de Berlin. Comme toutes les autres nations, elle veut prendre part au partage du monde. Il est certain que Bismarck nous poussa vers la Tunisie; il espérait ainsi nous brouiller avec l'Italie et nous occuper ailleurs. Nos hommes d'État eurent le mérite, malgré de vives attaques, de préparer, par la conquête de Tunis suivie de celle du Tonkin, l'extension coloniale de la France et de jeter les bases d'un nouvel empire.

Cette période d'expansion en Afrique et en Indo-Chine est aussi celle de notre rivalité avec l'Angleterre. De 1891 à 1898, il faut délimiter avec l'Angleterre nos possessions respectives d'Afrique, et c'est là l'origine de nombreuses difficultés. Pendant que l'alliance russe était conclue (1891), servant de contrepoids à la puissance de la Triple Alliance, nos relations avec l'Allemagne étaient très courtoises. Nous agissions de concert avec elle en Extrême-Orient après le traité de Shimonoseki, et nous envoyions une escadre à Kiel. Nos relations avec notre voisine furent même si étroites — et cela au lendemain de la rivalité anglo-allemande et de l'affaire Krüger — qu'il fut question d'une entente entre les deux pays au sujet de l'avenir des colonies portugaises. M. Hanotaux aurait-il réussi à signer le compromis? Il tomba sur ces entrefaites et M. Delcassé prit la suite des affaires au moment de l'incident de Fachoda.

M. Pinon fait l'éloge — discret, il est vrai — de la « méthode » diplomatique de M. Hanotaux. Sa politique d'équilibre, empreinte de tact, de mesure, de sang-froid, convenait essentiellement et à notre situation politique au lendemain de nos désastres et à la condition même de l'Europe. Quoi qu'il en soit, la France est rentrée dans la politique européenne au même rang que les autres puissances. Elle a créé un empire colonial, elle est l'alliée de la Russie.

Avec l'arrivée de M. Delcassé et d'un nouveau parti au pouvoir, la politique de la France entre dans une autre période, car ses méthodes sont transformées. Ce qui va caractériser désormais les relations franco-allemandes, c'est que ces relations se trouvent impliquées dans la rivalité croissante de l'Allemagne et de l'Angleterre L'Angleterre, au lendemain des désastres du Transvaal, redoute la prépondérance de l'Allemagne et craint un rapprochement franco-allemand qui la rejetterait dans un complet isolement. La France va, au contraire, préparer une entente avec l'Angleterre, mais on peut se demander — et M. René Pinon a raison de le signaler — comment il se fait qu'au lendemain de la guerre du Transvaal, nous n'ayons pas tiré profit des embarras de l'Angleterre pour obtenir des compensations à notre neutralité. Quant à l'Allemagne, il est difficile de savoir jusqu'à quel point elle souhaitait un rapprochement avec la France et la Russie pour combattre l'Angleterre. Sa politique anti-anglaise est à cette époque pleine d'incertitudes et les avances qu'elle nous fit restent très imprécises; en tout cas, certaines attitudes de l'Allemagne après la guerre du Transvaal, lors de la construction du chemin de fer de Bagdad, ou bien en Chine, déplurent fortement à l'Angleterre. L'antipathie devint même générale entre les deux pays C'est à cette époque que M. Delcassé et le roi Édouard VII vont signer l'entente franco-anglaise dont la base même sera le Maroc.

M. René Pinon se livre à une critique très serrée de la politique française à cette époque et montre par quelles phases va passer notre rapprochement avec l'Angleterre : le Maroc en sera le prix, mais le Maroc avec Tanger neutralisé et l'Espagne largement indemnisée par le traité de 1904, tandis que l'Égypte sera définitivement abandonnée à l'Angleterre. D'un autre côté, nous nous étions entendus avec l'Italie en lui promettant de la laisser agir le cas échéant en Tripolitaine, contre la garantie de sa neutralité au Maroc. Toutes les puissances méditerranéennes sont désintéressées à l'occasion de la question du Maroc. Mais l'Allemagne seule n'est pas payée : elle voit en plus d'un mauvais œil notre entente avec l'Angleterre qui lui paraît dirigée contre elle. Voilà l'origine de sa mauvaise humeur, qui va se manifester ouvertement après les défaites de notre alliée en Mandchourie. Le 12 mars 1905, Guillaume II débarque à Tanger : dès lors le conflit est engagé ; si nous ne transigeons pas, c'est la guerre.

La transaction sera l'acceptation de la conférence internationale que propose l'Allemagne et la démission de M. Delcassé. Grâce à Algésiras, le conflit avec l'Allemagne est évité. Les habiletés de notre diplomatie, les intransigeances de l'Allemagne qui révoltèrent et l'Europe et les États-Unis nous valurent là de très appréciables succès. La crise d'Algésiras eut même de bons résultats, car elle provoqua le rapprochement anglo-russe qui venait fortifier notre alliance avec la Russie et notre entente avec l'Angleterre. Trois puissances s'opposaient dès lors à l'ambitieuse Triple Alliance.

Mais depuis cette époque jusqu'à l'heure présente, la situation de l'Europe reste troublée; à chaque instant naît à l'horizon quelque conflit diplomatique : crise de Bosnie-Herzégovine, incident des déserteurs de Casablanca, affaire d'Agadir. M. René Pinon a très bien montré dans les dernières pages de son captivant récit que la double rivalité anglo-allemande et franco-allemande formera la trame de ce grand drame euroropéen qui revêt des formes diverses, mais dont le sujet reste invariablement le même.

Il en arrive ainsi à la dernière crise, celle de 1911, la plus grave de toutes, car elle faillit déchaîner un conflit entre nous et l'Allemagne, et il l'étudie spécialement. Avec raison, il ne blâme pas la conclusion du traité du 4 novembre : c'était le seul moyen d'éviter la guerre, mais il déclare qu'il nous « a coûté trop cher, en comparaison de ce qu'il aurait pu nous coûter en d'autres circonstances » ; on payait l'Allemagne trop tard, et par conséquent on la payait plus qu'il n'aurait fallu.

Le traité, a-t-on dit, sera ce qu'on le fera; il va évidemment nous obliger à causer fréquemment avec l'Allemagne pour régler bien des détails ; peut-être ces conversations auront-elles d'heureux résultats. Il est grand temps en tout cas de sortir de cette période d'alarmes qui trouble la vie politique des deux pays et qui n'est pas sans danger. Un courant belliqueux se manifeste de plus en plus en Allemagne, des incidents récents montrent à quel point la presse est irritée contre la France et combien l'opinion publique la suit docilement. Ce sont des symptômes inquiétants. Jamais la politique française n'a eu autant besoin de sang-froid, de mesure et d'esprit de suite; l'ouvrage de M. Pinon contient d'utiles enseignements pour les heures difficiles que nous traversons.

J. A.

Les deux Congo. Trente-cinq ans d'apostolat au Congo français : Mgr Augouard, préface de M. le comte DE MUN, par M. le baron DE WITTE, Paris, Plon, 1913, in-8°.

Nous nous permettons de signaler ce livre comme étant d'un vif intérêt. Il raconte les trente-cinq ans d'apostolat de Mgr Augouard en qualité de missionnaire au Congo français, le zèle sublime avec lequel ce prêtre éminent et ses admirables collaborateurs propagent le christianisme et la civilisation dans le continent noir. Ce n'est pas tout encore : il donne des renseignements ethnographiques et géographiques sur cette contrée encore mystérieuse; il décrit la mentalité presque animale (si ce substantif et cet adjectif pouvaient s'accoupler) de ses sauvages habitants, le rôle et les efforts de l'administration coloniale et les difficultés qu'elle rencontre dans l'accomplissement de sa mission.

Il nous souvient de l'époque — il y a cinquante à soixante ans — où la carte d'Afrique mise entre nos mains enfantines n'était qu'un immense triangle dont la bordure contenait, il est vrai, un nombre assez considérable de villes, de factoreries et d'embouchures de fleuves, mais dont le centre était à peu près vide de tout renseignement géographique. En dehors de l'Abyssinie, de la vallée du Nil, de Tombouctou et des possessions australes de l'Angleterre, quel est l'homme de cette époque qui pouvait se vanter de

connaître un poste géographique quelconque dans le massif africain? Que les temps sont changés! Combien la carte s'est enrichie d'une multitude de peuplades, de villages, de lacs, de fleuves, de montagnes, soigneusement repérés par d'intrépides voyageurs qu'ont immédiatement suivis les colonnes de soldats européens et les missionnaires du christianisme! En se ruant, ainsi qu'elle le fait, à la conquête de l'Afrique équatoriale, l'Europe semble deviner qu'un jour viendra où les glaces homicides du pôle descendront jusqu'à elle et l'obligeront à transporter ses pénates vers des régions qui, en raison de leur température élevée, seront seules habitables. Certes, il se passera du temps avant que cette hypothèse se réalise, mais la Providence qui est patiente — *patiens ut Deus*, — la Providence, qui ne procède jamais par à-coups, prépare mystérieusement les voies à ce changement dans le régime de la température terrestre et à ces migrations des hommes du Nord.

Les indigènes sauvages et anthropophages qui habitent les bords du Congo, l'Oubanghi-Chari, les rives des lacs Tchad, Tanganika, Victoria, etc... ont-ils, dès le début de la vie humaine, été créés dans l'état de misère intellectuelle que nous constatons actuellement? Ont-ils toujours été privés comme aujourd'hui de la dignité attribuée par le Créateur à la noble race humaine? Leur langage, qui change avec chaque peuplade, s'est-il formé progressivement, de telle sorte qu'il n'aurait pas fallu moins de quatre ou cinq générations pour épeler *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*?

Nous ne pensons pas que le Créateur qui, d'après la Genèse, a formé l'homme à son image, ait abaissé à un tel point la nature humaine qu'elle ait appliqué à certaines races le contraire de sa divine ressemblance. Il est au contraire certain que l'homme a été créé avec tous les apanages de la supériorité intellectuelle et physique. La Bible le dit, et si l'on récuse la Bible, toute l'antiquité païenne le proclame. Elle nous apprend que c'est par l'âge d'or qu'a débuté notre monde, que les premiers hommes furent des êtres merveilleux, des esprits supérieurs qui conversaient avec la Divinité, et de quelques-uns elle a fait des héros et des demi-dieux. La construction de l'arche de Noé suppose une science qu'envieraient nos ingénieurs de constructions navales, car ce bâtiment devait être immense et il lui fallait lutter contre les cyclones que déchaînait le déluge. Les pyramides d'Égypte rigoureusement orientées donnent un défi à la science de nos meilleurs architectes, et si la fameuse tour de Babel ne fut pas érigée, il n'en est pas moins certain que la simple conception de son plan supposait la connaisnaissance approfondie des lois de l'équilibre.

Quant aux langues, elles n'ont pas pu être inventées par un homme, car nous ne voyons pas les moyens employés par celui-ci pour décréter une chose qui n'existait pas. Elles n'ont pas davantage été inventées par la multitude, car cette multitude ne se serait jamais comprise. Les langues n'ont pu être inventées que par celui qui s'appelle *Verbum*, c'est-à-dire *Parole*, et auquel les Hébreux donnait le nom *d'âme parlante*. Et, si nous revenons au système de la supériorité intellectuelle des premiers hommes, on ne peut nier que la conséquence forcée de cette supériorité fut le don de la parole, seul moyen de communication entre les êtres de même race.

Mais alors comment expliquer la dégénérescence de certaines de ces races, notamment de l'homme africain?

On peut répondre, la Bible à la main, que cette dégradation ne peut être

que la punition d'un crime commun à toute une nation, d'une prévarication tellement grave qu'elle a obligé le Créateur à frapper d'anathème la génération coupable et celles qui suivraient. Cette explication est fournie et largement développée par un puissant esprit, Joseph de Maistre.

On peut encore, laissant de côté l'intervention du merveilleux, prétendre que certaines peuplades, abandonnées à leurs instincts matériels et à leurs passions corruptrices, négligèrent d'entretenir le feu sacré de l'intelligence, et lorsque la dernière étincelle de cette flamme se fut éteinte, les ténèbres de la sauvagerie environnèrent de toutes parts ces misérables agglomérations. Car l'homme est semblable à un arbre qui porte des fruits savoureux. Émondez soigneusement cet arbre, et il vous fournira une appétissante récolte; négligez-le, et il tournera à l'état de sauvageon. Il en est de même pour l'homme : cultivez son intelligence et son cœur, et il aura un esprit sublime; abandonnez-le à ses passions, et il tombera dans la barbarie.

La dégradation de certains peuples peut également avoir été accélérée par des causes qui ne sont ni d'ordre divin, ni d'ordre psychique, mais simplement d'ordre matériel. On s'explique parfaitement que les premiers hommes massés sur le plateau asiatique ont été, au bout de peu de temps, en nombre trop considérable pour y pouvoir vivre. De là des migrations nombreuses, des exodes sans nombre, des guerres entre peuplades pour s'emparer des cantons fertiles et le refoulement du parti le plus faible vers des régions inexplorées, en un mot la lutte pour la vie. C'est ainsi que peu à peu la terre et toute sa surface ont dû être peuplées, et que les fauves du centre africain ont vu, à un moment donné, l'homme préhistorique pénétrer leurs jungles et leur disputer la possession de leurs forêts.

Et c'est à partir de ce moment que l'Africain, étiolé par un climat meurtrier, perdu au centre d'une forêt sans autres limites que les mers, privé d'ailleurs de sel et d'animaux domestiques, séparé par d'immenses distances des pays civilisés d'où il était parti, est tombé peu à peu dans la dégradation, dans la barbarie et dans l'anthropophagie.

L'anthropophagie est en effet en grand honneur dans la région du Congo, à ce point que les expéditions militaires des Européens trouvent toujours des alliés bénévoles dans une foule de peuplades sauvages dont l'unique but, en joignant leurs forces aux nôtres, est de se repaître de chair humaine; dès qu'un blessé tombe, ces cannibales se jettent sur lui, lui coupent bras et jambes, et vont cacher dans la brousse voisine ces éléments d'« horrible festin ». Et même cette chair arrivée à l'état de putréfaction ne leur répugne pas : « Ce n'est pas l'odeur que nous mangeons », disent-ils; et ils ajoutent : « Vous, blancs, vous mangez bien du fromage! Et le fromage nous fait horreur! »

On se demande souvent si les missionnaires arrivent à un résultat pratique et surtout durable, au point de vue religieux, chez les noirs. Il est consolant de pouvoir répondre par l'affirmative. Le nombre est grand aujourd'hui des Congolais convertis depuis de longues années, qui sont restés de bons chrétiens, fidèles à leurs devoirs. La cathédrale en briques de Brazzaville a dû être agrandie à plusieurs reprises; elle peut contenir actuellement plus de trois mille personnes; et, le dimanche, elle est encore trop petite. Les indigènes viennent de dix, quinze et même vingt kilomètres à la ronde. Nos catholiques de France déploieraient-ils un pareil zèle? Mgr Augouard cite la mission de Bétou (à 1 100 kilomètres de Brazzaville). Ce

village considérable était autrefois le centre du plus féroce cannibalisme. C'est là que la chaloupe à vapeur des Pères missionnaires, le *Léon XIII*, avait été attaquée, il y a vingt ans, et que le Père Allaire avait failli passer à la marmite. Quel changement depuis lors! « Nous avons été reçus avec enthousiasme par toute la population, et, dès le premier dimanche, plus de cinq cents cathécumènes s'étaient fait inscrire. Mais le plus consolant, c'est que tout ce monde (enfants, jeunes gens, jeunes filles) savait admirablement les prières et le catéchisme en langue du pays. C'était l'œuvre d'un catéchiste volontaire, qui depuis deux ans, à notre insu, instruisait ces pauvres païens. Ils n'attendent plus aujourd'hui que la grâce du baptême. »

Joseph de Maistre fait quelque part une observation importante que nous nous plaisons à reproduire. « Le barbare, dit-il, est une espèce de moyenne proportionnelle entre l'homme civilisé et le sauvage; il a pu et il peut encore être civilisé par une religion quelconque; mais le sauvage proprement dit ne l'a jamais été que par le christianisme. C'est un prodige de premier ordre, une espèce de rédemption, exclusivement réservée au véritable sacerdoce. Eh! comment le criminel condamné à la mort civile pourrait-il rentrer dans ses droits sans lettres de grâce du souverain? »

A l'appui de ce raisonnement, l'illustre écrivain eût pu citer l'état de barbarie — mais non de sauvagerie — dans lequel vivent les peuples musulmans de l'Afrique. Il est possible qu'ils aient monté d'un degré dans l'échelle de la civilisation; ils ont pu, par exemple, délaisser l'anthropophagie et s'élever à la connaissance d'un Dieu unique; mais leurs instincts dépravés, leur amour du pillage et de la guerre, leurs passions brutales ne les ont pas abandonnés, et ils restent, après comme avant, les plus féroces et les plus terribles indigènes du continent noir, alors que les chrétiens africains apprennent peu à peu et mettent en pratique les vertus que leur inculquent les admirables missionnaires dont Mgr Augouard est le prototype.

Edouard Troplong.

Correspondance du comte de La Forest, tome VI, janvier-août 1812, par M. Geoffroy de Grandmaison, publié pour la Société d'Histoire contemporaine. Paris, Picard, in-8°, 404 pages.

Voici le dernier volume, ou presque, de cette si intéressante série publiée par la Société d'Histoire contemporaine, à laquelle M. de Grandmaison a mis depuis dix ans tous ses soins. La dernière dépêche de La Forest publiée dans ce volume est datée de Madrid, le 6 août 1812: quatre jours plus tard, la retraite commence; l'ambassadeur de l'Empereur accompagne le Roi; l'armée traverse le Tage et s'arrête à Valence; simple et courte étape après laquelle on n'aura plus qu'à repasser les Pyrénées. Il fut encore traversé d'espérance, ce premier semestre de 1812, alors que venaient chaque jour, de Paris, encouragements et semonces; mais généralement il fut triste : l'Empereur, trouvant la couronne espagnole trop lourde pour son frère, n'imagina-t-il pas, en effet, d'arracher à sa domination, hélas! toute théorique, la Catalogne qu'il incorpora à l'Empire sous la forme de quatre départements (décret du 26 janvier)! Et pour compenser cette *capitis diminutio*, est-ce un honneur suffisant que ce titre, enfin accordé au Roi,

de commandant en chef des armées françaises? Cette concession n'est pas plus tôt obtenue que Joseph s'aperçoit que Napoléon en l'accordant a résolu de dégager sa responsabilité pour pouvoir faire retomber sur la tête du principal intéressé le désastre qui s'annonce et que l'Empereur semble avoir prévu. Jusqu'au bout La Forest joue consciencieusement le rôle délicat d'intermédiaire entre les deux frères, transmettant à l'un les doléances de l'autre, ou à celui-ci les conseils plus ou moins impératifs de celui-là. Il encourage le Roi à s'entendre avec les Cortès, seule chance qui reste de succès; Joseph en sent la nécessité, mais hésite, tergiverse comme il a toujours fait; d'ailleurs, mal soutenu par ceux que l'Empereur a placés sous ses ordres : Marmont, Suchet, Soult surtout; sans hommes et sans argent, se sentant sacrifié d'avance par Napoléon au cas d'une négociation européenne, talonné par Wellington dont l'armée grossit sans cesse, le Roi sait tout perdu, et La Forest ressent trop la même impression pour lui insuffler une ardeur qu'il n'a plus. Malgré ses demandes de mise en congé, l'ambassadeur impérial devait rester encore neuf mois à la suite du roi fantôme, rentrer à Madrid et continuer entre tous sa difficile mission. Nombreuses sont, dans ce volume comme dans les précédents, les lettres intéressantes, neuves, piquantes donnant de la cour joséphiste et de son entourage une idée assez lamentable. Elles constituent une des sources les plus précieuses pour l'Histoire, discutables comme toutes les sources. M. de Grandmaison les a éclairées de notes utiles; il les complètera, les discutera sans doute, quand, après avoir terminé sa publication, il reprendra son étude personnelle sur l'Espagne et Napoléon.

Pierre Rain.

La Querelle des Communes et des Lords, par M. Paul Hamelle. Préface de M. Augustin Filon, in-12. Librairie Plon, 1913.

Ce petit livre est une agréable causerie sur la grande crise politique qui, durant deux années (1909-1911), a profondémunt agité l'Angleterre et a abouti à une grave modification de sa Constitution. Il s'agit du conflit des Communes et des Lords dont l'origine date du temps (1822) où disparut le privilège électoral par lequel les seconds nommaient aux premières les deux tiers de leurs députés à la Chambre Basse. Auparavant, il ne pouvait être question de dissentiment, puisque les Communes étaient une émanation de la Chambre Haute.

Depuis quatre-vingts ans la querelle s'était souvent affirmée, tout en marquant des temps d'arrêt, mais après les elections de 1906 qui envoyèrent à Westminster une grosse majorité libérale, elle a pris une allure accélérée. Les lords ont, en effet, commencé par repousser avec obstination deux des articles de son programme (*Licensing Bill* et *Éducation Bill*) auxquels le ministère libéral tenait le plus; puis en novembre 1909, usant d'un droit qu'en fait ils n'exerçaient jamais en matière financière, ils repoussèrent le budget de M. Lloyd George comme constituant une sorte de révolution déguisée pour laquelle les Communes n'avaient pas reçu mandat de leurs électeurs; or, ce budget venait d'être voté en troisième lecture. Alors se produisit cet événement énorme, que celles-ci ayant été par deux fois dissoutes en une année, les électeurs par deux fois, en janvier et en décembre 1910, confirmèrent au ministère Asquith, une majorité de 125 voix.

Enfin, le jeudi 10 août 1911, date qui demeurera célèbre, les Lords, sous la menace d'une avalanche de plus de cinq cents pairs, dont la Couronne autorisait la création à l'effet d'y noyer la majorité unioniste, renoncent par 131 voix, contre 114 opposantes, à leur droit de *veto* effectif et consentent à ne plus remplir pour l'élaboration des lois qu'un rôle consultatif. Désormais, dans l'Etat anglais, les Communes seront munies d'un pouvoir prépondérant en législation, et ainsi se vérifie le mot d'un humoriste français, Francis Wey, qui, étudiant il y a plus de quarante ans *les Anglais chez eux*, remarquait au cours d'une visite à la Chambre des Lords que le trône royal, par son aspect de cage dorée, symbolisait à merveille la royauté constitutionnelle.

M. Paul Hamelle a demandé une préface à M. Augustin Filon, qui ayant, depuis la chute du second Empire, fixé sa résidence en Angleterre, connaît admirablement les choses de ce pays. L'éminent critique n'y dissimule pas son aversion pour le système unicaméral qui semble avoir prévalu; il loue grandement « l'exactitude de toutes les informations et de toutes les observations de notre auteur », — et nous n'en sommes pas surpris, — mais il lui reproche sa sévérité pour la Chambre des Lords et conjecture que le *Parliament Bill*, s'il la désarme pour un temps, lui conserve du moins une ombre de vie d'où par la force des traditions « elle pourra reprendre force et durée ».

Et en effet, pourrait-on affirmer que cette crise est apaisée? Un facteur nouveau est né dans la vieille Angleterre, c'est le *Labour Party* dont les revendications et la poussée pourraient bien ruiner les vieilles démarcations des *Whigs* et des *Tories*, rompre l'actuel bloc démocratique et amener la victoire de la minorité conservatrice.

A. Pommier.

Le Congrès de Rastatt (juin 1798-28 avril 1799), par MM. P. Montarlot et L. Pingaud, tome II. Paris, Picard, 1913, in-8°.

Nous avons rendu compte, en son temps, de la publication du premier volume du *Congrès de Rastatt*. Nous signalons l'apparition du deuxième, qui, comme son aîné, n'est que la reproduction de la correspondance des plénipotentiaires français avec leur gouvernement.

Les grandes questions, les points litigieux qui y sont traités sont : la neutralité équivoque de la Russie; le paiement des dettes; l'ultimatum signifié par la légation française; les indemnités à donner aux princes dépossédés; la marche en avant des Prussiens et l'évanouissement des espérances de paix. On nous permettra de laisser aux historiens le soin de compulser cette énorme correspondance et de stimuler l'intérêt de nos lecteurs par le récit de quelques extravagances de l'empereur de Russie, Paul Ier.

En voici une que Bascher signalait de Ratisbonne aux plénipotentiaires français, et qui donne une singulière idée de la vie privée du tsar. Il lui arrivait fréquemment de s'enivrer de punch dans la soirée, et, sur le coup de minuit, il s'habillait en empereur roi des Romains, se revêtait de tous les ornements usités au couronnement de Francfort, se bardait de ses cordons, se couchait dans son lit, mais avant de s'endormir se faisait proclamer empereur d'Orient et d'Occident. Ensuite on sonnait la trompette sur le grand balcon de son palais, et un héraut annonçait à tous les rois de

la terre que Paul Ier dormait, et qu'il leur était permis d'aller se coucher.

Voici une autre anecdote dont le dénouement touche au burlesque. Dans une revue, le tsar fut extrêmement mécontent de la tenue du régiment dont il avait nommé colonel son dernier fils, âgé de six mois. En conséquence, il fit mettre tous les officiers aux arrêts. Mais pour ne pas être accusé de partialité à l'égard de sa famille, il comprit dans cette punition son fils et sa nourrice.

En parcourant la correspondance échangée entre Jean de Bry et Treilhard, nous avons été frappé par les divergences d'idées qui existaient entre les plénipotentiaires français. De Bry et Roberjeot marchent d'accord entre eux; mais ils sont fréquemment contre-carrés dans leurs vues d'ensemble par le caractère épineux de leur troisième collègue Bonnier. De là une division presque constante qui se manifeste dans le travail diplomatique de la légation.

Jean de Bry s'en plaint quelquefois à Treilhard ou à Talleyrand. Il reconnaît que Bonnier ayant commencé à lui tout seul les négociations doit avoir, dans la discussion, cette prépondérance naturelle que donne la connaissance originelle de l'affaire, mais ses sophismes éternels, ses pointillages, son humeur repoussante, qui se déverse sur tout, sont insupportables, et il faut, dit-il, courageusement aimer son pays pour supporter tout cela. C'est pourquoi il demande à son ministre des affaires étrangères d'adopter un plan et de l'imposer à la légation, afin de supprimer tout motif de discorde et les tiraillements désastreux qui en seraient la suite. Il faut de toute nécessité que l'impulsion parte de Paris et que la discipline oblige les plénipotentiaires de Rastatt à obéir.

Ce récit prouve une fois de plus que dans toutes les circonstances où les hommes sont réunis dans un but commun, il se forme entre eux une majorité et une minorité qui luttent l'une contre l'autre, mettent obstacle à l'effort général et engendrent l'erreur d'abord, la catastrophe ensuite. Il suffit de trois hommes pour renouveler la confusion de la tour de Babel.

Edouard Troplong.

La Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours, par E. Driault, préface de G. Monod, 5e édition. Paris, Alcan, in-8°, xv-408 pages.

Cette réédition du livre de M. Driault vient tout à fait à son heure, la question d'Orient étant de nouveau d'une actualité palpitante et prête à se transformer une fois de plus, sinon à disparaître. On peut dire en effet que la question d'Orient tient essentiellement à l'existence de l'empire ottoman, qu'elle n'est devenue aiguë et européenne que du jour où cet empire s'affaiblissant on put escompter son émiettement; M. Driault l'a si bien compris qu'il a consacré 40 pages à peine à la question avant le dix-huitième siècle. Le traité de Passarowitz de 1788, les capitulations de 1740 précèdent de peu les premiers projets de partage qui ont occupé les chancelleries pendant cent cinquante ans : aucun d'eux n'a prévalu, comme on sait. Mais leur discussion est proprement toute la question d'Orient, et si celle-ci n'est pas encore près de disparaître, c'est qu'après les projets de partage de la péninsule balkanique qu'on range à cette heure parmi les vieux papiers, on pré-

pare et étudie fatalement avec une activite nouvelle les projets de partage de l'Asie Mineure, qui ne sont ni neufs, ni mûrs, mais qui peuvent devenir à leur tour de graves sujets d'études

Est-il utile dans une Revue comme celle-ci, où chaque lecteur connaît les différentes phases de ce chapitre fondamental de l'Histoire diplomatique, de rappeler les grandes divisions du livre de M. Driault? Elles sont parfaitement adaptées avec les étapes du démembrement : c'est donc, après un clair résumé des préliminaires et de la « politique orientale de Napoléon » que l'auteur a étudiée ailleurs avec un soin minutieux, un chapitre sur l'indépendance de la Grèce, un autre sur la crise de 1840, un troisième sur la guerre de Crimée, un quatrième sur la guerre de 1877-78. Près de la moitié du livre est consacré au règne d'Abdul Hamid, le dernier, peut-on dire, de la vieille Turquie d'Europe, la récente révolution jeune-turque, loin de renforcer l'empire, n'ayant réussi qu'à en ébranler les bases, à jeter l'anarchie dans le peuple et l'armée. Le succès de ce livre, déjà grand dans le passé, doit se continuer dans l'avenir; il prouve que nombreux sont ceux qui, avant d'étudier les problèmes de l'heure actuelle, savent d'abord en rechercher les causes et suivre ceux qui les leur exposent.

Pierre Rain.

Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas Autrichiens, par le major Eugène Cruyplants. Bruxelles, Albert de Boeck; Paris, librairie générale, 1912, in-8°.

La Belgique a voulu fêter par l'érection d'un monument à Jemmapes le souvenir de la bataille qui porte le nom de ce village et qui donna, conjointement avec la victoire de Valmy, les premiers gages d'existence à la jeune République française.

La Belgique contribua puissamment à cette victoire, car elle ne marchanda à la France ni son sang ni son argent. Ses ardentes sympathies allaient au-devant des envahisseurs français et elle ne réservait sa haine que pour ses défenseurs, les Impériaux.

C'est donc afin de perpétuer le souvenir de cet ancien état d'âme d'un peuple épris de liberté, c'est afin de garder le souvenir reconnaissant de tout ce que la France fit à cette époque pour la Belgique que le monument de Jemmapes a été décidé. C'est également dans le même but que le livre de M. le major Eugène Cruyplants a été conçu et rédigé.

L'auteur y décrit dans l'ordre le plus minutieux les faits et gestes de l'armée belge, le concours qu'elle sut donner à l'armée française, la joie qu'elle éprouva à se libérer des étreintes de l'Autriche et à proclamer son indépendance.

Il est un nom illustre qui éclaire et domine cette période de l'histoire, c'est celui de Dumouriez. C'est ce même nom que l'historien a inscrit au frontispice de son livre. Il prend son œuvre et la raconte, mais il s'abstient de juger l'homme parce que dans sa vie — comme dans celle du grand Condé — il y a des pages qu'il convient de laisser en blanc, afin de ne pas déprécier le héros. Et cependant le major Cruyplants, tout en évitant d'analyser la vie de Dumouriez et de prononcer une condamnation ou un acquittement, ne peut s'empêcher de le considérer comme un homme de génie, très discuté de nos jours encore, assurément incompris, et peut-être injustement jugé.

Il appartient au lecteur de tirer de la lecture du livre les conclusions qui lui seront suggérées par son éducation politique et ses préférences personnelles.

Edouard TROPLONG.

Calendar of State papers. Foreign (1583).
Edited by Sophie C. Lomas, London, 1913, in-8° de 898 pages.

Un nouveau volume d'analyse des archives d'Angleterre, conservées au « Public record office », vient de paraître avec tout le luxe d'impression ordinaire. Il ne comprend qu'une année du règne d'Élisabeth (1583), mais n'en contient pas moins nombre de documents intéressant l'histoire de France, particulièrement les dépêches de sir Henry Brooke, appelé plus ordinairement Cobham, ambassadeur d'Angleterre près Henri III, et celles de George Gilpin, sorte de consul ou de représentant commercial à Anvers.

Naturellement, les affaires du duc d'Anjou aux Pays-Bas, sa politique maladroite, à laquelle la reine d'Angleterre portait tant d'intérêt, occupent une grande place dans les correspondances diplomatiques. Les succès du prince de Parme, l'habile général de Philippe II, inquiétaient comme tout ce qui venait des Espagnols. On se préoccupait non moins de Guillaume d'Orange, « The Silent », qui allait épouser Louise de Coligny et s'allier ainsi plus intimement aux protestants français. On trouve, çà et là, de curieux portraits de la reine Élisabeth, de Catherine de Médicis et de Henri III, du roi d'Espagne ou du prétendant au trône de Portugal, dom Antonio Enfin, les affaires d'Ecosse et le rôle joué par La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France, ont aussi leur place

L'éditeur, qui continue et remplace pour ce volume le regretté M. Butler, est Mme Sophie C. Lomas, qui y apporte non moins de compétence, et a dû faire aux années précédentes beaucoup d'*addenda*. Le système de publication adopté ne comporte aucune annotation; aussi le « général Index » a-t-il beaucoup plus d'importance. Il s'y rencontre, sur les noms français, plusieurs inexactitudes qu'il sera facile de corriger aux volumes suivants. On aurait pu en éviter quelques-unes, en consultant l'original d'un curieux rapport de Duplessis-Mornay, sur les ressources du parti du roi de Navarre en mai 1583, qui a été traduit en anglais, pour être envoyé au grand ministre Washington, et qui est donné comme inédit, sans nom d'auteur. Mais l'ensemble est d'une information très précieuse, et la préface de Mme Lomas indique à merveille e parti qu'on peut tirer de ces pièces authentiques fort bien choisies.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

L'Europe orientale et le rôle historique des Maurocordato (1660-1830), par Alexandre A.-C. STOURDZA, Paris, Plon, 1913, grand in-8°.

L'histoire de la Roumanie et des provinces moldo-valaques et balkaniques a trouvé dans M. Stourdza, chargé de cours à la Sorbonne, un auteur très informé sur les événements des trois derniers siècles et sur les membres des familles princières qui y ont participé. La plus célèbre était la race

nombreuse des Maurocordato, qui, originaire de Chio, joua un grand rôle dans l'empire ottoman et principalement dans les principautés roumaines. Le premier, fondateur en quelque sorte de dynastie, puisqu'il subsiste encore trois branches, une roumaine, une grecque et une russe, s'appelait Alexandre l'Exaporite, grand drogman de la Porte, sous le règne de Mahomet III, ambassadeur ottoman et père de Nicolas Voda, prince régnant en Valachie et en Moldavie. Mêlé à toutes les négociations de l'époque, il rendit service aux représentants de la France, particulièrement au marquis de Nointel ; puis il eut à résoudre les incidents fameux du marquis de Feriol, sous Louis XIV. Il signa le traité de Carlowitz, en 1699, et contribua à établir avec la Russie une trêve de trente ans. Sa descendance fournit à la Turquie, aux principautés roumaines, à la Grèce, de nombreux hommes d'État, dont M. Stourdza a retrouvé, dans les archives, non seulement les grandes actions, mais jusqu'à leurs portraits ; il n'en reproduit pas moins de cent vingt-huit en costumes du temps et il donne de curieux documents sur le monde phanariote et les anciens hospodars. Un magnifique arbre généalogique des Maurocordato, poursuivi jusqu'à nos jours, aide à se reconnaître dans la suite de cette noblesse jusqu'à Alexandre Maurocordato, le défenseur de Missolonghi, qui n'est mort qu'en 1865, et ses fils Georges et Nicolas, diplomates grecs contemporains.

De nombreuses « pièces justificatives » et des tables très complètes achèvent de faire de cette luxueuse publication un précieux livre à consulter pour une histoire assez compliquée et dont les détails étaient jusqu'ici peu connus en France. Il fait le plus grand honneur à M. Alexandre Stourdza, auquel on doit déjà tant de travaux et de publications érudites sur les annales de la Roumanie.

L'Angleterre radicale. — *Essai de psychologie sociale (1906-1913)*, par M. Jacques Bardoux, Paris, Alcan, 1913, in-8°.

L'auteur, qui connaît si bien l'Angleterre contemporaine, poursuit ses études, plus psychologiques qu'historiques, avec une persévérance et une unité de vues que les événements eux-mêmes se chargent de confirmer. A la *Crise belliqueuse* de la fin du siècle dernier, à l'impérialisme de la reine Victoria, succèdent les crises publiques soulevées par le *Protectionnisme* et le *Radicalisme*, et la crise sociale que l'habileté du roi Édouard VII put un instant modérer, mais qu'il avait lui-même contribué à préparer par les intrigants et les financiers, très différents de l'ancien personnel aristocratique anglais, dont il s'était plu à s'entourer.

C'est ainsi que les élections de 1906 amenèrent une véritable révolution, pacifique assurément, mais sociale, ou socialiste, comme nous disons en France, et tout à fait analogue à notre grande révolution de 1789, qui renversa définitivement l'ancien régime. L'aristocratie anglaise et sa fortune territoriale, ses antiques privilèges traditionnels furent attaqués avec une violence digne du *Père Duchêne*, et non seulement par les journalistes, mais par les propres ministres de la Couronne. Il est vrai que, dans le précédent parlement conservateur, on comptait 97 propriétaires fonciers et 54 fils de pairs, et que dans la Chambre des Communes nouvelle, il n'y en a plus respectivement que 49 et 34. Les militaires ont diminué de moitié ; les financiers, qui étaient 61, sont réduits à 23. En revanche, les publicistes ont passé de

57 à 81, et les travailleurs manuels de 10 à 56. Au point de vue religieux, ce sont les adversaires de l'Église anglicane officielle qui triomphent : les puritains ou protestants dissidents sont plus de 170, avec un chef hardi, D. Lloyd George, devenu presque premier ministre. Autrefois le cabinet, qu'il soit *whig* ou *tory*, était toujours composé de membres de l'aristocratie; aujourd'hui il n'y a plus guère que deux ministères qui lui restent, celui des affaires étrangères et celui de la marine. Et encore le jeune Winston Churchill, dont M Bardoux trace un si joli portrait, tout Malborough qu'il soit, se donne pour un des représentants les plus déterminés de la poussée démocratique.

Les résultats pratiques n'ont pas tardé à se faire sentir : lois fiscales s'attaquant à la grande propriété jusqu'à la ruiner, et aux gros capitalistes; campagne acharnée contre la Chambre des pairs, aboutissant au *Parliament act* de 1911, adoption en 1913 du *Home Rule Bill* par les Communes; exigences du *Labour Party* et de la majorité, qui veut faire sentir sa puissance et qui profite de la désorganisation des anciens partis.

Cette situation, inquiétante pour l'avenir de l'Angleterre, est étudiée en détail dans quatorze chapitres, dont le moins curieux n'est pas celui qui expose l'état de l'industrie en face de la concurrence étrangère, d'où, comme conséquence, l'augmentation de la flotte et de l'armée faite par des représentants du pacifisme, pour lesquels la prépondérance allemande et son énorme développement commercial sont chaque jour un sujet de crainte et d'envie. De là des contradictions singulières qui, en dépit des apparences, annulent à peu près la politique extérieure, jadis si brillante, de la Grande-Bretagne.

Les trois gros volumes de M Bardoux, — celui-ci est le troisième, — et ses notices si précises et si attachantes sur le monde politique anglais contemporain, rois ou chefs de parti, sont désormais indispensables à quiconque veut avoir quelque idée de l'état présent, de la « mentalité », selon une expression devenue trop banale, de nos voisins d'outre-Manche.

B. P.

The life and correspondance of Philip Yorcke, Earl of Hardwicke, Lord High chancellor of Great Britain, by Philip, C. Yorcke M.-A. Oxon, licencié ès lettres of the University of Paris. Cambridge, University Press, 1913, 3 volumes.

Les écrivains anglais excellent dans les biographies auxquelles ils donnent toutes les réalités d'autobiographies, d'autant plus sincères qu'elles sont constituées par des correspondances écrites au jour le jour et sans l'apprêt, souvent si calculé, des mémoires. L'ouvrage annoncé aujourd'hui en est un témoignage particulièrement intéressant pour nous, puisque lord Hardwicke, tant par son rôle considérable dans les affaires publiques de son pays que par un fils, attaché à l'ambassade de Paris, et sa parenté avec Gibbon, si fréquemment notre hôte, ne fut pas sans avoir quelques rapports avec la France.

D'une famille de bourgeoisie aisée et laborieuse, assez semblable à notre ancienne bourgeoisie de robe, avec ses qualités solides, sa morgue un peu spéciale et les mêmes préjugés de caste et de religion qui, chez nous, se

traduisirent par le jansénisme et en Angleterre par l'anglicanisme, Philip Yorcke, après des études très remarquées, devint bientôt un avocat renommé et faisait un fort beau mariage l'année même où il entrait au Parlement. Le parti whig, qui le comptait parmi ses membres, le porta rapidement aux fonctions de sollicitor général. En 1724, il était attorney général, en 1733, lord chief-justice et créé pair d'Angleterre. Son honorabilité, universellement reconnue, la dignité de sa vie, son désintéressement, la confiance qu'inspirait son caractère en firent souvent l'arbitre des incessants démêlés du roi George II avec son fils, le prince de Galles. Son dévouement à la dynastie comme à la nation ne pouvait chercher qu'à faire prévaloir l'esprit de conciliation : rôle ingrat, s'il en fut, dans une cour aussi divisée.

Les mérites indiscutés de lord Hardwicke, l'importance de sa personnalité s'affirmaient avec trop d'éclat pour que l'éminent jurisconsulte ne gravît pas le dernier échelon qui le séparait du pouvoir, et nul ne fut surpris de le voir appelé en 1737 à la dignité de lord chancellor.

Sa vie privée n'était pas moins heureuse que sa vie publique ; avec lui sa famille s'élevait aussi vers les sommets, et sa vieillesse put jouir d'une hérédité que les carrières et les alliances de ses enfants confirmaient dans la haute situation acquise. Un de ses fils combattit à Fontenoy. Nous avons ici quelques lettres de lui qui dépeignent l'envers de la trame dont nous connaissons le côté brillant. Un autre, diplomate fort apprécié à Paris, puis à La Haye, n'est pas sans révéler une rare souplesse d'esprit, toute employée, d'ailleurs, sous des formes courtoises, à servir des intérêts contraires aux nôtres.

Inutile de dire que lord Hardwicke figure en première place parmi les instigateurs de ces guerres qui nous furent si fatales sous Louis XV. Ses conseils, son influence, ses amitiés s'employèrent toujours à accroître l'empire colonial du Royaume-Uni. Avec lui, l'Angleterre n'eût point perdu l'Amérique, et, sans la mentalité créée par lui et ses disciples, elle ne nous eût point enlevé les Indes. La prospérité, toujours en progrès depuis, de la Grande-Bretagne, nation alors secondaire, avec ses huit millions d'habitants en regard de la France qui en avait vingt, commença sous l'impulsion judicieuse, sévère, pratique de la pléiade d'hommes de la même école qu'Hardwicke. Sans doute, la crise intérieure, due au prétendant Stuart, put un instant sembler l'interrompre ; mais le coup de caveçon de la bataille de Culloden sut rapidement lui rendre son cours. Les correspondances de cette biographie nous mettent à même de constater l'état d'esprit exclusivement hanovrien, protestant, libéral, on dirait même « avancé », qui régnait alors dans le parti au pouvoir.

La prepondérance d'Hardwicke dans la jurisprudence disparate et compliquée de son pays accentua encore, à cette époque, ses tendances favorables aux doctrines qui allaient enfanter la société moderne, ce qui lui suscita quelques opposants ; puis, le souvenir des sentiments que lui portait le feu roi ne le recommandait guère à la nouvelle cour de George III. Aussi le voyons-nous se retirer dès le début du règne et mettre, entre sa vie si remplie et sa mort, ces années de calme et de recueillement que nos pères, et parmi eux surtout ceux qui avaient jugé, désiraient trouver avant de paraître à leur tour devant le juge souverain. Les traditions intellectuelles de sa postérité n'ont certes pas périclité. Cette magistrale biographie n'est-

elle pas l'œuvre d'un de ses arrière-petits-fils, membre de l'Université d'Oxford et licencié ès lettres de l'Université de Paris

B.

L'Irrédentisme hellénique, par M. Ch. Vellay, Paris, Perrin et Cie, 1913, un volume in-12.

L'histoire se fait chaque jour sous nos yeux; mais jamais les événements n'ont marché avec une rapidité aussi grande que depuis quelques années, en pourrait dire depuis quelques mois. Ce n'est pas qu'ils n'aient été préparés de longue date; et ils n'ont surpris que ceux qui n'avaient pas voulu les étudier avec réflexion. Pour nous aider à les comprendre on a, du reste, prodigué les livres, les brochures, les articles de revues ou de journaux; et il est difficile de suivre d'une façon raisonnée toute cette littérature très fugace. On peut cependant choisir, avant que l'actualité ne disparaisse. Et parmi ces publications destinées à éclairer la diplomatie européenne, — si toutefois elle consent à se laisser éclairer, — il semble intéressant de signaler un volume qui se recommande, non seulement par un exposé clair, mais encore par une masse imposante de documents tout récents, qui ne comporte pas moins de soixante-deux articles.

C'est de la Grèce qu'il s'agit. On ne saurait dire qu'elle est la nationalité la plus intéressante des Balkans; mais c'est à coup sûr celle qui a l'origine historique la plus ancienne et la plus traditionnelle, sans interruption et sans contradictions.

Ce qu'elle réclame aujourd'hui au nom de sa nationalité et de ses libertés méconnues, elle le demandait il y a un siècle ; elle y a sacrifié sa fortune et la vie de ses enfants ; elle a propagé, sans se lasser, sa langue et sa civilisation ; elle a multiplié ses efforts et sa race, plus peut-être encore sous le joug ottoman que dans les provinces qu'elle avait conquises. Il est facile de plaider sa cause, et ses représentants n'y ont pas manqué à la conférence de Londres. Mais leurs arguments se sont en quelque sorte perdus dans les discussions stériles, ou dans les solutions momentanées que des événements nouveaux venaient subitement modifier d'eux-mêmes, quand ils n'étaient pas suscités par la jalousie des grandes puissances ou par leurs desseins cachés.

Résumer toutes ces péripéties n'était pas facile. C'est la tâche que s'est assignée M. Charles Vellay : pour la mieux remplir, il s'est rendu sur les lieux, décidé à apporter les résultats d'une véritable enquête. Son plaidoyer pour « l'irrédentisme hellénique » est exempt de toute déclamation, ne s'appuyant que sur des faits. Même, pour être plus précis, il a divisé son étude en quatre parties, traitant spécialement des droits ou des aspirations de la Grèce en Epire, en Macédoine, dans les îles de l'Egée et à Chypre. On ne peut exposer ses conclusions qu'en le suivant dans chacun des chapitres qu'il a consacrés à un sujet qui est beaucoup plus éclairé par le détail que par l'ensemble.

L'Epire est la province la plus grecque et celle qui semble la plus mal traitée. Dans les quatre districts épirotes, d'après la statistique ottomane de 1908, il y a un total de 477387 habitants, dont 316651 sont grecs, contre 154413 musulmans; c'est donc 66 pour cent de la population.

Janina compte 117000 Grecs contre 10000 musulmans ; Preveza 33000 Grecs contre 27000 musulmans : à Monastir les deux nationalités sont à peu près égales. Presque toutes les écoles sont grecques. La grosse difficulté réside dans le voisinage de l'Albanie et la prétention que l'Europe a fournie elle-même à ce pays de sauvages de se transformer en état indépendant et autonome.

Dans la dernière guerre, les soldats turcs n'ont mérité, dans cette région du moins, aucun reproche : le pillage et l'incendie furent l'œuvre exclusive des Albanais. Dans le seul district de Janina, le nombre des villages détruits par eux est de cinquante-sept : leur férocité a laissé des souvenirs terrifiants. Les musulmans d'Epire sont unanimes à déclarer qu'ils veulent bien être Grecs, mais qu'à aucun prix ils ne consentiraient à être sous la domination des Albanais, avec lesquels ils n'ont jamais eu de relation, ni au point de vue religieux, ni au point de vue civil, ni au point de vue commercial. Au reste, l'Albanais ne connaît ni le travail ni le commerce; son seul souci est de vivre de brigandage et de pillage aux dépens des populations chrétiennes. Et c'est à cette race barbare que les diplomates veulent confier l'administration de peuples qui ont lutté courageusement pour secouer le joug beaucoup moins dur assurément des Turcs ! « L'Europe est aussi coupable, dit M. Vellay, envers la civilisation humaine que si elle décidait de mettre une population blanche et policée sous la domination d'une peuplade noire de l'Afrique centrale. »

Déjà, au mois de janvier 1913, les Épirotes avaient adressé à sir Edward Grey et à la conférence des ambassadeurs réunis à Londres un mémoire où se trouvaient exposés tous les arguments historiques, géographiques, ethnologiques qui militaient en faveur de l'annexion de l'Épire tout entière à la Grèce. Leurs compatriotes établis en Égypte et dans le Soudan ont renouvelé leurs démarches. La ville de Corytza, particulièrement, n'a pas ménagé les manifestations auprès du gouvernement grec et des puissances.

Tout cela semble inutile, tant les combinaisons italiennes et autrichiennes veulent l'emporter sur les faits et sur le bon sens. A moins que le but politique ne soit d'entretenir dans ce malheureux pays une agitation incompatible avec tout progrès et toute organisation définitive !

Si nous passons à la Macédoine et à la Thrace, la situation est un peu moins simple. Là, les Grecs sont 190 000, les Bulgares 127 000, les Serbes 150 000, les musulmans 139 000. Dans la Macédoine occidentale, dont la principale ville est Monastir, il y a 362 000 Hellènes, c'est-à-dire plus du tiers de la population, dans le vilayet de Salonique; dans le vilayet d'Andrinople, on compte également 368 000 Grecs contre 107 000 Bulgares et 498 000 musulmans.

Aussi, quand on fit l'essai en 1912 d'un parlement turc, les sièges obtenus par les chrétiens furent de 19, dont 15 attribués aux Grecs. Il fut beaucoup plus difficile, après la conquête de ces territoires, d'en faire le partage; et de là les luttes fratricides qui ensanglantèrent ces malheureuses contrées à peine délivrées des Turcs et qui commencèrent bien avant que la guerre fût officiellement déclarée entre les alliés Serbes et Grecs et les Bulgares.

Restait l'attribution de ce fameux mont Athos peuplé de dix-sept couvents grecs, jouissant depuis des siècles d'une véritable autonomie. Les intrigues de l'Autriche, de la Russie et de la Bulgarie voulurent un instant en faire une république internationale, pour l'enlever aux Grecs. Cette fois, le bon

sens l'emporta : la Russie céda après avoir envoyé un de ses hauts fonctionnaires faire une complète enquête, qui constata que ses propres nationaux demandaient ouvertement l'occupation grecque et hissaient le drapeau hellénique sur leur couvent.

Le sort des îles de la mer Egée aurait dû se régler facilement, si là encore les intérêts européens ne s'étaient pas trouvés en conflit en prévision de l'avenir. Sur les vingt-quatre îles qui, avant la guerre balkanique, faisaient partie de la Turquie, il y en a seize qui n'ont aucun habitant musulman, comme Samothrace, Imbros, Patmos, Zélos, Halki. Dans les autres, Lemnos, Mytilène, Chio, Samos, Rhodes, sur 498 000 habitants, il y a 469 000 Grecs, 24 000 musulmans et quelques juifs.

Il s'y trouve 495 écoles helléniques, ce qui est une proportion que bien des Etats pourraient envier. De plus, les musulmans, avant la révolution de ce qu'on a appelé les Jeunes-Turcs, avaient toujours respecté les exemptions d'impôts et a sorte d'autonomie de ces îles, où ils exerçaient à peine leur hégémonie.

Quand le nouveau gouvernement voulut les *turquifier* à force de vexations et de persécutions même sanglantes, il y eut un véritable mouvement d'émigration qu'arrêta tout d'un coup la venue de la flotte italienne dont les matelots furent accueillis comme des libérateurs. Les insulaires de Rhodes et du Dodécanèse envoyaient des adresses de remerciements au gouvernement italien. Mais, bientôt, aux proclamations libérales succédèrent des velléités d'annexion qui n'ont pas encore disparu, la maison de Savoie trouvant que ce qui est bon à prendre est bon à garder. En tout cas, c'est aux Turcs et non aux Grecs que le traité relatif à la Tripolitaine s'est engagé à les rendre. A Rhodes, les Italiens entendirent baser leur occupation sur la violence et refréner tout sentiment d'indépendance chez les populations chrétiennes.

Dans les îles que les Grecs ont occupées depuis la guerre des Balkans, le sentiment est unanime et se traduit par des adresses enthousiastes demandant l'annexion immédiate ; il n'y a qu'une voix s'élevant de Ténédos, de Chio, de Lesbos, de Samos pour supplier l'Europe d'accueillir leurs vœux « dans l'intérêt de la paix et de la civilisation ».

Mais à l'Italie se joint l'Allemagne, qui met son veto sur les îles voisines de l'Asie Mineure et sur celles qui semblent être les sentinelles des Dardanelles, sous le prétexte de ne pas affaiblir Constantinople, mais avec l'arrière-pensée d'un partage de la Turquie d'Asie qui pourrait se présenter un jour.

Quant à la question de Chypre, elle est toute résolue, les Anglais depuis 1878 n'en ayant pas tiré grand profit et semblant très disposés à reconnaître que, les Grecs y dominant absolument comme peuple, il n'y a pas de motifs de s'opposer à l'annexion.

Telle est la situation présente de « l'irrédentisme hellénique », qui s'appuie bien sur une volonté unanime et un grand mouvement national. M. Vellay en a accumulé les preuves ; et les deux cents pages d'annexes qui terminent son volume ne composent pas la partie la moins intéressante de son exposé. On pourrait presque dire que ce sont des documents diplomatiques. Si nous les signalons aussitôt leur apparition, c'est qu'ils aideront singulièrement les esprits impartiaux à se faire une opinion sur ces questions à l'ordre du jour, dont on parle beaucoup et qu'on connaît si peu.

ERRATA

Au numéro de juillet 1913, page 331 du tome XXVII, *au lieu de* « Claude Dubuffe », *lire* : « Édouard Dubuffe »,

Au même numéro, page 375 du tome XXVII, *au lieu de* « les Vénitiens avaient représenté saint Marc non seulement *avec de l'or*, mais avec une épée », *lire* : « non seulement *avec un livre*, mais avec une épée. ».

M. de Lanzac de Laborie a, dans son récent ouvrage *(Paris sous Napoléon. — Spectacles et Musées)*, parlé des relations de Canova avec Napoléon, en utilisant des recherches personnelles aux Archives nationales et le livre si documenté de Malamari.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGT-SEPTIEME ANNÉE

Bureau de la Société.....
Conseil d'administration..... 6
Correspondants de la Société..... 7
Liste des membres..... 7
Périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications..... 21
Le mystère d'Agadir, par M. L. D..... 23
La diplomatie florentine au quatorzième siècle, par M. J. Martin..... 41
Le comte de Froullay, ambassadeur à Venise, par M. L. de Laigue..... 65
La marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars, par M. le comte B. de P... 139
Rohan et Richelieu, par M. Ed. Rott..... 161
L'ordre américain de Cincinnatus en France, par M. le baron de Contenson..... 205, 422, 516
La seconde mission de Toussaint de Forbin en Pologne, par M. le comte de Forbin..... 238
Louis XVII est-il mort au Temple? par M. le colonel marquis de Nadaillac..... 276
Nicolas Brulart de Sillery, ambassadeur en Suisse, par M. Nicolas Griselle..... 291
Assemblée générale de la Société..... 321
Rapport de MM. les Secrétaires..... 322
Rapport de M. le Trésorier..... 328
Le maréchal Mehmed-Ali, par M. Missak..... 330
Canova et Napoléon, par M. Henri Welschinger..... 341
Allocution de M. le Président..... 377
L'empereur Alexandre Ier, par M. L. Pingaud..... 378
Les Italiens en Grèce après les Croisades, par M. J. Martin..... 394
Pierre-César Labouchère, par M. G. Labouchère..... 425
Un diplomate en quête d'emploi. Le chevalier de Champigny, par M. le comte Carlos de Villermond..... 481
Un grand seigneur de l'ancien régime aide de camp de Napoléon Ier, par M. le baron de Méneval..... 542
La question romaine (1856-1860), par le marquis Pepoli, documents publiés par M. le commandant Weil..... 554
Comptes-rendus..... 143, 311, 456, 611
Table des matières de la vingt-septième année..... 639
Table alphabétique des auteurs..... 640

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Baguenault de Puchesse (le comte) 139, 144, 478, 612
Barante (le baron de) 633
Béclard (Léon) 468, 470, 472
Contenson (le baron de) 205, 422, 516
Delavaud (L.) 23, 156, 456
Forbin (le comte de) 238
Griselle (l'abbé) 291
Labouchère (G.) 425
Laigue (L. de) 65, 464
Le Glay (André) 311
Leroy (André) 461
Martin (l'abbé J.) 41, 394
Méneval (le baron de) 542
Missak-Effendi 330
Nadaillac (le marquis de) 276
Noël (Octave) 328
Pepoli (le marquis) 554
Pitteurs (Amélie de) 467, 470
Rain (Pierre) 150, 154, 317, 319, 476, 676
Reverseaux (le marquis de) 377
Rott (Édouard) 161, 479
Troplong (Édouard) 144, 148, 613, 623
Villermond (le comte de) 481
Weil (le commandant) 158, 554
Welschinger (Henri) 341

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 19247.

JX
3
R48
1913

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY